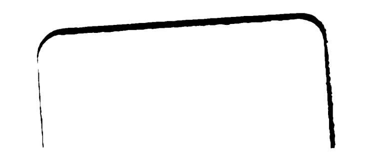




MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

Centrale du département du Nord

Article 23 du Règlement intérieur de la Société

Toute publication de la Société porte cette mention :

« La Société déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions. »

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU NORD

SÉANT A DOUAI

Troisième série

TOME III

DOUAI

O. DUTHILLŒUL, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

12, RUE LÉON GAMBETTA, 12

1891

SEANCE PUBLIQUE

du 15 Décembre 1889

ET

DISTRIBUTION SOLENNELLE

DES

RÉCOMPENSES

Décernées par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts

Le dimanche 15 décembre à 2 heures, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, a tenu dans la grande Salle de l'Hôtel-de-Ville sa séance publique.

M. Léon Maurice, ancien député, présidait assisté de M. Offret, vice-président et de M. Edouard Bernard, président de la section agricole.

M. le Président a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, reprend aujourd'hui la tradition de ses séances publiques. En rentrant dans ses anciens usages, elle a voulu, surtout entourer de plus de pompe et d'éclat la distribution des récom-

penses méritées par les lauréats de ses concours. Elle a pensé qu'on ne saurait trop honorer ces vaillants cultivateurs qui servent de modèle à nos campagnes, ces vieux serviteurs qui vont voir couronner ici une longue existence de travail et de dévouement, tous ceux enfin qui par leurs efforts ont empêché l'agriculture de succomber dans la crise terrible que nous venons de traverser.

Le moment était bien choisi pour reprendre nos séances solennelles. Chacun dans le pays comprend à l'heure présente la nécessité de ne point laisser tarir cette source principale de la prospérité d'une grande nation, l'agriculture, et du nord au midi maintenant, des champs et des guérets. des prairies et des vignobles une longue clameur s'est élevée demandant aux Pouvoirs publics aide et protection.

C'est de cette situation qu'aujourd'hui, Messieurs, je veux vous entretenir en quelques mots. Mes successeurs à ce fauteuil auront d'autres sujets à traiter lorsque la Société, rétablissant ses concours d'histoire, de science, de poésie, aura d'autres mérites à louer : pour moi en cette séance où nous n'auronsà récompenser que les vainqueurs du concours agricole, c'est de l'agriculture seule que je vous parlerai.

La question se présente d'ailleurs avec un caractère tout particulier d'actualité. Les traités de commerce qui ont enchaîné la France depuis tant d'années, arrivent au terme de leur durée, presque tous expirent dans les premières semaines de 1892 ; ils doivent être dénoncés un an d'avance, il ne reste donc guère plus d'une année pour étudier la situation économique de la France et des principales nations avec lesquelles nous sommes liés, c'est à peine le temps nécessaire. Les organes du gouvernement ont fait pressentir l'ouverture d'une vaste enquête où les Sociétés d'agriculture seront con-

viées, il importe donc qu'elles s'y préparent, qu'elles nomment des commissions composées d'hommes compétents, qu'elles étudient le problème sous toutes ses faces pour que leurs réponses au questionnaire qui leur sera adressé aient auprès des représentants du pays une autorité indiscutable.

L'avenir est sombre pour le vieux monde pour quiconque considère les choses de haut et de loin. Si le genre humain ne formait qu'une vaste famille dont tous les membres, animés les uns envers les autres d'un esprit d'ardente fraternité, n'auraient d'autre préoccupation que celle du bonheur universel, il n'y aurait point de question et chaque pays produisant selon son sol et son climat, recevant des autres ce qui lui manque, contribuerait pour sa part à la prospérité générale, et en jouirait à son tour. Mais il n'en va pas ainsi, et l'homme n'a pas de pire ennemi que l'homme. C'est surtout contre son semblable qu'il doit s'armer et se défendre dans cette éternelle lutte pour la vie dont la science moderne nous a donné les tristes formules. Chaque nation forme aujourd'hui une personnalité qui doit veiller avec soin à se défendre contre ses rivales et ses concurrentes. Jadis on n'avait à compter qu'avec ses voisins immédiats. Les peuples de la vieille Europe formaient en quelque sorte tout le monde économique. Ils dominaient, exploitaient à leur profit ou pouvaient dédaigner le reste du globe, il n'en est plus de même. Des nations nouvelles surgissent en Amérique en Océanie et grandissent avec une rapidité vertigineuse, nées d'hier, elles seront demain nos égales et nous devanceront bientôt.

Parmi toutes les splendeurs que nous avons admirées au Champ de Mars rien ne m'a donné plus à penser que les nombreux palais, gracieux, charmants, magnifiques même

élevés par ces jeunes nations dont je parle, partout nous y avons trouvé la même abondance de produits agricoles, céréales, maïs, vins, sucres, laines, viandes sur pied ou abattues, bois de toutes sortes. Il y a partout d'incalculables richesses qui se décuplent en peu d'années, partout la sève de la jeunesse, l'exubérance de la force, la joie de vivre, et l'espoir dans l'avenir.

C'est de là que viendra le danger, qu'il est déjà venu pour notre agriculture aussi bien que pour celle de toute l'Europe. C'est pays ont un sol neuf, souvent inépuisable, des espaces immenses, des climats variés appropriés à toutes les cultures, tandis que nous foulons une terre épuisée par les siècles passés, qui ne produit qu'à force de travail, de capitaux, d'engrais. Nous succombons sous le lourd fardeau de charges dont ces heureux pays sont presque exempts. L'impôt, sous toutes ses formes, prend au producteur européen une grosse part du fruit de son travail et nos jeunes rivales n'ont presque rien à payer. Tous les peuples de l'Europe sout en proie à une véritable folie d'armements, la jeunesse entière de chaque pays doit sacrifier à la défense de la patrie ses plus belles années, et ces lois militaires, non contentes d'enlever au sol des millions de bras les plus vigoureux, risquent encore de compromettre les carrières libérales et scientifiques qui nous permettaient de garder quand même une certaine supériorité sur le nouveau monde. Au lieu de s'épuiser ainsi, les peuples nouveaux n'ont presque point d'armée.

Il n'est pas jusqu'aux grandes découvertes dont notre siècle est à bon droit si fier qui ne fournissent chaque jour des armes redoutables pour nous combattre sur le marché du monde. Il y avait autrefois dans la distance, la lenteur et la

cherté des transports un correctif à tous ces avantages que l'Amérique, l'Asie, l'Océanie et bientôt l'Afrique ont sur nous. La vapeur a réduit les distances ; la flotte commerciale du monde entier s'est transformée ; au lieu de bâtiments à voiles, on a construit des navires à vapeur qui, par la rapidité des traversées font quatre fois environ autant de travail que leurs devanciers. Cette filière de transformation a encombré les ports d'innombrables navires qui ne trouvaient plus à s'employer; plutôt que de les laisser inactifs, les armateurs ont baissé à des taux inouis le prix du fret et nous avons vu de 1880 à 1884 par exemple un sac de blé arrivant par Bombay du fond de l'Inde, ou un sac de sucre venant de Java, débarquer à Marseille après avoir moins payé pour ces immenses trajets que n'auraient à le faire les mêmes marchandises pour aller des départements du Nord à Marseille.

Tout sourit à nos jeunes rivales, elles n'ont pas comme nous un vieil outillage à remplacer, elles se mettent du premier coup au niveau des derniers progrès industriels et scientifiques. Nos labeurs de vingt siècles, nos découvertes nos procédés perfectionnés, elles ont tout à leur service, elles ont à la fois la vigueur et la force de la jeunesse avec la sagesse et l'expérience de l'âge mur.

Il n'est pas jusqu'aux œuvres dont nous nous enorgueillissons le plus justement qui n'aient ajouté à nos difficultés. Le percement de l'isthme de Suez a été, à mon sens, une des causes principales de la crise agricole où nous avons failli sombrer. Si la barrière de sable que la nature avait mise entre la mer Rouge et la Méditerranée n'avait pas été ouverte, nous n'aurions pas eu à lutter contre les blés de l'Inde et de l'Australie, contre les sucres des iles de la Sonde

et les prix n'auraient pas subi la dépréciation que nous avons connue. Si un jour le canal de Panama est ouvert à la grande navigation nous verrons se reproduire, quoique sur une moindre échelle, des conséquences analogues.

Est-ce à dire, Messieurs, que devant ces perspectives il faut nous abandonner au découragement; nous dire que dans leur marche continue vers l'ouest, la civilisation et la richesse ont déjà élu leur domicile de choix dans la jeune Amérique et que désertant nos rivages, comme jadis elles l'ont fait pour le monde oriental, elles laisseront nos cités s'écrouler, nos champs se dépeupler et la vie se retirer de nous jusqu'à ce que Paris soit devenu quelque Ninive en ruines au milieu du désert et Bordeaux ou le Havre de petits ports de pêcheurs comme ceux, inconnus aujourd'hui, qui autrefois ont porté de si grands noms sur les côtes de l'Asie mineure? Non, Messieurs, et dans la lutte pour la vie, Dieu merci, l'agriculture française peut faire encore bonne figure et conserver sa place au soleil. Mais il n'y a pas à s'y tromper, il ne faut de notre part ni fautes, ni négligences, il faut que tout le monde soit à son poste, état et individus, et que chacun fasse son devoir.

Le gouvernement doit donner à l'agriculture la paix, l'économie, la sécurité et l'enseignement. La paix qui, en se prolongeant, permettra peut-être un jour à l'Europe de diminuer ses armements; la paix non seulement entre les nations, mais aussi entre tous les enfants d'une même patrie, afin de faciliter l'union de toutes les bonnes volontés, la sécurité sous laquelle les œuvres de longue durée sont impossibles et qui ne renaîtra dans nos campagnes que le jour où une législation économique meilleure que celle qui nous régit, aura rendu à la France la liberté de ses tarifs, la possi-

bilité de rendre sa défense mobile, et de parer aux dangers nouveaux dès qu'ils se produiront et d'où qu'ils viennent. L'Etat doit veiller à conserver à nos cultivateurs notre marché intérieur, ne pas leur faire payer la rançon de concessions trop souvent illusoires accordées à tels ou tels produits manufacturés, comme on l'a malheureusement consenti en 1882. Il doit s'efforcer de diminuer les charges véritablement trop lourdes qui, sous tant de formes, pèsent sur l'agriculture.

Le gouvernement doit enfin distribuer le plus largement possible l'enseignement agricole et il y est heureusement disposé, je le sais. M. le Ministre de l'Agriculture avait bien voulu, il y a quelques mois, sur ma demande, mettre à l'étude la création dans notre ville d'une grande école agronomique, d'un type nouveau et qui n'a pas encore de similaire en France. Nous savons que sa bonne volonté ne s'est pas refroidie et les représentants du département ont reçu tout récemment la confirmation de ces promesses. Une école, comme celle dont les plans sont depuis plusieurs mois au ministère, formera d'excellents chefs de culture, instruits des procédés les meilleurs d'assolement, d'amélioration des terres, des méthodes les plus lucratives d'élevage et d'engraissement; il en sortira des directeurs d'usines, pour les industries qui mettent immédiatement en œuvre les produits de nos champs, sucrerie, distillerie, brasserie, malterie, et ces jeunes gens répandront partout, par l'apostolat de l'exemple, les données de la science qu'ils auront reçue ici.

Mais quand l'état aura ainsi fait son devoir, il faudra que les particuliers fassent le leur. Ce qui manque le plus dans nos campagnes, c'est l'entente et l'union. Depuis quelques années, la France se couvre de syndicats agricoles et le dé-

partement du Nord est resté singulièrement réfractaire à cette heureuse tendance. Il n'y a pourtant pas loin à aller pour constater les heureux résultats obtenus par ces institutions, car le nombre en est grand dans le Pas-de-Calais, grâce aux efforts intelligents et dévoués de M. Deusy. Ainsi groupés en syndicats, les cultivateurs obtiennent des prix extrêmement réduits pour leurs achats d'engrais, de semences de choix et des avantages marqués pour la vente de leurs produits. Les syndicats eux mêmes se coalisent, se fondent à leur tour dans le syndicat central des agriculteurs de France. J'avais l'honneur dans ces dernières années de faire partie de son conseil d'administration et j'ai pu constater quels énormes concessions il obtenait aux lieux de production, quand il se présentait au nom de plus de deux cents syndicats, achetant par masses considérables les produits demandés, supprimant ainsi tous les intermédiaires couteux et travaillant efficacement à l'abaissement des prix de revient qui est la condition même de la vie de notre agriculture dans l'avenir.

Ce n'est pas tout encore, il faut que nos cultivateurs renoncent à cette déplorable ambition de faire de leurs fils des employés, des avocats, des messieurs de la ville. Combien, pour un qui réussit, ont laissé derrière eux, en désertant la ferme paternelle, le bonheur dans une modeste aisance pour venir échouer dans les bas échelons de carrières encombrées.

Il faut que les propriétaires prennent leur part des nécessités présentes, qu'ils laissent aux fermiers les plus values que ceux-ci auront données au fond, qu'ils reviennent à cette vieille croyance que la terre est encore le meilleur banquier à qui ils puissent confier leurs capitaux.

Je demande beaucoup me direz-vous, beaucoup à l'Etat, beaucoup aux individus. C'est vrai, mais il le faut, nous ne



triompherons pas à moins, il n'y va pas seulement de la richesse et de la prospérité de notre chère France, il y va de son existence même, car qui pourrait se représenter la France vivant encore avec ses campagnes ruinées et à moitié désertes. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, un jour venait où la patrie en danger devait appeler tous ses fils à la frontière pour défendre son honneur et sauver son indépendance, il n'y aurait pas une hésitation et chacun ferait sans marchander tout son devoir ; eh bien, Messieurs les Agriculteurs, pour être moins prompte, moins périlleuse pour les soldats, la lutte que vous avez à soutenir contre l'étranger, n'a pas moins d'importance, la grandeur de la patrie n'y est pas moins intéressée et vous avez, tout comme nos régiments, à porter haut et ferme le drapeau de la France !

RAPPORT

DU SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

EN

1888 et 1889

PAR

M. le Docteur René FAUCHEUX

Membre résidant.

Messieurs,

Parmi les obligations que le règlement de notre compagnie impose à votre Secrétaire-général, il en est une à la fois plus lourde et plus agréable que toutes les autres, celle qui consiste à vous présenter soit chaque année, soit tous les deux ans, un rapport détaillé sur les travaux de la Société.

Apprécier, en les énumérant, nos actes importants, rappeler, en certaines occasions, les prescriptions du règlement, faire en quelques lignes l'éloge des collègues que la mort

nous a ravis, résumer les travaux de tous genres dont lecture a été donnée en séance générale, c'est déjà accomplir une tâche bien ardue lorsqu'on est, pour ainsi dire, en famille ; mais cela devient un fardeau bien écrasant pour un Secrétaire-général aussi peu habitué à manier la plume que la parole, lorsqu'il se trouve en présence d'un auditoire aussi brillant et aussi nombreux. Permettez-moi donc, Messieurs, de solliciter tout d'abord votre indulgence, et d'espérer que vous me l'accorderez, en tenant compte, bien plus de mes bonnes intentions, que de la valeur de ce court exposé.

Le 10 mai 1889, après avoir pris l'avis des commissions permanentes, après une discussion approfondie en séance générale, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts décidait qu'il était bon de revenir à une coutume de ses années les plus prospères, et de rétablir à la fois la séance publique bis annuelle et les concours avec prix et médailles sur des sujets d'histoire générale et locale, d'archéologie, de poésie, d'économie politique et sociale.

A plusieurs reprises, pendant l'existence presque séculaire de notre Société ; les concours avaient été abandonnés, puis rétablis. Il ne nous est pas facile de savoir aujourd'hui à quelles causes doivent être attribuées ces intermittences, Nous avons le regret d'avouer que des considérations d'ordre purement financier avaient déterminé la Société, en 1876, à supprimer les concours. Aujourd'hui, grâce à Dieu, nous nous sommes un peu enrichis, et il nous est possible d'offrir aux historiens, aux archéologues, aux poëtes, aux économistes qui voudront bien nous envoyer leurs travaux, des récompenses qui, si elles sont loin d'être en rapport avec la valeur des ouvrages couronnés, serviront, du moins, d'encouragement à nos lauréats, et ne figureront pas avec

trop de désavantage à côté de celles qu'ont instituées la plupart des Sociétés Académiques de France.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de plaider devant vous la cause des concours historiques et littéraires, ni de vous rappeler combien de points obscurs d'histoire générale ou locale ont été élucidés, grâce aux concours organisés par les Sociétés savantes, ni de vous montrer combien de productions poétiques et littéraires n'ont vu le jour qu'en raison d'un de ces concours. Sans vouloir vous faire remonter jusqu'à l'origine de ces tournois littéraires dans notre ville, sans déflorer le tableau que vous présentera dans un instant notre savant collègue M. le baron de Warenghien, je voudrais chercher à vous prouver, en parcourant avec vous les archives de notre compagnie, la vérité de ce que j'avançais tout à l'heure.

De 1826 à 1876 nous trouvons, parmi les mémoires couronnés des études des plus sérieuses, et en même temps des plus pratiques sur des questions d'économie politique et sociale.

Quel est le système le plus avantageux à organiser dans une ville ou commune pour améliorer l'existence physique et morale de la classe pauvre, par M. Bergier de Besançon.

L'industrie est elle ou non une condition de bien-être pour les villes qu'elle occupe ? Quelles espèces de bien-être sont rattachées à une ville industrielle et à une ville qui ne l'est pas ?

Le mémoire couronné en 1842 sur cette question que les circonstances semblent nous indiquer aujourd'hui comme le sujet d'un nouveau concours, était dû à la plume d'un jeune Douaisien des plus distingués, M. Auguste Butruille dont une mort prématurée a pu seule enlever à la Société la précieuse collaboration.

Examiner s'il est plus avantageux pour la grandeur et la prospérité des nations que les esprits soient dirigés vers la culture des sciences que vers celle des lettres, et faire entrer dans cet examen la combinaison des moyens propres à déterminer le plus grand développement de l'une et de l'autre, par M. Delayans.

Quels sont les effets de l'éducation maternelle et primitive sur le caractère et la destinée de l'homme. Un pareil sujet, Messieurs, semble au premier abord, ne devoir attirer l'attention que de pères de famille ou de personnes vouées à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse. Eh bien, vous partagerez certainement l'étonnement que j'ai éprouvé en apprenant que celui des concurrents dont le mémoire avait obtenu les suffrages de la Société était un jeune élève de mathématiques spéciales à Douai, M. Henri Derbigny.

Quelle influence l'étude des sciences économiques exerce-t-elle sur le patriotisme ? par M. Jacques Louis.

Une nation d'après les renseignements de la philosophie et de l'histoire, peut-elle subsister sans croyance religieuses positives ? par M. Laurens.

Etude pratique d'une alimentation d'eau potable de la ville de Douai (1869) par M. Parsy de Lille.

Etude hygiénique sur l'insalubrité des communes rurales, tant au point de vue de l'hygiène publique que de l'hygiène privée des populations, et des moyens d'y remédier.

Vous le voyez, Messieurs les sujets proposés dans cette section étaient de l'ordre le plus élevé; et leur étude ne pouvait que contribuer à maintenir le niveau intellectuel et moral.

Dans la section d'histoire, la Société tantôt imposait un sujet, tantôt préférait récompenser les travaux les plus utiles

et les plus intéressants qui étaient soumis à son examen. C'est ainsi que nous trouvons, parmi lee mémoires récompensés la traduction, par le regretté M. Auguste Preux, d'une partie des œuvres de Buzelin, la *Gallo-Flandria,* et des *Annales Gallo-Flandria,* traduction des plus utiles à ceux de nos concitoyens qui étudient l'histoire de la Flandre, et que vous avez, tout récemment encore, mise à la disposition d'un infatigable chercheur.

Les notices historiques de M. Brassart père, sur les établissements de charité de la ville de Douai et sur le village de Dechy.

L'Inventaire des Archives des Hospices de Douai par M. Brassart fils.

Une notice sur l'ancienne et illustre famille des seigneurs de Lallaing par M. Brassart, fils.

Un abrégé historique par M. Lebon, des principaux évènements arrivés dans la Flandre-Wallonne, depuis l'an 1566, jusqu'en 1667.

Une notice historique, de M. Dancoisne, sur la ville d'Hénin-Liétard.

Deux notices historiques, présentées en 1844 par M. Désiré Dubois, sur les églises de St-Pierre et de Notre-Dame.

A ce propos que notre cher collègue, que l'auteur de la première partie de Douai pittoresque me permette de lui dire que si, après 54 années consacrées, avec un dévouement que vous savez apprécier, au service de nos établissements hospitaliers, il a pu prendre une retraite bien gagnée, notre compagnie ne le tient pas complètement quitte, et qu'elle compte sur lui pour achever l'histoire, si bien commencée, de nos monuments anciens et modernes.

Signalons encore : *Une notice historique de M. l'abbé*

Capelle sur M. Deforest de Lewarde et sur les institutions charitables par lui créées à Douai.

Un précis historique de la maison de Harnes, par M. Demarquette, avocat.

Une notice historique de la Seigneurie de Cuincy, par M. l'abbé Lamorisse, vice-doyen, curé de Cuincy.

Une mémoire traitant de l'*Origine, des progrès et de la décadence des abbayes situées dans l'arrondissement de Douai, par l'abbé Chrétien Dehaisnes*. C'était là, s'il m'est permis d'employer cette expression, le début de l'éminent historien qui depuis a si vivement éclairé l'histoire de l'art chrétien en Flandre, de Monseigneur Dehaisnes qui, hier encore, dotait notre histoire locale du splendide ouvrage qui a pour titre : *Jean Bellegambe*, magnifique monument élevé à la mémoire du Maître des Couleurs qui a illustré l'art Flamand, et dont les merveilleux tableaux de Notre-Dame de Douai, du musée de Berlin, et du musée de Lille, font la gloire de notre cité, en même temps que celle de l'artiste incomparable qui les a créés.

Viennent ensuite : *le catalogue analytique des documents manuscrits concernant l'histoire de Flandre et particulièrement celle de la gouvernance de Lille, Douai et Orchies par M. Emile Mabille.*

Une histoire des anciens établissements d'hommes du clergé régulier et séculier à Douai par M. l'abbé Dancoisne. Cet immense travail constitue l'un des documents les plus précieux pour l'histoire de notre ville avant 1789.

Une épigraphie douaisienne, par M. William de Sars, ouvrage des plus utiles à consulter pour les archéologues et les généalogistes de notre région et que nous aurions été bien heureux de publier, si le cadre malheureusement trop restreint de nos mémoires l'eut permis.

Enfin, des *Recherches sur les tableaux et les objets d'art religieux de Douai et de ses environs en 1789*. Que son auteur M. Louis Dechristé, père, dont la patience infatigable nous a dotés de tant de précieux documents relatifs à l'histoire de Douai, me permette d'exprimer publiquement au nom de tous le regret que cause à notre compagnie la détermination qu'il a prise de cesser de lui appartenir comme membre résidant. Nous espérons que cette détermination n'est pas irrévocable, que M. Dechristé ne voudra pas rester oisif (il ne le saurait pas d'ailleurs), et nous fera encore profiter des découvertes qu'il ne cesse d'opérer dans nos archives communales et départementales.

La poésie, avait, elle aussi, à diverses reprises fourni son contingent à nos concours, et nous trouvons parmi les travaux récompensés des productions agréables et d'un mérite incontestable.

Nous signalerons parmi les pièces de vers récompensées :

Voltaire et le comte de Maistre, dialogue des morts, par M. Bégain.

Le Juif errant, par M. Boyer.

Les Coups de bâton de St-Géry, par M. Henri Carion.

Les Premières inspirations du Tasse, par M. Cotte de Riez.

Epître à une demoiselle à l'occasion de son mariage, par M. Flayol.

La Mort d'un jeune enfant, par le même.

Le Songe, par M. Lambert César, de Douai.

Du Sentiment religieux dans le poëte, par le même.

L'Orphelin, par le même.

La Mort d'un jeune enfant, par M. Pauffin.

La Glace, par le même.

La Veillée des morts, par M. Wains-Desfontaine.

La Vision ou l'ombre de Louis XIV inaugurant le musée de Versailles, par le même.

La Mort des Girondins, par le même.

Les Deux Jumeaux, par le même.

Le Papillon, par le même.

Une Tribu Arabe, par M. Romieux.

L'Or et le Travail, par M. Lesguillon.

Légende poétique sur la fondation de Douai, par M. l'abbé Dehaisnes que nous sommes heureux de retrouver dans la section de poésie, toujours plus Douaisien que bon nombre d'enfants de Gayant.

La Société n'avait pas établi de concours de peinture ou de sculpture mais nous la voyons en 1844 récompenser d'une médaille d'or d'une valeur de 200 fr., M. Louis Fache de Douai, auteur d'une statue de Jean de Bologne.

L'agriculture avait toujours participé la première aux récompenses offertes par la Société, et nous voyons bon nombre de nos médailles attribuées à des travaux d'économie rurale. Nous signalerons parmi les travaux récompensés :

Un mémoire sur les plantations, par M. Delaunay de Veugilles.

Un mémoire sur le même sujet, de M. Leroy de Bailleul.

Un mémoire sur les améliorations à apporter dans l'espèce bovine, par le même.

Un mémoire relatif aux améliorations à apporter dans la culture des terres, par le même.

Nous ne parlerons pas ici des récompenses accordées à l'agriculture pratique et aux cultivateurs. Nos concours agricoles ont été tenus avec la plus grande régularité et leur programme n'a varié que dans des limites assez étroites. Qu'on me permette cependant de regretter la suppression



d'un usage dont nous trouvons la trace dans les anciens palmarès.

La servante de ferme la plus recommandable par sa probité et l'ancienneté de ses services, obtenait, au lieu d'une médaille, une timbale d'argent, *Quantum mutatus !...*

De nos jours on ne voit plus que trop rarement la vertu décrocher la timbale.

J'ai fini, Messieurs, cette longue énumération que vous trouverez peut-être fastidieuse, mais qui a au moins un mérite, c'est de vous montrer ce que nos anciens faisaient pour encourager les études sérieuses.

S'ils n'ont pu se flatter d'avoir, en créant les concours et en leur attribuant les médailles et les prix, provoqué d'une manière absolue la mise à l'étude de questions du plus haut intérêt pour notre histoire locale et pour l'économie sociale, ils ont au moins indiqué à certains des sujets neufs à traiter.

Ils ont aussi encouragé sérieusement les efforts de travailleurs qui n'étaient peut-être pas indifférents à l'attrait d'une récompense honorifique et à l'espoir de voir leurs productions insérées dans les mémoires d'une Société que l'ancienneté et la valeur personnelle de certains de ses membres recommandaient d'une manière toute spéciale à l'attention et à la faveur de toutes les Sociétés savantes de notre pays.

Vous comprendrez dès lors, qu'en présence des résultats obtenus par nos devanciers, nous ayons voulu rétablir les concours historiques et littéraires, supprimés depuis 1876, et nous espérons qu'à notre prochaine séance solennelle nous pourrons vous montrer les résultats de cette heureuse résurrection.

En même temps qu'elle rétablissait les concours, la Société revenait à une autre de ses anciennes habitudes. Elle

décidait le rétablissement de la séance publique annuelle supprimée depuis 1878, et voulait en assistant à la distribution des prix du concours agricole, témoigner, de la manière la plus éclatante, de tout l'intérêt qu'elle prenait aux choses de l'agricultnre.

Son premier devoir n'est-il pas de la soutenir et de l'encourager, surtout lorsqu'elle souffre et que le concours de tous est nécessaire pour lui assurer l'appui auquel elle a droit de la part des pouvoirs publics ?

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette décision qui nous permet d'accepter nne fois de plus l'aimable hospitalité de l'honorable maire de Douai et de nous voir réunis à cette brillante assistance et à cet auditoire d'élite dont la présence est pour nous le plus précieux des encouragements.

Pendant ces deux années 1888 et 1889, nous avons eu le regret de voir la mort nous enlever plusieurs de nos collègues; d'abord notre vénéré collègue honoraire, M. le conseiller Lagarde, dont la plupart d'entre nous n'ont connu que la belle vieillesse; mais nous ne saurions oublier que si, pendant ses 42 ans d'honorariat, M. Lagarde n'a paru que de loin en loin à nos séances, il avait brillamment rempli, à trois reprises différentes, les fonctions de Secrétaire général et en 1848, celle de président de notre Société.

M. Lagarde était le doyen de nos membres honoraires; celui de nos collègues qui, après lui, aurait pu revendiquer ce titre, M. le Baron Frédéric de Guerne, ne lui a survécu que quelques mois. Si la modestie de notre collègue l'a empêché de faire briller dans nos réunions générales l'étendue de ses connaissances, elle lui a permis de prendre la part la plus active et la plus appréciée aux travaux de notre commission des sciences exactes et de contribuer dans



une large mesure au développement des magnifiques galeries d'histoire naturelle du musée de Douai.

La mort nous a enlevé également M. Louis Cambier, littérateur fin et délicat dont nous avions pu, à maintes reprises, admirer le talent de conteur et apprécier les qualités d'historien. Elle nous a enlevé également M. le colonel Leleu, qui, lorsqu'il eut consacré au service du pays la plus belle partie de son existence, vint prendre dans sa ville natale un repos noblement gagné et auquel nous fûmes heureux d'ouvrir nos rangs. Bien qu'il ait passé peu de temps parmi nous, nous ne saurions oublier les services qu'il nous a rendus dans des circonstances difficiles.

Une mort prématurée a privé notre Société d'un collègue des plus compétents en matière agricole, M. Couplet-Barbieux, dont notre section agricole, qui avait eu maintes occasions d'apprécier son mérite et ses connaissances pratiques, avait fait depuis quelques années, son vice-président.

M. Anicet Digard n'appartenait à notre Société qu'à titre de membre correspondant, mais il serait à souhaiter que tous nos collègues résidants prissent une part aussi active que lui à nos travaux. Chaque année, il se faisait un devoir d'assister à quelques unes de nos séances générales, et, nous racontait, dans nne causerie remplie d'*humour* et bourrée de faits intéressants ses voyages en Prusse, en Bavière, en Hongrie, à Rome, en Egypte et en Terre-Sainte.

Je ne pense pas que M. Terninck, de Bois-Bernard, ait assisté à une seule de nos séances, mais nul ne prenait plus au sérieux son titre de membre correspondant et nous recevions fréquemment, depuis de longues années, des brochures où le savant archéologue rendait compte de ses remarquables découvertes sur les vestiges des époques Gallo-Romaine

et Mérovingienne que son flair tout particulier lui faisait découvrir sous le sol de l'Artois.

Les travaux de nos collègues lus en séance générale en 1888 et 1889 n'ont été inférieurs ni en nombre, ni en qualités à ceux des années précédentes. Je suis obligé, pour ne pas allonger ce rapport outre mesure, d'en faire une sèche énumération ; vos souvenirs sont assez vivaces pour suppléer à ce que ce rapport peut avoir d'incomplet. M. Offret nous a prouvé que l'amour de la science est héréditaire, en nous présentant le compte-rendu d'un savant travail de son fils, M. Albert Offret, sur les tremblements de terre. Il nous a ensuite retracé la vie si laborieuse et toute dévouée à la science de notre regretté collègue M. Delplanque. Il a enfin donné lecture à la Société d'un rapport des plus concluants sur les causes et les résultats de l'explosion de la rue des Minimes, explosion qui, sans jeu de mot, avait fait tant de bruit dans notre ville.

M. le docteur Champenois, nous a entretenus, avec la clarté d'exposition à laquelle il nous a habitués, des microbes et de l'hygiène moderne, et nous a montré quel secours on peut retirer, au point de vue de la santé publique, des récentes découvertes bactériologiques.

Il nous a lu également une intéressante étude sur le sens de la vision dans l'antiquité et chez les Daltoniens.

M. Maillard, dans des notices nécrologiques inspirées par une respectueuse affection, nous a retracé l'existence si bien remplie de M. le Recteur Fleury, et nous a montré dans M. le sénateur Corne, le citoyen éminent, le moraliste et le philosophe, en même temps que le défenseur de nos libertés les plus chères et le protecteur discret des modestes dévouements.



M. Maillard est grand voyageur, et nous a fait profiter des fines observations qu'il a faites pendant un récent voyage en Espagne. Notre cher collègue n'a pas même reculé devant une expédition plus lointaine et a bien voulu représenter la Société au congrès tenu sur l'autre bord de la Méditerranée, à Oran, par l'Association Française pour l'avancement des sciences.

M. le baron Boissonnet ne nous a offert qu'un compte-rendu des Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix. Nous ne pouvons que regretter de n'avoir pas entendu plus souvent sa parole si précise et si élégante, mais nous ne pouvons raisonnablement lui reprocher d'avoir fait passer avant les études archéologiques, la direction du comice agricole dont il occupe le secrétariat avec un zèle et une compétence que la Société ne saurait trop reconnaître.

M. le baron de Warenghien, qui avait depuis longtemps projeté un rapprochement entre leurs hautes puissances, le Reuse de Dunkerque et notre vénérable aïeul Gayant, avait voulu nous préparer à recevoir dignement le gigantesque compatriote de Jean-Bart, en nous racontant la visite faite en 1848 à Dunkerque par Gayaut et sa famille et l'aimable réception qui avait été offerte alors aux nobles visiteurs.

Nous avons tout lieu de penser que notre distingué collègue a pleinement réussi, et que le géant Dunkerquois n'a pas manqué de lui adresser les plus vifs remerciements pour l'accueil enthousiaste qu'il a reçu dernièrement.

Vous allez entendre et, j'en suis sûr, chaleureusement applaudir un travail dont M. le baron de Warenghien nous a donné lecture et relatant un concours de poésie à Douai en 1592.

M. Quinion-Hubert, nous a retracé une expédition faite en

Vendée pendant la Révolution par la garde nationale de Bordeaux. Il nous a exposé d'une manière saisissante les causes de la crise industrielle que nous traversons et qui malheureusement n'est pas près de finir. Il nous a enfin présenté en lettré fin et délicat, en poéte qui sait juger les vers aussi bien qu'il les fait lui-même, un rapport sur le concours de l'académie des jeux Floraux.

M. Victor Tréca, nous a prouvé à plusieurs reprises que la procédure n'est pas absolument ce qu'un vain peuple pense, et que son prosaïsme outré ne peut tuer l'instinct poétique chez ceux qu'Apollon a effleurés de son souffle. Ses vers faciles et pleins de fraicheur semblent avoir vu le jour plutôt au pays du soleil qu'au milieu des épais brouillards de la Flandre.

M. Léon Maurice a ravivé parmi nous le souvenir d'un homme de bien, M. le comte Romain de Guerne, dont le nom est chez nous synonyme de charité et de dévouement à la cité Douaisienne.

M. Albert Dutilleul, a retracé, dans une étude biographique qui est un véritable monument artistique et littéraire, l'existence d'un peintre Douaisien, Constant Dutilleux, qu'une trop grande modestie a privé d'une partie de la renommée à laquelle son beau talent lui donnait droit. M. Dutilleul a présenté à la Société le compte-rendu d'un volume des annales de l'Académie d'archéologie de Belgique et la description d'un album d'archéologie publié par la Société des antiquaires de Picardie. Enfin, « *à propos d'un cheveu* », notre distingué collégue nous a fait voir, avec un brio et un *humour* incomparable les vicissitudes du tube capillaire, ses grandeurs, sa décadence, le rôle qu'il a joué dans l'histoire, et aussi celui qu'il joue dans la vie privée de chaque

individu, petit ou grand, brun ou blond ! Celui-là seul qui n'a jamais trouvé un cheveu dans son potage ou dans son existence, serait fondé à reprocher à notre collègue l'importance qu'il donne à un fil aussi ténu ; mais celui là est encore à naître.

Dans un travail où les connaissances pratiques viennent à chaque pas appuyer la science juridique, notre nouveau collègue M. Edouard Dransart, nous a montré l'importance de la *clause de la voie parée* et l'utilité qu'on pourrait retirer de son insertion dans certains actes notariés.

Enfin, notre Secrétaire-général, obéissant conscieusement au règlement, vous a présenté un rapport sur les travaux de la Société en 1886 et 1887.

Si j'ajoutais à cette longue liste celle des travaux présentés dans les différentes commissions, vous penseriez comme moi, qu'au point de vue du travail, notre Société n'a rien à envier à une ruche d'abeilles. Si quelques uns d'entre nous, fatigués sans doute du labeur passé, paraissent se livrer à un repos peut-être un peu trop prolongé, il en est d'autres et non des plus jeunes. qui remplissent courageusement toute leur tâche et ne craignent même pas de porter sur leurs épaules le fardeau du voisin. Sans adresser le moindre reproche aux premiers, vous me permettrez, Messieurs, de remercier en votre nom les derniers dont le zèle et l'activité maintiennent le bon renom de notre compagnie, qui, bien que centenaire jouit d'une verte vieillesse et que de longues années séparant encore de la décrépitude.

Je devrais, maintenant, Messieurs, pour me conformer en tout anx prescriptions de nos règlements, saluer en votre nom nos nouveaux collègues. Je devrais également vous parler des divers évènements intéressants pour notre Société, qui se sont succédés dans ces deux dernières années.

Permettez-moi d'abandonner cette partie de ma tache et de ne pas prolonger outre mesure l'attente de nos dignes lauréats que l'impatience pourrait gagner et auxquels la rigueur de la saison nous fait un devoir d'épargner un voyage de nuit. Ils ne sont plus tous jeunes, et je tiens moins que personne à encourir le reproche de les avoir exposés à rapporter chez eux une pneumonie, une bronchite, ou tout au moins une *influenza* dont ils pourraient m'accuser d'être la cause intéressée.

DU PTOSIS

Par M. le Docteur DRANSART

Membre résidant

On désigne sous le nom de ptosis la chute de la paupière supérieure.

La paupière tombe comme un voile au-devant de l'œil et le cache en partie ou complètement, il en résulte une gêne considérable de la vision: Pour voir, le malade est obligé ou bien de relever la paupière avec la main ou bien de renverser la tête fortement en arrière. C'est ce que font, généralement les personnes atteintes de cette infirmité et cette position de la tête donne aux ptosiques une manière d'être toute spéciale et très caractéristique.

Voici des photographies qui montrent l'aspect des yeux et de la face dans le ptosis. Le voile palpébral supérieur paraît avoir une hauteur double de la normale par suite du déplissement du sillon orbito-palpébral et des autres plis de la paupière.

On pourrait croire que la paupière a une hauteur exagérée puisque le sourcil est plus élevé qu'à l'état normal et que le bord libre de la paupière est abaissé. Le docteur Beauvois fait observer avec justesse dans sa thèse (1) que

(1) Thèse de la Faculté de Paris (1884,) sur le ptosis et en particulier de son traitement chirurgical par la méthode de suppléance du muscle releveur de la paupière supérieure par le muscle frontal.

cet excès de longueur n'est pas réel, il est dû au déplissement de la paupière et sourtout à la disposition de la gouttière orbito-palpébrale.

A ce sujet le docteur Beauvois ajoute (page 11) :

« Dans les cas de ptosis unilatéral, où l'asymtérie des deux paupières ressort d'une façon très manifeste, et où la paupière paralysée parait plus longue. Il suffit de faire élever les deux sourcils à la fois pour faire cesser toute différence de longueur.

« Lorsque le ptosis est double, l'élévation des sourcils est très peu apparente parce que la symétrie est conservée, mais il est facile de constater par la mensuration l'allongement relatif des deux paupières.

« Pendant notre séjour à Somain nous avons vu chez le Docteur Dransart, le fils d'un avocat d'une ville du Nord, âgé de 7 ans, et atteint d'un ptosis congénital double. Le bord libre palpébral arrive à peu près au milieu de ses deux pupilles. Chez lui la distance entre le bord ciliaire des paupières et les sourcils est de 30 milimètres, tandis que chez son père elle n'atteint que 20 millimètres. Cette différence doit être attribuée au déplissement des paupières et non à un allongement réel. »

Chez presque tous les ptosiques, le front est sillonné de rides dues à la contraction du muscle frontal, muscle qui essaie de suppléer en partie le muscle releveur de la paupière supérieure. Cette particularité fait défaut quand il y a paralysie du facial (nerf du frontal).

Dans certains cas le ptosis est monolatéral, et dans d'autres il est double.

VARIÉTÉS. — Le ptosis présente diverses variétés : nous



empruntons à l'excellente thèse du docteur Fernand Beauvois la classification suivante due à M. le professeur Panas.

Le ptosis est dû, soit à une paralysie du releveur de la paupière, ou bien il provient d'autres causes, telles que l'hypertrophie de la paupière, l'œdème inflammatoire, etc.

Il y a donc deux grandes classes de ptosis :

1° Le ptosis paralytique dû à un défaut d'action du releveur.

2° Le ptosis organique (Galezowskis) comprenant tous les cas dans lesquels l'activité fonctionnelle du releveur est conservée, mais est insuffisante pour relever la paupière.

La première classe formée par le ptosis paralytique peut être subdivisée en six variétés :

1° *Le ptosis congénital*, qui reconnaît pour cause un vice de développement ;

2° *Le ptosis dissocié cérébral* ou paralysie dissociée de la troisième paire (décrite par notre ancien collègue le docteur Landouzy,) sans autres phénomènes paralytiques dans la sphère de distribution du moteur oculaire commun et lié à une lésion du cerveau ;

3° *Le ptosis associé* paralysie du moteur oculaire commun ;

4° *Le ptosis dissocié périphérique*, produit par une lésion du muscle releveur ou du rameau nerveux qui l'innerve, et qui se détache du tronc du moteur oculaire commun ;

5° *Le ptosis constitutionnel* qui se développe sous l'influence d'un mauvais état général ;

6° *Le ptosis sympathique* (Horner).

Pour ma part, je mettrai en dehors de ces deux grandes classes, une variété qu'il n'est pas possible de ranger ni

dans l'une ni dans l'autre de ces classes et que je désignerai avec le docteur Beauvois sous le nom de ptosis *atonique*. Cette classe renferme deux variétés de ptosis : 1° le ptosis atonique congénital ; 2° le ptosis atonique acquis.

Il ne rentre pas dans le cadre de cette communication de décrire en détail toutes ces variétés de ptosis.

Je vais rapidement esquisser leur physionomie et leur étiologie, pour arriver au traitement chirurgical de cette affection par la méthode de suppléance du muscle frontal au moyen des fils sous-cutanés, méthode de traitement dont les photographies qui passent devant vos yeux vous montrent les résultats.

VARIÉTÉS ET ÉTIOLOGIE

1° Ptosis congénital

De toutes ces variétés de ptosis la plus fréquente et la plus intéressante est certainement celle du ptosis congénital. La plupart des photographies que je fais passer sous vos yeux concernent des cas de ptosis congénital.

Ce ptosis est dû soit à un arrêt de développement du muscle releveur ou du nerf qui l'innerve (le moteur occulaire commun,) ou bien à une lésion circonscrite du cerveau d'origine intra-utérine analogue à celle qui produit le ptosis cérébral accidentel ou isolé, (Landouzy).

L'hérédité joue un certain rôle dans cette affection, « tantôt, dit le docteur Beauvois, tous les membres d'une même famille en sont atteints ; tantôt ce sont les hommes seulement ou bien les femmes. » Je ne puis que confirmer cette

observation, mais il importe d'ajouter que dans bien des cas il n'est pas possible de découvrir la moindre trace d'hérédité. Je connais deux familles de ptosiques où l'affection se transmet des grands-pères aux petits-fils en épargnant la génération intermédiaire, je ne crois pas que cette particularité soit déjà signalée.

Le ptosis congénital est parfois unilatéral et parfois bilatéral, c'est cette dernière variété que nous avons rencontrée personnellement le plus souvent.

De Wecker a signalé la coincidence du ptosis congénital avec une légère diminution de la distance qui sépare les deux commissures du même œil.

J'ai rencontré deux fois l'épicanthus avec écartement apparent ou réel des cavités orbitaires et aplatissement des os du nez chez des sujets atteints de ptosis congénital.

L'ectropion complique parfois cette affection, j'en ai rencontré un cas.

Dujardin a observé un cas de ptosis double coincidant avec une faiblesse congénitale de l'ensemble des muscles de l'œil.

2° Ptosis dissocié cérébral

Le ptosis dissocié cérébral de Landouzy est dû à une lésion cérébrale occupant la région postérieure du lobe pariétal. (Exsudats, foyers d'encéphalité, tumeurs, abcès) ce ptosis s'accompagne souvent de monoplégie ou d'hémiplégie. Ce ptosis est grave en raison des lésions dont il est le symptôme.

3° Ptosis paralytique associé

Le ptosis paralytique associé est produit par une lésion siégeant sur un point du tronc du moteur oculaire commun

depuis son noyau d'origine jusqu'à sa division dans l'orbite. Voici des pièces anatomiques et un schéma qui montrent l'origine, le trajet et la division du moteur oculaire commun. Ce nerf a sous sa dépendance les muscles de l'œil suivants : le droit supérieur, le droit inférieur, le droit interne, le petit oblique et l'élévateur de la paupière supérieure; il fournit également un filet au ganglion ophthalmique, ganglion qui envoie les filets nerveux du sphincter de l'iris.

Le ptosis dans cette variété peut exister seul mais il coïncide souvent avec une paralysie de l'un ou de plusieurs des muscles précités ou du sphincter irien.

Le rhumatisme. La syphilis et l'ataxie locomotrice sont les causes les plus fréquentes de cette variété de ptosis. La sclérose en plaque, les dégénérescences des centres nerveux, les exsudats, les tubercules intra-crâniens, le cancer et tout autre tumeur en sont quelquefois la cause. Il peut aussi survenir à la suite de fractures de la base du crâne.

Le ptosis dissocié périphérique est dû à une lésion orbitaire du filet nerveux qui se rend au releveur de la paupière.—Le rhumatisme, le froid, la goutte, les exostoses syphilitiques ou non, les abcès, les périostites, les tumeurs orbitaires et le traumatisme, en sont les causes les plus connues: Je viens d'en observer un cas chez un malade à qui j'avais enlevé une tumeur de l'orbite.

Ce ptosis guérit généralement.

5° Ptosis paralytique constitutionnel

Le ptosis paralytique constitutionnel se produit en général sans lésion matérielle, il est la conséquence d'un mau-

vais état général. Il se voit à la suite des maladies générales: les affections éruptives, la diphthérie, la fièvre typhoïde.

Il se voit également dans la choro-anémie, l'aménorrhée et il peut être la conséquence de la masturbation et de l'hystérie.

Ce ptosis est peu grave et disparaît avec la cause productrice.

6° Ptosis sympathique de Horner

Ce ptosis est dû à la paralysie du muscle orbito-palpébral, muscle à fibres lisses qui tient lieu de tendon au muscle releveur proprement dit.

Ce ptosis n'est jamais que partiel et tient à une lésion du grand sympathique, il s'accompagne de myosis (rétrécissement de la pupille) et d'un certain degré de turgescence des capillaires de la moitié correspondante de la face avec élévation de la température. On a vu cette variété de ptosis à la suite de tumeurs du cou comprimant le sympathique cervical, on l'a également vue chez les femmes après une hémorrhagie utérine abondante.

DEUXIÈME CLASSE

Le ptosis organique

Ce ptosis est occasionné par tout ce qui est capable d'augmenter le volume de la paupière supérieure, d'où résulte une insuffisance relative du releveur.

Il se voit à la suite des plaies des contusions, des inflammations des paupières : l'orgeolet, l'ophthalmie purulente

et la conjonctivité granuleuses en sont les causes fréquentes —L'exagération du tissus adipeux des paupières peut être aussi une cause de ptosis.—L'excès et l'allongement de la peau de la paupière en formant des plis pesants entraine aussi un ptosis par insuffisance du releveur.

L'éléphantiasis des paupières et toute tumeur occupant cet organe, peuvent naturellement avoir pour conséquence le ptosis organique, ptosis qui disparaît avec l'affection causale.

TROISIÈME CLASSE

Ptosis atonique

Dans certains cas, le ptosis ne semble pas dériver d'aucune cause appréciable, il est partiel et semble être le résultat d'une sorte d'atonie et de paresse de l'élévateur, ayant pour conséquence de laisser les yeux à demi fermés ; c'est le ptosis atonique sénile de certains auteurs.

Le docteurs Beauvois a signalé cette variété dans sa thèse où je relève le passage suivant (pages 23 et 24):

« Dans cette variété la paresse de la paupière existe ordinairement sur les deux yeux à la fois.

Le releveur a seulement perdu de sa puissance, mais il n'est pas paralysé : on s'en assure en immobilisant les sourcils et en faisant regarder fortement en haut ; les paupières se relèvent presque autant qu'à l'état normal.

Cette faiblesse des paupières peut-être congénitale ou acquise ; elle s'observe surtout chez certains vieillards affaiblis.

Pendant notre séjour à Somain M. Dransart nous a mon-

tré la femme d'un mineur d'Aniche, qui depuis sa naissance ouvre incomplétement les yeux. Le bord libre des deux paupières arrive au tiers supérieur de la pupille, mais sous l'influence de la volonté, le releveur fait remonter ce bord palpébral à 1^{mm} au-dessus du bord supérieur de la cornée.

Cette petite difformité qui est légèrement disgrâcieuse, gêne rarement la vision et ne réclame pas de soins chirurgicaux, lorsque les moyens médicaux ont échoué.

Marie-Thérèse d'Autriche en était affectée et fut guérie par Wenzel qui dut son succès à l'emploi de compresses imbibées d'eau de chaux et d'ammoniaque liquide. »

Nous pensons maintenant qu'il est toujours possible et facile de faire disparaitre cette difformité et cela par un moyen beaucoup plus certain que celui employé par Wenzel.

Traitement

1° Quand on peut faire disparaitre la cause du ptosis, l'infirmité guérit tout naturellement (sublatâ causâ tollitur effectus), on arrive le plus souvent à ce but par le traitement médical et parfois par le traitement chirurgical quand la cause du ptosis est une affection relevant du domaine chirurgical, comme par exemple une tumeur des paupières ;

2° Quand la cause du ptosis est inaccessible aux moyens médicaux, il faut alors s'adresser à la chirurgie exclusivement pour guérir ;

3° Autrefois on s'adressait à des moyens palliatifs quand le traitement médical échouait et quand le sujet refusait toute opération.

Le traitement du ptosis est donc médical, palliatif ou chirurgical.

1° Traitement médical

Ce traitement varie avec les cas : La lésion qui a occasionné le ptosis est-elle d'origine rhumatismale ou syphilitique, il faudra instituer le traitement anti-rhumatismal ou anti-syphilitique. Le ptosis est-il la conséquence d'un état général défectueux, le médecin aura à combattre ce mauvais état général. D'autre part il aidera l'action du traitement général ou spécifique par un traitement local approprié. Les frictions avec beaume de fioraventi, la pommade de Gondret, les vésicatoires volants, les sangsues au pourtour de l'orbite rendront bien des services.

A une période plus avancée on devra recourir au traitement par l'électricité. Le séton rend également des services dans les paralysies des muscles de l'œil.

2° Le traitement palliatif

Quand les moyens médicaux ne réussissaient pas on avait autrefois recours aux moyens palliatifs :

On relevait la paupière à l'aide de petites pinces analogues aux serres fines appelées pinces à ptosis.

D'autres se servaient d'un ressort de montre, de lunettes spéciales pour tenir la paupière relevée mécaniquement.

3° Traitement chirurgical

Tous ces moyens palliatifs sont aujourd'hui surannés et doivent céder le pas au traitement chirurgical en raison des progrès accomplis depuis dix ans.

Le refus de toute intervention chirurgicale se comprenait

autrefois, puisque les opérations imaginées contre le ptosis produisaient souvent une difformité inverse, Aujourd'hui ce refus serait irrationnel puisque la chirurgie possède le moyen de guérir facilement et sans aucun risque.

Le procédé le plus communément employé autrefois consistait à exciser un pli plus ou moins considérable de la peau de la paupière. Ce procédé ne pouvait réussir qu'à la condition d'enlever un grand morceau de peau et alors la paupière était tellement raccourcie que si l'œil restait ouvert il ne pouvait plus se fermer et le ptosis se trouvait remplacé par une infirmité non moins gênante : le lagophthalmos.

Hunt (de Manchester) imagina un procédé opératoire dont l'idée était excellente, mais dont les résultats furent aussi défectueux que les procédés antérieurs. Il voulait par une large excision des téguments au-dessous du sourcil mettre la paupière sous la dépendance des tractions de l'occipito-frontal.

Le lagophthalmos et l'ectropion qui vinrent compliquer les suites de cette opération la firent abandonner complètement et le ptosis en dépit de ce procédé resta encore parmi les affections qui sont au-dessus des ressources de l'art chirurgical.

Procédé de De Graefe.

Je cite pour mémoire le procédé opératoire du ptosis de De Graefe : De Graefe essaya de guérir le ptosis en affaiblissant le muscle orbiculaire muscle antagoniste du releveur et cela en retranchant une partie de ce muscle. Ce procédé ne pouvait pas donner de bons résultats.

Procédé de Bowman.

Bowman au lieu d'exciser l'orbiculaire, décollait ce mus-

cle après avoir incisé et disséqué la peau de la paupière puis il le tirait et l'élevait en haut en exécutant un pli musculaire qu'il disséquait.

Procédé de Panas.

Le professeur Panas imagina un procédé qui consistait dans l'association des deux procédés de Hunt et de Graefe. Ce procédé est abandonné également.

Procédé de Galezousky.

Galezousky a employé un procédé dérivant de celui de Panas ; il y ajoutait l'excision du cartilage tarse et de son ligament suspenseur.

Tous ces procédés malgré leur ingéniosité étaient loin de réaliser le but à atteindre et l'opération du ptosis n'était guère acceptée ni par les malades, ni par l'immense majorité des oculistes. Pour notre part nous fîmes notre première opération de ptosis en 1879 au moyen du procédé des fils sous cutanés, procédé qui nous appartient et qui a été imité par Pagenstecher, le premier en 1881. Voici du reste ce que dit à ce sujet le docteur Beauvois (page 42 thèse sur le ptosis, 1884, Paris).

Opération du ptosis par les fils sous-cutanés

Procédé basé sur la suppléance du frontal

« Un dernier progrès considérable a été ajouté au précédent par M. Dransart (de Somain), à l'aide d'une méthode qui réalise d'une façon complète la suppléance cherchée depuis Hunt du releveur par le frontal, tout en laissant dans leur intégrité la peau de la paupière et le muscle orbiculaire.

Ce nouveau mode de traitement désigné à tort sous le nom de méthode de Pagenstecher a été pratiqué pour la pre-

mière fois par le docteur Dransart, en 1879, et communiqué à la Société de Médecine du Nord et dans les Annales d'oculistique (n° de juillet et août 1880).

C'est seulement au congrès de Londres, en août 1881 que M. Pagenstecher a fait connaître un procédé basé sur le même principe. La propriété appartient donc bien à notre compatriote le docteur Dransart. »

Description du procédé opératoire du ptosis par les fils sous-cutanés

En 1880 je disais à la Société de Médecine de Lille, au sujet de ce procédé, ce qui suit :

En somme l'opération que nous avons faite a eu pour but de relier par trois fils le cartilage tarse et le muscle frontal. Ces fils laissent chacun une traînée cicatricielle sous cutanée qui remplace ultérieurement l'action des fils quand la plaie a digéré ces derniers. Ces traînées cicatricielles servent d'intermédiaires entre le cartilage tarse et les fibres du muscle frontal dont elles constituent pour ainsi dire le tendon d'attache. Le frontal devient par le fait le muscle élévateur de la paupière supérieure.

Dans ma première opération avant de passer les fils je disséquais une certaine portion de la peau pour passer plus facilement les fils, du cartilage tarse au muscle frontal ; la paupière était excessivement enfoncée dans l'orbite et je pensais qu'il n'eût pas été possible de faire avec l'aiguille un trajet sous cutané depuis le bord supérieur du tarse jusqu'au sourcil. C'était une erreur, car je pus supprimer ce premier temps de l'opération dans tous les autres cas ultérieurs.

Je pus me convaincre généralement qu'il n'était pas né-

cessaire pour obtenir le résultat voulu de passer les fils à travers le cartilage tarse et voici en dernière analyse à quoi se réduit le procédé opératoire du ptosis par les fils sous-cutanés tel que nous le pratiquons depuis 1884. A cette époque nous avons opéré, le docteur Beauvois qui nous a fait l'honneur de nous confier la cure du ptosis dont il était atteint et dont il a fait la relation dans la thèse à laquelle j'ai fait de si nombreux emprunts pour la rédaction de ce travail.

On saisit entre le pouce et l'index la peau qui sépare les sourcils de la base d'implantation des cils. On passe à la base de ce pli deux ou trois anses de fils armés de deux aiguilles, l'anse reste à la base des cils et les extrémités des fils sortant au niveau des sourcils. Les fils sont noués en huit de chiffre sur un rouleau de ouate phéniquée. Le nœud est serré proportionnellement au degré de correction.

Les fils sont laissés en place de 8 à 20 jours selon les cas.

Les photographies que j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux vous montrent le résultat obtenu immédiatement après l'opération. Les malades peuvent ouvrir et fermer les yeux à volonté. D'autres photographies des mêmes sujets, prises 5 et 6 ans après l'opération prouvent que les résultats opératoires immédiats se maintiennent indéfiniment sans qu'il soit possible de saisir la moindre cicatrice ou difformité imputable à l'opération.

Le seul reproche sérieux qui ait été fait à l'opération du ptosis par les fils sous-cutanés, c'est de donner lieu à la production d'abcès dans l'épaisseur des paupières. J'ai signalé le premier la formation possible de ces abcès et j'y ai remédié : 1° en passant les fils à la base du pli cutané qui

réunit la base des cils au sourcils; 2° en ayant recours à une asepsie complète des fils et des instruments; en agissant ainsi, j'ai pu laisser des fils durant 20 jours sans la moindre suppuration des paupières.

Procédé de Pagenstecher de Wiesbaden en 1881

(Congrès de Londres 1881)

En 1881 M. Pagenstecher a annoncé la guérison du ptosis par leprocédé suivant :

Pour reporter l'action du muscle frontal sur la paupière ; le moyen le plus simple consiste à introduire une forte suture au-dessus de l'arc sourciller à la faire sortir au bord de la paupière, à lier les deux bouts ensemble et à laisser les fils tomber d'eux-mêmes. La suture sous-cutanée peut empêcher les cicatrices défigurantes (annales d'oculistique, t. 86, p. 95).

Comme on le voit le principe de l'opération de Pagenstecher est le même que celui qui nous a inspiré et qui a inspiré Hunt avant nous, et de plus le moyen est absolument identique : Pagenstecher s'est servi comme nous de fils souscutanés, qui réunissent le sourcil à la partie inférieure de la paupière supérieure.

Pagenstecher passe ses fils de haut en bas et nous nous les passons de bas en haut. A Wiesbaden on pose une seule suture, à Somain on en pose deux et quelquefois trois.

Le procédé de notre éminent collègue allemand est certainement intéressant, mais il ne peut être considéré que comme un dérivé de celui qui antérieurement avait été exécuté et publié en France (et en Belgique); aussi je me crois en droit de réclamer pour la France, le mérite, si faible

qu'il soit, d'avoir réalisé la guérison du ptosis par la méthode des fils sous-cutanés, mérite que les Anglais attribuent à tort à notre éminent collègue allemand, le professeur Pagenstecher, de Wiesbaden, qui s'est illustré du reste par tant de travaux remarquables en ophthalmologie.

Dans le cas actuel la communication de Pagenstecher au congrès de Londres sur la guérison du ptosis par les fils sous-cutanés a donné à cette méthode opératoire un retentissement beaucoup plus considérable que celui que pouvait enraîner notre faible autorité scientifique: En effet, à partir de cette époque le traitement chirurgical du ptosis fut l'objet d'études intéressantes qui dotèrent la science de nouveaux procédés opératoires.

Les uns constituent des modifications, de notre méthode et ont pour but la suppléance du releveur par le frontal. Je citerai parmi ceux-ci les procédés de Meyer, de Wecker et le nouveau procédé du professeur Panas. D'autres opérateurs ont eu pour but de rattacher plus solidement la paupière à son muscle releveur.

Tous ces divers procédés que nous ne pouvons étudier ici ont certainement leur mérite mais nous pensons que l'expérience et la force des faits démontreront la supériorité du procédé opératoire du ptosis par les fils sous-cutanés.

Vous avez pu voir par les photographies que je vous ai présentées, 1° que la malade après l'opération peut immédiatement ouvrir et fermer ses paupières ; 2° que le résultat est durable et ne s'accompagne d'aucune difformité, ni d'aucune trace cicatricielle.

Enfin, si l'on ajoute à ces avantages, la simplicité de l'opération, la sûreté de son dosage et la possibilité aujourd'hui démontrée d'éviter à sa suite toute complication, on

aura les raisons les plus sérieuses sur lesquelles je m'appuie d'accord avec le docteur Bauvois, les docteurs Darier, Abadie et autres, pour croire que le procédé opératoire du ptosis par les fils sous-cutanés, restera l'opération de choix contre cette affection.

CAPSULOTOMIE ET CAPSULO-ECTOMIE TÉNONIENNES

par M. le Docteur DRANSART

Membre résidant

J'ai démontré dans un travail publié dans le journal d'oculistique du nord de la France n° 1 et n° 2 1889 (1) que l'amaurose pouvait être la conséquence d'un épanchement séreux rétro-oculaire, siégeant dans la capsule de tenon. D'autre part au congrès de la Société française d'ophthalmologie en août 1889, j'ai prouvé, en m'appuyant sur l'observation clinique, que l'atrophie du nerf optique pouvait être le résultat de la compression de ce nerf par le liquide contenu dans la capsule de tenon et ses annexes.

J'ai établi en outre l'existence des épanchements séreux rétro-oculaires *sans chémosis* et j'ai fait remarquer que cette variété d'épanchement séreux sans chémosis s'accompagnait presque toujours de troubles oculaires alors que l'épanchement séreux de la capsule de tenon avec chémosis évoluait presque constamment sans porter la moindre atteinte à l'acuité visuelle.

Le chémosis dans cette affection est donc en général un phénomène heureux, il est le résultat de la filtration du liquide sousténonien dans les mailles de la conjonctive ; il

(1) Travail que j'ai eu l'honneur de vous communiquer il y a un an.

constitue un symptôme de détente qui empêche la compression du nerf optique.

Ce fait étant établi par l'observation clinique, j'en concluais qu'il fallait admettre dans la capsule de tenon des variétés individuelles permettant chez les uns la filtration du liquide et l'empêchant chez certains sujets. D'après le docteur Motais, dont la compétence en la matière est si grande, ces différences individuelles éxistent ; j'ai pu du reste contrôler cette affirmation par des dissections multiples.

Une autre conséquence à tirer de ces données fournies par les observations cliniques et anatomiques, c'est que pour s'opposer à l'amaurose produite par l'épanchement séreux rétro-oculaire, il suffit de fournir une voie de filtration au liquide en faisant une ouverture à la partie antérieure de la capsule de tenon.

Cette ouverture se trouve indiquée dans l'espèce absolument comme l'ouverture de la plèvre est indiquée dans les épanchements pleuraux.

Je donne a l'opération qui consiste à ouvrir la capsule de tenon le nom de *capsulotomie ténonienne* par analogie au nom donné à l'ouverture de la plèvre : La *pleurotomie.*

Conséquent avec les idées que j'ai émises devant la Société des sciences et arts de Douai et pardevant le congrès de la Société française d'ophtholmologue (1889) j'ai fait cette opération dans plusieurs cas d'amblyopie par épanchement rétro-oculaire, et j'en ai obtenu des résultats remarquables que je désire vous faire connaître.

Le premier cas concerne une jeune fille de 23 ans, aveugle complètement de l'œil gauche, chez laquelle j'avais eu préalablement recours sans aucun résultat aux médications les



plus actives : salicylate ioduré de potassium, séton, injections de pilocarpinie etc. Malgré l'absence de chémosis et me fondant sur une légère saillie du globe oculaire avec gêne des mouvements oculaires et une certaine sensibilité du globe par la pression d'avant en arrière, je diagnostiquai une amblyopie par épanchement séreux de la capsule et je fis la capsulotomie.

Le second cas (1) est celui d'un jeune homme des mines d'Anzin, arthritique comme la précédente jeune fille. Ce jeune homme avait perdu la vision de l'œil droit après avoir eu pendant un mois des vertiges qui en avaient imposé à son distingué médecin pour une affection cérébrale. J'ai signalé la possibilité de cette erreur que j'ai commise moi même avec tous les ophtalmologistes avant la découverte de l'amblyopie ou amaurose par hydarthrose orbito-oculaire. Dans le cas actuel, les douleurs névralgiques péri-orbitaires du début de l'affection la diplopie les vertiges, la gêne des mouvements oculaires et une légère saillie du globe me firent admettre l'existence de l'épanchement séreux de la capsule de tenon et je fis comme dans le cas précédent la capsulotomie tenonienne en procédant de la façon suivante :

Procédé opératoire.

Je choisis comme lieu d'élection l'espace situé entre l'insection du droit inférieur et celle du droit externe. Je fis une incision parallèle au cercle cornéo-scléral à sept millimètres de ce cercle environ ; l'incision faite avec des ciseaux

(1) Que je puis heureusement vous présenter.

avait environ huit millimètres de hauteur, elle comprenait l'épaisseur de la conjonctive soulevée préalablement par une pince à griffes. L'incision faite, je disséquai la conjonctive d'avant en arrière et je mettais à nu la capsule de tenon, je soulevais cette membrane par une pince et j'y fis une incision verticale analogue à celle que j'avais faite dans le premier temps sur la conjonctive. Cela fait je disséquai la capsule assez profondément en passant les ciseaux entre la capsule et la sclérotique, j'espérais arriver jusqu'à la poche liquide et provoquer la sortie immédiate de la sérosité. Je n'eus, je dois le dire, aucun écoulement de sérosité immédiat. J'appliquai un pansement antiseptique.

Suites opératoires. — Résultats.

Les suites opératioires furent des plus simples et des plus heureuses. En effet le lendemain de l'opération les deux malades revoyaient et tous les deux pouvaient lire au bout de quelques jours. Je suis heureux de présenter l'un de ces malades complètement guéri, à mes distingués collègues de la Société des sciences et arts de Douai.

Chose importante à signaler: le lendemain de l'opération et les jours suivants les pansements étaient abondamment mouillés chez les deux opérés. Ce qui prouve que le liquide rétro-oculaire avait trouvé sa voie de sortie, sa voie de filtration.

D'autre part l'absence de l'issue immédiate du liquide prouve ou bien que ce liquide offre une certaine consistance ou bien qu'il est emprisonné retenu comme par une éponge dans les mailles cloisonneuses et épaissies de la capsule.

En tout cas, le fait brut à retenir de ces expériences cli-



niques c'est que la capsulotomie provoque l'évacuation des liquides rétro-oculaires et en même temps la disparition des troubles visuels qui en sont la conséquence.

J'en conclus donc que la capsulotomie tenonienne est une opération qui a droit de cité dans la chirurgie oculaire ; Dans certains cas à mon avis, elle pourra seule éviter la perte de la vision en empêchant l'atrophie totale du nerf optique par la compression prolongée des épanchements séreux rétro-oculaires. La capsulotomie tenonienne doit être selon moi considérée comme une opération tout à fait analogue à la pleurotomie, tout comme les épanchements rétro-oculaires sont probablement analogues aux autres épanchements des séreuses viscérales et articulaires.

Indications de la capsulotomie tenonienne.

Cette opération trouvera des indications autres que celle que nous venons d'étudier ; En effet j'ai eu l'occasion de la pratiquer dans plusieurs cas de *ténonite phlegmoneuse* avec des résultats des plus satisfaisants. Dans ce cas le chémosis est tellement intense qu'il entoure toute la cornée et qu'il immobilise l'œil. L'un de ces malades souffrait énormément et ne pouvait plus faire un mouvement de l'œil affecté, je lui fis une capsulotomie très large à droite et à gauche du droit supérieur. Chez un second malade du même genre je fis la capsulotomie au lieu d'élection, le lendemain les deux sujets accusaient une amélioration très sensible et en quelques jours le premier était complètement guéri. Chéz le second il fallut un peu plus de temps pour la guérison à cause des complications oculaires concomitantes. Il y avait chez ce malede de l'irido-choroïdite avec kératite suppurée,

complications qui ont été signalées par Rampoldi chez l'un de ses malades atteint de tenonite séreuse. Ce cas semblable à celui de Rampoldi, me prouve que la capsulotomie agit très favorablement sur les complications de ce genre et j'ai la conviction que cette opération faite en temps opportun dans les cas de tenonite phlegmoneuse est de nature à enrayer toute complication capable d'entraîner la perte de l'œil.

De la capsulo-ectomie tenonienne.

J'ai eu l'occasion d'expérimenter la capsulotomie tenonienne avec excision d'un lambeau de la capsule, opération que je désigne sous le nom de *capsulo-ectomie tenonienne*. J'ai fait cette opération 1° dans certains cas de blessures de l'œil accompagnées de chémosis rapide ; 2° dans les décollements de la rétine ; 3° dans les troubles de l'humeur vitrée ; 4° dans la myopie progressive ; 5° et enfin dans certains cas d'affections du nerf optique. J'ai obtenu dans ces diverses affections des résultats favorables presque inattendus que je publierai ultérieurement. Aussi, j'ose dire dès ce jour que les deux opérations nouvelles que j'ai imaginées, la *capsulotomie* et celle qui en dérive la *capsulo-ectomie* tenonienne sont appelées à prendre une place relativement importante dans la chirurgie oculaire.

Ces opérations visent en générale l'hydrostatique extra ou intra oculaire, elles peuvent rendre service dans tous les cas où il y a gène dans la circulation des liquides extra ou intra-oculaires.

Ces opérations peuvent se faire sur le même œil au niveau de plusieurs ou de tous les espaces intermusculaires dans ce dernier cas je les désigne sous les noms de 1° *péritomie* tenonienne ; 2° périectomie tenonienne.



J'appelle d'autant plus volontiers l'attention de mes distingués collègues sur ces opérations nouvelles que je puis en garantir la parfaite innocuité. Les opérés peuvent se promener immédiatement après l'opération à la condition d'avoir l'œil opéré parfaitement bien garanti par un pensement antiseptique.

L'action de ces opérations sur la circulation intra et extra-oculaire est véritablement remarquable et ce qui est encore un avantage à leur actif, c'est qu'elles ne laissent sur l'œil aucune trace appréciable.

LA QUESTION DU LATIN

Par M. le Recteur FLEURY

Membre honoraire

Messieurs,

Il n'est pas fort rare de rencontrer aujourd'hui des gens qui, oublieux des splendeurs de la renaissance du XVI[e] siécle, de ce magnifique épanouissement du monde moderne au contact de l'antiquité, voudraient voir la France, nation latine, renoncer au latin. Un Normalien très érudit, M. Raoul Frary, maintenant journaliste éminent, a même consacré tout un volume à soutenir une telle proposition. Il n'appartient pas cependant à cette catégorie de publicistes pour lesquels tout date, en France, de 1789 ; pour lesquels tout ce qui précède la Révolution est comme non avenu. Il se rapproche plutôt des utilitaires préoccupés des rivalités commerciales, industrielles, dont souffre notre époque, en même temps que de la nécessité d'éviter le surmenage des jeunes intelligences. Suivant ces utilitaires on ne saurait tout apprendre, et puisqu'il faut choisir entre les langues anciennes et les langues modernes, les premières doivent être, sans hésitation, sacrifiées aux secondes. Cruelle alternative si elle était réelle, mais qui ne saurait exister pour

des intelligences suffisamment douées, et conduites par de bonnes méthodes.

Le certain est que nous traversons des temps très troublés, où l'esprit révolutionnaire souffle de tous les points de l'horizon et s'attaque à tout. Nous lisions dernièrement, entre autres énormités, un article par lequel un des grands journaux de Paris, réclamait pour commencer : 1° la suppression totale des grammaires et dictionnaires, appelés par lui des horreurs homicides ; 2° l'extirpation complète de tout internat, tandis que beaucoup de membres de l'académie de médecine, entre autres le savant Brouardel, le nouveau doyen de la faculté de médecine de Paris, souhaitent des lycées situés hors des villes. Un autre pédagogue improvisé proposait pour les écoles primaires le système suivant: De 7 à 12 ans, on ne ferait, pendant les deux premières années, du matin au soir, rien que de la grammaire; pendant la troisième année, rien que de l'histoire ; pendant la quatrième année, rien que de la géographie ; pendant la cinquième année, rien que du calcul.

Sans doute il ne faut pas s'arrêter à de telles excentricités, mais un danger qu'on ne saurait nier, c'est le penchant de beaucoup d'hommes, dont plusieurs distingués par leur savoir et leur position, vers tout ce qui est matière, leur profond dédain pour tout ce qui ne se touche pas, ne se mesure pas, ne se pèse pas. En dehors des sciences exactes et naturelles, rien ne compte à leurs yeux. Non seulement la métaphysique n'existe pas pour ces matérialistes qui commencent à devenir légion, mais ils dénient même à la psychologie le titre de science, et l'abandonnent complètement pour la physiologie. Ce danger est même si grave que M. Paul Bert, qui ne passait pas pour un apôtre du spiri-

tualisme n'a pu s'empêcher de le signaler en ces termes. «On a dit que les études littéraires, à l'exclusion des sciences, ne prépareraient qu'une nation de rhéteurs; prenons garde que des études scientifiques exclusives ne préparent une nation de contremaîtres. »

La question du latin se rattache, en effet, à une autre beaucoup plus générale. En lui semblent s'incarner, cette sensibilité esthétique, ce goût littéraire, auxquels rendaient hommage autrefois, même les ennemis politiques les plus acharnés de la France, tels que le grand Frédéric, et ces doctrines spiritualistes auxquelles le monde a du Bossuet et Descartes. Le génie de Bossuet découle tout entier de deux sources, l'antiquité biblique et l'antiquité païenne; malheur à nous, si nous laissions tarir ces deux sources où, d'autre part, les grands hommes d'Etat de l'Angleterre, n'ont cessé de retremper leur intelligence comme la force de leur caractère, témoin Gladstone ce financier helléniste.

Nul ne saurait contester cette vérité, que l'instruction donnée à la jeunesse doit répondre, avant tout, aux besoins, aux idées, aux mœurs de la nation comme de l'époque auxquelles appartient cette jeunesse. Nul ne saurait prétendre non plus que la science ne soit appelée à jouer un rôle de plus en plus prépondérant dans les luttes guerrières, agricoles, industrielles, commerciales. Pour ces dernières, nous avions déjà une rivale écrasante dans l'Angleterre : il vient d'en surgir une seconde, l'Allemagne, non moins redoutable. Dans la Cochinchine devenue française depuis un quart de siècle, tous les produits importés d'Europe sont de fabrication anglaise ou allemande. A Aden, ce Gibraltar anglais de la mer des Indes, pas une seule maison de commerce anglaise; rien que des allemands, de ces allemands qui,

pour leur alcool seulement, exportent, chaque année, plus d'un million d'hectolitres. Maintenir dans les cours classiques, discours latins, vers latins, thèmes grecs, ce serait, paraît-il, au préjudice des langues étrangères, réclamées par la fréquence des relations internationales comme par des emprunts continuels de mots ; de l'histoire si nécessaire à un peuple libre s'il veut comprendre quelque chose à la marche de la politique tant intérieure qu'extérieure ; de la géographie, si utile à un peuple commerçant ; de la Chimie, si indispensable à l'industrie et même à la médecine où elle opère, chaque jour, de nouveaux miracles ; du dessin, par la perfection duquel valent surtout les arts décoratifs ; enfin de la gymnastique d'où dépendent la vigueur et la santé. Rien de pareil n'entre dans nos réclamations. Ce que nous soutenons, c'est que conservé, pratiqué dans une sage mesure, le latin ne présenterait que des avantages. Langue synthétique, ou presque chaque mot contient en lui seul plusieurs idées à discerner les unes des autres, il développe chez l'enfant une puissance d'attention, de réflexion, qui fortifie et aiguise son esprit, bien autrement que les langues analytiques. Dans celles-ci, chaque idée ayant un mot séparé pour la représenter, la subtilité de l'intelligence se trouve infiniment moins sollicitée, éveillée. A une époque où le latin se commençait en huitième et le grec en sixième, presque tous les élèves qui n'entraient dans l'enseignement spécial qu'après avoir fait leur cinquième, avaient une incontestable supériorité sur ceux de leurs camarades qui n'avaient jamais étudié que le français. Dans une sphère beaucoup plus élevée, les élèves reçus les premiers à l'Ecole polytechnique, sont ordinairement des bacheliers ès lettres. Certaines personnes vont jusqu'à prétendre que le bon litté-

rateur a l'esprit plus large, plus juste, plus simple, que le bon mathématicien, égaré trop souvent par l'inflexible rigueur des formules.

L'enseignement spécial lui-même nous présente un fait qui vient encore corroborer notre thèse. Il a été créé pour ses maîtres, avec beaucoup de raison, un ordre d'agrégation renfermant deux sections distinctes, lettres et sciences. Or, les concurrents qui réussissent dans la première section, ont presque tous fait du latin, comme beaucoup d'ailleurs des lauréats du concours scientifique.

Le niveau de l'intelligence des élèves de sixième, et surtout leur orthographe, ont singulièrement baissé depuis qu'en huitième et septième on a remplacé le latin par la continuation du français, les langues allemande ou anglaise, et les éléments des sciences. Sans doute, en sortant de neuvième, l'enfant ne sait pas le français, mais comme c'est la langue maternelle, il croit le savoir, et elle n'a plus pour lui aucun attrait de nouveauté. Il faut à l'esprit de l'écolier du changement, comme à son corps de l'action. Au contraire, lorsqu'en huitième l'étude du français était renforcée par celle du latin, par des rapprochements continuels entre la langue mère et l'idiome son dérivé, cette innovation réveillait l'attention de l'élève. En sixième, au bout de deux ans de latin, nouvelle résurrection intellectuelle, avec le grec, cette clef précieuse de toutes les étymologies scientifiques comme de tant d'autres. Si, aujourd'hui, l'étude prématurée des sciences torture inutilement l'esprit des enfants, c'est qu'ils se trouvent constamment en présence de dénominations qu'ils ne peuvent retenir, puisque pour eux elles n'offrent pas plus de sens qu'un vocable chinois. N'employer que des mots parfaitement compris, tel est le premier devoir

de tout pédagogue, et Voltaire, le plus clair de tous les écrivains, avait cent fois raison de répéter au commencement de toute discussion : *Définissez les termes!* Saint-Paul n'a-t-il pas dit, à propos des langues grecque et latine : » Je préfère de beaucoup dix mots que je comprends, à dix mille que je ne comprends pas?

Les Allemands, qui ne sont pas, comme nous, une nation latine, apprécient si bien, cependant, les avantages d'une langue synthétique, d'une gymnastique intellectuelle, dont les sciences ne profitent pas moins que les lettres, qu'ils ont maintenu le latin dans toutes les classes de l'enseignement spécial, et c'est seulement depuis peu de temps que, dans un petit nombre de Real Schulen, ils ont renoncé à cette langue. Les diverses parties de leur territoire n'en sont pas moins couvertes d'excellentes écoles commerciales, et les Anglais eux-mêmes effrayés des pas de géant que ne cesse de faire l'industrie germanique, sont en train d'organiser, sous la présidence de lord Harlington, une grande association destinée à imprimer à l'enseignement technique un essor pareil à celui qu'il a déjà pris en Allemagne.

Pour l'enseignement spécial, nous n'irions pas aussi loin cependant qu'on le fait au-delà des Vosges, et nous demanderions seulement aux parents raisonnables, de n'y faire entrer leurs enfants, si ceux ci sont tant soit peu intelligents, qu'après la cinquième, surtout dans le cas où notre Conseil d'enseignement supérieur, revenu à des idées plus saines, rétablirait le latin dès la huitième, à tout le moins dès la septième, et le grec dès la sixième. Ce que devrait faire aussi l'Université, ce serait de reprendre le jardin des racines grecques, jardin qui, malgré quelques vers ridicules, lesquels étaient du reste les mieux retenus, don-

naient aux élèves le sens réel de tant de mots français qui sont devenus des énigmes, même pour nos rhétoriciens. Ce qu'il faudrait aussi, ce serait réparer une inconcevable omission. Pour le baccalauréat ès lettres, on a fort sagement remplacé la version allemande ou anglaise par un thème allemand ou anglais, mais on a conservé la version latine au lieu de lui substituer un thème latin. Il en résulte que dès la troisième les futurs bacheliers ès lettres négligent complètement le thème latin, sachant qu'à l'examen ils n'auront pas une seule ligne a écrire dans cette langue, dont la prose est à la fois si majestueuse et si précise, de même que la sculpture grecque sera toujours l'idéal plastique. Il y a dans les langues comme dans les arts de l'antiquité une propriété de l'expression, une pureté de formes, une sûreté de goût, un bonheur d'expression, un charme de diction, une mélodie de paroles en rapport avec le sens de ces paroles elles-mêmes, qui en feront d'éternels modèles.

Au contraire, ce n'est pas à la prose allemande qu'il faut demander des leçons de style, tant cette prose est lourde, peu flexible, peu gracieuse, même chez de grands écrivains tels que Gœthe, qui n'est vraiment supérieur qu'en vers. La poésie allemande a toutes les qualités, tous les charmes, qui manquent à la prose tudesque. Cette dernière, suivant l'un des premiers penseurs de nos voisins, Herder, n'aurait qu'un grand mérite : « Elle ne se prête naturellement, prétend-il, qu'à l'expression du vrai. Si l'on veut lui faire dire autre chose, elle s'y refuse ou le rend mal ». En un mot, suivant les teutons, le mensonge serait le propre des idiomes latins. C'est par conformité avec cette opinion courante en Allemagne, que Gœthe nous représente, dans Wilhelm Meister, une

femme s'apercevant que son amant songe à la quitter, parce qu'il se met à lui écrire en français. Quel contraste entre la période latine, qui se déroule sans peine dans une harmonieuse cadence, et la période allemande, surtout chez les auteurs du XIXe siècle. Celle-ci est entortillée, surchargée de longs mots composés, obstruée d'incidences, et sa dimension dépasse parfois la demi-page. En venir à bout est, pour nous autres Français, un vrai travail d'Hercule.

Au point de vue si important du surmenage intellectuel, ce serait une erreur de croire que le latin, débarrassé des discours et des vers, soit un lourd fardeau. Il vient même en aide à l'élève, en lui facilitant l'orthographe, plus la compréhension d'une foule de mots français, enfin celle de tous les idiomes issus de cette langue mère, notamment de l'Espagnol que parle une moitié de l'Amérique. Dans l'étude de l'allemand, les verbes rejetés par l'inversion à la fin de la phrase, étonnent beaucoup moins celui que le latin a familiarisé avec une telle tournure. Si nos élèves sortent des lycées, sachant si peu d'anglais, si peu d'allemand, ce n'est nullement la faute du latin. On se contente, en dehors des thèmes allemands ou anglais, d'expliquer chaque semaine, une ou deux pages. Ce qu'il faudrait, ce cerait, par exemple pour les élèves d'allemand, de ne mettre entre leurs mains que des histoires, des géographies, voire même des physiques et des chimies traduites en allemand. Ils se familiariseraient ainsi sans fatigue avec toute espèce de mots, tandis que maintenant, au bout de cinq ou six ans passés avec Gœthe et Schiller, vous trouvez souvent des élèves incapables de vous indiquer en allemand, soit les termes géographiques les plus usuels soit les noms des métaux. Avec la prose anglaise, si simple, si claire, si alerte, notamment chez Addison, Swift,

Goldsmith, et tant d'autres une telle méthode serait encore plus facile et plus fructueuse, surtout si vous y ajoutiez la lecture de quelques romans de Walter Scott et de George Eliot.

Cette méthode, du reste, était déjà celle qu'on suivait avec le latin, lorsque les élèves de huitième apprenaient l'Histoire Sainte dans l'*Epitome historiæ sacræ* et ceux de septième la mythologie dans l'*appendix de Diis*. Quand ce ne serait qu'au point de vue des arts, rien de triste comme l'ignorance, sous ce double rapport, des lycéens actuels qui ne sauront jamais s'expliquer les sujets des chefs d'œuvre de l'antiquité ou de la Renaissance, lesquels peuplent les musées de l'Europe entière, et ne représentent guère que des scènes, des personnages, empruntés au Paganisme ou au Christianisme. On se demande, d'autre part, s'ils seront plus éloquents, parce qu'on fait fi de la rhétorique au point de ne plus leur apprendre, même ce que c'est qu'une métaphore. L'esprit littéraire, le goût littéraire ont déjà tellement rétrogradé, qu'ils disparaissent des ouvrages de pure littérature. Certes l'histoire de la littérature anglaise par M. Taine a d'incontestables mérites. Vous y trouvez philosophie, physiologie, géographie, histoire politique, ethnographie, traitées de mains de maître, tout en un mot, excepté la littérature proprement dite. Assistez à des examens sur la littérature : trop souvent l'interrogateur se contente de détails biographiques sur l'auteur, ou d'une sèche nomenclature de ses principales œuvres. Mais en quoi ces œuvres sont elles belles, conformes aux lois de l'esthétique ; qu'est-ce qui en fait le mérite, la perfection, et si la forme est aussi heureuse que la pensée, si l'expression correspond à la conception, c'est ce qui est trop rarement réclamé du candidat.

Quant à l'enseignement spécial lui même du moment où il n'a pas la prétention de se substituer à l'enseignement classique, loin de déprécier cet enseignement français, nous reconnaissons qu'il peut rendre d'incontestables services, et nous ne partageons nullement les appréhensions qu'il inspirait au grand littérateur Villemain. M. Legouvé, dans ses soixante ans de souvenirs, nous a raconté comment Il fut reçu par le ministre de Louis-Philippe, lorsqu'au nom de Goubaux, chef de la pension Saint-Victor où l'enseignement spécial dont le nom seul faisait encore défaut, avait été inauguré par l'auteur de « trente ans ou la vie d'un joueur », il alla demander pour ce dernier, l'autorisation de donner à son institution le titre de collège. « A mon premier mot, dit le spirituel narrateur, voilà un homme qui part en invectives. Toutes ses convictions et tous ses préjugés d'universitaire se révoltent; cette éducation nouvelle, cette éducation sans grec et sans latin lui semble un sacrilège, et il termine son dithyrambe par cette parole significative : Un collège français! jamais ! » Ajoutons toutefois que la nuit porta conseil. Le lendemain M. Villemain que M. Legouvé avait menacé d'un article dans le Siècle, et qui avait presque aussi peur de la presse que des jésuites, ce qui pour lui n'était pas peu dire, envoyait à M. Goubaux l'autorisation de changer le titre de pension Saint-Victor contre celui de collège François 1er. C'est aujourd'hui le collège Chaptal, appartenant à la ville de Paris.

Oui, longue vie et prospérité à l'enseignement secondaire français, mais à la condition qu'il ne prétende jamais détrôner, et supprimer le latin. La France, qui n'a jamais cessé d'être la première nation littéraire du monde, perdrait alors l'unique suprématie que jusqu'ici personne ne lui contestait.

Sans doute toute littérature n'est pas impossible sans latin, et Béranger a écrit à M. Legouvé qu'il ignorait cette langue; ses amis ont prétendu il est vrai que l'illustre chansonnier trahissait la vérité. Ce qui est incontestable, c'est le goût qu'il avait pour l'antiquité, son admiration pour la poésie grecque comme en témoignent les vers suivants, inspirés à leur auteur par la théorie philosophique de la métempsychose.

En vain faut il qu'on me traduise Homère,
Oui, je fus grecque, Pytaghore a raison,
Sans Périclès, j'eus Athènes pour mère;
Je visitai Socrate en sa prison !
Du Phidias j'encensai les merveilles.
De l'Ilyssus j'ai vu les bords fleurir,
J'ai sur l'Hymète éveillé les abeilles;
C'est là, c'est là, que je voudrais mourir !

Je vous ai rappelé, Messieurs tout ce que Bossuet avait du aux antiquités païenne et biblique. M. Legouvé nous apprend que son ami Béranger, s'il était païen, n'était pas cependant aussi anti-chrétien qu'on l'a cru, et que l Evangile était une de ses plus chères lectures. Il citait souvent le sermon de la montagne comme un chef d'œuvre d'éloquence et de grandeur.

Pour en revenir au latin, rien ne caractérise mieux l'anarchie qui règne actuellement dans les esprits que la contradiction suivante. En même temps que les nouveaux règlements diminuaient notablement la part faite à cette langue, dans les lycées de garçons, ils l'introduisaient fort justement, suivant nous, dans ceux de filles ; timidement sans doute, et seulement pour la dernière année. Mais nous espérons bien qu'on n'en restera pas là, et qu'un jour une plus large part sera faite à cette précieuse langue synthétique. Qui sait même

si le grec ne suivra pas, ce grec qui faisait les délices de plusieurs grandes dames du XVIe siècle, et facilitera peut-être l'orthographe aux écolières du XXe.

Autre contradiction : ce latin qu'on s'efforce de restreindre le plus possible dans l'enseignement secondaire des garçons, il est fortement question de l'introduire dans nos écoles normales primaires, où les disciples de Rousseau viennent d'obtenir qu'on y travaillerait le fer et le bois. Dans les revues pédagogiques, dans des brochures, dont quelques unes de 1887, on demande que ces jeunes menuisiers et serruriers soient aussi latinistes. Ce serait donc que le latin a du bon, et beaucoup. C'est la langue d'où est sortie la nôtre; c'est la langue qui a porté dans ses flancs cette prose française si noble à la clarté de laquelle la diplomatie emprunte le texte de tous les traités ; c'est la langue du droit romain, du droit par excellence; c'est la langue de la religion catholique de la plus religieuse, si je puis dire, de toutes les religions; au point de vue du caractère, c'est la langue des humanités, des humanistes. Le jour où, seuls parmi tous les peuples civilisés, nous renoncerions au latin, nous renoncerions en même temps, à cette discipline intellectuelle et morale qui a formé tant de grands penseurs, de grands poëtes, de grands artistes, de grands orateurs, de grands politiques, de grands critiques, pour tomber au rang de simples contremaîtres.

Mme DESBORDES-VALMORE

ET

L'OUVRIER POËTE, LEBRETON

PAR

M. le Baron de WARENGHIEN

Membre résidant.

Mme Desbordes-Valmore n'a pas été seulement la Muse des larmes et de la douleur, la *mater dolorosa* de la poésie : suivant la belle expression de Sainte-Beuve, elle a été, de plus, la personnification de la pitié, du dévouement, de la générosité. Alors même qu'elle était accablée du poids de ses chagrins, il suffisait qu'une infortune plus grande que la sienne, vint lui faire appel, pour qu'aussitôt, elle s'empressât de lui prêter toute son aide. Nombreux sont ceux que Mme Delbores-Valmore a encouragés, relevés, poussés même, vers la fortune et vers la renommée !

Parmi eux, je tiens à vous dire, en peu de mots, ce que notre Muse Douaisienne fit en faveur de Lebreton, le poëte ouvrier. C'est dans une étude de M. Marais, président de l'Académie de Rouen, sur la vie et les œuvres de Lebreton : c'est aussi dans les lettres inédites de Mme Desbordes-Valmore, que j'ai trouvé une partie des documents dont je viens vous entretenir ce soir.

Lebreton naquit à Rouen, en 1803. Son père était un simple journalier et sa mère blanchisseuse. De bonne heure, il lui fallut gagner sa vie, malgré sa constitution faible et maladive. Il entra comme imprimeur sur étoffes, dans une fabrique d'indiennes, moyennant un salaire de 50 centimes par jour. Il travaillait 14 heures durant, à étendre de la couleur dans les châssis. Cela ne suffit-il pas à prouver combien les premières années de sa vie furent dures et pénibles ? Et, cependant, malgré cet écrasant labeur, le jeune ouvrier, de retour au logis, au lieu de se livrer à un repos si justement gagné, se mettait à lire et étudier. Il réusissait à faire des économies, sur son maigre salaire, pour aller au théâtre entendre les chefs d'œuvre de nos meilleurs auteurs comiques ou tragiques. C'est ainsi, que, comme le dit un de ses biographes, le goût de la poésie, se développa en lui, et alors il exhala, en vers, les impressions de son âme, ses amours, ses douleurs et ses joies. C'est à peine s'il savait écrire, et s'il était en mesure de fixer sur le papier, ses premières œuvres, mais, en revanche, il possédait ce que la lecture et l'étude, ne suffisent pas à donner ; il avait l'inspiration ; en d'autres termes, il avait le don inné de la poésie.

Pourtant, malgré ses rares qualités, il est probable, que jamais, l'humble ouvrier ne se fût fait une place au soleil, sans une intervention qui fût, pour lui, ce que M. Marais appelle si éloquemment « la part des dieux ».

Oui, M[me] Desbores-Valmore, fut sa providence : et, sans elle, il est probable, que le talent de Lebreton, serait toujours resté, ignoré et inconnu.

Je ne puis d'ailleurs, résister au plaisir de vous citer textuellement, ce passage du mémoire, de notre confrère de

Rouen. Il vous montrera d'ailleurs, combien, dans cette grande ville, est apprécié, notre gloire Douaisienne (1).

« La poésie comptait alors, parmi ses adeptes les plus » passionnés, une femme qui a dû sa célébrité à la grâce » touchante qu'elle répandait dans ses vers. Mme Desbores-» Valmore avait conquis dans les lettres, au commence-» ment du siècle, une place considérable. C'est d'elle que » Sainte-Beuve a dit : « qu'elle avait une âme intimement » poétique et qui était la poésie elle-même. »

» Mme Desbordes-Valmore était presque Rouennaise (ses » deux sœurs, Eugénie et Cécile étaient mariées à Rouen) ; » le hasard mit dans ses mains quelques strophes de Lebre-» ton. Elle reconnut un poëte sous les irrégularités de la » forme ; son âme exquise et délicate devina chez le jeune » auteur une sensibilité vraie et une certaine élévation na-» turelle ; elle fit insérer dans l'un des journaux de Rouen, » les deux premières pièces de l'ouvrier. Ces pièces por-» taient les titres caractéristiques de : l'*Impiété*, le *Délire* » *poétique*. Tel fut le début de la carrière littéraire de Le-» breton. C'est la main d'une femme qui lui en ouvrit les » portes ! »

Le patronnage de Mme Desbordes-Valmore porta bonheur à Lebreton. C'est ce jour là que commença sa carrière littéraire. Dès 1837, paraissait la première édition de ses œuvres sous ce titre : « heures de repos d'un ouvrier ». Il suffit de quelques jours pour épuiser l'édition, tant fut grand le succès de ses poésies.

Il est facile, en les lisant de comprendre la sympathie que Mme Desbordes-Valmore avait, ressentie pour les premiers

(1) Travaux de l'Académie de Rouen — année 1883-1884 — page 29. Etnde sur Théodore Lebreton, par M. Marais.

essais du poëte ouvrier. Il y avait en effet, plus d'une analogie, entre la destinée de Lebreton et la sienne. Tous deux avaient eu à souffrir de la vie : tous deux en avaient connu de bonne heure, les amertumes et les douleurs. J'ajoute, qu'au point de vue même du talent et de l'inspiration poétique, les ressemblances ne manquent pas :

Que de fois, Mme Desbordes-Valmore, ne s'est-elle pas comparée à la pauvre hirondelle, qui doit si souvent, défaire et refaire son nid ? Et n'est-ce pas à l'hirondelle que Lamartine la comparait dans la magnifique épître qu'il lui adressa précisément à cette même époque ?

Tu ne bâtis ton nid d'argile
Que sous le toit du passager,
Et, comme l'oiseau sans asile,
Tu vas, glanant de ville en ville
Les miettes du pain étranger.

Ta voix enseigne avec tristesse
Des airs de fête à tes petits,
Pour qu'attendri de leur faiblesse,
L'oiseleur les épargne et laisse
Grandir leurs plumes dans leurs nids !

Mais l'oiseau que ta voix imite
T'a prêté sa plainte et ses chants ;
Et plus le vent du nord agite
La branche où ton malheur s'abrite,
Plus ton âme a des cris touchants :

Lebreton, lui aussi, s'est comparé a un pauvre oiseau captif.

O mon triste destin, je crois te reconnaître,
Au destin de l'oiseau que j'aime à révéler,
Esclave comme lui, comme lui dans son être,
Je sens que la nature et soupire et fait naître
Des chants qui voudraient s'envoler !
Mais, calme et résigné, je subis la sentence
Du juge souverain, arbitre de mon sort !

Et en 1836, il écrivait ces vers qui auraient pu vraiment être signés par Mme Desbordes-Valmore, tant leur plaintive mélodie s'harmonise avec la sienne !

Sur mes modestes chants, trésor de l'indigence,
Lecteurs, laissez tomber une noble indulgence,
Car peut-être ces vers sont mes derniers accords.
Oui, de mes jours flétris déjà s'use la trame.
La pensée a brisé mon âme,
Le travail a brisé mon corps !

N'est-ce pas le même chant plaintif et harmonieux que faisait entendre Mme Desbordes-Valmore quand elle écrivait, après avoir quitté cette carrière théâtrale où pourtant elle eut de réels succès :

Je n'ai pu supporter, ce bizarre mélange,
De triomphe et d'obsurité :
Où l'orgueil insultant nous punit et se venge,
D'un éclair de célébrité.

Trop sensible au mépris, de gloire peu jalouse :
Blessée au cœur d'un trait, dont je ne puis guérir,
Sans prétendre au doux nom et de mère et d'épouse,
Il me faut donc mourir !

Mme Desbordes-Valmore ne se contenta pas d'ouvrir à Lebreton. la route vers la renommée, en faisant connaître au public ses premiers essais, elle lui adressa, une superbe pièce de vers, dont voici le début et la fin : Elle est intitulée :

AU POÈTE PROLÉTAIRE

LE BRETON

Vous que j'ai vu passer dans l'été de votre âge,
Portant vos jours avec un digne et haut courage,
Excitant de vos bras les debiles ressorts,
Chanter sous la sueur des paternels efforts !

Vous que j'ai vu, sublime et refermant vos ailes
Vous résigner au sol, pareil aux hirondelles
Qui, pour nourrir leurs nids, percent les durs sillons
Et partagent le grain de milliers d'oisillons !
Pourquoi vous ai-je vu, tout à coup triste et pâle,
Couvrir de vos deux mains vos traits brûlés de hâle,
Tel qu'un homme hâté s'arrête de courir,
Et dit en lui : « C'est vrai, pourtant il faut mourir ! »
Puis qui reprend sa route avec la tête basse,
Comme si, d'un fardeau, son épaule était lasse ?
Ah ! c'est que des points noirs troublent un ciel vermeil,
Quand nos yeux éblouis ont vu trop de soleil...

Le travail ! le travail, et le pain sans aumône,
Dieu l'a semé pour tous ! on nous prend ce qu'il donne,
Hélas ! Hélas ! ma mère a pleuré pour du pain :
Hélas ! quand la faim gronde au cœur d'une famille,
Quand la mère au foyer voit chanceler sa fille,
Quand tout y devient froid, jusqu'aux pleurs de leurs yeux,
Qu'elles n'ont plus de voix pour l'élever aux cieux,
Quand les petits enfants bégayent leurs prières,
Alors qu'un doigt de plomb pèse sur leurs paupières,
Tâchant de dire encore à leur ange gardien :
« Donnez nous aujourd'hui notre pain quotidien ! »
Mon frère, n'est-ce pas que la mère est sublime,
Si ses flancs déchirés n'enfantent pas un crime,
Si l'air ne bondit pas des sanglots du tocsin
Que son remords alors ne peut plus interrompre,
Et si, comme une épée, ils frappent à le rompre
Les fibres tendus de son sein !

. . . .

La misère au milieu du grand Eden ! méchante
Au passereau qui vole, au rossignol qui chante,
A la fleur qui veut naître et qui n'ose éclater,
Au germe qui veut vivre et ne peut palpiter ;
L'âpre misère enfin, cette bise inflexible,
Qui détruit lentement ce que Dieu fit sensible,
Dont le pâle baiser gèle l'arbre et le fruit :

Elle pousse ma porte, où s'élève sans bruit
La prière toujours allumant son sourire
Quand l'ange gardien passe et m'aide à la mieux dire.
Moi, j'ai toujours au cœur, le répit d'un tourment
Quand ma pensée à Dieu s'envole librement !

. . . .
. . . .

Et alors, songeant aux enfants, qui ignorants du monde et de ses orages, ouvrent joyeux, leurs jeunes âmes à la vie, elle s'écrie :

Oh ! laissons les aller sans gêner leur croissance.
Oh ! dans leur vie à jour n'ont-ils pas l'innocence ?
Au pied d'un nid chantant parle-t-on d'oiseleur ?
Tournons les au soleil, et restons au malheur !
Ou plutôt suivons les : quelle que soit la route,
Nous montons, j'en suis sûre, et jamais je ne doute ;
J'épèle comme vous, avec humilité,
Un mot qui contient tout, poëte : Eternité ;
De chaque jour tombé mon épaule est légère ;
L'aile pousse et me tourne à ma nouvelle sphère.
A tous les biens ravis qui me disent adieu
Je réponds doucement : « va m'attendre chez Dieu ! »
Qu'en ferais-je, après tout, de ces biens que j adore ?
Rien que les adorer, rien que les perdre encore ;
J'attends. Pour ces trésors donnés, repris si tôt ;
Mon cœur n'est pas éteint : il est monté plus haut !

Est-il possible, de trouver des vers empreints d'un souffle plus spiritualiste que ceux-là ; et Mme Desbordes-Valmore, nous dit elle-même, et c'est là un nouveau point de ressemblance avec celui qu'elle appelait son frère en poësie ; que cette même inspiration, animait les œuvres de Lebreton:

J'épèle, comme vous, avec humilité,
Un mot qui contient tout: poëte : Eternité !

Entre eux, pourtant, il est une différence, c'est que dans les œuvres de Mme Desbordes-Valmore, il n'y a même pas l'ombre d'une malédiction, contre la richesse ou l'ordre social ; et la raison, elle l'a indiquée dans une de ses lettres, encore inédite : « Pour nous aider à supporter ce fardeau » de douleurs il y a l'éternelle espérance qui vole inces- » samment du ciel à nous : de nous au ciel ! »

Cette pensée se retrouve d'ailleurs dans les vers que je viens de reproduire :

> Moi, j'ai toujours au cœur, le répit d'un tourment
> Quand ma pensée à Dieu, s'envole librement :

Il n'en est pas ainsi de Lebreton. Quand il publia la première édition de son œuvre, la critique lui reprocha de n'avoir pas chanté le travail manuel de l'ouvrier. Avec ce tact, et cette exquise bienveillance qui la caractérisaient, à un si haut degré, Mme Desbordes-Valmore, prit aussitôt la défense du poëte en disant : « il ne se plaint pas devant les ouvriers, de peur qu'ils ne s'aperçoivent qu'ils souffrent aussi. »

Sensible au reproche de la critique, Lebreton, ajouta à la seconde édition de ses œuvres, dix-sept pièces nouvelles sous ce titre : « Les Plaintes du Pauvre ». Mais il se laissa entraîner, à des accents de colère et de haine, contre ceux qu'il appelle « les maîtres » :

> Jamais la pitié n'effleure
> Leur cœur plein de cruauté,
> Contre l'indigent qui pleure,
> Leurs dédains ont tout osé ;

Ils ont dit : la chaîne est prête,
Le peuple est notre conquête ;
Vers nous s'il lève la tête ;
Du pied qu'il soit écrasé.

N'entendez vous pas gronder dans ces vers injustes et passionnés, les premiers éclats des revendications socialistes ?

Il faut pardonner d'ailleurs ces exagérations aux souffrances de l'auteur. Celui qui a connu, pendant de longues années, les morsures de la misère et de la faim ne peut pas garder toujours le sang froid, alors qu'elles saignent encore au fond de son cœur : C'est là une supériorité de Mme Desbordes-Valmore, sur le poëte ouvrier de Rouen : Comme l'a dit Sainte-Beuve, dans son admirable langage : elle « se » consolait ou se vengeait de ses maux inconsolables, en » compatissant à toutes les douleurs pareilles, en se faisant » la sœur de charité des plus petites. »

Il n'entre point dans le cadre de mon sujet de retracer la carrière de Lebreton. Il suffira de vous dire qu'il conquit une sorte de célebrité, qui mourut avant lui. Il eut la douleur qui fut épargnée à sa protectrice, de survivre à sa propre renommée.

En 1848, il avait été nommé par 140,000 voix à l'Assemblée Constituante, comme candidat ouvrier. Je me bornerai, à citer la strophe où il s'adresse à ses compagnons d'atelier pour solliciter leurs suffrages. Elle est d'une assez fière envolée pour en conserver le souvenir :

Quel que soit ici bas le flot qui vous emporte,
Soyez fiers de votre humble rang,
On vous nomme le peuple, eh bien ! que vous importe !
Le peuple qui travaille est grand !

Lebreton ne fut pas réélu à l'Assemblée Législative : de retour dans sa ville natale il fut nommé conservateur de la bibliothèque Leber; il mourut en 1883, à l'âge de 80 ans.

Je viens de parler de l'Assemblée Constituante de 1848. Mme Desbordes-Valmore avait facilité également la brillante carrière d'un des membres les plus éloquents de cette même assemblée : d'un des ministres de la seconde République, qui, devait sous la troisième, jouer un rôle aussi important que néfaste : je fais allusion à Jules Favre. A cet égard, je tiens à vous citer, par extraits, deux lettres inédites de Mme Desbordes-Valmore, où elle le recommande à une de ses meilleures amies, poëte comme elle ; Mme Mélanie Valdor.

Elle la prie d'ouvrir quelques salons de la capitale, au jeune avocat de Lyon, alors obscur et inconnu, qui partait pour Paris, à la conquête de la célébrité !

Ces lettres sont toutes deux du mois d'avril 1836 : (1)

« Je vous donne le bonheur de connaître M. Jules Favre,
» l'éloquent et pur défenseur de nos malheureux accusés
» d'avril : cette jeune gloire du barreau Lyonnais dont la
» voix a ému les tristes échos du Luxembourg, s'en va, où
» vont toutes choses, les belles choses, Mélanie, à Paris, au
» foyer des gloires durables. Recevez bien la sienne et
» montrez lui les vôtres qu'il ne connait encore que de
» loin, et par l'amour qu'il leur porte. »

Et dans la seconde :

« La prière était d'accueillir, avec toute la grâce de vos

(1) Le fils de Mme Desbordes-Valmore, M. Hippolyte-Valmore a donné à la bibliothèque communale de Douai, en 1870 et en 1888 tous les manuscrits de sa mère : ainsi qu'une volumineuse correspondance. Celle-ci est encore inédite, mais il s'y trouve des choses si charmantes et d'un si grand mérite qu'il est à désirer qu'elle trouve un éditeur.

» beaux et bons yeux, ce jeune avocat dont le talent gran-
» dissait trop depuis trois ans, pour rester à étouffer ici....
» N'avez-vous pas entendu sa voix libre, sensible et forte....
» L'avez-vous vu enfin.... Je ne l'ai vu moi que deux fois,
» mais je connais des pauvres qui le pleurent et des pri-
» sonniers qu'il a rendus à leurs mères. »

C'est à Lyon, où Mme Desbordes-Valmore habitait en 1836, qu'elle avait fait la connaissance du tribun. N'est-ce pas chose piquante de la voir faciliter les premiers pas de Jules Favre dans la capitale : et lui trouver une belle âme sans doute parce qu'elle avait cru l'apercevoir au travers de la sienne, ce qui n'était pas la même chose. J'ignore, si, Jules Favre, devenu ministre, sous la seconde République, se montra reconnaissant : j'aime à le croire, pour lui : je constate simplement que Mme Desbordes-Valmore s'était montrée bon juge et sûr prophète, en affirmant la magnifique et fatale éloquence de son protégé.

Je n'en finirais pas si je voulais vous citer, tous ceux en faveur de qui, elle est intervenue avec autant de courage que de cœur.

Dans la belle édition que l'éditeur Lemerre lui a consacrée en 1886, le fils du poëte, le seul survivant de sa famille, a retracé, d'une manière ineffaçable, ce côté de la physionomie de sa mère.

« La pitié fut, chez Marceline, le premier mobile de la
» pensée.

» Dans les moments les plus douloureux de sa vie, « où
» l'espoir, lui-même, oubliait ses jours » une voix avait le
» don de la faire sortir de son abattement et de relever son
» front consterné, c'était celle d'un autre malheureux. Il
» semblait que le ciel répondit à ses plaintes en lui confiant

» un infortuné à consoler. Son angélique nature trouvait là » comme un répit à ses propres tourments, et, par une » grâce particulière, elle savait les mots qui touchent, qui » « résolvent la sécheresse du cœur » a dit Michelet; une » mère n'est ni plus délicate, ni plus savante. Comme ins- » trument accordé à sa vocation de consolatrice des affligés, » elle avait reçu une voix faite pour émouvoir, attendrir, » persuader. »

De cette correspondance inédite, je n'extrairai plus que la lettre adressée par elle, au ministre de l'instruction publique, M. Fortoul, en faveur de Mme Camille Desrains, auteur de trois volumes charmants pour l'enfance, dont l'infortune s'était réfugiée à Auteuil, et où, disait-elle, le ministre « peut la consoler de vivre. » (Lettre du 8 mars 1852).

« Pardonnez moi de chercher votre cœur en dehors de » la foule dont vous êtes environné ; pardonnez moi de faire » pénétrer, jusqu'au milieu de votre jeune famille, une » action de grâce et une prière. N'est-ce pas toujours avec » la prière que l'on aborda la puissance quand on ose es- » pérer en elle !

» Il faut me sentir bien fortement attirée par la haute » distinction de votre caractère et par la sainteté de ma » démarche, pour n'appeler à mon secours, près de vous, » que vous même.

» Ne me trouvez pas trop crédule et trop hardie d'avoir » lu, comme une promesse d'avenir pour Mme Camille » Desrains, dans la consolation dont vous venez d'honorer » son malheur. C'est pour elle, Monsieur le Ministre, que je » sors de mon obscurité et que je surmonte la crainte de » vous importuner :

» C'est pour cette veuve, presque morte, que je persiste,

» avec ferveur, à vous demander une humble pension qu'elle
» méritait déjà par son talent de femme, d'une grâce et
» d'une pudeur à toucher toutes les mères, et dont un fatal
» événement vient de la rendre digne entre toutes celles
» condamnées à pleurer si jeunes ! l'époux qui leur faisait
» la vie heureuse.

» Monsieur le Ministre, je vous en conjure, consolez nous
» de lui survivre pauvres, en tendant vos mains à cette in-
» fortunée. La bénédiction d'une si noble douleur s'étendra
» sur tout votre avenir, et rien n'aura été si cher et si com-
» plet que la reconnaissance que je dois attacher au nom de
» celui qui protège mon fils. »

Cette lettre, et celles que je ne puis citer, faute d'espace, sont d'autant plus touchantes qu'au moment où elle les écrivait en y mettant tout ce que son âme renfermait de généreux dévouement ; elle même hélas ! était bien loin d'être à l'abri de la gêne.

Le 22 avril 1837, elle écrivait :

« Je suis comme une plume dans l'air : je tourne à bien
» des vents contraires, et je me meurs de fatigue inutile ! »

Et le 4 janvier 1838, à Mme Tastu :

» Vous ai-je dit que j'avais trouvé un peu d'argent de
» mon livre. Bien peu, mais ne soyez plus triste, car un
» peu, c'est beaucoup, pour moi.

C'est surtout en faveur des prisonniers, que sa pitié s'exerça de bonne heure.

Toute jeune, elle consolait le vieux prisonnier, renfermé dans la tour Notre-Dame, près de la maison de sa mère : rue de Valenciennes, à Douai.

Et le vieux prisonnier de la haute tourelle,
Respire-t-il encore à travers les barreaux ?

Partage-t-il toujours avec la tourterelle
Son pain qu'avaient déjà partagé ses bourreaux ?
Cette fille de l'air à la prison vouée,
Dont l'aile palpitante appelait le captif,
Etait-ce une âme aimante au malheur envoyée ?
Etait-ce l'espérance au vol tendre et furtif ?

. . . .

Et lui, voit-il encor la froide sentinelle
Attachée en silence, au cercle de ses jours ?
D'une faute expiée est-ce l'ombre éternelle ?
Sur ses rêves troublés veille-t-elle toujours ?
Regarde-t-il encor, sous sa demeure sombre,
Les fleurs ?... Libre du moins, toi, tu les cueilleras :
Oh ! que j'ai vu souvent ses yeux luire dans l'ombre
Etonné qu'un enfant vint lui tendre les bras,
Il me montrait ses mains l'une à l'autre enchaînées ;
Je les voyais trembler, pâles et décharnées,
Au poids de tant de fers joignait il un remords ?
Est-il heureux enfin ? est-il libre ? est-il mort ?

Poëte, elle ne fut pas moins miséricordieuse aux prisonniers qu'elle ne l'avait été, enfant. Qui ne connait les beaux vers qu'elle adressa aux détenus de Ham : à M. de Peyronnet, et à celui qui devait plus tard, s'appeler Napoléon III ?

Je terminerai cette trop longue étude par une courte citation de sa touchante élégie à Béranger captif :

Quoi, Béranger, quoi l'ami de la France,
L'Anacréon de nos jours orageux,
Au luth sonore, aux accents courageux,
L'amant aimé d'une jeune espérance,
Il est captif : L'ange aux mille couleurs
Qui du poëte apportait la couronne ?
Le doux printemps qu'un air libre environne
Au bruit des fers laisse tomber ses fleurs,
Il est captif ! Muses, voilez vos charmes,
On l'enchaîna, dormant à vos genoux !
Pleurez, enfants, il n'est plus parmi nous.



Toute sa vie, Mme Desbordes-Valmore a su mettre en pratique le vers de Virgile :

Haud ignara mali, miseris securrere disco.

Qu'elle traduisait si bien, avec son cœur, en écrivant, dans une lettre du 5 octobre 1836.

» Je prie Dieu pour tout ce qui souffre, car, j'ai appris » toutes les douleurs ! »

Et c'est pour cela que Sainte-Beuve l'appelait si justement: » l'âme féminine la plus pleine de courage, de tendresse et » de miséricorde. »

Je n'ai eu d'autre but que de vous faire connaître ces quelques traits encore inédits qui mettront dans une nouvelle et plus vive lumière l'absolue vérité de cet éloge, et j'ajoute, pour terminer, que Mme Desbordes-Valmore a laissé, après elle, non pas seulement le souvenir d'un grand talent, mais ce qui est plus : celui d'une grande âme !

QUINZE JOURS EN MONTAGNES

Par M. MAILLARD

Membre résidant

Comment ai-je la singulière idée, Messieurs, de vous parler de quelques excursions qu'il m'a plu de faire cette année dans les Alpes, et de vous imposer un récit dont je sens bien que l'intérêt est pour moi seul. Est-ce une suffisante excuse, quand on n'a ni l'esprit d'observation d'un savant, ni la fantaisie imagée d'un conteur, de vous dire simplement : « j'étais-là, telle chose m'advint »? De grâce, n'allez pas trop maudire l'imprudent narrateur; faites lui miséricorde en souvenir des jours de pluie qu'il a traversés et pendant lesquels se souvenant de Descartes, « n'ayant aucuns soins ni passions qui le troublassent, il demeura enfermé seul dans un poêle où il avait tout le loisir de s'entretenir de ses pensées » et de les écrire.

La pluie assurément est une triste chose
Mouillé, je rentre au gîte, et puis rentré, je prose.

Donc, vers la fin du mois d'août, secouant ma noire poussière, j'allai *fausto pede* retrouver en Suisse un compagnon de route, hélas presque sitôt abandonné que rejoint. S'il est un endroit agréable pour se donner rendez-vous, c'est vraiment Lucerne. Bien que le but de nos excursions fut sur-

tout l'Oberland et Zermatt, je ne résistai pas à la tentation d'escalader pour la troisième fois cette admirable montagne du Rigi, sujet de tant d'enthousiasmes et de bien plus encore de déceptions. Pour cette fois, je ne vis pas se lever le soleil, mais le soleil non plus ne me vit pas lever, car un vrai brouillard de Tamise nous déroba l'un à l'autre. Je m'en allai comme j'étais venu, en philosophe, me disant comme cet aimable Charles de Brosses, que pourvu qu'on ait un moment de plaisir en voyage on ne songe plus à la peine, et que la peine finie s'efface absolument de la mémoire, au lieu que le plaisir dont on a joui occupe toujours agréablement.

Lucerne quittée, nous gagnâmes à pied Brienz par le col très vanté du Brunig qu'un affreux chemin de fer va bientôt nous gâter. Le chemin était encore encombré des débris d'une avalanche de pierres qui, détachées du sommet de la partie rocheuse ou la route passe en corniche, s'y étaient brisées quelques minutes avant mon passage.

Ces accidents ne sont pas pour intimider de vrais touristes. Un vrai voyage en Suisse, le sac au dos, l'énergie aux jambes, le courage au cœur, par les pentes de montagnes, les éboulis de moraines, les crevasses de glaciers offre toujours une perspective de difficultés ou de dangers qui ne fait reculer, disait en 1787 une femme un peu bien audacieuse « que les malheureux que l'habitude de leurs aises condamne aux privations des plus grands plaisirs ou les lâches faits pour croupir dans la mollesse ou l'oisiveté. »

Toutefois, comme recevoir sur la tête un caillou toujours très dur et parfois très mortel ne nous parut prouver aucune intrépidité, nous tirâmes prestement au large.

Je vous fais grâce d'une description du lac de Brienz et

de la fameuse cascade de Giesbach et même d'Interlaken, ce lieu de plaisance de l'Europe entière, d'où nous avons sérieusement pénétré dans le massif grandiose des Alpes de l'Oberland.

Désireux de gagner la vallée du Rhône, nous avions résolu de faire la traversée des glaciers de Tschingel et de la Kander, au pied de la Yungfrau pour gagner Kandersteg et de là descendre par le col de la Gemmi à Louèche dans le Valais. C'était de quoi occuper quatre jours. Notre première étape fut le Gumihorn, montagne qui est pour la Yungfrau ce que la Flégère est pour le Mont-Blanc, ce que le port de Venasque est pour la Maladetta, c'est-à-dire un belvédère naturel de plus de 2000 mètres de hauteur d'où l'œil embrasse tout un horizon de neiges éternelles et d'où il semblerait qu'on peut facilement atteindre ces géants immobiles, silencieux et glacés.

Le Gumihorn, le Faulhorn, le Schwarzhorn sont les trois terrasses élevées de 2300 à 2600 mètres qui dominent la crête des montagnes qui séparent le lac de Brienz de la vallée de Grindelwald. Ce sont en réalité comme trois sentinelles qui exercent sur tout le voisinage une incessante surveillance.

Du Gumihorn et de la Scheynige plate, où se développe le plus beau panorama de tout l'Oberland, l'on descend à Sweilutschinen, le confluent des deux Lutschine, ces rivières qui arrosent l'une la vallée de Grindelwald l'autre celle de Lauterbrunnen, laquelle s'avance au cœur même de l'Oberland.

Sur la route de Lauterbrunnen on se livre plus que partout à l'exploitation du touriste. Je rencontrai là nombre de cantonniers ou casseurs de cailloux qui, au bruit d'une voi-

ture ou à la vue même d'un piéton, dressaient de derrière un mont de pierres un immense tuyau terminé par un pavillon de cuivre ou de corne appuyé sur le sol et d'où ils exhalaient, à prix d'argent, des gémissements modulés que l'écho bon enfant gémissait et modulait à son tour:

Et sonitu plus quam vicina fa igat

Une première attaque me parut originale, je goutai encore la reprise; mais les troisième et quatrième sérénades me semblèrent insipides .. trop de musique en ré mineur.

C'est à quelques minutes de Lauterbrunnen que tout parfait touriste doit admirer la fameuse cascade du Staubback. Alexandre Dumas, j'entends le grand Alexandre en a fait cette description dithyrambique : « Il est impossible de se figurer quelque chose d'aussi gracieux que les mouvements balancés de cette magnifique cascade qui se précipite de 900 pieds de haut; un palmier qui se plie, une jeune fille qui se cambre, un serpent qui se déroule, n'ont pas plus de souplesse qu'elle; chaque souffle du vent la fait onduler, si bien que quelques gouttes à peine tombent dans le bassin qu'elle s'est creusée dans le roc. La brise emporte le reste et va le secouer sur les arbres et les fleurs comme une rosée de diamants. »

Dumas évidemment s'est souvenu d'Ovide et a voulu nous traduire librement ce que le poëte disait de la cascade du Pénée:

. . . . spumosis solvitur undis
Summis que aspergine silvas.... implicit.

Je veux croire Ovide et Dumas sur parole, car j'avoue

n'avoir vu au Staubback qu'une source tarie ; la nymphe qui se cambre s'était dérobée à mon indiscrétion.

A Lauterbrunnen se prennent les guides sans lesquels il serait imprudent d'entreprendre la traversée des glaciers. Celui qui nous fut indiqué était un vieux montagnard de verte allure, mais ignorant de notre idiome autant que je l'étais du sien. Son allemand exclusif avait failli faire rompre nos négociations, quand il nous détermina à l'agréer en nous exhibant sur son livret une ancienne page chargée des remerciements d'un confrère, un moment illustre, M. Lepère, depuis ministre mais alors déjà le chantre du quartier latin.

Deux jours passés avec ce discret camarade lui méritèrent une nouvelle page de félicitations. J'y exprimai seulement ce regret qu'il n'eût point fait de progrès appréciables, depuis 1863, dans la pratique de la langue française.

C'est à Steinberg, dans un châlet de pâtre, le seul endroit gitable le plus rapproché du glacier du Tschingel que l'on passe la nuit. Il faut au moins quatre heures de marche pénible pour s'élever de Lauterbrunnen à Steinberg. Il en faudra demain neuf ou dix, dont six sur les glaciers, pour atteindre Kandersteg. On se lève de très grand matin, bien avant le jour. Le guide s'est muni de ce que j'appelle ses instruments de supplice. Il porte à la main le piolet, hachette au manche en forme d'épieu, et en bandoulière un fort rouleau de corde à laquelle nous nous trouverons bientôt attachés comme chiens en laisse; et me voilà en route pour la plus pittoresque excursion de montagnes que j'eusse encore faite.

Le glacier du Tschingel n'est pas facile à escalader. Il semble défendu par un rempart de rochers presque verti-

caux à l'assaut desquels il faut appliquer à la fois ses pieds, ses genoux et ses mains. Le guide toujours en avant vous aide heureusement de la corde à franchir ce mauvais pas. Ce fut le moment le plus dur et le plus émotionnant de la journée, ce qu'un alpiniste a appelé le col des paresseux, que l'on rencontre, parait-il, à mi-hauteur de la plupart des cimes de fatigant accès, et aussi à mi-chemin de la science et du devoir.

On reprend pied ferme sur une neige compacte et durcie qui recouvre suffisamment les crevasses et les déchirures du glacier pour qu'on les franchisse sans trop de détour. La hache de mon licteur est rarement de jeu et la facilité relative d'une marche toujours ascentionnelle, à une altitude d'environ 2,500 mètres, me permet de savourer à mon aise le spectacle de cette nature grandiose.

Le haut plateau neigeux est entouré de cimes désolées ; en arrière les longs escarpements de glace de la Yungfrau ; en avant la pyramide de l'Altels ; d'un côté le massif puissant de la Blumlisalp ; de l'autre les pics du Mittaghorn, du Grosshorn, du Breithorn, du Tschingelhorn formant une chaine de sommets qui dépassent 3,000 mètres.

L'impression est irrésistible et ne se peut rendre. Est-ce la difficulté vaincue ou la vanité satisfaite, l'angoisse oubliée ou l'amour-propre conquérant qui inspirent cette volupté intellectuelle et physique que je retrouve si vivante encore dans ces souvenirs déjà lointains? Ceux de vous qui se sont rendus en pélerinage dans ces lieux élevés où l'on est tenté d'adorer la nature, n'ont pas besoin que j'analyse ces sentiments indéfinissables qu'ils ont comme moi ressentis. Si vivre, c'est respirer à pleine poitrine, avoir le plein usage de ses membres et de sa liberté, s'emparer de la création

comme d'une chose qui est sienne, vraiment l'on a joui de la vie les jours où par un franc soleil, l'esprit dispos, le corps alerte on s'enhardit à surprendre les secrets de ces solitudes admirables.

Il faut cependant que je descende de mon enthousiasme et de mon glacier. Du Nevé supérieur on dévale vers la vallée de la Kander d'abord par le glacier d'Alpetli qui forme un amphithéâtre de séracs et d'aiguilles ou la lumière se joue en mille reflets éclatants. On suit longtemps la moraine d'où l'on domine cette éblouissante cascade de glace. Puis le chemin s'enfonce dans un large chaos de blocs de rochers recouverts de mousses et de fougères sous lesquels la Kander se brise avec fracas dans un lit profond et débordant. La vallée de la Kander, un des affluents du lac de Thun est tout a fait alpestre. Elle avait ce jour là grossi ses torrents et ses chûtes ; les deux parois de montagnes qui la resserrent étaient blanches d'écume et ruisselantes de poussière humide. Je n'ai jamais vu une telle abondance de cascades, Il est vrai que le ciel s'était mis de la partie et qu'il nous combla sans mesure de ses rafraichissements intempestifs. Aussi comme c'est toujours une excellente chose que de dormir, c'est ce que je m'empressai de faire à l'Hôtel-de-l'Ours, que je quittai le lendemain d'assez bonne heure, séché et reposé, pour gagner la vallée du Rhône. J'ai rarement vu un sentier de mulets plus uni, mieux entretenu et d'un tracé plus agréable que le chemin du col de la Gemmi. De Kandersteg au col on s'élève de mille mètres d'altitude. Sur la route le petit lac de Daube qui reçoit les eaux glacées du Lemmerhorn et qui se congèle neuf mois de l'année, puis l'on arrive assez vite à l'arête de la Gemmi, véritable falaise qui domine la petite ville de Louèche-les-Bains de

plus de neuf cents mètres de hauteur et sur la paroi de laquelle un sentier protégé par des parapets, mais signalé pourtant par de mortelles catastrophes, développe ses spirales de près de quatre kilomètres d'étendue. La vue dont on jouit du haut de ce col est à juste titre très vantée. Au fond de l'abime c'est Louèche où l'on croirait que l'on peut jeter une pierre, en perspective le ravin de la Dala et plus loin, une partie de la vallée où le Rhône encore enfant fait serpenter ses eaux limoneuses ; à l'horizon, très en évidence, les plus hauts sommets des Alpes Pennines, les Mischabel, le Cervin, le Weisshorn, derrière lequel se cache le Mont-Rose, et dont le plus modeste dépasse encore 4000 mètres. C'est par là que ces montagnes et ces défilés se font pardonner d'être si hauts. Un panorama saisissant d'imprévu et de pittoresque dédommage toujours de bien des fatigues et repose de l'effort.

Le chemin de Louèche-ville est fort facile, ce n'est plus guère qu'une promenade ; il suit le cours de la Dala qui s'est creusée, dans un val profond, un lit de torrent ; elle va au Rhône, j'y vais avec elle et j'arrive à Louèche à temps pour prendre le dernier train, qui me débarque à Viege, la tête de ligne de Zermatt.

Parmi les vallées latérales qui du Rhône remontent vers la grande crête, dit Reclus, les unes ont un caractère tout intime par leurs pelouses, leurs bouquets d'arbres, leurs bassins ou dorment de petits lacs, leurs ruisselets qui cheminent au milieu des fleurs ; les autres largement découpées, écartant leurs versants en merveilleuses perspectives montrent dans le lointain l'amphithéâtre des grands sommets. Une de ces vallées, celle que parcourt la Vige de Zermatt est une des plus belles du monde, une de celles où l'on

peut contempler, en un tour d'horizon, comme un résumé de la grandeur des Alpes. On s'y rend avec piété comme en un lieu vraiment auguste consacré par l'admiration des hommes. Je m'y rendis avec fatigue, car il y a une longue journée de marche par des sentiers ou chemins de char d'abord, jusqu'au village de Saint-Nicolas où se fait la grande halte, puis par une route de voiture ouverte à travers les éboulis dont les glaciers voisins ont encombré la vallée. A mesure qu'on approche du but redoutable la région devient plus habitée et plus vivante ; d'ailleurs c'était un dimanche et les Valaisannes se promenaient embarrassées dans leurs atours et n'ayant conservé du costume d'autrefois qu'un affreux petit chapeau noir qui défie toute description :

Et parfois la parure enlaidit la beauté.

Près de Zermatt, des coups de feu tirés régulièrement et bruyamment répercutés dans la montagne me rappelèrent qu'une des plus grandes distractions du dimanche est pour le peuple Suisse l'exercice du tir à la cible. Les concurrents y montraient de l'adresse ; car le gamin chargé d'indiquer si les coups avaient porté juste, envoyait plus souvent aux tireurs un salut agréable qu'il ne leur tournait le dos avec un geste significatif à l'adresse des maladroits.

Zermatt, sans être supérieur à Chamonix, est situé au fond d'une vallée plus sauvage. Visité surtout par les Anglais, c'est peut être de tous les points de la Suisse celui qui offre la série la plus variée d'excursions. Une seule de celles que je m'étais proposé de faire réussit à souhait. Le lendemain de mon arrivée, je partais pour le col de St-Théodule. Mon guide était un peu plus polyglotte que celui

qui m'avait aidé à traverser le Tschingel; il parlait un français d'une pureté douteuse, dont je corrigeai, chemin faisant, quelques idiotismes. Il ne faut pas oublier que le Valais est de langue allemande et que l'on parle cet idiome même sur le versant opposé des Alpes, dans quelques villages italiens. Que nos peu reconnaissants voisins y prennent garde : Deutschland Vaterland ! Ce guide était un fort gaillard qui venait d'être soldat ; guide l'été, il était maçon l'hiver, ce qui veut dire charpentier, car toutes les maçonneries sont en charpente. Il n'avait pas voulu me venir chercher avant d'avoir entendu la messe ; c'était ce jour-là « fête de la Dame qui est au ciel » et il eut eu peur, me disait-il, sans ce devoir accompli, de tomber dans une crevasse. Il parlait avec une foi si sincère que je me gardai, comme d'une inconvenance, de lui demander même s'il n'y avait pas comme chez nous des fêtes non chômées et non d'obligation. Je lui sus gré plus tard d'avoir bien entendu sa messe, car nous ne tombâmes dans aucune crevasse (1).

Je ne sais pas s'il y a quelque chose de plus saisissant que le spectacle dont on jouit pendant les trois dernières heures de cette ascension. Quoique le col ne se trouve qu'à 3333 mètres d'altitude presque chaque pas vous découvre un horizon plus étendu. Ce qui domine cette immense assemblée de sommets neigeux, c'est à gauche, la pyramide superbe et audacieuse du Cervin, presque aussi indomptable que la Yungfrau ou le Finsteraarhorn et aussi avide de victimes ; à droite, la masse opulente du Mont-Rose, ce

(1). Je devais le retrouver deux ans plus tard par une heureuse rencontre, au milieu d'une tempête de neige dans les glaces du Mont-Rose, où notre caravane courut les plus sérieux dangers, et j'y constatai avec plaisir qu'il n'avait rien perdu de son énergie et de son audace.

rival du Mont-Blanc. entouré lui-même de voisins d'arrogante allure. En face de soi ce sont comme des géants qui font sentinelle des deux côtés de la vallée de Zermatt, le Weisshorn et le Dom des Mischabel avec leurs contreforts tout ruisselants de glaces; enfin, au fond, fermant l'horizon et dressant leurs pics dans le ciel les cimes les plus hautes de l'Oberland.

Il y a dans ce spectacle dont la vue ne se lasse point une sublimité calme qui envahit l'âme et la pénètre d'un philosophique recueillement. Certes, c'est bien un peu par curiosité et pour le plaisir qu'on a d'en pouvoir parler qu'on se condamne à escalader ces hauteurs désertes, au risque parfois de périls sérieux ; mais j'avoue qu'il se mêle à cette préoccupation quelque chose de plus idéal, et comme la satisfaction d'une difficulté vaincue et d'un certain courage atteint.

Du col de St-Théodule, je redescendis au Riffel, un peu au-dessus de Zermatt, d'où l'on part d'ordinaire pour l'ascension du Mont-Rose que je dus remettre à un autre voyage, le temps s'étant gâté pour tout de bon. En traversant le glacier de Gorner qui ressemble à une mer furieuse dont les vagues auraient été subitement congelées, je remarquai l'exactitude de quelques observations déjà faites par les amateurs de glaciers. J'y fus la victime de ces étranges illusions d'optique qui abusent le piéton en lui dissimulant la vraie longueur d'une pente de neige à gravir pour atteindre la cabane où il se promet repos et reconfort. J'évitai, Dieu merci, le mal de mer de montagne, qui donne à certains touristes des émotions nauséabondes, mais j'éprouvai deux sortes de malaise dont il est prudent de se garantir : une inflammation des yeux produite par l'éclat continu de

la neige dont préservent des lunettes en forme de capote de cabriolet, et une corrosion de la peau du visage et des mains sous l'influence d'une évaporation énergique.

Au Riffel un vaste hôtel, dont les Anglais constituent la clientèle assidue, offre à ses visiteurs bonne table et bon gîte, à des prix que l'on n'accepte de payer qu'à ces hauteurs seulement. Où est-il l'heureux temps où Rousseau racontait que le désintéressement des montagnards du Valais était si complet que dans tout son voyage il n'avait pas trouvé à y placer un écu ! Pour moi, j'inscrivis en partant sur le livre d'or de l'hôtel cette maxime mémorable :

Le touriste n'étant pas chose à ménager
Plus il s'élève et plus sa bourse est en danger.

Le lendemain, un nouveau brouillard, que Dieu m'envoya gratis, me fit reprendre la route de Viege et abandonner l'excursion de Saas par le Weisthor. En m'en retournant maussade et mouillé vers la vallée du Rhône, j'étais dans l'état d'esprit voulu pour faire de sérieuses réflexions sur la misère et l'infortune des tristes habitants de ces sombres vallées : j'y remarquai la curieuse installation de leurs maisonnettes de bois qu'ils défendent contre l'invasion des souris en les élevant sur des pilotis que traversent, pour intercepter toute escalade de la gente trottemenue, de larges pierres lisses, rondes et plates, en forme de disque. A distance on dirait que ces cabanes sont bâties sur le dos de gigantesques champignons. C'est dans ces huttes à échasses, qui servent le plus souvent de hangars, que vit une population de chevriers ou de pâtres, crédule, honnête, laborieuse, infestée il est vrai de goîtreux et de crétins mais ayant sous des traits ingrats une âme bonne et compatissante.

Le crétinisme toutefois tend à disparaître, mais l'on semble encore attacher à la présence d'un de ces malheureux dans la maison un peu de l'idée superstitieuse d'autrefois. Dans l'*Arlésienne*, Daudet s'en est souvenu : l'innocent mort, tout est malheur sous le toit sans protection. L'on est très secourable au crétin. Je me rappelle avoir vu, à Viege, un employé de la gare apporter à un de ces pauvres hébétés, dont tout l'être demandait l'aumône sans qu'un mot ou un geste la sollicitât, une demi-bouteille de vin qu'il vida d'un trait pour retomber de suite dans son immobilité pitoyable. Quant au goitre, cette maladie commence à être l'objet de traitements et de soins préventifs qui en diminuent l'intensité. A voir ces jeunes hommes ou ces jeunes femmes plus gonflés de la gorge qu'il n'est d'usage, je revoyais ce que Saint-Simon écrivait de la duchesse de Bourgogne : « Elle avait le cou long, dit-il, avec un soupçon de goitre qui ne lui seyait point mal ». Dans le Valais, on ne sait pas, hélas, s'arrêter au soupçon. Cette infirmité désagréable n'empêchait pas Toppfer de célébrer en ces termes les mérites des Valaisans : « ils ont des goîtres, c'est sûr, mais ils s'aiment entre eux, ils rattachent leurs devoirs, leurs vertus, leur patiente douceur à la foi qui vit dans leurs cœurs, qui allège leur pauvreté, qui suffit à leurs fêtes comme elle les soutient à leur lit de mort. Les Valaisans ont des goîtres, mais ils sont humains, hospitaliers, fidèles, et à la guerre ils savent mourir à leur poste ; ils ont des goîtres, mais ils ont des mœurs, des traditions, des histoires d'anges et de diables, ils ont la dévotion pour s'y plaire et la simplicité pour les goûter ! Et voilà pourquoi lents et engourdis d'apparence ils vivent ! » Fasse Dieu que les Valaisans conservent longtemps toutes ces qualités estimables ; mais qu'il

lui plaise aussi, dans sa miséricorde, de diminuer un peu l'exagération dont leurs gorges et leurs notes sont trop souvent affectées !

C'est à Brigue, dont les toits de schistes micacés, les clochers et les tourelles aux minarets de fer blanc, ont un aspect oriental, que commence la remarquable route du Simplon qui serpente sur des versants de montagnes pendant quatorze lieues de pente douce, et qui promet à chaque détour les plus étonnants spectacles : la vallée de la Saltine, un joli nom pour un torrent, les tunnels protégeant des avalanches, le pont de Bérisal, les glaciers du Monte-Léone et du Fletschorn, encore l'Oberland avec son énorme glacier d'Aletsch, l'Oberland toujours en vue et toujours splendide. Au faite l'hospice du Simplon, bâti comme pour soutenir un siège et résister à l'assaut des neiges, où je fus reçu par un de ces grands chiens de montagnes, à l'instinct de sauveteur si merveilleux, que suivait un de ces bons moines du St-Bernard, qui ensevelissent dans ces sollitudes leur existence héroïque et modeste. Le père m'offrit un diner sans raffinement que je fis disparaître sans hésitation. Je le priai de me tenir compagnie, ce qu'il accepta charitablement, car, Dieu me pardonne, son vin blanc me fit lui causer philosophie et économie politique ! Le moine éta:t de Saxon-les-Bains, il détestait les maisons de jeux ; il n'aimait guère, pour la simplicité et la pureté des mœurs, ces invasions périodiques de voyageurs de passage : *auri fames libidinosa*. Cependant, depuis Rousseau et la Nouvelle Héloïse, les Valaisannes ont cessé d'être belles. Dans le grand salon de l'hospice, les portraits des deux fondateurs : St-Bernard et Napoléon, deux ancêtres du couvent. Ne pas oublier un piano qui offre aux dames toute l'harmonie dont cet instrument à cette hauteur là est susceptible.

Je quittai trop vite cet ami de deux heures pour descendre au village de Simplon puis dans la sauvage vallée de Gondo, dont le pittoresque a inspiré tant de pinceaux, de burins et de crayons, et qui semble un décor rêvé par Edgard Poë. Gondo est encore la Suisse malgré son nom italien; Isella est déjà l'Italie. Plus loin la vallée de la Doveria s'élargit, elle prend un aspect moins ténébreux; la vigne, le figuier, le pêcher y réjouissent le regard. Des maisons aux toits de tuile rouge assez plats, aux façades enluminées de saintes peintures, aux jardins étagés; à mi-côte un clocher carré surmonté d'un coquet campanile; à l'horizon, au sommet d'une colline touffue, une église perdue dans les massifs de châtaigniers, avec une tour ronde et effilée comme un phare au haut d'une falaise. Que vois-je encore? un bambin déguenillé qui m'envoie des baisers en me tendant son béret; plus de doute c'est vraiment l'Italie.

Cependant tout en cheminant vers Domo d'Ossola, le terme de mon voyage (et aussi la fin de l'épreuve à laquelle je vous ai condamnés), je repassais ces journées si pleines de fatigue reposante et de libre allure. J'avais fait comme Toppfer, j'avais emporté, outre mon sac et dans mon sac, provision de courage, de curiosité, de bonne humeur: mon sac et mon courage pour ne dépendre que de moi, ma curiosité pour trouver partout des spectacles, ma bonne humeur pour être partout satisfait.

Septembre 1885.

RÉTABLISSEMENT

DE LA

CLAUSE DE VOIE PARÉE

PAR

M. DRANSART, Notaire

Membre résidant

Je viens présenter à la Société d'Agriculture quelques réflexions sur une réforme partielle du code de procédure civile, réforme à laquelle l'intérêt de notre agriculture nationale se trouve intimement lié. Le sujet, par lui-même, est fait pour vous intéresser, car vous parler d'agriculture n'est-ce point vous entretenir de l'objet constant de vos patriotiques préoccupations ?

S'il est une réforme qui s'impose, (réforme demandée par tous les hommes sérieux, sans en excepter ceux chargés d'appliquer la loi et d'en tirer un profit légitime), c'est bien celle de la procédure en saisie immobilière, à laquelle doit nécessairement avoir recours le créancier pour exécuter son débiteur récalcitrant, et dont les effets sont si désastreux pour l'un et pour l'autre.

Le spectacle des frais parfois monstrueux occasionnés par cette procédure m'a inspiré la petite étude que j'ai l'honneur de vous soumettre et dont le but est le rétablissement de la clause de voie parée, clause ainsi appelée parce qu'elle ***parait*** vraiment, avant **1841**, aux inconvénients de toute

nature dont fourmillait la procédure d'alors, comme celle d'aujourd'hui qui eut pourtant la prétention de la réformer.

De ce que les hommes personnifient, fatalement et toujours les principes comme les abus, beaucoup sont partis en guerre contre les avoués et les huissiers. Il les ont rendus responsables des frais exagérés de justice, et ont même demandé leur suppression. C'est je crois aller trop loin, et je me range à l'avis de ceux qui trouvent le remède par trop radical. S'il y a lieu de supprimer quelque chose, c'est bien la loi civile dans ses dispositions vicieuses et non les hommes chargés de l'exécuter.

Ne semble-t-il pas du plus simple bon sens que les réformes doivent s'attaquer aux institutions ou lois vicieuses et non aux personnes, en souvenir de cette éternelle vérité : « *Les hommes passent, les principes restent.* »

Le défaut de protection suffisante à nos frontières est certainement la cause primordiale du marasme dans lequel se débat et s'étiole notre agriculture nationale ; mais les frais exhorbitants de justice portent aussi un préjudice considérable à la richesse et à la prospérité publique.

Les débiteurs, en trop grand nombre, victimes de la crise agricole, s'acharnent souvent à ne pas vendre, malgré l'accumulation des intérêts ; les uns se leurrent du vain espoir que les affaires iront mieux dans un avenir prochain, et que l'augmentation de la valeur vénale des immeubles suivra ; d'autres se voyant ruinés, veulent rester quand même dans leur situation et s'y cramponnent, sachant trop bien que pour les déloger, il faut dépenser beaucoup d'argent, c'est-à-dire recourir aux saisies mobilières (souvent inutiles ou peu fructueuses à cause des soustractions opérées

à temps) et aux saisies-immobilières, hélas trop coûteuses, sans parler du dépérissement des propriétés bâties, peu ou point entretenues.

Tout récemment, à un notaire qui, au nom du créancier, le suppliait de vendre amiablement son manoir pour rembourser sa dette hypothécaire, dont plusieurs années d'intérêts étaient en souffrance, un débiteur répondait énergiquement : « *Vous voulez vendre pour me mettre à la porte, je ne vendrai pas ; du reste, il n'y en aura jamais assez pour tout payer, j'aime mieux qu'on vende au tribunal ; on mangera tout en frais, et vous n'aurez rien, personne.* » (Textuel)

Le débiteur devenu malhonnête par l'adversité, après avoir été ruiné, soit par sa négligence, soit par un travail improductif, se soucie fort peu de faire perdre de l'argent à qui que ce soit et surtout à son bailleur de fonds, vis à vis de qui, la reconnaissance a souvent fait place à la haine. Il ne veut pas consentir à vendre amiablement devant notaire, en son étude ou à la mairie de la situation des biens, c'est-à-dire à la portée des amateurs ; il faut en conséquence le trainer à grand renfort de frais, à la barre du tribunal, où les amateurs, quand il s'en présente, ne se rendent qu'en tremblant par peur de la justice ou de ses frais, voire même par crainte de l'inconnu. De là, des ventes à vil prix avec frais énormes ; en un mot l'anéantissement du gage hypothécaire, c'est-à-dire la ruine du prêteur après celle du débiteur.

De là également, le discrédit dans lequel est tombé pour beaucoup de gens le prêt hypothécaire. Et qui est dupe de cette situation ? La culture elle-même. Là, est un des secrets de l'intensité de la crise agricole, et de cette gêne extrême

dans laquelle se débattent en efforts impuissants nos petits cultivateurs attachés plus que jamais à la glèbe, qui ne trouvent plus à emprunter sur leurs petites propriétés par la crainte qu'inspirent à tous (petits et gros capitalistes) les frais énormes de justice, cortège inévitable des réalisations non amiables des biens hypothéqués.

Où iront-ils chercher l'argent nécessaire à l'achat des engrais pour faire la culture intensive qu'on leur demande, ces pauvres fermiers à qui on refuse de l'argent sur leur petit patrimoine après avoir refusé protection à leurs produits?

Les frais de justice en ce temps de crise agricole, accentuent donc cette dernière par ricochet, en tuant à sa source le crédit du cultivateur.

Autrefois les prêteurs n'avaient pas à redouter pour la réalisation de leurs gages, la mauvaise foi possible des emprunteurs, et comme conséquence, les frais énormes de la saisie immobilière.

La loi leur fournissait des armes contre les débiteurs mal conseillés ou peu scrupuleux, dans l'emploi prévu par elle ou accepté dans la pratique, de ce qu'on appelait la clause de voie parée.

La clause de voie parée était une *convention synallagmatique* entre débiteur et créancier, insérée dans les contrats d'obligation, de laquelle résultait pour ce dernier le droit de faire vendre par adjudication publique aux enchères devant notaire, les immeubles hypothéqués par le débiteur, à défaut de paiement du capital ou des intérêts aux échéances, après accomplissement de certaines formalités préliminaires.

Un arrêt de la cour de cassation du 20 mai 1840, après avoir consacré la clause de voie parée telle qu'elle existait

suivant les conventions reçues et admises dans la pratique, comme non contraire à l'ordre public (c. c. 1134, 2078, 2088 et c. p. c. 747), après avoir déclaré irrévocable le pouvoir de vendre donné librement au créancier, sauf révocation consensuelle (c. c. 2005), avait posé en principe que cette clause est obligatoire même pour les héritiers mineurs du débiteur, à la charge toutefois, sous peine de nullité, d'appeler le subrogé-tuteur à la vente. Précédemment un arrêt de la cour de Bordeaux du 4 juin 1832, avait décidé que pareille convention devait recevoir son entière exécution, même en cas de faillite du débiteur.

Qu'on ne dise pas qu'il a été fait abus de cette clause résultat de libre convention ; personne ne s'en est plaint, si ce n'est ceux dont elle entravait les idées de lucre, c'est-à-dire l'ardent amour des frais. Quand le créancier voulait exercer ses droits, même avec trop de rigueur, (si toutefois rigueur il y avait dans l'exécution d'une convention où tout était prévu d'avance), le débiteur qui trouvait intempestive la demande de remboursement pouvait s'adresser a un autre bailleur de fonds, car la clause en question lui laissait les délais suffisants pour se tirer d'affaire. Un nouveau créancier pouvait se substituer à l'ancien, avec subrogation dans tous les droits de ce dernier ; c'était chose facile quand le gage du débiteur garantissait suffisamment le remboursement de son prêt ; s'il en était autrement, il devait subir la vente ; qui donc aurait pu critiquer la réalisation d'un gage dont l'importance ne répondait pas ou plus à celle du prêt?

Cette clause d'une parfaite équité, *donnait donc de la sécurité à tous*, créanciers et débiteurs.

La clause de voie parée qui a sa source unique dans la liberté des conventions, fut mise en pratique pour con-

jurer un mal réel, non contesté du reste par les adversaires de cette clause, pour éviter principalement les frais énormes des poursuites en expropriation forcée, et subsidiairement les délais et inconvénients intolérables établis en vue de l'expropriation par le code de procédure civile.

« La procédure de saisie-immobilière, s'écriait le célèbre M. Dupin dans son réquisitoire comme procureur général devant la cour de cassation, (débat préalable à l'arrêt du 20 mai 1840 précité) est un fléau pour le débiteur et pour le créancier. »

Ce fut donc pour parer aux inconvénients innombrables de la procédure en expropriation que les praticiens eurent recours aux stipulations connues sous le nom de clause de voie parée.

Malgré les services rendus à tous, cette clause fut prohibée par la loi du 2 juin 1841 (article 742 du c. de p. c.) sous prétexte que la nouvelle loi, au dire de ses partisans, simplifiait toutes les formalités de la saisie immobilière en même temps qu'elle devait en réduire les frais.

Il est possible qu'on ait simplifié, quelque peu, les formalités de la saisie-immobilière, mais est-il vrai qu'on en ait suffisamment diminué les frais ?

Les hommes d'affaires savent combien sont ruineuses ces formalités qu'on a imposées à tous sous le prétexte fallacieux de l'uniformité de la procédure. (Voir discussion à la Chambre).

Trop souvent on voit dans les tribunaux des ventes où les frais dépassent le double et le triple du prix d'adjudication. Dans nos pays de propriété très divisée et surtout à l'époque actuelle où la valeur des immeubles est baissée des 2/3 (ce qui fait que nous sommes retournés plus de cent

ans en arrière, bien que par une ironie amère on n'entende parler que de Progrès), il n'y a pas seulement à vendre ou à exproprier des propriétés de 50,000 francs ou de 100,000 francs, chiffres importants près desquels les frais ne sont rien ou peu de chose ; mais quand il s'agit des biens d'une valeur de 400 ou 500 francs et même moins, que deviennent les frais ?

......C'est là qu'ils offrent un joli tableau, où on les voit s'élever quelquefois à 100 ou 200 pour cent des prix d'adjudication, sans parler des prix de vente dont la modicité est dérisoire sinon révoltante !

En présence de tels résultats n'est-on pas en droit de s'écrier en se faisant, à cinquante ans de distance, l'écho fidèle de M. Dupin : « la procédure de saisie immobilière est un fléau pour le débiteur et le créancier ! »

Les gros emprunteurs, c'est-à-dire, ceux qui font de fortes entreprises commerciales et industrielles s'adressent, bien entendu, à de gros capitalistes, ou aux Sociétés telles que le Crédit Foncier ; mais « *les petites gens* » l'humble travailleur de la campagne, recourent au petit rentier qui place ainsi ses minces économies, fruit d'un travail opiniâtre, recueilli alors qu'il était jeune et valide : les premiers sont très intéressants évidemment, mais les seconds le sont ils moins ?..... Si les frais sont peu de chose pour les premiers en égard à l'importance des immeubles réalisés, ils deviennent énormes pour les seconds parce qu'ils s'appliquent à des biens de minime valeur.

Donc, si la loi de 1841 n'a pas eu pour effet comme on le prétendait, de réduire à son minimum les frais de justice qu'on trouvait exagérés sous l'ancienne loi, elle a manqué son but et le besoin impérieux se fait sentir de rétablir ce

qu'elle a détruit d'une façon si inconsidérée, c'est-à-dire la clause de voie parée, telle qu'elle existait auparavant.

Cette clause, avant 1840, facilitait les prêts hypothécaires, en ce sens qu'elle donnait toute sécurité au prêteur pour la réalisation de son gage ; quelle que fut la somme prêtée ; elle augmentait par corrélation le crédit du débiteur.

Actuellement avec le régime de la loi de 1841, le petit cultivateur, le possesseur de quelques coins de terre ne peut plus trouver prêteur ; la loi a étouffé son crédit, car son bien sera absorbé par les frais de saisie, si on est obligé de recourir à ce mode de réalisation pour recouvrer les fonds prêtés ; de sorte qu'il n'y a plus place aux petits prêts ; celui qui les fait, même par un motif d'humanité, risque de tout perdre s'il se trouve en présence d'un débiteur que la misère égare, et, c'est ce qui arrive trop souvent maintenant.

On parle de banque de crédit agricole pour venir en aide à la culture ; tout celà est un trompe-l'œil, rêve de théoricien politique qui croit abuser la galerie avec des mots ronflants dont nos bons paysans ne sont pas dupes, projet tellement impraticable que pas une seule banque de ce genre n'a paru, depuis si longtemps qu'on en parle comme d'une panacée qui doit guérir tous les maux de l'agriculture.

Si l'on veut contribuer à rendre du crédit à la culture en ce moment où elle en a tant besoin pour lutter contre la concurrence étrangère, qu'on rétablisse la clause de voie parée ; les détenteurs de petits biens pourront emprunter hypothécairement, ce qu'ils ne pouvaient plus faire, et au lieu de 1000 francs à l'hectare, on pourra prêter 2000 francs et même au delà sans crainte de perdre tout ou partie de son capital ; on doublera ainsi le crédit du cultivateur.

Les législateurs se sont aperçus du reste, depuis longtemps, des inconvénients et des frais ruineux de l'expropriation forcée, telle qu'elle résulte de la loi de 1841, témoin l'organisation du crédit foncier (article 33 et suivants du décret du 22 février 1852) qui établit au sujet des prêts un mode de réalisation des biens absolument identique à la clause de voie parée.

Si après avoir aboli la clause de voie parée pour tous en 1841, on la rétablit pour certaine classe de privilégiés, c'est qu'on n'en désapprouve pas le principe. Or, ce qui est bon pour quelques uns doit être bon, ce semble, pour tout le monde. Nous n'avons pas aboli les privilèges de 1789 pour en rétablir d'autres en 1852, et le régime des privilèges de ce genre devrait avoir disparu à jamais de notre France égalitaire.

Tout le monde est d'avis que les frais de justice doivent être diminués, et on élabore, dit on, un nouveau code de procédure dans ce sens ; quatre-vingts fois sur cent, pour ne pas dire plus, les frais de justice ont pour origine les poursuites en expropriation d'un créancier contre un débiteur ne consentant pas à vendre amiablement.

Qu'on rétablisse la clause de voie parée et aussitôt, les 3/4 des frais de justice auront disparu ; voilà une réforme qui ne coûtera rien à l'Etat.

Qu'on ne dise pas que le trésor en sera frustré, ce serait une profonde erreur. Ceux qui fréquentent les tribunaux savent pertinemment que les biens se vendent toujours plus cher devant notaire qu'à la barre, même à frais égaux (si l'égalité des frais était possible !) Tous sont d'accord sur ce point : si ce fait se produit quand il y a des frais de part et d'autre, à plus forte raison se produira-t-il quand il y en

pas ou peu ; le fisc profitera de la différence en plus value et le créancier comme le débiteur n'en seront pas fachés ; comme l'Etat ils y trouveront leur compte.

Il est donc urgent de rétablir la clause de voie parée qui sera un instrument utile à tous.

NOTES

SUR

UN PEINTRE DOUAISIEN

Par M. Albert DUTILLEUL

Membre résidant

Messieurs,

Vous est-il arrivé d'avoir entre les mains un de ces registres que nos aïeux nommaient Livres de raison, précieux mémorial de famille où des générations sérieuses et pratiques ne craignaient pas de consigner, parmi leurs comptes de gestion, le souvenir de leurs actes et jusqu'à la direction de leurs pensées, parce qu'il n'y avait dans leur vie rien qu'elles ne pussent offrir au respect de leurs descendants ?

Il m'a été donné dans ces derniers temps de voir l'équivalent de ces anciens livres domestiques : feuilles volantes, notes éparses, soigneusement recueillies par la piété filiale pour en composer le résumé précieux d'une vie de travail et d'honneur. C'est l'histoire vivante d'un peintre douaisien, les débuts difficiles du jeune homme, son mariage, les naissances de ses enfants, leur éducation, ses peines et ses joies de famille, le répertoire de ses œuvres presque jour

par jour, pendant quarante ans, de 1824 à 1865. Ces documents, je les ai lus avec intérêt, ce n'est pas assez dire, avec respect et attendrissement; et je voudrais vous exprimer la singulière estime qu'ils m'inspirent pour l'artiste qui les a laissés. Toutefois l'entreprise, qui semble naturelle et très facile à l'heure où l'on parcourt ces pages pleines de verve et de cœur, ces aperçus tour à tour profonds ou humoristiques, cette entreprise ne laisse pas au fond que d'être périlleuse : parler de Constant Dutilleux! mais la reconnaissance et l'amitié n'ont-elles pas épuisé le sujet dans les remarquables notices publiées par MM. Colin (1) et Legentil (2) ? La critique parisienne, étrangère aux influences locales, n'a-t-elle pas rendu pleine justice à son mérite par la plume savante de M. Ernest Chesneau (3) ? Rien n'est plus véritable. Et si malgré cela j'ose, après ces études magistrales, essayer un aperçu qui ne peut être vis-à-vis d'elles que comme une ébauche à l'égard d'une peinture achevée, c'est uniquement pour acquitter ce qui me semble être une dette de concitoyenneté.

Il convient en effet qu'une voix, si faible soit-elle, s'élève de la cité qui vit naître Constant Dutilleux pour saluer aussi sa mémoire et rappeler les regrets et les hommages que sa mort a suscités dans le monde des arts, comme une mère aime à se répéter du moins les éloges qu'elle n'osait décerner elle-même à son enfant.

Ce sera en même temps comme une protestation rétrospective contre l'opinion de Dutilleux, qui crut un instant que

(1) Gustave Colin. Constant Dutilleux, sa vie et ses œuvres, in-8°, 157 p., Arras, 1886.

(2) Constant Le Gentil. Notice sur Dutilleux, in-8, 126 p. Arras, 1866.

(3) Ernest Chesneau. Peintres et statuaires romantiques, in-12, pp. 169-198. Paris, Charavay, 1880

sa peinture « n'était pas en odeur de sainteté » dans sa ville natale. Marceline Desbordes, avec qui notre peintre avait une certaine affinité de sentiments, s'est plainte aussi un jour que notre bonne ville fût « bien sévère » pour elle. Ainsi les natures fines et délicates sont souvent ombrageuses.

En tout cas, cette esquisse, à l'heure où elle arrive, aura du moins cet avantage d'assurer au peintre le bénéfice de l'épreuve du temps; car de même qu'on ne réédite pas un livre sans valeur, on ne s'occupe plus, après vingt ans, d'un artiste surfait.

Or, c'était vraiment une nature d'élite que celle de Constant Dutilleux. Ame sensible et généreuse ; cœur tendre et dévoué; intelligence vive, ouverte à toutes les connaissances humaines et capable de se les assimiler; volonté ferme pour déterminer et poursuivre un but; rien ne lui manquait pour prétendre ou pour répondre à quelque situation que ce fût.

Destiné par un cousin à le remplacer dans son office ministériel, si la mort inopinée de son bienfaiteur n'avait empêché l'accomplissement de ce projet, Constant eût fait un parfait notaire, n'en cherchons pas d'autres preuves que la confiance de ceux qui, à diverses reprises, le choisirent pour exécuteur testamentaire, le tact avec lequel il arrangea en diverses circonstances des difficultés soulevées entre des tiers par l'amour-propre et l'intérêt, et surtout cette conduite, (comme il disait lui-même) « toujours basée sur des règles fixes et invariables », et qui fut toute sa vie celle d'un honnête homme.

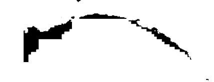
Lorsque, après s'être préparé à l'exercice d'une profession libérale, il crut devoir borner momentanément ses aspirations et entrer dans une imprimerie qui lui rappelait du

moins les livres chers à sa jeunesse, si l'insuffisance de ses forces ne l'avait arrêté dès les premiers essais, nul doute que, comme le poète artésien Edouard Plouvièr, il eût promptement délaissé la typographie pour devenir homme de lettres; j'en ai pour garants le tour original et le style mouvementé de ses écrits, la nouveauté et la puissance de ses pensées, et, si cela ne suffit point, le témoignage d'un artiste et d'un littérateur distingué, Pierre Hédouin, qui lui écrivit un jour : « Merci un million de fois, mon bien cher ami, de votre charmante lettre ! Vous écrivez comme vous peignez, avec le cœur, et, chose bien rare en ce siècle, vous joignez aux qualités d'un véritable artiste celles de l'homme de lettres ayant toutes les grâces de l'esprit et l'érudition qui manque à la plupart de nos peintres. »

Mais, outre sa faiblesse physique (chez lui, l'intelligence était beaucoup plus forte que le corps), notre jeune compatriote eut bientôt un autre motif d'abandonner l'imprimerie de M. Fain. La visite des musées de peinture avait fait en lui comme une révolution et une révélation : « Je n'y restai pas longtemps, écrivait-il alors; je n'aurais jamais cru que la peinture pût produire sur moi un effet si extraordinaire! J'étais hors des gonds ! je pleurais comme à la représentation d'une tragédie. »

Ainsi, rapprochement curieux avec le grand artiste pour qui Dutilleux devait professer une si vive admiration, tandis qu'Eugène Delacroix sentit sa vocation s'éveiller dans le musée Napoléon, resplendissant alors de tous les chefs-d'œuvre enlevés par la victoire à l'Italie, à la Flandre et à l'Espagne, de même Constant Dutilleux se reconnut peintre en sortant du Luxembourg.

Ce jeune homme si impressionnable sait néanmoins commander à ses désirs; orphelin et connaissant le poids de la



responsabilité personnelle, il n'est pas homme à se décider sans examen; il se donne donc le temps de réfléchir et persévère durant six semaines, et dix fois par jour, à monter de la cave au grenier les pesantes formes d'imprimerie et, pour s'achever, à gravir les quatre-vingt dix-neuf marches dont il a plaisamment noté le nombre en prenant possession de sa chambrette (1). Si jaloux qu'il soit de son libre arbitre, il semble même qu'à ce moment il ait consulté son frère aîné : il lui fait part de la fatigue que lui impose le travail pénible de l'imprimerie, de la crainte que lui inspire l'avenir qu'il se prépare; il avoue que les chefs-d'œuvre des maîtres, loin de le décourager, ne font qu'augmenter en lui le goût de la peinture; il le prie de passer ces réflexions à son cher Robaut : « Car tu sais (dit-il) combien nous nous aimons ! » Cet amour des siens, Messieurs, ce fut la note dominante de sa vie.

Enfin, convaincu que la faiblesse de sa constitution ne saurait résister à un tel labeur, Dutilleux renonce au métier en faveur de l'art; et voici avec quelle humour il l'annonce à son beau-frère, M. Félix Robaut, son confident de prédilection :

« J'ai cessé d'aller à l'imprimerie, et il était temps !
» j'irai remercier mon patron lundi prochain... aller re-
» mercier les gens de vous avoir tué!.. il faut être honnête
» homme. — Je descends de la rue St-Jacques pour aller
» m'installer la semaine prochaine rue Mazarine, numéro 2,
» près de la rue de Seine, et je saute du sixième au se-
» cond étage. C'est-à-dire que, tout second qu'il est, ce
» second est encore une mansarde, mais au moins une

(1) Madame Desbordes-Valmore parle aussi, dans une de ses lettres, de son cinquième étage. On voit que le peintre et le poête douaisiens ne se rapprochaient pas seulement par l'élévation des sentiments.

» mansarde présentable à laquelle on peut parvenir sans
» être essoufflé ! Quarante degrés y conduisent : de qua-
» tre-vingt dix-neuf, quelle chûte ! ma mansarde est un
» véritable atelier. J'ai d'abord une croisée ordinaire, et
» ensuite une autre dans le toit; je pourrai donc dessiner la
» bosse chez moi quand cela me fera plaisir. »

Après avoir incliné, par intuition du style romantique, vers l'école du baron Gros, que les peintures de la coupole de Ste-Geneviève venaient de porter au point culminant de sa gloire, notre jeune compatriote se décida pour l'atelier de Louis Hersent, dont le talent consistait principalement dans la composition et relevait par conséquent de l'esprit plus que de la main : quoi de plus séduisant pour un jeune homme qui estimait que « l'exécution ne vient qu'après la pensée » ?

Quand Dutilleux prit la résolution d'étudier la peinture, il avait dix-neuf ans et ne connaissait guère que les premiers éléments de l'art qu'il voulait pratiquer. Le voilà qui, pour réparer le temps perdu, s'astreint à une vie de travail acharné :

« Je suis si pressé (dit-il dans une lettre dont le style
» même représente ce qu'il exprime), je suis si pressé qu'à
» peine ai-je le temps de respirer. Tiens ! juges-en, mon
» cher Félix : Après le déjeûner, à 8 h. et demie, j'ai
» gagné l'atelier; à 2 h. cours de perspective; à 5 h., aca-
» démie; à 7 h. chez Suisse. »

Logez, au milieu de tout cela, des leçons de latin qu'il a trouvé à donner sur la recommandation de son beau-frère, et vous aurez le bilan de ses journées qui lui semblent trop courtes pour tant d'occupations. C'est sur son sommeil (il le nomme du temps perdu) qu'il prélève le temps d'écrire à sa

famille ; et tel est le charme de ces causeries épistolaires qu'elles se prolongent parfois jusque dans la nuit.

« Il est une heure du matin (lisons-nous dans une de ses » lettres). Il y a quelque temps que je ne t'ai écrit, je le fais » une bonne fois; et pour que cela ne dérange en rien le « travail journalier, je ne me couche pas. Un jeune homme » qui vit sage comme une fille peut bien de temps en temps » se donner de ces libertés-là. »

Dutilleux, nous l'avons dit, était d'une complexion frêle et délicate, et plus d'une fois il ressentit l'influence de la fatigue ou de la maladie. Il acceptait l'une et l'autre avec un effort de bonne humeur bien méritoire chez un jeune homme naturellement mélancolique. Voici, par exemple, ce qu'il écrivait un jour à son frère aîné :

« Je t'écris presque de mon lit, mon cher Dutilleux. Je viens de manger de la viande pour la première fois depuis » six jours : rhume de poitrine, rhume de cerveau, que » sais-je ? une dent de sagesse qui me pousse avec des douleurs assez fortes pour m'engraisser joliment la joue; j'espère » qu'en voilà assez pour assommer mon petit individu ! »

Il eut à compter aussi avec cette nostalgie douaisienne qui se fait sentir particulièrement au mois de juillet : « J'ai » eu bien de la peine à vaincre mon ennui dimanche der- » nier; pour la première fois, Paris m'a semblé bien pe- » sant : n'était-ce pas pour moi jadis le plus beau jour de » l'année ? N'étions-nous pas alors tous réunis ?... Enfin, » n'y songeons plus ! Ce sera *Gayant* (1) pour moi, quand » je verrai quelqu'un d'entre vous. »

Ce qui le soutenait dans cette lutte incessante contre la difficulté de ses études, les défaillances de son organisation, l'ennui de la séparation, c'était l'énergie de sa volonté,

(1) Fête communale de Douai.

c'était cette ardeur et cette verve qu'il proclamait indispensables aux artistes; c'était le travail, que Dieu a pu imposer à l'homme comme un châtiment, mais dont sa bonté lui a fait en même temps une ressource et une sauvegarde. Grâce au travail, notre adolescent échappe aussi au péril le plus grand peut-être pour ceux de son âge : « Point de culte à Vénus ! » s'écrie-t-il dans le style mythologique de l'époque : « Il n'y a trop souvent qu'un pas du sacrificateur à » la victime ! »

Le jeune peintre, pour qui n'étaient rien les plaisirs des sens, même ceux de la table, vivait avec une sobriété presque égale à celle de Michel-Ange peignant la chapelle Sixtine :

« Je ne dépense guère que vingt à vingt-deux sous par » jour pour ma nourriture ; mais la peinture m'entraîne » dans quelques frais qui dérangent un peu mon budget. »

Vous devinez quelle dut être la réponse du cher Félix, dont la bourse était prête à s'ouvrir aussi largement que le cœur. Mais il n'y avait aucune arrière-pensée dans l'aveu du jeune homme, qui refuse au contraire tout service d'argent :

« D'ailleurs (dit-il), quand mes portraits seront finis, » j'aurai à recevoir... et puis, je viens de faire au Louvre » deux copies dont je tirerai parti. »

On savait pourtant que le petit patrimoine du peintre devait s'épuiser, et la famille renouvela ses offres d'assistance :

« Je vous remercie tous, répond Dutilleux, de votre solli- » citude et de vos offres; je n'ai pour le moment aucun besoin » du secours de mes chers frères. Si les circonstances m'é- » taient contraires, je n'hésiterais pas à implorer leur ap-

» pui. Toutefois, je chercherai à ne leur causer aucun em-
» barras; car je sais par expérience que l'on se met pour
» ainsi dire sous la dépendance de celui qui vous oblige; et
» comme il est possible que je ne me conduise pas toujours
» selon votre manière de voir et vos désirs, je veux au
» moins que vos conseils ne ressemblent en rien à des or-
» dres. »

Quelle maturité ! Surtout quelle indépendance ! et pour tout dire, ne se trouve-t-il pas un peu d'orgueil dans cet excès de delicatesse ?

Quand la bourse est *à sec*, l'aspirant artiste suspend momentanément les leçons de l'atelier : c'est le musée du Louvre qui devient son lieu d'étude, et les anciens ont pour lui tant d'attrait qu'il se console en leur compagnie du défaut d'exposition de peinture en 1826 :

« Que m'importent (dit-il alors) les essais de gens qui ,
» pour la plupart, commencent, si les grands maîtres me
» restent ! Les Rubens, les Raphaël, les Claude Gelée ne
» sont-ils pas là ? »

Là se trouvaient aussi dix-sept tableaux de Rembrandt , qu'il copia les uns après les autres, « non pas pour le bourgeois », comme il disait volontiers, mais pour lui-même : ouvrages admirables dont la touche savamment capricieuse et la prestigieuse lumière devaient exercer durant seize ans une influence dominante sur ses propres travaux. Il scrute la ténacité du maître hollandais, il admire sa fougue, il saisit l'effacement de ses contours, il embrasse son dédain de la tradition et des froides convenances de la règle. Vienne alors l'artiste original et le coloriste puissant qui devait être pour les classiques une pierre de scandale, Constant Dutilleux se trouvera en mesure de le comprendre et de lui

rendre le premier, au milieu d'un concert universel de critiques dédaigneuses et de virulents anathèmes, ce témoignage d'une admiration sans bornes :

« Il existe un peintre, un véritable peintre, le seul de » l'époque qui ait du génie, le seul qui ne copie point : » c'est Delacroix. Voilà mon grand homme en peinture ! » voilà celui dont les tableaux portés au Louvre n'y feront point tache. »

Et dans une autre lettre :

« Le *Sardanapale* de Delacroix est une chose superbe. » Quel génie étonnant que ce grand peintre ! Vous le voyez » se plier à son sujet, l'embrasser et s'en rendre maitre. » Qu'on cherche des lignes dans ses tableaux, moi je n'y » cherche que le génie, et je l'y trouve. Cette femme étendue, ce n'est point de la couleur, c'est la plus belle femme » du monde, elle respire ! Quel coloris brillant ! et avec » cela quelle force, quelle vigueur ! — Un petit Milton » aveugle : Dieu ! que cet homme est bien aveugle ! Avec » quelle attention elle écoute, cette jeune fille qui doit recueillir ses paroles. Petit tableau, que dis-je ? petite » perle ! Et on ne sent pas cela ! Et l'on va s'arrêter devant » des choses bien froides, bien peignées ! Je suis aujourd'hui dans l'admiration de ce génie extraordinaire.... on » ne poussera pas plus loin la vigueur du coloris. »

Une adhésion si prompte et si catégorique, donnée sans hésitation comme sans repentir, témoigne à coup sûr d'une indépendance et d'une sûreté de jugement remarquables chez un jeune homme et presque un débutant.

Le nom d'Ingres se rencontre sous sa plume avec celui de Delacroix:

« En un temps où l'on cherche plus à faire beaucoup » qu'à bien faire, voilà (dit-il) les deux seuls que je vois

» se soutenir au milieu de ce débordement : Delacroix, Ingres, voilà des hommes dont le pinceau ne peut pas errer. »

On pourrait s'étonner de voir reunis dans le même éloge ces deux noms si souvent opposés l'un à l'autre, si l'on ne se souvenait que l'art n'est emprisonné ni dans une règle unique, ni dans un seul moyen, et que son expression, tout en restant vraie, peut se modifier, ne fût-ce que par une question de latitude. Si, par exemple, il est une chose que l'on puisse considérer justement comme vérité au-delà des Alpes, erreur en deçà, c'est bien le contour, que le soleil d'Italie découpe d'un trait net, tandis que les brumes de la Flandre l'estompent et le noient dans l'air ambiant. D'ailleurs, Ingres s'appliquait à rechercher et à exprimer les vérités caractéristiques, à réhabiliter l'étude immédiate de la nature; et cela était bien fait pour lui attirer la sympathie du sincère Dutilleux.

La correspondance si animée et si curieuse de notre peintre renferme encore, sur d'autres artistes contemporains, des appréciations que le temps a justifiées pour la plupart. Mais ce qui alimente surtout ses lettres, ce sont des confidences sur les travaux du présent, sur les projets de l'avenir; c'est principalement l'expression de sa tendresse pour les siens; permettez-moi de citer quelques passages, exubérants de jeunesse, d'enthousiasme et d'affection :

« Si nous devons aimer ceux qui nous aiment, s'écrie-t-il » un jour, nous devons nous aimer furieusement. »

Il insiste dans une autre lettre :

« Eh ! oui, oui! mon cher Félix, nous nous aimons comme deux bons frères; et s'il en est jamais autrement, ce ne » sera pas ma faute. Comme tu le dis dans ta chère épître, la » peinture semble nous avoir rapprochés encore davantage.

» Loin de nous toute jalousie de métier : ces vils sentiments ne » sont pas faits pour nos âmes. J'espère même que nos pin- » ceaux se réuniront dans les mêmes ouvrages, et ils seront » le témoignage d'une amitié qui ne doit finir qu'avec nous. »

En effet, durant une vacance que Dutilleux avait prise à la suite d'une indisposition, les deux beaux-frères peignirent en collaboration une vue dioramique de l'intérieur de l'église Saint-Pierre. Ce tableau obtint un succès complet; les modifications du jeu de la lumière faisaient si bien illusion que des paris furent ouverts et qu'à tout instant des spectateurs rentraient et sortaient pour s'assurer si le soleil brillait réellement ou si le ciel se chargeait de nuages.

Un an plus tard, le tirage au sort rappelait une seconde fois le jeune Douaisien dans sa ville natale, et cette circonstance semble lui procurer une bonne fortune qu'il se propose de prolonger :

« Eh vite! prépare-moi ta palette et tes pinceaux; je me » suis déjà muni de canne, je me ferai faire un parapluie » en arrivant, et nous voilà partis ! Je regarde cet été com- » me un temps de délice, puisque je dois le passer auprès » de mes bons amis... nous partirons d'ici le mardi de Pâ- » ques... nous nous lançons dans le tableau, entends-tu ! » Et à la prochaine exposition, on parlera de nous, là ! » Qu'en dis-tu? »

Dès l'entrée de Dutilleux chez l'auteur de Gustave Wasa , l'activité de son imagination avait évoqué ce but séduisant : exposer! Il avait même conçu un projet de tableau sur un sujet traité avant lui, et, après avoir expliqué son idée, il s'écrie :

« Que nos artistes sont demeurés au-dessous d'un sujet » aussi beau ! C'est bien difficile, je le reconnais; mais il

» faut convenir que la plupart n'ont point médité comme » ils auraient dû le faire... C'est toujours l'étude première » qui manque ! La main va bien, mais elle n'est pas con- » duite... il ne suffit pas de peindre pour être peintre ; il » faut savoir penser, il faut surtout sentir, frissonner et » pleurer quelquefois à la vue des chefs-d'œuvre. C'est dans » cette sensibilité exquise qu'il faut chercher le talent. »

Qui ne retrouverait dans ces dernières lignes le portrait le plus ressemblant de Dutilleux lui-même, et comme un nouvel écho de Marceline Desbordes ? Mais cette organisation nerveuse, exceptionnellement délicate, en le rendant apte à tout mieux saisir, l'exposait du même coup à souffrir davantage; elle modifiait subitement ses impressions et en augmentait la vivacité, pour ainsi dire, comme se décuple la valeur d'un poids suspendu au bras le plus long d'une bascule.

C'est ainsi que le voyage dont il s'était promis tant de joie ne lui laisse qu'un souvenir amer ; sa nature droite et généreuse s'indigne et s'afflige outre mesure des mesquines jalousies que lui suscite une médaille obtenue à l'exposition de Cambrai. Les passages suivants de lettres écrites après son retour à Paris montrent quelle peine et quel découragement avaient éveillés en lui quelques propos malveillants ou peut-être seulement irréfléchis; car on ne comprendrait pas qu'il se fût trouvé quelqu'un capable de vouloir contrister sciemment cet excellent cœur :

« Je ne te dirai point que j'ai revu le Louvre avec en- » chantement, tu dois le penser, malgré certaine tristesse » qui me pèse sur le cœur.. Ce qui m'a surtout fait plaisir, » c'est la franche amitié avec laquelle m'ont reçu mes » anciens camarades d'atelier. Il semble que les jeunes gens

» de ce pays sont en général plus portés à me voir réussir
» que ceux de Douai; c'est qu'aussi je ne froisse pas leurs
» intérêts; et, contre l'intérêt, il n'est telle amitié qui puisse
» résister. »

Et deux mois plus tard :

« Je m'occupe très fort, et, malgré cela, je ne suis pas
» homme à oublier *tout* pour les arts. Les arts, c'est beau
» sans doute ; mais ils n'absorbent pas mon être tout en-
» tier; ils ne me font oublier personne de ceux que je dois
» aimer. Je suis, sous le rapport du cœur comme sous tous
» les autres, à l'abri du séjour de Paris où je cherche à
» me fixer. Il n'y a qu'une chose que je désire oublier,
» c'est le souvenir du mal qu'on a voulu me faire ailleurs.
» Je n'y hais plus personne, mais j'y aime encore plus tous
» ceux que j'ai toujours aimés, et j'en sens plus vivement
» encore l'absence par l'incommodité d'une vie de garçon,
» vie que je tâcherai d'abréger autant que possible. Je
» ne suis pas homme à affronter tout au risque d'altérer
» ma santé. J'ai besoin de quelqu'un qui ait soin de moi,
» et surtout ici; j'y mènerai ma barque le mieux qu'il me
» sera possible, puisqu'il le faut : au milieu de tant d'au
» tres, on ne distinguera pas la mienne, c'est ce que je
» demande; l'orage des passions ne pourra jamais rien sur
» elle, et ma conscience est un pilote qui jusqu'à présent
» ne m'a pas égaré, et ne m'égarera pas. »

Quant à l'école de peinture dont l'idée lui avait été suggérée par Constant Desbordes et qu'il avait considérée comme une institution réclamée par le Nord de la France, voyons ce qu'il en dit dans cet excès de découragement :

« L'établissement d'une école de peinture à Douai est, je
» crois, une chose assez inutile à présent. A. C. et autres

» auraient ici assez de mal à entrer dans un atelier d'après » nature. Il y a assez .et même trop d'artistes; pourquoi » pousser de force dans les arts ces jeunes gens qui trou- » veraient dans toute autre carrière une existence plus tran- » quille et plus sûre ? »

Mais c'est en vain qu'il se propose de se fixer définitive-ment à Paris; la nostalgie du cœur a bientôt raison de ces velléités :

« Tu me parles d'un projet de voyage, soit en Suisse, » soit dans les Ardennes. Malgré tout le plaisir que me pro- » curerait une excursion de ce genre, surtout avec toi, je » ne puis y consentir. C'est une proposition qui m'a déjà » été faite par plusieurs amis de Paris, et l'un d'entr'eux » s'offrait même de payer pour moi. J'ai refusé. Il y a » quatre ans, j'aurais fait le tour du monde... rien n'égale » la présomption d'un élève sortant du collège. — Il y a » trois ans, j'aurais fait volontiers le voyage de Rome ; — » il y a deux ans, je suis venu encore volontiers à Paris ; » il y a sept mois, j'y suis venu à contre-cœur... et je » m'arrange de manière à pouvoir m'en passer durant un » certain temps. Je suis plus que las de cette vie errante et » vagabonde; je veux chercher enfin à me reposer la tête. » D'ailleurs, un voyage de cette espèce ne me plairait plus; » je n'ai point une santé à supporter tant de fatigues. Eh ! » mon Dieu, pourquoi courir si loin ? La nature est là sous » la main; il s'agit de la bien voir, de la bien comprendre. » Il n'est point de nature ingrate qui ne puisse se plier à » la peinture; il s'agit de la saisir par son vrai caractère. Je » compte retourner à Douai vers Pâques ; mais je n'y de- » meurerai pas; la campagne a pour moi bien des charmes, » surtout celui d'y être à l'abri des envieux et des can- » cans... — »

» Je me fais un vrai plaisir de revoir tes chers enfants : » ils doivent être fortement changés. Je voudrais bien que » tu ne parles pas de mon retour devant eux pour voir l'ef- » fet que leur produirait mon arrivée. Ce sont de ces études » que j'aime à faire; un peintre ne peut trop connaître le » cœur humain et ses différentes manières de se modifier. » Quant au goût décidé de mon gentil filleul (1) pour la » peinture, je désire beaucoup qu'il l'abandonne au plus tôt » dans son intérêt. Je sais ce qu'il en coûte pour vouloir » être artiste. »

Vous voyez, Messieurs, que si cette lettre change de sujet en apparence, le fond de la pensée reste le même. La confiance du cœur est ébranlée, et pareille susceptibilité de tempérament ne se calme pas aussi facilement qu'elle ne s'éveille.

Mais, contrairement à l'ordinaire, l'ardeur de l'imagination n'excluait pas en Dutilleux la persistance des résolutions, et notre compatriote n'était pas homme à retourner en arrière après avoir mis la main à l'œuvre : au contraire, il déclare qu'il mène la peinture le plus rondement possible:

« Je sacrifie encore cet hiver à l'étude; et au printemps, » je chercherai enfin à gagner ma pauvre vie. »

Or, cet hiver, le dernier que ses ressources lui permissent de consacrer à son initiation, était celui de 1829 à 1830, dont les contemporains se rappellent encore la rigueur et la durée exceptionnelles. On lit dans une biographie de Flandrin que le plus souvent, pendant les longs mois de ce rude hiver, le pauvre Hippolyte et son frère, pour ne pas mourir de froid, se réfugiaient dès cinq heures du soir dans l'unique lit qu'ils possédaient. Et c'est dans le même temps

(1) Constant Robaut, mort à 19 ans (1844) l'un des meilleurs élèves de l'Ecole centrale des arts et manufactures.



que notre artiste, bravant les rigueurs du plus grand hiver de ce siècle, obligé de souffler à tout instant, pour la tenir liquide, sur l'huile près de se congeler, faisait force études au Louvre, où sa ténacité consternait les gardiens obligés souvent de veiller pour lui seul.

Enfin, au mois de mai 1830, Constant Dutilleux revient dans sa province, où le rappellent ses premières affections, et surtout celle qui devra bientôt surpasser toutes les autres. En effet, deux ans plus tard, le 7 mai 1832, il était uni à Mademoiselle Virginie-Julie Hallez en cette même église Saint-Pierre qui avait fait le sujet d'un de ses premiers ouvrages. Il avait alors vingt-cinq ans et ne possédait pour toutes ressources que son talent et un emploi de professeur de dessin dans une institution d'Arras.

Qu'auront pensé de ce mariage les gens positifs ? Et surtout qu'en eût dit (s'il avait connu alors son plus fervent admirateur) le farouche Eugène Delacroix qui faisait profession de détester le mariage comme le gouffre de misère où s'engloutissent la plupart des artistes ? On le devine sans peine. Mais on peut être certain aussi que le jeune époux leur eût répété ce qu'il disait dès le début de sa carrière : « Ce n'est point l'argent que je désire, c'est le bonheur. » Et lorsque M. Auguste Bouquet lui écrivait vers cette époque :

« Te voilà donc consigné à tout jamais, écarté pour longtemps de notre champ de bataille. Tu as donc eu assez de force morale pour consentir à progresser dans ton petit coin, sans avoir besoin de te ranimer souvent à la flamme des vieux maîtres... c'est égal, rien ne peut m'ôter l'idée que c'était dans ce camp que ta place était marquée.... », son ancien compagnon d'atelier lui répondit, j'imagine, à peu

près dans les mêmes termes qu'au cher Félix : « J'ai planté ma tente rue des Promenades, 87. J'ai assez d'élèves et d'occupation; maintenant me voilà casé et je me trouve bien. »

Toutefois le professeur n'absorbait pas entièrement l'artiste, qui, en 1834, eut la satisfaction d'être admis pour la première fois au salon.

Mais Dieu lui avait accordé précédemment une joie plus profonde : le 13 juin 1833, venait au monde son premier enfant, Elisa-Juliette Dutilleux.

O la paternité ! Quelles lumières elle apporte à qui veut seulement ne pas fermer les yeux ! Notre peintre, célibataire, écrivait un jour à sa sœur : «Que ton enfant soit polisson, qu'il ait douze ans et ne sache rien, tant mieux ! Il n'en sera que plus l'homme de la nature; et voilà comme je les aime!» — Devenu père à son tour, il dit en parlant de sa fille : « Oh ! que je chercherai à former son cœur ! Que je m'appliquerai à lui inspirer la charité pour tous, et surtout pour ses parents!»

Pour savoir s'il se tint parole, il suffit de lire les tendres conseils qu'il adressait vingt ans plus tard à cette enfant devenue femme :

« Tu es réellement pieuse, j'en ai l'intime conviction, et
» tu sais que la vraie piété ne consiste pas à aller chercher
» au loin les bonnes œuvres, à passer beaucoup de temps
» dans les églises; non, l'âme véritablement pieuse sait qu'elle
» doit d'abord accomplir les devoirs de son état; et, parmi
» ces devoirs, le premier, c'est de pratiquer la charité dans
» le vrai sens du mot, c'est-à dire d'être douce et agréable
» à tous ceux qui t'entourent... Tout ne marche pas droit
» dans la vie, tant s'en faut ! et pour personne au monde !

» Chacun a ses contrariétés, c'est une nécessité. Depuis » longtemps j'ai pris l'habitude d'offrir tout cela au bon » Dieu, et je m'en trouve très bien. Un père de famille doit » avoir, autant que possible, l'humeur douce et surtout » égale, et il faut s'y appliquer de bonne heure. Regar» dons souvent le ciel, et les choses de la terre ne nous » tourmenteront pas... »

De tels sentiments font comprendre comment, en un temps où la prudence humaine imaginait d'arrêter les bénédictions promises à l'hymen, M. et Mme Dutilleux virent s'élever autour d'eux dix enfants, comme une couronne accordée à leur foi et à leur amour.

Le labeur soutenu du professeur et de l'artiste n'aurait peut-être pas suffi aux besoins de cette famille grandissante. Le père résolut d'établir une imprimerie lithographique; il y joignit bientôt un commerce de papeterie et d'objets de luxe dont la direction fut assumée par sa courageuse compagne. Le travail est la loi absolue de cet intérieur : tout le temps qui n'est pas réclamé par les leçons ou les portraits à faire est consacré à la révision des épreuves, à la tenue des livres, à la direction de cet atelier d'où sortirent tant de peintres distingués. Quant au maître, fidèle à ses principes, il s'applique avant tout à ses devoirs d'état, et, en dehors des travaux de commande, il ne touche à ses pinceaux qu'avant ou après l'heure de la besogne ordinaire. De même qu'à Paris il prolongeait ses veilles pour écrire à sa famille, à Arras il devance le jour pour étudier la nature aux premières lueurs du crépuscule et guetter, la palette en main, les secrets de son réveil. Le soir, après une longue journée de labeur, il s'assied à la table commune, et tout en prêtant l'oreille aux questions de ses fils, en leur expliquant

les difficultés d'une version latine ou la portée d'un événement historique, il esquisse au moyen d'un bout de fusain, d'un peu d'encre et de salive, un nombre considérable de compositions étonnantes d'effet, de variété et de richesse d'imagination. C'est ainsi que, même en se jouant, il s'exerçait à la science de l'art, c'est-à-dire aux moyens pratiques d'exprimer à souhait les conceptions de l'esprit. Quand on considère ce partage de sa vie durant quinze ans, ces longues heures données au travail austère ou monotone du professeur et du commerçant, ces moments fugitifs pris sur le sommeil pour satisfaire aux aspirations de l'artiste, n'y retrouve-t-on pas un sentiment analogue à celui de Michel Ange consacrant d'une part son temps et sa science à la défense de sa patrie assiégée par les troupes de Clément VII, et allant secrètement, dès qu'il le pouvait, travailler au tombeau des Médicis ?

Dans la maison d'Arras, le devoir passe avant les satisfactions même les plus légitimes :

« Nous avons calculé longtemps (écrit Dutilleux) pour
» savoir si nous pourrions ou non vous aller voir à la fête;
» mais ce serait pour moi une perte de temps, et j'ai qua-
» tre tableaux à finir d'ici au 15 août. Tout bien pesé, nous
» avons cru qu'il fallait renoncer à cette joie. »

Dieu sait pourtant si ces réunions de famille lui étaient chères :« Fais dire à Félix (écrit-il peu de temps après) que
» son heureuse venue me fait bien plaisir, un plaisir qui
» touche aux larmes ! » Notre ami devait bientôt en verser véritablement, et des plus amères.

Mais puisqu'aussi bien à cette époque l'artiste s'était effacé lui-même, laissons-le un moment pour considérer l'hom-

me, le père, le chrétien: le voici qui va nous découvrir les tendresses de son cœur et les trésors de sa foi.

Dutilleux avait trois filles, et pas un fils; c'était pour lui un regret. Il arrive enfin, l'enfant de ses désirs, mais pour lui être aussitôt enlevé ;« Notre fête de baptême (écrit-il le
» 25 février 1841) vient de se changer bien promptement
» en un jour de tristesse. Notre petit Paul, qui venait si
» bien, nous a été enlevé ce matin après une maladie de
» quarante huit heures. Dieu nous l'avait prêté seulement
» pour quelques jours ; il ne nous appartient pas de nous
» révolter contre sa toute puissante volonté. Que son saint
» nom soit à jamais béni ! »

Et deux mois plus tard : « Nous avons encore souvent
» des regrets bien cuisants, notre ange est au ciel, mais
» nous ne l'avons plus, et nous l'aimions avant qu'il fût
» né. Toutefois que la volonté de Dieu s'accomplisse ! »

N'est-ce pas là, en plein XIXe siècle, un écho des lamentations de Rachel et de la soumission de Job?

Un autre fils, Pierre, et deux filles lui sont encore enlevés successivement; et, si le cœur saigne, jamais le murmure ne monte à ses lèvres :

« Si j'ai tardé à t'écrire, c'est que jusqu'à présent je n'ai
» pas eu le courage de le faire. Je suis encore sous l'im-
» pression du coup qui vient de nous frapper. Ah ! c'est sur-
» tout lorsque je veux écrire que je sens la tristesse me re-
» prendre et me remuer jusqu'aux entrailles; et pourtant ce
» cher petit ange est bien heureux, et son sort est bien
» digne d'être envié ! »

Quelques mois plus tard, en parlant de sa santé que l'hiver a ébranlée et dont il espère le rétablissement, « s'il plaît

à Dieu qui dispose de toutes choses, », il revient à son cher petit Pierre :

« Cette indisposition m'a rappelé plus vivement le long
» martyre de notre cher petit saint. Il est bon parfois de
» souffrir : cela nous rapproche de Dieu, dont le saint nom
» soit à jamais béni ! »

Les consolations que la foi lui donne, il les propose aux siens, quand l'épreuve les frappe à leur tour :

« Si je n'étais pas retenu ici par de graves motifs, j'au-
» rais voulu assister à la messe avec vous lundi. Je m'u-
» nirai d'ici à vos prières à l'intention de mon cher filleul.
» Il est à croire que nous avons plutôt besoin de ses prières
» que lui des nôtres ; ce petit saint est, nous pouvons l'es-
» pérer, en possession d'un bien qu'on ne lui ravira point.
» Il est là qui nous attend et nous appelle tous... »

Il apprend qu'une de ses nièces vient de mourir à vingt-quatre ans :

« Heureux (répond-t-il) heureux souvent ceux qui meurent
» jeunes ! plus heureux encore ceux qui s'abandonnent
» complètement entre les mains de Dieu, et qui savent s'in-
» cliner, quand même et toujours, devant sa toute puissante
» volonté. La chère enfant prie pour nous. »

Est-ce un ami que la mort lui enlève ? Tandis qu'en pareil cas on se borne souvent à faire une allusion plus ou moins discrète à un monde meilleur, il faut entendre avec quelle noble et franche simplicité ce chrétien se place au seul point de vue qui compte pour une âme entrant dans son éternité.

Voici, comme exemple, un de ses discours nécrologiques ; vous verrez que la pureté de la forme s'y unit à l'élévation de la pensée :

« Souffrez, Messieurs, que je vous retienne un instant
» auprès de cette tombe entr'ouverte ; qu'il soit permis à un
» ami d'enfance de dire ici quelques paroles d'adieu à
» l'homme vertueux qui s'en va et d'être auprès de ces
» restes aimés l'interprète de vos sentiments à tous.

» Nommer Victorice Fournier, ce n'est pas rappeler quel-
» que gloire militaire, quelque illustration littéraire ou
» politique ; celui-ci ne fut ni un habile capitaine, ni un
» orateur éloquent ; il ne brigua ni les places ni les honneurs ;
» en un mot il ne fut ni célèbre, ni grand suivant le monde;
» il fut un homme de bien ! Laissons à d'autres ces gloires
» fugitives trop souvent funestes à ceux qu'elles semblent
» rehausser, et apprenons à estimer pardessus tout les ver-
» tus privées et la sainteté de la famille ; n'oublions pas
» qu'elles servent de base et de fondement à la société.

» Issu de parents recommandables, notre ami trouva de
» bonne heure auprès d'eux ces bonnes leçons appuyées
» sur l'exemple dont l'effet ne saurait être douteux. Dès
» son enfance, il fut formé par eux à la piété et à la pratique
» du bien ; il sut mettre à profit ces premiers enseignements,
» précieux, inestimables ; et dès lors prirent naissance en
» lui ces germes de foi et de vertu qui devaient se déve-
» lopper plus tard avec tant de vigueur, et porter de si
» beaux fruits. Si dans la suite, et comme beaucoup d'entre
» nous, hélas ! il devint indifférent, hostile peut-être aux
» principes qui réglaient encore sa conduite, il n'en resta
» pas moins fidèle aux conséquences de ces principes, leur
» rendant hommage et par sa manière de vivre et par ses
» excellentes qualités. Oui, j'en prends ici à témoin vous tous
» qu'il affectionna : où trouver une plus grande droiture
» de cœur, des mœurs plus sévères, une amitié plus persé-

» vérante, un désir plus vif d'être utile à ses semblables,
» en un mot un plus rare assemblage de tout ce qu'il peut
» y avoir dans une âme d'honnête et de bon ? Messieurs,
» où avait-il puisé tout cela ? Je ne craindrai pas de le dire
» en ce lieu où toute pensée doit être sérieuse et où l'on
» peut s'instruire à fond des choses de la vie : dans une
» éducation vraiment chrétienne. Aussi, comme il n'avait
» cessé de pratiquer toutes les vertus dont la foi catholique
» nous fait une loi, avec quel bonheur, avec quel amour
» ne revint-il pas plus tard, homme fait, à la pratique des
» devoirs particuliers que cette foi nous impose ! Et, mes-
» sieurs, ne soyez pas étonnés si j'insiste ici sur ce point ;
» c'est qu'en effet ce retour sincère et complet à la religion
» devait être bientôt pour Victorice de la plus haute impor-
» tance ! Peut-être n'en devint-il pas époux plus tendre,
» fils plus dévoué, ami plus sincère ; mais savez-vous ce
» qu'il trouva dans sa foi ardente, inébranlable ? Il trouva
» un préservatif puissant contre les terreurs de la mort qui
» le menaçait, lui si jeune, lui époux et père de la veille ;
» il y puisa cette patience stoïque, inaltérable, qu'il opposa
» sans cesse aux douleurs de la maladie qui le minait ; il
» y trouva enfin de mourir admirablement et de rendre
» cette mort, ou plutôt cette séparation de quelques jours,
» moins cruelle à sa famille, à ses amis. Il faut l'avoir vu
» comme nous sur son lit de souffrance, qui bientôt devait
» être son lit de mort ; il faut avoir admiré cette rési-
» gnation complète à la volonté de son Dieu, pour com-
» prendre ce qu'il y a de beau et de sublime dans le der-
» nier soupir du chrétien. Nous avons eu cette triste con-
» solation, et nous étions pénétré d'un sentiment indéfinis-
» sable, à l'entendre nous exposer les motifs de sa croyance

» et de sa foi: sa voix devenait énergique et solennelle lors-
» qu'il nous parlait de nos destinées futures ; sa parole
» simple et grave avait toute la puissance d'un enseigne-
» ment de l'autre monde.

» Aussi, Messieurs, sans doute nous nous prendrons sou-
» vent à pleurer à la pensée de sa jeune épouse en deuil,
» de son enfant qui n'aura point connu son père, de ses
» parents qui comptaient sur lui et qui ne l'auront point là
» pour leur fermer les yeux! Nous nous attristerons long-
» temps encore en voyant sa place laissée vide parmi nous ;
» mais, pourtant, nous aurons un motif bien puissant pour
» nous consoler: il nous est permis d'espérer que sa belle
» âme était mûre pour le ciel. Oh! nous n'avons point donné
» à la terre notre ami tout entier; nous ne lui avons con-
» fié que la partie périssable de son être ; mais sa pensée
» est immortelle ; mais son âme, bonne entre toutes, jouit
» au sein de Dieu du bonheur qu'elle a su mériter.

» Que son souvenir vive donc auprès de nous ; sur cette
» terre, où tout passe comme l'ombre, que la mémoire du
» juste demeure comme une leçon vivante, impérissable,
» comme un exemple que nous puissions aimer, que nous
» nous efforcions d'imiter. »

L'espérance à laquelle il s'abandonne au souvenir de ceux qui ont soutenu le bon combat n'exclut pas les appréhensions qu'il éprouve pour ceux qui sont encore engagés dans la lutte, et sa charité compâtissante s'intéresse autant qu'elle peut à leurs difficultés:

« Donne-moi, je te prie, des détails sur F.... chez quelle
» sorte de gens est-il? Quel âge a son patron, quel âge sa
» femme? Hélas! bonne Cécile, vous autres femmes, vous

» êtes assez heureuses pour ignorer tous les dangers qui » s'accumulent autour d'un jeune homme abandonné seul à » Paris. Quelle force a cet enfant pour lutter et contre ses » propres penchants et contre tant de tentations de toutes » sortes? Il faut avoir vu cela de près comme moi pour se » faire une idée d'un pareil dédale. Ah! qu'est-ce que l'a- » venir matériel ou pécuniaire d'un garçon, auprès de son » avenir spirituel? Combien qui, tout en faisant fortune, » ont perdu leur bon cœur, leurs bonnes qualités naturel- » les! Je ne pense pas à ton fils sans trembler. Tu sais que » j'aime cet enfant comme un des miens; il a un cœur ex- » cellent, et c'est pour cela que je crains tant pour lui. » L'air de Paris est empesté; la jeunesse si avide, si cu- » rieuse, respire le poison qui l'enivre: il faut qu'elle suc- » combe, si elle n'a pas un préservatif puissant et durable. » Il faut être cuirassé, armé de pied en cap pour résister » dans un pareil combat. Ton fils a-t-il cette armure? Ses » principes, s'il en a, sont-ils bien établis? Sur quoi repo- » sent-ils? Pardonne, ma chère sœur, si peut-être j'ajoute » encore à tes inquiétudes; mais il est des moments dans » la vie où il n'est plus permis à une mère de ne pas faire » des réflexions sérieuses. Il n'est plus temps de s'étourdir » sur certaines vérités; il faut tout voir, tout examiner: la » responsabilité est immense... »

On voit que le moraliste n'hésite pas devant un sérieux avertissement, quand il le croit utile; mais il sait avec quelle prudence et quelle douceur on doit parler à la jeunesse, et il s'en tient volontiers à d'affectueuses exhortations:

« Tu es fort jeune et peu expérimenté... mais tu es à » bonne école, reçois les bons avis avec soumission et tâche

» de les mettre à profit. Laisse de côté toute fausse honte
» et tout amour-propre : Un bon conseil vaut mieux que l'or ;
» celui-là surtout prouve qu'il nous aime, qui nous donne
» un avis salutaire ou une réprimande méritée. Naturelle-
» ment tu es simple et bon (je t'accorde là une grande qua-
» lité), tu n'as point d'arrière-pensée ; tâche de rester tou-
» jours ainsi, conserve cette naïveté, cette sincérité: cela
» te fera pardonner bien des petits travers. La jeunesse au-
» jourd'hui est très portée à la critique, et trouve facilement
» mauvais ce que font les autres ; l'on se plaît à tourner en
» ridicule les imperfections et même parfois les choses les
» plus sérieuses ; garde-toi de ce grand défaut, c'est en
» général celui des sots et des ignorants. Tu es arrivé au
» moment critique de la vie où l'on prend une direction ; ne
» vas pas te fourvoyer. Si quelque jeune homme de ton âge
» cherchait, soit par des plaisanteries, soit par tout autre
» moyen, à te détourner de ton devoir, fais un retour sur
» toi-même : pense à nous ; n'hésite pas à te confier à ton
» père, il sera toujours ton meilleur ami. »

Tout lui sert pour ramener les hautes et salutaires pensées qui remplissent sa mémoire et son cœur : un petit accident s'est produit : une de ses filles s'est foulé le pied ; aussitôt il compâtit à sa peine, il la console, il l'encourage à la résignation :

« Ce n'est donc qu'un moment de patience et de soumis-
» sion à la volonté de Dieu. Savoir se soumettre, c'est là
» un grand secret pour supporter bien des maux et des con-
« trariétés. »

Les souhaits de nouvelle année ; en voici de pris au hasard dans une période de vingt ans ;

« Je prie Dieu chaque jour de vous venir en aide dans
» cette vie et de nous faire vivre tous de manière à ce qu'un
» jour, enfants d'un même père, nous nous retrouvions tous
» dans un monde meilleur. Daigne le seigneur exaucer ces
» vœux et ces prières d'un pauvre pécheur!... Souvent nous
» ne savons pas nous résigner et nous contenter de notre
» position; et pourtant, si nous faisions attention à ceci que
» notre sort serait envié par des millions d'autres hommes,
» peut-être serions-nous un peu plus résignés... »

(1863).—« C'est par vous, très chers enfants, que je si-
» gnale pour la première fois l'année 1863. C'est à vous
» que j'adresse mes premières pensées en entrant dans cet
» inconnu. Quoiqu'il puisse nous apporter de fâcheux, cet
» inconnu redoutable, si nous conservons votre entière af-
» fection, notre cher trésor sera sauf. J'ai hâte de vous re-
» mercier de votre charmant bouquet: aucune fleur n'y
» manque, et bientôt la précocité de notre petite Jeanne lui
» permettra d'apporter son contingent. J'aime singulière-
» ment ces épîtres en commun; elles témoignent d'une
» pensée d'union et d'harmonie que mon plus vif désir est
» de voir régner toujours dans notre nombreuse famille. De
» près ou de loin, aimons-nous toujours les uns les autres;
» c'est le secret de bien douces consolations, et ce peut être
» aussi le secret d'une grande force. »

(1865).—« ...Soyons tous ainsi toujours comme un seul
» faisceau, dans un seul sentiment d'amour. Ce que je dé-
» sire avant tout, ce n'est point de réussir dans telle ou
» telle exposition, d'arriver à obtenir quelque récompense;
» *tout cela, ce n'est pas la vraie vie.* Ce qui me rendrait
» heureux, ce serait votre bonne santé à tous, et peut-être
» avant cela encore, une bonne santé morale, c'est-à-dire

» une parfaite harmonie entre nous tous. Merci encore de
» nous donner ce bonheur. »

Si les citations se multiplient, Messieurs, c'est que tout charme et touche dans le dossier que nous dépouillons, et que la manifestation de cette âme offre un spectacle vraiment délicieux. Sans doute M. Colin et surtout M. le Gentil ont révélé déjà les admirables sentiments de notre compatriote; mais de tels caractères sont si rares qu'il est bon de les mettre en évidence le plus possible, comme on élève un flambeau pour étendre le rayonnement de la lumière.

Les pièces que nous avons eu la joie de parcourir en procuraient une occasion nouvelle. Après y avoir relevé la physionomie morale, nous y chercherons, si vous le voulez bien, quelques traits de la physionomie artistique. »

II

Vingt ans s'étaient écoulés depuis l'établissement de Dutilleux à Arras; et, malgré des commencements qui lui avaient fait comprendre que partout la nature humaine est exposée aux mêmes faiblesses, notre compatriote était arrivé depuis longtemps, par son caractère et son talent, à dissiper les préventions qu'on avait semées contre lui et à s'assurer l'estime générale. Il fut successivement élu président de la Société artésienne des amis des arts, dont il avait été le promoteur; membre résidant de l'Académie d'Arras (1), et membre du conseil de fabrique de l'église St-Nicolas: triple hommage rendu à son mérite et à son dévouement, à son intelligence et à son savoir, à son carac-

(1) Voir discours de réception du 24 mars 1855.

tère et à sa piété. Fruit de ses travaux assidus, une modeste aisance, bien suffisante à ses goûts simples, avait en même temps assuré l'existence de la famille et permettait enfin à Dutilleux de faire dans sa vie une part un peu plus large à sa vocation artistitique si longtemps comprimée; il s'y livra dès lors avec toute la sûreté d'un esprit mûri par l'expérience, avec tout l'enthousiasme d'un cœur plus que jamais épris de la nature et de la vérité. Estimant que tout est beau dans la création, dès qu'on en sait pénétrer le caractère, Dutilleux se contenta durant plusieurs années de reproduire les environs d'Arras ou de Douai; rien ne lui semblait devoir être plus intéressant que nos plaines humides, mais fécondes, que nos ciels nuageux mais riches d'effets imprévus. Eh! mon Dieu! Louis Cabat ne trouvait-il point, à ses débuts, que les ormes du boulevard Poissonnière étaient les plus beaux arbres du monde? Et Corot n'a-t-il pas affirmé un jour qu'un paysagiste pourrait faire des chefs-d'œuvre sans quitter les buttes Montmartre? — Néanmoins, cédant à de pressants conseils, notre peintre se décida pour la première fois, en 1851, à s'éloigner de son milieu et de ses occupations habituelles. Il alla s'installer à Barbizon, résolu de s'y livrer à un travail suivi devant la nature et en dehors de toute influence étrangère. C'est là que l'admirateur exclusif des plaines flamandes trouva son chemin de Damas; on le verra par la lettre qu'il écrivit alors à M. Eugène Bion:

« Très cher ami,

» Je suis ici voué à une extase perpétuelle, la tête me
» tourne, j'ai le vertige. Barbizon est au pied des gorges



» d'Apremont et à cinq minutes de la forêt du Bas-Bréau !
» Non seulement je n'avais jamais rien vu de semblable,
» mais jamais je n'avais pu concevoir ou rêver de tels spec-
» tacles. Je suis comme dans un pays enchanté ! ou plutôt
» j'ai quitté la terre et j'habite pour quelques jours une
» planète que le bon Dieu réserve à ses élus. N'était le sou-
» venir de la famille et des amis, et aussi la nécessité de
» pourvoir aux besoins du corps, l'on se croirait arrivé à la
» patrie céleste. J'ai déjà mis en train six études. Nous tra-
» vaillons comme des enragés, jugez-en : Réveillés à 4 h.
» 1/2, prêts à partir à 5 h. ; à la besogne, dès 6 h. jusqu'à
» 11 h. 1/2. — Retour pour déjeûner. — A 2 h., nouvelle
» excursion ; travail de 3 à 7 h.—Retour pour souper. Cou-
» chés à 9 h. — Qu'en dites-vous ? La journée est-elle assez
» remplie ? Je veux utiliser le temps que j'ai à passer ici
» sans perdre une seule minute... »

Il y demeura cinq semaines, se familiarisant doucement avec la forêt, étudiant avec la plume autant qu'avec la brosse et rédigeant ce qu'on pourrait nommer la grammaire du peintre de Fontainebleau. Les caractères qu'il y relève vous feront juger de son esprit d'observation :

Chênes. — « Au bas-Bréau, les troncs sont d'un gris vi-
» neux très fin, quelquefois tachés de mousse. Souvent la
» tige est d'un gris très pur ; mais les premières branches,
» qui affectent toutes sortes de formes très bizarres, sont
» couvertes d'une mousse épaisse et très colorée. Les feuilles
» elles-mêmes varient ; elles sont plus ou moins grandes,
» massées irrégulièrement, et plus ou moins vertes. Dans la
» forêt, tous les tons, surtout ceux des troncs, sont velou-
» tés, mais sans mollesse.

Hêtres. — « Les troncs sont d'un gris plus cendré que
» ceux des chênes ; les branches, plus grises et plus fon-

» cées, sont volontiers horizontales. Ils se tachent aussi
» fort souvent d'une mousse très vigoureuse.

Bouleaux.—« Dans les lieux où le chêne et le hêtre, ces
» maîtres du logis, dédaignent de croître, là où le sable
» abonde, où le grès seul a l'air de pousser, les bouleaux
» prennent leur domicile. Arbres capricieux, affectant tou-
» tes sortes de formes, ils s'élancent parfois droits comme une
» flèche, mais le plus souvent se tordent sur les rochers, se
» penchent, se couchent, toujours gracieusement. Ils livrent
» au vent leur chevelure dorée et se balancent sur la cime
» des monts. A la hauteur de cinq ou six pieds, les troncs,
» sillonnés d'abord de fentes perpendiculaires, deviennent
» nets et blancs, et seulement tachés par place de nuances
» grises triangulaires. L'écorce, dans le bas, est très ru-
» gueuse et d'un gris rougeâtre, souvent recouverte d'un
» lichen vert-gris-clair très fin. C'est un arbre charmant et
» capricieux, que l'on peut employer souvent avec bonheur.

Genévrier.—« Arbuste aux mille formes. Sa taille peut
» varier de un à dix mètres. J'en ai vu que j'aurais pris
» pour un chêne. Quelques-uns inondent les rochers, et,
» n'était la couleur, on les prendrait pour les flots d'une
» mer écumante. Les troncs, quelquefois droits, se tordent
» en vieillissant, prennent les allures les plus bizarres,
» deviennent de la nuance d'une barbe grise. Les nuances
» du vert varient aussi à chaque pas, ici très vigoureux, là
» d'un gris tendre mêlé de rouge, et parfois d'un gris bleu.
» C'est un arbuste très complaisant et tout prêt à se plier
» aux moindres caprices de l'artiste.

Baguenaudier.—« Arbre élégant, peu fourni de feuilles.
» Ses branches se tordent volontiers; celles des extrémités
» sont très fines, et leurs feuilles ressemblent à des papil-
» lons.

Bruyère.—« D'un vert solide et transparent. La fleur en » est d'un rose très fin au commencement de la floraison : » puis elle rougit et finit par devenir d'un ton roussâtre » très chaud. La bruyère est d'un effet charmant ; elle en- » cadre admirablement les rochers. Sa hauteur, variable, est le plus souvent de quinze à dix-huit pouces.

Fougère.—« Parsemée et jetée çà et là dans la bruyère, » elle l'orne de panaches dont le ton varie depuis le vert » le plus tendre jusqu'au rouge le plus vif lorsqu'elle sèche, » en passant par tous les tons intermédiaires.

Genêts, — « Ils forment des touffes vigoureuses qui se » détachent sur l'herbe par le ton, en laissant à la forme » tout son moelleux, surtout vers les extrémités qui sont tou- » jours très estompées.

Ronces.—« Se mêlent volontiers aux genêts. La branche » est presque toujours d'un rouge très vigoureux, et la » feuille d'un beau vert très franc.

Herbe.—« Dans la forêt, devient grande et fort épaisse; » elle jaunit facilement. »

Il n'est pas jusqu'aux chemins qui n'aient leur signale- ment: « Ils sont de toutes les nuances; ici, noirs et ensa- » blés, comme dans le bas-Bréau ; là, plus jaunes et mou- » vementés; ailleurs, ils sont couverts d'un tapis de mousse » vert foncé; plus loin, vert tendre, relevé par le ton des » genêts et des bruyères. »

On voit que notre peintre, fidèle à ses premières idées, s'est appliqué surtout dans ce voyage à l'étude préparatoire de son modèle. 1852 le vit travailler aux environs d'Arras; mais il retourna en septembre 1853 à la forêt qui l'avait charmé comme tant de paysagistes:

« Je pars demain matin pour Fontainebleau ; j'ai décidé » cela hier. Je n'ai pas besoin de vous dire que j'y vais » faire rude besogne. Avant de quitter Arras, je n'oublie » pas que j'ai encore à Douai deux enfants à embrasser ; je » le fais bien tendrement, et avec quelque regret d'être » quelque temps sans vous voir. Mais le devoir avant tout ! » Et je regarde comme un devoir de perfectionner et de » mener à meilleure fin possible la faible part de talent » que le bon Dieu m'a départie. »

Durant cet automne, et presque tous les ans à partir de 1855, il fit un grand nombre d'études peintes qu'il menait de front matin et soir ; telles étaient sa facilité et sa ténacité au travail qu'il couvrait parfois jusqu'à trois et quatre toiles par jour. Quiconque a l'idée du labeur sur nature sera surpris qu'on puisse arriver à un résultat aussi important et aussi satisfaisant à la fois ; car, dans ces études, tout est observé, la perspective, les justes proportions, le vrai sentiment de la nature ; tout cela, au témoignage de peintres et d'amateurs qui jugeaient chacune des moissons de Dutilleux :

« Ces messieurs (1) (avoue-t-il un jour) prétendent que » j'ai assez bien compris les secrets de la forêt. Je l'aime » tant qu'elle a bien pu se laisser un peu deviner. »

Il l'aimait tant en effet qu'il causait parfois avec les arbres, comme eût fait le bon La Fontaine. On lit sur un de ses albums cette touchante apostrophe à un chêne :

« Chêne, mon ami, tu dois être généreux, toi si grand, » si beau et si fort ! Me laisseras-tu cueillir sur une de tes » branches les moins élevées quelques-uns de ces beaux

(1) Ceux que Dutilleux désignaient si discrètement étaient des hommes tels que Corot, Descamps, Comairas, Eugène Cicéri, Paul Huet, Alfred Sensier, etc.

» fruits qui luisent au soleil et que tu produis en si grande
» abondance? — Je transporterai bien loin cette portion de
» toi, non pour satisfaire un vain caprice, non pour confier
» moi-même à la terre ces grains précieux (on ne plante
» plus à mon âge); la main d'un de mes fils se chargera de
» ce soin, et plus tard, mes petits enfants diront: Quand
» il cueillit ce gland, le père pensait à nous. Aujourd'hui,
» bénissons sa mémoire et prions pour lui! »

En 1854, Dutilleux délaissa Fontainebleau pour faire une excursion en Hollande avec son grand et bon ami Corot (encore un peintre dont il sut reconnaître le mérite dans le temps où il était contesté de tous). Le touriste nous a laissé de ce voyage des notes écrites sous l'impression du moment. Habitué à comparer et à synthétiser ses observations, il constate que « le bois de La Haye ressemble, en certaines
» parties, à la forêt de Fontainebleau. Seulement, le ton
» des arbres y est plus triste et plus sévère; les chênes,
» les hêtres ont des troncs d'une couleur presque uni-
» forme. »

Il remarque « la douceur et la moiteur des ciels, d'un
» bleu fin dans les beaux jours, d'un gris laiteux par les
» temps couverts; les horizons très bas et à fleur d'eau; les
» fonds gris tendre et souvent fermes; l'ardeur des tons
» verts et leur puissance sur les premiers plans. »

« Amsterdam est (dit-il) appelée à juste titre la Venise du
» nord; il y aurait à y faire des vues de ville de toute
» beauté. Les tours et les clochers y sont très originaux;
» les maisons anciennes très colorées, avec des blancs vifs;
» les toits, d'un rouge splendide. Au dessus des digues, on
» voit à la fois poindre un moulin, des maisons, des arbres,

» des voiles ou des mâts de navires. — Au milieu de toutes » ces richesses, j'ai vu souvent Corot regretter Achicourt (1). »

Quoi d'étonnant à cela, quand on se rappelle qu'un bout de chaumière, quelques arbres, suffirent aux Hollandais eux-mêmes pour exécuter leurs chefs-d'œuvre? D'ailleurs, Constant Dutilleux disait dans le même sens : « Tout » est bien dans la nature. Pourquoi tant de recherches? » Copions ce qui est. » Et quelque mois avant sa mort, cet artiste, qui savait à fond tous les secrets de son art, en revenait à s'appesantir, dans le marais de Sin (2), sur les beautés les plus vraies, les plus simples, les moins arrangées. Cette communauté d'impressions explique parfaitement la sympathie artistique qui unissait les voyageurs.

Au bout de dix jours, les deux amis se séparèrent, Corot demeurant chez son neveu à Rotterdam, et Dutilleux rentrant en France par les Ardennes. C'est sans doute durant ces jours de solitude que son carnet reçut cette mélancolique confidence :

« Pendant mes excursions artistiques dans les pays éloi- » gnés, j'ai rarement quitté la place où, seul, j'avais fait » une étude, sans un sentiment de tristesse indéfinissable. » Il me semblait laisser là quelque partie de moi-même. » Ce lieu où j'ai posé ma chaise, où j'ai lutté avec cet en- » nemi à la fois si terrible et si doux qui s'appelle la nature, » où tout en travaillant j'ai pu penser à ma famille, à mes » rares amis, ce lieu hospitalier me devient cher et je m'y » attache souvent. Quand, l'étude terminée et la boîte sur » le dos, je le quitte pour la dernière fois… je me retourne, » et je lui dis un dernier adieu comme à un ami que je ne » dois plus revoir. »

(1) Banlieue d'Arras.

(2) Banlieue de Douai.



Quelques lignes plus bas, après le poète, on trouve le penseur :

« Vivre quelquefois séparé de sa famille, de ses amis, en
» dehors de toutes ses habitudes, c'est apprendre à mourir.
» L'exercice est salutaire. »

On peut croire que l'homme qui, onze ans d'avance, se mettait ainsi en face de son heure dernière, n'aura pas été surpris par elle, si rapidement qu'elle ait sonné.

Ces graves pensées, qui lui étaient familières, lui revinrent peut-être au milieu des fêtes nuptiales, quand le mariage, avant-coureur de la séparation suprême, éloigna successivement toutes ses filles du foyer paternel, et que, le chef de famille ayant terminé sa tâche, l'artiste résolut de renoncer à des habitudes et à des amitiés de trente ans pour aller demander à Paris la consécration de son talent.

La grande ville lui réservait à la vérité d'autres relations, et bien de précieuses : L'excellent Corot s'était attaché à lui depuis plus de deux lustres et se considérait comme de la famille. Delacroix lui avait écrit : « Pourquoi faut-il que nous vivions séparés ? » La distance supprimée et le dévouement de l'un attirant la confiance de l'autre, la profonde estime qui les unissait se changea bientôt en une amitié sérieuse. Pour combien de temps, hélas !—Comme le disait notre concitoyen, son lot était de voir toujours souffrir quelqu'un de ceux qu'il aimait. Interrogeons la correspondance du peintre, et nous verrons que l'état souvent précaire de sa santé, le vif souci qu'il prenait de celle d'autrui, ne lui laissaient guère perdre de vue l'instabilité des choses humaines et la nécessité de saisir un bonheur qui pourrait être sans lendemain ; nous y trouverons en même temps le présage et le dévelop-

pement d'une des grandes douleurs qu'ait eu à supporter Dutilleux, parce qu'elle atteignait l'homme et l'artiste, en le frappant dans son amitié et dans ses admirations :

« Nous sommes ici encore pour quelques jours, puis » nous partirons pour Barbizon : Je m'y rendrai avec un » vif désir de recommencer à travailler sérieusement... Non » seulement nous y serons bien installés, mais encore nous » pourrons y recevoir les enfants qui seront libres d'y venir. » Je compte bien sur le cher Alfred, et si tu pouvais l'accom- » pagner, la fête serait complète ; prenons de ces bons jours » le plus que nous pouvons, la vie n'est pas si longue ni si » commode. En ce moment, je viens de faire une visite » bien triste : M. Delacroix, le grand peintre de la France, » m'a fait prévenir hier par sa bonne (ne pouvant écrire) » qu'il est fort malade, et en effet, je le crois très sérieusement » attaqué : ce n'est plus l'estomac qui souffre, c'est la poi- » trine, et j'ai des craintes bien vives. Je ne suis resté avec » lui que quelques minutes et je l'ai quitté bien inquiet et » bien affligé. Ce sera une grande perte pour tout le monde, » mais surtout pour moi ; cette attention qu'il vient d'avoir » de me faire prévenir montre la nature de l'amitié qu'il » veut bien me porter, amitié dont je serai toujours heu- » reux et fier, car il n'est guère prodigue de lui-même. »

En effet, Delacroix se cloîtrait avec une précaution jalouse et détestait les visiteurs ; ce qui donne plus de prix à l'exception faite en faveur de Dutilleux. On peut croire néanmoins que, dans ce commerce d'affection, le cœur d'or du provincial a plus donné qu'il n'a reçu.

Un mois après cette lettre, l'évènement fatal est accom- pli, et la douleur qu'en éprouve notre compatriote lui ar-

rache, avec ses larmes, des récriminations contre tous ceux qui ont méconnu l'artiste de génie :

« Eugène Delacroix vient de mourir... la France va se » trouver tout étonnée de savoir qu'elle a perdu le plus » grand peintre né chez elle. Quelques-uns s'en doutaient » bien un peu, mais auraient-ils osé le dire?... Le Fran- » çais n'a que le courage du champ de bataille. — Et puis » les artistes, architectes, peintres, statuaires, n'ont-ils pas » répété à satiété que Delacroix ne savait point dessiner? » N'est-il pas resté vingt ans comme un mendiant à la porte » de l'Institut? (1) depuis dix ans, l'autorité a-t-elle su » qu'il existait ? »

» Comme tu l'as bien pensé, la mort de Delacroix m'a » fait et me fera longtemps éprouver une peine profonde. » Je l'ai vu le dimanche qui a précédé sa mort, et voici » quelles ont été ses dernières paroles qu'il ne m'est plus » possible d'oublier ; comme je lui disais que ma visite » avait été longue pour lui peut-être ; « Non, non, me » répondit-il, votre visite est *comme un baume*, et je vous » en remercie. » — L'Institut a trouvé moyen de l'insulter, » même après sa mort. Un pygmée a voulu faire glisser un » pavé sur la tête de ce géant étendu sans défense ; cette

(1) Outré de l'insuccès de la candidature Delacroix en 1849, Dutilleux avait écrit à M. Bion le billet suivant, qui montre combien il prenait à cœur tout ce qui touchait son ami méconnu : « J'ai toujours éprouvé un » profond dégoût à l'endroit des concours, sortes de soumissions plus ou » moins cachetées ou décachetées... Ce nouveau résultat est peu propre à » me raccommoder avec toutes ces manigances et le scrutin des membres » de l'Institut ! Voir un Monsieur A... préféré à Delacroix, c'est à n'y pas » croire ! passe encore pour C..., c'est là un talent académique au premier » chef ; mais Monsieur A... ! C'est vraiment par trop fort !! C'est à faire re- » muer les pavés... Et cela se passe sans émeute, et le tambour ne bat pas » pas le rappel ! »

» pierre retombera sur eux, et le nom de J........, à peine
» connu, sera oublié depuis longtemps quand celui du grand
» peintre français rayonnera du plus vif éclat.,. »

Cet ami dévoué ne se contente pas d'exprimer son admiration; il la raisonne, il l'explique en des termes qui présentent un vif intérêt :

« La mort du maître l'a fait encore grandir dans mon
» estime, je veux dire son œuvre; car, quant à l'homme, il a
» toujours été pour moi un géant, et, n'en déplaise à X.,
» Delacroix est un maître immense, qui n'a pas eu d'égal
» jusqu'à nos jours dans cette partie si importante de l'art
» qu'on appelle l'expression. Et, par l'expression, je n'entends
» pas les grimaces de tel ou tel visage ou physionomie, mais ce
» qui résulte de l'agencement général des lignes, du mouvement
» complet des corps et des membres, du jeu de tous les muscles,
» puis de l'effet obtenu par un choix de couleurs en harmo-
» nie avec le sujet. A ce titre, je le répète, Delacroix n'a
» point de devancier qui puisse lui être comparé. Nul n'a
» eu, à un égal degré, cette force et cette souplesse : cour-
« rier au jarret d'acier, que nul obstacle n'a effrayé et qui
» dépasserait plutôt le but que de ne pas l'atteindre. Nous
» avions parlé de l'*Héliodore* de Raphaël, à propos de
» celui de St-Sulpice ; j'ai été revoir les deux à cette occa-
» sion, et, dussé-je passer pour un fanatique, sinon un
» ignorant, je n'hésite pas à dire que le héros a été beau-
» coup mieux compris, beaucoup mieux exprimé par Dela-
» croix. »

Dutilleux fut un des exécuteurs testamentaires de son illustre ami, et ce n'est pas sans quelque amertume que cet homme doué de tous les sentiments délicats vit de près le côté pratique des règlements d'intérêts :

« La vente a lieu après demain… la succession a grande
» hâte… de jeter par la fenêtre toutes ces défroques, à la
» condition toutefois d'aller ramasser les pièces de cent
» sous qu'elles produiront et de se débarrasser de tout sou-
» venir importun. Le portrait même du donateur fait par
» lui-même n'est pas excepté. L'on veut jouir sans souci et
» sans mémoire des bienfaits du maître, cela est édifiant !
» mais, que veux-tu ? C'est la doctrine à l'ordre du jour
» dans notre société ; faire autrement, ce serait une anoma-
» lie, une exception inutile, peu comprise et surtout pas
» appréciée. Quand la renommée la plus illustre, quand
» l'amitié la plus intime ont marché de pair et ont donné
» l'exemple, on peut tout pardonner à une succession qui
» compte des mineurs. J'espère bien que vous tous, mes
» enfants, vous vous entendrez et vous conserverez pré-
» cieusement, en vous le partageant consciencieusement et
» comme des reliques, ce que nous possédons de ce grand
» génie qui a eu nom Delacroix. »

A côté de ces froissements, grossis par une impressionna-bilité excessive, Dutilleux ressentit une extrême consolation et une véritable joie de voir un de ses gendres, M. Alfred Robaut, consacrer son beau talent de lithographe à la reproduction en *fac-simile* des dessins de Delacroix :

« Quant au fameux album (1) c'est un véritable monu-
» ment, et bien supérieur au tombeau que l'on va installer
» sur sa chère dépouille. Je suis bien heureux qu'une telle
» œuvre sorte de ma famille comme un hommage à sa mé-
» moire ; J'en suis glorieux, et dût ce travail s'arrêter là,
» c'est déjà ce que l'on a fait de plus important et de plus

(1) Album 1re série des fac-simile de dessins d'Eugène Delacroix, tiré à petit nombre.

» capable d'assurer la réputation du maître : Les originaux
» peuvent disparaître, mais ces albums trois ou quatre cents
» fois répétés ne périront pas. Delacroix eût été bien satis-
» fait, je puis te le certifier, de se trouver ainsi reproduit
» et popularisé. J'oserais presque te remercier en son nom,
» si je ne savais que ton amitié pour moi te fait trouver
» une récompense suffisante dans la complète approbation
» que j'apporte à cette glorieuse entreprise : je dis glo-
» rieuse, car tu as accolé ton nom à celui du grand homme
» d'une manière légitime et durable. Celui qui interprète
» ainsi suit le maître sans doute, mais il tient une place
» et ne peut passer inaperçu. Si nous étions dans une
» meilleure veine au point de vue du goût, ce travail serait pour
» toi le germe d'une fortune; mais, en conscience, quand on
» voit récompenser et mettre en honneur les œuvres que
» nous savons, c'est à faire douter du succès des entreprises
» les meilleures et les plus saines. »

L'artiste expérimenté ne se trompait pas sur les difficultés à prévoir ; mais sa peine fut plus amère à constater ce que pensaient de Delacroix les hommes qui administraient les beaux-arts de son temps :

« Inutile de te dire que les dessins sont toujours parfaits
» et d'un grand intérêt (1) *quoiqu'en dise le surintendant.*
» La vérité se fera jour, cela est de toute nécessité ; tu
» vivras assez longtemps, j'espère, pour assister au triomphe
» de la cause que nous défendons et pour en prendre ta

(1) Album 2e série fac-simile de dessins d'Eugène Delacroix, suivi de quelques planches inédites, au total, soixante-dix planches. — Et qu'aurait dit Dutilleux, s'il avait pu voir le *Catalogue illustré de l'œuvre complet de Delacroix*, par le même auteur Douaisien, lequel (soit dit en passant) est le promoteur du monument qui vient d'être élevé dans le jardin du Luxembourg à la mémoire du grand peintre.

» petite part. Mais ce ne sera pas demain, je t'en avertis ; » nous sommes dans un moment où le talent ne suffit pas, » s'il n'est doublé d'une patience à toute épreuve. »

L'admiration que Dutilleux professait pour Delacroix, il la ressentait non moins vivement pour Corot. Aussi éprouva-t-il une vive inquiétude certain jour que, dans une de leurs conversations, Delacroix venait de condamner la manière dont les peintres comprenaient alors le paysage. Dutilleux était bien de l'avis du maître en thèse générale ; mais il faisait une exception à part lui, se promettant au besoin de tenir tête à son interlocuteur : « Je vous livre tous les paysagistes, lui dit-il donc ;... Mais Corot ?..» — « Oh ! celui-là, s'écria » Delacroix, ce n'est pas un simple paysagiste, c'est un » peintre, un vrai peintre ; c'est un génie rare et exception- » nel. » Vous imaginez comme notre compatriote fut heureux de ce jugement ; car il lui eût été pénible de se trouver en désaccord avec Delacroix sur la valeur de l'homme à propos duquel il a écrit ces lignes :

« Je ne sais pas si Corot n'est pas encore supérieur à De- » lacroix. Corot est le père du paysage moderne. Il n'est » pas un paysagiste, qu'il en ait conscience ou non, qui ne » procède de lui. Je n'ai jamais vu un tableau de Corot qui » ne fût beau, une ligne qui ne fût quelque chose. » — « Parmi les peintres modernes, disait-il encore, Corot est » celui qui, en tant que coloriste, a le plus de points d'ana- » logie avec Rembrandt. La gamme est dorée chez l'un et » grise chez l'autre ; mais tous deux se servent des mêmes » moyens pour arriver à la lumière et faire valoir les tons » l'un par l'autre dans l'entière harmonie. En apparence, » leurs procédés semblent contraires, mais le résultat voulu

» est le même. Dans un portrait de Rembrandt, tous les
» détails se fondent dans l'ombre pour forcer le regard à
» se porter sur un point unique mieux caressé que les
» autres, les yeux souvent. Corot, lui, sacrifie au contraire
» les détails qui sont dans la lumière, extrémités d'arbres
» et autres et vous ramène toujours à l'endroit où il
» a décidé de toucher l'œil du spectateur. »

On voit que l'homme fait, fidèle aux impressions de sa jeunesse, envisage continuellement le même but sous la diversité des moyens, et que sa générosité naturelle ne marchande pas les louanges (jusqu'à l'appeler le Dieu du paysage) à celui dont on l'a soupçonné d'imiter le style, comme si deux hommes ne pouvaient suivre la même route sans que l'un marchât dans les traces de l'autre. Non certes, malgré sa franche admiration pour Corot, Dutilleux n'a jamais songé à l'imiter : « Il ne me reste, (a-t-il dit) qu'un désir
» et une sorte d'ambition; c'est de laisser quelques œuvres
» pas trop indignes des maîtres que j'ai eu le bonheur de
» connaître et d'aimer, qui soient bien (écoutez ceci) *qui*
» *soient bien l'expression de ma pensée et surtout de mon*
» *sentiment*, résultat qui m'est dû peut-être après tant
» d'efforts et de travaux. »

Ainsi donc, la libre manifestation de ses impressions personnelles, voilà ce à quoi visait notre peintre. Tandis que Corot, substituant son impression poétique à la nature, étend volontiers sur elle ce voile gris et bleuâtre qui fait de beaucoup de ses œuvres des tableaux presque monochromes, Dutilleux cherche dans la réalité les éléments de l'effet qu'il veut produire, non qu'il fasse consister tout l'art dans une imitation pure et simple, mais parce qu'il espère arriver par la sincérité des moyens jusqu'au sentiment inté-

rieur de la nature ; il la poursuit dans sa force et dans ses délicatesses ; il n'émousse ni la franchise de ses violets et de ses roses, ni l'intensité de ses verdures, ni la profondeur de ses ombres. S'il a moins d'élégance et de légèreté, il a plus de puissance que Corot ; à la morbidesse de son émule il oppose un accent plus précis, plus énergique, surtout dans les premiers plans, et fait mieux distinguer les essences des arbres qu'il peint. Il est vrai d'ajouter qu'il n'a pas l'étonnante personnalité du maître incomparable ; mais qui peut dire ce qui serait sorti de ses efforts, s'il avait eu le privilège d'une longue vie ?

Quoiqu'il en soit, les résultats acquis, il les devait à la réunion de deux qualités précieuses : la volonté et la patience. Arrivé à la conviction que, si l'on doit étudier les maîtres, c'est la nature seule qu'il faut suivre, Dutilleux s'y était appliqué avec une fidélité scrupuleuse dans l'imitation de son modèle et une constance invariable dans le choix qu'il en avait fait.

Vainement quelques uns de ceux qu'il avait subjugués par son esprit et sa bonté le sollicitaient-ils de se rendre, qui « en Champagne, où il trouverait des sites dignes de ses pinceaux », qui « dans le Val-du-Loir, un des plus jolis » pays de France, ombragé de chênes contemporains de Ronsard et de Malherbe. »

« Etes-vous (lui demandait-on) attaché indéfiniment à la » glèbe de Fontainebleau ? C'est beau, il est vrai, mais » c'est généralement un peu sec ; et des bois sans eau » finissent par être un peu trop immobiles La vie est un » mouvement perpétuel, et, sauf la pousse et la chûte des » feuilles qui en symbolisent le commencement et la fin, » l'eau seule en représente le cours. »

Notre peintre restait insensible à ces considérations philosophiques sur les éléments nécessaires au paysage ; et, de même qu'on relit plusieurs fois un livre pour le mieux comprendre, il revenait tous les ans aux déserts aimés de Louis IX.

En 1864, Dutilleux retarda sa visite accoutumée à la chère forêt pour aller d'abord passer quelques semaines au bord de la mer chez un de ses bons amis, et pour entreprendre ensuite avec plusieurs de ses élèves le fameux voyage en Suisse qu'il avait dédaigné par deux fois dans sa jeunesse.

Notre peintre ne connaissait les montagnes que par cette amusante boutade de son meilleur élève, M. Gustave Colin : « Que Dieu, cher maître, vous préserve à tout jamais des » montagnes !... Si par hasard vous levez la tête pour voir » un bout de ciel, un peu de bleu large comme une carte » vous apparait. Il y a deux mille mètres de terrain de » chaque côté, et d'un ton si dur qu'on en devient malade. » Le balancement des lignes n'est même pas possible; rien » n'est à l'horizon, tout est au-dessus de la tête ; pour moi, » j'en ai les bras cassés. »

Cherchons dans la correspondance si l'impression du maître concorde avec celle de l'élève :

« C'est de Lucerne que je t'écris, c'est-à-dire d'une ville » bâtie à l'extrémité d'un lac qui a bien dix lieues de longueur et au pied des Alpes. Quand nous sommes arrivés » ici, il y avait juste assez de nuages sur la cime des montagnes pour nous laisser jouir de ce spectacle grandiose, » voir les nuages passer sur les sommets, et les perdre parfois dans le ciel, ce qui ajoute encore à leur élévation... » — J'ai fait deux études ; j'avais bien besoin de tra-

» vailler pour me reposer de ces deux jours de voyage. Du
» reste, tout se passe bien; je suis entouré de soins et d'at-
» tentions et j'ai l'air de me porter aussi bien que possible. » —
(il avait eu précédemment un peu de fièvre au Tréport). —
« De la chambre où je t'écris, je vois le beau lac entouré
» de collines qui me semblent hautes à peu près comme
» celles de Meudon, et je ne puis me figurer comment les
» grandes montagnes qui me paraissaient si proches ont
» pu faire place à un ciel tout ordinaire et qui n'a pas du
» tout l'apparence d'un brouillard ; c'est à croire qu'elles se
» sont effondrées. Rien de ce que j'ai vu n'a dépassé ce que
» je m'étais figuré d'un pays comme celui-ci : ce sont bien
» là les montagnes telles que je les avais rêvées et telles
» que je les ai peintes souvent. Quant au reste, il y aurait,
» même sur les hauteurs, des paysages magnifiques ; une
» superbe végétation de toutes sortes d'arbres, chênes com-
» pris... »

Quelques jours plus tard, l'étonnement et l'admiration commencent à se faire jour, mais non toutefois sans quelques réserves :

« Je tâcherai, à mon retour, de te donner une idée de
» tout ce que j'aurai vu Il est certain que ce pays est mer-
» veilleux et surtout d'un fantastique extraordinaire, et
» nous n'avons pas vu encore les plus belles parties, c'est-
» à-dire les plus sauvages. J'ai fait déjà huit ou neuf études ;
» cela repose beaucoup. Du reste, nous avons peu marché
» jusqu'à présent, sauf pour escalader une montagne de
» quelques mille pieds de haut (sans doute le Rigi). Nous
» étions sur les bords du grand lac des Quatre cantons, et
» l'on profitait de bateaux à vapeur pour aller d'un lieu à

» un autre; c'est excellent et plein de charmes. Tout à » l'heure nous partons pour l'Oberland, autre contrée ma- » gnifique où nous trouverons à voir et à travailler; d'ail- » leurs, à chaque pas on pourrait prendre la palette.

» Je vais bien, sauf quelques maux de dents passagers; » mais notre vie est fort active : aussi, avec quel bonheur » je me retrouverai près de toi, ma chère et bonne amie, » dans quelque coin retiré de notre chère forêt... Je ne » vois rien ici qui soit comparable aux beaux endroits de » là-bas. Il est vrai que nous n'avons pas encore visité la » région des beaux rochers et des torrents ; cela doit être » merveilleux. »

Interlaken, 27 août. — « Notre voyage s'effectue au » milieu de merveilles de toutes sortes. Nous avons un peu » trop de pluie, c'est un grand désagrément. Le voyage ici » doit s'effectuer en juin et juillet. Déjà l'hiver arrive et le » sommet des montagnes se couvre de neige, parfois à vue » d'œil. La pluie nous chasse d'ici, nous partons pour Cha- » mounix. J'ai fait une douzaine de fonds de boîte (1), mais » toujours à la hâte. »

Chamounix, 3 septembre. — « Nous sommes arrivés ici » avant-hier soir par une pluie battante, et hier, le temps » très chargé cachait les hauteurs. J'ai pu néanmoins faire » une pochade c'est la dix-septième.... Nous avons touché » les glaciers, et la ville parait être au pied du Mont-Blanc, » le géant des Alpes. Jeudi, nous avons passé le col de la » Balme, et nous avons couché dans une auberge située à

(1) On appelle « fond de boîte » une étude du format de la boîte à peindre. La grandeur en varie beaucoup. Les études dont il s'agit ici mesuraient 28 cent. sur 36 cent. : dimension relativement importante, quand on songe au raisonnement qu'exigent les deux à trois heures de séance.

» 7,800 pieds au-dessus du niveau de la mer. De là, l'as-
» pect est magnifique... Je tâcherai de te faire voir avec
» moi et comprendre ce que j'ai vu ; mais ce sera bien diffi-
» cile, car je suis toujours moi-même dans une illusion
» complète : je ne puis parvenir à croire que ce que j'ai là
» sous les yeux et que je croirais toucher de la main soit à
» cinq, six, huit et dix lieues de distance. »

Chamounix, 8 septembre. — « Si quelque jour je devais
» passer deux mois pour faire des études sérieuses dans les
» montagnes, c'est ici que je viendrais ; et si je t'avais
» auprès de moi, ce serait parfait... J'ai fait hier ma vingt-
» deuxième étude: elle sera, je crois, la dernière. En reve-
» nant, je ne ferai plus que dessiner. Nous retournons à
» Martigny, où nous arriverons demain soir à pied (il n'y
» a que ce moyen de transport ou l'usage des mules qui
» soient possibles dans les gorges où nous allons passer) ;
» puis nous nous dirigerons vers le lac de Genève, ensuite
» à Genève même où je n'ai à voir que l'église de Grigny ;
» et enfin de Genève à Paris, le plus vite et le plus direc-
» tement possible: car j'ai hâte de retrouver l'excellente
» compagne de ma vie... J'aurai bien des choses à te ra-
» conter ; je reprendrai avec toi mon voyage jour par jour.
» J'ai pris des notes chaque soir, et tu y verras qu'avant
» hier nous avons traversé la mer de glace ; je t'expliquerai
» les agréments et les dangers de cette excursion.

» Hier nous avons pu, grâce au beau temps, contempler
» le Mont-Blanc dans toute sa gloire. L'ascension qu'y font
» quelques imprudents est toujours dangereuse (la lettre
» donne le récit de plusieurs accidents). Pour moi, je ne
» sens aucune envie de gravir ce colosse, qui me paraît suffi-
» samment beau vu d'en bas ou de loin. »

L'ensemble de ces impressions écrites au jour le jour témoigne d'une admiration sérieuse, sinon enthousiaste. La montagne étonne le maître plus qu'elle ne le charme ; cependant elle ne le déconcerte pas, et, malgré les plaisantes récriminations de son élève, Dutilleux ne songe pas à la considérer comme un rideau qui le prive d'air en masquant le ciel ; il sent qu'on ne peut demander à ce pays accidenté les lignes reposées de la plaine, il comprend qu'il y a un joint à chercher ; et, sans nul doute, s'il avait pu méditer plus longuement la nature alpestre, il aurait trouvé, comme Calame et Diday, le secret de mettre la montagne à son point et d'en tirer les plus saisissants effets de perspective et de coloration.

Il est certain, malgré cela, que Dutilleux, qui avait peu voyagé et qui s'est trouvé alors pour la première fois en face de cette étrange et grandiose nature, y a déployé, en un mois, une force de conception et une sensibilité de coloriste très remarquables. Si quelques uns des paysages suisses semblent manquer de cette inspiration attendrie qu'on retrouve dans presque toutes ses études, c'est que, plus surpris que touché par la nouveauté du spectacle, il ne pouvait point se surpasser d'emblée en des lieux avec le caractère desquels il n'avait pas eu le loisir de se familiariser. Néanmoins, les souvenirs peints et dessinés qu'il en rapporta témoignent de toute sa maîtrise ; et les renseignements locaux qu'il a consignés par écrit, selon son habitude, ne font pas moins ressortir la vivacité de son coup d'œil et la finesse de son analyse.

Voici quelques unes de ces notes :

« *Montagnes.* — Les forêts et les arbres leur donnent » de superbes vigueurs où domine le violet, surtout dans

» les ombres, et font valoir le vert des gazons. Les flancs
» perpendiculaires montrent à nu les couleurs des pierres
» et des rochers gris, jaunes, rougeàtres toujours très trans-
» parents (tons d'agate) dans les parties reflétées : le tout
» prend une couleur sombre qui lutte de vigueur avec les
» premiers plans.

» Un admirable spectacle, c'est celui qu'offrent vers le
» soir les montagnes couvertes de glaces et de neiges
» quand les nuages passent devant et cachent le bas. La
» cime peut se détacher par endroits sur le ciel. Le fond
» bleu fait ressortir alors la couleur chaude et dorée des
» ombres, et le bas reste dans un gris très vigoureux et
» sinistre : nous avons vu cela à Kandersteg.

» *Torrents.* — Les torrents coulent au milieu de pierres,
» petites pour le plus grand nombre ; quelques unes plus
» grandes et blanches.

» Quelques points vigoureux. Les pierres reposent sur
» un sol généralement gris-violet. Le torrent, lui, a des
» teintes verdâtres, et ses écumes très blanches. On peut
» supposer toutes sortes de ponts et accessoires rustiques,
» tels que barrières de toutes espèces, quelques arbres jetés
» en travers entre les grosses pierres et gazons, comme au
» torrent de l'Argentière, où j'ai fait une étude. Sur les
» bords peuvent croître les saules, frênes et autres essences.
» Dans le lit du torrent peuvent se trouver des pierres
» jaunes et rouges.

» *Glaciers.* — Ils reposent sur un terrain gris-violet
» composé de pierres de toutes sortes (nommées moraines) ;
» puis viennent les fentes, cavités ou cavernes vigoureuses
» où dominent le bleu et le vert pour les demi-teintes ; le
» tout recouvert d'un ton gris-rose et sale, de près surtout.

» Le glacier n'occupe pas toujours tout l'espace compris » entre deux montagnes ; les terrains alors sont gris et de » deux teintes. Le glacier s'en distingue par ses teintes ver- » dâtres de plus en plus claires en montant, et toujours re- » couvert de la teinte rosée. »

Du reste, son esprit observateur ne s'applique pas seulement à relever les contrastes de tons ou de couleurs ; il écrit en passant des réflexions d'une grande justesse :

« Dans ce pays montagneux, les femmes tricotent en » voyageant. Cela s'explique facilement : les distances sont » longues, puis l'on monte et l'on descend sans cesse ; la » route doit être faite lentement et d'un pas mesuré qui » permet ce travail d'ailleurs peu attachant. Ajoutez encore » que l'aspect monotone et austère des objets environnants » n'offre aux yeux aucune distraction, point d'incidents et » peu de rencontres. Ce pays ne porte pas à la dissipation » de l'esprit ; aussi le caractère des montagnards est grave : » ils sont en général laborieux, hommes et femmes, et éco- » nomes. La pauvreté donne peu de cesse au travail. »

Il y a tels récits et impressions de voyage qui n'en apprennent pas autant au lecteur en cinquante feuillets.

Au mois de juillet de la funeste année 1865, notre concitoyen se trouvait encore une fois au Tréport, chez son ami M. Le Gentil. Dans une lettre adressée alors à Mme Dutilleux, nous trouvons ce passage empreint des tendres sentiments dont l'expression revenait à chaque instant sous sa plume, parce qu'ils faisaient le fond de son être :

« Je ne m'étonne pas que tu te trouves choyée et adulée » chez nos chers enfants ; Dieu merci ! et c'est notre grande

» consolation, nous ne faisons qu'un cœur et qu'une âme.
» Ils nous rendent toute l'affection que nous avons pour eux;
» tout le bonheur de la vie est là : quand on s'aime, tout
» va bien !... C'est demain en huit au plus tard que j'aurai
» le plaisir de te retrouver à Arras. »

Il y revint en effet, mais pour ressentir la première atteinte du mal qui devait l'emporter Frappé d'une congestion au cerveau à la suite d'une longue étude en plein soleil, Dutilleux parut se rétablir promptement, et après quelque temps passé à Douai auprès de ses filles, Mmes Alfred Robaut et Seiter, il crut pouvoir regagner Paris, afin d'aller travailler une huitaine de jours en forêt avec son cher Corot. Frappé en route d'une nouvelle congestion, il y succombait au bout de quelques jours.

Avant son départ, Dutilleux avait écrit d'Arras à son plus jeune fils :

» Je te charge d'une manière toute spéciale de remercier
» en mon nom tes frères et tes sœurs de tous les soins af-
» fectueux dont ils m'ont entouré pendant le temps de ma
» convalescence et après. Ces chers enfants ont bien fait
» pour m'être agréables tout ce qui était en leur pouvoir ;
» je ne les en aime pas davantage, cela est impossible, mais
» je me réjouis de plus en plus de voir que nous ne faisons
» tous qu'une seule âme : Qu'il en soit toujours ainsi ! »

A la fin des extraits dont je viens de vous donner un aperçu, celui qui les a pieusement transcrits a tracé cette note : « Je ne veux pas me séparer de toi, cher cœur de
» père, sans t'envoyer encore un bon baiser ! »

Le vœu suprême de Constant Dutilleux est réalisé, et, de

la terre au ciel, l'union subsiste toujours entre le siens et lui.

III.

Tous les journaux de la région, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, les revues artistiques de Paris ont donné un souvenir ému et flatteur au peintre modeste et consciencieux qui venait de disparaître. Les témoignages de sympathie privée s'y sont ajoutés en grand nombre ; extrayons de ces derniers, suivant notre méthode, quelques passages qui montreront l'affection et le respect que lui avaient voués ses élèves, ses collaborateurs et les artistes qui le connaissaient personnellement.

« Très chère et honorée Madame (écrit un de ces derniers),
» je vous prie de me permettre de mêler mes larmes aux
» vôtres et à celles de toute votre famille ; je puis même
» ajouter de tous ceux qui, comme moi, ont eu le bonheur
» de connaître le plus beau talent et le meilleur des hom-
» mes.... Que ce douloureux évènement excitera de vives
» sympathies ! Dutilleux sut en effet, par son intelligence
» et son caractère, se concilier partout l'estime, la considé-
» ration et l'affection.... Ah ! quand on a vécu comme lui,
» on peut se présenter sans appréhension devant la justice
» suprême !... »

La fille d'un ancien préfet du Pas-de-Calais, élève en ce temps-là de Constant Dutilleux, écrit à sa veuve :

« Chère Madame, à mon retour, je trouve la nouvelle si
» douloureuse de la perte que vous venez, que *nous venons*

» de faire ! chère Madame, je ne puis vous dire mon cha-
» grin ; je suis bouleversée de cette pensée d'une séparation
» que je prévoyais si peu, et qui est pour moi un deuil vé-
» ritable. Mon affection pour notre cher M. Dutilleux date
» des premiers jours où nous avons eu le bonheur de le
» connaître, et elle n'avait fait que s'accroître pendant ces
» deux années qui ont suivi et qui ont été les plus heureuses
» de mon existence.

» La reconnaissance pour les bontés qu'il témoignait à
» ses *privilégiées* (nous semblait-il), le respect, presque la
» vénération que nous inspiraient les grands exemples qu'il
» nous donnait, joints à une vie si dignement, si intelli-
» gemment remplie, tous ces motifs lui avaient acquis les
» sentiments les plus affectueux, les plus dévoués de *ses*
» *chères petites filles*, comme il nous appelait ! C'était bien
» aussi un attachement filial que nous éprouvions pour
» lui... » (1)

(1) Qu'on nous permette de rapprocher de ces lignes une lettre qui montre, parmi cent autres, en quelle haute estime tenaient Dutilleux tous ceux qui avaient l'avantage de le connaître. Une des *chères petites filles* dont il est question plus haut, avait quitté la terre avant notre peintre ; le père affligé, voulant lui demander de reproduire les traits de la jeune morte, commençait en ces termes affectueux et touchants :

« Monsieur et ami, — Permettez-moi de vous donner ce dernier titre...
» L'affection que vous portiez à notre pauvre Amélie que vous saviez si bien
» apprécier, que vous aimiez comme votre propre enfant et qui vous payait
» si bien de retour, me donne le droit de vous considérer comme un ami.
» En vous donnant ce nom, je ne suis que l'interprète de toute ma famille ;
» je le suis même de votre bonne Amélie dont vous avez occupé les dernières
» pensées ; car, à l'instant de nous quitter pour toujours, lorsqu'elle n'avait
» plus que des souvenirs fugitifs, elle prononçait votre nom avec ceux des
» personnes qui lui avaient été les plus chères. »

Le maître ne se sentit pas la force de se soumettre à une épreuve trop pénible pour sa sensibilité ; il reporta le travail qu'on lui demandait sur son **ami et ancien élève Edmond Wagrez.**

Puis, c'est le vice-président de la Société Artésienne des amis des arts qui, dans son compte-rendu de fin d'année, rappelle l'émotion produite par la mort du fondateur de l'association :

« Cette émotion (dit-il) vous l'avez ressentie comme moi
» profonde, mélancolique, douloureuse même, lorsque, il y
» a quelques mois à peine, nous visitions l'exposition des
» œuvres de notre excellent et à jamais regretté Constant
» Dutilleux ! Cette visite avait de plus je ne sais quoi de
» solennel et de touchant : c'était un adieu. Oui, c'était bien
» notre maître et notre ami que nous visitions pour la der-
» nière fois. Un artiste, comme un écrivain, vit dans ses
» œuvres ; il leur donne la meilleure part de son cœur et
» de son intelligence ; elles racontent ses affections, ses
» méditations, ses rêves, l'histoire de son âme, plus inté-
» ressante encore que celle de sa vie. L'âme affectueuse,
» ardente et méditative de Dutilleux a versé sur les toiles
» sorties de sa main ses émotions et ses idées. Retournée
» dans le sein de Dieu qui l'avait créée si belle, elle a été
» pour quelques moments encore présente parmi nous, au
» milieu de ses tableaux réunis par les mains pieuses de
» ses amis et de ses élèves. Durant quelques jours nous
» avons pu vivre avec Dutilleux, contempler avec sympathie
» son portrait qui était là au milieu de son exposition,
» comme un roi au sein de son royaume, un père au milieu
» de ses enfants, un poète au milieu des créations de sa
» muse ; durant quelques jours, nous avons pu sentir avec
» ses sentiments, penser avec ses pensées... »

C'est ensuite un hommage qui s'adresse surtout au talent du peintre, puisque le statuaire de qui il émane n'avait pas



connu l'homme privé. Venu à Arras à l'occasion d'un concours pour le monument à élever à la mémoire de Monseigneur Parisis, M. Doublemard y vit les ouvrages de l'artiste regretté, et désireux de rehausser le nom du peintre que sa modestie avait empêché de devenir célèbre, il formula séance tenante la proposition qui suit :

« Je vous prie de vouloir bien présenter à qui de droit
» dans la ville d'Arras, le désir que j'ai d'offrir au musée
» le buste de M. Constant Dutilleux. On voudra bien me
» faire parvenir les photographies et peintures qui pour-
» raient me renseigner pour bien rappeler cette bonne phy-
» sionomie et la rendre durable. »

Terminons ces courtes citations par une lettre qui fait autant d'honneur à la personne qui l'a écrite qu'à celui dont elle parle.

Quelques années après la mort de son mari, Mme Dutilleux avait fait prier un artésien fixé dans le midi de vouloir bien lui céder un portrait au fusain que l'artiste avait fait autrefois d'après lui-même. La personne à qui le peintre l'avait offert répondit en ces termes à M. Alfred Robaut :

Monsieur, je mets au chemin de fer à votre adresse une caisse contenant le portrait au fusain de votre très regretté beau-père, mon excellent ami M. Dutilleux. Le temps qui s'est écoulé depuis que Mme Dutilleux m'a demandé ce portrait ne vous prouvera pas que j'aie changé dans la pensée de restituer à la famille ce souvenir précieux ; mais il constate la peine que j'ai eue et que j'éprouve encore à m'en séparer. Toujours auprès de moi, dans mon cabinet, cette belle image de tant de bonnes qualités a été le témoin de tout ce que j'ai eu à traverser pour soutenir dignement ma

vie, et je lui dois certainement cette persistance dans le travail, cette obstination à me maintenir dans la ligne droite pour arriver au but de mes peines.

Vous savez, Monsieur, que personne plus que moi n'a tenu en estime et vénération l'habitude d'honnêteté simple et de franche cordialité qui a fait le caractère particulier de la maison Dutilleux ; j'y ai toujours trouvé affection, indulgence et bons conseils ; je lui dois beaucoup de la résignation et de la force qui m'ont été nécessaires dans l'acclimatation que je devais prendre de ce pays si différent du nôtre. Je suis heureux de pouvoir vous être agréable, mais je suis triste du vide que l'absence de mon ami fait chez moi.

A chacun des excellents et dignes représentants de notre grand artiste l'assurance de mes sentiments de sincère et inaltérable amitié.

IV

Outre la correspondance, les documents que nous feuilletons comprennent quelques fragments littéraires ; car Dutilleux n'était pas seulement un peintre de grand mérite ; c'était un homme possédant des connaissances étendues, doué d'une imagination vive, et dont la pensée pénétrante revêtait tout naturellement une forme pleine de justesse et d'élégance. Son discours de réception à l'Académie d'Arras suffirait à justifier l'allégation; mais l'étendue de ce remarquable morceau ne nous permet pas de le rappeler autrement que par l'indication du sujet, qui était : « l'art, ses éléments constitutifs, et la nécessité pour l'artiste d'études variées et sérieuses ». Le nouveau membre résidant n'eut pas de peine à faire triompher une thèse dont chacun lui aura fait aussitôt l'heureuse application.

Citons du moins, sur la même matière, cette vivante analyse des sentiments de Dutilleux, qui montre, en même temps que la persistance de ses idées, tout ce qu'il y avait de fin et de délicat dans ses impressions ; maîtresse page adressée à M. Gustave Colin par notre peintre, le soir d'un beau jour d'automne où il venait de faire une dernière étude d'après nature :

« Suprême adieu peut-être, me disais-je (à mon âge il » est permis de penser à mourir, mais pas au vôtre), aux » arbres, aux champs, à l'air imprégné de vapeurs, à ce je » ne sais quoi de frais, de suave et d'indéfinissable qu'ex- » hale tout ce qui nous entoure ; et, plongé dans une es- » pèce de rêve doux et poignant tout à la fois, impuissant » à rendre la millième partie de ce que j'éprouvais, je me fai- » sais cette question : qu'est-ce donc que l'*art* d'abord ; et » après, qu'est-ce donc que la peinture ? et enfin, qu'est-ce » donc que la peinture de paysage ? Et je dois dire que » tout ce que j'ai lu, vu, entendu ou écouté sur ce sujet, me » paraissait bien maigre et bien peu substantiel.

» La voix des maîtres pendant ce temps me disait avec » emphase, qui : mais l'ordonnance, mais le dessin, et le » rapport des lignes ! — qui : mais la couleur, mais l'har- » monie ! — Et la chûte d'une feuille jaunie, doucement » emportée par le vent, et les cris d'une voletée de moineaux » derrière un buisson me faisaient prendre en pitié et les » maîtres et leurs leçons. De la ligne, de la forme, de la » couleur, sans doute, je vous l'accorde, ce sont là *des* » *moyens* pour arriver au but, soit ! mais à la condition » que tout cela soit tellement perdu, dissimulé, noyé, que » comme devant ma bonne nature, je n'aie pas à m'en in- » quiéter, à m'en soucier,

» Me voici devant un grand étang : au fond, un rideau de
» grands peupliers presque dépouillés ; près de moi, quel-
» ques saules, un bout de terrain, un peu d'herbe, et je
» suis dans l'extase. Le ciel est clair, profond, la lumière
» ruisselle, anime tout. Je fais moi-même partie de cet
» ensemble, tout cela me pénètre et j'entre dans tout cela,
» nous ne faisons plus qu'un...»

» La ligne ! mais est-ce que je m'en occupe ? est-ce que je
» la vois ? Tous les contours sont émoussés, perdus, fondus,
» entremêlés. La couleur ! mais elle ne se voit pas. Il n'y
» a là ni jaune, ni rouge, ni bleu, ni vert, ni gris, ni
» blanc. Il y a de l'air, de la lumière ; il y a de quoi me
» rendre fou de bonheur et de jouissance intime. Et il n'y
» aurait pas là de quoi faire un tableau !...

» Paysagistes !... Maintenant groupez, compassez, coupez,
» assemblez, pillez, empâtez, glacez, brossez, dissertez,
» condamnez : Qu'a de commun votre occupation avec l'émo-
» tion que j'éprouve ? Admire qui veut votre ligne, votre
» coup de brosse, votre habileté ; si c'est ma tête seulement
» et mon esprit que vous voulez occuper, je vous l'accorde :
» bravo ! Cela est parfaitement fait ; je ne chercherai même
» point d'où cela vient ; je ne constaterai pas même la pa-
» ternité : je regarde bien de la mosaïque, pourquoi ne jette-
» rais-je point les yeux sur ce que vous faites ? Toute belle
» facture a son mérite, qu'elle s'applique à un meuble ou à
» une pierre précieuse. Quant à mon cœur, à mon âme, à ce
» qui fait l'essence et le fond de mon être, rien, rien pour
» vous. Je conserve ce précieux trésor pour la nature d'a-
» bord, et ensuite pour ceux qui, comme moi, l'auront con-
» templée avec la vraie béatitude, et qui, tout bonnement
» et naïvement, auront répété quelques phrases, quelques

» mots qu'ils auront pu lire ou épeler dans ce grand
» livre qu'on ne peut ouvrir qu'avec son cœur. »

Peut-on rien de plus frais, de plus sincère, de plus jeune, de plus poétique que cette page étonnante ? Et n'y reconnaît-on pas un écho juste et profond de l'enthousiasme du Roi-prophète : « Les cieux racontent la gloire de Dieu ! »

Ce n'est pas seulement dans le paysage que le maître éprouvait le besoin de cette harmonie générale. Peintre de figures, il voulait l'introduire dans ses portraits, et il étudiait pour cela l'équilibre et les relations des couleurs jusque dans la toilette des dames et dans le rapport de leurs vêtements avec leur carnation. Ce que M. Chevreul, dans son ouvrage *De la loi des assortiments entre objets colorés*, a cherché par la réflexion philosophique, par son aptitude à généraliser et à rendre scientifiques les observations les plus familières, Dutilleux l'a demandé à son goût artistique, à ce sentiment naturel de ce que l'on peut appeler la poésie de la couleur. Et de plus, en déterminant les tons qui avancent par leur propre valeur, il s'est ménagé le moyen, précieux pour un portraitiste, d'accentuer ou, selon le cas, d'atténuer le relief, sans altérer la forme. Les observations qu'il a faites à ce sujet ayant été publiées, il serait superflu de les répéter ici.

Arrêtons-nous plutôt à quelques pensées caractéristiques, et inédites pour la plupart, recueillies dans les carnets de l'artiste ou sur des feuilles volantes, où il les avait écrites à mesure qu'elles occupaient son esprit. Les unes se rapportent à son art et déterminent ses tendances personnelles ; les autres, par leur cachet philosophique, indiquent la tour-

nure de son esprit. Je vous les soumets toutes sans commentaires, assuré que vous apprécirez du premier coup la portée de ces idées originales, exprimées en termes vifs, précis et colorés.

— « Le but de l'étude d'après nature, c'est de faire voir » aux autres pourquoi et dans quelles conditions l'objet re- » présenté nous a plu. »

— « Oui ! la science, mais ni pédante, ni prétentieuse, » ni farouche ; oui ! les règles, mais avec toutes les excep- » tions heureuses. La science, soit ! mais comme le sel dans » les mets : partout et invisible. »

— « La netteté et la précision du contour, la recherche » de la couleur vraie que l'on apprend à l'école (antipode » de la vie), il faut n'y pas plus songer qu'un poète ne » songe aux règles de la grammaire. »

— « Le peintre peut et doit tout supposer, tout oser, » tout hasarder. Son domaine est immense, s'étend à tout, » embrasse tout, n'a d'autres limites que le bête d'abord et » l'impossible ensuite. »

— « En diminuant les dimensions d'un sujet, vous aug- » mentez l'intensité de l'effet général ; le détail disparaît au » profit de la masse : témoin les images réduites du miroir » convexe. »

— « Tout réside dans la masse, et rien ne vaut que par » les détails : alliance terriblement difficile, et qui seule » peut constituer le beau. »



— « La statuaire avant la peinture... racine d'arbre ayant » une forme. Premier effort de l'intelligence. »

— « J'admets qu'une femme se livre à l'étude des beaux- » arts et produise des ouvrages de mérite, à la condition » toutefois de rester femme. La force et la vigueur ne se- » ront point son fait. Elle chantera le même air qu'un » homme, mais d'une voix plus suave. La tendresse sup- » pléera l'énergie. Si la femme artiste veut forcer ses pou- » mons et crier comme un homme, elle criera faux. Puis- » qu'elle n'a pas assez de souffle pour emboucher la trom- » pette, qu'elle s'en tienne à la flûte ou au chalumeau. Peu » importe l'instrument, s'il sonne juste et s'il m'émeut. »

— « Entrer dans les arts par la critique, c'est entrer » par la porte des eunuques. »

— « Je compare volontiers le critique à un eunuque, ne » trouvant rien dans son propre fonds ; ne pouvant rien » créer, il s'attache au travail des autres et le contrôle le » plus souvent avec un œil jaloux. Ne voyant que la sur- » face des choses et n'ayant qu'une idée très imparfaite » de la force intérieure et impérieuse qui pousse l'homme » à produire, il ne comprend rien aux choses de sentiment » qui sont l'âme de l'œuvre ; ou, s'il entrevoit quelque lu- » mière dans cet ordre d'idées, il la suit de bien loin et » s'égare. »

— « Le plus grand ennemi de l'art, c'est la critique. Je » me trompe : c'est d'abord le grand nombre d'artistes ou » imbéciles (sens du latin : infirmes) ou dévoyés. »

— « Phrases sur les œuvres, blâmes ou louanges, grê-
» lons ou feuilles de roses ; les uns fondent, les autres se
» fanent et sont emportées par le vent. Restent les œuvres.
» — La postérité dira *oui* ou *non*. C'est la vie ou la mort :
» Point de milieu. »

— « Mettez dans un sac, dans un récipient quelconque,
» des pierres de toutes sortes et de toutes dimensions ; agi-
» tez pendant quelques instants. Vous allez voir un ordre
» s'établir en sens inverse de celui qu'on aurait pu suppo-
» ser d'abord : les plus petites se précipiteront vers le fond;
» les grosses viendront toutes à la surface, les plus grosses,
» les plus lourdes par dessus.

Ainsi en est-il des hommes après la mort. L'histoire re-
» mue incessamment le sac, faisant émerger les plus gros,
» les plus lourds.... c'est le lot de la postérité.

» L'œil de Dieu, lui, pénètre *jusqu'au fond* et fait aussi
» sa part. »

— « Comprendre, c'est *apprendre* et *consentir*. Voir ou
» entendre peut suffire pour apprendre. Pour comprendre,
» il faut regarder, réfléchir et *se décider*. »

— « On a tout le temps pour écrire, on n'a que le
» temps de parler. »

— « Qui que tu sois, tu es l'égal de celui à qui tu ne
» demandes rien. »

— « Rien ne vaut que par l'appétit qu'on en a. »

— « Manger et boire, c'est une affaire de confiance qu'il
» faut traiter les yeux fermés. »

« S'attacher à l'apparence des choses que l'on nous sert
» et ne pas regarder au fond est fort sage. Le moindre
» examen, une simple réflexion déconcerterait l'appétit le
» plus féroce. — Cet œuf n'a-t-il pas été couvé ? Ce lait est-il
» bien pur ? Son moindre défaut, hélas ! serait d'être
» *baptisé*. On prend des bains de lait, les jolies dames
» surtout ; ce lait coule-t-il toujours de la baignoire dans le
» ruisseau ? Croyez-bien que la femme de chambre entend
» mieux son affaire.

» Et le pain ! Et le vin ! C'est avec les pieds qu'on foule
» le raisin ; le biscuit, encore avec les pieds. Toute réflexion
» me semble superflue. Mais les mains qui pétrissent le pain
» parfois sont-elles moins à craindre ?

» La bière, on la clarifie avec des détritus d'animaux ;
» le veau mort-né y fait merveille. Cela se jette tel quel et
» tout entier dans la cuve sans autre préambule. Le feu
» purifie tout.

» Un animal meurt-il de maladie ? On vous le sert bel et
» bien. Il faut qu'une viande soit fort *avancée* pour qu'on
» la jette. Le poisson, lui, a une apparence et une odeur
» qui nous sauvent ; et encore n'a-t-on pas le chlore et le
» charbon de bois ?

» L'eau de votre carafe sort-elle de la source ? Est-elle
» aussi vierge qu'elle en a l'air ?

» Quels doigts ont touché nos fraises ? Quelles mains,
» cueilli nos cerises, nos abricots, nos raisins ? Passe en-
» core pour les fruits dont on enlève la peau, la pelure ou
» l'écale.

» Sait-on quelle bouche a goûté nos ragoûts ? La cuiller
» retombe si vite des lèvres dans la poële ! Il faut bien
» pourtant que cela soit servi, assaisonné à point : madame

» est si *difficile !* On se lave quelquefois les mains avant de
» se mettre à table ; Je ne blâme pas cette coutume. Mais,
» lorsqu'il fait sa besogne, le cuisinier prend-t-il la même
» précaution ? Allez, quelque propre et soigneux qu'il
» puisse être, ce cher Vatel, vous en mangerez bien toujours
» un peu. »

— « Analyser une jouissance, c'est perdre une illusion. »

— « La vie est-elle donc si bonne, et nous faudra-t-il en
» sortir comme un vieillard ivre et hébété, attardé dans
» quelque cabaret de bas étage ? Sa femme vient l'y re-
» prendre ; mais, arrivé sur le seuil, il se retourne et
» veut résister à l'étreinte. Voici l'air pur de la rue, le
» repos de la maison : le malheureux préfère le bouge. »

— « Globes lumineux, perles étincelantes que Dieu
» puisa un jour dans un écrin sans fond et qu'il égréna
» dans l'espace infini, les savants nous ont-ils dit que vous
» êtes habités ?... Et pourtant des gouttes d'eau que sil-
» lonnent mille vies nous affirment que vous l'êtes. —
» Quels sont les êtres qui vivent de vous et en vous ?

» Mais, vous-mêmes, n'êtes-vous pas des êtres doués
» d'une intelligence supérieure concourant *sciemment* à
» l'ordre établi par le souverain Créateur et Maître, accom-
» plissant votre tâche dans des limites qu'il vous est dé-
» fendu de franchir ? N'avez-vous pas, pour communiquer
» entre vous, vos étranges courriers ? Les comètes sont-
» elles autre chose que d'errants porte-nouvelles, ayant
» tous une livrée différente ; estafettes discrètes, rapides
» comme le regard ?

» Invisibles pucerons entés sur l'épiderme de la terre » comme des hôtes peu commodes peut-être, que savons- » nous de son existence propre, de ses rapports avec ses » congénères ?

» J'aime à me figurer le petit globe que nous habitons » ayant conscience de lui-même, en conversation directe » avec les mondes ses voisins. N'a-t-il point ses signaux, » ses phares, toute une télégraphie, les cratères, les aurores » boréales et la voix des tempêtes ?

» Que sait l'homme ? Rien. — Rien, — et tout : car il » sait Dieu ! »

V

En refermant le recueil de ces notes privées, je voudrais vous laisser sous l'impression des pages si curieuses et si intéressantes que nous en avons extraites ; et cependant, après avoir indiqué le désir qui animait Dutilleux de laisser quelque œuvre digne de ses illustres amis, ne convient-il pas de rechercher s'il a pu réaliser cette noble ambition, et d'examiner à tout le moins la légitimité de l'espérance qu'il nourrissait de ne pas mourir tout entier ? Ne nous sommes nous pas proposé d'ailleurs d'être l'écho des jugements portés sur Constant Dutilleux ? C'est un engagement qu'il est temps de remplir en résumant l'opinion de ses biographes et de ses contemporains.

Si, dans les œuvres d'art, le nombre pouvait déterminer le succès, la question serait tranchée du premier coup ; car l'œuvre de Dutilleux, qui comprend la peinture religieuse, le genre, le portrait et le paysage, est aussi considérable que variée.

Les tableaux de sainteté, disséminés, ignorés dans les églises pour lesquelles ils ont été faits, n'ont laissé que de faibles traces dans les papiers du peintre ; on y trouve seulement ces deux notes datées de 1836 et relatives à un tableau qui a disparu dans un incendie en 1875 :

« La grande machine avance, car j'y travaille depuis six » heures du matin jusqu'à sept heures du soir. »

Et un mois plus tard ; « La machine est terminée depuis » huit jours. Elle sèche ; et quand son cadre sera arrivé, » on pourra venir avec la voiture. La galette produit assez » d'effet. C'est ce qu'il faut pour Dechy ; c'est la monnaie » de leur argent. »

Il faut bien reconnaître qu'un artiste doit tout comme un autre apprécier la valeur de son temps et mesurer ses efforts au prix trop souvent modique qui lui est promis ; mais on voit malgré cela que Dutilleux ne marchandait point sa peine et s'astreignait des semaines entières à un travail soutenu de treize heures par jour.

Le billet suivant du Supérieur des Ecoles chrétiennes d'Arras prouve d'ailleurs que cette boutade n'empêchait pas notre peintre de se montrer bienveillant envers les églises pauvres et de travailler, le cas échéant, *pro Deo* :

« Il y a quelques jours, écrit le cher Frère, en regardant » votre tableau, je vous félicitais. Aujourd'hui je viens vous » exprimer ma profonde reconnaissance de l'avoir fait si » généreusement. »

Cependant ce ne sont pas ces *grandes machines*, comme dit familièrement l'auteur, qui nous éclaireront dans la recherche que nous voulons entreprendre.

Ce ne sera pas davantage les tableaux de genre, qui pré-



sentent à la vérité de l'éclat et de la finesse, mais qui ne portent pas un cachet personnel. M. Gustave Colin y reconnait en effet, ainsi que dans les premiers paysages, des tons bistrés et des accents de lumière qui trahissent l'influence rembranesque. M. Le Gentil retrouve, dans la *Suzanne au bain*, la puissance et sans doute aussi le style de Crayer ; dans le St-Louis de Gonzague, le fini de Gérard Dow et de Metzu.

Il arrivait même parfois que la similitude allait plus loin que de simples analogies. Dutilleux s'était tellement assimilé la manière des peintres anciens que les amateurs pouvaient s'y tromper, et qu'un collectionneur lui présenta un jour une de ses propres peintures comme l'œuvre d'un vieux maître flamand.

C'est dans le portrait que Dutilleux commença à dégager son individualité ; le portrait ! la première de ses aspirations de jeune peintre : — « je ne reverrai mon pays, (di- » sait-il cinq mois après son arrivée à Paris) que lorsque » je saurai faire un portrait à l'huile. » — Il s'y était essayé déjà avant son départ ; et le portrait qu'il fit de lui-même avant l'âge de dix-huit ans, retrouvé chez un brocanteur de Douai par M. Lépollart, témoigne, malgré une inexpérience évidente, d'un caractère déterminé et d'une assiette de dessin très ferme.

Les cent cinquante portraits qu'il fit dans la suite peuvent se diviser en deux séries assez distinctes. Ebloui dès le principe par la puissance et l'étrangeté du style de Rembrandt, notre concitoyen se complut durant seize ans à peindre, dans un atelier disposé comme une chambre noire, des figures vivement éclairées émergeant d'un fond téné-

breux. Du moment qu'il s'échappa de ce réduit obscur pour travailler en plein air, il eut vite fait de comprendre combien les prestiges de l'art sont peu de chose, comparés à la sincérité de la nature ; et dès lors, changeant de moyen sans changer de but, remplaçant l'habileté par une exécution loyale et véridique, diminuant la somme des sacrifices, s'efforçant de marcher sans cesse de l'ombre à la lumière, il arrive enfin à cette claire et fraîche harmonie de tons qu'il considère comme analogue, dans une autre gamme, au résultat poursuivi par son ancien inspirateur. C'est qu'en effet le coloris consiste moins dans la variété des tons et la vivacité des nuances que dans une gamme suivie d'un bout à l'autre, dans le parfait accord de l'ensemble.

Cette évolution commença non pas vers 1851, comme l'ont cru les biographes de Dutilleux, mais en 1846. C'est certainement à cette époque qu'il a répudié les tons roux pour adopter les teintes fraîches, claires, argentées ; bien des études datées le prouvent. Et d'ailleurs, comment lui, provincial, serait-il allé si spontanément, en 1847, à Corot méconnu, s'il ne s'était déjà mis lui-même en état de le comprendre par ses travaux d'après nature ?

On voit aussi, dans un portrait d'enfant appartenant à M. Paul Dutilleux, que dès 1848 son père délaissait les fonds noirs et les ombres de convention, et qu'il s'essayait à introduire dans les carnations ces gris harmonieux dont il fit plus tard un si heureux usage. Ce portrait, auquel il manque peut-être un peu de transparence et de légèreté, est intéressant comme point de départ de la transformation du peintre en tant que portraitiste ; mais il n'est rien comparativement à celui de Joseph Dutilleux, peint quatorze ans plus tard.

Le jeune garçon venait embrasser son père en rentrant de classe ; l'artiste saisit d'un coup d'œil un ensemble qui le charme, et séance tenante il fixe sur la toile cette physionomie vive et ouverte, ce béret crânement incliné sur des cheveux bouclés par la nature, cette écharpe négligemment nouée autour du cou, qui caractérisent une de ses œuvres les plus étonnantes et les plus trouvées. Cette figure, d'un ovale un peu plein, mi-souriante et mi-sérieuse, enlevée dans la lumière avec une vigueur et une franchise exceptionnelles, fixe le spectateur d'un regard fin et curieux ; elle respire, elle vit.

J'ai cru bon d'indiquer ces deux toiles, parce qu'elles ne sont pas relevées dans l'examen analytique auquel M. Colin s'est livré avec tant de soin et de compétence sur les principaux portraits peints par son maître. Bien que celui de M. Félix Robaut s'y trouve repris, il faut le mentionner encore pour avoir occasion de vous lire une lettre charmante de l'homme qui s'est distingué l'un des premiers à Douai par son goût pour les beaux-arts :

Mon cher Dutilleux (écrit le docteur Escallier) Je viens de voir le portrait de Robaut. Je voudrais être moins ton ami pour que tu fusses bien persuadé que la joie et l'émotion que j'ai goûtées à la vue de ton travail étaient vraiment désintéressées de mes sentiments d'affection.

C'est de la peinture comme je l'aime, simple, vraie, honnête, complète, sans plus ni moins. C'est la nature telle que la voit tout homme bien organisé et que la reproduit le véritable artiste, l'ouvrier du bon Dieu, le poète apôtre, c'est-à-dire celui qui a en soi ce qu'il faut pour lire et interpréter ou plutôt traduire l'œuvre du créateur.

Il y a dans l'expression de la physionomie, dans la figure, les mains, la pose, un caractère physiologique ravissant d'harmonie, dans tout l'ensemble une simplesse intelligente qui parle... je laisse de côté la ressemblance, c'est le moindre des mérites de ce beau portrait, quoiqu'elle soit véritablement saisissante et de nature à faire pâmer le plus déterminé poursuivant du réalisme. Tu n'as pas voulu sans doute, de parti pris, faire du Vandyck et du Velasquez; et, sans viser à un autre but que de faire aussi bien que tu le pourrais, tu es arrivé au même résultat. C'est cette correction élégante sans apprêt. C'est cette sûreté de touche pure et moelleuse, large et fraîche; c'est cette couleur de bon goût, claire et harmonieuse, limpide et solide à la fois, sobre et distinguée. Bravo, mon ami !... Et les vêtements, les fonds et accessoires !... Quelle vérité dans les tissus divers ! Et les bords de toute la silhouette que tu n'as pas découpés et que tu as laissés tels que la nature les fait être ou plutôt *n'être pas*, noyés qu'ils sont dans l'atmosphère....

Que le fin docteur a touché juste ! Fidèle à cette pratique essentielle de Rembrandt alors qu'il avait abandonné toutes les autres, Dutilleux cherchait précisément à ne pas voir la ligne, ou du moins à ne la considérer que dans l'ensemble. Son œil, étranger à la précision instinctive et à la netteté de la forme, lui montrait les contours noyés dans la lumière diversement colorée, en un mot la ligne rendue frémissante par la vie et le mouvement. C'est pour la mieux envelopper que les tons se superposaient sous ses pinceaux et s'harmonisaient entr'eux jusqu'à ne plus laisser trace du travail matériel. Le maître participait en cela des coloristes et des artistes les plus sensibles, de ceux qui voient grand et con-

sidèrent la masse avant le détail. Pourtant cela ne l'empêchait pas de préciser les arêtes des objets, mais par un travail gras et moelleux dont on trouve l'exemple dans la plupart de ses beaux portraits, ainsi que dans trois superbes académies des derniers temps dessinées au fusain d'après le modèle vivant pour son grand tableau « Adam et Eve retrouvant le corps d'Abel. »

Cette vibration, ce sentiment de la vie qu'il savait produire jusqu'à l'intensité, est un des traits qui méritent d'attirer l'attention sur notre peintre en mettant ses portraits absolument hors de pair avec tant d'images figées dans leurs habits d'apparat. A ces ajustements solennels, Dutilleux préférait des vêtements sans prétention, choisis nous savons avec quel discernement et surtout sans concessions aux élégances de mauvais aloi. Loin de chercher à étonner le regard par l'adoption d'une pose ou d'un air de tête imprévus, il aimait à saisir le modèle dans son attitude la plus simple, la plus accoutumée, et à en poursuivre l'individualisation par tous les détails inhérents à sa condition, à son tempérament, à ses habitudes. C'est ainsi qu'il arrivait à exprimer en même temps la ressemblance physique et morale.

Mais c'est surtout dans la peinture de paysage que Dutilleux a droit à une place à part. Du premier moment qu'il se plaça en face de la nature, comprenant qu'il trouvait là un modèle antérieur et supérieur à tous les antiques et dont la magnificence était, comme la beauté divine, toujours ancienne et toujours nouvelle, il se mit à l'observer, à l'analyser, à la méditer avec une force d'attention et une persistance de volonté bien remarquables chez un homme

d'une imagination vive et d'un tempérament nerveux. Mais il la voulut, comme ses portraits, sans arrangements, sans apprêt, dans toute sa simplicité rustique. Il recherchait, dans la forêt de ses prédilections, des endroits écartés et solitaires dont Denecourt n'eût pas aplani le chemin aux visiteurs profanes, où le bûcheron n'eût jamais porté sa cognée inconsciente d'un beau désordre. On dirait que, jaloux de son admiration, il aît voulu, comme autrefois sur le Pont-neuf, « aller seul, tout seul, jouir de toutes ses forces et sans être dérangé » de l'imposant tableau qu'il s'appliquait à reproduire ; et tout en peignant, l'artiste lettré s'appropriait sans doute les jolis vers improvisés par Chateaubriand sous le chêne de la reine Blanche :

« Forêt silencieuse, aimable solitude,
Que j'aime à parcourir votre ombrage ignoré ! » etc.

C'est pourquoi ses paysages sont presque toujours déserts. Et (voila encore un des points qui le différencient de son ami) tandis que le bon Corot s'inquiète d'animer ses paysages, et, nourri des leçons du classique Bertin, se plait parfois encore à grouper sous l'ombre d'un bois sacré les muses ou les nymphes qui s'harmonisent avec sa peinture idyllique, Dutilleux respecte toujours la mystérieuse solitude des siens; ou si d'aventure on y découvre quelque figurine, c'est que, accompagné par exception de sa femme ou d'une de ses filles, il aura pu ce jour là voir une forme animée dans les silencieux réduits de la forêt.

Il ne voulait rien faire *de chic* et n'eût pas ajouté une seule touche à ses études, une fois rentré chez lui. Pas de milieu ! disait-il : ou complétement à l'atelier, ou tout-à-fait sur nature! Il manifestait en conséquence un profond dégoût pour ce qu'il appelait « un genre banal et bâtard, qui ne

» représente ni l'étude d'après nature ni le paysage com-
» posé, qui n'a ni la saveur un peu âcre de la première ni
» le développement et la richesse du second ; genre nul,
» faux et d'un facile emploi, qui consiste à prendre quelques
» indications, sur place et à la hâte, d'une nature choisie
» souvent avec un goût douteux, pour terminer dans l'ate-
» lier des toiles plus ou moins bien ébauchées d'après na-
» ture. »

Ce que l'on considère ordinairement comme un moyen devint pour lui le but, et la volonté s'unit à l'amour pour produire ces études approfondies du paysage, remplies d'un sentiment si intime et si pénétrant qu'elles ont étonné les artistes les plus célèbres et conduit une fois l'admiration jusqu'au larcin. (1)

Cet artiste, qui, confiné dans son atelier, répétait si fièrement avec Horace que le peintre peut tout oser, le voilà qui devant la nature devient timide comme un enfant, soumis comme un esclave, et, convaincu que l'esprit le plus inventif ne pourrait rien ajouter ni à son charme, ni à sa variété, ni à sa puissance, ne veut rien faire qu'il n'ait vu, comme rien négliger de ce qu'il a saisi. Attentif à poursuivre jusqu'aux moindres détails de la nature, il met dans ses ouvrages tout ce qu'il peut ; et bien que parfois, conscient des exigences de sa sincérité, il en vienne à s'écrier :

(1) Il s'agit ici d'une étude de dix séances environ que Dutilleux avait glissée dans une fente de rocher pour la laisser sécher tranquillement, et dont il ne retrouva ensuite que le chassis avec les marges nettement tranchées de la toile. Il est évident que quelqu'un avait épié l'artiste et, après son départ, aura été couper la peinture au ras du bois pour l'emporter roulée sous le vêtement. De quel nom peut être signée maintenant cette œuvre consciencieuse ?

« perfection du métier, que me veux-tu ? », il s'inquiète aussitôt que la difficulté ne se fait point sentir : « Le tableau marche, écrit-il un jour ; et chose singulière ! Jusqu'à présent il m'a donné peu de mal : est-ce bon signe ? »

Peut-être en effet a-t-il excédé parfois en ce sens qu'il indiquait trop d'intentions, trop de détails perdus dans l'ensemble, et qui, en fatiguant la première impression, atténuaient l'effet de ses préparations brillantes et colorées. Et l'on peut regretter qu'il ait consacré souvent plus d'une séance à des études dont l'attrait principal résidait dans l'effet de soleil, dans l'accent vital ! S'il avait osé ne pas les reprendre et leur laisser cette saveur éclatante trouvée du premier coup, combien de chefs-d'œuvre de plus ! Mais son amour du modelé et de la sincérité l'emportait, poussé qu'il était par son propre axiome : tout réside dans la masse.

Toutefois ces impressions lumineuses et nécessairement fugitives n'étaient qu'une exception dans sa pratique, en raison de ses habitudes d'insistance et surtout de son tempérament : je veux dire de l'influence réciproque qu'exercent l'un sur l'autre le moral et le physique. La physionomie de notre peintre était douce, réservée, pensive ; l'œil était grand et vif, avec de larges paupières retombant volontiers pour cacher l'excès de lumière. Quoi d'étonnant alors que ses préférences l'aient porté sur nature vers les effets gris et brumeux ? Jamais la forêt de Fontainebleau ne lui apparaissait plus grande qu'avec ses teintes locales bien déterminées d'elles-mêmes pour chaque essence, le jour plus ou moins adouci, la lumière plus ou moins tamisée par les nuages.

Il peut arriver qu'on ne comprenne pas du premier coup



de pareilles œuvres ; mais si l'on prend le temps d'étudier ce style d'une sobriété voulue, souvent mélancolique, parfois triste et sombre, ces effets sans éclat mais profondément sincères et réfléchis, on se sent bientôt pénétré de l'impression discrète et poétique d'où ils sont nés ; et, sous leur uniformité apparente, on reconnaît à coup sûr la pratique châtiée, puissante, originale d'un artiste qui, au lieu d'observer la nature à travers le sentiment d'autrui, l'a étudiée face à face et interprétée avec son intelligence et son cœur. Qu'on n'aille pas se figurer que son choix le portait vers ces effets pour se rendre la tâche plus commode (ce qui n'est rien moins que véritable pour qui prétend rendre sensible la lumière absente, faire circuler l'air d'un plan à l'autre, et étendre le ciel au-delà de la ligne d'horizon). Dutilleux avait acquis dès longtemps assez d'habileté pour rendre à son gré les éclats les plus violents ; mais son tempérament le portait à éteindre la lumière pour gagner en modelé et en simplicité.

De même, dans la composition, s'il s'est attardé si longtemps, en fait de paysages, à l'étude sur nature proprement dite, c'est qu'il y fortifiait sa santé et qu'il avait la conviction que, tel talent, telle imagination que l'on ait, il faut se retremper le plus possible dans la nature et se pénétrer de ses grandes lois pour ne s'en point trop écarter une fois rentré à l'atelier. Dans les travaux qu'il y exécutait durant l'hiver, Dutilleux avait au plus haut point l'habileté générale de l'artiste inspiré, jointe à l'adresse que donne la pratique du métier soutenu de tous les instants. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur deux paysages qui appartiennent, l'un à M. Pochez (un sous bois), l'autre à M. Paul Dutilleux (un bout de hameau éclairé par un ciel d'orage).

On ne peut rien de plus gras comme peinture, rien de plus étonnant comme patine et émail, qualités essentiellement réservées par le temps aux exécutions larges, franches et pittoresques.

J'ai pris comme exemples ces deux petites compositions, parce que tous vous pouvez les voir chez ceux qui ont le bonheur de les posséder, et contrôler la justesse de l'observation. M. Gustave Colin en a mentionné d'autres plus importantes qu'il a vues à Arras, chez MM. Pamart et Brissy. Il y en aurait sans doute beaucoup encore à citer; mais qui pourrait se flatter de connaître à fond un œuvre qui ne compte pas moins de douze cents peintures ? Les biographies de l'artiste en ont fait connaître un certain nombre ; l'exposition posthume des ouvrages de Dutilleux, qui fut pour beaucoup la révélation d'un mérite ignoré et une réparation tardive de l'indifférence du grand nombre et de l'injustice de quelques uns, est parvenue à réunir et à cataloguer environ trois cents tableaux ; le reste a disparu successivement, emporté aux quatre coins de la France par les gens de goût et les fonctionnaires qui ont traversé Arras tandis qu'y travaillait le modeste et vaillant artiste. La piété filiale de M. Alfred Robaut. toujours à la recherche des souvenirs et des ouvrages de son beau-père, en a retrouvé quelques-uns dans des musées et des collections privées de la Touraine et de la Bretagne : il peut être utile de les ajouter à la liste déjà connue.

Citons d'abord (trouvaille extrêmement intéressante !) le premier tableau que Dutilleux ait fait admettre aux expositions de Paris (salon de 1834). Il est signé et daté de Juin 1833, un mois qui fit événement dans la vie de l'artiste, puisqu'il le rendit père pour la première fois. Cette toile



(0^m55 sur 0^m45) représente un bon et simple ermite, pas trop austère, assis dans une grotte et méditant paisiblement les conseils du saint livre déposé près de lui. L'effet de lumière est doux et vif à la fois, tout à fait dans le sens des toiles copiées au Louvre par l'auteur, avec un souvenir de Fragonard dans la gamme générale, qui est blonde et subtile. — Acheté par M. de Chauvigny, amateur éclairé des arts et de la curiosité, ce tableau se trouve encore entre les mains de sa veuve, au château de la Massuère.

C'est ensuite, au musée de Quimper, une nature morte (0^m39 sur 0^m31) signée et datée de 1834. Une servante, figure accessoire comme celles dont Rubens ornait parfois les compositions de Sneyders, pénètre dans un cellier où sont groupés, dans un désordre pittoresque, des ustensiles et des provisions de ménage, tous extrêmement étudiés et pouvant soutenir la comparaison avec les plus beaux maîtres flamands.

Le musée de Château-Gontier renferme aussi deux portraits (H. 0^m92 — L. 0^m72) datés de 1843 et représentant M. Louis Renier, peintre aquarelliste, et Mme Renier. C'est par conséquent un artiste qui a rendu hommage au talent de notre concitoyen en lui demandant ces deux peintures. Leur existence a été signalée en 1883 par M. Théophile Denis, qui déclare ne rien connaître de plus beau dans le genre.

M. Eugène Ducasse (1) écrivait vers la même époque, après avoir visité à Montpellier la galerie Bruyas : « Constant Dutilleux a là un vrai chef-d'œuvre, une marine, le chenal de Gravelines. Personne n'a fait cela. Voilà qui est bien personnel et d'un sentiment exquis. »

(1) Amateur distingué, d'autant mieux préparé à comprendre les maîtres modernes qu'il a gravé d'après eux un certain nombre de planches.

Impossible de parler de Gravelines sans mentionner la superbe étude prise dans les dunes avoisinantes, que possède M. Paul Dutilleux. Il est merveilleux d'avoir donné pareille profondeur à une plaine absolument nue, rien qu'avec les valeurs de tons déterminant la perspective aérienne.

Et n'est-il pas juste aussi qu'après avoir parlé des musées lointains nous relevions au moins, dans ceux de la région, les œuvres les plus importantes que notre peintre y a laissées ?

A Arras, par exemple ; le portrait de S. E. le cardinal de la Tour d'Auvergne-Lauraguais sur son lit funéraire. C'est là un morceau de maître. La tête est magnifique ; elle conserve toute sa noblesse naturelle au milieu des altérations de la mort. On sent qu'une telle esquisse a été peinte avec le respect et l'émotion qu'inspirait à l'artiste cette dépouille inanimée, chargée naguère de la double majesté de la vieillesse et de la plénitude du sacerdoce.

Puis, un *chemin sous bois* rayé d'ombre et de soleil, suivant la disposition des arbres séculaires qui croisent leurs branches et confondent leurs feuillages pour le protéger : à droite, dans l'épaisseur de la forêt, une éclaircie par où la lumière vient se jouer sur un luxuriant massif de verdure : œuvre de simplicité, d'harmonie et de puissance que les amis et les anciens élèves de Dutilleux ont offert au musée en mémoire de celui qu'ils pleuraient.

A Douai : 1° un curieux spécimen de la première manière du peintre; donné par M. Alfred Robaut. C'est une tête de pâtre, encadrée de longs cheveux noirs et d'une barbe épaisse, qui se confondent dans une masse d'ombre beaucoup plus importante que celle des clairs. Inutile de lui demander une pensée ! mais on doit savourer la couleur qui est sa-

vamment vieillie et sur laquelle le temps semble avoir mis sa patine.

2° Un effet de neige, don de M. Pierre Dutilleux, remarquable encore une fois par la succession des plans sous un aspect uniforme. A l'ombre d'épais nuages que percent à l'horizon les teintes rougies d'un soleil d'hivér, l'auteur fait deviner les lointains ; il indique les espaces intermédiaires ensevelis sous une neige sans éclat, et accuse avec force les premiers plans, où des herbes jaunies cherchent péniblement à se faire jour. Un saule entièrement dépouillé, un arbre à qui la rude saison n'a laissé que quelques feuilles rousses, projettent leurs branches amaigries sur un ciel encore chargé de neige. Rien de noir dans cette sombre image de l'hiver, assez rare dans l'œuvre du peintre, qui n'aimait point à voir les arbres réduits à l'état de squelettes.

3° Une vue prise au Tréport, où l'on retrouve les qualités familières à l'artiste ; la fraîcheur, l'aération lumineuse, la justesse de la perspective; mais, par extraordinaire, une exécution un peu dure.

4° Enfin, le portrait de Pierre Dutilleux avec son cerceau. Rien de plus fin et de plus tendre, d'un sentiment plus exquis et portant mieux l'empreinte du caractère individuel.

A Lille : un paysage donné par l'auteur. Une couleur sourde et comme étouffée à dessein revêt le premier plan de ses larges teintes où se perd le détail ; c'est l'incertitude languissante de la campagne, à l'heure où le soleil disparu ne laisse plus dans le ciel qu'une lumière voilée. La toile est petite, mais le caractère est grand.

Le chef-lieu a reçu en outre de M. Pierre Dutilleux un petit portrait d'enfant coiffé d'un large chapeau aux rubans flottants : figure fine, admirablement modelée ; physionomie

spirituelle, bouche souriante, œil éveillé et véritablement vivant dans cette petite toile presque monochrome; perle ravissante enlevée, dit-on, en une première séance, et rehaussée seulement de quelques touches dans la seconde.

Il tient enfin de la générosité du maître lui-même quelques uns de ces fusains largement et vivement exécutés dans lesquels Dutilleux s'étudiait à simplifier les moyens de rendre son impression, de telle sorte qu'on peut lui appliquer l'éloge que lui-même faisait du dessin de Corot : « pas un trait qui ne compte ! » (1)

Les dessins de Constant Dutilleux, voilà encore un des côtés par où l'on peut apprécier sa valeur artistique. Les cartons qu'il a laissés renferment de quatre à cinq mille pièces dont les moins importantes révèlent à ne pas s'y méprendre cette imagination féconde et cette véritable originalité qui font les grands artistes. En une soirée, sa verve inépuisable jetait sur le papier les croquis de dix tableaux ; et cela dura de quinze à vingt ans. Autant il se montrait timide et réservé dans ses études en plein air, autant dans ses croquis il surabonde d'audace, d'indépendance et parfois même d'excentricité. C'était le vieux levain rembranesque. Comme alors il prend sa revanche sur les effets fugitifs que leur extrême mobilité ne permet pas d'étudier sur nature, les grâces rapides de l'aurore, les mélancolies soudaines du crépuscule ; on y voit se produire successivement tous les phénomènes de l'atmosphère : le vent souffle, secoue les arbres, balaie les nuages, amène la tempête, ou rend à la

(1) Combien d'artistes et d'amateurs n'hésitent pas à mettre les fusains de Dutilleux au niveau de sa peinture !

terre effrayée la splendeur d'un ciel radieux. — Et toujours, sous l'habileté des doigts, on sent cette flamme intérieure sans laquelle l'art n'existe point, quelque grande que soit la pratique du métier.

Tous les moyens lui étaient bons, comme tous les sujets : les lavis à l'encre rehaussés d'huile, la sanguine, la sépia, l'aquarelle ; qu'il se servît d'un fusain, d'un crayon ou d'un simple roseau, le moindre trait qu'il posait sur le papier était toujours velouté. Lui arrivait-il de prendre la plume, ce moyen le plus sec et le plus aride ? Il savait associer la largeur à la finesse et enveloppait encore l'exécution comme s'il avait eu une brosse en main. Les dessins de ce genre, trop peu connus, sont exécutés d'un trait fin et balayé ; ils ont tout le charme et la souplesse vague en même temps que la netteté et la précision des œuvres des vrais maîtres.

Cette impression de l'air ambiant, même dans les conditions les plus ingrates, cette exécution douce et vibrante ont été véritablement l'ambition et la conquête de notre peintre. La veille de son funeste retour à Paris, en montrant un site des environs de Mers, qu'il peignait de souvenir d'après un de ses croquis, il faisait encore cette réflexion qui témoignait de ses constants efforts pour se perfectionner : « Voilà » mon dernier mot en peinture ! Je ne veux plus faire au- » trement ; je crois tenir la vie et le mouvement partout, » en gardant le velours et la soie. »

Dutilleux avait encore un autre précepte : l'union du détail et de la masse, alliance qu'il déclarait terriblement difficile, et que pourtant il sut presque toujours réaliser ; avec des qualités d'exactitude et de conscience comme celles qu'il possédait, sa touche ne cesse d'être large et magistrale, ce qui est un grand et rare mérite, et le trait le plus caractéristique et le plus décisif de son individualité.

Et quelles ressources pour arriver à pareil résultat ? Rien que sa volonté, son inébranlable constance à suivre la vocation artistique, malgré les privations, les injustices, les retards, et les obstacles de toute espèce. Quand on songe à toutes les facilités que rencontrent aujourd'hui les débutants, aux secours pécuniaires qui leur sont votés, à tous les enseignements spéciaux qu'on leur prodigue, aux musées hospitaliers en toutes saisons, aux collections et publications de toutes sortes qui leur font connaître les chefs-d'œuvre anciens et modernes de tous pays, à la diffusion du goût des arts qui augmente leurs débouchés, on se demande quel rude courage il a fallu à leurs devanciers pour persévérer dans une carrière où l'on vivait à peine, sans avoir jamais l'amour propre caressé par son public, où trop souvent au contraire on avait à subir les dénigrements inspirés par de mesquines jalousies ou d'irraisonnables défiances. Pour ceux notamment qui s'étaient fixés en province, dans quel isolement ne se trouvaient-ils pas ? Point de musée, ou tout au plus l'embryon d'une collection disparate et presque toujours sans éléments sérieux ; des communications difficiles avec Paris ; on s'y rendait furtivement tous les deux ou trois ans pour visiter le salon et prendre langue ; mais on avait perdu de vue ses camarades, ses maîtres ; partant, plus d'encouragements, plus de recommandations ! Et alors, à quel foyer se ranimer ?

Dutilleux connut toutes ces déceptions et ne s'en laissa point abattre. N'ayant pour tout montant que les études qu'il avait faites au Louvre, d'après Véronèse, Tintoret, Titien, puis Ribéra, Velasquez, Murillo, et tous les flamands et hollandais, il fut longtemps à ne voir qu'au travers des vieux vernis et des huiles saucées ; mais il avait reçu du

ciel les instincts passionnés d'un peintre, c'est-à-dire une sensibilité exquise, une imagination avide de toutes les émotions que donne la beauté visible ; et, prompt à s'éprendre de la vérité du moment qu'il l'eut découverte, à l'âge où tant d'autres déclareraient que leur siége est fait, il eut le courage de se refaire une nouvelle éducation, et de poursuivre ce travail solitaire bien longtemps après qu'il eut trouvé sur sa palette ces gammes blondes, pleines de finesse, d'harmonie, de tranquille lumière, à l'aide desquelles il exprimait la fluidité de l'air, la transparence des eaux, le calme imposant de la plaine et le mystère des bois.

Un talent même moyen, éclos au milieu des difficultés que nous venons d'indiquer, devrait déjà être tenu en haute estime. Comment donc se fait-il qu'avec une intelligence si délicate de la nature, avec une main si habile et une volonté si sincère pour en traduire les simples et naïves beautés, Dutilleux ne soit pas arrivé à une plus grande renommée ?

Malheureusement, messieurs, cela n'est pas malaisé à comprendre.

C'est qu'il est au moins difficile d'acquérir la célébrité quand on habite la province, et surtout quand on porte aussi loin que le faisait notre concitoyen la modestie et l'indépendance du caractère. Moins capricieuse que la fortune, la gloire ne va guère trouver ceux qui l'attendent au coin du feu. Le talent ne suffit plus pour se faire connaître ; il faut avoir de l'entregent, se ménager des influences, faire au besoin quelques concessions au goût du moment ; et notre peintre n'était rien moins que d'humeur flexible ou solliciteuse ; il lui eût répugné de devoir le succès à la protection.

C'est aussi que Dutilleux a répandu son talent dans

toutes les branches de l'art. Estimant que la peinture a pour domaine l'ensemble du monde coloré, il ne s'est astreint ni à une division ni à un genre ; les circonstances et sa grande facilité l'ont amené d'ailleurs à disperser ses efforts sur des ouvrages dont une partie semblait dès leur éclosion appartenir aux siècles passés, et à prodiguer de tous côtés des qualités qui auraient suffi à la réputation de plusieurs spécialistes.

Encore, si, durant son long et fécond enseignement, il avait soutenu quelque système, propagé quelque méthode personnelle, il se continuerait aujourd'hui dans ses élèves, et pourrait profiter indirectement de leurs succès ; mais, loin de là, le consciencieux artiste, ennemi des procédés d'école, laissait libre cours à l'intelligence de ses élèves et permettait à chacun de faire à son gré, pourvu qu'il fût honnête et s'efforçât de rendre l'expression de sa propre volonté en passant par un œil plus ou moins exercé. Ainsi comprenait-il les choses pour son compte personnel ; et même, s'il l'avait pu, ce travailleur infatigable aurait chaque jour changé les matériaux employés dans son art, papier, toile ou bois, ainsi que la qualité des dessous, afin de s'infliger une discipline et châtier sa riche imagination.

En un mot, c'était un chercheur, travaillant surtout (il nous l'a dit) en vue de faire fructifier le talent que lui avait confié son Maître, et, suivant une formule fameuse, pratiquant l'art pour l'art, c'est-à-dire sans autre préoccupation que celle du beau et de la vérité.

Si Dutilleux n'a pas obtenu de son vivant ce renom qui n'est souvent qu'un bruit de paroles éteint presqu'aussi soudainement qu'il s'est produit, pour s'en consoler (c'est encore lui qui parle) « il n'eut pas besoin de faire un grand

effort de détachement ou d'abnégation » ; car l'isolement et l'épreuve, qui abattent les esprits ordinaires, avaient élevé cette intelligence d'élite et perfectionné cette âme forte. Indifférent aux succès éphémères de la vogue et confiant dans la puissance de la vérité, Dutilleux s'était absorbé dans la poursuite et la réalisation d'une sincérité idéale. Il s'est acquis par là une réputation plus solide que bruyante, et qui ne pourra que grandir dans la pensée de ceux qui étudieront son œuvre. Ses amis, en attendant, lui conservent un souvenir respectueux et attendri ; ses élèves lui ont voué une admiration sans bornes ; ses enfants, un culte de vénération. Ses concitoyens enfin ont le droit d'en être fiers, et ils s'honoreront quelque jour d'inscrire son nom au livre d'or de la cité.

. . . .

Depuis que ces lignes ont été écrites, un commencement de justice a été rendu à Constant Dutilleux. La Commission chargée de déterminer les œuvres dignes de figurer à l'Exposition centennale de 1889, Commission qui s'est montrée excessivement sévère dans ses choix, y a admis deux tableaux de notre peintre, dont le caractère varié confirme la souplesse de son talent. Ils étaient inscrits au catalogue de ladite exposition dans les termes suivants :

1° *Jeune garçon torse nu.* — Médaille honorable, salon de 1861. — Appartient à M. Alfred Robaut.

2° *Vue prise dans les dunes de Gravelines.* — Appartient à M. Cheramy, avoué, membre du jury.

Je m'assure que la postérité ratifiera le jugement porté sur Constant Dutilleux par le jury de l'Exposition centennale de 1889.

DE L'UTILITÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES POUR *L'AVENIR DES NATIONS*

Par M. FLEURY

Membre honoraire

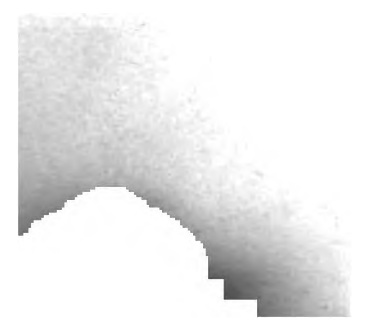
Messieurs,

A une époque où la Société demande de plus en plus à la Science, créatrice de tant de merveilles dans l'ordre matériel, de la guider aussi dans l'ordre moral, de lui aplanir les voies, de la rassurer, et lorsque les études historiques sont plus que jamais en honneur, il n'est peut-être pas hors de propos d'examiner jusqu'à quel point la connaissance de l'histoire peut être profitable à une nation dans la préparation de son avenir. Suffit-il à celle-ci de savoir le passé pour discerner le but vers lequel elle doit tendre ?

On a dit que l'histoire était la maîtresse de la vie : quel degré de vérité contient cette assertion ? Lamartine, de son

côté, a écrit : « Pas de rénovation par le passé ; c'est le flot qui a coulé et qui n'abreuve plus une seconde fois les mêmes générations ». Avait-il raison ?

Première remarque : l'humanité en marche depuis tant de siècles, ne retourne jamais complètement en arrière, ne se répète point, ne se recommence point. Si elle revenait plus souvent sur ses pas, pour refaire ensuite les mêmes étapes, il est évident que le passé éclairerait facilement l'avenir. Mais non, chaque mouvement en avant s'opère sur un terrain imparfaitement connu. C'est ainsi que les démocraties modernes (on ne saurait trop le répéter) ne ressemblent en rien à celles de l'antiquité. Celles-ci, avec leurs esclaves, plus nombreux que les citoyens, étaient de véritables aristocraties, qui ne pratiquaient nullement le suffrage universel. Celles-ci, avec leurs esclaves également, ne soupçonnaient même pas la plus grande de nos difficultés, la lutte du travail libre contre le capital, sur laquelle l'ancienne loi des jurandes et des maitrises ne saurait non plus nous fournir de solution. Grande serait donc l'erreur de ceux qui croiraient, par exemple, pouvoir identifier les destinées d'une démocratie moderne quelconque avec celles de la démocratie romaine, et prétendraient que la première à son tour ne saurait traverser la démagogie, que pour aboutir à l'absolutisme d'un seul homme. Si les Romains avaient eu notre scepticisme, et pour son organe, cette liberté illimitée de presse, l'adversaire le plus formidable qu'ait jamais rencontré le principe d'autorité, il est peu probable que les Césars eussent été divinisés, voire même obéis. Pour arriver à des résultats identiques, il faut des causes identiques, ce que ne permet point l'éternelle mobilité des choses humaines. Une démocratie moderne pourrait fort bien abou-



tir à la démagogie, sans que cette dernière enfante une autocratie, comme à Rome d'une durée de cinq siècles; comme à Byzance, d'une durée de dix siècles. De nos jours, en outre, l'allure de certains peuples est tellement vertigineuse, qu'il suffit parfois de peu de temps pour amener les transformations les plus inattendues. Il y a quelque trente-ans, nos plus grands publicistes, Tocqueville, Laboulaye, entre autres, s'accordaient à déclarer que les utopies socialistes, notamment l'Etat propriétaire comme distributeur de toutes les richesses, pouvaient bien germer dans notre vieille Europe, mais n'avaient aucune chance de grandir au-delà de l'Atlantique, au milieu de ces Yankees habitués à la pratique de toutes les libertés, en même temps que respectueux du Constable et dociles serviteurs de la loi. Aujourd'hui il n'existe pas sur le globe une seule contrée où la lutte du travail contre le capital ait pris de plus gigantesques, de plus sauvages proportions. Soixante millions d'Américains se demandent, depuis plusieurs mois, si l'autorité aura le courage d'exécuter la sentence de mort prononcée, à la suite d'un verdict du jury, contre sept socialistes qui, à l'aide de bombes de dynamite, ont tué quatorze agents de police à Chicago. Tout le commerce de ce colossal entrepôt de blé réclame, dans sa banlieue, la construction d'un camp retranché indispensable à sa sécurité. Une seule des nombreuses sociétés ouvrières américaines, celle des chevaliers du travail, fondée en 1869, ne comprenait pas moins de 100,000 membres dès 1872. Elle en avait 200,000 en 1875, 400,000 en 1880, 1,500,000, naguère; elle en espère deux millions pour la fin de 1887, tous armés, tous prêts à exécuter à la minute les ordres du *Grand maître*, comme ils l'appellent, élu par eux-mêmes, et auquel ils obéissent

tous comme un seul homme, depuis 1869. Après avoir répudié les utopies des partageux, ils semblent maintenant y incliner de plus en plus. Il a suffi de l'arrivée de quelques socialistes allemands, français et russes, ainsi que d'un volume contre la propriété vendu par Henry George à un million d'exemplaires, pour modifier à ce point les pieux descendants des Puritains de la vieille Angleterre, les compatriotes de Franklin, l'homme du bon sens incarné. A la dernière élection du maire de New-York, ce même George n'a pas recueilli moins de 65,960 suffrages.

Et cette douloureuse question des rapports entre l'Eglise et l'Etat, ce difficile problème de la séparation entre la loi civile et la loi religieuse, sans dépasser la limite qui mettrait toute religion en péril, en demanderons-nous la solution à la cité de Minerve, laquelle condamnait à la ciguë Socrate comme ennemi des Dieux; à cette Rome qui livrait aux lions les chrétiens contempteurs de la divinité impériale; à ce moyen-âge théocratique où le bras séculier n'était que l'humble serviteur du pouvoir spirituel ? Que nous apprendraient sur le droit du père de famille chrétien à sauvegarder l'âme de son enfant, ces républiques anciennes où le petit citoyen appartenait à l'Etat depuis l'âge de sept ans, notamment chez les Spartiates ? Si l'Egypte, la Judée et l'Inde ont eu des castes sacerdotales, la Grèce et Rome n'ont connu que des pontifes laïques, et c'était le père de famille qui officiait, lequel n'eut rien compris à ces paroles: « mon royaume n'est pas de ce monde. »

Quant à cette paix armée, qui coûte annuellement à l'Europe plus de sept milliards de francs, pour l'entretien de sept millions de soldats, sans compter 4 milliards 64 millions annuels, comme intérêts d'une dette provenant surtout des



dépenses militaires, sans compter la coïncidence de crises agricoles et industrielles, ou de fléaux tels que le phylloxera. quant à cet art de s'entre-tuer poussé à une perfection telle, qu'au sein de la civilisation la plus raffinée, des centaines de mille hommes peuvent, en moins d'une semaine, se mobiliser et se ruer les uns sur les autres, vous chercheriez vainement dans les annales de l'humanité un spectacle aussi humiliant pour sa raison, pour sa philanthropie.

Sans doute Attila se vantait que l'herbe ne poussait plus là où avait passé son cheval, mais ce cheval n'était pas une locomotive, et son maître ignorait le fulmi-coton, la dynamite, la panclastite, la mélinite, l'helosite, la roburite, le silotvor, la fellite et autres explosifs perfectionnés. Au Moyen-Age, le chevalier avait toujours la lance au poing, l'épée au côté, mais le bourgeois des milices urbaines, ne quittait guère les environs de sa cité, mais le serf se voyait rarement enlevé à sa charrue, jamais l'étudiant n'était arraché de son Université, le prêtre de l'autel, le moine de son couvent, comme cela se pratique déjà dans une partie de l'Europe et s'exécutera de plus en plus rigoureusement. Les générations qui ont vécu de 1815 à 1870, se figuraient que pour leurs descendants la guerre ne serait plus qu'un fléau passager, sévissant rarement et au loin, tandis que la part faite à l'industrie, aux arts de la paix, grandirait sans cesse. Quelques esprits éminents, parmi lesquels un philosophe célèbre, commençaient même à faire fi des armées permanentes. Et voilà que tout à coup chacun devient soldat, et voilà qu'il faut consacrer uniquement à des œuvres de destruction tous les trésors que l'on pensait donner au bien-être et au luxe. Quel réveil pour les rêveurs de la paix universelle, dont on se moquait un peu moins vers le milieu de

ce siècle que M. Gladstone a appelé le siècle des ouvriers, que d'autres nomment le siècle de la science, et qui finira en siècle des soldats.

Seconde remarque. La fin du XVIIIe siècle nous offre un triste et mémorable exemple du peu de profit que fait un peuple de l'expérience d'un autre peuple. Quelle était en France, au siècle dernier, la préoccupation de tous les penseurs : étudier, copier la libre Angleterre, ainsi que l'a démontré Buckle, avec toutes les preuves à l'appui, accumulées dans son grand ouvrage sur la civilisation. Locke, a dit Victor Cousin, est le vrai maître de Voltaire, de l'auteur des lettres philosophiques. Rousseau, comme le remarque M. Villemain, a emprunté à ce même philosophe anglais une grande partie de ses idées sur l'affranchissement politique et l'éducation libre penseuse, de même que Condillac est son disciple en psychologie. La constitution anglaise est l'idéal de Montesquieu. Mirabeau traduit l'Histoire de Philippe II, de Watson, et plusieurs parties du Paradis perdu de Milton, sans compter les emprunts qu'il se permet aux discours de Buckle. Condorcet vante la jurisprudence criminelle de l'Angleterre, qui cependant laissait encore tant à désirer, de l'Angleterre où cinq sorcières avaient été pendues en 1712. Madame Roland traverse la Manche pour aller étudier sur place la langue, la littérature de nos voisins. Marat lui-même fait le voyage, qu'il pousse jusqu'en Ecosse, et il s'approprie l'idiome anglais au point de l'employer à écrire son ouvrage intitulé : the chains of slavery, les chaînes de l'esclavage, lequel ne fut que plus tard mis en français. A la vue de l'écriture si fine, si délicate de l'*Ami du peuple*, on pouvait croire son manuscrit l'œuvre d'une jeune Miss. C'est d'Angleterre que le duc d'Orléans, Philippe Egalité, rap-



porte ses idées d'opposition. Brissot, Camille Desmoulins ont puisé aux mêmes sources. Arrive notre Constituante de 1789, Monnier, lui expose l'admirable mécanisme des deux chambres, d'où résultaient la sécurité, la grandeur de l'Angleterre, et tous ces députés saturés de la philosophie anglaise, de la politique anglaise, de la littérature anglaise, n'ont rien de plus pressé que de voter une chambre unique.

Et les Girondins, ces élèves de l'antiquité classique !

Quoique, de leur temps, les études de Sociologie, quoique la science de la vie des Sociétés, de leurs maladies, ne fussent pas encore fort avancées, ils savaient parfaitement que la démocratie, en engendrant la décomposition de toutes les forces vitales, n'avait pu subsister, même chez les spirituels Athéniens, même chez les Romains, la nation au caractère le plus fortement trempé qu'ait vu le monde. Ils n'en font pas moins de la démocratie leur idéal : et cependant Rousseau déclarait n'avoir écrit son *Contrat social* que pour un tout petit peuple. En 1848, quel Français connaissait mieux que M. Guizot, ce Montesquieu du XIX[e] siècle, les moindres détails de la politique de Robert Peel, défendant puis sacrifiant les lois sur les céréales, et évitant ainsi une révolution au prix d'une réforme ? Le 24 février n'en a pas moins eu lieu, quand il suffisait pour le prévenir d'admettre à voter les capacités.

Et M. Gladstone. Qui sait mieux que l'illustre Scholar tout ce que Sparte et Rome ont dû à leur Sénat ? Il n'en consacre pas moins le peu de forces qui lui restent à saper cette aristocratie qui a fait l'Angleterre si grande et si riche, à scinder le parti Whig au profit des radicaux, en même temps qu'il déchire, par le Home rule, le sein de la glorieuse patrie. A quoi donc servent les enseignements de l'histoire.

Troisième remarque : La fatalité des climats a pesé jusqu'ici sur l'humanité d'un poids qu'aucun effort n'a encore pu soulever. C'est là une des grandes lois de la philosophie de l'histoire, que le génie de Montesquieu a mise dans tout son jour. Personne plus que nous n'admire, ne respecte, le dévouement avec lequel nos missionnaires bravent les maladies et les plus horribles supplices pour répandre les bienfaits du christianisme qui serait le salut, même matériel, des populations orientales. Mais quelle impuissance ! Quels minimes résultats en échange de tant d'héroïsme et de vertus ! C'est qu'en Orient la femme vieillit vite, c'est qu'en Orient la polygamie est un besoin. Tandis que le Mahométisme polygame se partage l'immense plateau de l'Asie, avec le Bouddhisme également polygame, puis envahit, à grand pas, jusqu'au centre de l'Afrique, et ne compte pas loin de 150 millions d'adeptes, les disciples du Christ s'épuisent sur les côtes malsaines, en vains efforts, en stériles sacrifices d'hommes et d'argent. La Société biblique britannique et étrangère, fondée à Londres en 1804, a déjà distribué a elle seule 108320869 exemplaires de la Bible totale ou partielle, traduite en 260 langues ou dialectes. Eh ! bien. Sur 350 millions b'habitants, la Chine ne compte guère plus d'un million de convertis ; l'Hindoustan, avec ses 250 millions, en présente encore moins et quels convertis. Les plus pauvres, les plus misérables, ceux qui n'ont pas le moyen de nourrir deux femmes, et encore, même dans ces conditions, les enfants de Mahomet ne se laissent jamais entamer : On n'a de prise que sur les Bouddhistes et les Fétichistes. C'est triste mais infaillible, et toute la question se ramène à ce terme ; la femme orientale vieillit trop vite. Or ce ne sont pas des leçons d'histoire qui la rajeuniront.

Quatrième remarque : L'irrésistible fatalité des races n'est pas moins incontestable que celle des climats et du milieu physique. Ainsi, quand on suit, pas à pas, les progrès de l'esprit révolutionnaire qui, peu à peu, envahit l'Angleterre, et finira par gagner le cœur de ce grand corps, on voit que les parties qui se préservent le plus longtemps du mal, sont celles que peuplent les hommes de race saxonne. L'Angleterre proprement dite, celle où il y a le plus de sang purement germanique, repousse obstinément de dangereuses innovations, et défend pied à pied la vieille unité. Au contraire, là où le sang celtique, ce sang impétueux et bouillant, est mêlé davantage au sang saxon, là les utopistes, les audacieux, rencontrent de plus en plus de terribles recrues, et les Irlandais de M. Parnell, qui ont peine à entamer Londres et les comtés du centre, font des prosélytes de plus en plus insensés, tant dans le pays de Galles qu'en Ecosse. Oui, les celtes du pays de Galles, les celtes de l'Ecosse vont, comme les celtes de la Verte Erin réclamer leur Home rule, au lieu de serrer les rangs contre l'ennemi commun. Sur 30 députés Gallois, 25 votent avec la brigade irlandaise.

Nous avons, sur un autre point de l'Europe, un autre exemple non moins curieux de la puissance de l'esprit de race. Le Czar, voulant ruiner la noblesse et même la bourgeoisie polonaises au profit des Russes, avait interdit aux Polonais, dans les provinces occidentales de son empire, toute acquisition territoriale. Il espérait que par suite d'une telle loi, la valeur des propriétés tombant presque à rien, les russes se hâteraient d'accourir à une si bonne aubaine. Qu'est-il arrivé ? L'apathie russe n'a pas bougé, et en 25 ans la population allemande s'accroissait en Pologne de onze millions d'individus, qui accaparaient tout, les châ-

teaux comme les usines. A Lodz, ce Manchester polonais, toutes les fabriques sont allemandes, sauf une, et parmi les premières, l'une d'elles produit, annuellement, des cotonnades pour 60 millions de francs. De là, nouvel oukase qui, ces jours-ci, interdirait aux étrangers toute propriété immobilière en Pologne, et qui va occasionner aux Allemands des pertes incalculables.

Est-ce à dire cependant que l'histoire ne saurait nous tracer aucune règle de conduite? Non assurément, et il en ressort certaines vérités dont il serait possible de tirer grand profit. Malgré la mobilité du caractère des hommes indo-germaniques, quand l'Europe entre dans un cercle d'institutions, dans un ordre d'idées, il y a bien peu de peuples qui y échappent, et malgré la diversité des races le même esprit règne du Cap Nord au détroit de Gibraltar, de la Baltique au Golfe de Gascogne. C'est ainsi que toute l'Europe a passé par la féodalité qui a été d'abord un bienfait, en l'absence de tout pouvoir central, puis un fléau lorsqu'elle a voulu entraver la renaissance de ce pouvoir. C'est ainsi que ce même pouvoir central a d'abord rendu d'immenses services pour constituer, agrandir les Etats modernes, puis a dégénéré en monarchie absolue, avec tous les abus du despotisme. C'est ainsi que celui-ci, à son tour, a disparu au profit des monarchies tempérées, qui, elles-mêmes, sans excepter celle d'Angleterre, semblent devoir, à leur tour, s'acheminer à grands pas vers la démocratie. Cette marche irrésistible n'a été arrêtée, ni par l'Inquisition dont la dernière victime fut une femme brûlée à Séville en 1781, dans cette Espagne, où l'on ne parlait qu'à genoux au roi Philippe II, ce vicaire de Dieu et du Christ, suivant l'expression d'un concile de Tolède, ni par l'autorité papale en Italie, ni par



l'absolutisme débonnaire des monarques autrichiens, ni par la main de fer du créateur de l'unité allemande, acceptant le suffrage universel pour les élections au Reichstag, élections dont chacune révèle de nouveaux progrès du socialisme. La Russie elle-même où l'orthodoxie, où la théocratie, ont seules maintenu l'autocratie du représentant de Dieu, se trouve minée par un mal, dont des attentats aussi odieux que réitérés révèlent toute la profondeur; et qui d'autre part, envierait l'immobilité dans laquelle se prolonge l'agonie de la Turquie? Un régime a-t-il fait son temps, rien ne saurait prolonger son existence, et Louis XVI aurait réprimé le 10 août, Robespierre aurait triomphé au 9 Thermidor, Napoléon aurait gagné la bataille de Waterloo, que tous les trois n'en étaient pas moins perdus. Il y a donc là comme de grands courants irrésistibles, qui emporteront toujours ceux qui voudront les refouler et nous ne connaissons guère de spectacle plus attristant que la lutte stérile, soutenue par des personnes quelquefois sublimes d'abnégation et de dévouement, qui s'obstinent à remonter des formes vieillies de gouvernement, identiquement comme Sisyphe remontait son rocher. Néanmoins, s'il ressort de la philosophie de l'histoire cette autre grande loi, que toute tentative de ressusciter le passé ne fait que précipiter l'avenir; si l'on ne saurait obliger un fleuve à remonter vers sa source, on peut l'endiguer, on peut chercher à l'empêcher de se transformer en torrent dévastateur. Les annales de l'humanité démontrent à ceux qui veulent, avec raison, l'accession du plus grand nombre à la plus grande somme de félicité, que jusqu'ici aucun peuple n'a pu vivre sans religion, sans famille, sans propriété. Est-ce que ce ne sont pas là trois digues au moins, que tous, sans exception, nous avons intérêt à ne

pas laisser entamer, à défendre même avec un redoublement d'énergie, On sait avec quel soin les Hollandais veillent sur les jetées qui les préservent seules des menaces incessantes de l'Océan. Puisse le monde civilisé, maintenir à tout prix, les assises sur lesquelles reposent sa force morale et son bien être matériel. Le cri d'alarme est jeté à chaque instant, même par des écrivains dévoués à notre nouvel ordre de choses, mais qui ne peuvent s'empêcher de constater l'abaissement des caractères, en même temps que l'expansion d'une philosophie positiviste et d'une littérature naturaliste. Nos derniers comptes rendus officiels de la justice criminelle sont un terrible enseignement. Daus la dernière période quinquennale, allant de 1881 à 1886, les crimes et délits dépassent de plus 44,000 ceux de la période comprise entre 1876 et 1880, Non seulement les grands coupables se multiplient, mais l'extrême jeunesse de beaucoup d'entre eux donne singulièrement à réfléchir, et sans être pessimiste, peut-on ne pas s'écrier avec Hamlet : Oui, il y a quelque chose de pourri dans le royaume de Danemark.

UN PEU DE TOUT

Par M. TRÉCA

Membre résidant

LE BON VIN DE FRANCE

Si vous voulez durer cent ans
Et vivre un éternel printemps,
Faites serment d'obéissance
Et buvez sec du vin de France...

Un jour, Noé s'en repentit :
Il en fût saoul... (à ce qu'on dit)
Mais si j'ai bonne souvenance,
Ce n'était pas du vin de France...

Le troubadour est amoureux
Et périrait pour de beaux yeux :
Il est charmant : il chante, il danse
Quand il a bu du vin de France.

Un philosophe est très chagrin,
Il a pourtant un fort beau grain
De véritable et pure science :
Qu'il boive donc du vin de France !

Vaillant guerrier, vite au combat,
Faut pas broncher quand on se bat ;
Pour éviter la défaillance,
Buvons un coup de vin de France.

Au cotillon, le beau valseur,
Pour se donner un peu de cœur,
Guider sa belle en conscience,
Flûte à longs traits le vin de France.

A la tribune, un orateur,
S'il veut dominer la clameur
Ou l'affronter avec vaillance,
Absorbe, *à l'œil*, le vin de France.

Si l'allemand revient jamais,
Soyons sérieux, mais restons gais ;
Buvons, amis, pleins de confiance
Pour le chasser, le vin de France.

LA SAINT-NICOLAS

C'est un grand saint très-bon qui voyage parfois,
Rendant bien des enfants plus heureux que des rois :
Car les rois, mes enfants, dans l'or et l'opulence,
La gloire et les honneurs, la paix et l'abondance,
Versent des pleurs amers ignorés des sujets...
Or donc Saint-Nicolas porteur de beaux objets,

De bonbons, de jouets, descend du ciel sur terre.
Distingue l'enfant sage, exauce sa prière.
Quand la nuit sur la terre étend son voile noir,
Il emplit le sabot de l'enfant plein d'espoir,
Et l'enfant au réveil, court à la cheminée,
Sautant, riant, content toute la matinée.

. . . .

Chez Jean, le charbonnier, l'âtre s'était éteint.
Et comme à son travail, dès le naissant matin
Jean devait se trouver, la prière achevée
Il s'était mis au lit : sa fillette levée
Et marchant à tâtons se dirigea vers l'âtre :
La lune se jouant sur le carreau verdâtre
D'une pâle lueur éclairait le taudis.
« Saint-Nicolas, dit-elle, ange du Paradis,
« Vois mon petit sabot, écoute ma prière,
« Quelque chose de bon !... Ce sera pour mon père,
« Il n'en mange jamais, papa si bon pour moi ! »
Et l'enfant s'en alla, pleine d'un doux émoi,
Se coucher grelottant sur un grabat d'herbages :
Si le Saint est l'ami de tous les enfants sages,
Bien sûr, le lendemain, le sabot sera lourd...
Il sourit, en dormant, le cher petit amour,...
Pensant à son sabot.—Voici quel fût son rêve :
C'était un beau gâteau surmonté d'une fève,
Une amende sucrée et dorée alentour :
... La nuit fût agitée, et quand le petit jour
Sur un tapis de neige étendit sa lumière,
La fillette en son lit entr'ouvrant la paupière,
Se leva doucement.—Son cœur battait bien fort :
Le sabot sera plein... heureux sera son sort

Aujourd'hui tout au moins !... Le sabot était vide !...
Et l'enfant désolée, abattue et livide
Se mit à sangloter... Son père ouvrit les yeux :
... Il comprit... il pâlit... ils pleurèrent tous deux !

FIANCÉS

Sur un roc gris et nu miné par ce flot vert,
Par un ciel triste et sombre et par un froid d'hiver
Un jeune matelot contemple sa promise ;
Ils se parlent tout bas tandis que par la brise,
Frisonnent leurs cheveux blonds comme le froment.
C'est l'instant des adieux... Oh ! le fatal moment !
« Ainsi tu vas partir vers un lointain rivage,
« Ami, ne crains-tu pas la tempête et l'orage? »
« — Je crains peu tout cela, je ne crains qu'un malheur,
« Malgré moi te causer, enfant, de la douleur.
« Pourtant il faut partir... l'Océan, c'est la terre
« Pour nous autres marins : sans lui, c'est la misère ;
« Sans cesse nous plongeons nos filets dans son sein
« Ainsi qu'en un sillon le soc luisant d'airain. »
« —Oh ! mon ami, j'ai peur, je frissonne et je tremble ! »
« —Ne désespère pas : celui qui nous rassemble
« Et nous dit maintenant de toujours nous aimer
« Dans sa grande bonté ne voudra pas semer
« De dangers et d'écueils la voie où je m'engage. »
« —La mer pourtant dévore et mortel est l'orage ;
« Que ferai-je sans toi, mon amour, mon trésor?

« Si tu ne reviens pas, pourrai-je vivre encor ? »
Et levant ses grands yeux, l'enfant versa des larmes.
Et lui, la caressant : « Chasse au loin tes alarmes;
« Tandis que ton ami, sur mer va travailler,
« Il faut pour lui toujours espérer et prier… »
Il travailla beaucoup, elle pria de même,
Et quand vînt le moment où le laboureur sème,
Aux premiers jours d'avril, aux jours du gai printemps,
Quand Phébus radieux, de flots étincelants
Inonda les guérêts, on revit l'hirondelle :
L'hirondelle, c'est lui, le matelot fidèle :
Le ciel n'était plus gris, ni le roc menaçant,
Et la main dans la main, tout joyeux à présent,
Au milieu des parents pleins d'une douce ivresse
Et de nombreux amis enviant leur tendresse,
On les vit s'épouser dans l'église un beau jour,
Et leur douce amitié devint un grand amour.

UN SCRUTIN

« A quoi bon vivre errants dans nos forêts antiques,
« Dit un jour un vieux singe, aux gestes magnifiques.
« L'homme depuis longtemps s'est octroyé des lois.
« Ce n'est plus l'animal qu'on connût autrefois ;
« Il vit dans des cités ou règne la police,
« Soit qu'il élève un chef ou bien le démolisse,
« Indépendant, il vote ! imitons-le, ma foi;
« Nommons des députés puisqu'il n'est plus de roi… »

— Aussitôt fait que dit : les singes en liesse
Fous de la liberté, remplis de douce ivresse
S'en vont, le cœur léger, au bienheureux scrutin.
Nombreux, les candidats, levés de bon matin
Ont parcouru les rangs, fait de belles promesses :
Les plus riches d'entr'eux par de grandes largesses,
Ont vite fasciné le novice électeur.
D'autres font des discours. En voici la teneur :
Vous êtes pauvre, ami, pour vous point de patente.
« Aimez-vous les honneurs? Si le ruban vous tente,
« Vous en aurez une aune, encor plus, s'il le faut,
« Nommez-moi tout d'abord, vous aurez ça tantôt...
« Est-ce là votre épouse ?... Oh ! la belle guenon...
« Et voici votre enfant... peut-on plus beau garçon?
« Je connais vos besoins, beaucoup plus que tout autre;
« Ton intérêt, cher singe, est le mien, est le nôtre,
« J'aimais mieux mon repos... tous mes amis ensemble
« M'ont dit : sois notre chef... Monsieur, que vous en [semble?
« Pouvais-je refuser ce périlleux honneur?
« De vous tous, chers amis, je veux le vrai bonheur... »
... La campagne achevée, on finit par le vote...
Aucune abstention... chacun vota sans faute.
Quel fût le singe élu ?... Ce fût le plus malin,
Qui beaucoup a promis, mais oubliera demain
Les promesses d'hier, et dont le seul mérite,
Est d'avoir souple échine et de pérorer vite
Sinon éloquemment, un vrai singe rhéteur,
Se disant patriote, et peut-être farceur...

. . . .

Ce récit, vous pouvez m'en croire
N'est pas un conte bleu c'est de la bonne histoire

EN AVANT

Un ours ayant péri par suite d'embuscade,
(Œuvre des traîtres loups) son vieux père malade
Le cœur plein d'amertume, assembla tous les ours :
« Mon pauvre fils est mort, il faut venger ses jours ! »
« —Mort aux loups! Mort aux loups! » Ce fut le cri de guerre,
« De cette inique race il faut purger la terre !... »
... Chacun fût embrasser son ourse et ses oursons,
Puis du clairon d'appel on entendît les sons...
Au milieu des soldats, un superbe escogriffe,
De muscle résistant et de puissante griffe
Pérorait : « Bon courage, amis, car nous vaincrons,
« Faisons notre devoir, et s'il le faut, mourons...
« Notre cause est très juste autant que légitime;
« Nous vengons notre frère en punissant un crime ! »
Le discours achevé, l'on partit batailler,
L'escogriffe excepté : « Tiens! dit pour le railler,
« Une ourse très maligne, eh bien ! et ce beau zèle,
« Ces encouragements, cette noble étincelle
« De courage sublime, hélas, qu'en faites-vous ?
« Vous restez comme une ourse ?.. on vous croyait aux loups!
— « Ma belle, écoutez-moi ; très pris de rhumatisme,
« Je ne puis des combats souffrir le fanatisme;
« Je serais dans le camp, un inerte soldat... »
Et notre ours réformé n'alla point au combat —
... Il est de beaux parleurs, point ennemis des guerres ;
Que si la guerre éclate, ils gardent les derrières,
Par prudence, dit-on, et par nécessité.
Chers messieurs, soyons francs, dites donc : lâcheté !

DU TAUX DE LA CONTRIBUTION FONCIÈRE

DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD

Par M. le Baron Ernest BOISSONNET

Membre résidant

Messieurs,

Je viens, suivant le désir que vous en avez témoigné, vous entretenir du taux de la contribution foncière dans le département du Nord. Bien que cette étude soit ainsi limitée, je m'effraie encore, tant elle abonde en règles dénuées d'intérêt et se trouve hérissée de chiffres.

Vous savez, Messieurs, que d'impôts nous pressurent alors même que nous y pensons le moins, outre l'impôt foncier qui nous atteint partout où nous sommes, à l'intérieur des propriétés bâties comme au dehors. De gros traités ont été écrits sur toutes les contributions et peut-être serait-il aussi difficile de trouver un homme connaissant complètement cette matière qu'il était impossible jadis de trouver un diplomate au courant de la question d'Orient.

Il n'est pas besoin d'être depuis longtemps en France pour savoir qu'elle armée d'agents les douanes, les octrois, les contributions indirectes et bien d'autres administrations entretiennent en dehors des directeurs, inspecteurs, vérificateurs, contrôleurs et percepteurs des contributions directes.

C'est à ces derniers seuls que je m'arrête et encore les abandonnerai-je en tant que chargés de recevoir autre chose que l'impôt foncier.

L'impôt foncier vise les propriétés immobilières, les fonds de terre bâtis ou non bâtis Pour les bâtiments, et c'est tout ce que je veux en dire, le sol est appelé superficie et paie sur le pied des meilleures terres labourables, la construction paie d'après sa valeur locative et suivant certaines règles qui nécessiteraient une autre étude.

Chaque année, la loi de finances vote les recettes à provenir des contributions avant la session d'août des Conseils généraux chargés de les appliquer. Cette loi n'est d'ailleurs exécutoire qu'après le vote de la deuxième partie du budget, les dépenses.

Pour 1890, la loi fut votée le 15 juillet 1889 et publiée au *Journal officiel* du 18 juillet, page 3486. On y trouve le tableau de la division entre les 86 départements des 118.555.927 francs montant de l'impôt foncier des propriétés non bâties.

Le département du Nord qui paie 2.944.592 francs, soit en chiffres ronds 3 millions, vient le quatrième, après le Calvados (3.257.960 fr.), la Seine-Inférieure (3.188.952 fr.) et la Manche (3.027.561); viennent ensuite la Somme, la Seine-et-Oise, puis au 7e rang le Pas-de-Calais. Le département de la Seine ne passe que le 8e pour les propriétés non bâties, mais si l'on y ajoute son impôt sur les propriétés bâties (17.000.000) il arrive le premier. Par la même addition des deux parties de l'impôt foncier, le Nord qui paie 2.593.323 francs pour les propriétés bâties passe immédiatement après la Seine.

Le contingent de 2.944.592 fr. échu au Nord ne se divise pas directement entre ses 569.389 hectares dont 532.005



hectares seulement sont imposables ni entre ses 1.670.184 habitants dont beaucoup ne sont pas propriétaires fonciers. Le Conseil général dans sa séance du 20 août a réparti comme ci-dessous entre les sept arrondissements le contingent départemental:

Lille	avec ses 83.337 hect.	et ses 680.951 hab.	paie 579.076 fr.
Avesnes	125.193	205.189	505.537
Cambrai	86.059	197.026	425.156
Valenciennes	57,804	210.360	412.553
Hazebrouck	64 790	112.921	352.210
Dunkerque	69.781	132.459	343 012
Douai	45.041	131.278	327.048
	532.005	1670.184	2.944.592

Le Conseil d'arrondissement de Douai dans sa séance du 9 septembre a réparti son contingent de 327.048 fr. entre les 66 communes.

Voici les 13 premières lignes du tableau arrêté :

Douai	avec un territoire de 1674 hect.	et 30.030 hab.	paie 14.588 fr.
Nomain	1911	2328	13 264
Flines	1959	4058	12.287
Sin	1175	6091	9762
Raimbeaucourt	1101	2414	9642
Coutiches	1634	1942	9519
Marchiennes	2143	3295	8617
Arleux	1110	1686	8471
Lambres	881	1385	7989
Cantin	931	937	7817
Landas	1195	2187	7689
Orchies	1091	3859	7415
Somain	987	5796	7015

Telles sont, Messieurs, les trois premières répartitions.

Parti d'une source unique, l'énorme fleuve se divise en autant de bras qu'il y a de départements; le plus septentrional partage sa nappe en sept directions et, pour n'en suivre qu'une, nous voyons les eaux dérivées en soixante-six ruisseaux se changer par autant de cascades en une pluie de gouttelettes tombant fort lourdes encore sur la tête de chaque contribuable. Ne vaudrait-il pas mieux comparer le trésor public à une pieuvre monstrueuse armée de quatre-vingt-six membres avec un nombre de tentacules et de bouches égal au chiffre des contribuables, si éloignés et si petits qu'ils soient?

Comment se font ces opérations où l'on ne se base ni sur la contenance en terres ni sur la population?

L'administration ne fournit pas volontiers de moyens de contrôle. Voici ce que je lis dans un ouvrage récent de M. Fournier, ancien receveur des finances et ancien sénateur du Nord, récemment décédé: « La répartition entre les dé-» partements a pour bases, aux termes de la loi du 15 mai » 1818, les données fournies à cette époque par le cadastre, » les notions obtenues par la comparaison des baux, des » ventes faites dans diverses localités et enfin tous les » renseignements qui sont au pouvoir de l'administration et » qui tendent à faire connaître l'étendue du territoire ou la » matière imposable dans chaque département. » La loi de finances du 13 juillet 1821 qui publia ce travail pour la première fois donna pour chaque département l'évaluation du revenu foncier et la proportion de son impôt qui était environ de 1/10ᵉ.

Dans un pays où la centralisation a imposé et maintient tant de règles ou pour mieux dire de pratiques auxquelles personne ne peut toucher, si discutables qu'elles soient, il



n'est pas surprenant que nous vivions encore sous ce régime, malgré les révolutions politiques et économiques survenues depuis lors. Jacques Bonhomme a crié toujours, mais il a toujours payé.

Pour la 2e et la 3e répartition, l'étude de ces divisions est sans doute aussi fort consciencieusement faite, mais très peu contrôlée.

J'ai plusieurs motifs de le penser. Le premier, c'est ce qu'en dit M. Fournier § 166 : « La courte durée des ses-
» sions des Conseils généraux et des Conseils d'arrondisse-
» ment et la multiplicité des objets qui doivent y être trai-
» tés rendraient leur intervention à peu près illusoire, si
» l'administration n'avait soin de préparer à l'avance et de
» leur soumettre tous les renseignements qui peuvent assu-
» rer la bonne répartition des impôts. »

Tous ces renseignements, je ne les ai jamais vus se produire autrement que par la simple liste du répartement présentée par l'autorité administrative sans observation et signée de même.

D'autre part, lorsque Douai fut atteint d'une façon aussi injuste que douloureuse dans sa situation universitaire et que l'arrondissement éprouva comme la ville le tort causé par l'éloignement des professeurs et des élèves, il me parut qu'on pouvait bien demander au Conseil général de tenir compte de notre perte, lors du réglement des contributions. Le Conseil d'arrondissement accueillit ce vœu à l'unanimité; mais bien qu'une circulaire du 24 juillet 1838 ordonne que toute réclamation d'un Conseil d'arrondissement soit soumise au Conseil général avec l'avis du directeur des contributions directes et avec les observations personnelles du préfet, notre vœu fut tout simplement imprimé à la fin du volumineux

recueil des délibérations du Conseil général et passa inaperçu. Un membre de l'assemblée départementale à qui j'en parlais me répondit très philosophiquement que c'était un coup d'épée dans l'eau, le Conseil général n'aimant pas à modifier l'état du répartement qui lui était proposé. Notre arrondissement, au lieu d'être diminué, fut alors augmenté. Il paraissait pourtant bien facile de retrancher de notre contingent 1/10, 1/15 ou 1/20e et de l'ajouter à celui de Lille, quitte à dire à nos voisins triomphants :

Vous chantiez, j'en suis fort aise;
Eh bien, payez maintenant.

Je ne parle pas ici du vœu aussi inutilement émis en vue d'obtenir un nouveau recensement de la population. Elle avait été diminuée par les évènements que j'ai rappelés et ne justifiait pas la classe à laquelle a été élevée notre ville notamment pour la contribution des portes et fenêtres.

En vérité, si cela n'excuse pas les novateurs qui veulent tout renverser ou tout faire payer par l'unique impôt sur le revenu, cela explique du moins les efforts de ceux qui conçoivent des projets de réformes. M. Say, par exemple, veut laisser aux communes les contributions revenant à l'Etat, à charge pour elles d'assurer les services de l'enseignement et de la vicinalité. MM. de la Martinière et d'Aillières ont proposé de leur côté de supprimer le principal de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties et de le remplacer par les millions que va donner en 1892 le système des droits protecteurs sur les produits étrangers entrant en France.

L'idée paraît si heureuse que MM. Flourens, Deloncle et Reinach vont, d'après les journaux, la reprendre pour leur compte. M. le Ministre des finances, de son côté, propose de prélever sur l'augmentation de la contribution des propriétés bâties 15 ou 18 millions dont on allègerait l'impôt

des propriétés non bâties. C'est un dégrèvement doublé d'une charge nouvelle et qui ne satisfera que ceux dont la main droite ignore ce que paie la main gauche. Vous savez, en effet, que l'on a revisé le cadastre des propriétés bâties et conclu de la nouvelle évaluation qu'elles pourraient rendre 45 millions de plus qu'autrefois. On en prendrait quinze, petite somme si on considère tout le territoire de la France ; mais elle serait consacrée seulement à diminuer la charge des départements les plus imposés. C'est rechercher la peréquation de l'impôt foncier et c'est à ce propos que la Société des Agriculteurs du Nord nous consulte. On emploierait aussi un ou deux millions à refaire le cadastre d'un certain nombre de communes. Parlons donc du cadastre qui sert peu pour les premières répartitions, mais qui est, vous allez le voir, la base de la 4e et dernière division.

L'impôt foncier fixé pour la commune se partage entre tous les propriétaires inscrits au rôle de la contribution foncière proportionnellement au revenu imposable, c'est-à-dire au revenu net de leurs terres tel qu'il est indiqué par le cadastre. Le cadastre est donc le plan et la liste de toutes les propriétés sises sur la commune avec l'indication de leur revenu supposé et le nom de leurs propriétaires.

Dès 1791, l'Assemblée nationale avait décidé la confection du cadastre, mais ce ne fut que par la loi du 15 septembre 1807 qu'il fut pratiquement institué. Mesurer sur toute l'étendue de la France plus de 100.000.000 de parcelles ou propriétés séparées, les rapporter pour chaque commune sur les feuilles d'un atlas, les classer d'après leur fertilité et évaluer leur revenu imposable ; réunir sous le nom de chaque propriétaire celles qui lui appartiennent, afin de calculer son revenu et par là sa part de contribution, tel était le travail qu'édictait le législateur.

Pour la plupart de nos communes, ces opérations furent terminées de 1820 à 1830. M. Fournier dit qu'elles l'étaient pour toute la France peu avant 1850, la Corse seule ne les avait pas achevées en 1882.

Sans parler des erreurs commises, les modifications apportées aux anciennes propriétés par le morcellement des héritages, par la création de nouvelles voies de communication, par de nombreuses constructions, par le dessèchement des marais, le déboisement des forêts, etc., rendent la réfection du cadastre presque partout nécessaire. Déjà dans plusieurs communes de notre arrondissement on a procédé à cette opération pour laquelle le Conseil général vote des fonds chaque année.

Au début, on avait espéré en tirer une règle uniforme pour l'assiette de l'impôt non pas seulement entre les propriétaires d'une commune, mais pour toute la France On dut bientôt renoncer à cette idée. Si, en effet, il était possible de garder une proportionnalité suffisamment exacte dans l'évaluation des terres d'une commune, travail confié aux mêmes commissaires, cultivateurs ou experts, on ne pouvait réellement compter sur le juge de paix pour vérifier et corriger ces appréciations faites avec plus ou moins de sévérité ou d'exactitude dans les différentes communes d'un canton ni à plus forte raison sur le préfet pour juger de tout le département. C'est pourquoi l'on permit à l'administration et aux Conseils généraux et d'arrondissement de se guider par toutes sortes de renseignements, le cadastre étant réservé pour le dernier degré, je veux dire la répartition du contingent de la commune entre les propriétaires de ses parcelles.

Dans ces conditions, il importe peu, en effet, que les classificateurs aient évalué toutes les terres comme rappor-



tant beaucoup ou comme laissant peu de revenu après déduction de tous les frais de culture, l'appréciation étant la même pour tous les habitants.

Le partage est fait chaque année par une commission de répartiteurs composée 1° du maire et de l'adjoint dans les communes de moins de cinq mille habitants, ou de deux Conseillers municipaux délégués dans les autres; 2° de cinq citoyens choisis par l'administration préfectorale sur une liste de dix noms dressée par le Conseil municipal. Parmi les cinq répartiteurs ou leurs suppléants nommés dans les mêmes formes, deux doivent être domiciliés hors de la commune.

Peut-être quelques-uns d'entre vous ont-ils été chargés de cette mission et ont-ils fait un travail sérieux. Toujours exclu non de la liste de présentation mais du cénacle, je ne puis vous en parler par expérience. Voici ce qu'en dit le commentateur déjà cité: « En dehors des mutations annuelles, le travail des » répartiteurs est des plus simples ; il se borne à une sorte » de contrôle (qui n'a même pas lieu dans la pratique) des » calculs faits dans les bureaux de l'administration. »

Celle-ci a dû ajouter au principal de la contribution foncière fixé par le Conseil d'arrondissement les centimes additionnels, puis diviser le total par le revenu imposable de tout le territoire de la commune. Le quotient s'appelle le centime le franc, parce qu'il exprime combien de centimes chacun doit payer pour chaque franc de son revenu. Ce chiffre se trouve inscrit à gauche et en haut de votre avertissement de contribution foncière. En le multipliant par le revenu total de vos propriétés indiqué aussi sur votre feuille, vous arrivez au chiffre de la contribution à payer.

Tous les renseignements se trouvent donc au cadastre déposé dans chaque mairie et l'on peut y voir les détails

concernant la part de chacun, comme aussi le contingent total imposé à chaque commune.

Le répartement entre les communes de l'arrondissement n'avait pas été publié avant cette année.

Un mot des centimes additionnels qu'il ne faut pas confondre avec le centime le franc. Ce sont les centimes ajoutés à chaque franc du principal de l'impôt pour les services de l'Etat, du département et de la commune, surtout pour les dépenses extraordinaires, pour remboursements d'emprunts, pour construction d'église ou d'école, etc.

Ils varient donc d'une commune à l'autre. Ils sont, par exemple, au nombre de 17 à Lallaing, de 30 à Douai, de 94 à Auberchicourt. de 232 et 242 à Boutigny et à Beaurain. communes du Cambrésis.

Vous comprenez que la valeur du centime additionnel, c'est-à-dire le produit qu'il rapporte, est proportionnelle aux contributions et par suite à la richesse présumée de la commune. Tandis qu'un centime additionnel ajouté à notre contribution à Douai mettrait à la disposition du maire 3.826 francs, le centime à Waziers ne donnerait que 127 fr. environ. Dans un discours prononcé il y a peu de jours à la Chambre, on citait des communes du département des Landes où la valeur du centime, c'est ainsi que l'on dit généralement en style administratif, n'atteint que 1 fr. 06.

Mais, tout en restant dans mon sujet, je deviens fort long et vous vous allez dire sans doute que, si les contributions sont ennuyeuses à payer, elles ne le sont pas moins à entendre traiter. Je devais pourtant énoncer ces principes des 4 répartitions successives de l'impôt foncier pour le cas où quelques-uns d'entre vous ne les auraient jamais étudiés et pour arriver à vous donner la réponse sollicitée par la Société des Agriculteurs du Nord.

Par une première circulaire en date du 21 mars 1890, cette Société nous signalait que M. Rouvier, ministre des finances, proposait de fixer à 3 fr. 97 °/o le taux moyen de la contribution foncière sur les propriétés non bâties et que dans son exposé des motifs il présentait le Nord comme ne payant que 3 fr. 60 °/o. Elle vous priait de rechercher la proportion de votre impôt par rapport à la location des terres en vous donnant l'exemple suivant : si un hectare loué 150 fr. paie 22 fr. 10 de contribution dont 59 °/o, soit 13 fr. 05, pour la part de l'Etat, il paie donc 8.70 °/o ou $\frac{13.05+100}{150}$.

Par une seconde circulaire du 19 avril, sentant la nécessité d'arriver à une statistique générale, M. Dubar vous demandait le chiffre moyen de la location des terres supérieures ordinaires ou inférieures dans notre arrondissement et la quantité approximative d'hectares de chaque classe.

Le calcul devait établir si M. Rouvier, en tablant sur 3.60 °/o et par suite sur 160 fr. environ de location à l'hectare, avait oui ou non exagéré notre revenu. Vous avez cru devoir renvoyer la question au comice agricole. Les cultivateurs, les notaires et les propriétaires que j'ai consultés m'ont répondu que l'on pouvait fixer à 100 fr. en moyenne la location des terres, les terres supérieures valant 135 fr. et les terres inférieures 60 fr. Dans certains cantons comme celui d'Orchies, la culture de la graine de betteraves et la qualité des blés de semence ont toujours fait rechercher les terres et permettent de louer quelquefois jusqu'à 160 et 190 fr. l'hectare ; mais dans d'autres cantons, à côté d'immenses marais et de terres de qualité inférieure dont il faut tenir compte pour établir une moyenne, les bonnes terres

ne se louent que 1 fr. l'are. C'est donc ce chiffre qui a été admis par notre comice et transmis à Lille.

Dans un travail rédigé par M. Morcrette-Ledieu, conseiller général, rapporteur de la commission nommée par la Société des Agriculteurs du Nord, le chiffre moyen de la location à l'hectare pour le département est fixé à 108 francs 29 centimes, ce qui, vous le voyez, concorderait assez avec notre appréciation, si Douai n'était porté comme l'arrondissement où les terres se louent le plus cher après Lille et Valenciennes. La moyenne pour ces deux derniers est fixée à 112 fr. 41 et 113 fr. 75 et nous louerions, nous, 110 fr. 80, tandis qu'à Avesnes on ne louerait que 87.95 et à Dunkerque 85 fr. 37 centimes. Il en résulte que nous aurions tort de nous plaindre.

Je crois, Messieurs, qu'il y a là une erreur regrettable, semblable à celle qui s'est produite, comme je vous le disais plus haut, dans la confection des cadastres des diverses communes. Il a dû y avoir plus de rigueur dans l'estimation de nos récoltes que pour celles de la Flandre ou d'Avesnes ; ceux qui nous représentaient ont dû se laisser surprendre dans l'établissement de ce tableau. Je crois qu'une nouvelle enquête dont je ne me dissimule pas d'ailleurs les difficultés prouverait que le chiffre de 110 fr. 80 est exagéré et aussi que les appréciations relatives aux autres arrondissements ont été trop faibles.

Remarquons, au surplus, que même en admettant le chiffre de 110 fr. 80 c. et en acceptant le 3e rang comme qualité pour les terres de l'arrondissement, nous aurions encore le droit de réclamer une répartition plus juste de l'impôt.

D'après les chiffres de M. Morcrette-Ledieu, en effet, la moyenne du principal de l'impôt foncier sans les centimes

serait de 5 fr. 41 0/0. Nous ne devrions donc payer que 5,41 0/0 au lieu de 6,59 0/0, alors surtout que les propriétaires des arrondissements de Valenciennes et de Lille dont les terres sont reconnues meilleures par M. Morcrette-Ledieu ne paient d'après lui que 6,28 et 6,18 0/0, c'est-à-dire moins que nous qui devrions être au 3e rang.

Rien ne me semble pouvoir justifier cette proportion et, puisqu'il faut donner à cette étude une conclusion, je me résume en disant que nous sommes fondés à réclamer contre le répartement de la contribution foncière en ce qui concerne notre arrondissement.

Nous ne pouvons plus compter que notre réponse à la Société des Agriculteurs paraîtra dans son travail, puisqu'il est imprimé ; mais nous pouvons protester contre le chiffre qui y est porté comme moyenne du taux de location de nos terres.

A un point de vue général, nous noterons combien l'appréciation du ministre des finances est surfaite et combien il serait injuste de considérer le département du Nord comme payant 3,60, alors que la Société des Agriculteurs du Nord, après une enquête faite auprès de plus de mille membres habitant la région de Dunkerque à Avesnes, établit que le principal de l'impôt foncier est de 5,41 0/0 et, si l'on y ajoute les centimes généraux revenant à l'Etat, 5,61 °/₀ de revenu.

Enfin, au point de vue pratique, nous devons saisir de la question MM. les Membres du Conseil général qui ne peuvent sans injustice continuer à faire peser plus lourdement sur nous que sur les contribuables des arrondissements voisins l'impôt foncier qu'ils sont chargés de répartir.

NOTES

I. A la suite de cette lecture, une lettre imprimée fut adressée par la Société d'Agriculture à tous les membres du Conseil général pour leur exposer nos griefs.

Le 27 août 1890, les six représentants de nos cantons et 16 de leurs collègues votèrent, comme nous le demandions, que la somme de 125,089 francs assignée au Nord pour le dégrèvement des propriétés non bâties fût répartie de façon à faire payer également à toutes les communes un même tant pour cent de leur revenu.

Notre arrondissement avec les nouvelles évaluations n'eût payé que 256,135 fr. au lieu de 327,041 francs.

Trente Conseillers généraux admirent sur la proposition de l'administration une répartition laissant encore des arrondissements et des communes plus favorisés que les autres et notre contingent fut fixé à 294,053 francs.

Le Conseil d'arrondissement de Douai, toutefois, usant de son pouvoir, répartit la diminution du contingent d'une façon égale entre les communes les plus imposées.

II. Entre la lecture de cette étude et l'impression de ce volume a été votée, le 8 août 1890, une loi changeant en impôt de quotité la contribution foncière sur les propriétés bâties.

BAS-RÉLIEFS DE L'ABBAYE D'HAUTE-RIVE

Note de M. Albert DUTILLEUL

Membre résidant

L'examen d'un album archéologique publié par la Société des antiquaires de la Picardie et la reproduction dans ce recueil de deux bas-reliefs du XVI[e] siècle ayant fourni à l'auteur de cette note occasion de signaler un très curieux ouvrage de même nature et du même temps qui est conservé au musée cantonal de Fribourg, la commission d'art et d'archéologie a manifesté le désir de placer dans ces mémoires une description de l'œuvre dont elle venait d'entendre l'analyse. C'est pour obéir à ce vœu qu'ont été écrites les lignes suivantes.

Les bas-reliefs dont il s'agit proviennent de l'abbaye cistercienne d'Hauterive, fondée en 1137, quarante ans avant la ville qui vint s'abriter à son ombre. Ils ont été taillés dans le chêne, vers 1515, par un de ces religieux infatigables qui, dans le silence de leurs monastères, trouvaient le secret de satisfaire en même temps à l'art et à la piété. Ils sont au nombre de quinze, numérotés au burin par l'auteur lui-même, mesurant chacun 0,31 c. de large sur 0,18 c. de haut, et formant par leur succession une histoire abrégée du passage de Notre Seigneur Jésus-Christ sur la terre. Voici d'ailleurs la liste et l'explication des sujets, qui sont doubles dans sept de ces panneaux :

N° 1. *Mariage de la Sainte Vierge et de Saint Joseph.*— Le grand-prêtre, debout sous un large dais et assisté de quatre témoins, place l'une dans l'autre la main droite des époux, en bénissant le Seigneur qui a créé l'homme et la femme et ordonné le mariage. Plus loin, un serviteur brise sur son genou le bâton symbolique que Raphaël a admis aussi dans la composition de son tableau.

N° 2. *Songe de Saint-Joseph.* — Le royal artisan, endormi sur une humble couche, est en proie aux douloureux soupçons exposés dans l'Ecriture sainte. Il est rassuré par un ange qui, porté sur des nuages, pénètre par une lucarne de la maison. Des outils de charpentier sont posés sur un escabeau au pied du lit, sous lequel se promène un rat indiscret. Une espèce de scorpion, accroché à l'oreiller, figure les doutes pénibles qui troublaient la confiance du chaste époux.

N° 3. *Naissance du Messie.* — Deux femmes agenouillées lavent Jésus représenté sous l'apparence d'un enfant de plusieurs années et se tenant debout dans un bassin de métal. Derrière lui se trouve son ange gardien. Une troisième matrone chauffe devant un feu vif le linge qui doit envelopper le nouveau-né ; une quatrième présente un mets réconfortant à la Vierge-mère, assise sur son lit. Dans le vestibule, Anne et Zacharie s'embrassent avec effusion, dans la joie des merveilles dont ils sont témoins.

N° 4. *Adoration des Mages et circoncision de l'Enfant Jésus.* — A droite, les trois Mages s'agenouillent devant le Messie porté sur les genoux de sa mère. Le divin enfant plonge les mains dans le trésor du premier, comme pour prendre possession de l'or au nom des pauvres, à qui ses disciples le distribueront pour l'amour de Lui. — A gauche.

au milieu d'un groupe très heureusement disposé, le grand-prêtre pratique la circoncision au-dessus d'une table couverte de plusieurs tapis. Dans les deux compartiments de ce panneau, le type de la Sainte Vierge est sensiblement plus fin et plus élégant que dans le premier bas-relieef. *Fit fabricando faber.*

N° 5. *Fuite en Egypte et massacre des innocents.* — A droite, après un moment de repos, la Sainte famille se dispose à reprendre son voyage sous la conduite d'un ange. Ils sont au pied d'une montagne qui, hasard ou dessein, affecte la forme d'une pyramide. — A gauche, les soldats d'Hérode massacrent les innocents jusque dans les bras de leurs mères, et à en juger par la taille de quelques cadavres, ce ne sont pas seulement des enfants qui sont tombés sous leurs coups : idée bien juste et digne de l'amour maternel! — Dans un troisième compartiment, le Père éternel jette un regard de complaisance sur les innocents immolés en haine de son fils.

N° 6. *L'entrée de Jésus à Jérusalem et la Cène.* — Le Messie, monté sur une ânesse accompagnée de son ânon, se dirige triomphalement vers Jérusalem au milieu des acclamations du peuple, qui, portant des palmes, l'entourant et se prosternant devant lui, étend des vêtements sur le chemin qu'il doit suivre. On distingue, au fond, Zachée grimpant sur un sycomore dont les branches sont deux fois plus hautes que lui.—A droite est la Cène, remarquable par la variété des expressions. Le plus éloigné de Jésus est Judas, cachant sous les plis de sa robe le serpent de l'envie et de l'avarice.

N° 7. *Jésus est saisi au Jardin des Oliviers, et il est présenté à Caïphe.* — D'un côté, des soldats aux poses va-

riées et bien comprises, groupés sur des chemins différant de niveau, entourent Jésus debout sur un gazon dont les brins élancés font songer au feu des tribulations. Ils le saisissent, le frappent et le lient, qui par le cou, qui par les bras. — De l'autre côté, Jésus est amené devant Caïphe, qui déchire ses vêtements en entendant ce qu'il nomme un blasphème, tandis que le valet du grand-prêtre lève la main pour souffleter le Christ.

N° 8. *Songe de la femme de Pilate, et message de celle-ci au gouverneur romain.*—A gauche, la femme de Pilate confie à une suivante les songes qui l'ont tourmentée durant la nuit, songes affreux figurés encore une fois par des bêtes immondes et un chat de mauvais augure pelotonné dans l'embrasure d'une lucarne. — A droite, un serviteur agenouillé présente le message de cette matrone à son mari, assis sur un siège bizarre et coiffé d'un énorme turban. Dans le fond, la femme de Pilate se montre à sa fenêtre, comme pour confirmer l'importance qu'elle attache à cet avis.

N° 9. *Ecce Homo.*—Debout sur les degrés de son palais, Pilate présente au peuple le Roi des Juifs couronné d'épines et couvert d'un vieux manteau de pourpre. De chaque côté, les Scribes et les princes des prêtres le somment de condamner Jésus comme l'ennemi de César. Au premier plan s'agitent une foule de personnages que, vu leur taille, on pourrait appeler de petites gens.

N° 10. *Le crucifiment.* — Les bourreaux font cercle autour de Jésus, comme pour ne rien perdre de ce sanglant spectacle. L'agneau de Dieu est étendu sur la croix où va pendre le salut du monde ; un soldat cloue la main gauche, un autre tire le bras droit avec une corde pour l'amener

jusqu'au trou préparé ; un troisième perce le trou où seront fixés les pieds.

N° 11. *La mise au tombeau et la descente aux limbes.* — Parmi ceux qui déposent dans le sépulcre le corps déformé de Jésus, on reconnaît le disciple bien-aimé, Joseph d'Arimathie et Nicodème. Derrière le tombeau sont groupées Marie et les saintes femmes. — Dans le compartiment de droite, Jésus pénètre dans les limbes, tenant en main le labarum du salut ; à sa rencontre se pressent Adam, le législateur Moïse et le Roi prophète, qu'une harpie s'efforce de retenir par le bras. Des animaux fantastiques s'envolent, effrayés, le long des voûtes, et la mort lève avec étonnement ses mains décharnées : *Mors stupebit...*

N° 12. *Apparitions du Christ ressuscité à la Magdeleine et à l'apôtre Thomas.* — Celle à qui il a été beaucoup pardonné parce qu'elle a beaucoup aimé arrive la première au lieu de la sépulture avec des parfums destinés à l'embaumement. Elle se prosterne à la voix de Jésus qui se présente à elle sous l'apparence d'un jardinier. — Jésus paraît pour la deuxième fois au milieu de ses apôtres ravis, et présente ses mains percées et la plaie de son côté à Thomas qui se prosterne en s'écriant : Mon Seigneur et mon Dieu !

N° 13. *Les apôtres quittent le mont des oliviers après l'ascension de Notre-Seigneur.*—Deux anges, descendant du levant et du couchant, disent aux apôtres assemblés sous la nue : Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel ? — Les apôtres, que cette parole tire de leur ravissement, descendent de la montagne sacrée. Ils ne sont plus que onze. Saint Jean accompagne la Vierge Marie qui lui a été donnée pour mère.

N° 14. *Mort de la Sainte Vierge.*—Marie est couchée sur son lit de mort, tenant un cierge dans les mains. Deux anges

sont à son chevet. Elle est entourée des apôtres qui ont reconstitué leur collège par l'élection de Mathias. Chacun d'eux porte aussi le flambeau symbolique, hormis saint Jean, qui, le plus rapproché de l'agonisante, tend les mains vers elle.

N° 15. *Concert céleste.*—C'est le prélude du triomphe de la Vierge immaculée, dont les gloires sont chantées par le chœur des anges.

A la vérité, ces bas-reliefs ne sont pas à l'abri de toute critique. Comme la généralité des ouvrages de la même époque, ils présentent des anachronismes de costume et des incorrections de dessin: des soldats vêtus à la romaine portent, au lieu de la *galea* des vélites, le morion du XVIe siècle; d'autres sont couverts de la cuirasse et des cuissards aux lames superposées qui protégeaient les hommes d'armes de la féodalité; un personnage de la mise au tombeau est couvert de la soubreveste et du capuchon à double pointe du XVe siècle. La structure animale, qui ne change pas de mode, n'est pas respectée de plus près, et les chameaux des Rois Mages ont des têtes un peu trop chevalines. Il faut avouer encore que, pour le moine sculpteur, ce n'est pas toujours la perspective, mais quelquefois l'importance des personnages qui règle leur taille. Dans l'*Ecce homo*, par exemple, Jésus, Pilate, et les princes des prêtres, placés au fond du tableau, sont de deux têtes plus grands que le commun des juifs qui, sur le premier plan, réclament le sang du juste. Ailleurs, ce sont des cavaliers, qui, montés sur leurs chevaux, ne sont pas plus hauts que les piétons qui les entourent. Mais, si la forme pèche par endroits, le sentiment est toujours vif, juste et profond. L'ignorance des règles et des procédés laisse d'ailleurs à la composition toute

sa charmante naïveté et ses audacieuses fantaisies. Quel élève de l'Ecole des Beaux-Arts aurait conçu l'idée de figurer les pénibles songes de Saint-Joseph et de la femme de Pilate au moyen de ces animaux répugnants qui se glissent au pied du lit, sur les couvertures et jusque sur l'oreiller où repose la tête du rêveur? Quel romantique aurait imaginé de rendre sensible la perfidie de Judas, en faisant apercevoir sous les plis de sa robe un monstre rampant plus hideux que celui du paradis terrestre? — N'est-il pas d'une étonnante simplicité, pour un homme qui avait voué sa vie à la méditation et au partage de la pauvreté du Christ, de n'en plus tenir compte dès qu'il s'agit de la représenter, et d'imiter les errements des artistes primitifs en substituant à l'étable de Béthléem l'intérieur aisé des bourgeois de son temps? Et, malgré la présence de quatre chambrières, comme si les soins des créatures ne pouvaient suffire à l'enfant qui ne participe pas seulement de la nature humaine, voilà que derrière lui se tient un des anges que le Seigneur a chargés de veiller sur son fils et de le porter entre leurs mains de peur qu'il ne heurte son pied contre la pierre.

N'est-il pas touchant de voir, au massacre des innocents, des mères lutter de violence pour défendre leurs fils, et, plutôt que de les abandonner, se laisser égorger elles-mêmes sous l'inspiration de Celui qui venait pour aimer les siens jusqu'à la fin?

Et lorsque le Sauveur ressuscité descend aux limbes, que dire de cette adorable naïveté qui nous montre Moïse s'avançant vers lui et lui saisissant la main avec un empressement que l'on serait tenté de traduire par cet amical reproche: « Vous nous avez fait attendre bien longtemps! »

A noter aussi, pour sa simplicité poétique, la scène où le collège des apôtres, des cierges à la main, entourent le lit

de mort de la Vierge, tandis que deux anges, planant sur le chevet de Marie, semblent lui révéler l'impatience du ciel qui attend sa reine.

Dès qu'il s'agit d'expression, l'artiste est rarement en défaut: témoin l'attitude perplexe de Pilate recevant l'avis envoyé par sa femme; impossible de traduire plus heureusement l'effet des superstitions inspirées aux romains par les songes des femmes ; — témoin surtout la virginale suavité des traits de Marie dans le tableau de l'adoration des Mages et sa béatitude maternelle dans la naissance du Messie ; — le ravissement de Madeleine lorsqu'elle reconnaît Jésus sous l'apparence d'un jardinier ; — la confusion d'Adam devant Celui qui a daigné s'incarner pour réparer sa faute ; la stupeur de la mort à qui le Sauveur enlève sa proie.

Assurément, ces morceaux de sculpture sont des ouvrages très originaux et bien personnels, caractérisés par une extrême netteté des tailles et des reliefs qui approchent souvent de la ronde-bosse. On y remarque la richesse des compositions et un sentiment instinctif de la pondération des groupes; des détails réalistes, fruits d'une observation naïve, et des traits de pure fantaisie sortis d'une imagination entièrement neuve. Les figures, qui ne redoutent ni le mouvement ni l'action, présentent des poses hardies, des airs de tête peu communs, des gestes libres et vivants ; les draperies ont de l'ampleur, avec des plis allongés et anguleux qui feraient supposer que quelques gravures d'Albert Durer ont pu pénétrer dans la cellule du moine artiste.

En un mot, comme le disent les Fribourgeois sans qu'on puisse pour cela les taxer de parti-pris, c'est là une magnifique œuvre d'art et un précieux objet de curiosité.

ETUDE SUR LES COALITIONS

ET

LES GRÈVES DANS L'INDUSTRIE

par M. FLEURY

Membre honoraire

Messieurs,

Je dois commencer cette lecture par vous prévenir que si le présent travail a quelque mérite, celui-ci ne m'appartient nullement. Je ne fais le plus souvent que vous résumer un volume de 543 pages, volume publié par M. Crouzel, docteur en droit, bibliothécaire de l'Université à Toulouse, couronné en 1887 par l'Académie de législation de Toulouse, qui lui a décerné sa grande médaille d'or.

La guerre du travail et du capital, l'une des principales préoccupations de notre siècle, ne date pas d'hier; elle n'a pas été entièrement inconnue aux peuples de l'antiquité, parmi lesquels la jalousie et la haine des classes inférieures contre les classes peu fortunées, mirent plusieurs fois en péril l'ordre public. On a prétendu que Périclès, en faisant exécuter de grands travaux publics à Athènes, ne songeait

pas seulement à embellir cette ville, à en rendre le séjour plus agréable, mais poursuivait avant tout un but politique et social; il se proposait de fournir du travail aux ouvriers. Le paupérisme se développant, il craignait que le mécontentement des gens du peuple ne vînt à éclater violemment, et, pour conjurer l'orage, il voulait occuper les bras à tout prix. En effet, l'esclavage dominait dans le monde ancien, mais sans supprimer le travail libre, dont l'existence nous est attestée notamment par la création des corporations d'artisans. Plutarque attribue leur fondation dans Athènes, à Egée ou à son fils Thésée, quoique sur une population de 500,000 individus, l'Attique comptât jusqu'à 365 000 esclaves. On sait aussi que les ouvriers se révoltèrent lorsque Cicéron fit arrêter les complices de Catilina. Les associations ouvrières de Rome, qui remontaient à Numa, suscitèrent au pouvoir des difficultés assez sérieuses pour motiver, sous l'Empire, leur destruction totale. La ville des Gracques fut d'ailleurs la terre classique des luttes des débiteurs contre les créanciers, et des agitations relatives à la répartition de l'*ager publicus*. Il n'en est pas moins vrai que la concurrunce servile rendait plus difficiles les grèves et les associations des ouvriers libres contre les patrons.

A cette concurrence du travail servile, il faut ajouter, pour expliquer la rareté des grèves parmi les anciens, la situation précaire, misérable du travailleur libre, et son infériorité morale. Partout le contact habituel de l'esclavage a avili le travailleur libre. Aristote ne se demandait-il pas ce que la vertu pouvait avoir à faire avec la classe des ouvriers? Socrate, au contraire, avait reconnu la dignité du travail. « Qu'appellerons-nous sages, disait-il, sont-ce les paresseux ou les hommes occupés d'objets utiles? Quels

sont les plus justes de ceux qui travaillent ou de ceux qui rêvent, les bras croisés, aux moyens de subsister. » Si, de Socrate, nous passons au Christianisme, nous voyons que ce sont les Bénédictins qui ont eu la gloire de relever les premiers, d'ennoblir le travail manuel, comme Michelet lui-même, dans un jour d'impartialité, s'est plu à le constater.

Enfin la situation précaire du travailleur ancien, presque toujours aussi déplorable que sa situation morale, lui ôtait également le moyen de faire grève. Pour être en état de chômer, il est nécessaire d'avoir quelques économies, afin de subsister pendant la lutte. Deux circonstances s'opposaient à ces économies. Les Egyptiens notamment payaient les salaires en nature, et Hérodote nous apprend ce que telle pyramide avait coûté en raiforts, oignons et aulx. Hiram, à qui Salomon confia la construction du temple, reçut chaque année 2,000 mesures de froment et 2,000 mesures d'huile. A Athènes, les paiements de salaires s'effectuaient tantôt en monnaie, tantôt en nature. Or, rien de moins favorable à l'épargne que ce dernier genre de paiement. Le second obstacle qui empêchait presque partout le travail de s'élever au-dessus de la misère, c'était le taux même du salaire que la concurrence du travail servile retenait trop souvent au-dessous d'un chiffre rémunérateur.

Au moyen-âge le système des corporations améliora très heureusement le sort de l'ouvrier libre, à qui les serfs ne faisaient guère concurrence que pour le travail de la terre. Mais ce système fut bien loin d'empêcher les luttes industrielles, les coalitions et les grèves. La répression fut même parfois terrible. En 1301, on brûla sur la place du marché de Magdebourg deux membres d'une association ouvrière prohibée; en 1371, à Cologne, à la suite d'une coalition de

tisserands, 300 ouvriers furent pendus et 1800 expulsés avec leurs familles. La législation anglaise au moyen-âge était très dure pour les ouvriers. Un acte d'Edouard Ier, en 1305, punit tout concert *(combination)* pour modifier le taux des salaires, la durée du travail et l'organisation *(management)* d'une industrie. Déjà à cette époque on se coalisait aussi pour obtenir la suppression du travail de nuit et la réduction des heures de la journée. Du XIVe à la fin du XVIIe siècle, nous trouvons en Angleterre de nombreux statuts ou règlements rendus pour réprimer les coalitions ouvrières. Néanmoins une coalition, même de paysans anglais, eut lieu en 1349 et pendant les années suivantes. Ils se soutinrent mutuellement pour résister à la loi et obtenir des gages plus élevés. Au XVIIIe siècle, un acte du Parlement autorisa les magistrats à fixer, de temps en temps, le taux du salaire des tisseurs de soie, tantôt à la demande des maîtres, tantôt à celle des ouvriers. Ce qui n'empêcha pas ceux ci de passer trop souvent de la grève à l'émeute. En 1710, les ouvriers détruisirent à Londres quelques fabriques; en 1725, à l'interdiction de leurs coalitions pacifiques, les tisserands répondirent en jetant et brisant par les croisées plus de cent métiers, et malgré la peine de mort dont les menaçait l'acte de 1727, étendu plus tard à toutes les autres industries, des faits identiques se produisirent, en 1770, à Londres et à Nottingham, et ensuite, en 1773, à Leïcester. Les crises causées en Angleterre par les coalitions d'ouvriers furent telles en 1790, qu'elles effrayèrent les Wighs ou libéraux. Durke en fut lui-même épouvanté au point de changer ses opinions et de se faire, lui, l'ancien démocrate, l'adversaire acharné de la Révolution française.

Les dispositions générales prises en France contre les coalitions industrielles et les grèves sont moins nombreuses



qu'en Angleterre. On peut toutefois citer l'article 6 de l'ordonnance rendue par le roi Jean en 1355 ; l'article 42 de l'ordonnance de 1508 promulguée par Louis XII et l'article 191 de la célèbre ordonnance de Villers-Cotterets en 1539. Voici quelques-uns des faits qui avaient motivé ces ordonnances. Les garçons boulangers de Paris se mettaient fréquemment en grève. Ils refusaient de s'engager chez un maître pour six mois, comme le règlement l'exigeait, et préféraient rester employés à la journée afin de partir quand bon leur semblait. Ils s'entendaient pour priver un maître de tout ouvrier, ou pour exiger un salaire plus élevé. Quand on ne satisfaisait pas à leur demande, ils cessaient de travailler, se promenaient dans la ville armés de bâtons, de dagues et d'épées, employant la menace et la violence contre les patrons, et même contre les compagnons qui ne partageaient pas leurs rancunes. En 1545, les ouvriers qui avaient à Paris, le monopole des objets de luxe, se mirent en grève pour forcer les maîtres à élever le taux du salaire. On fut contraint d'accéder à cette demande, et, par suite de l'augmentation, les ouvrages confectionnés de la capitale atteignirent un prix tellement exorbitant que l'industrie en fut longtemps paralysée. Les compagnons maréchaux se coalisaient aussi en 1697, même sous le tout puissant Louis XIV.

A Lyon, les deux grèves les plus célèbres, sous l'ancien régime, furent celle des imprimeurs en 1541, et des ouvriers en soie en 1744. Maîtres un instant de la ville, ils imposèrent leurs conditions au prévôt des marchands et à l'intendant, mais payèrent cher ce succès éphémère. Deux furent exécutés, et plusieurs envoyés aux galères. Ce qui n'empêcha pas les coalitions ouvrières de 1752, 1778 et 1786. Dans les mémoires de d'Argenson, on lit à la date du

25 octobre 1752. « Quarante mille ouvriers dans les manufactures de fusils, à St-Etienne en Forez, ont cessé leur travail. On les garde à vue pour qu'ils ne passent pas à l'étranger. La ville de Rouen et ses environs furent aussi témoins, dans ces derniers siècles, de plusieurs grèves importantes. En juin 1697, les compagnons drapiers s'ameutaient au nombre de 3 à 4,000, parce que certains patrons avaient employé des ouvriers étrangers, et demeuraient tout un mois sans reprendre le travail. Autres révoltes d'ouvriers, dans cette même ville de Rouen, en 1691, 1736, 1744, 1772. A Amiens, grève des ouvriers tanneurs en 1349, des ouvriers drapiers en 1727.

Il était réservé à notre Assemblée constituante de proclamer la liberté du travail et la loi de mars 1791 supprima les corps de métiers. Cette liberté n'a commencé en Prusse qu'en 1810, et même elle n'y a été complète qu'en 1869.

Sous ce régime de liberté et avec l'essor de la grande industrie, le grèves devaient infailliblement devenir plus fréquentes et plus formidables que jamais. La grande industrie n'a pas eu seulement pour résultat d'établir entre le patron et le travailleur une séparation de plus en plus profonde; elle a contribué à rapprocher les ouvriers les uns des autres, et à développer entre eux des liens de solidarité. En 1860, la trop fameuse usine Krupp ne comptait que 1764 ouvriers, en 1770, 7,094, aujourd'hui plus de 40,000. En y comprenant les femmes et les enfants, on trouve une population totale de 65,381 personnes, dont 20,000 habitent des maisons qui font partie de l'usine.

Certes la misère des classes ouvrières n'a pas augmenté de nos jours, et, au point de vue du bien être, leur supériorité sur celles qui les ont précédées est incontestable.

Mais la gêne dont le prolétaire continue à souffrir est devenue, pour plusieurs motifs, plus insupportable pour lui, et en même temps plus apparente, plus sensible pour tous; en sorte que son mécontentement s'est plutôt accru, et avec lui sa disposition à la lutte contre le capital. Aux motifs que nous venons de donner plus haut, ajoutons l'importance plus grande du travailleur dans la vie sociale, effet de son émancipation civile et morale comme de son émancipation politique; ses allures plus indépendantes et son caractère plus remuant; une disposition réellement plus marquée, et dont l'ouvrier n'a pas été sans s'apercevoir, des esprits à s'occuper des classes qui souffrent et des moyens de les soulager; enfin l'abus même qu'on a fait trop souvent du tableau, volontiers exagéré, des maux de l'ouvrier, tableau qu'on a converti en une arme offensive contre l'ordre économique établi dans la Société. On souffrait autrefois autant et plus que de nos jours; mais suivant l'expression de Macaulay: « les philanthropes ne regardaient pas encore comme un devoir sacré de s'étendre sur la détresse des travailleurs, et les démagogues ne s'étaient pas encore aperçus qu'il y avait là une riche mine à exploiter. »

A partir de 1789, la principale cause de l'hostilité du travail contre le capital, sera de plus en plus la propagation des idées socialistes. Cette tendance se manifeste dès les premiers jours de la Révolution française. Les ouvriers n'avaient pas été admis à donner leur avis dans les assemblées primaires réunies pour la convocation des Etats généraux. Ils s'en plaignent amèrement par l'organe de quelques pamphlétaires. « Pourquoi, dit l'un d'eux, faut-il que 150,000 individus utiles à leur concitoyens, soient repoussés de leurs bras? Pourquoi nous oublier, nous pauvres ar-

tisans, sans lesquels nos frères éprouveraient des besoins que nos corps infatigables satisfont et préviennent chaque jour. » Un autre rédige — le mot est resté en faveur chez les ouvriers—*le cahier du 4e ordre*. Un document plus sinistre est celui intitulé *les quatre cris d'un patriote*. « Que servira, y lit-on, une constitution sage à un peuple de squelettes qu'aura décharnés la faim? Il faut vite ouvrir des ateliers, fixer une paie aux ouvriers, forcer le riche à employer les bras de ses concitoyens que son luxe dévore, nourrir le peuple, garantir les propriétaires de l'insurrection terrible et peu éloignée de vingt millions d'indigents sans propriété. » Plus explicite encore se remarque une publication appelée le *Cahier des Pauvres*. « 1° Que les salaires ne soient plus aussi froidement calculés d'après les maximes meurtrières d'un luxe effréné ou d'une cupidité insatiable ; 2° Que la conservation de l'homme laborienx et utile ne soit pas pour la Constitution un objet moins sacré que la propriété du riche; 3° Qu'aucun homme laborieux ne puisse être incertain de son existence. »

Telles sont les revendications sur lesquelles finit le XVIIIe siècle, revendications que paya de sa tête en 1797, l'énergumène Gracchus Babeuf, né près de nous, à St-Quentin, et qui avait débuté dans la vie par un crime de faux. Le plus grave, c'est qu'au XIXe siècle, la propagande socialiste et la propagande anti-religieuse allaient marcher d'une allure parallèle, et la seconde contribue puissamment à assurer le succès de la première. « Une propagande délétère, écrit M. Lavollée, l'un de nos économistes les plus compétents, l'un des hauts fonctionnaires du ministère du commerce, connu notamment par son remarquable ouvrage sur les *Classes ouvrières*, une propagande délétère a rendu

l'ouvrier sceptique, et, pour employer les expression courantes, positif et pratique. Pour lui la matière est tout ; il ne sait trop s'il a une âme, et il est bien convaincu que jouir est le suprême bonheur. On lui a enseigné à ne rien voir, à ne rien entendre, à ne rien espérer au-delà de cette vie si courte, si bornée, si impuissante, si remplie d'épreuves et de traverses, même pour les plus heureux. » Dans Zola, celui de tous nos romanciers qui prétend connaître le plus à fond les nouvelles couches, Etienne, le type de l'ouvrier, du meneur socialiste, s'écrie : « En voilà encore des idées ! Est-ce que vous avez besoin d'un bon Dieu et de son paradis pour être heureux ? Est-ce que vous ne pouvez pas vous faire à vous-même le bonheur sur la terre ? » M. Corbon, à qui son talent et ses opinions radicales ont valu une position élevée dans le journalisme comme dans nos assemblées législatives, a écrit dans le *Secret du peuple de Paris*, et en parlant de la vie future : « Tout ce qui avait autrefois germé en ce sens dans l'âme populaire, a été presque complètement étouffé par un prodigieux développement d'aspirations ayant pour objet exclusif les choses de ce monde. L'espérance de la terrestre rédemption morale, intellectuelle et physique du genre humain devient la croyance dominante, le refuge habituel où s'élance l'âme froissée par les misères et les déceptions de la vie réelle. »

Ainsi, Messieurs, la croyance à une autre vie a fait place, dans l'âme de l'ouvrier des grandes villes, à la croyance à une transformation sociale, qui doit rétablir l'égalité et faire régner la justice. Si la peur, dans le passé, de l'enfer a détourné du crime beaucoup de consciences timorées, est-il étonnant aujourd'hui que la peur du gendarme la remplaçant seule dans l'esprit des mécontents, l'idée de la spolia-

tion de ceux qui possèdent, de la spoliation soit par la force matérielle, soit par le triomphe politique du nombre, y prenne corps et que le socialisme gagne du terrain?

D'après notre grand économiste Paul Leroy-Beaulieu, on peut dire que s'il se constituait un jury international pour décerner les récompenses aux nations qui pratiquent le plus et le mieux le système des grèves, l'Angleterre obtiendrait le premier prix, l'Allemagne le second. Viendraient ensuite la Belgique, la Suisse, l'Amérique. Quant à nous, nous n'obtiendrions guère que le 3e ou le 4e accessit. L'Italie, qui n'est même pas nommée, n'a pas compté en 18 ans, de 1860 à 1878, moins de 634 grèves, tandis que de 1869 à 1879, l'Allemagne n'en a eu que 204. C'est depuis la loi de 1824, loi reconnaissant aux ouvriers anglais le droit des grèves, que les Trades Unions, ou Unions de métiers, sur lesquelles le comte de Paris a publié un volume si complet, vivent au grand jour. Mais beaucoup font remonter leur origine à ces anciennes ghildes anglaises, les équivalents de nos corporations d'arts et métiers, attaquées par Turgot, supprimées par notre Constituante. Dès la fin du siècle dernier, ces ghildes commencent à développer une organisation redoutable. Interdites comme coalitions, soit par le droit commun relatif aux diverses infractions portant le nom générique de *conspiracy*, soit par un grand nombre de statuts particuliers, elles se présentent alors avec les caractères de sociétés secrètes; elles tiennent leurs conseils la nuit, dans des lieux écartés, et font prêter à leurs membres des serments d'aveugle fidélité. Leur puissance, doublée par la terreur qu'elles inspirent, se manifeste au commencement de ce siècle par des émeutes, par des grèves prolongées. En 1815, le Président de l'Union des charpentiers de navi-

res, le *grand amiral*, comme l'appelaient les ouvriers, pouvait arrêter d'un geste, pendant six semaines, les vaisseaux prêts à mettre à la voile dans le port de Liverpool. En 1811, les bonnetiers de Nottingham, appelés Luddistes, du nom de Ludd, leur chef, se coalisèrent pour empêcher l'introduction de nouveaux métiers, et détruire las anciens. Ils brûlèrent plusieurs usines, assassinèrent plusieurs patrons, et ne cédèrent qu'à 800 cavaliers et 1,000 fantassins. 18 émeutiers furent pendus à York en 1813. En 1817, nouveaux troubles : 3 coalisés sont exécutés, 13 déportés. En 1812, en 1822, les tisserands de Gjlasgow assomment ceux des leurs qui persistent à travailler, après que la grève a été votée par la majorité. En 1818, grèves terribles parmi les mineurs écossais. Le Parlement s'émut de tant de désordres et, pour y mettre un terme, eut la sagesse de proclamer la liberté de grève et de coalition, sagesse que la France n'imita qu'en 1864, la Belgique en 1866 et l'Allemagne en 1899. Nous reconnaissons toutefois que le remède n'opéra que fort lentement, et pendant bien des années encore les ouvriers anglais déshonorèrent leur cause par une épouvantable sauvagerie, cassant bras et jambes, faisant sauter les yeux avec le pouce à ceux qui osaient enfreindre par exemple un ordre général de suspension de travaux, quand ils ne les tuaient pas. Des mœurs plus douces ont enfin prévalu, quoique depuis deux ans et notamment en février 1886, puis pendant trois semaines de ce présent mois d'octobre 1887, la grande Babylone, de près de 6 millions d'habitants, ait été chaque jour le théâtre de scènes répétées qui ne faisaient pas honneur à ses ouvriers inoccupés.

Les objets particuliers que poursuivent les Trades Unions présentaient, dit M. Crouzel, dans certaines circonstances, un

caractère de justice qui mérite toutes les sympathies de l'opinion publique. C'est ainsi qu'elles ont eu la raison de leur côté, en luttant pour la suppression du Truck-Shop. On désigne ainsi une boutique shop, dite d'échange, établie à Truck, par le patron dans le voisinage de l'établissement, et dans laquelle ils vendent à crédit aux ouvriers, pain, viande, épiceries, liqueurs, etc. Ces denrées, souvent de mauvaise qualité, sont alors payées des prix exorbitants, et le patron, par suite des dettes contractées envers lui par son ouvrier, devient le maître absolu de la situation de ce dernier. La loi anglaise interdit expressément cet usage, mais il n'a pu être complètement extirpé, et les ouvriers demandaient encore en 1873, une législation plus efficace pour les protéger à cet égard. C'est aussi avec raison que les Unions se sont plaintes des amendes ou des confiscations infligées, d'une manière plus ou moins arbitraire, aux ouvriers, lorsque le travail, pour lequel ils étaient payés aux pièces, était défectueux. On ne saurait non plus blâmer les Unions d'avoir voulu obtenir l'observation dans l'atelier, des prescriptions de l'hygiène, ou la garantie d'un avis donné, une ou plusieurs semaines, avant le congé, à l'ouvrier que le patron veut renvoyer. Il est vrai que, sur ce dernier point, on avait le droit d'exiger des Unions l'observation trop souvent violée de la même règle à l'égard des patrons.

Mais les objets auxquels elles s'attachent le plus ordinairement, et leurs prétentions à cet égard ne sont pas toujours injustes, sont la diminution des heures de travail et l'élévation des salaires. Elles tâchent d'abord de faire diminuer la durée de la journée de travail, sans que les salaires soient réduits proportionnellement. Leur désir, comme celui des Unions américaines, serait de diviser ainsi la journée : huit

heures pour le sommeil; huit heures pour les plaisirs honnêtes, la lecture, les repas ; et 8 heures pour le travail.

Le principal objet des Unions est d'obtenir une meilleure rémunération du travail, et pour cela elles ont adopté deux moyens bien différents. Elles ont d'abord un moyen direct, c'est la grève elle-même, décrétée par suite du refus des patrons d'accéder à une demande d'augmentation. Le second moyen tend indirectement au même résultat; il consiste à faire respecter par les ouvriers et les patrons un ensemble de règles restrictives de la liberté. La première de ces règles est la fixation d'un taux minimum des salaires au-dessous duquel aucun ouvrier ne doit consentir à travailler. La seconde règle est le choix, par l'Union elle-même, et non par le patron, des ouvriers qui prendront le travail chez ce dernier, s'il a besoin de nouveaux bras. Troisième règle, la prohibition du travail aux pièces, parce qu'il stimule puissamment l'ouvrier, et lui fait rendre tout ce qu'il est capable de donner. Il ouvre ainsi les yeux aux maîtres sur ce que peuvent faire des ouvriers travaillant pour leur propre compte, et il tend à rompre cette égalité des salaires prêchée chez nous par Louis Blanc et avec laquelle il a fait tant de mal à l'industrie française. La quatrième règle est la limitation du nombre des apprentis et la fixation de la durée de l'apprentissage, règle qui tend directement à nous ramener vers le régime des corporations privilégiées et du monopole du travail. En cinquième lieu, et dans le même ordre d'idées, les Unions essaient d'interdire aux ouvriers tout travail qui ne rentre pas dans le genre d'occupations que leur métier comporte, et parfois aux patrons l'emploi de matériaux qui n'ont pas été préparés et travaillés dans le district. En sixième lieu. Certaines Unions ont des règles

contre le *Chasing*, mot anglais désignant un travail fait avec ardeur. Ces règles sont destinées à contenir le zèle des ouvriers disposés à se rendre trop rapidement à leur travail, à porter des charges trop lourdes ou à faire trop d'ouvrage. Le *surtout pas de zèle*, est notamment en usage parmi les Unions des maçons. Il faut ajouter en septième lieu l'interdiction des machines, ou des nouveaux procédés propres à abréger le travail. En huitième lieu enfin les ouvriers unionistes essaient de diminuer le nombre des concurrents non enrégimentés dans leurs rangs et refusent parfois de travailler à côté des camarades non-unionistes. C'est ainsi qu'on a vu des patrons, contraints de se passer du concours de leurs propres fils, parce que ceux-ci n'étaient pas membres de l'Union.

L'Angleterre semblait toute désignée pour être le berceau de la fameuse *Association internationale des travailleurs.* L'idée remonte à 1847. A cette époque eut lieu à Londres une réunion de Communistes allemands dirigée par Karl Marx et Engels. Un manifeste, imprimé en plusieurs langues, se terminait par cet appel : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous. » En 1862, les délégués des ouvriers français envoyés à l'Exposition internationale de Londres, avec l'assistance de Napoléon III, qu'ils ne devaient pas payer de beaucoup de reconnaissance, reçurent des ouvriers anglais l'accueil le plus cordial. La création d'une association internationale de travailleurs fut alors posée en principe et réalisée deux ans plus tard, quelques mois après la loi française de 1864, qui autorisait les coalitions.

En 1867, l'Internationale pénétrait aux Etats-Unis, qui, dans 50 ans, auront plus de 140 millions d'habitants, et où la lutte du travail contre le capital se trouve maintenant or-

ganisé dans les plus gigantesques proportions, mais où le clergé catholique fait les plus louables efforts pour se jeter entre les deux armées et prévenir la plus hideuse des guerres civiles. Cette année même, lorsque Léon XIII, d'ailleurs toujours plein de sollicitude pour les questions ouvrières, se proposait de condamner les chevaliers du travail comme coupables d'affiliation à une Société secrète, 70 archevêques ou évêques américains sur 75 supplièrent Sa Sainteté de n'en rien faire. Leur chef, le cardinal Gibbons, soumit à Léon XIII, de leur part, un Mémoire qu'il avait rédigé en français et qui n'a pas été assez remarqué. Voici notamment certains passages de cette supplique déposée aux pieds du Saint Père au nom de 10 millions de catholiques américains. « L'avarice sans cœur, s'écrie le Cardinal, qui, pour gagner plus, écrase impitoyablement non seulement les ouvriers de plusieurs métiers, mais spécialement les femmes et les jeunes enfants à leur service, fait comprendre à tous ceux qui aiment l'humanité et la justice, que ce n'est pas seulement le droit des travailleurs de se protéger, mais l'obligation du peuple entier de les aider, en trouvant un remède pour les dangers dont la civilisation et l'ordre social sont menacés par l'avarice, l'oppression et la corruption. — Quiconque médite bien les voies par lesquelles la divine providence guide l'histoire contemporaine, ne peut pas manquer de reconnaître la part importante qu'y prend à présent, et que doit y prendre dans le futur, le pouvoir du peuple... Puisqu'il est reconnu de tous que les grandes questions de l'avenir ne sont pas des questions de guerre, de commerce et de finance, mais les questions sociales, les questions qui touchent à l'amélioration de la condition des grandes masses populaires, et spécialement des classes ouvrières, il est d'une importance

souveraine que l'Eglise soit trouvée toujours et fermement rangée du côté de l'humanité, de la justice, envers les multitudes qui composent le corps de la famille humaine... Perdre le cœur du peuple, ce serait pour le clergé un dommage que l'amitié du petit nombre des riches ou des puissants ne compenserait pas. » Bien mieux, le cardinal Manning, ce digne chef des catholiques anglais, a hautement souscrit au Mémoire de son collègue, dans une lettre rendue publique et où il dit: « Comme notre divin Sauveur vivait parmi les gens du peuple, ainsi vit son Eglise. »

L'Internationale, telle qu'elle était conçue à l'origine, pouvait rendre des services à la classe ouvrière. Sans jamais devenir d'un transport aussi facile qu'une marchandise, le travail peut cependant, grâce aux facilités des communications, se déplacer assez aisémennt. Il en résulte une tendance naturelle des salaires à se niveler dans les divers Etats, les ouvriers se dirigeant peu à peu vers ceux où le travail est le mieux rétribué, et abandonnant les localités où le prix de la journée se trouve moins élevé, d'où l'ardeur des Allemands, des Belges, des Piémontais, à envahir la France et l'Angleterre. Malheureusement l'Internationale, combinée primitivement dans des vues assez sages, ne tarda pas à devenir une organisation anti-sociale, rêvant la suppression du salariat, sous l'inspiration des ouvriers allemands et français, absolument moins judicieux, moins pratiques que les Trades unionistes anglais. Il est certain que le conseil général de l'Internationale ayant son siège à Londres, n'a pas pris personnellement la direction de l'insurrection parisienne du 18 mars 1871, et qu'il n'a pas fait appel à ses adhérents pour la soutenir. Mais si l'on considère que les principaux membres de la fédération française (une



branche de l'Internationale) étaient en même temps membres de la Commune; qu'une semblable révolution rentre parfaitement dans l'ordre des procédés de régénération sociale que l'Internationale recommandait; qu'après la chute de la Commune, plusieurs branches de l'Association et même le Conseil général de Londres lancèrent des manifestes témoignant leur sympathie pour ceux qu'ils appelaient les *glorieux vaincus*, on restera convaincu qu'on n'est pas trop sévère pour l'Internationale, en faisant retomber sur elle une grande part de responsabilité.

Ce qui n'est pas moins incontestable, c'est que la défaite de la Commune marqua l'ère de la décadence de l'Internationale. Déjà en 1869, après le Congrès de la Ligue de la Paix, dans lequel ses propositions avaient été rejetées, le fameux nihiliste russe Bakounine avait fondé l'*Alliance de la Démocratie socialiste* et opéré un commencement de scission. En 1872, il fut, pour ce fait, exclu de l'Association, en même temps que James Guillaume, le chef actif de quelques sections suisses du Locle et de la Chaux-de-Fonds. En 1873, la scission est complète, et nous trouvons en présence deux Internationales, celle des Autonomistes, qui tient son Congrès à Genève, dans la brasserie Schieste, le 1er septembre, et celle des Marxistes qui tient le sien dans la même ville, au Temple, le 8 du même mois. Eccarius, délégué anglais au Congrès des Autonomistes, fait lui-même une sorte d'oraison funèbre de l'Internationale. « L'ancienne Internationale, dit-il, dont la première pierre fut posée à Saint-Martin-Hall, le 28 septembre 1864, et dont l'édifice fut achevé au Congrès de Genève en 1868, a cessé d'exister. Celle que nous fondons en est complètement distincte. » L'ancienne Association internationale est donc

bien morte, et depuis 1873, il n'y a plus de véritables congrès de l'Internationale. Ceux qu'on essaya d'organiser, en 1874 à Bruxelles, en 1876 à Berne, en 1879 à Gand, n'eurent guère d'internationale que le nom. Toute organisation sérieuse a disparu sous l'influence des autonomistes ou des anarchistes, devenus les plus forts depuis 1873.

Toutefois il a été plusieurs fois tenté de rétablir l'Internationale telle qu'elle était à l'origine. En 1881, un Congrès tenu à Londres prit la décision suivante: « Les Révolutionnaires de tous les pays se réunissent en asssociation socialiste et révolutionnaire des travailleurs, dans le but de faire la révolution sociale. » Cette association devait avoir son comité central à Londres. En 1882, l'élite des socialistes français fonda, de son côté, le Cercle international, dont la mission était d'entretenir les rapports suivis entre les partis socialistes des divers pays. C'est afin de provoquer une agitation européenne, en vue de la reconstitution de l'Internationale, que le huitième congrès national ouvrier socialiste tenu à Reims, chargea, en 1883, son comité d'organiser une conférence entre les Trades Unions, le parti ouvrier socialiste italien, les ouvriers socialistes espagnols, et le parti ouvrier socialiste révolutionnaire français. C'est à ce Congrès que le citoyen français Tortellier, ayant recommandé l'emploi de la force pour vaincre les bourgeois, le délégué espagnol Pamices et le délegué anglais Burnett, s'élevèrent hautement contre une telle proposition. De même dans une réunion, tenue au mois de décembre 1883, à Boston, les délégués des chambres syndicales de Paris, dont le voyage se trouvait payé par l'administration française, firent entendre le langage suivant: « Les délégués qui relèvent des chambres syndicales de Paris, ont été chargés par leurs

collègues de venir aux Etats-Unis, pour y visiter l'Exposition de Boston au point de vue professionnel. Mais ce n'est là, en somme, que le point secondaire de leur mission. Le point principal, c'est d'étudier attentivement la situation de l'ouvrier américain en vue d'une union universelle des travailleurs. Pour leur part, les travailleurs de Paris essaieront, par tous les moyens en leur pouvoir, d'obtenir l'abrogation de la loi sur les associations, et des autres lois qui les oppriment, mais. s'ils ne peuvent y réussir, ils sont bien décidés à passer outre, à méconnaître ces lois iniques et à faire, coûte que coûte, leur devoir pour retablir l'*Internationale*. Le but de la délégation, en venant aux Etats-Unis, est de s'entendre et de s'organiser avec les ouvriers américains. De l'Exposilion de Londres, en 1862, est sortie l'*Internationale;* la délégation a profité de l'Exposition de Boston en 1883 pour venir demander aux ouvriers américains de travailler en commun à la Révolution sociale. » Avouons, Messieurs, que de la part des délégués offliciels de la France, un tel langage est de nature à faire réfléchir.

Constatons également que si l'*Internationale* n'existe plus sous la forme de ses anciens statuts, la pratique nous révèle qu'à chaque instant les socialistes d'un pays s'empressent de venir en aide à ceux d'une autre contrée. En 1881, presque tous les frais des élections socialistes au Reichstag allemand ont été soldés avec l'argent apporté des Etats-Unis par un nommé Fritzsche. En 1883, les porcelainiers grévistes de Limoges ont été aidés pécuniairement par les Trades Unions. Cette assistance réciproqne est parfaitement légale, de même que les grèves, lorsque celles-ci ne sont point entachées de violences, ce qui malheureusement arrive rarement. Sur cent grèves qu'amènent les patrons par une réduction de salaires, 11 environ réussissent, 54

échouent, et 35 se terminent par une transaction. Sur 100 grèves ayant pour objet de la part des ouvriers la réclamation de salaires plus élevés, 45 réussissent, 32 échouent, et 22 aboutissent à une transaction. Le Congrès des socialistes allemands tenu dans le canton de Zurich, à Schœnenvegen, du 2 au 6 octobre 1887, a décidé de convoquer, en 1888, un Congrès international des ouvriers, afin d'arriver à une entente générale dans tous les pays civilisés pour obtenir une législation protectrice internationale. Il est évident, du reste, que l'internationalisme s'impose. Si une seule contrée limitait la journée de travail à 8 heures, comment celles qui maintiendraient les 10 heures pourraient-elles lutter.

Le dimanche 16 octobre 1887, à Paris, 2,000 anarchistes ont tenu un meeting en faveur des condamnés de Chicago, et se sont séparés au cri de : Vive l'Internatiole des exploités. Pendant plusieurs semaines de suite, qu'ont chanté dans ce même mois d'octobre les *Un employed*, à Trafalgar-Square, si ce n'est la Marseillaise. L'Internationalisme envahit de plus en plus tous les peuples et toutes les sphères de l'activité humaine, avec un mélange de bien et de mal.

Les grèves et coalitions ont-elles amélioré la condition des ouvriers ? Oui très certainement, répond M. Crouzel, et quelle différence d'abord au point de vue de la sécurité du travailleur. Les manufactures étaient insalubres, manquaient d'espace et d'air ; on ne prenait aucun soin que les machines ou les transmissions fussent abritées ou que les ouvriers fussent préservés des chances d'accident. La santé et même la vie de l'homme n'étaient l'objet d'aucune sollicitude. Les établissements industriels sont maintenant transformés, et de minutieuses préoccupations sont prises contre le danger du maniement des machines. On ne peut s'empêcher de gémir quand on lit dans Sismondi, Blanqui, Villermé, etc.,

que les journées, dans la grande industrie, se prolongeaient jusqu'à 15, 16 ou même 17 heures par jour, et cela pour les enfants et pour les femmes aussi bien que pour les hommes. Lorsque l'écossais Mac Donald, ce mineur sympathique, qui a joué dans les Unions anglaises un rôle si bienfaisant, débutait dans sa carrière souterraine à l'âge de 8 ans, il travaillait 16 ou 17 heures par jour, l'eau jusqu'aux genoux, dans une atmosphère si chargée d'acide carbonique que trois ou quatre lampes rapprochées ne pouvaient donner une lumière suffisante. Maintenant la journée n'est plus que de 10 ou 11 heures, parfois de 9, et quelle sollicitude se lit à chaque ligne de notre loi du 19 mai 1874 réglementant le travail des enfants et filles mineures employées dans l'industrie. La hausse de la généralité des salaires en France, depuis 50 ans, est évaluée par Leroy-Beaulieu à 80 ou 100 0/0. En Angleterre, la différence entre 1867 et 1884 se mesure par une élévation de plus de 12 0/0, et de 100 0/0 depuis 50 ans, tandis que les subsistances n'ont pas monté dans la même proportion. Depuis 40 ou 50 ans, les dépenses d'un ménage d'ouvriers peuvent s'être accrues de 25 à 33 0/0, tandis que ses ressources se sont élevées de 80 à 100 0/0, en sorte que le progrès réel reste encore de 40 à 75 0/0. Les charpentiers français, qui ont fait beaucoup de grèves, gagnaient à Paris, en 1845, 4 fr. 50 par jour, et en 1882, 9 fr., soit une augmeutation de 100 0/0 en 38 ans. Les scieurs de long gagnaient aux mêmés dates 4 fr. 50 et 7 fr. 50, soit une augmentation, dans le même délai, de plus de 66 0[0. En 1847, les tailleurs de pierre gagnaient à Paris 5 fr. par jour; en 1882 10 fr. 80, parfois même jusqu'à 12 fr., ce qui donne une augmentation de 116 0/0 en 36 ans. De 1814 à 1866, le salaire des fileurs de Mulhouse est passé, pour un travail de quinzaine, de 20 à 50 fr.,

avec augmentation de 150 0/0 en 53 ans. Depuis 1789, les salaires industriels ont augmenté en France de 147 0/0, les salaires agricoles de 431 0/0. Ces chiffres sont incontestables, mais ce qui ne l'est pas moins, ce sont, en même temps, les progrès de l'alcoolisme, auquel les ouvriers anglais, à eux seuls, consacrent, chaque année, plus de trois milliards de francs.

En présence de l'amélioration actuelle du sort des travailléurs, voici, Messieurs, comment M. Crouzel, l'auteur du remarquable ouvrage sur les grèves que nous venons d'analyser, termine son volume. « Ce n'est pas la pratique de la grève qui peut être réellement utile à la classe ouvrière, c'est le droit d'y recourir d'une part, et, de l'autre, la coalition, surtout la coalition permanente, qui en implique la menace et suppose la possession des moyens d'y recourir efficacement. Nous ne croyons pas donner aux ouvriers un conseil pernicieux et pouvant tourner contre l'intérêt de la Société, en leur disant : « Associez-vous, organisez'vous, combinez vos efforts pour faire entendre avec plus d'autorité les réclamations légitimes que vous aurez à formuler, ayez une caisse bien garnie en vue de toute éventualité. Mais ne recourez à la grève qu'à la dernière extrémité, après avoir fait appel à tous les moyens de conciliation, proposé même les arangements les moins favorables, de manière à vous ménager toujours les sympathies de l'opinion publique; car elle sera d'un grand poids en votre faveur si la grève éclate malgré vos efforts pour l'éviter. La grève est une arme dangereuse qui ne peut servir utilement vos intérêts qu'à une condition, c'est que, toujours prête dans le fourreau, elle n'en sorte jamais, ou presque jamais. »

LE BILAN D'UNE GRÈVE

PAR

M. MAILLARD, avocat

Membre résidant

La grève dont vous me permettez de vous entretenir (1) n'a point été heureusement une de ces luttes âpres, vindicatives, passionnées qui font craindre pour la paix sociale et qui se terminent par plus de misère et de haine.

Nous en avons été presque tous les témoins, et on en peut parler sans émotion, comme d'un simple fait économique, tout sec et tout froid.

Si Roll, le peintre du grand tableau de la grève des mineurs du salon de 1880 que possède le Musée de Valenciennes, avait eu la velléité de donner un pendant à sa belle œuvre, il n'eût plus retrouvé autour des mines désertées, ces ouvriers assombris, farouches, excités par les clameurs des femmes, encore hésitants et déjà pourtant résolus à tout, dont il a peint, avec une puissante vigueur les groupes énergiques et redoutés. Par contraste, il eût pu représenter une grève d'ouvriers mineurs avec des couleurs plus gaies et d'un pinceau moins triste : les grévistes endimanchés, gais et contents, comme en revenant de la revue, abordables et souriants, répétant avec entrain les refrains faciles de la

(1) Grève des ouvriers mineurs du bassin du Pas-de-Calais et du Nord (Octobre et Décembre 1889).

chanson de la grève, avec de ci de là quelque figure allongée d'administrateur ou de fonctionnaire, et quelque inévitable patrouille de gendarmes, peu habitués en somme à tant de bonne humeur et de calme.

Ce qui a caractérisé en effet cette grève récente c'est que, à part quelques intrusions et quelques écarts de certains meneurs, son origine, sa cause, son résultat sont restés d'ordre purement économique. Zola n'y aurait pas trouvé matière à écrire Germinal, encore que la cour qu'il fait à l'Académie lui laissât le désir de l'écrire et à dépeindre la révolte haineuse des ventres vides contre les repus.

Une discussion sur le taux des salaires, un refus légitime de travailler sauf à des conditions acceptées, cela n'est pas « documentaire » et il n'y a là rien à faire pour l'artiste.

Ne le déplorons pas trop et calculons au lieu de décrire.

La loi de l'offre et de la demande commande en mille circonstances la situation économique d'un pays, d'un industriel, d'un individu même.

Protection ou libre échange, prix de revient et prix de vente, taux des salaires : tout cela est réglé par cette loi économique, dont le jeu est un jeu de bascule toujours le même et par cela toujours variable.

La cause de la grève qui a timidement éclaté d'abord à Lens le 9 octobre dernier et qui s'est peu après propagée dans toutes les Compagnies du Pas-de-Calais et dans quelques-unes du Nord, a été simplement provoquée par l'insuffisance, au gré des ouvriers mineurs, des salaires qu'ils touchaient.

Ces salaires qui, lors de la crise houillère de 1871 à 1874 avaient atteint pour l'ouvrier à la veine jusque 7 fr. par jour, alors que le charbon se vendait 25 et 30 fr. la

tonne, s'étaient successivement abaissés à 4 fr. et 3 fr. 50, le charbon descendant lui-même aux prix inquiétants pour les Compagnies de 8 à 12 fr.

Le niveau compensateur avait inévitablement ramené les salaires à un taux assez bas ; encore n'ont-ils pu être maintenus par certaines Compagnies pendant ces dernières années qu'en faisant subir à la main d'œuvre un effet utile plus considérable.

Cette situation ne pouvait guère durer davantage, et dès il y a quelque mois une reprise s'annonçait dans la vente des houilles et cokes, malgré une progression continue de l'extraction.

L'ouvrier attendait cette reprise, et voilà les circonstances qui la lui ont fait pressentir.

Les Compagnies augmentant leur extraction réclamaient de leur personnel ouvrier — quantité à peu près constante — un effort plus prolongé ; c'était pour quelques-unes le système des longues coupes, c'est-à-dire à certains jours une durée de travail augmentée de deux heures.

L'ouvrier se sentait dès lors nécessaire, indispensable, il se voyait même sollicité, car certaines Compagnies se faisaient peut-être unpeu concurrence, et essayaient de parer à l'insuffisance de leur propre personnel en cherchant des recrues chez le voisin.

Tout cela accusait une rareté notable dans la main d'œuvre; cela devait nécessairement en amener le renchérissement.

Ce renchérissement de la main d'œuvre, les Compagnies se décidèrent vite à le subir. Elles n'avaient même pas attendu la grève pour s'y soumettre, car déjà depuis quelque temps, les salaires avaient une tendance à légèrement s'élever ; mais ces surélévations parurent insuffisantes aux

ouvriers et vraiment, chacune des parties était de bonne foi. Le prix des charbons augmente, disaient-ils, assez pour que le taux des salaires s'en ressente. C'est bien vrai qu'il augmente répondaient les Compagnies, mais les marchés à long terme que nous avons dû subir à des prix très bas engagent environ les ¾ de notre extraction et le bénéfice de la hausse sur le dernier quart disponible sera en résumé, peu de chose. — Nous ne pouvons faire plus pour le moment.

La grève déclarée à la Compagnie de Lens détermina presque aussitôt cette Compagnie et les Compagnies voisines à accorder aux ouvriers une majoration de salaire de 10 % et tout rentra bientôt dans l'ordre — lequel d'ailleurs n'avait été que par hasard un peu troublé — non toutefois sans que la mutinerie assez familière aux Français ne provoquât des cessations partielles de travail même dans le personnel des Compagnies qui, d'emblée et sans aucune réclamation, étaient allées au devant de l'augmentation de 10 % des salaires.

C'est là un phénomène de contagion et un trait de cette gaminerie frondeuse qui est au fond de notre nature. En somme, il y eût, dans le public, plus d'émotion que de vrai péril, et tout fut bien qui finit bien.

Mais dans tout fait économique, a dit Bastiat, il y a ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas.

Ce que nous avons vu, c'est la durée de la grève, c'est le nombre des grévistes : 15 Compagnies houillères ont été atteintes et leur malaise a duré de 2 jours à 21 jours, période analogue à celle de certaines maladies malignes. Heureusement, aucune n'a succombé. Les plus affectées l'Escarpelle et Nœux n'en ont souffert que pendant trois

semaines. Le nombre des grévistes a été de 30,000, c'est-à-dire que les 3/5e de la population minière ont plus ou moins cessé le travail sinon simultanément, du moins successivement.

Ce que nous avons vu encore, c'était un certain déploiement de force armée, dont la consigne était de prévenir afin qu'on n'eût pas à réprimer ; un certain émoi dans les hautes régions politiques, administratives et même judiciaires une certaine joie chez les reporters et les crieurs de journaux qui y trouvaient matière à copie, à nouvelles sensationnelles et à profit.

Mais ce qu'on voit n'empêche pas de rechercher ce qu'on ne voit pas.

Cette grève, pour peu intense et peu bruyante qu'elle ait été — elle n'a même pas fait un député — a exercé un triple effet : perte sur la production pour les Compagnies, perte sur les salaires pour les ouvriers, perte sur le prix du charbon pour les consommateurs.

Production, main d'œuvre et consommation, ces trois facteurs du travail ont subi l'influence occulte de la grève et ils en ressentiront quelque temps les effets.

L'extraction a perdu pendant ce chômage 294,410 tonnes, Aniche a vu sa production diminuer de 7000 tonnes, Liévin de 15,000, l'Escarpelle de 30,000, Lens de 41,000, Nœux de 84,000, et ces 294,410 tonnes représentent pour les Compagnies, à raison d'un bénéfice moyen de 2 fr. à la tonne, un manque à gagner de près de 600,000 fr.

Quant aux ouvriers, s'ils ont réduit de 600,000 fr. les bénéfices des exploitants, ils se sont privés de plus du double de salaires. Le coût moyen de la main d'œuvre entre, dans la valeur d'une tonne de houille pour la somme de

5 fr., c'est donc 1.472,030 fr, de salaires qui n'ont pas été gagnés par les ouvriers mineurs pendant cette rupture du louage de leurs services. Si les 30,000 mineurs s'étaient croisé les bras (croisade d'un nouveau genre) pendant le même laps de temps, ils n'auraient perdu chacun qu'une somme de 50 fr. soit 1/24e de leur salaire annuel ; mais il n'en a point été ainsi, et les ouvriers de Nœux ont dû, pendant leurs 21 jours de repos sacrifier environ 120 fr. de salaire, soit 1/10e de leur gain annuel.

Ils compenseront cette perte, pensent-ils par la majoration actuelle du prix de leur journée de travail. Je crains bien que ce soit un faux calcul.

Le salaire ne peut progresser et se maintenir élevé que tout autant que la houille aura elle-même des prix de faveur. — L'un tient à l'autre par une solidarité étroite, et la règle du minimum garanti des salaires ne sortira pas de longtemps du domaine des spéculations socialistes et de l'esprit des songes creux grands nourrisseurs de chimères.

La surabondance des bras fait baisser la main d'œuvre que leur rareté au contraire contribue à renchérir. Aussi cette augmentation de salaire se serait-elle faite d'elle-même, sans secousse, sans arrêt du travail par l'impulsion propre de la loi de l'offre et de la demande. Je suis convaincu que les ouvriers mineurs n'auraient, comme on dit, rien perdu pour attendre.

Les consommateurs me paraissent être les plus atteints dans cette bagarre. La guerre s'est faite, en vérité, à leurs frais ; ce sont, une fois de plus, les témoins du duel qui ont reçu les balles échangées.

Les prix de vente qui tendaient déjà bien à se hausser un peu, ont pris depuis la grève un essor inespéré pour les uns, décevant pour les autres.

La grève, coïncidant avec une sérieuse reprise de l'industrie, avec les nombreux besoins de la fabrique de sucre et de la distillerie, avec les demandes de la métallurgie, a eu ce résultat de diminuer de 300,000 tonnes la production houillère qui, dans notre bassin est actuellement de 13 millions de tonnes, au moment où il aurait fallu au contraire que cette production s'accrût notablement.

De là, une insuffisance inattendue de combustible chez certains industriels, des demandes nombreuses aux Compagnies déjà obérées de promesses de livraisons, des inquiétudes sur les fournitures à venir, en un mot, une sorte de crise qui pourrait bien avoir son caractère très aigu. D'autant mieux qu'au moment où se passent chez nous, à nos portes, ces évènements dont je vous parle, nos voisins, les Belges et les Allemands remarquent les mêmes symptômes et traversent les mêmes péripéties.

Les houilles belges et allemandes n'ont plus a être refoulées par la concurrence à bas prix des houilles de notre bassin. — Elles ne s'exportent plus, insuffisantes elles-mêmes aux besoins nationaux, d'où une nouvelle cause à cette raréfaction du combustible qui provoque la hausse dans les demandes dont sont assiégées les Compagnies houillères, escomptant l'heure d'une véritable revanche de l'avilissement trop prononcé de ces dernières années.

Un autre résultat bien plus inaperçu encore de la hausse des salaires, c'est la diminution de l'effet utile de l'ouvrier.

Etant donné un salaire de 3 fr. 50 à la tonne de houille abattue, le mineur s'efforce par un effort plus continu pendant sa journée prolongée (c'est le système des longues coupes) d'abattre du front de taille une tonne ½ de houille par exemple de façon que cette journée lui rapporte un

salaire à peu près normal de 5 fr. 25. L'effet utile qu'il aura produit, sera ainsi égal à une tonne ½ avec un certain surmenage de ses forces, il est vrai, mais l'ouvrier se trouve excité par le taux minime d'un des facteurs de son salaire, le prix à la tonne, à augmenter l'autre facteur la quantité extraite pour gagner sa moyenne. Quant à la Compagnie, elle n'y peut rien perdre puisque le travail est payé aux pièces.

Mais ne pensez pas que les prix se surélevant, le mineur continue le même effort et s'impose la même extraction. Supposez que le prix d'abattage à la tonne soit porté de 3 fr. 50 à 4 fr. 50, l'ouvrier réglera son énergie de façon à s'assurer le salaire qu'il a jugé lui être suffisant, et s'il ne lui faut pour l'atteindre qu'une seule tonne de houille, il ne voudra pas suer d'ahan pour gagner davantage.

D'ailleurs, les grèves actuelles de Belgique et d'Allemagne ont pour mot d'ordre la diminution de la durée de journée de travail. Ce sera celui de notre prochaine grève, à moins que peu à peu les Compagnies s'apercevant que, une journée moindre peut être aussi productive qu'une journée prolongée, étant donnée la nature du travail, ne l'organisent elles-mêmes sur la base de 8 à 9 heures au plus par jour.

Cette question a déjà d'ailleurs fait l'objet d'un projet de loi dont le dispositif est malheureusement précédé de motifs qui sentent le mauvais socialisme d'une lieue (1)

De tout cela donc résulte une diminution dans ce qu'on appelle l'effet utile de l'ouvrier, ce qui peut faire craindre que la production générale, à moins de nouveaux renforts

(1) Journal *Officiel*, documents parlementaires 1889, annexe 43, page 102.



(et pourvu que l'*influenza* se mette aussi en grève) soit un moment stationnnaire et que les prix déjà fortement en hausse n'atteignent encore des taux plus élevés.

L'Etat s'inquiète de cette situation au point de vue des approvisionnements militaires.

Les chemins de fer, les grands industriels essaient de s'assurer des réserves. La presse elle-même s'en préoccupe. N'avais-je pas raison de dire que le consommateur est en ce moment l'enjeu de la lutte entre le capital et le travail.

Ces sortes de luttes aussi vieilles que le monde se renouvelleront-elles longtemps encore? Certes oui. Les coalitions autorisées et réglées par la loi du 1er mai 1864 ne sont que l'exercice légitime d'une liberté et un moyen d'arriver à s'entendre, ce qui paraît un peu paradoxal, sur les conditions d'un contrat de louage de services. L'Amérique a organisé comme remède aux grèves les bureaux d'arbitrage: l'Angleterre y a quelquefois recouru. Vous vous souvenez qu'il y a un an, le cardinal primat de Londres a été choisi comme arbitre entre patrons et ouvriers à la suite d'une longue cessation de travail ou chaque partie s'obstinait à ne pas faire de concession.

Ce remède est évidemment excellent, mais il ne saurait s'imposer, par la raison que l'ouvrier n'étant pas incorporé est individuellement libre de traiter lui-même les questions qui n'intéressent que lui.

Faut-il attendre une intervention efficace de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels?

L'usage, la pratique en sont encore limités et peu répandus. Cependant, il peut y avoir là, selon l'esprit qui présidera à la constitution des syndicats ouvriers des élé-

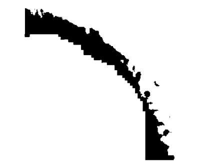
ments qui permettent d'espérer que le taux du salaire et les conditions du travail se régleront un jour où l'autre non plus par des grèves funestes à tous les intérêts, mais par une discussion paisible où le raisonnement et les faits auront le pas sur les entraînements et les sophismes.

Pour préparer le terrain à cette conciliation plus désirable encore pour les ouvriers mineurs qu'elle ne l'est pour les Compagnies houillères, il faudrait que certains politiciens se privassent du plaisir d'ameuter contre les patrons les ouvriers dont ils exploitent la crédulité et voulusssent bien ne pas faire violence au bon sens français, par des propositions de loi comme celles-ci. — « Considérant que l'aliénation à des Compagnies, sans autre mobile que le profit ou le gain, d'une propriété aussi nationale que le sous-sol minier entraîne l'assujettissement et la misère des ouvriers extracteurs...... Article unique. — Les charbonnages sont mis à la disposition de la nation qui, les ayant concédés, a le droit et le devoir de les reprendre pour les faire exploiter sous son contrôle et au bénéfice de tous par les travailleurs y employés. » (1)

Aussi longtemps que ces questions de propriété et de sécurité seront remises en jeu et que l'audace de quelques rêveurs entretiendra dans l'esprit des mineurs l'illusion de pareilles utopies, l'apaisement sera sans doute plus difficile à se faire.

A tout prendre, il faut penser que le bon sens pratique des ouvriers finira par avoir le dessus. Il serait naïf de compter qu'on verra se reproduire souvent ce fait dont Dickens fut le héros.

(1) Journal *Officiel* annexe 42.



Un jour, il y avait une grève terrible dans un comté d'Angleterre. On parlait d'y expédier des troupes. On fit mieux, on y envoya Dickens. Il lut aux révoltés, de cette voix profonde qui en faisait un lecteur incomparable quelque châpitre d'un de ses romans « les temps difficiles. » Il les fit pleurer, et le lendemain, la grève était finie. Une larme du romancier avait tout apaisé.

Ce n'est peut-être qu'un souvenir de la légende d'Orphée aux accents duquel, dit Boileau :

Les tigres amollis dépouillaient leur audace ;

Pourtant si je crois que Gédéon a fait tomber, au son de la trompette, des murs qu'un autre héros avait élevé au son de la flûte, je dois admettre que Dickens a pu opérer ce travail d'apaisement.

Les Compagnies auraient alors à se demander s'il ne convient pas de créer, dans leurs bureaux un emploi de poëte et de lecteur. Je ne saurai recommander ce moyen comme infaillible, l'anecdote, en tous cas, m'a paru bonne à rappeler pour terminer, sur un ton moins sévère, ce récit des choses sombres du pays noir.

Février 1890.

RAPPORT

SUR LA

LANGUE INTERNATIONALE NÉO-LATINE

OU

LANGAGE AUXILIAIRE SIMPLIFIÉ

Inventé par M. COURTONNE, membre de la Société Niçoise des Sciences

Par M. le Baron A. DE WARENGHIEN

Membre résidant

La Société d'Agriculture de Douai, a reçu, par l'intermédiaire de la Société Niçoise des sciences naturelles et historiques, un ouvrage publié, par un de ses membres correspondants : M. Courtonne, de Rouen.

L'ouvrage à pour titre :

« Langue Internationale néo-latine ou langage auxiliaire
» destiné à rendre possibles et faciles les relations directes
» entre tous les peuples civilisés, d'origine latine. »

Cet ouvrage était accompagné d'une lettre de M. Ch. Barnaud, secrétaire de la Société Niçoise ; sollicitant, au nom de cette Société, un examen approfondi du travail, de M. Courtonne. Je viens vous en faire connaître le résultat ainsi que le résumé des observations qu'il m'a suggérées : en

vous priant de m'accorder votre plus indulgente attention, pour m'aider dans la tâche difficile d'exposer et d'apprécier un ouvrage de cette nature.

Par là, d'ailleurs, vous attesterez la fraternelle sympathie avec laquelle notre Société s'intéresse et s'intéressera toujours aux travaux des Sociétés qui lui font appel.

C'est l'Exposition de 1867, qui éveilla chez M. Courtonne l'idée de créer un langage auxiliaire simplifié destiné à faciliter les relations des peuples d'origine latine.

Il s'est aussitôt mis à l'œuvre et, de 1867 à 1884, c'est-à-dire pendant 17 ans, il n'a cessé de travailler, sans relâche, à réaliser son projet. Grâce à une rare tenacité, il a mené à bonne fin, l'œuvre qu'il avait entreprise. Il a inventé un langage simplifié : dictionnaire — grammaire — style, il a tout créé.

L'idée de M. Courtonne n'est pas nouvelle, puisque l'une des premières tentatives, pour l'unité et le perfectionnement du langage, remonte à 1668.

Je la cite de préférence parce que c'est la plus célèbre.

Elle eut pour auteur John Wilkins, évêque de Chatam. Il publia un ouvrage ayant pour titre : « Essai d'un caractère graphique réel, et d'une langue philosophique universelle. »

L'œuvre entreprise, il y a deux siècles, par John Wilkins était donc beaucoup plus vaste que celle de M. Courtonne.

Le membre de la Société Niçoise, veut créer un langage commun aux peuples d'origine latine.

Au contraire, John Wilkins avait l'ambition d'inventer un caractère graphique intelligible à toutes les races qui se partagent l'univers, ce qui l'amenait par voie de conséquence, à créer une langue universelle.

Voici comment il procéda :

Il entreprit d'abord une immense classification de tout ce que nous connaissons ou pouvons connaître : et, après avoir terminé ce dictionnaire philosophique des notions humaines, il le prit pour base d'un dictionnaire correspondant de signes tant écrits que parlés.

C'était, pour l'époque, une œuvre gigantesque, d'autant plus remarquable qu'elle fut accomplie, sans collaborateur et sans guide. Elle n'avait qu'un défaut : c'était de reposer sur une nomenclature imparfaite, mais cette imperfection était rachetée par une incontestable largeur de vues. John Wilkins eut le sort de bien des novateurs : il vit son système succomber sous l'indifférence publique.

Mais la voie était ouverte, et il me suffira de rappeler les noms de ceux qu'a séduits ce grand problème d'une langue universelle, pour vous prouver que l'entreprise de M. Courtonne n'est pas de celles dont une simple raillerie peut avoir raison.

C'est Descartes, notre grand philosophe : c'est Leibnitz, puis Condillac, Court de Gébelin, Rétif de la Bretonne, Rivarol, de Gérando, Destudt de Tracy, la Romiguère, Charles Nodier, (Max Müller) : je me borne à citer les noms les plus célèbres.

Voici, notamment ce qu'écrivait Leibnitz sur l'utilité d'une langue universelle :

« Si l'on avait un alphabet des pensées et si l'on trouvait un moyen sûr de combiner tous les éléments de cet alphabet, ou toutes les pensées élémentaires, il n'y aurait rien à quoi l'intelligence de l'homme ne pût atteindre. »

« Cette nouvelle langue ajouterait à la puissance du raisonnement plus que le télescope n'ajoute à la puissance de

l'œil ; plus que l'aiguille aimantée n'a ajouté au progrès de la navigation ; et, à moins d'être inspiré du ciel, ou de posséder l'autorité du plus grand monarque, il serait impossible de faire pour le bien ou pour la gloire du genre humain, quelque chose de plus avantageux que d'enseigner une pareille langue. (La Romiguière. Leçons de philosophie. Tome 2e pages 298). »

C'est ce qu'avant Leibnitz avait déjà proclamé Descartes, il disait : « je tiens que la langue universelle est chose » possible.

» Si quelqu'un avait bien exprimé les idées simples qui » sont, en l'imagination des hommes, desquelles se com- » pose tout ce qu'ils pensent et que cela fût reçu de tout le » monde, j'oserais ensuite espérer une langue universelle » fort aisée à apprendre, à prononcer et à écrire, et, ce qui » est le principal, qui aiderait au jugement : lui représen- » tant si distinctement toutes choses, qu'il lui serait pres- » que impossible de se tromper ; au lieu que, tout au re- » bours, les mots que nous avons n'ont que des significa- » tions confuses, auxquelles l'esprit des hommes s'étant » accoutumé de longue main, cela est cause qu'il n'entend » presque rien parfaitement. Or, je tiens que cette langue » est possible, et qu'on peut trouver la science de qui elle » dépend, par le moyen de laquelle, les paysans pourraient » mieux juger de la vérité des choses que ne font mainte- » nant les philosophes » (1).

Voilà donc ces deux grands génies d'accord pour proclamer :

1° Que le problème est susceptible d'une solution ;

(1) Lettres de Descartes, tome 2, page 548.



2° Que celle-ci donnera un merveilleux essor à l'esprit humain.

Après de pareils témoignages, l'entreprise de M. Courtonne peut prétendre, à ne pas être traitée de chimère, et condamnée sans débat.

Cette entreprise est d'ailleurs beaucoup simplifiée. M. Courtonne n'a pas l'ambition de créer une langue et un caractère graphique universels : il se propose uniquement de faciliter les relations entre les peuples d'origine latine, grâce à une langue auxiliaire qui serait le « néo-latin. »

Réduit à ces proportions le problème, est infiniment plus facile à résoudre.

Il est désormais inutile, de commencer, comme le fit Wilkins, par faire la table de toutes les notions humaines ou, comme le disaient Descartes et Leibnitz, de dresser l'alphabet des pensées.

A ce point de vue, il y a certainement un recul, par rapport à l'essai de 1688.

En revanche, si l'effort de M. Courtonne est plus modeste, n'est-il pas plus pratique, plus immédiatement réalisable, et quand il s'agit d'une œuvre gigantesque, n'est-il pas plus sage, d'avancer pas à pas, plutôt que de rester immobile sur la route du progrès, par désespoir de ne pouvoir atteindre la perfection du premier coup.

En se bornant à créer un langage commun aux peuples d'origine latine, M. Courtonne, évite deux difficultés énormes qu'il faudra vaincre pour créer une langue universelle.

Supposons, pour un instant, que la langue universelle existe : eh bien, elle ne servirait peut être pas à grand chose, car sa prononciation, viendrait aussitôt rétablir la diversité au milieu même de cette unité si difficilement créée.

En dépit de tous les efforts, l'Allemand ne la prononcerait comme l'Italien, le Russe comme l'Espagnol, le Chinois comme l'Anglais et le Français, ils auraient beau parler la même langue, qu'ils ne se comprendraient peut-être pas davantage.

Certes, entre les cinq peuples, de race latine, il y a de grandes différences de prononciation, mais elles ne sont pas de nature à empêcher la langue néo-latine, d'être comprise dans l'un ou dans l'autre des cinq pays.

M. Courtonne évite une deuxième difficulté : c'est que l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la France, se servent toutes de caractères romains, d'où inutilité d'en créer de nouveaux, ce qui serait indispensable s'il s'agissait d'établir une langue universelle.

Il aborde donc le problème dans les conditions les plus favorables, et si, limité de cette manière, il n'est pas susceptible de solution, il faut, à fortiori, renoncer à le résoudre dans toute sa généralité, et avec les nouvelles difficultés qui en seraient la conséquence.

Ces préliminaires une fois posés, et ils étaient nécessaires pour préciser l'état de la question, il me reste à indiquer très brièvement, les éléments de la langues internationale néo-latine, inventée par M. Courtonne.

La Commission désigné par la Société niçoise pour lui rendre compte de l'ouvrage de M. Courtonne en a fait l'objet d'un rapport qui facilitera ma tâche.

C'est un chef-d'œuvre de netteté et de précision. En moins de 25 pages, il indique :

1° Les règles générales du nouveau langage—l'alphabet, les diverses espèces de mots.

2° La formation des mots, les simplifications, les améliorations.



3° La recherche des radicaux communs aux langues sœurs, c'est-à-dire le moyen de composer le dictionnaire néo-latin.

Ces 25 pages défient absolument l'analyse, et, si vous désiriez être édifiés à cet égard, je ne pourrais mieux faire que de vous en recommander la lecture. Elle suffirait pour vous rendre, d'une certaine force, en néo-latin.

Il serait même à désirer que la Société niçoise, non contente d'accorder son patronage au projet de M. Courtonne, voulût bien prendre l'initiative d'une épreuve qui permettrait de se prononcer en connaissance de cause sur le mérite de la langue néo-latine.

Il suffirait de mettre le manuel entre les mains d'un certains nombre d'adultes de bonne volonté, et de leur faire subir un examen, au bout de six semaines, par exemple. Il serait facile de constater, si, au bout de ce laps de temps, ils sauraient correspondre, causer et surtout se comprendre, en néo-latin. La seule difficulté serait de recruter des bonnes volontés en nombre suffisant : tant pour subir · l'examen que pour le faire passer.

En attendant cette expérience, je tiens à vous donner un rapide aperçu des simplifications introduites par M. Courtonne dans la langue internationale néo-latine.

Voici les modifications qu'il a introduites dans l'alphabet:

« Il ne laisse qu'une seule articulation aux lettres qui
» en ont plusieurs; il supprime quelques lettres qui font
» double emploi, et en modifie quelques autres. Puis, rem-
» plissant par une lettre modifiée chacun des vides laissés
» par une lettre supprimée, il arrive à conserver dans
» l'alphabet nouveau, le même ordre et le même nombre
» de lettres que dans l'alphabet latin.

» Chacune de ces lettres conservées n'ayant plus qu'un

» seul son ou une seule articulation, qui lui soit propre,
» chaque syllabe et chaque mot, prononcé distinctement,
» pourra toujours être écrit sous la dictée sans qu'aucune
» faute d'orthographe soit possible. (Page xxvi de l'histori-
» que). »

Ah voila un résultat de nature à mériter à M. Courtonne l'éternelle reconnaissance des élèves des classes de grammaire, et des personnes plus âgées, qui de temps à autre se brouillent, bien involontairement d'ailleurs, avec l'orthographe.

La seconde innovation de M. Courtonne concerne les verbes.

Il n'admet dans le néo-latin qu'une seule conjugaison celle du verbe substantif AR ou être qui exprime l'existence. Il en fait comme le générateur universel de tous les autres verbes. Il suffira d'ajouter à un radical quelconque les temps, les modes et les personnes du verbe substantif AR pour avoir immédiatement les temps, les modes et les personnes, du verbe créé à l'aide de ce radical.

Ainsi le radical du mot amour étant *am* ; il suffit d'y ajouter AR pour avoir *Amar* ou aimer — et en ajoutant successivement à ce radical *am*, les temps, les modes et les personnes du verbe AR, l'on aura conjugué en son entier, le verbe *amar*.

Quant à la forme passive, elle sera indiquée par la terminaison *war: amar* aimer — *amwar* être aimé. La forme doublement active faire aimer et signalée par la terminaison *jar; amar* — aimer — *amjar* — faire aimer — et ces trois terminaisons *ar* — *war* — *jar* — se conjuguent toutes naturellement de la même manière — car je le répète, il n'y en a qu'une, c'est celle du verbe *ar* : sauf à le faire précéder



d'un *j* ou d'un *w* : suivant qu'il s'agira de la forme doublement active ou de la forme passive. C'est là une combinaison des plus ingénieuses.

Quant aux adjectifs et participes, ils sont invariables, comme en anglais : ils se terminent toujours par la diphtongue *e*. C'est là, encore, une simplification incontestable.

Il en est de même, pour le système de numération écrite ou parlée. Au moyen de quatre séries de dix ou onze monosyllabes chacune, M. Courtonne est arrivé à écrire ou exprimer oralement tous les nombres compris entre l'unité et un nombre composé de 1 suivi de trente-trois zéros. C'est assurément plus qu'il n'en faut pour les usages ordinaires de la vie : voire même pour les budgets les plus élevés de la race latine.

Par ce court exposé du système de M. Courtonne, vous pressentez que la grammaire néo-latine ne doit pas être fort étendue. Quelques pages suffisent pour condenser les règles du nouveau langage.

Quant au dictionnaire, voici comment s'y est pris M. Courtonne pour le composer de toutes pièces.

Ce n'est point arbitrairement d'ailleurs qu'il a procédé.

Afin de fatiguer, le moins possible, la mémoire, il a recherché, avec soin, les radicaux communs à la plupart des cinq langues qu'il s'agit d'unifier. A sa grande surprise, il en a trouvé un nombre fort considérable. C'est grâce au manuel de conversation polyglotte en six langues, qu'il a fait cette découverte. A ce point de vue, il pourrait, sans doute, recourir encore plus utilement, aux dictionnaires polyglottes indiqués par Brunet dans la table méthodique de son manuel du libraire.

Grâce à cette manière de procéder, le néo-latin sera com-

posé, pour moitié tout au moins, de mots connus d'avance, par les cinq peuples d'origine latine, à qui la langue nouvelle est destinée.

Ces radicaux seront monosyllabiques, sauf pour les mots composés obtenus par l'adjonction au radical simple d'un ou de plusieurs monosyllabes ayant chacun une signification constante et devant modifier, par là, le sens du radical à qui ils sont adjoints.

Une fois en possession de ces radicaux communs aux langues sœurs, M. Courtonne en a tiré très habilement parti pour réaliser une nouvelle simplification.

Grâce à des consonnes déterminées, qu'il appelle privatives et qu'il place avant le radical, il lui donne une signification absolument contraire à celle qui lui est propre. Ces consonnes sont : *s. n.* et *n s.*

Ainsi *amo*	signifiant	ami	*snamo*	signifie	ennemi
prope	—	proche	*sprope*	—	éloigné.

Par suite de ce procédé, le nombre des mots néo-latins sera considérablement réduit au grand bénéfice de la mémoire. Un seul radical permettra d'exprimer une idée, et le contraire de cette même idée. C'est à l'italien que M. Courtonne a emprunté ce procédé, en le généralisant.

Il l'a, en effet, appliqué aux terminaisons. A l'aide d'une voyelle intercalaire à qui il donne une signification propre et constante, il fait exprimer à un mot représentant une idée ou objet physique, une qualité morale, intellectuelle ou religieuse.

Lega	signifiant	loi	*Virta*	signifiant	loi
Legea	signifiera	morale	*Virtea*	signifiera	courage
Legua	—	religion	*Virtua*	—	vertu.

Enfin, il a fait exprimer à un radical déterminé toutes les

gradations d'une idée ou d'un objet, grâce à des formules diminutives ou augmentatives dont le sens est d'ailleurs invariable. Le radical du mot amour étant *am*.

amulma	signifie	attrait
am ula	—	sympathie
am a	—	affection
am ora	—	amour
am orma	—	passion

Le radical du mot crainte étant *tim*

tim ulma	signifie	souci
tim ula	—	appréhension
tim a	—	crainte
tim ora	—	frayeur
tim orma	—	épouvante.

Tous les autres radicaux peuvent être l'objet des mêmes combinaisons. M. Gaston Salvat, avait bien raison de dire, dans son compte-rendu du travail de M. Courtonne : « nous » nous trouvons en présence d'une langue universelle en 80 » et quelques pages, qu'on peut comprendre en quelques » jours. »

M. Courtonne ne s'est pas contenté d'ébaucher un dictionnaire, de créer une grammaire, il est passé du domaine de la théorie dans celui de la pratique.

A son ouvrage sont annexés : des dialogues en néo-latin, des traductions, des modèles de correspondance, des lettres de change, de commerce, de billets, de reçus : à l'utile, il a voulu joindre l'agréable ; l'on y trouve : rendus en vers blancs néo-latins, des poésies de Lamartine, le premier acte d'Athalie, plusieurs fables de la Fontaine.—Vous voyez que rien n'y manque.

Il ne faudrait pas croire, pourtant, que le but de M. Cour-

tonne est de substituer à l'anglais, à l'espagnol, au français, à l'italien, au portugais, une langue nouvelle qui serait le néo-latin. Ce projet serait irréalisable, et au point de vue littéraire, les traductions dont je parlais tout à l'heure prouvent que ce serait là un acte de vandalisme. Non, chacun des peuples d'origine latine doit garder précieusement le langage qui lui est propre. et où se reflètent les qualités et les défauts, les faiblesses et les grandeurs, en un mot le génie même de chaque nation.

Ce qu'a voulu M. Courtonne, c'est créer une langue auxiliaire ayant pour but de faciliter, de multiplier à l'infini les relations commerciales, industrielles, scientifiques, entre tous les peuples appartenant à notre race. Le jour où les 150 millions d'hommes qui la composent, pourraient aisément se comprendre, ces relations auraient un incroyable essor : car la principale barrière qui leur fait obstacle aurait disparu. Il y a donc un incontestable intérêt à la vulgarisation de la langue néo-latine.

Toute la question est de savoir si la langue proposée est de nature à mériter et à obtenir une prompte vulgarisation.

Ceci m'amène, à formuler, suivant la demande de la Société nicoise, les appréciations et les critiques suggérées par le travail de M. Courtonne.

Et, tout d'abord, est-il utile de créer un langage auxiliaire simplifié destiné à faciliter et développer les relations entre les différents peuples d'origine latine ? A ceux qui diraient que cette création est une utopie—et que la nouvelle langue ne sera jamais parlée — à ceux qui préféreraient, au contraire, voir développer, de plus en plus, l'étude des langues vivantes, comme devant être plus profitable à l'esprit humain, il est facile de répondre :

« Vous aurez beau multiplier les cours de langues vivantes : vous n'aurez jamais qu'un petit nombre de privilégiés, sachant, tout à la fois, l'anglais, le français, l'espagnol, l'italien, le portugais. Il leur faudra des années d'efforts pour arriver à ce résultat. C'est une œuvre utile, après tout, que de créer un langage auxiliaire simplifié au point de pouvoir être appris par tous, en un mois. Dans un temps où les relations internationales se multiplient—où les voyages sont d'une facilité si engageante—où, bientôt, grâce au téléphone, on pourra, de son cabinet, converser directement avec ses correspondants les plus éloignés, il est de toute évidence que les peuples ont bien plus d'intérêt à se comprendre qu'autrefois : Faisons donc pour le langage, quelque chose d'analogue à ce qui a été fait pour le système métrique et les monnaies : réalisons l'union du langage, comme a déjà été effectuée l'union monétaire des races latines. »

La seconde question à examiner est celle de savoir si M. Courtonne a réussi dans sa tentative. A cet égard, je crois que pour se prononcer sûrement, il y aurait lieu de procéder au préalable, à l'expérience dont je vous parlais tout à l'heure.

D'après la Commission niçoise, M. Courtonne aurait trouvé la solution de ce grand problème : la création d'un langage auxiliaire simplifié, et la preuve, se sont les termes, dans lesquels elle recommande le travail à l'examen des Sociétés savantes de la France entière :

« Cette œuvre qui fait grandement honneur à son auteur,
» est aussi à l'honneur de notre Société qui la met au jour;
» en réclame, en quelque sorte, le patronage, et doit se
» féliciter d'être la première à en saisir le monde savant.»

Est-ce à dire que, dans l'œuvre de M. Courtonne il n'y

ait pas de lacune à combler, pas de perfectionnement à introduire ?

Non certes, et lui-même, tout le premier, sollicite le contrôle, et provoque les critiques.

C'est seulement, à ce titre, que je signale la nécessité de compléter son dictionnaire néo-latin. Il n'a encore que 60 pages. Dans son historique de la langue nouvelle, l'auteur semble laisser aux travailleurs de bonne volonté, le soin de compléter les dictionnaires néo-latins. Qu'il ne compte pas trop sur leur aide. Il est bien rare qu'on se dévoue à parachever l'œuvre d'autrui !

C'est à lui, l'inventeur de la langue néo-latine, qu'il appartient de mener, à bonne fin, les recherches qui ont produit de si grands résultats, et d'enrichir son dictionnaire de radicaux communs aux langues sœurs : Plus le nombre de ces radicaux sera grand, et, plus son œuvre aura chance d'aboutir ; car, c'est alors surtout que le néo-latin, méritera vraiment le nom de « langage simplifié ».

Aussi, comme conclusion de ce rapport, j'ai l'honneur de vous proposer d'exprimer nos vœux les plus sincères pour le succès de l'entreprise de M. Courtonne, en y joignant tous nos remercîments à la Société niçoise qui nous à communiqué ce travail si intéressant pour l'essor des relations entre les peuples d'origine latine.

RAPPORT COMPLEMENTAIRE

Le rapport que j'ai eu l'honneur de vous présenter, il y a deux ans, sur le manuel de la langue néo-latine usuelle et commerciale de M. Courtonne, contenait l'expression de ces deux souhaits :

1° Que l'auteur complétât son distionnaire de néo-latin.

2° Qu'un essai fut tenté à l'effet de constater le temps qu'il faudrait à des adultes pour parler et écrire le néo-latin.

Ces vœux ont reçu satisfaction dans une certaine mesure.

Le 9 juillet 1886, nous avons reçu de la Société niçoise, une nouvelle édition du Manuel de la Langue internationale néo-latine de M. Courtonne.

Il est facile de constater que l'auteur, a beaucoup augmenté le dictionnaire de la langue nouvelle qu'il vient de créer.

C'était là le premier de nos desiderata. Il est probable que M. Courtonne ne s'arrêtera pas en chemin, et qu'il continuera, avec persévérance, l'immence tâche qu'il a entreprise : pour peu que Dieu lui prête vie.

Le manuel contient de plus, à titre de préface, un très intéressant rapport de M. le docteur Jeannel, président de la Commission de vulgarisation de la langue auxiliaire néo-latine.

M. le docteur Jeannel, signale qu'un concours a été ouvert à Nice, en 1885, afin de déterminer l'espace de temps nécessaire pour parler et écrire en néo-latin.

C'est le 28 août 1885, que fut remis à six élèves des écoles primaires le manuel de M. Courtonne. Un mois plus tard, avait lieu l'examen. Voici le rapport que l'un des membres du jury a consacré aux résultats du concours :

« Nous avons assisté hier au premier examen mensuel des élèves et nous sommes demeurés convaincus de l'excellence du système, en voyant les résultats obtenus.

» Les concurrents étaient six enfants de 12 à 15 ans, élèves des écoles primaires. M. Béresford, professeur de langues, mais absolument novice lui-même dans l'étude du

néo-latin, put, cependant donner à ces enfants une heure, trois fois par semaine, pour les diriger et leur donner quelques indications; mais, à part les douze leçons du maître, les élèves ont fait tout ce qu'ils ont voulu, et il est facile de comprendre qu'ils ont peu travaillé et que la fin de leurs vacances a été employée à jouer et à se divertir, bien plus qu'à étudier la langue nouvelle.

» Cependant, ces enfants traduisent déjà, à livre ouvert, les textes néo-latins, conjuguent tous les verbes, expliquent les règles de la grammaire et parviennent déjà à dire entre eux, en néo-latin, quelques phrases usuelles.

» En deux ou trois mois, ils parleront couramment le néo-latin, ce n'est pas douteux. On peut donc affirmer, dès à présent, que l'expérience a pleinement réussi. »

Mais la rentrée des classes, est venue rendre plus défavorables les conditions de l'expérience. Les élèves n'avaient plus désormais que très peu de temps à consacrer à l'étude du néo-latin. Cependant, lors de l'examen final, ces enfants le traduisaient couramment : causaient entre eux dans cette langue, échangeaient même des correspondances où les fautes étaient peu nombreuses. Le rapport constate. que par timidité et inexpérience, ils n'ont pas osé se livrer à la conversation proprement dite, devant le jury d'examen.

« Malgré cela (ajoute le rapport), en tenant compte des circonstances qui ont paralysé la fin du concours, et en considérant surtout les résultats obtenus dans de telles conditions, tous les membres de la commission se croient autorisés à déclarer et déclarent à l'unanimité, que chez l'une quelconque des nations de race latine, les adultes qui auront achevé leurs études primaires et qui voudront apprendre la nouvelle langue, pourront en six ou huit semaines,

spécialement consacrées à son étude, lire, écrire et parler le néo-latin usuel et commercial assez correctement, pour pouvoir satisfaire et suffire aux premières relations, et aux premiers besoins. »

Il n'en est pas moins regrettable que l'épreuve n'ait pu être sérieusement continuée jusqu'au bout, car, dans les conditions où elle s'est terminée, il est peut-être téméraire d'être aussi affirmatif que l'a été le rapport.

La Commission niçoise, prie instamment toutes les Académies et Sociétés savantes, de demander, dans l'intérêt du commerce et de tous les rapports internationaux, que la question de la langue auxiliaire néo-latine, soit mise à l'ordre du jour, du plus prochain congrès international.

Là, seront mis en parallèle :

1° Le Volapük, de M. Schleyer, de Constance ;

2° La Langue universelle de M. Letellier, de Caen ;

3° La Langue néo-latine de M. Courtonne ;

Afin que le Congrès choisisse, en connaissance de cause, celle qui aura le plus de chance d'être facilement vulgarisée, et de rendre plus de services.

Afin de mieux éclairer ce choix, M. le docteur Joannel s'est, au nom de la Commission, livré à une comparaison tres intéressante, entre le Volapük et le Néo-latin : les deux systèmes de langue universelle qui se font actuellement concurrence.

Vous savez que le docteur Schleyer, est l'inventeur du Volapük. Bien qu'il vienne de mourir, une grande propagande n'en est pas moins faite, en faveur de son système, qui compte de fervents adeptes. L'un d'eux, en mourant, a légué une somme énorme pour aider à la vulgarisation de la langue nouvelle. Depuis longtemps déjà, il y a, à Paris, des

cours publics de volapük dont le programme est affiché sur les murs de la capitale.

Il y a là une très sérieuse concurrence dont le néo-latin doit se préoccuper.

Dans son rapport du 15 avril 1886, le docteur Joannel a précisé les principales différences existant entre le Volapük et le Néo-latin :

1° Le néo-latin choisit, pour ses racines, tous les radicaux et éléments communs aux peuples d'origine latine, auxquels il doit servir de langue auxiliaire ;

2° Le volapük, lui, se présente comme langue universelle ; parce que prenant ses radicaux, chez tous les peuples, il croit ainsi pouvoir offrir, à tous, des facilités et des difficultés égales pour tous.

Ceci posé, quelle est la plus simple, et partant la plus facile à comprendre et à retenir de ces deux langues auxiliaires ? Afin de résoudre la question, il suffira de mettre en relief ce qui caractérise chacune d'elles plus particulièrement :

« 1° Le volapük supprime l'article et maintient la déclinaison des noms. Le néo-latin fait le contraire ; par là. il se rapproche davantage des langues modernes, qui tendent à devenir de plus en plus analytiques. Ce qui est un avantage incontestable (1).

» 2° Le volapük, pour donner, à tous ses radicaux, une forme règlementaire, les transforme, les raccourcit ou même les allonge au besoin, en faisant précéder par une L ceux qui commencent par une voyelle ; et, de plus, il subs-

(1) Manuel de la langue néo-latine. Rapport de M. le docteur Joannel, pages XIII et XIV.

titue partout la lettre L à la lettre R, que tous les peuples de l'Extrême-Orient ne peuvent prononcer. »

D'où la conséquence que beaucoup de ces racines deviennent méconnaissables, même pour les peuples à qui elles sont empruntées.

Au contraire, dans le néo-latin, tous la radicaux sont d'origine latine : ce qui rend les méprises presque impossibles.

» 3° En néo-latin, chaque terminaison à une signification constante bien nette, bien définie, et qui ne laisse dans l'esprit rien de vague ni d'indéterminé.

En volapük, les désinences sont loin d'avoir cette précision et cette netteté — l'arbitraire, y a infiniment plus de place : de là, une cause d'obscurité, et partant d'infériorité.

» 4° Le volapük emploie trop de consonnes, surtout au commencement et à la fin des mots.

Dans son vocabulaire de 2400 mots environ, il y en a une soixantaine, commençant par une voyelle. Ceux qui se terminent de même, sont à peine plus nombreux.

M. le docteur Joannel constate que, « de toutes les langues parlées à la surface du globe, une sur dix, à peine, emploie autant de consonnes, et les neuf autres dixièmes, se résigneraient difficilement, à en faire un si grand usage, même dans une langue auxiliaire. »

En conséquence, ajoute le rapporteur :

« La Commission pense que, pour tous les peuples qui ne sont ni latins, ni germains, le néo-latin, simple, logique, régulier et homogène, sera plus facile à apprendre que le volapük. Mais, que fût-il même aussi difficile, il devra encore lui être préféré comme langue universelle, parce que, toutes choses égales d'ailleurs, le néo-latin seul, aura toujours sur le volapük, comme sur tous les autres essais du

même genre, le grand avantage d'être vulgarisable, parmi toutes les nations latines, et, même parmi tous les lettrés de la civilisation moderne. »

La Société niçoise, à la suite de ce rapport, sollicite votre adhésion et celle de toutes les Sociétés savantes, à cette conclusion, afin d'être en nesure de porter la question à l'ordre du jour du grand Congrès universel de 1889. Vous aurez à apprécier la réponse qu'il conviendra de faire à cette demande.

J'estime, quant à moi, qu'entre les deux systèmes en présence : celui de M. Schleyer, c'est-à-dire le volapük, et la langue néo-latine de M. Courtonne, le choix est par lui-même indiqué (1). Le néo-latin est plus simple et plus facile pour les peuples d'origine latine. Quant à ceux d'origine slave ou germanique, il ne leur offrira pas beaucoup plus de difficultés que le volapük. Enfin, nous ne pouvons oublier que M. Courtonne est notre compatriote, et si, un jour, le projet d'une langue auxiliaire universelle doit entrer dans le domaine de la pratique, il est désirable pour l'honneur de la France, que le système de M. Courtonne l'emporte sur ses rivaux (2).

(1) Le problème d'une langue universelle vient d'être étudié tout récemment encore par le Dr Espéranto. — La langue internationale. Préface et manuel complet, Varsovie 1887.

(2) Un ancien député, M. Léon Roquet, s'est fait, en avril 1889, par une lettre adressée à M. Tirard, ministre des Postes et Télégraphes, le promoteur de la Langue Télégraphique Universelle. Il propose :

« De faire dépouiller les correspondances télégraphiques échangées dans ces dernières années. On noterait les phrases le plus souvent employées ; afin d'en former une sorte de répertoire.

En face de chaque phrase, on mettrait : soit un chiffre, soit une lettre de l'alphabet français ou grec.

Quand quelqu'un voudrait télégraphier par signes, il consulterait le volume AD HOC, comme il consulte le Bottin, pour avoir une adresse.

Je conclus donc à ce que notre Société renouvelle à la Société niçoise, l'expression de ses vœux et de ses sympathies en faveur de l'œuvre si difficile qui a coûté à M. Courtonne vingt ans de patientes études et d'infatigables recherches.

L'employé recevant la dépêche de signes n'aurait qu'à se reporter au répertoire et à transcrire la phrase sur le papier à envoyer au destinataire.

Avec six ou sept lettres ou chiffres : c'est-à-dire la valeur d'un mot, on aurait les éléments d'une dépêche simple relative à la santé ou aux affaires ; adresse comprise. D'où, une énorme économie surtout pour les dépêches à destination de l'Amérique, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Océanie. »

M. Roquet se demande si les erreurs de transmission ne seraient pas un obstacle presque insurmontable, à son système. Il est évident que des employés distraits ou trop pressés de besogne pourraient facilement commettre les plus fâcheuses méprises ; si, par exemple, au lieu du signe destiné à faire part d'une heureuse naissance, ils transmettaient celui d'une mort subite, ou d'un enterrement.

Les erreurs du télégraphe sont déjà assez nombreuses, pour ne pas lui fournir les moyens, de les multiplier aux dépens du public. Aussi le système de M Léon Roquet, est trop dangereux dans l'application, pour qu'il aboutisse, dans les conditions qui viennent d'être brièvement résumées.

MODE D'ÉLECTION

ET

ÉTENDUE DES POUVOIRS DES DÉPUTÉS DE LA VILLE DE DOUAI

AUX ÉTATS DE LILLE (1)

Par M. B. RIVIÈRE, bibliothécaire de la ville,

Membre résidant.

Lecture faite à la Sorbonne, au Congrès des Sociétés savantes, le 27 avril 1886

Je n'ai pas la prétention de donner ici l'histoire des Etats de la Flandre Wallonne ou Etats de Lille, ni de faire le récit du cérémonial et des formalités usités dans leurs Assemblées ; je viens simplement répondre autant que possible et pour une bien faible part à la première question du programme. Ces quelques pages auront trait aux délégués douaisiens aux Etats de Lille, pendant le XVIII[e] siècle. Il eut été facile de remonter au XIV[e] siècle et de donner un travail général sur la part prise par la ville de Douai à ces Etats : une réflexion m'a arrêté. Douai n'est rentré défi-

(1) Publié par M. A. Desplanque « Bulletin de la Commission historique du département du Nord, tome X. »

nitivement qu'en 1667 sous la domination française, en conservant tous ses privilèges, tous ses droits; il n'y avait que le maître de changé.

J'ai pensé que pour une étude dans le genre de celle-ci, il fallait surtout produire les documents sur lesquels on s'appuyait, afin que chacun pût facilement juger en connaissance de cause; ce sera donc plutôt un ensemble de pièces justificatives qu'un travail personnel. Les pièces ou extraits recueillis ici ont été choisis dans une foule d'autres, je me suis efforcé de prendre les plus intéressants et ceux qui m'ont paru offrir un caractère bien déterminé.

Avant d'aborder le sujet même, il me semble indispensable de dire en quelques lignes la composition vraiment extraordinaire des Etats de Lille, si on les compare aux autres administrations provinciales de la France. Je ne puis mieux faire que de présenter un extrait des (1) Mémoires de M. Dugué de Bagnols, intendant de la Flandre Wallonne, à la fin du XVIIe siècle.

« La province de Lille est un pays d'Etats qui s'assemblent ordinairement sur la fin de l'année, en vertu d'une lettre de cachet du Roy, en présence du gouverneur et de l'intendant qui y président: l'intendant y explique les intentions du Roy.

L'Assemblée se tient toujours en la ville de Lille; elle est composée du Magistrat de Lille, qui y tient le premier rang, des quatre seigneurs haut justiciers ou de leurs baillys, des députez du Magistrat de la ville de Douay et de ceux de la ville d'Orchies.

Les ecclésiastiques et les nobles n'assistent point à cette assemblée, parce qu'ils sont naturellement exempts des subsides. Mais pour le soulagement du peuple, le gouverneur

de la province convoque ordinairement le clergé et la noblesse, trois ou quatre jours avant l'assemblée des villes et des quatre seigneurs haut-justiciers; ils s'assemblent à Lille, dans l'une des salles de la Maison de ville; le gouverneur et l'intendant président à cette Assemblée; l'intendant leur demande, au nom du Roy, une somme pour le soulagement des villes et du peuple de la campagne, et ces deux ordres accordent ordinairement un vingtième et demy du revenu des biens qu'ils tiennent par leurs mains. »

J'ajouterai qu'à l'égard des biens que les nobles et les ecclésiastiques ne faisaient pas valoir eux-mêmes, leurs fermiers supportaient la même imposition que les autres contribuables.

I

ASSEMBLÉE DES ÉTATS SUR LA CONVOCATION DU ROI

Tous les ans, le plus ordinairement à la fin de l'année, le roi envoyait une lettre de cachet aux différents corps composant les Etats de la province de Lille, les invitant à se rendre à Lille pour y entendre les propositions et les demandes que ses Commissaires devaient y faire de sa part. Ces demandes étaient relatives à l'aide ordinaire, et quand les circonstances étaient pressantes à l'aide extraordinaire.

Au reçu de la lettre, les échevins de la ville de Douai se réunissaient, après avoir convoqué les échevins des deux tours précédents, qui portaient le nom de Conseil et d'Arrière-conseil: ces sortes de réunions s'appelaient les Consaux. Lecture faite de la lettre du roi, on délibérait et on désignait les membres devant représenter la ville dans l'As-

semblée des Etats. La ville de Douai ne pouvant envoyer plus de deux députés, on choisissait *toujours* le chef du Magistrat actuel et le premier conseilller pensionnaire. Les procès-verbaux des Assemblées du Magistrat de Douai contiennent toujours le motif de la réunion, les déterminations prises, et les noms des délégués. Les Lettres elles-mêmes délivrées aux délégués par le Magistrat portent la mention déterminant les pouvoirs donnés.

Comme cette Assemblée des Etats se faisait en vue d'accorder au roi l'impôt qu'il demandait, et qu'il n'était pas possible de se soustraire à cette demande, les députés avaient charge, pour ce point, de traiter au mieux des intérêts de la ville; mais, pour toute autre question, ne touchant même que peu aux affaires de la cité, les délégués ne pouvaient prendre aucune décision devant engager la ville en quelque façon que ce fût. Ils étaient obligés d'en référer à leur corps et de présenter ensuite aux Etats les décisions prises par celui-ci. Donc, les députés se rendaient aux Etats avec un programme bien déterminé et duquel ils ne pouvaient s'écarter en aucune façon.

« Du 17 avril 1728. En l'assemblée du magistrat, conseil et arrière conseil deuement convocquée, y a esté lue la lettre de cachet pour la tenue des Estats de cette province, et a esté résolu d'y envoier pour députez MM. De Venize, chef, et Bacquet, sieur Dumoulin-Lecomte, conseiller pensionnaire, lesquels écouteront les propositions qui seront faites de la part de Sa Majesté pour l'ayde qu'ils accorderont à l'ordinaire pour la cotte part de cette ville, de laquelle lettre de cachet la teneur suit. »

(Suivent les signatures).

(Archives municipales de Douai, Reg. aux Consaulx, B B. 9.)

« A tous ceux qui les présentes lettres verront, Escheuins, Conseil et arriére-conseil de la ville de Douay en Flandres, salut. Scavoir faisons qu'en conséquence de la lettre de cachet du Roy, du neuf de ce mois, à nous adressée pour la tenue des Estats des villes et chatellenies de Lille, Douay et Orchies, désignée au vingt-et-un et vingt-trois de cedit mois; nous avons députté et députtons par ces présentes Louis Cardon, escuier, s[r] de Rollancourt, chef, et Pierre-Arnould, escuier, s[r] de Mégille, premier conseiller pensionnaire de cette ville, à effet de se rendre en la ville de Lille et assister à la tenue des Estats et y entendre les demandes et propositions qui y seront faites par les Commissaires de Sa Majesté et y donner les réponses convenables avec M[rs] les Reward, mayeur et eschevins dudit Lille et les députez de la ville d'Orchies, comme de coustume, *et en cas d'extraordinaire nous en faire part pour y estre par nous avisé ainsy que de conseil.* En foy de quoy nous avons à ces présentes fait apposer le seel ordinaire de cette ville et icelles lignes par l'un de nos greffiers. Audit Douay, ce dix-neuf décembre mil sept cents trente-neuf. » Signé : Dapvril.

(Archives de Douai. AA. Layette 328.)

Extrait du registre intitulé : « Mémoire des résolutions des Estats de Lille prises dans le Conclave échevinal au sujet des aides ordinaires depuis 1667 jusqu'à présent.

(Archives départ. du Nord. Inventaire C 1791, ancien n° L 827.)

« Le 21 décembre 1739, M. le duc de Boufflers, gouverneur général de la Flandre et de M. de La Grandville, in-

tendant de la province, ont demandé aux Etats assemblés dans le Conclave : MM. de La Riandrie, de Fromelles et Muisart Desobeaux, baillifs, M. Delabasecq, absent ; — Jean-Louis Cardon, écuyer, sieur de Rolancourt, chef, et Pierre-Antoine Becquet, escuier, s[r] de Mégille, conseiller pensionnaire de la ville de Douay ; — M. Franques, mayeur, et Hache, députés du Magistrat d'Orchies ; ont demandé 200 mille florins pour l'aide ordinaire de 1740, et 262 mille livres pour l'aide extraordinaire et supplément de laditte année. Jour pris à demain, M. Lespagnol aiant fait la harangue. »

Le 22, les Etats assemblés ont accordé laditte demande.

Le 23, résolu de demander au Clergé et à la Noblesse deux XX[e] pour l'aide ordinaire et un quart de XX[e] pour l'aide extraordinaire et supplément.

Ledit jour, M. le duc de Boufflers et M. de La Grandville ont demandé le secours du clergé et de la noblesse. M. l'abbé de Los, M. Briois, doyen de la collégiale de Seclin, députés du clergé, M. le comte Delannoy et M. le comte d'Estrez, ont accordé 1 1/2 XX[e] pour l'aide ordinaire et 1 1/4 de XX[e] pour l'aide extraordinaire, moiennant une retenue de 800 florins pour lesdittes deux aides, ce qui a été accepté.

Nous venons de voir de la manière dont on procédait à la nomination des députés, l'étendue des pouvoirs qui leur était accordée, la forme de leur mandat pour les Assemblées des Etats tenues sur la convocation du roi, nous allons passer aux autres assemblées tenues sur lettres, soit des quatre grands baillis, soit des députés permanents, en insistant sur ce dernier genre de réunions.

II

ASSEMBLÉES DES ÉTATS, TENUES SUR LETTRES DES QUATRE GRANDS BAILLIS

Dans les Assemblées tenues sur lettres de quatre grands baillis, on s'occupait surtout de la répartition des impôts et de questions intéressant les chatellenies et les villes, représentées par une députation du Magistrat.

Le mode d'élection des députés était le même que pour les réunions que nous venons d'examiner, les pouvoirs accordés étaient aussi les mêmes.

Lettre escrite à MM. les Magistrats de Douay et Orchies. A Lille, le 24 mars 1734.

Messieurs,

L'abonnement du dixième étant fixé à la somme de 275,000 l. monnoyé de France, pour cette province, il s'agit à présent d'en régler les cottes, on est convenu dans la dernière conférence que cela se ferait immédiatement après l'abonnement finy, c'est pourquoy nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien envoier vos députés pour l'assemblée commune de mardy prochain, 30 de ce mois, avec pouvoir de régler ces cottes, et à ce sujet nous avons l'honneur de vous envoier un mémoire pour vous persuader que la demande que nous faisons de partager l'abonnement par moitié entre les villes et les chatellenies est très juste.

Nous avons l'honneur d'être, etc...

(Arc. départ. Inv. C. 18. Premier registre aux Lettres écrites par MM. les Baillis des Etats des chatellenies de Lille).

Du 27 mars 1734.

Dans l'assemblée des Eschevins, conseil et arrière-conseil de la ville de Douay, duement convocquée à cejourd'hui, a esté résolu d'envoier des députés à la tenue de l'Assemblée des Etats qui se tiendra mardy prochain, trente de ce mois, suivant la notification en faite par Messieurs les Baillys des quatre seigneurs haut justiciers, représentant les chatelains de Lille, Douay et Orchies, par leur lettre du vingt-quatre du mois, et que lesdits députés insisteront sur la cotte ordinaire de cette ville et ainsy que cette ville à contribuer dans l'abonnement du dixiesme en 1716 et 1717 et ainsi qu'il se practique dans la répartition de l'aide ordinaire.

(Arch. municip. de Douai. Reg. aux Consaulx. BB. 10).

III

ASSEMBLÉES DES ÉTATS TENUES SUR CONVOCATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Les Etats de Lille choisisssaient parmi les membres qui le composaient un certain nombre d'entre eux, qui formaient la Chambre commune. Cette chambre, assemblée toute l'année, traitait les affaires générales de la province, et dirigeait les opérations qui étaient communes. C'est elle qui convoquait quand besoin était.

Pour ces réunions, le plus souvent c'est le Magistrat seul qui nomme les délégués. (Remarquons cependant qu'en 1746, on délégua trois députés au lieu de deux, chiffre obligatoire pour les autres Assemblées.)

Les pouvoirs donnés pour ces sortes de réunions sont encore plus étroitement déterminés, et nous verrons que dans certains cas, on envoya des délégués, pour prendre seulement connaissance des diverses questions qui seraient soulevées. Les envoyés revenaient ensuite communiquer à leur corps ce qu'ils avaient entendu, afin de les mettre à même de prendre une décision. Quelquefois aussi les députés, munis d'instructions formelles sur une question, rencontraient, au sein des Etats, des résistances impossibles à briser. Immédiatement ils en référaient à leurs mandants, en mentionnant l'incident, et demandaient la ligne de conduite à suivre ; c'est ce que nous verrons à l'année 1746.

S'agissait-il d'affaires intéressant particulièrement les villes de Lille et de Douai, les échevins de Lille écrivaient à leurs confrères de Douai, en les priant d'envoyer des délégués pour s'entendre sur telle ou telle affaire.

Inutile de dire que le mode de nomination et les pouvoirs étaient les mêmes ; on en jugera par les deux pièces suivantes :

« Du 12 mars 1735.

Dans l'Assemblée du magistrat, conseil et arrière-conseil de la ville de Douay duement convocquée ce jourd'huy y ayant été fait lecture d'une lettre de MM. Le Reward, mayeur, eschevins, conseil et huit hommes de la ville de la ville de Lille, en date du dix du présent mois, a été résolu d'y envoyer des députez pour y entendre quel parti ils prendront au sujet des charges municipales, pour le

tout, rapporté en cette Assemblée, estre pris une délibération convenable. »

« Du 12 mars 1735.

Dans l'Assemblée de MM. du Magistrat, etc., a esté résolu de ne faire aucuns offres de la part de cete ville pour les charges municipales de cette dite ville, après que lecture a esté faite dans ladite Assemblée de la lettre que nos députés présentement à Lille nous ont escrit en date du quatorze du présent mois. »

(Arch. municip. Reg. aux Consaulx, BB. 10.)

« Dans l'Assemblée du neuf de mars 1737 de MM. les échevins, etc., après lecture de la lettre écrite le cinq de ce mois par MM. les députés ordinaires des Etats de Lille, par laquelle ils demandent des députés pour mardy prochain, douze de ce mois, onze heures du matin, dans la chambre commune, pour concerter sur les offices municipaux et sur l'aide extraordinaire et prendre ensuite le parti convenable au bien du pays, et a été résolu d'envoyer des députés, sans néantmoins les authoriser de prendre un parti final sur les affaires, sans au préalable en avoir informé lesdits eschevins, conseil et arrière-conseil, pour par eux prendre une résolution à ce sujet.

En conséquence de la délibération cy-dessus, MM. du Magistrat ont nommés pour députés les sieurs Coll et le sieur Dumoulin-Lecomte, conseiller-pensionnaire. »

(Arch. munic. Reg. aux Consaulx. BB. 10.)

Le 18 juin 1746, les échevins de Douai se réunissaient dans le but de déléguer aux Etats de Lille « pour convenir du rachat des charges municipales et de l'abonnement de

faire cesser la demande faite aux corps des arts et métiers, en sorte que les mêmes députés ne pourront désunir ces deux objets, ny traiter de rien que conjointement. Sont nommés MM. De Surpalis, Le Couvreur, eschevins, et De Mégille, conseiller-pensionnaire. » Nos députés, munis d'instructions formelles, partent ponr Lille, mais là, il leur est impossible de faire accepter les prétentions de leurs mandants. Ils écrivent à Douai pour faire part de l'incident, ils envoient même leur avis, qu'ils espèrent voir transformé en bulletin de vote : « Quoy que nous soions vos députés en cette ville, nous croions cependant ne devoir point estre privés de nostre suffrage pour signer la délibération à prendre en conséquence de ce que nous avons l'honneur de vous mander cy plus, dans la confiance que nos voix compteront comme cela nous paroit en règle nous vous déclarons que notre avis et de ne point désunir les deux objets insérés dans la délibération de ce mois et de persister dans ce qu'elle contient. »

(Arch. munic. Reg. aux Consaulx. BB. 10.)

Leur lettre arrive à Douai le 22 juin, aussitôt le corps municipal se rassemble et prend la décision suivante: « A été résolu que les sieurs De Surpalis et Le Couvreur, députés actuellement à Lille, ne peuvent point avoir de voix dans cette assemblée, et d'authoriser au surplus nos députés de prendre une résolution finale au sujet des charges municipales et de se conformer à la résolution des autres corps qui composent l'Etat. »

(Arch. munic. Reg. aux Consaulx. BB. 10).

Je terminerai par un détail qui se lie étroitement au sujet: les députés de Douai aux Etats de Lille étaient-ils salariés?

Oui. Les dépenses nécessitées par leur déplacement, les frais de représentation qu'ils étaient tenus de faire étaient à la charge de la ville, et, comme on ne jugeait pas convenable de laisser partir seuls les délégués, on les faisait accompagner du « varlet de l'hôtel-de-ville » nommé aussi « varlet du magistrat » ou « messager du magistrat » qui devait les suivre et était à leur entière disposition. Bien entendu ce dernier était également rétribué par la ville. Les registres et les muniments des comptes nous apprennent que les députés touchaient individuellement environ 12 florins par jour, tandis que le varlet touchait 4 florins.

« Echevins de la ville de Douay, ordonnons au sieur Degnillon, trésorier de cette ville, de payer à MM. de Rollancourt, chef, et Becquet de Mégille, conseiller-pensionnaire, pour avoir été en députation à Lille au sujet des Etats pendant six jours, la somme de cent quarante-quatre florins, raportant cette et quittance , ladite somme lui sera allouée ès-mises de son compte. Fait en Halle à Douay ce vingt-sept décembre 1758. »

En résumé, à Douai, c'était le Magistrat qui nommait ses députés pour les réunions des Etats de la province de Lille, et il les prenait dans son sein ; c'était toujours le chef et le premier conseiller-pensionnaire qui étaient désignés. Le mandat délivré aux députés est plus qu'impératif. Les délégués ne sont, somme toute, que les porte-voix du corps municipal tout entier; la question de l'aide mise à part, ils n'ont droit à aucune initiative. L'étendue des pouvoirs qu'on leur accorde est presque nulle, tout leur rôle consiste à assister aux Etats, et tâcher d'y faire accepter les décisions prises par leurs mandants.

LES TAPIS DE BOURGOGNE

PAR

M. Albert DUTILLEUL

Membre résidant

Messieurs,

Il n'est personne qui, en lisant le récit de la bataille où Charles le Téméraire se trouva (comme disait son fou) si bien *annibalé*, il n'est pas surtout un curieux d'art et d'archéologie qui n'ait dû se prendre à déplorer la perte de ces richesses immenses, chapelle magnifique, châsses précieuses, saints d'or, apôtres d'argent, armures damasquinées, service de vermeil, bannières, tentes et pavillons de soie et de velours brodés en perles, draps d'or et de damas, tapis d'Arras : trésor paternel enlevé aux vieilles villes flamandes, que le duc de Bourgogne traînait avec lui à Grandson, et qui rappelait les traditions des guerres persiques et la magnificence légendaire de Xerxès.

Quelle autre pensée, en effet, que celle d'une destruction complète pourrait venir aux contemporains de ce Paris révolutionnaire qui, pensant anéantir l'idée avec les choses, et brûlant le trône pour supprimer la royauté, a, cinq fois en moins d'un siècle, signalé la chûte du pouvoir et finalement sa propre défaite par le sac et l'incendie des Tuileries

et de l'Hôtel-de-ville ! Sans vouloir entrer dans le détail impossible de tout ce que ces bouleversements ont coûté aux beaux-arts, on peut du moins, à propos des tapisseries de Bourgogne, rappeler sommairement ce qu'y a perdu cet art somptueusement décoratif. L'an II de la République, des tapis des Gobelins « *coupables d'être parsemés de fleurs de lis* » furent brûlés en l'honneur des martyrs de la liberté, Lepelletier, Marat, Préau-Bayle et Charlier. — En 1814 et 1815, les tapisseries qui portaient d'autres emblêmes devenus séditieux à leur tour eurent le même sort que les tentures de la chancellerie.

Les héros de juillet, comme se nommèrent eux-mêmes les combattants de 1830, ne paraissent avoir mis en lambeaux que des toiles peintes et des tentures sans notoriété ; mais la révolution de 1848 détruisit une suite de tapisseries représentant des résidences royales, qui ornaient aux Tuileries le salon de famille — Enfin, dans l'incendie allumé par la Commune en 1871, l'Hôtel-de-Ville ensevelit dans sa ruine de nombreuses tapisseries de Bruxelles, parmi lesquelles figurait le fameux plan de Paris sous François 1er. — De tels souvenirs n'étaient-ils pas faits pour corroborer les tristes suppositions des amateurs ?

Mais tous les peuples n'ont pas le même tempérament ; et le voyageur, en visitant Berne, est agréablement surpris de voir que les Suisses, plus maitres d'eux, plus sensés et plus pratiques, ont conservé une bonne partie de ce qui pouvait leur être une richesse et un trophée, en réunissant notamment dans le musée de leur capitale fédérale quelques unes des plus curieuses épaves du butin abandonné par les Bourguignons sur les champs de bataille de Grandson et de Morat.

Il m'a semblé que, outre leur mérite de rareté et de singularité, ces dépouilles opimes pouvaient offrir quelque intérêt au point de vue des mœurs, des costumes et de l'art du moyen-âge ; et c'est pour cette étude que je sollicite votre bienveillante attention.

Remarquons d'abord que Messieurs des alliances, comme se nommaient les confédérés suisses, non contents de réserver cette partie du butin, ont cherché le moyen d'en accroître moralement l'importance en attribuant à César ce qui était à ses lieutenants. Tous les draps ymagiés provenant des Bourguignons sont réputés, d'après une tradition prétendue incontestée, avoir servi à l'ornement du pavillon militaire de Charles le Hardi ; mais la chronique de Diebold Schilling (ce greffier de la ville de Berne fût-il contemporain des événements qu'il raconte) ne peut prévaloir sur le témoignage des tapisseries elles-mêmes. Je m'explique. Par un usage assez général pendant plus de deux siècles, les tapis historiés portaient les armoiries des seigneurs à qui ils appartenaient ou qui les avaient fait confectionner. Or, parmi les tapisseries qui nous occupent, il n'y en a que deux qui soient aux armes de Bourgogne ; les autres portent, ou l'écusson des comtes de Lupfen, *d'argent au chef d'azur*, ou celui des sires de La Baume, qui est *d'or à la bande vivrée d'azur*. Il n'y a point d'apparence qu'un homme que Comines représente comme « *fort pompeux en habillemens, et même un peu trop* », aît pu avoir recours, pour satisfaire son goût fastueux, aux tentures de ses serviteurs ; mais le luxe de ceux-ci justifie l'allégation du même chroniqueur disant que monseigneur Charles de Bourgogne *avait grande et triomphale cour sur tous les ducs du monde.*

Les tapis qui ont appartenu au Téméraire, et qui vraisemblablement ornaient l'antichambre ou la salle d'audience de son pavillon militaire, sont au nombre de deux :

1° Un tapis d'armoiries, long de plus de 20 pieds, avec les insignes de l'ordre de la Toison d'or, fondé en 1430 par Philippe-le-bon duc de Bourgogne, et les armes complètes de ces ducs, dont voici le blasonnement : Ecartelé, au 1er et au 4e quartier, d'azur semé de fleurs de lis d'or, à une bordure componée d'argent et de gueules, à raison de ce que Philippe le hardi, 1er duc de la maison de Bourgogne-Valois, était fils du Roi de France, Jean-le-Bon ; — au 2e quartier : parti bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules, qui est Bourgogne, et de sable au lion d'or, qui est Brabant, parce que ce duché revint en 1404 à Antoine de Bourgogne, du chef de sa mère, héritière de la duchesse de Brabant ; — au 3e quartier : parti de Bourgogne et de Limbourg, qui est d'argent au lion de gueules, parce que le Limbourg, réuni depuis la fin du XIIIe siècle au duché de Brabant, passa avec lui dans les possessions de Bourgogne ;

Sur le tout, l'écusson de Flandre, d'or au lion de sable, ce comté étant échu à Philippe le Hardi, 1er duc de la maison de Bourgogne-Valois, par son mariage avec Marguerite, fille et unique héritière de Louis III de Mâle, dernier comte de Flandre.

2° Un autre tapis portant, reproduites plusieurs fois, les armes de Bourgogne qui en occupent toute la hauteur.

Cette multiplication des écussons armoriaux, ce faste généalogique donnent une idée du prestige qui s'attachait alors au blason ; c'était en effet pour chaque noble maison l'histoire de son origine, de ses alliances, souvent aussi le

souvenir symbolique des hauts faits de ses preux ; c'était le signe visible de cette solidarité d'honneur qui obligeait alors tous les descendants de la chevalerie, et dont le progrès des temps nous enseigne à faire bon marché.

L'honneur militaire, la gloire des combats, voilà ce qu'aimaient par-dessus tout les chevaliers. On ne s'étonnera donc pas de rencontrer ici une autre série de grands tapis historiés représentant les exploits de César. Ces ouvrages, ainsi que tous les autres, sont en haute-lisse de laine, brochée d'or et d'argent ; formés de parties tissées et rapportées, ils mesurent plus de vingt pieds de longuéur sur treize ou quatorze pieds de hauteur, et sont divisés chacun en plusieurs sujets. Ils semblent appartenir à l'époque de Philippe-le-Bon, le héros populaire de nos premiers cortèges historiques ; leur style les rattache en tout cas à l'école flamande du XV[e] siècle, pour qui la perspective et l'anatomie étaient encore lettres closes, mais qui du moins, en s'appliquant à la vérité des physionomies, savait donner à ses figures des formes gracieuses, avec cette naïve et touchante expression que l'on chercherait vainement dans les compositions plus savantes de la renaissance. Il est entendu que la fidélité historique n'a rien à démêler avec le costume : la simarre fait office de chlamyde, le pourpoint tient lieu de tunique, les brodequins sont remplacés par les souliers à la poulaine, et le reste à l'avenant. Bien plus, au lieu de rappeler le type consacré par les médailles romaines, la figure de César semble reproduire les traits du Téméraire, alors qu'il était seulement comte de Charolais.

Cette ressemblance peut surprendre au premier abord ; mais si l'on se rappelle que plusieurs tapis (celui-ci est du

nombre) portent l'écusson des La Baume, et si l'on observe que messire Guillaume de La Baume était depuis le duc Philippe au service des princes de Bourgogne, dont il eut l'art de conserver la faveur jusque sous Maximilien 1er, on s'expliquera cette muette flatterie, inspirée évidemment par le goût d'un maître passionné pour l'antiquité à ce point que « *jamais il ne couchoit* (dit Olivier de La Marche) *qu'il ne fist lire deux heures devant lui les haultes histoires de Rome.* »

L'une des compositions représente les premiers triumvirs. On voit, dans l'hémicycle du Sénat, Pompée ayant à sa droite Cato et Scipio, à sa gauche Bructus et Curio ; (on peut déterminer à coup sûr l'individualité des personnages, puisque le nom de chacun d'eux est tracé au-dessus de leur tête ou sur un de leurs membres.

Pompée est assis pour exprimer qu'il doit rester dans Rome et administrer la République, tandis que, accompagnés de varlets et d'écuyers, Crassus d'un côté, Julius César de l'autre, se disposent à monter à cheval pour aller entreprendre des guerres de conquêtes à l'orient et à l'occident.

Cette scène est surmontée, ainsi que toutes les suivantes, d'une légende en vers comme en traçaient déjà, vers l'an mil, les religieux de l'abbaye de St-Florent de Saumur sur les tapisseries qu'ils tissaient eux-mêmes.

Le texte est en vieux français.

« Lucant récite prespérant
» Romme et à tout los aspirant
» Un conseil de nobles romains
» Fut jadis en Romme et haultains.
» Où Brutus, Cathon et plusieurs
» Furent pour exceller de honneurs.
» Tant pour Rome com de l'empire

» Trois dictateurs volrent eslire ;
» Deus pour signouries conquerre,
» Loing hors de lor contrée et terre.
» Pompée en Rome demora
» Quy assez poissamment rengna.
» Crasus en ala vers Turquie ;
» Et Jullius Cesar de ost furfurnie
» Combatant vainquy l'elvecois
» De oultre Rosne nommés Franchoys. »

« Deus pour signouries conquerre, loing hors de lor contrée et terre ! » Tel était aussi le désir qui enflammait l'imagination de Charles de Bourgogne, et c'est par là qu'il ressemblait véritablement au proconsul des Gaules. Puisant dans le récit des conquêtes romaines l'amour de l'extraordinaire avec un esprit d'imitation, dangereux même pour le fils de celui que les étrangers appelaient le grand duc d'Occident, il n'ambitionnait rien moins que de reconstituer, en l'agrandissant, l'antique royaume de Bourgogne, et de gagner assez de puissance en Allemagne pour se faire élire empereur à la mort de Frédéric III. César, voilà le héros qu'il avait choisi pour modèle, et dont il égalait au moins la présomptueuse confiance ; car, si le dictateur romain rassurait le nautonier tremblant devant la tempête, en lui disant : « Ne crains rien ; tu portes César et sa fortune ! », aux devins et aux astrologues qui lui prédisaient l'issue fatale de ses entreprises, le Téméraire répondait que son bras saurait forcer les astres et les destinées.

La seconde partie de la tapisserie représente des députations de tribus gauloises implorant le secours de César contre Arioviste.

Au temps où furent tissées ces histoires imagées, les hom-

mes nobles et leurs serviteurs portaient fréquemment sur la cotte d'armes les armoiries de la famille à laquelle ils appartenaient. C'est par imitation sans doute que le proconsul porte une armure ornée de l'aigle impériale à deux têtes du XVe siècle, dont le bec et les serres sont exceptionnellement de couleur rouge.

Debout auprès de son palefroi, et entouré de chevaliers armés de lances, César reçoit l'hommage des chefs Eduens et Sequanais qui, vêtus en seigneurs du moyen-âge, se découvrent et s'inclinent devant lui avec une déférence qui dénote des vassaux plutôt que des barbares jaloux de leur liberté.

Ainsi sans doute se présentèrent les magistrats flamands, quand ils vinrent conjurer le successeur de Philippe de ne point tarder à faire son entrée dans sa bonne ville de Gand.

César a consigné dans ses Commentaires le nom de l'ambassadeur qui, le genou fléchi, implore sa protection : c'est Divitiacus, un ancien chef des Eduens, qui, après s'être exilé plutôt que de souscrire à un traité humiliant pour ses compatriotes, revint au milieu d'eux quand il s'agit de secouer l'oppression d'Arioviste et de contraindre les Suèves à repasser le Rhin :

« D'autres franchois une ambassade
» Vint vers Julle Chésar moult rade,
» Nommés Senaquois; luy requirent
» Et de fait à lui obéirent,
» Afin qu'il les volsist desfendre
» D'Arjovistus et se prendre
» A luy pour les sennes mater
» Comme ils fist en brief sans douter. »

En effet, la prière des Gaulois offrait à l'ambitieux proconsul une occasion trop belle pour qu'il ne s'empressât



point de la saisir. En acceptant le rôle de protecteur, il trouvait l'avantage de s'opposer aux empiétements des barbares, qu'il voyait avec inquiétude s'habituer à passer le Rhin et à se jeter dans la Gaule orientale en si grand nombre que bientôt, selon l'expression des Eduens, « elle allait tout entière devenir Germanie. » Il trouvait en même temps un prétexte de s'immiscer dans les affaires intérieures de ceux qui réclamaient son alliance, d'entrer sur leur territoire, et de n'en plus sortir avant de s'en être assuré la possession.

Selon la coutume suivie par les imagiers de ce temps-là d'étoffer leurs ouvrages de scènes épisodiques correspondant au sujet principal, un contre-sujet montre, à l'arrière-plan, une ville forte et des tentes ouvragées dans l'une desquelles César, assis, reçoit les clefs de la ville que lui présentent trois échevins agenouillés. L'ubiquité de César pourrait, dans l'espèce, être considérée comme une image de la rapidité de sa marche pour arriver avant Arioviste devant la forte cité de Vezontio. On sait que les habitants reçurent le proconsul comme un libérateur; peut-être est-ce leur imprudence qui inspira à Phèdre la fable *Equus et aper*.

Un autre tapis, divisé en deux tableaux par une forteresse d'architecture gothique, représente d'une part la défaite d'Arioviste, et de l'autre la seconde expédition de César en grande Bretagne.

« César vint vers Arjovistus
» A force, et lors fu vaincus
» Arjovistus; sans attendre
» Lors fuiant vint ès nefs descendre.
» Ainsi sans grand'force ou doulour
» Ot Julle Chésar par amour
» Le demaine entre les François
» Qu'il trouva léaus son choix. »

Nous laissons à penser ce que pouvaient être au juste l'amour et la reconnaissance portés par les Gaulois à Jules César.

Pour Arioviste, sa défaite fut d'autant plus prompte qu'il s'en fiait uniquement à l'impétuosité sauvage de hordes barbares, tandis que son adversaire avait recours à la stratégie savante des armées disciplinées.

Vous ne vous attendez pas à rencontrer ici la mise en scène de ces deux tactiques opposées. Ce n'est guère qu'au XVIIe siècle, et sous le pinceau de Van der Meulen, que commença de s'esquisser la physionomie historique des batailles. L'artiste aux gages du sire de La Baume s'est contenté de représenter une foule d'hommes enchevêtrés, s'étageant sans perspective les uns au-dessus des autres, et, sous l'influence des mœurs de la chevalerie, il n'a guère fait entrevoir dans la mêlée que des combats singuliers. Au premier plan, on remarque un véritable duel entre deux ennemis armés de longues piques recourbées. Plus haut, César luimême, toujours revêtu de l'armure aquilifère, César montre la vigueur de son bras en perçant d'une lance la poitrine d'un suève nommé Connèbre, dont le passage sur cette terre serait probablement resté ignoré sans l'industrie de notre tapissier. Deux écuyers, comme cela se pratiquait dans les tournois, soutiennent le vaincu par les aisselles, tandis que la masse des Germains prend la fuite sous une grêle de traits lancés par les archers et les crénequiniers enrôlés par l'auteur dans les légions romaines. Il n'est pas jusqu'à Arioviste, si arrogant lors des négociations tentées par César, qui ne cherche son salut, dans une barque, au-delà du Rhin, qu'une perspective fantaisiste permet d'apercevoir en haut de la tapisserie.

Le terrain, dans cette haute-lisse comme dans toutes celles venues ou à venir, est recouvert de ces gazons fleuris acclimatés par Maître Wilhelm et Van Eyck dans les champs de la peinture; ce qui donne à entendre que, pour les chevaliers, le chemin de la vie, même aux jours de bataille, n'était semé que de roses et de violettes.

On ne sait ce dont il faut le plus s'étonner, ou de l'originalité des figures et du mouvement qui anime cette composition, ou de la forme et de la somptuosité des costumes, de la richesse et de la variété des équipements, qui témoignent du luxe de l'époque et du peu d'importance attachée à l'uforme, chose si essentielle aujourd'hui qu'un étendard unique a remplacé la multiplicité des bannières et les emblèmes personnels qui s'y trouvaient représentés. On trouve en effet dans ce tableau plusieurs genres d'armures, qui, pour la plupart, marquent l'époque de transition entre l'ancienne cotte de mailles et l'armure plate; les pièces principales y paraissent toutes en acier plein : le gorgerin seul se compose encore des chaînons entrelacés dont les Croisés avaient emprunté l'usage aux Sarrasins. Ce degré de transition pouvant correspondre au XVe siècle, cela confirmerait l'hypothèse que les tapisseries datent du temps de Philippe le Bon.

On remarque aussi, dans les deux troupes qui sont aux prises, presque toutes les formes de casques, la bourguignotte en première ligne, et le modèle d'un grand nombre d'armes offensives et défensives, parmi lesquelles des boucliers chargés de figures terrifiantes.

L'armure étant l'apanage des chevaliers, les archers ne sont revêtus que d'une veste de cuir dont le nom et la texture nous ont été conservés par Guillaume Coquillart, poëte contemporain du bon duc:

« C'était (dit-il) un pourpoint de chamois,
» Farci de bourre sus et sous,
» Un grand vilain jaque-d'anglois
» Qui lui pendait jusqu'aux genoux. »

Nous ne quitterons pas la bataille de Besançon sans noter qu'une des tapisseries données par le cardinal de Lorraine à l'église de Reims (1573) offre, dans la victoire de Tolbiac, le même pêle-mêle de combattants, la même somptuosité de vêtements et la même richesse d'armes, ainsi qu'une égale recherche dans la variété de leurs formes.

Le second tableau, où s'étale plus que jamais l'ignorance de la perspective, représente la deuxième expédition de César en grande Bretagne.

La légende fait suite à la précédente, et commence par un pronom relatif dont l'antécédent est François :

« Ausquels douchement se aconpaigne
» Et à lui subjuga Bretaigne,
» La grande et oussi la petite,
» Par la puissanche gent de eslitte,
» Tout mist en la subjection
» Des Romains a son option
» Les païs dessus dis à force
» Par lui et des Francs la consorce. »

On distingue au fond la flotte romaine, et les soldats qui, massés sur de larges hunes, accablent les Bretons de pierres et de javelots. Sur le devant, César pénètre l'épée à la main dans une forteresse défendue sans succès par les guerriers de Cassivellaunus. Selon toutes probabilités, cette forteresse est sortie toute crénelée de l'imagination de l'artiste : car, dans le cinquième livre *de bello gallico*, il n'est fait mention que d'un camp retranché : « Oppidum autem Britanni vocant quum silvas impeditas vallo atque fossâ munierunt. »

Une troisième tenture, méprisant plus que jamais l'unité de temps et de lieu, nous présente simultanément le premier et le dernier acte de la deuxième guerre civile.

Pour montrer César au bord du Rubicon, l'auteur s'est inspiré du poème de la Pharsale. L'ombre de Rome, en larmes et les cheveux épars, telle enfin que Lucain l'a décrite :

« ....*patriæ trepidantis imago*
» *clara per obscuram vultu mœstissima noctem*
» *turrigero canos effundens vertice crines,*
» *cæsarie lacera, nudisque adstare lacertis,* »

se dresse au-dessus de la rivière sombre, comme pour en défendre le passage à son fils révolté, et semble lui adresser ces paroles, tracées au-dessous de la place qu'elle occupe :

» Toy Jule Chésar et les tiens,
» Qui te meut prendre des moyens
» Contre moy ? Portant mes bannières,
» Fais-tu de mes logis frontières ? »

Que fera César, devant ces objurgations du fantôme, ou plutôt devant le décret qui déclarait ennemi de la patrie tout général coupable d'avoir franchi ce ruisseau avec des troupes armées :

« *Ultra hos fines arma ac signa proferre liceat nemini !* »

Que va-t il faire ? — Ah ! messieurs, je suppose que le temps, anéantissant la suite de ce récit comme il a fait d'une partie de l'histoire de Tite-Live et des annales de Tacite, ait laissé planer un éternel mystère sur la conduite de César: vous n'en connaîtriez pas sa résolution avec moins de certitude ; car les politiques sont tous les mêmes et s'approprient

à l'envi la maxime favorite de l'ambitieux romain : En vue du pouvoir, il n'y a pas de légalité qui tienne ! César en effet, détournant les yeux de l'ombre impuissante, indique d'un geste résolu qu'il va passer outre avec ses chevaliers et son banneret. D'ailleurs, l'arrivée du tribun Scribonius Curion, qui s'avance vers lui en habits magnifiques et sans armes, prouve que la fortune favorise les audacieux et que, dans la guerre civile, l'or est aussi puissant que le fer.

« Puis (dit le texte explicatif) Jules César Rubicum
» Passa tous armés en son nom,
» Transgressant des Romains le dit
» Que orent ains par longtemps édit ;
» Puis tous les absentans de Romme,
» Brutus, Cathon, Pompée en somme,
» Et plusieurs autres volt sachier
» Julle Chésar sans menachier. »

Hasard ou calcul, la hardiesse de César rappelle encore celle du comte de Charolais, au temps de sa mésintelligence avec son père ; alors qu'ayant appris les avantages que s'assurait à ses dépens Louis XI, par l'entremise des seigneurs de Croy, il revint subitement près du vieux duc malade, força les portes, et chassant ses ennemis du chevet paternel, se rendit le vrai maître du gouvernement. Non ! le rapprochement ne fut pas fortuit ; et, sauf meilleur avis, le sire de La Baume était un homme bien avisé, pour s'entourer ainsi d'allusions qu'un prince opiniâtre et présomptueux ne pouvait manquer de s'appliquer à soi-même comme un présage de l'avenir ou une justification du passé.

La tapisserie présente, dans sa partie supérieure, le port de Brundisium, rempli de nefs prêtes à transporter en Epire les partisans de Pompée, lorsque les portes de la ville devront s'ouvrir devant César qui poursuit de près son rival :



« Et dedans le port à Brandis
» Julle Chesar preux et hardis
» Les assailly, saichez, sans faille.
» Trop leur fist austère bataille
» En Thesale où puis les r'ataint
» Et d'iceux en fit mourir maint,
» Ainsi par l'aide des Francs
» Que o lui furent preus et vaillans. »

Sans nous arrêter à cette invraisemblable assistance des Francs, qui n'est de la part du poète que pure vanterie et affaire de tempérament, avouons que la bataille de Pharsale paraît aussi animée que s'ils y avaient montré leur *furia.* C'est encore une mêlée inextricable et sanglante ; point de quartier pour les blessés ! et, malgré la recommandation de leur chef, les légionnaires ne se contentent pas de frapper au visage. Un blessé qui se trouve au premier plan a eu la cuisse coupée par un effroyable coup de taille ; son adversaire se jette sur lui sans merci, et, lui posant un genou sur la poitrine, cherche à le frapper d'un coup d'estoc ; Près d'eux se renverse un cheval dont le maître est transpercé d'un glaive par un autre cavalier : plus loin, à gauche, un soldat armé d'un espadon en frappe violemment un ennemi qui riposte avec une égale énergie. Les luttes d'homme à homme continuent à représenter la bataille, et César, au plus fort de la mêlée, s'élance l'épée haute vers un chevalier aussi richement vêtu que lui-même, mais qui, faute d'une inscription, ne peut partager avec Connèbre les honneurs de la postérité.

Les yeux sont frappés encore une fois de la richesse des détails et du luxe des ornements ; les chevaux mêmes sont couverts de brillants caparaçons et armés d'un dard fixé sur le chanfrein.

Les pièces d'armurerie les moins répandues sont une

épée dont la garde est courbée en sens inverse de l'usage commun, et, dans l'un des nombreux modèles de casques, une énorme mentonnière qui cache la figure du combattant jusqu'aux yeux, exactement comme fait l'*eûdjar* des femmes mauresques.

Les cimiers sont dépouillés de ces longues plumes ou festons d'étoffe dont les chevaliers se plaisaient à ombrager leur tête dans les tournois et qui, des armures, passèrent aux armoiries pour couronner et embrasser l'écu sous le nom de lambrequins. — Le casque de César est orné d'une sorte de plumet en métal, qui se retrouve presque semblable sur le morion du fort Roy-Clovis, aux tapisseries de Reims, tandis que tous les autres casques sont aussi dépourvus de panaches.

La bataille de Pharsale est surmontée de la légende suivante :

« Traist à soy toutes les contrées
» Que avons cy dessus déclairées,
» Et les subjuga soubz les mains
» De luy et des nobles rommains. »

Le trouvère ne pouvait s'aviser assurément qu'un homme puissant comme César eût été l'adversaire des patriciens.

« Tant fut son cuer de haulte emprise
» Que à merveilles fut puis comprise
» Comme singulier en proesse
» Et ung de tout le monde adresse. »

Le quatrième tapis est consacré à la glorification de César. La partie de gauche représente son entrée dans Rome, au milieu d'une pompe tout impériale :

« Depuis volt en Romme rentrer
» Où, pour son triomphe honourer,
» Le volrent tous ceux qui l'aymoyent,



» Et son los augmenter queroient ;
» Et puis l'eslurent empereur,
» Le premier, pour plus sa valeur
» Accroistre et à plain divulgier
» Comme ung oultre fame princhier. »

Le triomphateur, couvert d'un manteau d'hermine et la tête ceinte de lauriers, est assis dans une litière suspendue aux dossières de deux chevaux et maintenue de chaque côté par des esclaves : genre de véhicule usité au moyen-âge, et qui fut restitué pour la comtesse de Flandre par M. Wallet, dans sa deuxième marche historique.

Escorté de ses compagnons d'armes, César pénètre dans la ville au bruit d'éclatantes fanfares qui sont traduites en quelque sorte dans les vers suivants :

« Entre neuf des meilleurs du monde,
» Preus et vaillans à la reonde,
» Ledit Julle Chesar est ung,
» Com le apprécia le dit commun.
» De sa proesse et de sa gloire
» Durra jusque enfin la mémoire,
» Et la robuste vaillandise
» Qui s'était en son cuer submize... »

Partout, sur le chemin et sur les remparts, se pressent des curieux et des enthousiastes qui l'acclament en levant les bras et en s'agenouillant sur son passage. Des châtelaines même (car c'est toujours le peuple de Rome accommodé au goût du moyen-âge) n'ont pas craint de se hasarder dans la foule, coiffées de gigantesques hennins et traînant après elles un page chargé de soutenir la queue de leur robe.

Sur un mont qui domine le cortège s'enfuit un chien effrayé du tumulte. C'est la souche malencontreuse de tous

ceux qui se promèneront un siècle plus tard dans les cathédrales de Peter Neefs, ou qui présideront au martyre de Sainte Apolline et jusqu'à la crucifixion du Sauveur.

La scène est fort belle. Cependant un ouvrage de Mantegna, composé sur le même sujet et vers la même époque, nous permet de mesurer la distance qui séparait les écoles naissantes du nord — de l'art italien, affranchi de la rigidité du style byzantin par l'étude de la sculpture antique et l'observation de la nature. Ce qui surtout fait la supériorité de cette frise magnifique sur la tapisserie de Berne, c'est l'intelligence de la perspective, la noblesse du style, la convenance du costume où ne s'étale aucun anachronisme blessant; ce n'est plus le XVe siècle qui se substitue naïvement au passé, c'est le peuple romain et ses pompes triomphales évoqués des bas-reliefs de l'arc de Titus.

Passons à la seconde scène.

Sur un trône élevé dans un hémicycle et surmonté d'un dais circulaire est assis César, en costume impérial et le sceptre à la main. Il semble agité d'un pressentiment sinistre, parce que les entrailles des victimes n'ont donné que des auspices contraires, et l'on remarque qu'il s'est tourné du côté du soleil couchant.

C'est qu'en effet (l'histoire en fournit plus d'un exemple) les sénateurs qui, aprés la défaite de Pompée, étaient aux genoux de César, qui l'avaient proclamé dictateur perpétuel avec le titre d'Imperator, qui s'étaient engagés par serment à veiller à la sûreté du *Père de la patrie*, ces mêmes hommes, poussés par l'ambition ou le ressentiment, enhardis par sa clémence, ont déjà résolu sa perte. Derrière le trône, à la gauche du dictateur, est Brutus qu'il regardait comme son fils : à sa droite, Cato, le descendant de Caton d'Utique,

tous deux armés de poignards, et (fut-ce souvenir des partisans d'Etienne Marcel?) coiffés du chaperon qui était leur signe de ralliement. — Cependant, la légende ne souffle mot de la conjuration, et continue à célébrer les louanges du conquérant :

« Et des faits tant chevalereux,
» Nobles comme preu entre preus,
» Si que n'est à nul jour estainte
» De sa renommée l'attainte.
» Tant que le monde estant durra,
» Son los et valeur ne chera. »

C'est ainsi qu'autrefois on parait la victime pour le sacrifice. Le texte se termine par ces deux vers qui démasquent le courtisan :

« Ainsi le vous octroie Cely
» Qui donne à tous gloire et merchy ! »

A qui, en effet, pouvait s'adresser un tel souhait, sinon à l'émulateur de César, au chef de cette puissante maison de Bourgogne qui, jusque là, « *tant esté honorée et prés et loin*, dit Comines, *par tant de victoires et gloires, que nulle autre n'en receut autant en son temps.* »

Le reste des tapisseries trouvées à Grandson est aux armes des comtes de Lupfen, qui portaient d'argent au chef d'azur. Elles ont pour sujet, non plus des faits de guerre, mais des exemples de justice. C'est que la religion, dont les chevaliers appelaient la bénédiction sur leurs armes, avait incliné leur humeur batailleuse au rôle le plus noble et le plus généreux qu'ils pussent se proposer, en faisant de chacun d'eux

le champion volontaire des faibles et des opprimés. Ainsi la force se trouvait mise au service du droit, ordre admirable et providentiel qui ne devait être ébranlé ouvertement que dans le siècle des lumières, par les armes et sous les ordres du descendant d'un chevalier apostat.

A vrai dire, elle était souvent sans merci, la justice de ces redresseurs de torts; et, devant les scènes qui vont nous occuper, le nombre croissant des jurys paternels pourrait crier à la barbarie. Mais ces châtiments, pour impitoyables qu'on les trouve, étaient en harmonie avec les mœurs farouches du temps, et leur peinture n'était pas faite pour surprendre ou émouvoir le comte de Lupfen ni son maître, le juge inexorable du bâtard de la Hamaide et du gouverneur de Flessingue.

La première tenture, divisée en trois compartiments, a vingt-six pieds de longueur sur treize pieds six pouces de hauteur. Les sujets qu'elle traite sont inspirés encore d'un empereur romain, celui qui, par son gouvernement réparateur, mérita le surnom *d'optimus*, et dont la bonté exceptionnelle donna prétexte à la formule la plus louangeuse que la flatterie ait inventée : *favorabilior Trajano.*

C'est la mise en scène d'une légende rapportée par Dante au Xe chant du purgatoire. Bien que le tour y soit incomparablement plus vif que dans la version latine fournie par la tapisserie, le souci d'une description fidèle exige que nous nous en tenions à ce dernier texte :

« *Quodam tempore Trajanus, romanorum imperator,* » *ritu paganus sed alias justicie* (1) *cultor precipuus, ad*

(1) Toutes les citations reproduisent l'orthographe des tapis.

» *bellum cum magno exercitu festinans equum ascendisset,*
» *quedam vidua, pede ipsius apprehenso, illum flebiliter*
» *interpellavit ut eam de quodam qui innocentem ejus*
» *filium occiderat vindicare dignaretur. Cui imperator*
» *mansueto vultu respondens ait: Reversus de bello sa-*
» *tisfaciam tibi. — Quid, inquit illa, si non redieris ? —*
» *Cui Trajanus: Faciet tunc ille qui post me regnaturus*
» *est. — At illa : Quid hoc tibi proderit ? Tu mihi justicie*
» *debitor es, nec te liberabit justicia aliena. Fac tu pro*
» *te quod tibi prosit : melius enim est tibi ut tu justicie*
» *mercedem accipias, quàm illam transmittas ad al-*
» *terum.* »

Un mot maintenant de la composition.

Dans un paysage où l'on distingue quelques constructions et une forêt lointaine, Trajan, armé en chevalier, couronne en tête, monté sur un cheval très richement harnaché, s'avance à la tête d'hommes d'armes portant des lances et un étendard orné de l'aigle bicéphale du XV[e] siècle. La pauvre veuve, agenouillée sur le bord du chemin, saisit au passage le pied de l'empereur, qui se tourne vers elle.

Le même sujet a été traité en 1840 par Eugène Delacroix, vous devinez avec quelle autre allure. Le peintre contemporain a placé la scène à l'entrée d'un palais dont la colonnade sert de balcon aux curieux. Le cortège, qui n'a pas encore établi l'ordre de sa marche, montre, pressés sous la porte principale, les enseignes, les trophées, la musique guerrière, les véxilles qui flottent au vent ; il y a tant de tumulte que la terre en pourrait trembler. Au milieu de ce désordre, une femme se précipite au devant du cheval, et, au risque de se faire écraser par l'animal qui se cabre, elle dépose le corps de l'innocente victime aux pieds de l'empereur frappé de saisissement.

Il ne saurait être question de comparer cette composition dramatique et sa tonalité puissante avec un dessin tranquille et des couleurs effacées par le souffle de cinq siècles. Il y a toutefois des rapprochements qui se font d'eux-mêmes : c'est, d'une part, que les deux compositions sont heureusement groupées chacune en leur style ; et de l'autre, que la première, par sa naïveté, la seconde par sa turbulence, semblent s'écarter également de cette grandeur héroïque que deux mille ans d'idéalisation communiquent au monde romain.

L'artiste du XVe siècle nous donne seul la suite de la légende :

« *Hujus itaque tantus est tocius orbis monarcha pie-*
» *tate commotus mox ab equo descendens exercitum deti-*
» *nuit donec, causa debite ac pleniter examinata, condi-*
» *gna satisfactione esset viduam consolatus.* »

En effet, dans le deuxième compartiment, l'empereur a mis pied à terre, portant de la main droite la hache qui symbolise son droit de haute justice ; d'un geste il désigne la place et, pour ainsi dire, le moment de l'expiation ; aussitôt le bourreau, vêtu d'un justaucorps couleur de sang, et tenant une large épée, saisit à l'épaule le coupable agenouillé, les yeux bandés et prêt au dernier supplice. A cette vue, les gardes de l'empereur paraissent saisis de terreur et de pitié ; et l'un de ses conseillers, au visage plein de compassion, semble essuyer des larmes qui mouilleraient ses yeux.

Le paysage, qui se sent de la poésie de l'école de Bruges, montre à l'horizon des bois, des monts et des chateaux-forts.

On remarque, à gauche de l'inscription latine, un animal rappelant la forme du léopard.

Le récit continue en ces termes :

» Quo facto, Trajanus ad bellum proficiscitur ; et, post » ingentem victorie gloriam, a Perside rediens, pro fluxu » ventris extinctus est ; Cujus ossa Romam delata in » foro sub columna centum quadraginta pedum in urna » aurea magnifico cultu sepulta leguntur. »

Eclairant l'allusion faite dans le dixième chant du purgatoire « au guerrier romain dont la grande vertu excita le Pape Grégoire à sa victoire merveilleuse, » la suite de la légende nous donne le sujet du troisième fragment, aussi calme, aussi recueilli que les autres sont animés et l'on dirait presque bruyants :

« *Post mortem Trajani, lapsis annis plus quam quadrin- » gentis quinquaginta, sanctus Papa Gregorius primus » cathedram Beati Petri digne conscendit. Qui, dum qua- » dam vice in urbe Roma forum Trajani et secus ejus » columnam pertransiens, ac prefiguratum atque cetera » justitie illius studia memoratus, quod illa coram Deo » sub oblivione transissent, ingemuit ; statimque ad basi- » licam sancti Petri mestus pergens, ante altare in cons- » pectu Dei prostratus, errorem tam justi judicis tamque » mansueti imperatoris deflevit ; et si verbo non auderet, » corde tamen sic Deum suppliciter orans : Trajani parce » errori, clemens misericors Domine, quoniam judicium et » justiciam fecit in omni tempore, qui prout oriens simul » et occidens attestatur.* »

D'un côté de la tapisserie, Grégoire le grand, revêtu d'une chape richement ornée et couronné de la tiare, est agenouillé devant l'autel du Prince des apôtres, priant avec cette confiance qui est capable de transporter les montagnes,

et levant vers le Seigneur des mains où l'on remarque l'empreinte des sacrés stigmates, que le peintre lui aura imposés sans doute comme présage du miracle hétérodoxe que la légende va nous raconter :

« *Tandem hoc divinitus responsum accepit : flentis tui » peticionem complevi ; Trajano licet pagano peperci cui » veniam do ; sed tu diligenter cave ne pro quocunque » damnato deinceps orare presumas. — Et cum beatus » Papa Gregorius rem tam difficilem a Deo suis precibus » impetrare meruisset, corpus Trajani jam versum in » pulverem reverenter detegens, linguam ejus quasi ho- » minis vivi integram adinvenit : quod propter justiciam » quam lingua sua persolvit pie creditur contigisse.* »

Dans cette nouvelle scène, dont plusieurs témoins sont rejetés dans le fragment voisin, derrière la colonnette séparative, Grégoire considère le chef de Trajan que des moines lui présentent sur un riche plateau, et rend grâces à Dieu de la conservation merveilleuse de cette langue, qui n'a jamais prononcé que de justes jugements.

Derriére le Pape sont rangés plusieurs personnages revêtus du costume cardinaliste, bien que les princes de l'Eglise n'aient reçu le chapeau rouge que lors du premier concile tenu à Lyon en 1244 (la veille de Noël, des mains d'Innocent IV), et le manteau écarlate qu'après l'an 1300, sous Boniface VIII. La tiare à triple couronne qui couvre la tête du Pontife est aussi un anachronisme, attendu qu'elle n'est arrivée à cette disposition que plus de sept siècles après, sous Benoit XII (1334).

Un seigneur placé derrière le Pape a pour coiffure un bicoquet, pour vêtement une soubreveste garnie de fourrure, en un mot des objets qui sont de l'époque de la tapisserie et non du siècle de Saint-Grégoire.

L'église où ces deux scènes se passent est remarquable par son architecture ; mais, par une dernière inadvertance, bien que figurant la première basilique de St-Pierre fondée en l'an 324, elle appartient au style ogival.

Adieu, Rome ! Ainsi que le tapis enchanté des mille et une nuits, celui qui vient maintenant nous transporte dans un pays ignoré, bien que le narrateur de la légende donne à supposer qu'elle appartient à la France. En racontant cette terrible histoire dans son Recueil des miracles illustres et des faits mémorables *(Libri XII illustrium miraculorum et historiarum memorabilium),* Césaire dit en effet que le héros en fut Erkenbald de Burban.

Avec un peu de complaisance, on pourrait prendre ce mot de Burban pour une altération du plus noble nom de France, et l'on connaît à la vérité neuf comtes de cette ancienne maison qui se sont appelés Archambaud. Mais les chroniqueurs qui se sont plu à enregistrer leurs longues querelles avec les Bénédictins de Souvigny n'imputent à aucun d'eux l'exécution racontée par le moine d'Heisterbach.

S'il y eut aussi les vicomtes de Comborn et les comtes de Périgord qui, dans le XIIe et le XIIIe siècle, portèrent fréquemment le nom d'Erkenbald, cette simple homonymité ne suffirait pas davantage au plus aventureux pour préciser une figure dont la sauvage grandeur fait regretter qu'elle reste ensevelie aux ombres du passé.

Le certain, c'est que le récit du théologien allemand peint au vif les mœurs du moyen-âge, avec leur choquant mélange de férocité, reste de l'ignorance païenne, et de piété ardente, fruit des enseignements de l'Evangile.

Voici la scène, dont on ne trouverait l'équivalent drama-

tique que dans le quatrième acte du Shylock de Shakespeare :

« *Herkinbaldus, vir magnificus prepotens et illustris, in » judicio personas non acceptans, causam pauperis ut » potentis, agniti tanquam ignoti semper equâ lance » judicavit. Hic dum graviter infirmus lecto decumberet, » in proximâ camerâ tumultum rigidum clamoresque » femineos exaudivit : Cui quidnam esset sciscitanti ab » omnibus celata est veritas. Sed tandem quidam ex » pueris, ut veritatem panderet sub oculorum evulsione » commonitus, pavens asseruit respondendo : Domine. » filius sororis vestre, quem omnes post vos primum » timent, colunt et venerantur, puellam oppressit ; et » hec fuit causa clamoris. — Quo audito et re plenè » cognitâ, senior suum nepotem carissimum suspendi » mandavit : quod senescallus cui id jussum fuerat, se fac- » turum simulans, egressus juveni nunciavit, ammonens » eum ut ad tempus lateret ; post horas autem aliquot, » senescallus, ad infirmum rediens, se implesse quod jus- » serat mentitus est. Quinto vero die, juvenis estimans » avunculum de culpâ immemorem, aperto ostio camere » introspexit. Quem ut infirmus vidit, blandis verbis ad » lectum reclinare permisit : Herkinbaldus itaque, capil- » lorum arrectâ cesarie, sui consanguinei caput levâ manu » retorquens, et dexterâ cultellum gutturi ejus valdè in- » figens, zelo justicie occidit eumdem.* »

L'auteur, en homme habile, n'a ni exagéré ni atténué l'horreur d'un tel sujet. Rien n'est saisissant comme l'attitude de ce vieillard demi-nu, malade, mais transporté par un sentiment qui n'admet aucune hésitation. En vain le coupable cherche-t-il à se débattre : le stylet l'atteint, le sang

coule, les assistants gémissent ; le vieillard seul est impassible.

A cette scène d'épouvante succède une action dont la grandeur s'élève au merveilleux ; c'est le prodige qui marqua la dernière communion de l'inexorable justicier. En voici le récit :

« *Sanè dum morbum Herkinbaldus letiferum esse per-*
» *sensit, vocatur Episcopus. Cui, postquam cum sacra-*
» *mentis advenisset, infirmus cum lacrimis multis et*
» *magnâ cordis contricione omnia peccata sua nudè con-*
» *fessus est, tacitâ duntaxat morte quam paucis ante*
» *diebus suo cognato inferebat. Super quo Episcopus eum*
» *redarguens dixit : Quare celas homicidium quo nepo-*
» *tem de manu tuâ peremptum vitâ carere fecisti ? — Ad*
» *quod infirmus respondens ait : neque ego hoc peccatum*
» *esse judico, neque id mihi a Deo remitti deposco. —*
» *Cui Episcopus : confitere crimen, et Deus miserebitur*
» *tui. Alioquin ab edulio corporis Christi te convenit abs-*
» *tinere. — At ille vir nobilis dixit : Attestor Deum quod*
» *nepotem mihi carissimum non livor, non odium, sed*
» *justicie zelus traxit ad mortem ; et si ob id viaticum*
» *mihi negaveris, spero saltem spiritualiter communicari.*
» *— Quo audito et languente sacramentaliter non refecto,*
» *Episcopus recedebat. Cui mox revocato dixit infirmus :*
» *si in capellâ sit sacramentum corporis Christi perquire.*
» *Et dum apertâ pixide Eucharistia non appareret, sub-*
» *junxit egrotus : Ecce quem mihi abnuens tecum por-*
» *tasti non se mihi denegavit. — Et illico, apertis denti-*
» *bus, hostia in ore illius palam omnibus demonstratur.*
» *Quod ut vidit Episcopus magnificans Deum tantum mi-*

» *raculum quod divinâ dispensacione ob meritum justicie*
» *factum non ambigitur. Ad aures Christi fidelium pervi-*
» *gili curâ deduxit.* »

La tapisserie, pour cette fois, ne suit pas le texte avec la même fidélité, et le prélat s'y montre aussi troublé que surpris de trouver vide le saint ciboire. — Un personnage accessoire désigne d'un air stupéfait l'hostie qui paraît aux lèvres d'Erkembald. Le temps ne nous permet pas d'entrer dans les détails ; mais l'auteur ne se départit jamais de la minutie flamande : c'est ainsi que, sur le rideau de lit, pend un médaillon représentant la Vierge et son divin fils.

Les trois tapisseries que nous venons de décrire ont un intérêt spécial en ce qu'elles passent pour être la reproduction de tableaux exécutés par Roger Van der Weyden pour l'Hôtel-de-ville de Bruxelles, en vue d'inspirer aux magistrats l'horreur du crime et l'amour de l'équité. Ces tableaux furent considérés comme une des merveilles des Pays-bas jusque vers 1695, époque où ils périrent vraisemblablement dans l'incendie allumé au palais communal par le bombardement de la ville. Si l'on ne retrouve pas dans ces broderies les contours assurés et le travail délicat d'un peintre qui donnait à ses œuvres le fini des miniatures, cela tient sans doute à ce que l'aiguille n'aura pu atteindre à la netteté du pinceau. Mais l'agencement des groupes et l'expression dramatique rappellent les grandes qualités du « portraiteur » de la ville de Bruxelles. De plus, les légendes que nous avons reproduites sont mot pour mot les mêmes que celles relevées sur les tableaux de Van der Weyden par Pierre Sweerts, tapissier d'Anvers, et précédemment par Juan Calvete de Estrella, historien de l'Heureux voyage fait en

Flandre par le fils de Charles-Quint. — De la conformité du texte ne peut-on pas conclure à l'identité de la composition?

Observons que le musée de Berne ne possède que trois tapisseries, tandis que la tradition fixe au nombre de quatre les ouvrages exécutés par Van der Weyden pour la *chambre d'or*. Moins heureuse que ses pareilles, la quatrième tenture n'aura pu sans doute échapper aux chances de la guerre. Si l'on en juge par analogie, l'œuvre qui manque devait se rapporter à la légende d'Erkembald, dont il ne reste que deux scènes, tandis que celle de Trajan est figurée en quatre sujets. Et de même que l'aventure romaine, à son début, nous montre la victime et les plaintes de sa mère désolée, les premiers tableaux de l'autre récit devaient être la séduction de la jouvencelle, et les récriminations portées par sa famille jusque dans le palais du seigneur moribond.

Un dernier tapis, mesurant douze pieds carrés, a pour sujet l'adoration du Messie par les Rois mages.

Par un trait d'initiative remarquable, l'auteur de cette composition a fait descendre la Vierge et le divin enfant du trône idéal imaginé primitivement par Stephan Lochner, pour les ramener à l'humble réalité de la crèche de Béthléem. Toutefois, la piété de l'artiste inconnu a relevé la bassesse de l'étable en y introduisant un dais richement orné, sous lequel l'enfant-Dieu pût recevoir dignement les prémices de la conversion des Gentils.

Les figures présentent l'ordonnance simple et naturelle suivie par presque tous les artistes qui ont traité le même sujet : Jésus, rayonnant de la lumière qui doit éclairer le monde, repose sur les genoux de sa sainte mère, dont la

figure virginale respire dans toute sa suavité l'innocence, cette fleur retrouvée du paradis terrestre. Au second plan, les rois de Tharse et des îles lointaines, les descendants de la Reine de Saba viennent, chargés de présents, visiter le vrai Salomon ; l'un d'eux, agenouillé devant Marie, trône de la sagesse incarnée, baise avec vénération la main du Messie ; les deux autres, debout derrière leur compagnon, remettent leurs dons symboliques entre les mains de Saint-Joseph, abrité dans la pénombre qui protège son humilité.

Au lieu du chœur céleste qui, le plus souvent, contemple et célèbre par ses cantiques la mystérieuse incarnation du Verbe éternel, on ne voit ici, dans le fond, qu'un seul ange revêtu d'une sorte de chape, et étendant, au-dessus de la crèche où mangent l'âne et le bœuf, un de ces phylactères si chers à Bellegambe ; on y lit l'ordre céleste : « non redietis ad Herodem ! »

Quelle induction tirer de la présence de ce tableau de piété au milieu d'un si grand appareil de guerre, si ce n'est que, malgré leurs grossiers défauts, les hommes de cette époque nourrissaient une foi vive et sincère ?

Nul doute que, retiré sous sa tente, le comte de Lupfen ne dédaignait pas d'ajouter son féal hommage à ceux que l'enfant Jésus recevait des Rois de l'Orient. Peut-être, aussi bien, se considérait-il avec eux comme en famille ; car, en dépit du turban dont l'un d'eux est coiffé, les mages n'ont rien d'oriental. Il est clair que les modèles du peintre n'étaient pas venus de la Mésopotamie, ni de l'Arabie déserte ; la forme des accoutrements, les longs souliers pointus, le type des physionomies rappellent tout à fait les vêtements et les figures de la cour de Bourgogne. On peut donc renouveler avec plus de confiance la supposition que ces tapis

sont sortis d'une des meilleures fabriques de Flandre ou d'Artois. Eh ! comment des vassaux du duc suzerain auraient-ils songé à se fournir ailleurs, quand telle était la renommée des tapisseries d'Arras que les plus beaux ouvrages d'autre provenance se sont parés du titre *d'Arazzi*.

Tels sont, Messieurs, ces tapis de Bourgogne dont j'ai cru pouvoir vous entretenir un moment, en considération d'une industrie qui n'est plus parmi nous qu'un souvenir. Car, hélas ! elles ont disparu, ces fabriques qui faisaient jadis le renom et la prospérité d'Arras et de Bruxelles ; Elles ont disparu, après avoir jeté leur plus vif éclat dans la reproduction des cartons italiens, au moment où la Renaissance venait de leur inculquer un coloris plus vigoureux avec une correction de formes qui, par malheur, ne respecta point le sentiment religieux du moyen-âge.

La chevalerie aussi a décliné, du jour où la Dame prit le pas sur le Roi et sur le Ciel. Avec le temps, les sentiments qu'elle professait sont devenus de plus en plus rares, comme les œuvres des maîtres-lissiers ; son dévouement a fait place au calcul ; son équité rigoureuse, à la faiblesse ou à la partialité ; sa foi souffre les écarts de la libre pensée. Mais ces vertus, momentanément déprisées, seront remises en honneur, de même encore une fois que les anciennes tapisseries, si vivement recherchées par notre pays comme les vestiges de sa gloire passée. Elles refleuriront, non plus comme des superfluités du luxe, mais en tant que biens nécessaires : car il n'y a point de peuple qui puisse subsister sans générosité, sans justice, sans Dieu.

LES POÈTES DOUAISIENS

AU XVIe SIÈCLE

ANTOINE DE BLONDEL

ET

L'ACADÉMIE POÉTIQUE DE CUINCY

Par M. le baron de WARENGHIEN

Membre résidant

Le savant Etienne Pasquier, dans son curieux ouvrage des *Recherches de la France*, intitule un de ses chapitres : *de la grande flotte de poëtes que produisit le règne du Roi Henri deuxième, et de la nouvelle forme de poésie introduite par eux en France.*

« Ce fut une belle guerre, dit-il, que l'on entreprit lors
» contre l'ignorance, dont j'attribue l'avant garde à Sève,
» Bèze, à Pelletier, ou, si vous le voulez autrement, ce fu-
» rent les avant coureurs des autres poëtes. Après, se mi-
» rent sur les rangs, Pierre de Ronsard, Vandômois, et
» Joachim du Bellay, Angevin. De manière que, sous leurs
» enseignes, plusieurs se firent enrôler. Vous eussiez dit
» que ce temps là, était du tout consacré aux Muses. »

Il est incontestable, qu'à cette époque, et sous la direction de Ronsard et de Joachim du Bellay, la poésie française prit un rapide et brillant essor. Mon seul but est de retracer brièvement la part que notre Cité Douaisienne eut dans cette réforme littéraire dont le signal fut donné, en 1549, par l'ouvrage de du Bellay sur l'*illustration de la langue française*.

Depuis longtemps déjà, la poésie était en honneur dans la ville de Douai.

En 1249, selon les uns, en 1330, selon les autres, s'était fondée notre première association littéraire, sous le nom de *Confrérie des Clercs Parisiens*. Cette confrérie ouvrait, tous les ans, un concours de poésie en l'honneur de Dieu, ou de la Vierge, sa mère, ou sur quelque autre grand argument, selon l'expression du temps.

« Chaque feste de l'Assomption de Nostre Dame, se donne » un prix en la ville de Douay, à qui peut, dedans un » chant Royal, composé sur le thème donné un espace de- » vant ladite feste, desploïer plus de l'artifice de la » poésie. » (1)

C'est surtout à partir de 1562, date de la création de l'Université, que le goût de la poésie se développa à Douai.

Une partie de la jeunesse qui fréquentait les cours de l'Université nouvelle, consacrait ses loisirs à faire des vers: les uns en grec ou en latin; les autres, en français. Que pouvaient-ils faire de mieux pendant les longues soirées d'hiver? En 1562, il n'y avait, à Douai, ni théâtre, ni café: ce dernier mot n'existait pas plus que la boisson: les

(1) Claude de Bassecourt. Advis au candide lecteur — page 83 — Manuscrit du père Ignace, à la bibliothèque d'Arras.

rues n'étaient même pas éclairées le soir. Elles étaient, passé une certaine heure, interdites aux étudiants. Il fallait bien faire quelque chose pour tromper l'ennui. C'était à la poésie que le grand nombre avait recours pour abréger les heures!

En revanche, l'été ou le printemps venu, la poésie faisait parfois déserter les bancs de l'Université. Un de nos étudiants du XVIe siècle, Simon Ogier, en fait le poétique aveu dans certaines de ses œuvres qu'il data *de la florissante Académie Douaisienne* (1). Il est bon, aujourd'hui surtout, de rappeler ce témoignage de reconnaissance donné à Douai par l'un des plus brillants élèves de son ancienne Université. Il nous est doux de penser que notre hospitalité n'a pas toujours été payée d'ingratitude. Simon Ogier avoue que les déesses de la Scarpe l'ont vu, plus d'une fois, nonchalamment couché dans les grottes douaisiennes, fuyant l'école, le barreau et leurs clameurs, pour se livrer à la poésie : Heureux temps, que celui où les rives de la Scarpe étaient hantées par des déesses. On n'en voit plus aujourd'hui. Après tout, c'est peut être le rauque sifflet du remorqueur ou des locomotives qui les a mises en fuite!

Cet amour de la poésie avait gagné jusqu'aux maitres. Les ecclésiastiques les plus rigides, comme Etienne Langlet (2), par exemple, rimaient à qui mieux mieux, ainsi que les plus graves professeurs tels, que : Jean Dubois (3), l'un des maitres de la Faculté de médecine, qui signait ses vers latins du nom de « Sylvius » ou son collègue Louis du Jardin (3 *bis*), qui prenait le pseudonyme «d'Hortensius.» Il en

(1) Le livre d'Eldora est daté « floridâ Duacensium Académiâ — 28 xbri anno 1595.

(2) Voir œuvres de Jacques Loys

(3) Œuvres d'Antoine de Blondel. (3 *bis*). Œuvres de Jacques Loys page 185. Le docteur Louis du Jardin a publié un traité de prosodie française en 1620 chez Bellère, avec une épigraphe en vers.

était de même des avocats et des médecins. Parmi les avocats, je citerai : Jean Bertout, Jean et Jacques Loys.

Tous trois fils d'Apollon, et l'honneur de Thémis (*1*).

comme on disait alors : Le docteur Cordouan (2), les chirurgiens Jean d'Arnem (3) et Jérôme de la Rue (4), les peintres Jacques Valois (5) et Jean Bellegambe (6), le graveur Antoine Serrurier (7), jusqu'au procureur Toussaint du Prêt (8) et au greffier criminel Mathieu Salé (9) étaient poëtes.

Ils avaient pour confrères: les seigneurs des environs ; ceux de Gouy, de Haillies, de Mérignies, de Respin, de Rosimboz (10), de Cuincy, et, enfin, Jean Cliquet, bailli de Harnes (11).

A Douai même, vers la fin du XVI[e] siècle, outre la Confrérie des Clercs Parisiens, il y avait deux autres associations poëtiques : Celle de Sainte Barbe, établie au couvent des Trinitaires et le Cercle littéraire fondé en notre ville par Michel d'Esne, depuis évêque de Tournai. (12) dont il suffira de citer ces deux vers :

Vaincre ses passions, c'est se montrer plus fort
Que de prendre d'assault un imprenable fort.

(1) Ils furent aussi princes de la Confrérie des Clers Parisiens.
(2) Œuvres de Jacques Loys, pages 170, 213, 222.
(3) Idem loc. cit.
(4) Idem page 218.
(5) Jdem page 204.
(6) Idem page 119. (7) Œuvres de Jean Joyel et Flandre Wallonne, tome 8, page 167. (8) Œuvres de Jacques Loys, page 227. (9) Idem. (10). Voir les opuscules d'Antoine de Blondel qui nous a conservé des sonnets de tous ces poètes. (11) Œuvres de Jean Loys, page 128.
(12) Le Glay. Programme d'études historiques, page 118.

Tout ce petit monde de poètes ne cessait de s'adresser des épitres, des chansons, des rondeaux, des bouquets, des sonnets, des dizains, des huitains, des quatrains, des distiques. Toutes les formes et tous les rythmes de la poésie y passaient.

C'est ainsi, qu'un beau jour, le greffier criminel Mathieu Salé, ne fut pas le moins du monde surpris quand il reçut de Jacque Loys, trois pages de vers chantant l'éloge du sel (1) : comme allusion c'était pourtant assez... salé. Malgré son titre, ce qui paraît le plus manquer à cette pièce, c'est peut être bien le sel attique.

Tout était d'ailleurs prétexte à poésie : l'incendie d'Orchies, en 1556 (2); l'épouvantable tempête du 25 juillet 1589 (3); les entrées des archiducs Albert et Isabelle à Douai en 1600; la mort de Philippe II roi d'Espagne, les succès universitaires de nos étudiants, les naissances, mariages et décès étaient célébrés à l'envie par nos poëtes (4).

En voici quelques exemples.

Le premier est l'éloge funèbre de Jacques de Blondel, seigneur de Cuincy, le père du poëte Antoine de Blondel, qui est le principal objet de cette notice (5).

Quelques vers suffiront à faire apprécier cette pièce, qui a été, parfois, inspirée par le souvenir de Malherbe:

Puisque la froide mort, comme une reine grande,
Dessus tous les humains également commande,

(1) Œuvres de Jacques Loys, page 27.
(2) Œuvres de Jean Rosier. 4 ibidem page 31.
(3) Chant d'esjouissance par Jean Loys. page 177.
(4) Œuvres de Jean et Jacques Loys ainsi que de Jeau Rosier, page une.
(5) Page 154. Œuvres de Jean Loys.

Et que, superbement, elle étend ses deux bras
Parmi toute la terre, et que son coutelas
Fait courber dessous lui, les rois et leur puissance,
Et même tout cela qui ci bas prend naissance ;
Puisque sans yeux elle est, sans oreilles son cœur,
Afin qu'également, sans crainte ni faveur,
Elle soit aux humains inexorable et fière,
Et sourde obtinément à leur triste prière;
Et puis aussi, Blondel, que nous sommes chrétiens,
Et qu'en ce monde bas, de certain n'avons rien,
Nous ne devons nommer cette mort là cruelle
Qui a pris seulement ce qui était à elle.
Doncques, console toi, console toi, Blondel,
Puisque ton père est fait, par sa mort, immortel,
La mort, aux gens de bien, ne sert que de passage
Pour retourner au ciel...

Voici maintenant quelques vers du chant nuptial écrit : « pour les nopces de messire Eustache de la Viesville, et de » damoiselle Michelle de Blondelle célébrées en Douai le » 20 de febvrier 1578 (1).

Après avoir dit :

Que de cette Michelle est la beauté tant rare
Qu'elle égairait le front d'un Scythique barbare,

Jean Loys, ajoute aussitôt en ce qui concerne le marié

Il semble que le ciel, avecque la nature
Ont sur lui prodigué leur plus riche parure.
Car qui vouldrait chanter sa douce gravité,

(1) Œuvres de Jean Loys; page 111.

Sa beauté, sa vertu, sa magnanimité,
Il faudrait employer une Iliade entière
Pour fournir aux écrits d'une telle matière!

Enfin le poète termine son épithalame en souhaitant :

Et qu'après que la lune étant pleine neuf fois
D'un cours continuel achèvera neuf mois,
Puissiez-vous heureusement dedans votre famille
Pour égayer vos cœurs voir un petit Viesville
Qui trace la vertu de ses braves aïeux,
Et rende ses parents, en le voyant, joyeux;
Car si l'aigle hautain, à l'âme généreuse,
N'engendre pas de soi la colombe peureuse
Et si les fiers chevaux retiennent volontiers
De leur race les cœurs magnanimes et fiers
Il ne faut pas douter que de telle alliance,
N'en vienne des enfants d'admirable vaillance,
Et desquels envers tous les honneurs seront tels
Que comme leurs parents ils seront immortels!

Mais parmi tous ces épithalames, le plus curieux est celui de maistre Jean Clicquet, Bailli de Harnes, et de damoiselle Anne de Hernu. Jean Clicquet, dont il a déjà été parlé dans cette notice, appartenait à une des plus anciennes familles de Douai. C'était aussi un des meilleurs poètes douaisiens (1).

Comme d'ordinaire, le poëte trace d'abord le portrait de la fiancée.

(1) Œuvres de Jean Loys, page 128. Vincent Clicquet vint s'ét blir à Douai en 1470, Il fut anobli la même année, ses armes étatent : de gueules à trois clefs de moines d'argent. La généalogie de la famille Clicquet a été publiée par le regretté chevalier A. de Ternas. Flandre Wallonne, tome VII, p. 145.

« C'est ainsi qu'on voit les roses,
Estre du gay renouveau
L'honneur beau:
Ou ainsi que l'escarlate
Par son vermeil qui réclate
Paraît entre les couleurs,
Ainsi, parmi les damoiselles,
D'Anne les beautés plus belles
Ont le plus beau des honneurs.

Puis il passe à l'éloge de Jean Clicquet, dont la gloire, dit-il, sera gravé au temple de mémoire :

Pour avoir osé entreprendre,
Le premier de notre Flandre
Chanter les hauts faits guerriers
Et lauriers:
Ainsi des beaux faits les gloires
Et les honneurs des victoires
S'en iraient avec les ans
Flétrissants
Si quelque divin poète
Haultement ne les trompette
Par les doux bruyants accords;
Et si la Muse savante
De la tombe languissante
Ne les tirait au dehors

Mais déjà la nuit sombre
Montre l'épais de son ombre
Découvrant au ciel encor
Maints clous d'or;

Et le soleil qui s'étonne
De voir Anne qui rayonne
Çà bas d'un plus beau soleil
Plonge sa perruque blonde
Au sein de l'Espagnole Onde
Et jaloux cache son œil. (1)

Parmi les nombreux épithalames chantés par nos poëtes, citons ceux de Jacques Blondel, Baron de Cuincy et de Madamoiselle Anne de Viesville ; de Philippe de Broïde, docteur ès Droict et Madamoiselle Antoinette Loys ; de Jean Laubegeois et de Françoise Serrurier ; de Jacques Valois, et Jeanne Langlet, etc., etc. (2)

Quelques-unes de ces piéces renferment des renseignements précieux au point de vue généalogique. Il en est aussi d'un tour ingénieux, comme l'épithalame en l'honneur de Charles de Croy et Madamoiselle de Haurecq (3). Jean Loys nous représente l'amour ayant triomphé des dieux et des Déesses, et quittant le séjour céleste pour faire la guerre aux Princes et Princesses des Pays-Bas, avec toute une armée de « Cupidonneaux. »

Cette guerre, d'où l'Amour sort naturellement victorieux, se termine par le mariage du duc de Croy et de Madamoiselle de Haurecq. Cette pièce est très vivement et très spirituellement menée, mais à cause de sa longueur, il est impossible de la reproduire dans cette notice.

Nos poëtes chantaient aussi les succès universitaires de nos étudiants :

(1) Jean Loys 132.
(2) Œuvres de Jean et Jacques Loys et de Jean Rosier.
(3) Jean Loys, p. 97 à 105.

C'est ainsi que Jacques Dansaert, ayant été Licentié ès Droicts, le 6 de mai 1609, Jacques Loys lui adressa aussitôt une pièce de vers intitulée le « bal des muses. » (1).

Au premier abord, l'on ne voit pas l'analogie qu'il peut y avoir entre un examen de licence victorieusement subi, et le Bal des muses. Voici la pièce, elle dispensera de tout commentaire :

C'était en la saison que la mignarde Flore,
Ses plus rares présents commençait à déclore,
Que les champs verdoyaient et les petits oiseaux
Dégoisaient par les bois leurs ramages nouveaux ;

Certes, dans ces quatre vers, il y a des expressions qui ont vieilli, mais il n'en est pas moins vrai qu'ils sont d'un tour des plus jolis et des plus gracieux.

Le poëte s'égare « sur le mont à Phébus consacré » et, tout à coup, les neuf muses lui apparaissent dansant et chantant tour à tour. C'est Apollon qui mène la danse. Jacques Loys s'approche de lui et s'enquiert de la cause de cette joie :

Est-ce pas, ce jourd'hui, la fête de ce lieu,
O muses, dis-je alors, ou de quelque grand Dieu,
Auriez vous pas reçu ce jour un nouveau chantre,
Ou acquis quelque val ou quelque ombrageux antre?
Lors Apollon me dit: c'est le docte Dansaert
Qui cause nos ébats, nos danses, nos caroles,
Dansaert qui ce jourd'hui, reçoit dans nos écoles,
De roses et d'œillets un artiste chapeau.

(1) Jacques Loys, page 105.

C'était alors l'usage quand un étudiant était reçu licencié, que maîtres et élèves lui remissent un chapeau orné de fleurs: c'est du moins ce que cette pièce et plusieurs autres du même genre permettent de conjecturer (1).

Mais, s'il en est ainsi, s'écrie le poète, poursuivez vos ébats:

De chanter, de danser, vierges, ne vous lassez pas:
Car il est vertueux et mérite qu'on chante,
Ce jour, à son honneur, une chanson savante,
De moi je veux aussi que mon luth doux sonneur
Suive votre cadence et chante son honneur!

Aussitôt le bal recommence et, l'une après l'autre, les neuf muses se mettent à chanter les louanges « du docte Dansaert » et à lui souhaiter toutes sortes de prospérités dans sa nouvelle carrière.

Ainsi donc, à la fin du XVI[e] siècle, la poésie faisait fureur à Douai, comme dans les environs; suivant l'expression de Pasquier: *il semblait que ce temps là fût du tout consacré aux Muses*. Chacun avait la prétention d'être poëte. C'est dire que le pauvre Apollon a dû bien des fois fois se boucher les oreilles pour ne pas entendre les hiatus ou les vers faux forgés en son honneur.

Mais, que sont devenues toutes ces pièces fugitives: Autant vaudrait chercher où sont aujourd'hui les fleurs du dernier printemps. Des unes et des autres, il faut dire avec le poëte:

Elles ont vécu ce que vivent les roses:
L'espace d'un matin!

(1) Voir Jacques Loys, pages 95, 100, 114, 116, 141, 170, 171, 181, 183.

Le temps les a enlevée sur son aile légère. Il ne nous reste plus rien aujourd'hui, ni de Despretz, ni de Jean Clicquet, ni de Dumont, ni de Bellegambe, ni de bien d'autres, hélas! Seuls, quelques uns de nos poëtes douaisiens ont eu leurs œuvres imprimées: ce sont Jean et Jacques Loys, Jean Rosier, Joyel et Antoine de Blondel. Ils suffisent à prouver qu'à la fin du XVIe siècle, la poésie était en honneur dans toutes les classes de la Société Douaisienne.

De la notice consacrée à ces poëtes, ne seront ici reproduites que les pages concernant Antoine de Blondel, dont les poésies sont, en partie, inédites.

ANTOINE DE BLONDEL

ET

LE BANC POÉTIQUE DE CUINCY

1550 à 1603

Né en 1550, d'une illustre famille des Pays-Bas, il avait passé, en Italie, une partie de sa vie (1). Il y avait éclipsé tous les jeunes gens de son âge, aussi bien dans les exercices du corps que dans ceux de l'esprit (2). Revenu d'Italie,

(1) Voir Paquot. Histoire littéraire des Pays-Bas.

(2) Sanderus, de Claris Antonüs, page 149. «Il excellait dans l'équitation, la danse, la musique vocale et instrumentale.» Coup d'œil sur la seigneurie de Cuincy, par le chevalier A. de Ternas. Flandre Wallonne, tome VI, pages 49 et 50.

avec un double culte; celui de la musique et de la poésie, il s'était établi au château de Cuincy, où, grâce à une immense fortune, il menait une existence princière (1).

Le 20 septembre 1593, il fonda à Cuincy, sous l'invocation des neuf Muses, une Société littéraire qu'il appela, *le banc ou Académie poétique de Cuincy* (2).

Tous les poëtes de la région, et, parmi eux, Simon Ogier, et Jean Loys, célébrèrent, à l'envie, cette création: Voici les vers de Jean Loys:

SUR LE BANC POÉTIQUE DE CUINCY

Dessus ce banc poétique.
Furent faits les premiers vers
Quand les jardins encore verds
Donnaient la boisson bachique.
Cérès était nue et blême,
Alors qu'au neuvième mois,
Mil cinq cent nonante trois
On comptait le jour vingtième.

Bien avant cette date, Cuincy était le rendez-vous des poëtes, des musiciens, des peintres, des artistes, qui, de

(1) Douai Ancien et Nouveau, par Duthillœul, page 249. « Son intérieur » rappelait le charme et l'élégance de ces cours spirituelles d'Italie, au mi- » lieu desquelles il avait vécu ». D'après M. Dieudonné, statistique du Nord, page 113, Antoine de Blondel serait mort vers 1626. La date de 1603 paraît pourtant établie. Voir l'intéressante monographie du chevalier A. de Ternas.

(2) Jean Loys, page 196, et Dieudonné, Statistique du Nord, tome III, page 113 et Simon Ogier. C'est à tort, que plusieurs auteurs ont indiqué 1563 comme date de cette fondation : il est vrai, que, de fait, elle était antérieure à 1593.

toutes les contrées voisines, venaient s'inspirer auprès d'Antoine de Blondel. Ils étaient sûrs de trouver, à Cuincy, le plus cordial accueil, et la plus délicate hospitalité : les poëtes douaisiens, cités dans la première partie de cette notice, étaient ses hôtes de prédilection : témoin ce dizain que dicta la reconnaissance, au professeur en médecine, Jean Dubois (Sylvius):

Orphée, jadis, par sa douce musique,
Du vieux Caron le fleuve traversa
Puis, des enfers, de sa voix angélique,
Les Dieux fléchit, la femme relâcha.
Tigres, lions, loups, brebis amassa
Voullant ouïr a plaisante harmonie,
Mais toi, Blondel, par ta plume jolie,
Par tes doux vers et miellées chansons,
Ton prix, ton los, ton bruit, malgré envie,
Tu fais chanter les Pretz, les Bois, les Monts (1).

Ce triple calembourg nous apprend que les trois poètes douaisiens, Henri des Pretz, Paul Dubois, et Jean Dumont, fréquentaient le château de Cuincy. C'était dans la belle saison qu'avaient lieu ces réunions littéraires « sous de frais ombrages et dans le voisinage de claires fontaines. »

Pour y assister, on désertait l'Université, le barreau, l'échevinage, au dire de Jean Loys, l'un de nos échevins ou conseillers municipaux du XVI[e] siècle :

Quant à moi, franc de tout, du magistrat aussi,
Je ne veux autres champs que les champs de Cuincy,

(1) Opuscules de Blondel, page 10.

Que mon seul Hélicon soit en ton hermitage,
Que mes plus doux plaisirs soient au verd de tes prés,
Que désormais, je n'aie autres chantres sacrés,
Que des doux rossignols, le beau plaisant ramage (1).

Et voici qui donnera une idée de l'accueil qu'il faisait à ses hôtes: (2)

Pour ne partir ingrat, Blondel, de ton Cuincy,
Où de tant de plaisirs mon œil se vient repaistre
Ravi de ton bienfait, je le veux reconnaître,
Par mon cœur et mes vers qu'ores je t'offre ici.
Les Muses, ce dit-on, et les grâces aussy
Commes filles d'un père, ensamble veulent estre ;
Où la Muse se voit, les grâces sont ainsy.
Que Dieu donc, mon Blondel, bénisse ta famille,
Qu'il soit ton défenseur aux champs et à la ville,
Qu'en tout temps et partout favorise ton dessein
Que la paix et l'amour soient en ton héritage:
Et lorsque tu viendras en l'hiver de ton âge
Que Dieu soit ton repos, ton loyer et ta fin.

Aussi, la distance n'arrêtait pas les visiteurs d'Antoine de Blondel, dans un temps où les routes étaient infestées de brigands. Bien qu'assailli par eux sur la rivière de Clairmarais, au retour d'un de ses séjours à Cuincy, Simon Ogier ne manquait aucune de ces réunions. Comme l'a dit son excellent biographe, « il venait s'y asseoir avec les

(1) Jean Loys, page 196.

(2) Jean Loys, page 214.

» autres poètes, ses amis, formant une sorte de cénacle : là » on dissertait, là on lisait des vers, là on applaudissait, » pour être applaudi. » (1)

C'était donc comme une société d'admiration mutuelle : Il est curieux de voir les éloges qu'échangeaient les membres de l'Académie poétique de Cuincy. L'un était « le chantre de l'Escarpe azuré ; » l'autre, était « un cygne doux chantant ». Ceux-ci « des beaux esprits dont la gloire »

Heureuse doit voler un jour par l'Univers (2)

ceux-là vont porter la renommée de Douay

Du Tigre, jusqu'au Gange, et dépasser encore
Le Nil Egyptien, le Tage à l'onde d'or ; (3)

d'autres enfin font des vers plus doux à écouter,

Que ne chantent mourants les poëtiques cygnes,

Et ne rions pas trop de l'Académie de Cuincy, car suivant la judicieuse remarque de M. Robineau, nous avons remplacé les Académies poétiques par des Sociétés d'Antiquaires. Il n'est pas aujourd'hui de cité, si modeste qu'elle soit, qui n'ait la sienne. Ne soyons donc pas trop sévères pour les Associations littéraires des temps passés, afin, qu'à son tour, le présent trouve grâce devant l'avenir. (4)

(1) Simon Ogier, par M. Robineau, page 132.

(2) Jacques Loys, sonnet aux poëtes douaisiens, page 122 (3) Jacques Loys ibidem.

(3) Opuscules de Blondel, sonnet de G. Sauvage, page 16.

(4) M. Robineau, page 115.

C'est encore, à Cuincy, que les musiciens de notre ville venaient célébrer la Sainte Cécile : témoin ce souhait adressé par l'un de nos poëtes : (1)

AUX MUSICIENS ASSEMBLÉS AU LOGIS DU BARON DE CUINCY POUR CETTE SOLENNITÉ

Troupeau Cécilien, divins chantres Belgeois
Qui tous, à ce jour saint, faits compagnons des anges,
Chantez à qui mieux mieux, les divines louanges,
De la chaste Cécile, épouse au Roi des Rois;
Puissiez-vous l'imiter et d'œuvres et de voix,
Et si bien épurer ces terrestres mèlanges
Que, de la terre au ciel, fassiez heureux échanges.

Au milieu de tout ce monde d'artistes et de poëtes, brillait Antoine de Blondel qui, lui même faisait des vers qu'il chantait et accompagnait de son luth (2).

C'est en 1576, que ses opuscules furent imprimés, chez Jacques Boscart, imprimeur juré, avec cette devise : « Stare diu summis negatum. »

Voici qui rendra compte de l'enthousiasme qu'excita leur publication (3).

Sans mendier d'autrui l'étrangère louange,
Va donc gentil livret, courez amoureux vers,

(1) Jean Loys, page 94.

(2) Dieudonné, page 113. Tome 3. Antoine de Blondel et ses enfants furent plusieurs fois *Princes de la Confrérie des Clercs Parisiens.*

(3) Sonnet de G. Sauvage au Seigneur des Cuincis. Opuscules de Blondel, page 16.

Et ne craignant la dent d'un détracteur pervers
Saillez de l'Inde au More, et de l'Ibère au Gange.

C'est seulement depuis 1866, que notre Bibliothèque communale possède les opuscules de Blondel, elle a été dédommagée de sa longue attente, car, par un bonheur inespéré, elle a pu acquerir l'exemplaire même d'Antoine de Blondel, qu'un savant belge, M. Verrier, trouva enseveli dans un obscur village des Flandres, vers 1852 (1).

Ce qui nous semble démontrer cette origine, c'est qu'à la suite des œuvres imprimées, viennent quarante pages de poësies manuscrites, portant comme titre:

SONETS

GRANDEUR ET CHASTETÉ DE SA DAME

A DOUAY

ESCRIT PAR L'AUTHEUR MESME

L'AN 1576

Quatre de ces pièces sont certainement d'Antoine de

(1) Bonne fortune littéraire par M. Verrier, page 2. Le catalogue des manuscrits de la ville de Douai constate que ce volume a été payé 300 francs, et qu'à la suite de la partie imprimée « se trouvent un grand nombre de » pièces inédites qui ont sans doute été composées par les membres du banc » poëtique de Cuiucy. »

Le bibliothécaire de la ville, M. Estabel Luce, dans une note placée en tête du volume, constate que, lors de leur acquisition, ces opuscules étaient incomplets des pages 209 et 210 et que si cette lacune a pu être comblée, c'est grâce aux recherches et à l'obligeance d'un bibliophile douaisien, le père de l'auteur de cette notice. Il n'est d'ailleurs connu que trois exemplaires de ces opuscules.

Blondel, car elles sont sigdées A. B., c'est-à-dire de ses initiales : les autres n'en sont pas suivies : il peut donc y avoir doute en ce qui les concerne:

A la suite de ces quarante pages manuscrites, en viennent soixante-huit autres, occupées par des chansons et des poésies: elles sont d'écritures différentes, et suivies d'initiales ou de devises: il est à croire qu'elles ont été composées par des amis d'Antoine de Blondel, et par les membres du banc poétique de Cuincy (1).

Ces opuscules nous permettent de faire ample connaissance avec les poëtes qui fréquentaient alors le château de Cuincy.

C'étaient Henri des Pretz, Jean Dubois, Paul Dumont, Nicolas de Le Lis (2), Docteur ès Droicts, conseiller pensionnaire de la ville de Douai ; Jean et Jacques Loys : puis, Denis Harduin, de Gand; Robert du Triez, Pierre de Hornay, Alexandre Leblanc, Jacques Marchand, le Seigneur de Mérignies, Gabriel de Moulbaix, d'Outreman, le Seigneur de Respin, Pierre de Croix, Seigneur de Triestre (2 *bis*),

(1) Dans la note citée plus haut, M. Estabel Luce ajoute, que ces poésies manuscrites, sont : partie d'Antoine de Blondel : partie d'autres poëtes du banc de Cuincy. On peut dire de ce petit volume,

Habent sua fata libelli

et la preuve, c'est que parmi ses nombreux possesseurs, il en est qui ont profité des pages blanches pour y inscrire leurs comptes de ménage! D'autres, aux instincts plus poétiques, y ont copié des extraits de Lucrèce!

(2) Opuscules de Blondel, page 12. Sonnet au Seigneur des Cuincis. (2 *bis*) Ce poëte lillois est l'auteur d'un volume de vers intitulé « Miroir de l'amour divin » publié à Douai, en 1608, chez Balthazar Bellère. Ce volume, aussi rare que recherché, est précédé de 2 pièces adressées à l'auteur par Jean et Jacques Loys.

Claude de Rosimbos, Gille Sauvage, etc., etc. Les sonnets qu'ils composèrent en l'honneur de leur hôte ont été reproduits en tête de ses œuvres. Ce petit volume est donc, à vrai dire, un recueil des poëtes de notre région du Nord à la fin du XVIe siècle.

Parmi les pièces imprimées et manuscrites (1), beaucoup sont consacrées à célébrer des beautés douaisiennes. Leur nombre établit, à lui seul, qu'alors, comme aujourd'hui, notre ville était riche en élégance, en grâces et en attraits. Si nous en croyons les indiscrétions un peu énigmatiques de Sanderus, quelques-unes de ces poésies ont dû être composées en l'honneur de la belle Madeleine de Berg, qu'il épousa plus tard.

S'il en est ainsi, la pièce, que je reproduis, ne peut manquer d'être du nombre. Cette chanson est la première de celle signée A. B., elle figure dans la partie manuscrite du volume (2).

CHANSON

Puisque vous ne voulez
Que plus vivre je ne puisse,
Je mourrai volontiers pour vous faire plaisir

(1) Parmi les pièces non signées, plusieurs sont adressées à Marie de Sivry, pages 260 et 262.

(2) Page 291. Sanderus de Claris Antoiniis page 149 dit en effet : Carminibus Gallice scriptis, et ad barbiton suum suavissime de cantatis, magni nominis et illustrem puellam colens, alebat. Madeleine de Berg était alors veuve du comte Beauffremetz.

Il n'y a qu'un seul point qui me tient déplaisir
C'est que je ne pourrai plus vous faire service.

Qui meurt pour une dame,
Gracieuse et belle
Doit penser que sa fin le rend beaucoup heureux
Au contraire, celui s'estimer malheureux
De vivre contre le gré d'une maîtresse telle.

Je veux doncques mourir
Mais ma douce cruelle
Je regrette pour toy la perte qui se fait
La perte d'un serviteur en amitié parfait
C'est grand perte à qui perd un serviteur fidèle,

Sur ce, que je meurs donc,
Je vous quitte, ma mie,
Je ne puis durer tant fortune fault,
Mais croyez, si l'amour a puissance là hault.
Que vous serez de moi à tout jamais servie !

A. B.

L'idée exprimée dans cette dernière strophe ne manque pas de grâce : j'en dirai autant de la chanson suivante :

Ma colombelle, ma belle
Ma fâcheuse, ma rebelle,
Ma Mignonne, de qui l'œil,
Ravit mon aise et mon deuil,
Ma délicate Ambroisie,
Ma grâce, ma chère Amie,

Prends égard à la langueur
De ce loyal serviteur (1).

Voici, maintenant, dans un genre tout différent, une complainte inédite qui renferme de jolies strophes :

COMPLAINTE (2)

A qui me dois-je retirer,
Puisque mon ami m'a laissée,
Nuit et jour ne fais que pleurer,
Comme une pauvre désolée !

Je dois bien maudir la journée
Et ne puis trair de pleurer
Il est allé, il m'a laissée
Pauvre fillette et faux ami !

A tout le moins, il m'eût parlé,
On dit adieu pour récompense,
Où qu'il m'ait donné un baiser
Ce m'eût été grande allégeance.

Le cœur me saigne quand j'y pense
Et ne puis trair de pleurer,
Je voudrais être hors de France
S'il n'a vouloir de retourner !

Au matin, quand me veux lever,
Mon cœur me vient une penseé,

(1) Blondel, page 134.
(2) Blondel, pages 292 et 293, partie manuscrite.

Nuit et jour ne fais que pleurer
Comme une pauvre désolée.

Je dois bien maudir la journée,
L'heure que jamais le vis
Car oncques pauvre fillette née
N'eut tant de mal pour son amy.

Au soir, quand je me veux coucher,
Le cœur me bat à grande oultrance
De mon amy j'ai de regret,
Puis qu'ai perdu mon espérance !

. . . .

En lui j'ai mis mon assurance,
M'ayant promis de m'épouser,
Jamais, je ne lui fis offense,
Pourquoi me veut-il donc laisser ?

Si mon cœnr était si légier
Pour voler comme une arondelle,
Il servirait de messagier,
Lui porterait la nouvelle.

Il lui dirait : ami fidèle,
Ne veux-tu donc plus revenir,
De moi, qui te semblais si belle,
N'en as tu plus de souvenir ?

Au bois joly je m'en irai
Pour y prendre réjouissance,
Et mon plaisir jadis,

Mettant ma joie en oubliance,
Je ferai comme la tourtereille,
Quand elle a perdu sa pareille,
Sur branche sèche va mourir !

Filles qui voulez faire amy,
Regardez à ma destinée
Ne se prends pas tout joly
Qu'il ne vous fasse une égarée !

A lui j'avais mon amour donnée
Cependant j'avais bien choisi :
Mais il est allé et ma laissée :
Pauvre fillette, sans ami !

A. B.

A côté de pièces sentimentales comme celles-là, il y en a d'autres où brille l'esprit avec ce qu'il peut avoir de plus recherché et de plus précieux, comme dans les vers adressés par Blondel : (1).

« AU PINCEL DONT FUT PEINTE SA DAME »

Divin pincel ! O main rare et unique !
Qui les beautés du monde avez compris
En ce pourtraict : quand la face angélique
De celle qui sur toutes a le prix
Vous composiez : dites moi, bien heureux,
Chose formant si parfaite et exquise,

(1) Blondel, pages 99 et 100.

Et que partout, l'on admire, l'on prise,
N'en fûtes-vous comme moy amoureux?

La réponse du pincel à Blondel n'est pas moins galante. Elle est l'œuvre de Henry des Pretz.

RÉPONSE DU PINCEL

Veux-tu savoir en quel état j'étais,
Quand il m'advint de tirer en peinture,
Celle pour qui, plus de cent mille fois,
Vivre t'estait mourir et sépulture!
J'estudiais à bâtir un visage
Qui mon sujet ressemblât en beauté,
Où je ne vis signal de cruauté
Mais ce beau feu qui te. brûle en sa cage!

Voici enfin une chanson manuscrite qui ne porte pas de signature, ou d'initiales : elle est sans doute d'un des amis de Blondel : (1)

CHANSON

Quand je vois ce beau col de lait
Et ce beau poil d'or nouvellet
Sur ton front espanché
Où l'amour est caché,

(1) Blondel. Partie manuscrite, page 283.

Quand je vois ces yeux jumelets
Et ces deux sourcils brunelets
Le très heureux séjour
De beauté et d'amour :

Mille et mille tourments divers
En ma poitrine épars
Imontinent
Légèrement,
En un moment je perds.

Quand je vois de loin seulement
Ce très heureux enchantement
De ta bouche où des ris
Se voit le paradis ;

Quand je vois que de par de dans
Se logent tous les Dieux contents
De s'ébattre et de voire
Ces beaux membres d'ivoire,

Amour d'un nouveau dard me darde
Le cœur de part en part
Et mon envi,
Et mon souci
S'enfuit et se départ.

Quand je vois ce beau teint vermeil,
Semé d'un amoureux émail,
Des roses et des lis
Tout fraîchement cueillis,

Bref, quand je vois ce doux maintien
Et ce très plaisant entretien,
De mon cœur le repos
Et de ton sens le los:

Pensez-vous que je suis mortel?
Non, non, je ne suis tel
Mais, bien heureux
Avec les Dieux
Je me sens immortel.

De ta jeunesse le plus beau
Je raccompare au renouveau
Vos grâces et soupirs
Aux roses et zéphirs;

Vos mignards ris et amoureux
Aux flammes et feux chaleureux
De l'Eté, dont l'ardeur
Peut alentir mon cœur
Mais les rayons qui, de vos yeux

Me jettent tant de feux:
Ne sont-ils pas
Le doux repas
De deux soleils des Cieux?

De vos baisers, jeux, petits mots
Prisons, franchises et propos,
A la riche moisson,
J'en fais comparaison.

Tous ces rigueurs et cruautés
Je les veux comparer
A l'orageux hiver :
Bien que l'hiver peut englacer

Les fleuves et la mer :
Peut-il pourtant
L'amour constant
De mon cœur effacer? (1)

Ce sont, à peu près, les seuls échantillons que l'on puisse citer de ces opuscules; car, malgré l'approbation qui figure en tête de l'ouvrage :

« les opuscules d'Antoine de Blondel, Seigneur des Cuin-
» cis, ne contiennent erreurs aulcuns touchant à la religion
» catholique »

Il serait bien difficile aujourd'hui de reproduire intégralement la plupart de ces poésies : (2)

Comme l'a dit M. Verrier, dans son intéressante brochure : « en lisant les œuvres du Seigneur de Cuincy, il » faut faire la part des mœurs simples de cette époque. » L'on doit pardonner à l'auteur une foule d'expressions, » qui, de nos jours, blessent les pudiques oreilles, tandis » que, du temps du poëte, on s'en servait sans le moindre » scrupule : la chasteté résidant alors un peu plus dans le » cœur, et, un peu moins sur les lèvres : » (3)

(1) Blondel, page 283.

(2) Voir pourtant Flandre-Wallonne, tome 8ᵉ. Extraits de vieux poètes douaisiens les deux pièces de Blondel qui y ont été reproduites.

(3) Bonne fortune littéraire, page 6 M. Verrier y a aussi reproduit 2 chansons inédites où se rencontrent de gracieuses pensées, gracieusement exprimées.

Faisons pourtant une réserve, et, pour nous relever à nos propres yeux, espérons que dans trois ou quatre cents ans d'ici, on dira de notre XIX[e] siècle, si calomnié aujourd'hui, ce que l'on dit maintenant du XVI[e] : on l'appelera : le bon vieux temps!

Aussi, ce sur quoi je prefère insister, c'est sur le charme de ces poétiques réunions, tenues sous les frais ombrages de Cuincy, dans le voisinage des myrtes et des lauriers. Avant de terminer cette notice, je voudrais représenter tous ces poètes assis en cercle, sous la mousse verte d'un bois séculaire : (1) chacun déclamant à son tour quelque pièce de vers, au doux murmure des fontaines venant joindre leurs mélodies à la cadence de la poésie: ou bien encore, c'est Antoine de Blondel, qui, « *sur son luth doux sonneur* » accompagne, en sourdine, quelque mélancolique chanson, tout comme son glorieux ancêtre, ou homonyme ; le trouvère, avait jadis charmé la captivité de Richard Cœur de Lion (2). Ce devaient être des heures rapides que celles-là, embaumées qu'elles étaient par les parfums du Printemps, et embellies par le renouveau de la Nature! Par bonheur, j'ai retrouvé ces fugitifs enchantements, fixés pour toujours, dans une des pièces manuscrites du recueil : c'est un des amis de Blondel : c'est un de ses hôtes qui va nous dire ce qu'étaient ces radieuses journées sur lesquelles le soleil du Printemps et de la Poésie, venaient jeter leur double éclat :

Voici la pièce : elle est intitulée ;

(1) Aujourd'hui encore, les délicieux ombrages et les belles eaux du château de Cuincy peuvent nous donner une idée de ce qu'il était à la fin du XVI[e] siècle.

(2) Voir sur ce point biographie douaisienne, page 31. Douai ancien et nouveau, page 249. Paquot. Histoire littéraire des Pays-Bas, tome III. Bibliographie douaisienne, 2[e] édition, page 40, n° 100. Blondel le trouvère était originaire de Nesle en Picardie.

EN L'HONNEUR DE L'AVRIL

Avril, l'honneur et des bois
Et des mois,

Avril, ô douce espérance,
Des fruits qui sous le coton
Du bouton

Nourrissent leur tendre enfance !
Avril, l'honneur des prés verds
Jaunes et pers

Qui d'une humeur bigarrée,
Emaillent de mille fleurs
De couleurs

Leur parure diaprée !
Avril, l'honneur des soupirs
Des zéphirs,

Qui sous le vent de leur aile,
Dresse sur nos forests
De doux rets

Pour ravir Flore la belle.
Avril, c'est ta douce main
Qui du sein

De la Nature desserre
Une moisson de senteurs
Et de fleurs

Embaumant l'air et la terre.
Avril, versez, verdissant
Florissant,

Sur les tresses blondelettes
De ma Dame et sur son sein
Toujours vain

De mille et mille fleurettes.
Avril, la grâce et le ris
De Cypris,

La fleur et la douce haleine,
Avril, le parfum des Dieux
Qui des cieux

Sentent l'odeur de la plaine!

C'est ton retour si gentil
Qui d'exil
Retire ces passagères,
Ces hirondelles qui vont
Et qui sont,
Du Printemps les messagères.

L'Aubépine et l'Eglantin,
Et le Thym,
L'œillet, le lis et les roses

En cette belle saison,
A foison,
Montrent leurs robes écloses.

Le gentil rossignolet
Doucelet
Découppe dessous l'ombrage,
Mille fredons, babillard
Fretillard,
Au doux chant de son ramage.

C'est à ton heureux retour
Que l'Amour
Souffle à doucettes alaines,
Un feu crouppi et couvert
Que l'hiver
Recelait dedans nos veines.

Tu vois en ce temps nouveau
L'essaim beau
De ces pillardes avettes
Voleter de fleur en fleur
Pour l'odeur
Qu'ils mussent en leurs cuissettes.

May vantera ses fraischeurs
Ses fruits meurs,
Et sa féconde rosée,
La Manne et le sucre doux
Le miel roux,
Dont sa trace est arrosée.

Mais moi, je donne ma voix,
A ce mois
Qui prend le surnom de celle
Qui de l'écumeuse mer
Vit germer
Sa naissance maternelle : (1)

D'après le savant belge (2) qui découvrit les opuscules d'Antoine de Blondel, cette pièce qu'il jugeait comparable aux meilleures productions des poëtes connus, devait être inédite. C'est une erreur, car elle figure dans l'édition des œuvres de Remy Belleau (3) publiées en 1578. C'est là que l'a cherchée, notre grand critique, Ste Beuve, pour l'apprécier et la juger : comme il l'a si bien dit, il n'y a pas dans notre poésie Française de rythme plus vif, plus étincelant, plus petillant que celui-là ! C'est un tableau qui a été tracé de main de maître ; et la preuve, c'est qu'après trois siècles écoulées, il a conservé toute sa grâce, toute sa fraîcheur, tout son éclat ! Grâce au manuscrit de notre bibliothèque communale, nous sommes en droit de dire qu'il a été composé en l'honneur de Cuincy, et pour son Académie poétique (4).

(1) Blondel, partie manuscrite, pages 337 à 339.

(2) M. Verrier, page 9, loc. cit.

(3) Remy Belleau, auteur de *Bergeries* dont plusieurs sont charmantes. Dans son tableau de la Poésie Française au XVIe siècle, Ste Beuve qualifie d'*adorable* cette pièce « en l'honneur de l'Avril ». Géruzez, Moyen-Age et Renaissance, page 353, en donne une appréciation semblable.

(4) Les nombreux sonnets adressés à Antoine de Blondel par les poëtes douaisiens, et reproduits dans ses opuscules, prouvent que le Banc Poëtique de Cuincy, existait, de fait, bien avant 1576, date de la publication de ses œuvres.

Le seul fait que cette ravissante poésie de Remy Belleau, a trouvé place dans la partie manuscrite des opuscules d'Antoine de Blondel, établit combien nos vieux poètes douaisiens étaient mêlés au mouvement de réforme littéraire dont Joachim du Bellay et Ronsard avaient pris l'initiative. ils étaient en relations étroites avec les poëtes de la pléïade, avec Jodel, Belleau, du Bartas, etc. (1) Cela est si vrai que, dans la préface de ses opuscules, Antoine de Blondel dit qu'ils ont été vivifiés *par la sève du divin Ronsard:* et si tout cela ne suffisait pas, il me suffirait de rappeler, qu'en 1575, c'est-à-dire, à la même époque, le douaisien François Regnard mettait en musique les plus charmantes poésies de Ronsard, preuve décisive de l'influence qu'il exerça sur nos poëtes douaisiens qui d'ailleurs l'ont célébré à l'envi (2).

Voilà les poésies qui ont charmé Douai, à la fin du XVIe siècle, et pendant les premièrés années du XVIIe ; c'est seulement vers le milieu de ce dernier siècle, qu'après avoir été si fort en honneur, dans notre ville, la poésie se vit soudain délaissée et dédaignée.

Comment douc se fait-il, qu'après avoir produit tant de fleurs, la poésie douaisienne, soit, tout à coup, devenue stérile ?

Dans ses soirées littéraires, l'abbé Couppé, en donnedeux raisons curieuses :

« Vers la fin du XVIIe siècle, Douai devint, dit-il, une » ville de guerre : elle eut des garnisons nombreuses, et,

(1) Blondel, voir page 18, le sonnet où François Carlier le compare à Ronsard, Jodelle, Belleau et du Bellay, ce qui était pousser par trop loin les flatteries de l'amitié.

(2) Sanderus dit de cette musique qu'elle avait une suave harmonie. Ce recueil est aussi rare que recherché.

» dès lors, d'aprés un de ses maîtres, *le bruit des tambours* » *effaroucha les muses!* Une jeunesse impétueuse placée » entre le fracas des armes et le silence des écoles a bientôt » fait son choix, et la parade a bien d'autres attraits pour » elle ! »

Et voici la 2e raison, indiquée par l'abbé Coupé :

« Douai, ajoute-t-il, devenu conquête des Français, eut un » Parlement. Un Parlement a bien plus de considération » qu'une Université : or, les muses sont fières : elles ne » veulent pas être éclipsées ! si elles ne dominent pas, elles » rampent ! » (1)

Certes, ces considérations ne manquent pas d'originalité ; et ces deux paradoxes pourraient donner lieu à d'interminables développements.

Non, ce n'est pas le bruit du tambour, ni l'arrivée du Parlement dans notre ville qui ont effarouché les muses et les ont mises en fuite. Les avocats, licenciés, docteurs en droit du XVIe siècle ; les Loys, les Bertout, les Simon Ogier sont là pour protester contre cette prétendue incompatibilité d'humeur entre la Poésie et l'étude du Droit. Et à leurs noms il serait facile d'en joindre d'autres, qui sont de nos jours l'honneur de notre barreau, comme de notre Société d'Agriculture. Quant à Antoine de Blondel, ce descendant d'une famille guerrière, est-ce qu'il n'atteste pas, de son côté, que la carrière des armes peut s'allier, à merveille, avec le culte de la poésie?

La vraie, la seule raison de ce brusque changement est ailleurs. C'est celle que le savant Pasquier signalait à Ronsard quand il lui écrivait en 1556 .

(1) Soirées littéraires, tome 19e, page 249. L'abbé Coupé fut un des professeurs les plus distingués de l'Université de Paris, avant 1789.

« En bonne foi, jamais on ne vit en France pareille foison de poètes, et je crains, qu'à la longue, le peuple ne s'en lasse. Croyez que vous verrez, au long aller, ce beau nom de poëte venir au nonchaloir du peuple » (1)

C'est cette lassitude prédite par Pasquier qui causa la soudaine éclipse de la poésie douaisienne. Il faudra plus de cent ans, pour qu'en 1788, renaisse une nouvelle Académie Poétique sous le nom de Valmuse, ou de Val des muses. Cuincy se verra détrôné par Brunémont. C'est au château de Brunémont, sous ses verds ombrages, que se réuniront alors les Valmusiens pour lire les poésies que chacun d'eux promettait à l'association, le jour de son entrée à Valmuse (2). Et, dans leurs réunions poétiques, ils ne s'appelleront plus des noms qu'ils portaient dans la Société : l'un sera la Tulipe, l'autre l'Eglantier ; cet autre, l'Orme ou le Houx :

Cette courte notice a eu pour but de prouver que les critiques ont été un peu vite en besogne en reléguant dans l'oubli nos vieux poëtes douaisiens ; que d'autres ont été injustes en disant d'eux qu'ils n'avaient aucun talent (3).

Certes, dans les œuvres dont il vient d'être fait une rapide analyse, il y a des pièces tout entières à laisser de côté, il y a des longueurs à élaguer ; l'on rencontre parfois des rimes imparfaites, des expressions qui ont vieilli. Parmi tous ces poëtes, il a même pu y avoir, pas mal de *gâte papier*, selon la forte et rude expression d'un vieil auteur. Mais il ne faut pas les juger avec les idées, et le goût de notre siècle. Il faut se reporter par la pensée à l'époque où leurs œuvres ont été publiées, c'est-à-dire de

(1) Lettres de Pasquier. Lettre XVIIIe.

(2) Douai, Ancien et Nouveau, page 248.

(3) Bibliographie douaisienne, 2e édition, pages 146 à 147.

1576 à 1633 (1). Il convient, pour être juste, de se rappeler ce qu'était alors la poésie Française. Alors il sera plus facile d'apprécier l'étendue du service que Ronsard et ses imitateurs ont rendu à notre langue, ils ont vulgarisé la grammaire Française en la faisant fraterniser avec la poésie! C'est là le mérite qu'on ne peut enlever à nos vieux poètes. Comme l'écrivait l'imprimeur douaisien, Pierre Auroy, en 1612, dans la préface des œuvres de Jean Loys; ce sont eux qui ont *introduit la poésie Française en nos quartiers*. Ils ont eu le courage assez rare, pour l'époque, de versifier en Français. Nous, leurs concitoyens, nous devons en souvenir, et leur en faire un titre de gloire.

Simon Ogier, la gloire poétique de St-Omer. n'a pas eu cette heureuse audace: il a écrit plusieurs milliers de vers latins: il n'en a pas fait un seul en Français: il en est de même des poëtes lillois: Haemus et Jérôme Dumortier; de Jacques Sluper d'Herzeele, près de Bergues, qui mourut à Arras, en 1602, laissant quinze volumes de poésies latines: j'en dirai autant d'Hippolyte Petitpas, de Baudier, et de Doutreman (2).

Ce sont donc nos poëtes douaisiens qui ont rompu avec cette tradition et introduit dans la Flandre la versification Française. Honneur à eux pour cette initiative! Honneur aussi à Antoine de Blondel, qui, non content d'être leur confrère, s'est fait leur hôte et leur ami. Dans un siècle où les Mécènes étaient rares, il a fait un bel usage de son nom, de son influence, de sa fortune.

Mais, il a d'autres titres à notre souvenir. Ce sont ces poésies pleines de grâce et d'abandon qui révèlent, à un si

(1) C'est en 1633, que les œuvres de Jean Joyel ont été publiées chez l'imprimeur douaisien, Martin Boscard.

(2) Dieudonné. Statistique. Tome 3. pages 114 et 115.

haut degré, l'âme et le cœur d'un poëte. Il a d'ailleurs obtenu la récompense qu'il souhaitait. Comme il le disait lui-même dans la préface de ses opuscules : *ses opuscules l'ont gardé d'une chûte sans mémoire, dans le tombeau.* Ce délicat, ce lettré, ce grand seigneur serait heureux de voir comment sont aujourd'hui traités les exemplaires de ses œuvres qui ont échappé à l'action du temps. L'un, dans sa reliure de vélin blanc, est l'honneur de notre Bibliothèque communale qui n'a épargné aucun sacrifice pour pouvoir l'acquérir. Les deux autres ne sont pas moins bien traités par leurs heureux possesseurs ; Jean et Jacques Loys ont eu le sort de leur protecteur et ami ; leurs œuvres valent aujourd'hui beaucoup plus que leur pesant d'or (1). C'est là ce qui les rend inaccessibles ; c'est là une des causes de l'oubli dont ils sont les victimes. Voilà aussi pourquoi, dans cette notice, j'ai reproduit ce que j'appellerai la fleur de nos vieilles poésies douaisiennes, afin d'abord de réparer une injustice, et, en même temps, de faire revivre le souvenir d'une époque où notre littérature douaisienne a brillé d'un si vif et d'un si poétique éclat.

(1) Les œuvres de Jean Loys ne coûtent pas moins de deux cents francs. Celles de Jacques Loys atteignent le même prix. Un exemplaire relié en marocain rouge a été vendu huit cents francs.

Nous avons dit plus haut que les opuscules de Blondel, auxquels il manquait deux pages, ont coûté trois cents francs à la bibliothèque communale. Le miroir de l'Amour divin, par Pierre de Croix, les œuvres de Claude de Bassecourt et celles de Joyel, sont encore plus rares, surtout, les deux dernières, et n'ont que très rarement figuré dans les grandes ventes du siècle. Malgré sa richesse, la Bibliothèque de la ville de Douai ne possède ni les œuvres de Joyel, ni celles de Claude de Bassecourt.

UN CONCOURS DE POÉSIE A DOUAI

EN 1592

Par M. le Baron de WARENGHIEN

Membre résidant

Il y a quelque temps, déjà, en parcourant le catalogue de la célèbre Bibliothèque Dramatique de M. de Soleinne, dont la vente fut un évènement pour les bibliophiles, en 1845, mon attention fut attirée par le numéro 851 de ce catalogue: Il était ainsi conçu :

« Tragicomédie pastorale et autres pièces par Claude de » Bassecourt, Haynaunois, Anvers 1594, petit in-8° de 8 » feuillets préliminaires, et 237 pages. »

Et après cette première indication, venait la notice explicative que voici :

« Volume rare que M. Brunet ne paraît pas avoir eu sous » les yeux. Les poésies sont presque toutes relatives au Puy » de l'Assomption de Notre-Dame de Douai, où l'auteur avait » concouru sans obtenir le prix, ce qui l'indigna fort, con- » tre l'ignorance des juges. »

Il s'agissait de retrouver ce volume, ou tout au moins l'ouvrage.

Ce n'était pas chose commode. Toutes les poésies du XVIe siècle sont aussi rares que recherchées, et celles-ci avaient d'autant plus de prix, qu'elles étaient essentiellement Douaisiennes. Il n'arrive pas fréquemment de mettre la main, sur 200 pages de poésies du XVIe siècle, relatives à Douai.

L'ouvrage n'était pas à notre Bibliothèque communale: pas davantage à celles de Lille, de Bruxelles, pas même d'Anvers, où il avait été imprimé en 1594.

Il était inconnu à la Bibliothèque Nationale, et c'est seulement, après maintes recherches, qu'il m'arriva de le découvrir à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, qui renferme la plus riche collection de nos vieux poëtes Français, et dont le conservateur fait le plus obligeant accueil, aux chercheurs en quête d'une édition rare ou de documents précieux.

L'annotation du catalogue de Soleinne, était parfaitement exacte, et la majeure partie du volume était consacrée au concours de poésie donné en 1592, à Douai, par la Confrérie des Clercs Parisiens. J'ai pensé qu'il serait peut être curieux, au moment où notre Société d'Agriculture, ressuscite les concours, et notamment celui de Poésie, de vous donner quelques détails sur le concours qui eut lieu dans notre ville, il y a environ trois siècles.

Mais, comme préliminaire de cette étude, il est indispensable que je vous dise quelques mots, de la confrérie des Clercs Parisiens, véritable Chambre de Rhétorique, qui fleurit à Douai, de 1330 à 1779.

C'est en 1330, que suivant la date généralement adoptée, se fonda, à Douai, la confrérie des Clercs Parisiens ou de Notre-Dame du Puy, qui fut, notre première association littéraire.

Et tout d'abord; que signifient ces mots: *le Puy Douaisien,* et quelle en est l'origine ?

D'après, M. Hécart, dans l'ouvrage qu'il a consacré aux Serventois et sottes chansons, couronnés à Valenciennes, ce mot « Puy » vient du latin *Podium.* Le *Podium* était un lieu élevé devant l'orchestre du théâtre où se plaçaient, à Rome, les Consuls et les Empereurs. C'est de là, qu'on aurait donné le nom de *Puy* à ces académies où l'on jugeait les concours, parce qu'on élevait, dans ces occasions, un théâtre sur lequel les fondateurs et les juges des prix se plaçaient pour les distribuer.

Quoi qu'il en soit de cette étymologie savante et que la confrérie des Clercs Parisiens remonte à 1249 ou à 1330 : peu importe : il n'y en a pas moins un fait certain, c'est que dès le XVe siècle, la poésie religieuse pouvait se glorifier à Douai d'œuvres ayant un certain mérite littéraire : témoin ces quelques strophes de :

L'ORAISON DE NOTRE-DAME

O Royne, qui fuste mise
Et assise
Lassus, au trône divin
Devant vous, en cette église,
Sans feintise,
Suis venu, à ceste matin
Comme votre pélerin,
Chief enclin :

Humblement, je vous présente
Mon âme et mon corps, affin,
Qu'à ma fin
Vous veuillez estre présente,
Glorieuse et débonnaire,
Exemplaire,

De parfaite charité,
Vers vous, je me viens retraire,
Car soustraire
Veux mon âme de vanité.

Hélas, vierge, j'ai été,
Maint esté,
Maint yver, sans bien faire;
L'ennemy m'a enorté
Et tempté
Pour moi en enfer attraire,
J'ai fait ballades d'amour
En mes jours,

Et mal emplié mon temps
Et fait complaintes de plours
En Doulours
Comme font ces faux amants !
Vierge, jen suis repentant
Et Dolant
Pour ce, vous offre mon lay
En priant que confortant

Et aidant
Me sois, quand je mourrai (1).

De plus, il est certain, qu'une confrérie du même genre que celle des Clercs Parisiens existait à Valenciennes, dès le XIII[e] siècle :

Voici un extrait de son règlement qui nous a été conservé par l'historien Simon Leboucq.

« Ils ordonnèrent qu'à l'avenir, ils ne pourraient estre
» en la dicte confrarie que 60 confrères, sans plus, et que
» pour recepvoir iceulx et faire les autres affaires à la dicte
» confrarie, tous les ans, le jour de leur feste qui est le
» dernier dimanche du mois de septembre, ils feraient
» élection de quatre princes, lesquels feront aussi élection
» de quatre autres confrères qui aient aussi été princes, et
» ces huit disposeront de toutes choses nécessaires pour la
» dite confrarie, mais, pour recepvoir nouveaux ou en mestre à
» la place des trépassez, iceulx seront subjects de prendre
» encore avec eux cinq aultres confrères, pour, au nombre
» de XIII, recevoir ou faire élection des dicts nouveaux con-
» frères, lesquels, auparavant leur entrée, paieront au pro-
» fit de ladite confrarie, demi-marcq d'argent ; et, quand
» aulcun en voudra sortir, sera subject de payer pour droict
» d'issue, une couronne du roi.

» Item si quelque confrère ou plusieurs tombaient en pau-
» vreté, et n'auraient moyen de vivre, soit par infortune,

(1) Cette oraison se trouve dans le n° 184 des manuscrits de la Bibliothèque de Douai. Elle a été citée, en entier, par M. Duthillœul dans sa monographie sur l'Eglise de Notre-Dame.

Voir « Horæ Variæ cum precibus variis — feuillet 162. » C'est là que se trouve cette pièce aussi remarquable par la pensée que par le rhytme.

» perte, vieillesse ou débilité, tous les autres frères sont
» tenus leur donner en aulmosne tous les mois à chacun six
» deniers tournois, et, au jour de leur feste, les quatre
» princes leur donneront chacun une honnéste écuelle de
» viande, estant aussi ordonné que lesdits quatre princes
» auront à pourvoir à leurs frais, pour la veille de leur feste
» principale qui est le dimanche après le jour de St-Mathieu
» en septembre, de trois menestreux et deux trompettes ou
» du moins une, lesquels, avec la pluralité des confrères,
» iront, tant la veille que le jour, quérir les religieux du
» Carmel, ou aultres, à leur bon plaisir, pour célébrer les
» vespres, et le dimanche, la grand'messe, puis, aller en
» procession, laquelle achevée, seront retenus deux desdits
» religieux au disner.

» Le dîner des confrères achevé, chacun d'iceulx, ou ceux
» qui voudront, réciteront les vers qu'ils auront dressés à
» l'honneur de la Vierge, et fera distribuer au mieux faisant,
» une couronne de fin argent, pesant quinze estrelins, et à
» tous les autres ayant faict pareil acte de rhétorique, deux
» lots de vin pour eux récréer. Item doivent les princes
» donner à disner aux curés et chapelains de ladicte bonne
» maison de l'hostellerie. »

Les statuts du Puy de Notre Dame de Douai, ne nous sont point parvenus. Ils devaient avoir beaucoup de points de ressemblance, avec ceux du Puy de Valenciennes.

Nous savons toutefois, qu'à Douai, au lieu de quatre princes, la confrérie des Clercs parisiens n'en avait qu'un seul, nommé pour une année entière.

Ce titre était recherché par les plus hauts personnages de la région. Parmi ceux qui l'ont porté avec honneur,

pendant la période faisant l'objet de cette étude, il convient de citer : Michel d'Esne, évêque de Tournai ; Antoine de Blondel, seigneur de Cuincy, et ses fils Jacques et Louis de Blondel, et de plus : (1)

En 1590,—Jean Loys, avocat ;
1592,—Philippe Le Maire ;
1605,—Robert de Rantre ;
1606,—Jean de Respin ;
1607,—Isaac Lambert, pasteur de Notre-Dame de Douai.
1608,—Pierre Ledoux ;
1609,—Jean Bellegambe, peintre ;
1610,—Jean Bertout, avocat ;
1611,—Jean d'Arnem, chirurgien ;

Cette confrérie, ouvrait, tous les ans, des concours de poésie en l'honneur de la Sainte-Vierge. Le sujet était donné par le Prince, et affiché deux ou trois jours d'avance, sur le portail de chacune des églises.

Voici d'ailleurs, comme spécimen, l'afiche annonçant le concours de 1750 (2).

(1) Voir une très curieuse notice généalogique sur Antoine de Blondel et sa descendance, dans le dictionnaire généalogique et héraldique de Belgique par M. Félix Gœthals, tome 1er. Le poëte Antoine de Blondel était capitaine commandant l'infanterie au secours de Malte. Il avait épousé Madeleine de Bercus, veuve de François Beaufremez, seigneur de Harnes. Elle était fille de François, seigneur de Bercus et de Jeanne de Preud'homme d'Hailly. — Antoine de Blondel mourut le 18 juin 1603.

(2) Nous devons, la connaissance de cette affiche à M. Favier, membre de a Société d'agriculture.

Au jour du dimanche dans l'octave de son assomption

Le 16 Août 1750

ETANT PRINCE

Monsieur Louis Thomas

ALEXANDRE

Licencié en théologie, curé de l'Eglise paroissiale de Notre-Dame audit Douay

On donnera trois couronnes d'argent à ceux dont les vers se trouveront meilleurs

---

POUR LE CHANT ROYAL

« Marie est dans l'orage un astre salutaire »

POUR LA BALLADE

« Elle affermit les pas du timide mortel »

Le chant royal devra être de cinq couplets et demi, et au cinquième le poëte est obligé de faire mention de l'assomption de la glorieuse *Vierge Marie* et, dans le demi de faire mention du Prince. La Balade de trois couplets et demi dans lesquels on parlera du sieur Prince. Les Poëtes seront obligés de fournir leurs vers, le 1er Août 1750, entre les mains dudit Prince, demeurant cimetière Notre-Dame.

Douai, chez Jacques François Willerval, imprimeur du Roi, 1750.

Comme l'expose M. Foucques, dans son intéressant mémoire sur la confrérie des Clercs parisiens :

« On ne choisissait pas un texte propre à développer la « verve, mais une palinodie ou refrain, véritable protée « qui reparaissait au bout de chaque couplet, martelé par « le versificateur dans tous les sens. Plus il y avait de jeux « de mots puérils, plus on trouvait la pièce ingénieuse et « charmante : en voici des échantillons :

« En 1608, Pierre Ledoux, avocat de leurs Altesses Sérénissimes en la gouvernance de Douai, étant prince, on « fait allusion à son nom dans le refrain :

Le doux rameau que la colombe apporte,

« En 1609, Jean Bertout, avocat, étant prince, voici le « refrain mis au concours :

Enjamber tout pour les hauts cieux atteindre :

« Jean Belle-Gambe, peintre, étant prince, on présenta « pour sujet la décollation de saint Jean-Baptiste avec ce « refrain :

Le chef de Jean pour sa belle gambade (1)

L'historien Pasquier qui qualifie ces concours « d'honneste exercice » ajoute en parlant de ces refrains : « c'était une gêne d'esprit admirable et néanmoins ces poëtes en sortaient à leur honneur ». (2) Quant à Joachim du Bellay,

(1) Rapport de M. Foucques à la Société Centrale d'Agriculture du département du Nord—le 27 juillet 1838 – cité par M. Brassart—pages 217 à 222, dans son ouvrage sur les hôpitaux et établissements de charité de la ville de Douai. M. Foucques est le généreux donateur qui a laissé ses magnifiques collections au Musée et à la Bibliothèque de Douai.

(2) Livre VIII ch. V des Recherches de la France. — Pasquier y donne les règles des chants royaux, ballades et rondeaux.

voici le conseil qu'il donnait, en 1549, aux versificateurs de son temps :

« Lis donc et relis, jour et nuit, les poëtes grecs et latins « et laisse-moi aux jeux floraux de Toulouse et au Puy de « Rouen, toutes ces vieilles poésies françaises ; comme ron- « deaux, ballades, virelais, chants royaux, chansons, et *telles* « *autres épiceries*. » (1)

Quoi qu'il en soit de ces critiques de Pasquier et de Joachim du Bellay, force nous est de constater, qu'à la fin du XVIe siècle, ces concours de poésie étaient, aussi bien que les chants royaux ou les ballades, en fort grand honneur à Douai.

Ces concours avaient lieu au mois d'août dans les conditions suivantes, dont le souvenir a été perpétué par le P. Martin l'Hermite, dans son histoire des Saints de Lille, Douai, et Orchies, publiée en 1638 :

« Ces confrères font profession de belles-lettres et poésie « en langue vulgaire..... Cette assemblée des dévots de la « Vierge se plaît à composer des vers, à la louange de sa « sainte patronne, et de faire à qui mieux mieux, surtout le « jour de l'Assomption de Notre-Dame, qui est solennel pour « l'élection du prince, et la distribution des prix......

« Nulle plume étrangère est excluse de ce concours de « lettres et de piété. Au midi de la feste, le monde faict « foule dans l'église de Notre-Dame, où les poëtes à l'envy « estallent leurs vers et les belles saillies de leurs esprits « aux oreilles des juges, qui enfin distribuent mûrement « les prix à trois vainqueurs. Ce sont des couronnes, toutes « trois d'argent : la première riche et bien travaillée : la

(1) De l'illustration de la langue française. Géruzez — Moyen-Âge et Renaissance, pages 330 et 331.

« seconde moindre de valeur, embellie de fleurs, et la troi
« sième ornée de lauriers. Là-dessus, les applaudissements
« du peuple élèvent ces plumes victorieuses, avec la reine
« de gloire, aux cieux (1). »

Il est bon de rappeler en passant quelques noms parmi ceux des vainqueurs de ces concours :

En 1590.—Mathieu Salé, greffier criminel en Douai, obtient le chapeau ;
Victor de Gouy, la couronne ;
Mathieu Lecomte, l'affiquet pour la ballade;
1592.—Jean Loys ;
1605.—Jacques Loys ;
1608.—Jacques Loys ;
1609.—Jacques Loys ;
1610.—Jacques Loys ; (2)
1634.—Jean d'Arnem.

(1) Voir Martin Lhermite, page 556.

(2) A des dates plus rapprochées de nous, les prix ont été remportés :
En 1756 et 1757, par Stanislas Duplessis.
En 1762, par Jacques-François Dubrulle, chanoine de la collégiale de St-Pierre.
En 1778, par Legrand de Laleu.
Une somme de 120 livres était annuellement consacrée à l'achat de ces couronnes d'argent.
Les Princes de la confrérie furent : en
1746—Jacques-François Toursel, chanoine et curé de St-Pierre;
1750—Louis-Thomas Alexandre, curé de Notre-Dame ;
1761—Jean-Maurand-Hippolyte Tondeur, id.
1766—Pierre-François-Joseph Taffin, écolastre de St-Pierre;
1767—Louis-François Baert Dubourcq, ministre des Trinitaires;
1769—Jean-Maurand-Hippolyte Tondeur,
1772—Jacques-François Dubrulle ;

Quiconque avait obtenu le prix trois années de suite, avait le titre de poëte lauré, et jouissait d'une exemption complète des droits d'octroi. (1) Cette faveur fut accordée pour la dernière fois, à Jean d'Arnem, par délibération du 26 janvier 1634.

Telles étaient les principales conditions de ces concours un peu primitifs, de poésie religieuse. Il n'y en a pas moins quelque chose de touchant dans cette piété naïve qui cherche à s'exhaler en vers; il y a là entre la Poésie naissante et la Religion, une sainte alliance, qu'il est juste de signaler au passage : comme trait caractéristique de cette lointaine époque.

A la fin du XVI[e] siècle, la Confrérie des Clercs Parisiens, déjà vieille d'environ 300 ans, brillait do tout son éclat, quand un de ses concours de Poésie vint passionner la ville!

En 1592, parmi les nombreux concurrents, se trouvait un jeune poëte originaire du Hainaut : il était un des étudiants en droit de notre Université, et, il nous avoue, qu'à cette date, pas même :

« Un petit poil follet son menton ne décore »

1773—Jean-Baptiste Renart, prêtre et chanoine de l'insigne Eglise collégiale de St-Pierre ;

1775—Jacques Mars, docteur en Sorbonne ;

1776—Pierre-François-Joseph Taffin ;

1778—L'abbé de Gricourt, prévost de l'église de St-Pierre.

La Confrérie des clercs Parisiens fut dissoute en 1779 et ses biens dont le revenu dépassait alors 600 livres passèrent aux sœurs de St-Vincent de Paule (lettres patentes du mois de mars 1779). Pendant les dernières années de son existence, cette Confrérie, qui avait duré près de 5 siècles, n'était composée que d'ecclésiastiques.

(1) Voir Expilly—Dictionnaire géographique des Gaules—Tome 2[e], pages 681 et 682.—Souvenirs à l'usage des habitants de Douai, page 32[?].—Manuscrits du P. Ignace à la bibliothèque d'Arras.

Comme la valeur poétique ne se mesure pas à l'épaisseur de la barbe, il se résolut, sur le conseil d'un ami, à prendre part au concours.

Le sujet (1) imposé aux concurrents, par Philippe Le Maire, prince de la Confrérie, était :

« Que la loi divine se résume en deux prescriptions prin-
» cipales : l'amour de Dieu et du prochain. »

Et voici le refrain qu'il avait choisi :

« En deux amours, de la loy le sommaire : »

Ces deux derniers mots « le sommaire » avaient, comme nous l'avons dit plus haut, pour but de rappeler que ce concours avait lieu sous le principat de Philippe Le Maire : prince de la Confrérie.

Claude de Bassecourt a eu soin de rappeler dans quelles conditions il se décida à concourir :

« Et partant, pour entendre le faict, il te plaira sçavoir
» que, chaque feste de l'Assomption de Nostre Dame, se
» donne un pris, en la ville de Douay, à qui peut, de-
» dans un Chant Royal composé sur le thème donné un
» espace devant ladite feste, desploïer plus de l'artifice de
» la poésie. De manière que la nuict de ladite feste, je fus
» contraint par le conseil et prière de quelque amy qui lors
» estudiait en Droict avec moy, en la ville, d'avancer (ce
» que toutefois je n'avay jusqu'à l'heure délibéré de faire
» pour les causes que tu sçauras ci-après) quelque mien
» Chant Royal avec les autres ; encore que je sçusse, qu'il
» me fallait soubmettre à l'arrêt de juges certains que j'es-

(1) M. Duthilloeul, dans sa monographie sur l'Eglise Notre-Dame de Douai, nous a conservé le programme du concours de 1746.

» timais beaucoup moins que moi versés en la Poésie. (1)

Voici la pièce de Claude de Bassecourt, qu'après toutes ses précautions oratoires, l'on ne doit pas s'attendre à trouver excellente :

CHANT ROYAL

Quand notre Dieu pour engraver sa crainte
Et son amour au roc de notre cœur
Et nous brider d'un doux frein de contrainte
Grava sa loi, de son doigt ciseleur :
Pour nous montrer que sa bonté divine
D'un faix pesant n'accablait notre échine,
Ains désirait pour l'homme soulager
D'un joug bénin ses épaules charger :

(1) Claude de Bassecourt. Tragicomédie pastoralle et autres pièces. — Anvers, Arnoult Coninx, un vol. in-12. MDXCIV, page 83. — Brunet, manuel du libraire I., page 691, dit que « la Tragécomédie a pour titre Hylas, » et que, selon le jugement de la Bibliothèque du Théâtre Français I, p. 294, » les vers en sont charmants, et les scènes pleines de situations touchantes » et de vers tendres et voluptueux. Les vers qui suivent cette pièce étaient » presque tous destinés au concours pour le pris du Puy de l'Assomption de » Notre Dame de Douay. »

Cette dernière affirmation prouve que Brunet connaissait très imparfaitement cet ouvrage. Il aurait dû dire que ces vers avaient été presque tous composés pour protester contre la manière dont fut décerné, en 1592, le prix du Puy de l'Assomption de Notre Dame de Douay.

Cet ouvrage, aujourd'hui introuvable, faisait partie de la Bibliothèque dramatique de M. de Soleinne. La vente de Soleinne qui eut lieu en 1845 est restée célèbre dans les fastes des bibliophiles.

Il enchaîna, comme un roi débonnaire,
Qui son amour veut au peuple engager,
En deux amours de la loi le sommaire.

Je veux, dit-il, que l'amitié non feinte
Dont mon amour t'oblige à sa grandeur,
Dedans ton cœur, et dans ton âme enceinte,
D'ardents fourneaux braizillonne d'ardeur :
Je veux qu'icelle, en ton âme bénine
L'amitié due à ton proche burine.
O loy d'amour qui pour l'homme aliéger
De deux amours viens son cœur assiéger :
Amours collans d'un mastic salutaire,
L'homme avec Dieu, et l'homme, pour loger
En deux amours de la loi le sommaire.

Car qui soudain que cette amitié sainte,
De dars trempés en divine douceur
A sa poitrine, à large bresche atteinte,
Dégradera de ses titres d'honneur.
Son Dieu? Jaloux lorsqu'à son œuvre encline,
L'avengle humain, la tête basse incline,
Jurera-t-il son nom d'un faict léger,
Ou fera-t-il, au travail se ranger,
Le sainct Sabat? Ne l'en pourra distraire
L'Amour de Dieu, qui daigna d'abréger
En deux amours de la loi le sommaire.

O double amour, c'est ta poignaute étreinte,
Qui notre vœil, courbe au vouloir vainqueur
Des chers parents qui la colère teinte
D'un pourpre ardent sereine en sa fureur,

Alors qu'icelle à gros bouillons chemine
Gloute de sang par l'humaine poitrine,
Tu peux franchir le Paphien danger
Au doigt griffu, l'ongle croche, ronger,
Boucher la bouche à la langue faussaire,
La convoitise amortir et plonger
En deux amours de la loi le sommaire!

O sainct amour, ta force en l'âme empreinte
D'ailes empenne et le dos et le cœur
Qui, sans blémir, d'une face dépeincte,
. Par la Charybde et la Scylle, et l'horreur
Des gouffres, flots, et rocs de la marine
Nous fault ramer à l'astreuse machine
Tu fis ainsi, sur tes ailes nager,
De ciel en ciel, Marie et voltiger,
Jusqu'à son fils, montrant qu'il faut parfaire,
Dans cette mer pour n'y pas naufrager
En deux amours de la loi le sommaire!

Prince, il te faut, si tu veux voyager
Par cette mer et ta nef n'outrager
Contre le dos d'un rocher adversaire,
Dedans ton cœur pour hôtel héberger,
En deux amours de la loi le sommaire!

Certes, rien n'était moins digne d'une couronne (1) que

(1). Comme l'a fort bien dit M. François Hennebert, dans sa préface au recueil des Poésies couronnées par le Puy d'Escole de Rhétorique de Tournay, de 1477 à 1491: «Ces compositions forment un document d'histoire littéraire assez curieux encore. On y retrouve le cachet du temps; ce sont ces équivoques, ces jeux de mots et toutes les puérilités qu'un goût epuré réprouve aujourd'hui, mais dans lesquelles devait exceller quiconque voulait passer pour habile et prétendre à quelque renommée. (Voir préface, pages X et XI).»

cette pièce de Claude de Bassecourt. Quoique, fort content de son mérite, comme la plupart des poëtes, il en sentit les défauts et les excusa plus tard de la façon suivante :

« J'eus fort peu de temps à composer cette pièce, comme
» l'ayant faite le jour même, et, qui plus est, la même
» heure, qui était limitée, et, en dedans de laquelle il la
» fallait présenter toute faite : de laquelle chose me servira
» de témoin le sieur Philippe Le Maire, prince et collateur
» des prix et auquel se présentaient les pièces alors, et
» qui, afin de ne me forclore du mérite des prix pour si peu
» de chose, se laisa aisément persuader de l'indisposition
» de l'orologe, m'ayant lui-même fait cet honneur de m'ad-
» ministrer de plume et d'encre, pour parachever une
» bonne part de ce qui restait, en son propre cabinet, en si
» peu d'espace : encore que le chant royal pour ses lois et
» règles qui sont étroites et contraintes, et pour la réplica-
» tion des rimes, requiert nécessairement une paire d'heu-
» res, non pas d'un ouvrier médiocre, mais même d'un ex-
» cellent ouvrier. »

Et il ajoute :

« Je désiray que cette pièce n'eût jamais sailli en lumière,
» comme elle l'a fait, et que, l'aïant faite si soudainement,
» je n'ignorais pas quel trait de perfection elle désirait en-
» core si la commodité ou le loisir l'eût voulu permettre. »

Cette pièce n'obtint aucun des prix du concours : la plus belle des couronnes fut décernée par les juges ou censeurs judiciaires à un poëte Douaisien : Jean Loys, dont le Chant Royal était, pour le moins, aussi mauvais que celui de Claude de Bassecourt. Nous le reproduisons ci après afin de donner une idée de ces concours de la Confrérie des Clercs Parisiens, du mérite respectif des concurrents, et des rivalités que ces luttes poétiques faisaient éclater au grand jour :

CHANT ROYAL DU VAINQUEUR

Tant est la loi sainte et bien ordonnée
Du Tout Puissant, incréé, créateur
Qui de lui fut au peuple Hébreu donnée
Lorsque Moïse en était conducteur ;
Qu'elle nous sert d'une guide amiable,
Pour nous mener hors du sentier damnable,
De vil péché, ainsi qu'apertement,
Les écrits saints nous donnent document,
Où nous voyons pour règle salutaire
Etre réduit à notre avancenent
En deux amours de la loi le sommaire !

En deux amours cette loi est fondée
L'un envers Dieu, souverain plasmateur,
Que l'homme doit, d'une âme humiliée,
Sur toute chose aimer de tout son cœur,
L'amour second qui rend l'homme agréable,
A ce bon Dieu, est d'estre charitable,
A son prochain, et l'aimer fermement,
Comme soi-même, en ce bas tenement,
Si l'homme vient à ces points satisfaire,
D'œuvre et de cœur, il pratique vraiment
En deux amours de la loi le sommaire.

Car, en l'amour de l'essence incréée
Et en celui du prochain voyageur
En sommaire est cette loi exprimée,
Ainsi que Christ des humains rédempteur !

L'a enseignée en ce val pitoyable,
Quand, par sa grâce et bonté ineffable,
Il vint ci bas du hautain firmament,
De notre chair prendre le vêtement,
Pour, en la croix, accomplir et parfaire,
Par Charité à notre sauvement
En deux amours, de la loi, le sommaire.

En suyvons donc, la Vierge Immaculée
Qui, pour avoir accompli la teneur
De cette loi est au ciel assumptée,
Près de son fils, en triomphant honneur,
Priant toujours le bon Dieu pitoïable,
Donner secours au pêcheur misérable,
Pour le réduire à l'entretenement
De cette Foi, sachant certainement
Que sans secours de ce Dieu débonnaire,
L'homme ne peut exercer prudemment,
En deux amours, de la loi, le sommaire.

Prince Le Maire, afin qu'heureusement
Puissions au ciel vivre éternellement
Croire, il ne faut Satan notre adversaire
Qui nous défend d'accomplir constamment
En deux amours, de la loi, le sommaire.

Claude de Bassecourt, trouva, non sans raison, que la pièce de Jean Loys ne valait guère mieux que la sienne. Furieux de son échec, il jeta aussitôt feu et flamme, comme tout poëte dont le talent est méconnu : (1)

(1) Voir de Beauchamp. Recherches sur les Théâtres de France. Paris— 1735—Tome Ier, page 489. Bassecourt crut qu'on lui avait fait une injustice.

« Je complotai, dit-il, avec mon ami, la manière de me
» venger du tort qui me serait fait par l'ignorance des
» juges. Ce qu'étant advenu, je n'ai failli de faire, appelant
» au combat de la Muse, le principal vainqueur et ses
» juges, joignant avec mon Chant Royal, celui auquel ils
» avaient adjugé la victoire, et, présentant l'un et l'autre,
» au jugement du monde, par le moïen du cartel que je
» leur avais proposé. »

Et, en effet, Claude de Bassecourt, adressa à ses heureux rivaux, un défi poétique, en prenant pour arbitre de ce combat singulier d'un nouveau genre, Antoine de Blondel, seigneur de Cuincy, l'un des poëtes Douaisiens les plus estimés de l'époque, que la Confrérie des Clercs Parisiens, avait compté au nombre de ses princes : (1)

Mais toi, mon cher Blondel, qui, jour et nuit t'amuses
A courtiser le chœur des Piérides Muses
Que tu as, dès l'enfance, au bal accompagné :
Qui t'ont trois fois, trois fois, dans leur cristal baigné,

(1) Cartel présenté par Claude de Bassecourt, aux Vaincqueurs de la Couronne et Chapeau d'argent, donnés à Douay, le 15e d'août l'an 1592. A Mgr Messire A. de Blondel, chevalier, baron des Cuincis : pages 201 à 209.

Les pièces relatives au concours de 1592 sont au nombre de six : les voici, dans l'ordre même du volume : elles viennent après la Tragecomedie Pastorale dont il a été parlé plus haut et qui occupe les 82 premières pages.

II. Réplicque à la réponse faicte à quelque cartel.
III. Apologie sur un Chant Royal.
IV. Opposition sur un Chant Royal.
V. Opposition sur quelque sonnet.
VI. Un cartel présenté aux vainqueurs de la Couronne et Chapeau d'argent
VII. Réponse au dict cartel.

Le volume da 237 pages : il se termine par une pièce de P. Brassart, intitulée : « Tombeau aux mânes de Cuyck Jean, professeur ès-lettres grecques en la célèbre Université de Douay. »

Permets, qu'à cette fois leur saint honneur je garde,
Faisant, après tes pas, la sûre arrière garde !

Au début de ce défi, Claude de Bassecourt, se compare au fier Ajax outragé par Achille. Il dit que, comme le héros grec, il a l'intention de se donner la mort, pour ne pas survivre à son affront. Pour se venger des Douaisiens qui n'ont pas su apprécier le mérite de ses vers, il menace de se jeter du haut du Dauphin et de se briser le crâne sur les dalles de la Place du Marché, aujourd'hui Place d'Armes de Douai. Il veut que son sang retombe sur les Douaisiens et sur leurs enfants ; je veux, s'écrie-t-il :

Me ruer, de dépit, du Dauphin, sur la dure.

Mais ce n'est là qu'une passagère velléité, car il s'écrie aussitôt :

Accourez, tenez moi, j'en veux sauter à bas.

Ce sont bien là les désespoirs des poëtes : ils maudissent la lumière du jour : menacent de se percer le cœur ou de se broyer le crâne sur des dalles de pierre : il ne faut pas prendre trop vite l'alarme, car il ne feront tout cela qu'en vers, et, encore, comme Claude de Bassecourt, ils en feront plusieurs milliers, c'est-à-dire qu'au lieu de se tuer, ils tueront plutôt leurs lecteurs !

Il commence par provoquer en duel ses heureux vainqueurs :

Je veux, à mon endroit, ce qu'Ajax devait faire,
J'offrirai le cartel à mon fier adversaire,

Et pour trancher le débat, il en appelle
Aux glaives affamés de carnage et de sang!

Il s'écrie donc :

Non, non, je sais trop bien combattre et résister,
Trop bien mon grand écu à toutes mains porter
Comme il faut démarcher, comme il faut qu'on s'avance
Comme il faut qu'un coup feint sous la gorge se lance,
Comme il faut le cheval à la bride ranger,
Et l'espace et le temps de nuire ménager :
Comme il faut aguetter d'une meurtrière œillade,
Comme dans la poitrine, on porte une estocade,
Comme un grand coup de taille, un fendant, et comment
On se doit au cartel porter discrètement,
Pour éblouir les yeux, et du bout d'une lame,
Démaisonner du corps, à fils rougeâtres, l'âme.
Ah lâche, tu t'enfuis, tu n'oses donc souffrir
Les foudres de mes yeux, tu crains donc de t'offrir
Au danger du combat, tu te donnes donc garde
D'aventurer au fer, ta poitrine couarde?

Mais il se ravise encore une fois : ce ne sont pas des coups d'épée : ce sont des coups de plume : ce ne sont pas des flots de sang qui vont couler, ce sont des flots de poésie: car il s'agira seulement d'un duel poétique :

C'est l'ardeur d'Apollon, c'est l'ardeur de Bellonne
C'est leur double fureur qui mon âme aiguillonne.
Retire-toi Bellonne, abandonne mon sang,
Il suffit, si Phébus me pointille le flanc.
Je ne veux vilement saupoudrer ma conquête,

Le prix de ce combat n'est la vie ou la tête
De l'ennemi vaincu, pour après l'attacher
Comme un épouvantail, au faite d'un plancher.
Je parle de la mort, de harnois, d'estocade,
Pour ralentir l'ardeur de mon esprit malade.
Les combats des neuf sœurs ne sont guère sanglants
Dans l'étude, ils se font dessus les papiers blancs.
Le glaive dont jadis je parlais est ma plume,
Mes armes la fureur de Phaebus qui m'allume
Ma plume est le bâton dont je vais escrimer
Le bâton qui me fait par la Gaule estimer :
C'est l'honneur, non le sang, que ma plume demande
C'est l'honneur, non la mort, dont elle est si friande.

Il est vrai que le diable n'y perdra rien : il y a un proverbe qui dit qu'un coup de langue ou un coup de plume est parfois plus dangereux qu'un coup d'épée ; et, cette fois, le proverbe a raison.

Voici, en effet, comment, il apostrophe son adversaire : vois-tu, s'écrie-t-il :

Ce petit rimailleur, avec son petit corps,
Petits yeux, petit front, petit museau retors
Affreux, hideux, noirastre etc.

Et il s'indigne qu'un pareil rival ait, par faveur, et par intrigue, obtenu la couronne : (1)

(1) Quoi qu'il en soit de son talent poëtique, Claude de Bassecourt était certainement un des meilleurs élèves de l'Université de Douai. Ces deux vers le prouvent suffisamment :

Moi qui porte la muse et grégeoise et latine
Et Française et Toscane au fond de ma poitrine

Il a d'ailleurs traduit d'Italien en Français, les méditations du R. P Bruno. Cette traduction a été imprimée à Douai par Balthasar Bellère, au Compas d'Or, l'an MDXCVII.

Quoi ! qu'un rimeur qui rampe énervé de courage
Qui du mestier des sœurs m'apprit oncque l'usage,
Par faveur m'ait osté, m'ait volé, m'ait ravi
L'honneur au saint travail de ma plume asservi !
Au moins si la sentence à nuire opiniâtre
M'eût fait, mêmes à tort, par un plus fortcombattre
Un plus sage que moi, et qu'elle m'eût poussé
Un Le Fèbvre toujours si craint le temps passé,
Un d'Esne (1) redouté que tout le monde admire,
Un Blondel talonnant la gloire de Titire,

. . . .

Je prendrais ma fortune avec que patience
Puisqu'un brave vaincqueur, si fort ne nous offense :
Vengez doncques, vengez, vengez divines sœurs
Qui m'avez énivré de vos saintes douceurs !
Vengez mon déshonneur d'une encre la plus noire,
Gravez sur votre autel le fait de cette histoire !

Cet audacieux défi causa dans la ville une émotion sans pareille. On ne s'abordait plus que pour se demander si ce cartel serait relevé comme il méritait de l'être. Tous les « rhétoriqueurs » se liguèrent ensemble, pour répondre en vers à Claude de Bassecourt, et, les Douaisiens étaient telle-

(1) Michel d'Esne, évêque de Tournai, publia, en 1613, la traduction de la vie du bienheureux Ignace de Loyola par le P. Pierre Maffée. Tournay de l'imprimerie de Charles Martin au St-Esprit, l'an 1613. Il avait pris pour devise : « virtute non sanguine. »

(2) Il va sans dire que Claude de Bassecourt s'en défend avec énergie. « Quant au cartel, je n'ai voulu que tu ignorasses que ni la passion, ni l'in« discrétion d une jeune ardeur m'ont contraint de le présenter, mais l'exhor« tation de beaucoup de mes amis, estudians, avec moi, fondée sur l'insulte « et indigne risée que les juges ignorants, et mes hayneurs, et leurs par-

ment animés « contre le poëte du Hainaut » qu'ils se cotisèrent pour faire imprimer cette Réplicque. En voici le début :

Messieurs, qui daignerez de lire ces écrits
Ne vous émerveillez, si contre ma coutume,
Vous trouvez dans mes vers quelque peu d'amertume,
Chose qui ne sied bien aux candides esprits.
Ce n'est pas sans raison que l'ire m'a surpris :
Voyant d'un arrogant l'injurieuse plume,
Blâmer effrontément les hommes de grand prix,
Voyaut un éhonté (tant il fait du bragard)
S'attribuer le los que mérite un Ronsard,
Et n'avoir fondement que dessus l'impudence.
En gronde qui voudra, c'est un point tout vidé,
Que l'on doit rembarrer un tel outrecuidé,
« Qui souffre un orgueilleux à part à son offense. »

. . . .

Non, non, je ne veux pas revenger ma querelle
Que si je le faisais, ma colère allumée
Te ferait disparaître ainsi qu'une fumée,
Qu'on voit s'évanouir au souffle d'Aquilon.
Tu te vantes d'avoir mérité la couronne,
Et le chapeau d'argent qui mon chef environne,
Tu dis qu'iniquement, il me fut adjugé ;
Moi, je veux te montrer que ton chant ne fut digne

« tiaux avaient fait de la pièce : sur laquelle non sans grande contrainctc, « j'ai dressé l'apologie suivante. » Cependant ce dépit paraît avoir été assez vif pour lui causer une *griève indisposition* pendant laquelle (détail assez piquant révélé par Claude de Bassecourt) l'imprimeur « fut craintif d'avoir fait quelques frais en vain. » Voir préface, pages 83 et suivantes.

D'être récompensé de ce loyer insigne.
Bons Dieux! qui ne voit pas que tes vers ampoulés,
Bruyants comme torrents des plus hauts mont roulés
Doivent céder aux miens coulants ainsi qu'une eau
Qui court, à petits flots, à val d'un clair ruisseau
Et d'un doux gazouillis, accompagnant sa course
Montre un jaune gravier dès sa première source.

Quand je relis tes vers frappés au même coin
Ils dérident mon front de chagrin et de soin,
Tu te fais un Ronsard, tu te fais un Achille,
Tu te guindes au ciel par un chemïn facile,
Mais tout beau, Bassecourt, ne te presse point tant,
Penses-tu donc d'une mouche en faire un éléphant! (1)

Ainsi, du côté de l'attaque, comme de la riposte, il y a des vers bien frappés, et de part et d'autre, il y a eu de la verve, de la vigueur, et de l'éclat qui ont été déployés !

Naturellement, Claude de Bassecourt ne s'avoua pas vaincu : seul, contre tous, il tint tête, jusqu'au bout, aux rhétoriqueurs Douaisiens : en prose, et en vers.

Voici, tout d'abord, ce qu'il dit de leur réplicque :

« En cette réponse faicte, ceux de la ville se sont tous » ensemble bandés contre moy, et ont contribué par un » rolle général aux frais de l'imprimerie, et que la ville » était pleine de l'attente de quelque chose d'admirable, » pour l'assemblée de tant d'esprits, par l'advis, ouvrage, » censure, lime et correction desquels passait indubitable- » ment la dite réponse et, à la fin, il en est advenu, » comme dit Horace, en sa fable :

(1) Cette réponse est d'auteur inconnu : Claude de Bassecourt reproche à ses adversaires de l'assaillir ainsi « couvertement, tous ensemble, sur un papier sans nom. »

Parturiunt montes, nascetur ridiculus mus (1)

Par sa ténacité, Claude de Bassecourt paraît avoir eu raison de ses adversaires. Il est vrai que, par bonheur, tout le monde n'est pas de force à écrire un volume de 237 pages pour le plus grand triomphe de sa vanité : et l'on comprend à merveille que les rhétoriqueurs Douaisiens aient tenu à clore un si mince débat, pour arrêter enfin le flot intarissable des vers de leur adversaire (2).

Si, comme poëte, l'éloge de Claude de Bassecourt comporte des restrictions; en revanche, au point de vue local, et plus spécialement de la Confrérie des Clercs Parisiens, nous devons lui savoir gré d'avoir publié ce volume, qui renferme, à ce double égard, de précieux renseignements.

La partie la plus intéressante est « l'apologie sur les op-
» positions faictes à quelque sien Chant Royal joinct avec les
» oppositions par lui faictes sur le Chant Royal et sonnet
» en suivant, imprimés contre lui par certains Zoïles. »

Après avoir reproduit intégralement les deux pièces, il y découvre au lecteur ce qu'il y a de remarquable en la sienne, et, « touche quelque peu de ce qui est vicieux en celle de
» l'autre. »

(1) Il dit ailleurs : « au demeurant, tu dois savoir que tout ainsi qu'un bon juriconsulte a pour ennemi naturel le chicquaneur; l'orateur, le babillard; le philosophe, le sophiste; le théologien, le huguenot; le bon médecin, le charlatan; ainsi : le poëte a pour haineur ordinaire, le versificateur, autrememt dit *rimailleur*, ou farceur, ou bouffon ; entre lesquels (d'autant qu'ils se veulent parer du même habit) tu verras toujours telle différence qu'entre un vénérable prophète et un charlatan, ou un genêt d'Espagne et un âne, page 93.

(2) Les esprits étaient tellement excités qu'on vola à Claude de Bassecourt la principale et meilleure copie de son Cartel et de sa Réplicque, ce qui en retarda l'impression.

C'est donc un véritable traité sur l'art de composer le Chant Royal. Jacques Loys, le fils du vainqueur du concours de 1592, en écrivit la contre partie, et ce rapprochement ne laisse pas que de présenter un certain intérêt.

Cette guerre de plume qu'aucun de nos ouvrages Douaisiens, n'a jusqu'à présent signalée, établit, combien, vers la fin du XVI[e] siècle, la poésie était en honneur dans la ville de Douai. Il fallait que l'éducation littéraire y fût parvenue à un très-haut degré de perfection, pour qu'un dé si poétique pût y soulever tant de passion !

Espérons que, sans provoquer d'aussi ardentes querelles, nos futurs concours susciteront de nombreuses compétitions. Ce sera pour notre Société d'Agriculture, qui va bientôt être centenaire : ce sera, dis-je, un regain de jeunesse, de force et de vie.

Déjà, les villes voisines nous ont donné l'exemple : l'une d'elles, notamment a ouvert, cette année, un concours de poésie et de littérature ou le nombre de pièces et de mémoires adressé à la commission , dépasse toutes les espérances.

Nos concours ne peuvent manquer d'avoir la même vogue. Nous avons la bonne fortune de compter parmi nous plusieurs membres de la Municipalité. Nous pouvons être certains qu'ils se feront, au besoin, nos interprètes, pour obtenir, en faveur de nos lauréats, des palmes et des médailles qui auraient d'autant plus de prix qu'elles seraient décernées, au nom de la ville de Douai.

Plus que jamais, il faut que Douai reste ce qu'il a toujours été, le centre intellectuel et artistique de la région du Nord. Il nous faut donc soutenir, par tous les moyens possibles, la vieille renommée littéraire de notre Chère Cité,

dont j'ai été heureux de vous retracer un des épisodes les plus anciens et les moins connus (1).

(1) Voir cependant la brochure publiée, à Bruxelles, par M. Rénier Chalon, sous ce titre : « Fabrico de la Bassecourt, pasteur de l'Eglise Wallonne d'Amsterdam ».

NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

M. Alfred DUPONT père

PAR

M. HAZARD

Membre résidant

Messieurs,

Retracer la vie d'un homme, c'est écrire une page d'histoire ; page plus ou moins importante sans doute, selon que celui dont on parle a jeté plus ou moins d'éclat et a été plus ou moins mêlé aux évènements contemporains ; mais, de là, naît le devoir d'être scrupuleusement exact et, si la tache n'est pas sans péril, surtout à une époque où la politique tient une si grande place dans les préoccupations de chacun, la crainte d'éveiller quelque susceptibilité ne saurait rien enlever aux droits imprescriptibles de la vérité. Du reste, un exposé sincère ne peut offrir aucun inconvénient pour la mémoire de celui dont vous m'avez chargé de rappeler la vie ; S'il a pu se tromper dans des circonstances où, selon un mot célèbre, il était plus facile de faire son devoir que de le connaître, cette erreur, si elle a existé, a toujours laissé intactes non seulement la haute intelligence et l'honorabilité personnelle,

mais encore la scrupuleuse conscience du regretté collègue dont j'ai à vous entretenir : M. Alfred-Mathieu-Charles-Joseph Dupont, ancien Président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, 7 fois bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour d'appel de la même ville, ancien député du Nord, décédé Président du Conseil de fabrique de l'église St-Jacques à Douai.

Il était issu d'une famille parlementaire ; son grand oncle, Jean-Baptiste-Joseph Dupont, originaire du Hainaut, devint, en 1771, conseiller au parlement de Flandre ; son père, avocat au même parlement, fut par lettres patentes du roi Louis XVI, attaché au bailliage de St-Amé, en qualité de substitut du Procureur général au conseil d'Artois. En 1790, lors de l'élection des magistrats, d'autres lettres patentes l'instituèrent juge au tribunal de Douai. Chargé, en l'an IV, de fonctions délicates et difficiles à Bruxelles récemment conquis, il fit cesser immédiatement, en cet heureux pays, toute exécution pour prétendu délit contre révolutionnaire et mérita, en l'an VIII, d'être appelé par le gouvernement consulaire au poste du 1er juge au tribunal d'appel de Douai, situation équivalente à celle de doyen des magistrats de la Cour d'appel. Il y vécut entouré d'une telle considération, que, malgré les vicissitudes politiques, il conserva son siège jusqu'en 1822. Le roi Louis XVIII, qui l'avait créé, l'année précédente, Chevalier de la Légion d'Honneur ; le nomma, le 1er mai, Président de chambre à la Cour royale, sans qu'il eut jamais sollicité cette haute position. Il s'en démit en 1834, à l'âge de 84 ans, conservant l'honorariat jusqu'à sa mort survenue deux ans après.

Tel était l'homme de qui est né, le 7 août 1813, M. Alfred Dupont ; c'est selon l'expression de documents contempo-



rains, au foyer patriarcal de ce magistrat de l'ancien temps, qu'il reçut une virile et austère éducation, bien éloignée de la mollesse de nos jours. Elle développa de la manière la plus heureuse les facultés d'une vive et pénétrante intelligence et ces rares qualités de cœur et de caractère qui signalèrent toute la vie de notre éminent ami. Nul n'osa jamais douter de sa parole : son énergie et la générosité de ses sentiments étaient portées à ce point qu'il semblait embrasser avec une prédilection particulière, non seulement au barreau comme avocat, mais comme citoyen dans la vie commune, les causes opprimées pourvu qu'elles eussent pour elles, la justice et la vérité et l'on peut dire que ce dévouement ardent, intrépide, fut l'un des traits les plus saillants de la noble physionomie dont vous avez voulu consacrer le souvenir.

Après Dieu, c'était bien le magistrat intègre, laborieux et chrétien dont nous venons de parler qui avait formé M. Dupont.

Voulez-vous savoir en effet, Messieurs, comment ce chef de famille pénétré de ses devoirs dirigeait son fils? Ecoutez : Quand sous la surveillance paternelle, il eut achevé au lycée de Douai de brillantes études au cours desquelles il obtenait chaque année le prix d'excellence, le jeune homme. à peine âgé de 17 ans, s'était rendu à Paris pour y subir l'examen du baccalauréat. Il y allait comblé des marques d'estime et d'affection de ses anciens maîtres et, victorieux encore dans cette épreuve, il conquit glorieusement son diplôme. Eh bien, voici le langage que lui tenait le Président son père ; nous le connaissons par une lettre, en date du 16 octobre 1830, conservée par la religieuse piété d'un fils digne de goûter de pareilles leçons : « Mon fils en par-

tant pour Paris, vous m'avez demandé ma bénédiction et je vous l'ai donnée. Dieu vous a béni ; vous avez obtenu, contre mon espérance, tout ce que vous désirez ; je vous en félicite. Je vous recommande toujours la crainte du Seigneur, c'est le commencement de la sagesse. Il vous procurera l'avantage de réussir dans la carrière que vous allez embrasser » Puis, après quelques détails intimes sur des parents dont l'affection assurait ces conseils dont tout étudiant a besoin dans une ville féconde en périls comme toutes les grandes cités, M. Dupont, faisant appel à la modération, à l'économie de son fils *sur lesquelles il comptait*, disait-il, lui recommandait instamment l'étude du droit et lui promettait qu'il trouverait grand plaisir à étudier cette belle science.

Vous apprécierez, Messieurs, ces vivifiants souvenirs; on aime à s'y reposer, n'est-il pas vrai ? en un temps ou des nouveautés dangereuses semblent avoir bouleversé toutes les données de l'expérience en matière d'éducation ; à une époque où la religion bannie de l'école a entraîné à sa suite la morale dénuée de sanction, c'est-à-dire sans efficacité. Et l'adolescent, vaisseau désemparé, sans boussole, sans gouvernail et sans voile, reste à la merci de toute tempête soulevée par les passions naissantes et par les appétits qui s'éveillent. Ainsi n'en a-t-il pas été pour celui dont je vais raconter la vie : son existence tout entière est là pour attester combien son vénérable père fut bon guide et bon prophète, et à quel point son intelligente tendresse avait deviné la carrière enviable entre toutes préparée par une chrétienne et clairvoyante sollicitude.

Docile à ces enseignements, Alfred Dupont étudia le droit avec ardeur ; il conquit tous ses grades académiques avec grand succès et dans le temps strictement nécessaire ; ba-

chelier en droit, le 4 août 1832; licencié le 1er août 1833; il était, dés le 13 du même mois, présenté à la Cour de Douai, par M. Leroy de Falvy, pour y prêter le serment professionnel et inscrit, immédiatement après, pour le stage, au barreau de la même ville.

Mais si grandes que fussent son aptitude et sa bonne volonté, ainsi que la valeur qu'elles lui acquirent bientôt, l'occasion de se faire connaître n'était point facile à trouver pour le jeune avocat. On comptait alors au tableau de l'ordre, parmi d'autres noms connus et outre M. Martin du Nord qu'une brillante fortune politique allait fixer à Paris, un grand nombre d'hommes éminents : le savant et redouté M. Leroy de Béthune, MM. Emile Leroy, que nous avons le bonheur de conserver encore, Leroy de Falvy, depuis Président de chambre si distingué ; MM. Roty et Laloux père ; puis, MM. Dumon et Huré, que la magistrature compta plus tard parmi ses membres les plus renommés. En 1845 encore, ceux-ci plaidaient presque chaque jour et avaient à ce point le monopole des affaires civiles portées devant la cour qu'il restait à peine quelques procès clairsemés de nature à permettre à des hommes de la portée de MM. Deldicque, Talon et Dupont, de montrer, en même temps que leur incontestable savoir juridique, leur très remarquable talent d'exposition et de parole. Un peu après, MM. Jules Leroy, qui devait si tôt disparaître et Duhem, alors à ses débuts, prirent place au premier rang du barreau douaisien.

M. Dupont profita des loisirs relatifs de cette période de sa vie pour se produire aux audiences de la police correctionnelle et de la cour d'assises où il obtint de brillants succès. S'attachant, en outre, à la législation spéciale des douanes et des contributions indirectes, il contribua à fixer la

jurisprudence sur plusieurs points indécis en ces matières un peu confuses ; il poursuivit surtout de la manière la plus fructueuse ses études de droit. Quoi qu'il fut merveilleusement doué, il y avait certes là suffisante matière pour son activité. Le droit, en effet, embrasse tous les actes physiques et moraux de la personnalité humaine, depuis le berceau jusqu'à la tombe et s'applique à tous les objets compris dans le domaine terrestre de l'homme. Un pareil horizon aurait assurément de quoi effrayer ceux qui entreprennent de l'explorer sérieusement, mais vous savez avec quelle résolution et quel succès le jeune avocat avait abordé cette tâche.

Un travail persévérant, opiniâtre, lui permit de saisir l'ensemble de la science juridique et de s'en approprier les détails sans embarras et sans confusion. Devenu jurisconsulte complet, sans négliger les principes, les idées fondamentales d'aucune partie de ce vaste domaine, il s'y ménagea une part de choix et sut s'y créer une spécialité dans laquelle il n'a, que je sache, jamais et par personne été surpassé.

Né dans un département fertile entre tous et l'un des plus industrieux de ce pays privilégié qui se nomme la France, il avait été frappé de bonne heure des admirables résultats de la culture du Nord ; de la multiplicité, de l'importance des questions économiques, commerciales et industrielles qui surgissent incessamment dans nos régions. Il se sentait attiré par cette mine féconde dont la richesse répondait si bien à la pénétration de son esprit ; bientôt il se livra avec prédilection à l'étude de la science agricole, en même temps qu'il abordait avec non moins de succès. l'examen des procédés industriels et saisissait facilement les secrets des in-

génieuses combinaisons de la mécanique appliquée à la production. Cette laborieuse préparation des premières années d'exercice de sa profession lui valut une compétence réellement exceptionnelle dans des matières trop souvent ignorées des jurisconsultes et cette compétence bientôt reconnue, en attendant qu'elle lui assurât une très prospère position personnelle et une clientèle d'élite, le désignait manifestement au choix de notre compagnie.

Il y fut appelé en qualité de membre résidant le 26 mars 1847, sous la présidence de M. Deldicque. En lui annonçant son admission au sein de la Société d'Agriculture Sciences et Arts, M. le conseiller Cahier, alors secrétaire-général, lui exprimait l'espoir d'une collaboration assidue. Si légitime qu'elle fut, à raison tant des goûts que de la science déjà fort appréciée du récipiendiaire, cette attente fut certainement dépassée et Mᵉ Dupont dût être bientôt rangé parmi les collaborateurs les plus féconds et les plus utiles de notre commission d'Agriculture.

Vingt-neuf rapports ou études, en effet, rappelés ou conservés dans vos mémoires, attestent l'étendue, la variété, la solidité des connaissances du nouveau membre, ainsi que ses consciencieux travaux et la justesse, la sureté de ses appréciations. Impossible de les faire connaître, même par simple analyse, dans le cadre restreint qui nous est imposé ; mais l'indication de quelques-uns des sujets qu'il a traités permet d'en faire juger l'importance et l'intérêt. On relira toujours avec fruit les analyses qu'il présenta, de 1848 à 1866, sur les nombreuses publications envoyées par les Sociétés agricoles en correspondance avec nous. Ses études sur l'agriculture en France, en Angleterre, en Belgique, sont très instructives, notamment tout ce qui concerne la

betterave et son influence signalée à maintes reprises, en 1848, 1852, 1856 et 1866, sur la production du blé et de la viande. Il discute la construction et les effets des meilleures instruments aratoires, machines à battre, semoirs, charrues exposés à Londres en 1851 et dans d'autres concours, ou bien reproduits dans les publications spéciales ; il démontre avec autorité leurs mérites ou leurs défauts ; les progrès qu'ils réalisent ; en quoi ils laissent à désirer. Tandis que ses connaissances pratiques, fruit de patientes investigations, lui permettent de suivre dans tous leurs détails d'exécution les objets qu'il examine, la netteté, la perspicacité de son esprit n'en laissent échapper aucun résultat ; il saisit et devine au besoin, les conséquences économiques, voire même sociales, d'une découverte ou d'un produit nouveau. La même facilité, la même pénétration d'esprit se manifestent, soit dans le travail publié en 1849, sur la caisse de secours mutuels et de retraite récemment établie à Douai ; soit, en 1852 dans l'étude où, à propos de mémoire de la Société de Valenciennes, il examine la question des sucres sous toutes ses faces. En 1851, s'étant occupé plusieurs fois des moyens d'améliorer les espèces des animaux employés à la culture, il suppute le poids des bestiaux d'après certaines de leurs dimensions ; à maintes reprises, il avait recherché le meilleur mode d'emploi des engrais naturels. En 1854 et 1855, il insiste sur l'usage et sur le choix des engrais artificiels devenus aujourd'hui une des bases du progrès et du succès agronomique ; un peu après, il expose la nécessité de la sélection et de l'emploi réduit des semences, à quoi on attache actuellement plus d'importance que jamais ; enfin, il recherche les meilleures méthodes pour obtenir le rendement maximum du blé en

pain. Revenant vers ses études professionnelles, il indique, en 1868, les modifications à apporter à la loi sur les vices rédhibitoires dans les ventes d'animaux domestiques. Cette diversité de sujets traités avec un remarquable talent et qui témoignaient toujours d'une faculté exceptionnelle d'assimilation et d'une rare étendue de connaissances, appelait sur M. Dupont, les suffrages et le choix de ses collègues. Ceux-ci, en le nommant président général de la Société, lui fournirent de nouvelles occasions de se signaler ; il faut joindre, en effet, aux sujets cités plus haut, exposés dans nos réunions particulières, ceux qui firent l'objet des discours prononcés aux séances publiques en usage alors et parmi lesquels il convient de citer : en 1855, l'étude intitulée *des sciences appliquées aux besoins sociaux* ; en 1865, la dissertation sur *le moyen de remédier aux souffrances de l'agriculture* ; enfin, en 1877, lors du concours agricole départemental le beau rapport sur la *visite des fermes des cantons de Douai.*

Ces travaux si admirés par l'excellence et l'exactitude du fond, par l'élévation, la distinction du style et de la forme, devinrent nécessairement plus rares par la suite, car la vie du savant et judicieux avocat, absorbée par les exigeances de son cabinet, l'obligea à restreindre ses communications à la Société savante qui s'honorait de ses succès ; cependant, si impérieusement réclamé que fut son temps, jamais il ne se refusa à remplir le pieux devoir dont je m'acquitte aujourd'hui envers lui.

Pour compléter en effet la rapide esquisse des œuvres accomplies pour nous et vraiment bien méritoires de la part d'un de nos membres les plus occupés, il ne faut pas omettre d'y joindre, six notices nécrologiques consacrées, de

1859 à 1885, à la mémoire de collègues dont la plupart furent ses amis, parfois bien chers : Le très honoré et vénérable M. Durand d'Elecourt, ancien conseiller à la cour royale ; M. Adrien Honoré, doyen des avocats et ancien bâtonnier de leur ordre, qui consacra une partie de sa vie à la gestion éclairée des affaires de notre ville ; M. Jules Maurice, longtemps maire de Douai, ancien sénateur, dont le fils si distingué, enlevé à notre affection pendant qu'il présidait la Société, perpétuait admirablement parmi nous le souvenir.

En attendant l'hommage mérité qui lui est dû, vous me pardonnerez, Messieurs, de ne pas laisser échapper cette occasion d'exprimer le fidèle souvenir que gardent cette compagnie, la cité Douaisienne et le pays tout entier des services rendus par M. Léon Maurice avec un infatigable dévouement et un succès bien reconnus et appréciés aujourd'hui. Mais pour achever l'énumération des notices nécrologiques rédigées par M. Alfred Dupont, il faut citer encore celle de M. Talon, son confrère et émule au barreau non moins remarquable par l'élévation de son intelligence et la délicatesse de ses sentiments que par une diction pure, élégante et facile ; celle de M. Constant Fiévet, qui fit réaliser à la culture du pays de nombreux et considérables progrès ; celle de M. Vasse enfin, ancien professeur de l'Université, devenu maire de Douai, savant aussi modeste qu'éminent, vrai chrétien qui, dans des dépositions élevées, sembla n'avoir jamais d'autre ambition que celle d'être utile aux autres en s'oubliant lui-même.

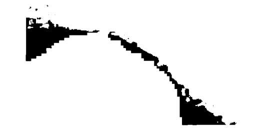
Des études si variées, si précieuses, si intéressantes, devaient immanquablement franchir les limites de l'arrondissement sur lequel s'exerce notre action et éveiller l'at-

tention du dehors. Notre Président était d'ailleurs d'autant plus apprécié que, membre fondateur dès son origine de la célèbre Société des agriculteurs de France, il s'y était rapidement fait des amis parmi les nombreuses notabilités qui la composent. Sa valeur personnelle, la sûreté et le charme de ses relations, la franchise de son attitude lui avaient conquis toutes les sympathies ; sa collaboration était avidement recherchée par ceux qui, à des titres divers, ont à cœur la prospérité de notre patrie et ses progrès agronomiques. La Société étalonnienne, qui voulait se fonder sous la présidence d'un ancien ministre, M. Drouin de l'Huys et comptait dans ses cadres les plus grands noms de France, essaya de se l'attacher et la Société centrale d'agriculture lui décerna à l'unanimité le diplôme de membre correspondant pour le Nord. Voilà l'estime qu'on faisait de lui ; et vous ne me reprocherez pas d'avoir trop insisté sur cet aspect de sa vie, sur ses œuvres qui eussent suffi à illustrer un des nôtres, car c'est comme agronome surtout que M. Dupont nous appartient ; c'est comme membre de notre section agricole qu'il a jeté un éclat particulier sur notre Société ; C'est en cette qualité qu'il a exercé une salutaire et pratique influence sur la culture du Nord. J'aurai pourtant à parler de sa compétence scientifique, de son action sur les intérêts industriels et commerciaux au progrés desquels une autre de nos sections consacre ses études et ses efforts. Toutefois, eu égard surtout au temps écoulé depuis lors, il fallait rappeler cet ensemble de travaux qui permettra d'apprécier convenablement les services rendus par notre collègue à la Société d'agriculture, sciences et arts et par elle à notre région.

L'on ne comprendra le juste tribut de reconnaissance et

de regrets dû à sa mémoire qu'en se souvenant que tout cela était le fruit d'un temps précieux, dérobé, si l'on peut ainsi parler, à une vie souvent réclamée par les exigeances des luttes du barreau.

Depuis longtemps, en effet, la valeur et le talent de l'avocat étaient reconnus ; dès 1844, ses confrères l'avaient choisi comme membre du Conseil de leur ordre ; il était apprécié des magistrats distingués qui le voyaient à l'œuvre. L'un d'eux, M. Corne, devenu Procureur général après la révolution de 1848, avait voulu l'attacher au nouveau gouvernement en le faisant nommer premier avocat général en remplacement du savant et judicieux M. Danel. Lecteur assidu du journal des Débats dont la politique large et généreuse en apparence était bien faite pour séduire les amis de l'ordre et de la liberté ; libéral dans l'acception anglaise du terme, Alfred Dupont appartenait alors à cette école qui estime que le bien peut se défendre par lui-même et qu'il suffit pour le faire triompher de lui accorder les mêmes droits qu'aux fausses doctrines. Il eut admis difficilement cette vérité éternellement justifiée cependant par l'histoire, qu'en politique comme ailleurs, toute diminution en pratique des principes essentiels entraîne bien au delà des prévisions et aboutit inévitablement au mal. Dans cet état d'esprit, il faillit accepter alors la haute situation judiciaire à laquelle semblaient l'avoir préparé son origine, la noblesse de son caractère et les aptitudes de son intelligence. Il y était encouragé par son prédécesseur lui-même, par M. Danel, juste appréciateur du réel désintéressement de sa conduite même à ce moment. Il n'avait, à la vérité, aucun enthousiasme pour la forme d'un gouvernement dont il sentait et redoutait instinctivement les tendances extrêmes,



mais il se serait sans doute laissé tenter par la perspective de servir le pays dans un temps et des circonstances difficiles. Invinciblement opposé à la violence et à l'injustice, il avait cru d'ailleurs qu'on se bornerait aux sacrifices nécessaires, en respectant les positions légitimement acquises et les droits qui ne devaient rien aux services compromettants de la politique. Cet espoir fut deçu, car la passion ne raisonne pas et les ambitions impatientes sont sans pitié ; celles-ci se firent jour dans des circulaires officielles qui eurent un grand retentissement. A l'aspect des ruines inutiles, préjudiciables au bien de l'Etat, qu'on accumulait dans la magistrature, l'avocat général nommé, sacrifia la brillante carrière entrevue par son patriotisme, mais qui eut trop coûté à sa conscience et reprit sa place au barreau.

A partir de ce moment et dans les trente années qui suivirent, la profession d'avocat ne fut guère pour M. Dupont, qu'une suite ininterrompue de succès. La considération dont il jouissait était telle que les barreaux des villes voisines le consultaient sur les affaires épineuses intéressant la corporation et que les chefs de la magistrature, investis du droit de présentation pour les fonctions judiciaires, aimaient à alléger la responsabilité de leurs choix par l'avis d'un homme qu'ils savaient aussi pleinement informé de la valeur morale et intellectuelle des candidats qu'innaccessible à tout mobile non hautement avouable. C'est qu'en effet le caractère de l'avocat était à la hauteur de sa capacité et de son talent. Au témoignage de ses confrères, la probité la plus sévère présidait au choix des procès qu'il plaidait et il ne s'en chargea jamais sans avoir minutieusement scruté le dossier de l'affaire. Mais une fois sa conviction formée, il ne marchandait pas son dévouement. Il mettait au service de la

cause reconnue juste toutes les ressources d'une science sûre d'elle-même, d'une merveilleuse lucidité d'esprit saisissant presque sans effort et dans tous leurs détails les questions les plus compliquées. Il y joignait une dialectique serrée, un langage élevé, net, précis, qui excellait à rendre accessible et même facile pour les auditeurs la solution que l'étude et la méditation avaient indiquée au jurisconsulte.

La faveur publique si ombrageuse parfois, si lente même à se déclarer pour des causes multiples aussi difficiles souvent à pénétrer qu'à justifier, ne pouvait méconnaître un assemblage de qualités si précieuses et si rares ; les témoignages les plus flatteurs signalaient, du reste, M. Dupont, à l'attention et à la confiance des justiciables.

En 1849, l'Etat s'était assuré son assistance pour les importants procès du domaine. Les habiles ingénieurs chargés de la direction des travaux des mines de houille alors récemment découvertes à Aniches, à Lens, a Courrières, l'avaient choisi pour conseil dans les nombreuses difficultés inséparables d'exploitations encore au début. Elles réclamaient, en effet, non seulement la science juridique et l'entente des affaires, mais encore ses connaissances spéciales, techniques qu'à la différence de beaucoup d'hommes de loi, comme nous l'avons dit, il possédait admirablement. Bientôt subjugués par son remarquable esprit de justice et de conciliation et encore par son extrême, on dirait volontiers par son excessif désintéressement, tous lui vouèrent une estime et une amitié qui durèrent toute sa vie. En qualité d'administrateur de Courrières, où il avait des intérêts très importants, il prit la part la plus considérable à la rédaction de statuts qui servirent de modèle à d'autres Sociétés houillières. Devenu président du conseil d'adminis-

tration des mêmes mines, il seconda puissamment l'habile ingénieur en chef, M. Mathieu, dans les labeurs de l'entreprise et, de l'aveu de celui-ci, contribua, dans une très large mesure à son succès. La féconde coopération de ces deux hommes dota la compagnie d'un admirable outillage, de nouveaux puits d'extraction, de ces voies de communication qui quadruplèrent d'abord l'exploitation et lui donnant ensuite plus de développement encore, ont porté Courrières au degré de splendeur où nous le voyons aujourd'hui. Les résultats de cette fructueuse gestion frappèrent l'attention et ils appelèrent bientôt le Président de l'administration de Courrières au sein du comité des houillières du Nord et du Pas-de-Calais. Il s'y distingua par une telle largeur de vues dans les questions scientifiques et économiques, par une si parfaite connaissance des besoins des ressources et des intérêts de l'industrie ; on lui reconnut une si rare aptitude à s'assimiler les procédés de celle-ci et enfin une si singulière facilité pour exposer sous leurs divers aspects les questions multiples soumises au comité pour les élucider et les résumer, que cette assemblée d'hommes spéciaux et éminents, ingénieurs, grands industriels etc. le choisit pour Vice-Président, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort.

Comment s'étonner après cela que M. Dupont, recommandé par de tels suffrages et par son éminente situation fut très souvent chargé de défendre les intérêts en litige lorsque des contestations surgissaient dans les matières agricoles, commerciales, industrielles ou dans les questions financières. Sa compétence était si bien admise qu'à une certaine époque, peu de procès importants relatifs aux entreprises ou exploitations de toute nature, aux faillites, brevets d'invention, à la propriété industrielle ou à des objets ana-

logues furent soumis à la cour de Douai, sans qu'il y prit une part considérable et quelquefois décisive.

Mais si les clients souhaitaient l'appui de son talent, les magistrats s'estimaient souvent heureux des lumières qu'apportaient aux débats des connaissances qui étonnaient souvent les gens du métier eux-mêmes. Maintes fois, après de longues discussions qui laissaient les esprits hésitants et les consciences perplexes, les juges écoutaient avec bonheur la plaidoirie inspirée à notre jurisconsulte par un admirable bon sens soutenu d'études spéciales à la matière et de laquelle se dégageaient nettement le point précis du procès et la solution imposée par le droit et par la justice.

Ces souvenirs, lointains déjà, qu'on se rappelle avec émotion, vous étaient dus, Messieurs ; sans eux, cette notice eut été incomplète ; mais vous n'attendez assurément pas que je mentionne ici, même sommairement, les nombreux et signalés procès soutenus et le plus souvent gagnés par M. Dupont. Laissant de côté les nombreux témoignages de la gratitude d'heureux clients, non moins touchés du zèle et du dévouement de l'avocat qu'émerveillés de son talent, on ne citera à titre d'exemples, que quelques affaires exceptionnelles par leur durée ou par leurs résultats encore subsistants et dont on se souvient au Palais. Telles sont : la revendication par le domaine des haies qui entourent la forêt de Mormal ; les difficultées suscitées à la ville de Roubaix, par la création du canal de l'Espierre ; celles qui furent occasionnnées par la distribution d'eaux établie dans les villes de Calais et de St-Pierre. Puis, les nombreux procès en contrefaçon amenés par les modifications si fréquentes des procédés ou appareils de fabrication de l'industrie sucrière, comme l'introduction des turbines, l'application du système Dubrunfaut etc.

A l'occasion de cette affaire, M. Dupont dut même plaider devant la cour de Nancy, où sa science complète de la matière et son merveilleux talent assurèrent le triomphe définitif de la cause de ses clients ; plus tard l'osmose employée pour l'extraction des arrière produits de la betterave, lui fournit de nouvelles occasions de se signaler. Impossible encore de passer sous silence le retentissant procès des mines de Bruai, dans lequel figuraient plusieurs notabilités du barreau parisien. Sans s'effrayer de la renommée de ses adversaires, M. Dupont, réussit à faire rejeter en appel les réclamations de nombreux actionnaires qui avaient acquis peut-être légèrement des titres de valeur moindre, prétendaient-ils, qu'on ne le leur avait fait supposer. C'est par ses soins aussi que Bock de St-Hilaire vit échouer sa revendication du charbonnage du Poirier près Charleroi, intentée aux héritiers Warocqué. Dans l'affaire de la banque Decroix de Lille, il obtint ce résultat presqu'inespéré par le gérant lui-même, de faire restreindre dans des proportions très modérées, la responsabilité de celui-ci. A la vérité, le capital social avait été exposé, mais le gérant avait eu uniquement pour but d'assurer à la banque le bénéfice des opérations très importantes dont la prospérité industrielle du moment et la faveur publique semblaient garantir le succès. Une parfaite entente des affaires financières assura le gain du procés énorme de la banque Villette et Denoyelle de Valenciennes, dans lequel s'agitait la très délicate question de savoir si le prêteur avait ou non connu la destination pour le jeu des sommes qu'il prêtait. Il faut se borner, mais ce rapide coup d'œil fera suffisamment apprécier qu'aucune tâche n'était au-dessus des forces et du talent

d'un Conseil capable de soutenir de telles luttes et de mener à bien de si considérables intérêts,

Il est plus facile de comprendre que de décrire la vie imposée à M. Dupont, par cette variété d'aptitudes, d'attributions et d'affaires qui lui créait une existence enfiévrée à laquelle il semble que deux hommes auraient à peine pu suffire. Qui dira ce qu'il a fallu d'énergie, de prodigieuses activité, d'incomparable facilité de travail pour satisfaire à tant d'obligations. Mais notre collègue avait reçu de Dieu une nature assez généreuse, des sentiments assez chrétiens pour ne pas se laisser absorber par des interêts exclusivement personnels. Il n'aurait su rester étranger ou indifférent à aucun service public, à aucune œuvre morale pour lesquels son concours était sollicité. C'est ainsi qu'à diverse époques, il prit une part importante à la gestion des affaires de sa ville natale. Un souvenir de gratitude lui avait fait accepter, en 1860, la vice-présidence de l'association des anciens élèves, puis la qualité de membre du conseil de perfectionnement du lycée de Douai. Le choix du gouvernement l'avait appelé, avec ses confrères Talon et Pellieux, au sein du comité consultatif des avocats de l'arrondissement; enfin, l'Impératrice lui avait envoyé le brevet de membre de la Société du Prince impérial pour pret au travail. Dès 1849, en même temps que M. Emile Leroy et que M. Parmentier, depuis conseiller de la cour d'appel, si savant, si honoré. il faisait partie de la commission consultative de nos établissements de charité et contribua bientôt activement à la gestion de leurs biens. Président du conseil de fabrique de Saint-Jacques, sa paroisse, il participait encore, comme vice-président, à la direction de cette Société de secours mutuels pour les ouvriers, objet de son beau rapport à

notre Société. Rien de tout cela n'était pour lui une sinécure et il s'appliquait résolument la maxime trop souvent oubliée : honos, onus.

A cela même, Messieurs, ne se borna point sa sollicitude pour les classes laborieuses : Président du conseil d'administration de la Société de Courrière, comme on vous l'a dit, et placé, en cette qualité, à la tête d'une agglomération ouvrière considérable, il profita de cette situation, pour donner un libre essor à la bonté de son cœur, à la générorosité de ses aspirations autant qu'à la justesse de ses vues. Il était trop chrétien pour ne pas sentir les justes exigences de l'âme de ces travailleurs, nos frères, par nature, mais qu'une subordination nécessaire confiait à sa direction ; il était trop éclairé, en outre, pour ne pas comprendre que l'homme, cet incomparable agent de production, n'est susceptible de donner tout ce qu'on est en droit d'en attendre qu'à la condition de recevoir la culture morale et intellectuelle et d'obtenir un repos et un bien être convenables. Ses convictions sur ces points étaient très fermes et il aimait assez la justice et la vérité pour ne pas se laisser détourner de son devoir par le spectacle d'abus et d'excès douloureux, moins imputables souvent aux ouvriers eux-mêmes qu'aux déclassés qui se servent de ceux-ci pour tenter la réalisation de vaines utopies ou d'inavouables desseins. Aussi, M. Dupont, poursuivit-il avec une constante sollicitude, l'amélioration de la condition des mineurs et de leurs familles, s'attachant à assurer leur sort en même temps qu'à pourvoir à leurs besoins religieux et à leur instruction. Il le fit avec une largesse qui ne comptait pas, avec une activité qui ne se ralentit jamais. On se souvient, à Courrières, du bonheur qu'il trouvait à visiter fréquem-

ment les écoles confiées par ses soins à des maîtres chrétiens; de la persévérance qu'il déploya jusqu'à la fin pour assurer le service religieux à la population des houillières et particulièrement pour vaincre l'inconcevable résistance apportée à l'ouverture de la chapelle de Méricourt, construite par la compagnie.

Réserver ainsi, pour la consacrer au service de Dieu et du prochain, une part du temps réclamé par un si grand nombre d'affaires et de soucis est chose rare. C'est, ce semble, le trait distinctif de toute vie bien ordonnée, réellement grande et méritant d'être proposée à l'imitation. On trouve chez beaucoup sans doute de généreux mouvements, ce qu'on pourrait appeler des saillies de vertu, mais la pratique persévérante d'une affectueuse sollicitude pour les humbles, les faibles, les petits est la marque certaine d'un caractère qui a dompté l'égoïsme naturel, qui a vaincu ces résistances instinctives à s'occuper du bien des autres, cet éloignement de la gêne et du travail dans l'intérêt d'autrui et pour tout dire cette lâcheté, cette recherche de soi en toutes choses qu'on n'arrive pas à surmonter sans l'assistance obtenue de Dieu.

Ainsi s'explique, Messieurs, cette fidélité de notre collègue à participer, non seulement par ses libéralités, mais encore par le don de sa personne et de son temps, à toute œuvre ayant pour objet l'amélioration morale du peuple c'était à ses yeux, l'accomplissement d'un devoir. Une fois pourtant, il refusa sa coopération; mais dans des circonstances qui mettent en telle évidence les principes de sa conduite qu'elles méritent d'être rapportées.

On était en 1848, le maire d'alors évinçait de leurs fonctions, tous ceux qui faisaient partie des commissions, ina-

movibles jusqu'alors, des écoles académique de Douai. Dans sa réorganisation, il crut devoir conserver un homme aussi considéré que l'était M. Dupont. Mais celui-ci, qui n'entendait pas servir à pallier le caractère insolite de la mesure prise, s'empressa de répondre : « ennemi de l'arbi- » traire et ayant reçu des fonctions inamovibles en fait, il » ne peut me convenir, maintenant qu'elles n'offrent même » plus la garantie du principe républicain, l'élection, de » m'exposer à recevoir un nouveau titre qu'on pourrait » m'enlever demain ; s'il en prenait fantaisie » Grâce au même sentiment de respect absolu pour les libertés légitimes, il entra plus tard au comité de l'enseignement supérieur libre, créé dans le nord en vertu de la loi des 12-27 juillet 1875. Ainsi, en effet, qu'il l'écrivait à l'évêque de Lydda, sansl 'opposition faite à ce qu'il considérait comme une loi de liberté et de préservation sociale, sa délicatesse eut reculé à la pensée de paraître prendre parti contre l'université qu'il l'avait élevé et suivant ses propres expressions ; » *il n'eut pas jugé nécessaire de saisir l'occasion de confes-* » *ser hautement par son entrée au comité libre, sa foi* » *dans la religion et dans la vraie liberté.* »

On ne pouvait mieux dire et maintenant que les choses ont marché et produit leurs fruits, on se demande si le résultat de la lutte dès lors engagée et des restrictions apportées depuis à la liberté de l'enseignement ont bien relevé le niveau des études et de la moralité de la jeunesse des écoles.

Simple dans ses goûts et dans sa vie privée, en possession d'une belle fortune patrimoniale qui avait prospéré entre ses mains habiles autant que loyales, M. Alfred Dupont goûtait vraiment la douceur et les joies calmes d'une

existence laborieuse mais bien réglée. Nul n'en appréciait plus le bonheur, nul ne le méritait davantage. Que pouvait souhaiter un homme sage et chrétien comme lui ? La confiance, l'admiration et la reconnaissance avaient fait des amis de presque tous ses clients. Honoré de tous ses confrères, il recevait en chaque occasion de la magistrature, notamment de ses chefs les plus haut placés dans l'opinion comme MM. d'Oms, d'Ubexi, de Moullon, les témoignages les plus flatteurs de cordiale estime et cette estime chez plusieurs, chez MM. Dumon et Danel, par exemple, avait revêtu le caractère d'une véritable amitié. Non, vraiment, nulle situation n'était plus enviable. Aussi, satisfait de cette considération universelle, son unique ambition était de la transmettre à ses deux enfants, à l'éducation desquels il avait apporté un soin jaloux et devenus dignes de lui. A aucun prix, il n'eut consenti à se faire le courtisan de qui que ce fut, surtout du public, souvent plus exigeant qu'un particulier et on ne l'avait jamais vu briguer ni charge ni dignité. Hors du palais, il ne s'était guère signalé que par son zèle scrupuleux dans l'accomplissement des fonctions municipales que ses concitoyens lui avaient confiées à diverses reprises. Les sanglants désastres de 1870, avaient causé de patriotiques douleurs à son âme de Français, mais sans éveiller en lui aucune ambitieuse convoitise et, à la différence de beaucoup d'autres, il n'avait dans les catastrophes sans précédents, ni cherché l'occasion de se produire, ni sollicité du suffrage universel la mission difficile de cicatriser les plaies cruelles faites au sol, à la richesse et à la fortune de la France.

Pourtant le moment allait venir ou il faudrait rompre avec ses douces habitudes, avec cette digne et austère exis-

tence, quitter cette vivifiante atmosphère de la famille et du barreau, à laquelle l'attachaient doublement ses affections et ses succès. Mais homme de devoir avant tout, notre collègue ne reculait devant aucun sacrifice, quand sa conscience lui en démontrait sa nécessité.

Or, la nécessité de se vouer désormais au service du pays en prenant une part active aux affaires publiques devint évidente pour lui, lorsqu'en 1871, on lui proposa la mission de soutenir à la Chambre une politique destinée, dans la pensée de ses partisans, à sauvegarder l'avenir de la France. On sentait que le moment approchait où il faudrait prendre un parti ; ce n'était pas trop d'envoyer au parlement des hommes convaincus, unissant à une expérience et à un savoir incontestés, une parole puissante, une autorité et une honorabilité reconnues de tous, s'imposant à tous. Dans un pareil moment, M. Dupont semblait vraiment l'homme de la situation et l'abnégation était plus nécessaire que jamais. Il le comprit, à n'en pas douter, quand on fit alors appel à son patriotisme. Il consentit à se laisser porter comme candidat à l'assemblée nationale et accepta toutes les charges pourvu qu'on n'exigeât aucune démarche dont eut souffert sa dignité ombrageuse. Pour tous ceux qui ont connu l'homme, le sacrifice fut réellement méritoire et généreusement accompli.

Il eut même le mérite d'être renouvelé, car la première candidature de M. Dupont, échoua à une faible minorité contre celle du général Faidherbe, auquel ses récents exploits militaires de 1870 avaient donné une grande popularité. Mais, peu de mois après, en janvier 1872, plus de 82,000 électeurs le désignèrent pour les représenter à l'assemblée nationale.

Il y prit place au centre droit; parmi les hommes convaincus qu'il n'y a pas de vraie liberté, celle du bien, sans un pouvoir qui la fasse respecter et qui estiment qu'un tel pouvoir n'est guère possible sous un régime dont la constitution et l'exercice impliquent, non la vertu d'un petit nombre, mais celle de la majorité des citoyens.

Au sein du parlement, il se montra tel que nous l'avons toujours connu : distingué, irréprochable, bon et conciliant pour tous. Son savoir vivre et ses rares qualités lui valurent des amitiés précieuses et fidèles ; sa haute compétence en droit, en agriculture, en industrie, lui assignaient une place dans les discussions publiques de la plupart des questions d'affaires ; elle le faisait rechercher pour les travaux des commissions. On honorait son caractère et l'on rendait justice à son savoir, à ses consciencieuses recherches. Convaincus de sa sincérité, ses collègues appréciaient beaucoup son langage précis, correct, élégant qui eut souvent une influence considérable sur les résolutions de la chambre ; sa connaissance complète des questions et sa vigoureuse logique lui permirent plus d'une fois de démontrer l'inanité ou le danger pour nos houillières de prétendus systèmes d'organisation ou d'exploitation, fruits d'idées malsaines ; ou encore de contenir, malgré de puissantes interventions, les convoitises des raffineurs de sucre de Paris ou des ports, essayant de se créer de rapides et exorbitantes fortunes au détriment du trésor et des producteurs. Il eut, en qualité de rapporteur, une part considérable à la discussion et à la rédaction de la loi sur l'hypothèque maritime qui exigeait des précautions spéciales à cause de la mobilité du gage et son magistral discours sur les avantages de la réforme judiciaire en Egypte, contribua singulièrement à doter nos na-

tionaux de ce pays d'une meilleure et plus prompte justice. Le projet du gouvernement, qu'il soutenait dans cette dernière circonstance, fut voté, malgré l'hostilité de la commission et du rapporteur. Choisi par la Chambre pour faire parti de la commission de permanence chargée de pouvoir aux éventualités dans l'intervalle des sessions, il usa parfois au profit d'adversaires politiques du crédit que lui procurait cette situation élevée. Ceux-ci d'ailleurs, le savaient tellement insensible aux mesquines considérations de parti qu'ils n'hésitaient point à solliciter son appui, surs de l'obtenir quand ils pouvaient invoquer des titres fondés sur la justice ou sur l'humanité.

L'évènement capital de cette époque fut incontestablement le vote des lois constitutionnelles. Organisant les pouvoirs publics, ces lois proclamèrent la République gouvernement définitif de la France. Dans cette conjoncture grave, délicate, décisive, M. Dupont ne crut pas devoir se séparer de ceux dont les vues et les sentiments politiques, concordaient d'ordinaire avec les siens. Sous leur impulsion, il ne rejeta pas les lois proposées ; mais on fut tellement convaincu de son désintéressement, de la droiture de ses intentions que sa conduite ne lui enleva ni l'estime ni la sympathie des nombreux amis qu'il comptait parmi les adversaires des mesures proposées par le gouvernement.

Ses collègues continuèrent à l'honorer de leur choix, à diverses reprises, pour des affaires importantes, à le déléguer, par exemple, à la commission de permanence. Tous applaudirent à la mission qui lui fut confiée en même temps qu'à un ancien et très honorable ministre, M. Grivart, de défendre, à Bruxelles, les intérêts français au sein de la commission qui établit un régime commun pour les sucres

entre la France, l'Angleterre, la Hollande, la Belgique et la Suisse. Ses relations avec ses collègues dissidents restèrent tellement sur le pied de la plus franche cordialité qu'assez longtemps après, nous avons eu le bonheur de voir le vaillant, l'infatigable athlète de la droite, M. Chesnelong, encore aujourd'hui sur la brèche, lui prouver une persévérante affection en acceptant, lors d'un voyage à Douai, son amicale hospitalité. Mais ces sentiments parurent avec évidence et les regrets de beaucoup de députés se manifestèrent surtout quand on apprit qu'au terme de son mandat, en 1876, M. Dupont n'en demanderait pas le renouvellement et abandonnerait la vie politique.

C'est que, malgré les intentions généreuses de beaucoup, malgré leur désir d'assurer le bien de la France, même au prix du sacrifice de préférences très chères, tous les résultats entrevus par leur patriotisme n'avaient peut-être pas été obtenus. L'on pourrait même se demander si justice suffisante était rendue aux efforts faits pour procurer la sécurité, la pacification et la prospérité du pays. Puis, le mouvement qui s'était produit dans bon nombre d'esprits réservés jusque là semblait réclamer des hommes nouveaux. Notre collègue le sentait et trop loyal pour feindre ou dissimuler ses sentiments; trop fier pour condescendre à expliquer ce qui, selon lui, ne relevait que de Dieu et de sa conscience, en présence des appréciations divergentes de plusieurs de ses amis, il crut qu'il se devait à lui-même de se retirer. Résistant donc à toutes les instances qui furent faites, il s'arrêta au parti de reprendre au barreau, la place qu'il n'avait jamais pu, du reste, se résoudre à délaisser complètement.

Rentré dans sa ville natale, il retrouva au foyer domes-

tique, la campagne dévouée que les grandeurs politiques n'avaient jamais éblouie ; qui ne l'avaient jamais excité à les rechercher et qui accueillit son retour avec joie. Il put ainsi reprendre, sans trouble et sans regret, au sein de sa famille, ces vieilles et chères occupations, ces fructueux travaux qui lui avaient valu (ce qu'il appréciait plus que toutes choses en ce monde) l'indépendance et la considération publique. Il vit revenir autour de lui ses confrères, ses amis, ses anciens clients, qui, eux aussi, lui étaient restés fidèles. Tel de leurs noms respectés, rappelle que leur vigilance pleine de délicatesse et leur affectueuse justice durent maintes fois, en présence de l'excessif désintéressement de l'avocat trop oublieux de ses labeurs comme de ses intérêts, rétablir, lors du réglement des honoraires, un certain équilibre entre les services rendus et la rénumération par trop insuffisante qui était demandée.

Depuis sept années environ, M. Dupont revenu à Douai, continuait à y exercer sa noble profession avec ses succès accoutumés, lorsque se produisit un évènement qui vint brusquement interrompre sa carrière.

La loi des 30 et 31 ao«t 1883 avait brisé l'inamovibilité d'une magistrature avec laquelle le doyen des avocats de Douai avait passé toute sa vie, à laquelle l'attachaient ses traditions de famille et ses habitudes, ses affections comme ses principes et son caractère. Sous l'impulsion d'un sentiment qu'on ne peut qu'honorer, dut-il paraître exagéré, M. Dupont se résolut à cesser de plaider devant les juridictions nouvelles. Cette détermination fut amèrement regrettée par ses clients, surtout par ses vieux amis des compagnies houillières qui s'étaient fait une douce habitude de le prendre pour conseil, on pourrait presque dire pour guide.

Elle blessait tout à la fois leur affection et leurs intérêts. Mais vainement représentèrent ils tous les inconvénients qu'elle devait entraîner pour un esprit actif, rompu au travail et dans le plein épanouissement de ses facultés, M. Dupont ne reparut à la barre que pour y présenter son petit-fils qui devait prêter le serment d'avocat. Avec une convenance appréciée de tous et un remarquable à propos, le Président d'audience ce jour-là, saisit l'occasion de rendre un public hommage à des mérites et à des vertus qui, pendant plus de cinquante années, avait puissamment contribué à maintenir les plus glorieuses traditions du barreau.

Cette même année 1883 ramenait le 50e anniversaire de l'entrée de M. Dupont au barreau de Douai. Or, il était d'usage de solenniser une époque qui attestait la fidélité professionnelle des anciens de l'ordre et il était d'autant moins possible de la laisser passer inaperçue dans l'espèce, qu'elle concernait un avocat tenant une place hors ligne parmi ses confrères. Bien plus, à la fin de l'année judiciaire, celui-ci venait de déposer la dignité annuelle du bâtonnat, dont, l'honneur infiniment rare, l'élection de ses pairs l'avait pour la septième fois revêtu. Aussi, sur l'initiative du conseil de l'ordre à l'unanimité, les avocats auxquels se joignirent les chambres des avoués à la cour d'appel et au tribunal de Douai, délibérèrent qu'ils offriraient, le 15 décembre, un banquet à leur vénéré doyen. Ils y avaient convié le fils et le gendre du très aimé jubilaire, ainsi que ses amis, anciens membres du conseil des avocats, devenus magistrats ou officiers publics. Dans le très remarquable discours qu'il prononça à cette occasion, le bâtonnier en exercice, Me Jules Dubois, après avoir rappelé le glorieux passé du barreau de Douai ; loué les anciens ; mis, comme

il convient, en relief les talents, les vertus et les succès de l'éminent avocat héros de la fête, lui adressait cet éloge magnifique et mérité : « Bienheureux ceux qui, comme vous,
» après 50 années d'exercice professionnel, jetant un re-
» gard en arrière, peuvent laisser à tous, la faculté de
» scruter le passé, surs que l'œil le plus investigateur n'y
» découvrira pas une défaillance. Quel exemple pour tous
« et quel sujet d'encouragement pour nos jeunes confrères !
» Ah ! sans doute, tous n'arriveront pas à la situation que
» vous avez su conquérir, mais je puis bien dire que notre
» profession récompense tous les mérites. »

En effet, à défaut de récompense officielle, M. Dupont recueillit, du moins, celle qui, comme il le déclarait lui même dans sa réponse au bâtonnier, avait été le meilleur titre de son inviolable attachement à sa belle profession, il garda intacte cette fière indépendance dont toute sa carrière porte l'empreinte. Il a obtenu, en outre, ce souvenir affectueux, cette pensée qu'il sollicitait de ses confrères, d'une manière si modeste et si touchante à la fois, pour le temps où il aurait quitté la vie. Nul assurément, Messieurs, ne contredira, quand, fidèle écho des sentiments de tous, l'organe de cette compagnie affirmera qu'au barreau, comme ici, comme partout, la mémoire de notre collègue reste entourée d'une affection et d'un respect qui touchent de près à l'admiration. Du reste, de son vivant, même, il en a reçu un témoignage dont ma position personnelle ne me permet pas d'amoindrir la valeur : Par un bref en date du 25 février 1887, S. S. Léon XIII, en louant dignement son caractère, ses mérites et ses services, a conféré la dignité de commandeur de l'ordre de St-Grégoire le Grand à M. Alfred Dupont. Ainsi, celui-ci, se trouvait-il honoré et glorifié par l'autorité la plus auguste de l'univers !

A cette vie si bien remplie, si exemplaire, il ne manquait plus rien ce semble, rien que la consécration de la souffrance. Dieu l'a envoyée à son serviteur et, virilement, chrétiennement acceptée, elle a dignement complété la noble et sérieuse existence que j'ai essayé de retracer.

Vers cette époque, en effet, l'actif, l'infatigable zélateur de la science et du droit, si prompt à comprendre, si habile à exprimer la pensée, à exposer et à développer toutes les questions, se sentit atteint d'un mal inexorable, qui en lui laissant la plénitude de son intelligence et la netteté de ses conceptions, paralysait cependant, dans une certaine mesure, l'expression de ses idées et en rendait la communication plus difficile. Pour un homme habitué à exercer sur l'esprit et sur la volonté d'autrui une influence presqu'irrésistible, l'épreuve était dure, cruelle même ; elle ne fut pas au-dessus de l'énergie, de la patience, de la résignation du chrétien. *Je sais ce que je veux et la décision à prendre*, répondait-il aux communications qui lui étaient faites, aux questions qui lui étaient posées ; *mais, aidez-moi, l'expression me manque ; voici à peu près, ce que je voudrais mieux dire ; suppléez à ce que je ne puis faire ;* et il approuvait avec expansion quand il était compris. *Au reste*, ajoutait-il, dans les moments de confiant et intime abandon, *je sais que je dois me préparer à la mort ; c'est une grâce que Dieu m'accorde et dont je veux profiter* et il y travaillait avec calme, mais persévéramment. N'allez pas croire cependant, Messieurs, que, sous l'empire de cette conviction, M. Dupont voulut s'ensevelir dans le silence et rompre toutes ses relations. Si parfois elles pouvaient mortifier quelque peu un homme qui, se sentant amoindri, gardait néanmoins conscience de sa valeur, la ré-

signation de celui-ci à la volonté divine était plus absolue et son abandon plus complet.

Tant que la chose fut possible, il remplit tous les devoir des fonctions qui lui restaient, assistant aux réunions du conseil de l'ordre des avocats ; présidant aux conférences du jeune barreau, aux séances du bureau d'assistance judiciaire, ou de la fabrique de St-Jacques ; faisant le bien partout où il en trouvait l'occasion. Il donnait encouragement et appui à ses jeunes confrères, pour lesquels il avait conservé une paternelle sympathie ; il mettait ses conseils à la disposition de tous et laissait toujours sous l'impression de ce que sa haute intelligence murie par une expérience consommée, lui avait permis d'acquérir de sagesse, de prudence et tout à la fois de modération et de fermeté. Il déployait encore une véritable activité comme Président de l'administration des mines de Courrières ; étudiant la solution des questions suscitées soit par les travaux journaliers, soit par les négociations inséparables d'une grande exploitation. Enfin, il consacrait une partie notable de son temps à l'accomplissement, aussi exempt d'ostentation que de respect humain, de ses devoirs religieux. Jamais il ne les avait délaissés au cours de sa vie, mais il les remplissait d'autant plus ponctuellement qu'il avait conscience que l'heure de Dieu approchait pour lui.

Les derniers temps de notre regretté collègue s'écoulèrent au milieu de ces méritoires et bonnes œuvres ; c'est à ces travaux fructueux, qu'utile jusqu'à la fin aux autres et à lui-même, il consacra les suprêmes effortst de ces brillantes facultés intellectuelles, de cette activité féconde, de ces merveilleuses qualités que Dieu lui avait départies avec une exceptionnelle profusion.

La veille de sa mort malgré les vacances ; malgré le repos nécessaire qu'il était allé chercher à la campagne près d'une fille, d'un gendre aussi affectueux que distingués, il s'occupait encore d'une question capitale pour nos houillières du Nord et du Pas-de-Calais. Il étudiait la création et les moyens d'exécution de la grande ligne navigable du Nord sur Paris, toujours en projet à l'heure présente, bien que réclamée par de si considérables intérêts nationaux. Certes, on peut dire que M. Dupont a été frappé sur la brèche.

Le 12 septembre 1887, il se trouvait chez un ami, au château de Marseille-lez-Aubigny, près de Bourges, quand un malaise subit l'obligea à quitter l'appartement Un instant après, frappé d'apoplexie, il perdait connaissance (1) et ne put recevoir que l'extrême-onction.

La fatale nouvelle, bientôt répandue dans toute la France, y causa une vive impression, mais elle jeta la consternation dans nos pays où le vénérable défunt était si apprécié. A Douai particulièrement, où les relations, les actes, les services de toute sa vie lui avaient créé pendant 74 ans, d'indestructibles attaches, le cruel évènement prit les proportions d'un deuil public. On put s'en convaincre à ses funérailles auxquelles s'associa la ville entière. Beaucoup de ses anciens collègues à la chambre, dont quelques uns venus de loin ; presque tous les sénateurs et députés de nos deux départements, sans distinction d'opinions, se firent un devoir en l'accompagnant à sa dernière demeure, de payer un

(1) Vainement l'affection et la science s'efforcèrent-elles de lui prodiguer tous les secours humains ; le mal était sans remède. Heureusement, vous le savez, Messieurs, la mort pour être subite n'était point imprévue pour M. Dupont ; il ne recouvra plus connaissance.



suprême tribut d'honneur et d'estime à sa mémoire. Toutes les compagnies houillières de la région étaient représentées à ses obsèques par l'élite du personnel de leurs administrations. Le Conseil et la Direction de la compagnie de Courrières tout entiers avec une députation de ses mineurs et de ses diverses œuvres instituées ou développées par le vénéré défunt, entouraient la dépouille mortelle de celui qui s'était tant dépensé à leur service. Et cet imposant ensemble formait un splendide cortège, témoignage irrécusable de l'admiration et des regrets universels, hélas ! bien impuissants à consoler la douleur de cette veuve, de ces enfants si honorés, si dignes de l'être, dans les cœurs desquels la disparition d'un tel homme a laissé un vide que rien ne saurait combler !

Toutefois, l'affliction publique trouva, d'éloquents, d'inimitables interprètes. Le vice-président de notre Société, l'excellent ancien recteur, M. Fleury ; le nouveau bâtonnier des avocats, jeune et habile successeur de notre ami ; enfin, après eux, au nom de la compagnie de Courrières, le très honorable et si éminent député, M. Tellier de Poncheville, se firent les organes de la respectueuse sympathie et de la peine profonde causées par une perte dont tout le monde se sentait atteint. Leurs discours sont, ce semble, l'éloge le plus complet de celui que, d'une voix unanime ils ont proclamé l'honneur et le modèle du barreau. Il fut, ont-ils pu dire avec vérité, *digne entre tous d'estime*, par la droiture, la générosité, la modération de son caractère ; *digne d'affection*, par le charme et la sureté de ses relations, par les rares qualités de son cœur ; *digne enfin d'admiration*, par la hauteur et la distinction de son intelligence ; par l'étendue et la variété de son savoir, par la netteté et la pénétra-

tion de son esprit; par la clarté et l'élégance de sa parole. Ils ont assuré avec raison qu'ayant été toute sa vie un grand homme de bien, un grand avocat, un grand citoyen, M. Dupont avait tenu une place considérable dans l'histoire contemporaine de notre pays du Nord.

Que pourrait-on ajouter à ces appréciations émanées d'hommes considérables, admirablement placés pour juger notre collègue? Rien, assurément, Messieurs, si l'on ne se souvenait du couronnement de sa vie. Celui envers qui Dieu s'était montré prodigue de ses dons les plus précieux ; à qui il avait donné famille, éducation, qualités exceptionnelles de l'esprit et du cœur, n'a point laissé improductif le dépot qu'il tenait de cette souveraine et paternelle munificence. Il a fait fructifier les talents que lui avaient confiés le père de famille : l'activité et la vertu d'une carrière entièrement consacrée au travail et au devoir l'attestent assez ; mais c'est surtout la fin de cette existence sanctifiée par l'épreuve chrétiennement acceptée qui permet de compléter l'éloge et le portrait de M. Dupont. Il a su correspondre à la grâce et le sacrifice lui a valu, après tant de mérites, la faveur insigne, inappréciable de mourir en grand chrétien.

Ainsi est-il digne de nous servir de modèle et par sa vie et par sa mort. Mais, interprète de votre compagnie, je ne tirerais pas tout le fruit de la notice que vous avez eu l'indulgence de me confier, si, négligeant l'occasion qu'offre le souvenir des œuvres nombreuses et durables dont notre regretté collègue a enrichi nos archives, je n'exprimais un vœu en terminant: c'est de voir se continuer, se perpétuer parmi nous une de nos meilleures traditions, que notre ami, a pour sa part, fidèlement suivie ; celle de se délasser des travaux professionnels et, en particulier, des tra-

vaux juridiques, en s'occupant de la science agricole, de l'histoire du passé et aussi des intérêts des faibles, des petits et des pauvres. Ce sont de nobles distrations que ne séparent guère les cœurs généreux et les intelligences élevées. Elles sont tout à fait conformes aux vieilles et glorieuses habitudes de la magistrature et du barreau douaisiens.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

M. Louis COUPLET-BARBIEUX

PAR

M. Ernest BOISSONNET

Messieurs,

Vous m'avez chargé de vous présenter la notice nécrologique de M. Louis Couplet-Barbieux, vice-président du comice, décédé à Marchiennes, le 18 juin 1889.

Je viens m'acquitter de ce pieux devoir que j'ai accepté avec la plus grande bonne volonté, mais que la difficulté de recueillir des renseignements dans la région où habitait notre regretté collègue, m'a fait retarder jusqu'aujourd'hui.

C'est le 28 décembre 1883 que Louis Couplet fut nommé membre de la Société d'agriculture, Sciences et Arts de Douai.

Il était âgé de 31 ans et avait la direction de ce domaine du Faux-Vivier, près Marchiennes, où sa famille originaire d'Artois était venue se fixer peu avant la Révolution.

Son père Benoit Couplet-Josson y avait établi une fabrique de sucre et y avait créé une grande exploitation. Pendant de

longues années, il avait joué un rôle considérable dans ce canton au point de vue agricole et politique. Mais sa santé étant atteinte, il avait dû abandonner ses fonctions de conseiller d'arrondissement, et c'était à son fils, bien jeune encore qu'incombait la double charge de diriger les affaires de sa famille et d'entourer de ses soins attentifs le vieillard qu'une longue et pénible maladie allait retenir sur son lit jusqu'en 1888.

Ce fils restait en effet le seul espoir des siens, son frère aîné Benoit, étant mort en 1862, au cours de ses études à St-Jean. C'est dans ce collège que lui-même de 1862 à 1870 reçut une éducation chrétienne et une solide instruction jusqu'à l'examen du baccalauréat qu'il passa brillamment.

Ses goûts personnels, d'après le discours prononcé sur sa tombe par M. Spriet, l'eussent porté vers la carrière des armes et son entrain pendant les exercices auxquels l'astreignait son grade de lieutenant dans l'armée territoriale, semble l'avoir prouvé à ses frères d'armes.

Il se montrait à eux tel qu'il était réellement, bon camarade, toujours prêt à se dévouer, distingué mais simple dans ses manières, d'un esprit cultivé, travailleur et sérieux. Partisan d'une autorité ferme, il se soumettait strictement à la discipline et aimait cette obéissance militaire qu'il aurait voulu pouvoir obtenir de son personnel agricole et industriel.

Il fit au Faux-Vivier une culture intelligente et raisonnée dont tous apprécièrent bientôt la valeur. Il analysait la nature de ses terres, comparait le résultat de ses expériences et variait presque à coup sûr la composition de ses engrais de manière à obtenir le plus grand rendement avec le moins de frais possible. Dans ces temps où la cherté de la



main-d'œuvre rend précieux le travail mécanique, un nouvel instrument d'agriculture était pour lui un curieux sujet d'études, aussi sa ferme était-elle munie de tout ce que le progrès avait inventé de réellement pratique. Un des premiers il pratiqua en grand et avec plein succès l'ensilage des maïs en vert. La culture de la betterave, qui seule peut permettre le maintien de notre agriculture dans le Nord, le préoccupait avant toute chose.

Ayant constaté l'impossibilité de rouvrir dans les conditions économiques actuelles sa fabrique de sucre qui avait dû être arrêtée, il résolut de la transformer en distillerie, et après en avoir mûrement étudié le plan, il pressa les travaux avec une activité et une dépense de forces personnelles qui activèrent si elles n'occasionnèrent pas de maladie. A peine était-elle achevée que sans pouvoir jouir de son œuvre, il sentit son esprit emprisonné dans un corps d'infirme; la paralysie l'envahit peu à peu. Il lutta avec la plus grande énergie, continuant à donner des ordres pour la direction de ses affaires et se faisant porter pour en surveiller l'exécution, puis quand la mort s'approcha, après de longues souffrances que l'espoir de la guérison lui avait fait supporter, son âme chrétienne et résignée se prépara sans crainte à cette dernière épreuve.

Le malheur l'avait déjà frappé dans ses plus chères affections. Après son frère, il avait vu son père et sa jeune femme mourir entre ses bras. Il avait épousé en 1877 Mademoiselle Barbieux, de Saint-Amand, et le 29 juin 1882, après moins de cinq années de bonheur, elle était ravie à son amour. Il s'était consacré depuis lors à l'éducation de ses enfants, leur donnait tout le temps que ses occupations lui laissaient et leur inculquait les sentiments qui faisaient l'honneur de sa famille et la consolation de sa vie.

On ne sait qui l'on doit plaindre le plus de ces trois orphelins, privés à l'âge le plus tendre de leur mère, puis de leur excellent père, ou de cette digne aïeule qui, après avoir perdu son mari, sa bru et ses fils, leur survit, consacrant le reste de ses forces et de son cœur brisé, à élever et à guider ses petits enfants.

La sympathie qu'inspire un tel malheur et le regret que cause la mort d'un homme universellement estimé, éclatèrent lors de la triste cérémonie des funérailles de Louis Couplet. Cette magnifique route de Faux-Vivier à Marchiennes qu'il avait parcourue tant de fois pour aller rendre service à tous ceux qui l'appelaient, et pour conduire, comme il aimait à le faire, sa jeune femme et sa famille, était, le 24 juin 1889, remplie par une foule triste et recueillie.

Dans ce long cortège se pressaient tous les cultivateurs du canton, puis venus de Marchiennes, de Douai, de Saint-Amand, de Lille et de la Belgique, tous les amis des familles Couplet-Josson et Barbieux qui avaient vu réunies dans le regretté défunt les vertus de ses aïeux et appréciaient la perte que sa famillle et le pays faisaient. La Société d'agriculture n'avait pu déléguer un de ses membres et j'eus moi-même le chagrin, étant rappelé à Douai avant la fin de la cérémonie, de ne pouvoir prendre la parole au nom de nos collègues.

M. Couplet avait été élu vice-président du Comice en 1886 en remplacement d'un de ses amis, M. Havez, des Hudions, près Marchiennes, cultivateur intelligent et homme de cœur, lui aussi enlevé à la fleur de l'âge.

Notre bulletin de 1885 reproduit l'éloge que M. Couplet, après M. Vasse, faisait de son prédécesseur.

C'est, je crois, la seule trace écrite de ses travaux parmi

nous, car l'éloignement l'empêchait de se rendre à nos réunions littéraires du vendredi soir.

Au Comice, on avait l'occasion de l'apprécier. C'était dans l'intimité que se révélait le caractère aimable et distingué de notre regretté collègue. Tous ceux qui l'ont rencontré assez pour le voir se départir de l'abord un peu froid et réservé de ses premières relations, s'accordent à louer son affabilité et son obligeance. Au cours des longues journées passées ensemble à voir les fermes des cantons, j'ai pu juger combien sa conversation sérieuse et correcte savait traiter les questions les plus variées; mais les exigences du moment et la nécessité de se mettre au niveau de ceux qu'il voulait interroger ou instruire faisaient surtout paraître son tact et son expérience de la vie à la campagne. Sa bienveillance tempérait sa supériorité et pas un mot de critique blessante ne lui échappait alors même qu'il voyait et entendait des choses dont sa compétence et son zèle se trouvaient offensés.

Le Comice a perdu en lui un vice-président capable et dévoué dont l'exactitude et l'aménité ne se sont pas démenties jusqu'au jour où la maladie l'a retenu loin de nous.

Puisse la sincérité de cet éloge et de ces regrets réparer un trop long silence et conserver à tous nos collègues, le fidèle souvenir de celui qui ne fit que passer au milieu de nous, mais qui y marqua si dignement sa place.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

M. Léon MAURICE

PAR

M. QUINION-HUBERT

Membre résident

(2 FÉVRIER 1834—23 MAI 1890)

Vous parler de Léon Maurice, qui fut pour moi le meilleur des amis, à qui j'étais attaché par des liens devenant chaque jour plus étroits, à raison d'une communauté complète de sentiments et de goûts, c'est une tâche, où certes, le cœur trouve l'intime satisfaction que donne l'accomplissement d'un devoir, fut-il douloureux. Mais, pour la remplir, cette tâche, il m'a fallu comprimer la poignante émotion qu'évoquait à chaque pas le souvenir encore récent de faits auxquels je me suis trouvé mêlé, d'évènements, dont j'ai pris ma part, et, si parfois viennent à se trahir mes impressions personnelles, vous ne vous en étonnerez pas, vous qui, en me désignant, saviez bien quelle était mon affection pour ce collègue si regretté.

Mon désir le plus cher serait d'atteindre le but qu'en pareille occurrence se proposait Mathurin Régnier, lorsqu'il disait :

Je me contenterai, sans me précipiter,
D'admirer son labeur, ne pouvant l'imiter.
Et, pour me satisfaire au désir qui me reste,
De rendre cet hommage à chacun manifeste.

Louis-Jules-Léon Maurice naquit à Douai le 2 février 1834. Pour passer rapidement sur les premières années de sa vie, je me contenterai de signaler ici les succès brillants qu'il remporta durant ses études au Lycée de notre ville. Les plus heureux dons de l'intelligence étaient chez lui complétés par les qualités du cœur, sans lesquelles trop souvent les succés du collège, fleurs inféondes, ne produisent aucun fruit. Volontiers, il se reportait à ce temps, où se formèrent les plus fidèles amitiés de sa vie. Rien n'est solide et durable en effet comme ces premières affections qui, nées d'une commune sympathie, grandissent dans la généreuse expansion de la jeunesse ; elles peuvent bien parfois sommeiller, mais rarement elles périssent, tant elles sont vivaces et tant sont profondes les racines qu'elles jettent dans notre cœur.

Dés sa vingtième année, son droit étant terminé à Paris, Maurice venait s'inscrire au barreau de notre Cour d'Appel. Bien vite il put trouver un élément à son activité. Son père, M. Jules Maurice, qui était alors maire de Douai, voulut, durant cette magistrature, qu'il garda de 1852 à 1860, l'associer à son œuvre. Certes, on ne pouvait souhaiter meilleure école, car jamais peut-être la ville ne fut en des mains plus actives et jamais assurément elle n'eut administration plus féconde en heureux résultats.

Il n'est pas hors de propos de rappeler, en des jours où se perd si vite le souvenir des services rendus et où la reconnaissance semble parfois un trop lourd fardeau, que

c'est à l'administration de MM. Jules Maurice que la ville doit les bâtiments de l'Entrepôt des sucres, la plantation de la promenade Saint-Jacques, la construction de la majeure partie de l'Hôtel-de-Ville et du Musée, celle du Petit Lycée, de l'Hôtel Académique et enfin, couronnement heureux à tant d'œuvres utiles, le rétablissement de notre ancienne Universtité, qui, renaissant de ses cendres, retrouva bien vite, avec des maîtres tels que MM. Caro, Martha, Filon, Parizot, tout son éclat et toute sa vitalité. Ce qu'il a fallu d'efforts et de persévérance pour obtenir que Douai devint le centre universitaire et académique du Nord de la France et triomphât de la compétition d'une puissante voisine, on le devine aisément, aussi semble-t-il qu'il ne devrait y avoir au monde force suffisante pour effacer ce souvenir du cœur de tout Douaisien résolument attaché à la fortune de la ville et justement fier de son passé glorieux.

Le concours de Léon Maurice se porte tout d'abord sur les œuvres de bienfaisance, ce sont en quelque sorte les premières armes de la jeunesse. Ainsi nous le voyons en 1853, quitter Paris pour venir assister son père dans l'installation de comptoirs de charité créés pour assurer aux pauvres dans cette année de disette des aliments à bon marché. En 1854, c'est aux malades, c'est aux victimes du choléra qu'il se consacre avec dévouement, donnant ainsi libre expansion à ses sentiments généreux. Avant tout et surtout Léon Maurice était bon, d'une bonté rayonnante qui s'étendait à toute œuvre utile, s'exerçait de mille façons et allait même, comme une providence, au devant du bien à faire et des services à rendre.

Ainsi, dans la Société de secours mutuels, suivant l'exemple de son père, qui en fut le président de 1852 à 1876,

il apporta durant toute sa vie son actif concours à une œuvre dont il a si bien mis en lumière l'importance et l'utilité lorsqu'à propos de l'un de ses fondateurs, M. le comte Romain de Guerne, il écrivait: « C'est à la Société de se-
» cours mutuels surtout que la ville de Douai a dû de ne
» jamais connaître les haines de classe à classe et de voir
» toujours une touchante solidarité présider aux rapports
» de tous ses enfants entre eux. »

Sa nature généreuse devait se complaire dans les devoirs du Barreau, auxquels d'ailleurs l'avaient préparé les conférences du stage. C'est aux débats de la Cour d'Assises qu'il s'attacha de préférence, trouvant dans les drames que trop souvent engendre la misère ou la passion, l'occasion d'appliquer ses facultés maîtresses: une parole facile, élégante et colorée, le sentiment qui émeut, la chaleur qui entraîne et la raison qui réussit à convaincre. Les succès qu'il obtint auprès du jury, notre jeune avocat les dut surtout à ce qu'avant de présenter toute défense, il s'attachait aux accusés, comme le fait le prêtre qui, lui aussi, ne les abandonne jamais. Il les interrogeait avec bonté, recherchant avec patience les causes si souvent multiples des chûtes criminelles et, cette étude faite, il prenait corps à corps l'accusation pour la combattre, s'il la croyait mal fondée ; pour atténuer sa rigueur, s'il n'y avait place, au contraire, que pour la pitié.

Mais des traditions de famille l'invitaient vivement à entrer dans la carrière qu'avait suivie avec une grande distinction son grand-père, M. Noël Maurice, ancien président de Chambre à notre Cour d'Appel. Pour se rendre compte de la puissance d'attraction qu'exerçaient autrefois certaines fonctions où, sans nul souci de la fortune et de l'émolu-



ment, l'on n'ambitionnait que l'estime à conquérir et le devoir à remplir, il faut avoir connu ces familles de robe et d'épée qui se transmettaient de père en fils, avec le respect du nom, une sorte d'honneur professionnel.

Léon Maurice nous a révélé lui-même avec quelle sollicitude son grand-père, l'ancien président de Chambre, s'était attaché à lui faire comprendre, et par son exemple, et par ses conseils, l'importance de la fonction du magistrat et l'étendue de ses devoirs. Il y a dans ces souvenirs une note tellement personnelle que je ne puis me défendre de les reproduire ici :

« Souvent, à l'époque de ma jeunesse, écrivait-il en » 1889, dans la notice nécrologique consacrée à M. le pré- » sident de Guerne, mon grand-père, qui porta près d'un » demi-siècle la toge du magistrat et désirait me voir suivre » la même carrière, m'entretenait dans les longues causeries » du soir au coin du feu, de la vieille magistrature fran- » çaise et du Parlement de Flandre dont il avait connu les » derniers survivants ; il me dépeignait volontiers l'exis- » tence sérieuse, laborieuse et digne de ces vieux magis- » trats qui regardaient leurs fonctions comme un véritable » sacerdoce : il me racontait combien la ville entière les » entourait d'un respect qu'ils méritaient par leur science, » leurs mœurs austères, leur amour de la justice. Les pré- » sidents, Monsieur le Premier, surtout, comme on disait » jadis, étaient hors de pair dans la Société brillante pour- » tant du vieux Douai. La majesté de la justice, dont ils » étaient les ministres, leur donnait un prestige devant » lequel chacun, de si vieille souche qu'il fût, s'inclinait » librement. Il n'était pas jusqu'à la vénalité des offices » dont on a tant médit ailleurs, et souvent à bon droit, qui

» ne contribuât à donner à nos vieux parlements cette phy-
» sionomie si caractéristique. Dans les familles où les char-
» ges se transmettaient souvent de père en fils, on respirait
» comme une atmosphère particulière, l'enfant que ses ap-
» titudes semblaient désigner aux parents pour reprendre
» la robe paternelle, était dès sa jeunesse formé pour la
» carrière qu'on voulait lui faire embrasser ; ses études
» étaient dirigées vers ce but, il trouvait au foyer domes-
» tique le modèle de ce que devait être sa vie, et l'exemple
» des vertus qu'on allait exiger de lui plus tard. Dans notre
» temps où l'on vante les avantages de la spécialisation du
» travail, on doit reconnaître quelles garanties pouvaient
» offrir de semblables éducations où le culte de la science,
» le respect de soi-même, l'amour du devoir enseignés dès
» le plus jeune âge, se transmettent par une sorte d'héré-
» dité. »

. . . .

Les garanties qu'il a si bien décrites se rencontraient au plus haut degré chez notre collègue lorsque, par décret du 17 septembre 1859, il fut nommé juge suppléant près le Tribunal de première instance de Douai. Toute sa carrière en peut témoigner, aussi bien au Tribunal, où il fut juge suppléant de 1859 à 1868, substitut du Procureur Impérial de 1868 à 1871, qu'à la Cour d'Appel, où successivement il remplit les fonctions de substitut du Procureur Général de 1871 à 1874, et de conseiller de 1874 au 18 septembre 1883.

Pour obtenir cette rare faveur de poursuivre aussi brillamment sa carrière sans quitter le chef-lieu judiciaire, il faut qu'un magistrat fasse preuve d'un mérite vraiment exceptionnel. La situation que Maurice avait su conquérir le



désignait pour les rangs les plus élevés dans la Cour quand lui fut appliquée, en même temps qu'à M. le premier président Bardon et à six autres conseillers, la loi du 20 août 1883, qui, dans un but exclusivement politique, suspendit l'inamovibilité de la magistrature inscrite dans toutes les constitutions, respectée par tous les gouvernements et tenue jusque là comme la meilleure sauvegarde de l'intérêt du justiciable, la plus sûre garantie de l'indépendance du juge.

Alors fut mis à la retraite à l'âge de 49 ans et rejeté hors de la Cour après 24 ans de services, ce magistrat, qui toujours avait tant honoré ses fonctions par l'étendue de son savoir, la loyauté de son caractère et la dignité de sa vie.

De pareilles mesures diminuent rarement ceux qui en sont les victimes, mais par contre, jamais elles ne font honneur à ceux qui les ont prises.

La retraite pour Maurice ne pouvait être l'inaction. Par la force de l'habitude, sa première pensée fut de ne pas quitter le Palais, et, à l'exemple de plusieurs de ses anciens collègues, il prit rang dans le Barreau de la Cour.

Mais, c'est aussi à notre Société d'Agriculture, Sciences et Arts, dont il était membre depuis 23 ans déjà, que furent consacrés ses premiers loisirs. Léon Maurice appartenait en effet à notre compagnie depuis le 13 janvier 1860, et les Mémoires de la Société, les rapports des commissions révèlent combien sa collaboration fut étendue et quelle part importante il prit à nos travaux. J'y remarque dès 1860 une étude sur la situation des Beaux-Arts en France et l'éducation moderne des artistes comparée à celle qu'ils recevaient à l'époque de la Renaissance. Dans ces pages on retrouve le souvenir encore vibrant des impressions qu'il

avait rapportées d'un voyage en Italie, où, grâce à l'amitié de M. Foucques de Wagnonville, il avait étudié, comparé, plus utilement que ne le fait d'ordinaire un touriste, les merveilles accumulées dans la capitale de Médicis. Avec tout l'enthousiasme de la jeunesse, il suivit les efforts de son savant guide qui consacrait ses loisirs et sa fortune à restituer à la ville de Douai l'une de ses gloires les plus pures, Jean-de-Bologne. Nos pères, trop oublieux, l'avaient, il faut bien le dire, fort délaissé, ils se souvenaient à peine qu'ils pouvaient le revendiquer et inscrire son nom, à côté de Bellegambe et d'autres artistes éminents.

Je ne sais pas de ville où l'éclat de la Renaissance apparaisse avec plus de splendeur et où se manifeste d'une façon plus saisissante l'influence de l'Ecole sur les productions du Génie humain. Par la comparaison de ces chefs-d'œuvre avec les productions les plus admirées de notre temps, où l'effort individuel tend si visiblement à se substituer aux principes traditionnels et à l'éducation par le maître, notre collègue était amené à se demander si cette tendance constituait un progrès et à redouter qu'un goût trop accentué pour l'indépendance ne portât fatalement nos artistes à se jeter dans l'excentricité.

En 1862, nous trouvons une autre étude d'art consacrée au statuaire Pierre-Charles Simart, grand prix de Rome de 1833, et successeur de Pradier, à l'Institut. Ce qui surtout l'intéressait dans cet artiste, disciple favori d'Ingres, c'est son goût très pur de l'antique et sa persévérance pour s'en rapprocher aussi bien dans la décoration des pavillons Denon et Sully au vieux et au nouveau Louvre que dans la Crypte des Invalides, où il réussit à donner au tombeau de Napoléon Ier un caractère si imposant de gran-

deur avec la statue colossale de l'Empereur, avec les victoires qui ornent son tombeau et les dix bas reliefs qui rappellent ses institutions.

On comprend que, doué de pareilles aptitudes, Léon Maurice devait s'attacher à la Société des Amis des Arts. Il fut l'un de ses premiers adhérents, lorsqu'en 1864, M. Asselin, ancien maire de Douai, réussit à relever cette Société alors dissoute. Faire vivre et prospérer en province une semblable institution à une époque où les expositions sont pour ainsi dire permanentes à Paris, était une œuvre assurément difficile. M. Asselin sut la mener à bien et, sans se laisser décourager par aucune difficulté, Maurice réussit à la poursuivre. De 1877, moment où il fut élu président, jusqu'à la dernière heure de sa vie, la Société des Amis des Arts fut de sa part l'objet d'une incessante sollicitude. Pendant treize années, il sut organiser avec un plein succès l'Exposition annuelle qui coïncide avec notre fête communale ; — pendant treize années il sut, pour augmenter le nombre des adhérents, intéresser à cette œuvre douaisienne les amateurs des villes voisines, et finalement, succès dont l'honneur lui revient tout entier, attacher à notre fortune la ville de Cambrai. Dans les allocutions qu'à la clôture de chacune des expositions il prononçait comme président, Maurice semait à pleines mains les idées les plus justes, les appréciations les plus ingénieuses sur l'art, sur les écoles et sur les artistes. Tantôt il s'attache à démontrer que les Salons de province peuvent être un refuge pour la liberté de l'art et protéger les artistes contre les cabales qui voudraient les exclure du Salon de Paris, tantôt il tente une étude rapide sur l'œuvre de la famille Breton, qu'il apprécie à la fois en amateur épris de toutes les *clartés de l'art*, et en douaisien

heureux de saluer des compatriotes qui, dans tout l'épanouissement de leur talent, demeurent fidèles à nos expositions. La thèse favorite qu'il se plaît à développer, c'est l'éducation par l'art, la moralisation par le goût du beau. Voici en quels termes il la formulait en 1878:

« Le goût, comme toutes nos facultés, a besoin d'éducation » pour se former. L'amour du beau, le culte de l'art élève » l'esprit; la vue d'une belle œuvre d'art n'est point inutile, » même au perfectionnement moral de celui qui la contemple. » Tout ce qui nous détourne des choses basses, vulgaires, » tout ce qui nous dévoile un coin de l'idéal, du beau, du » vrai, nous rend meilleurs. On n'apprend point aux hom» mes, aux enfants, à devenir tout à coup de grands citoyens, » des hommes vertueux, des héros; mais en les habituant à » penser noblement, à préférer en tout le beau au laid, à re» garder en haut et non en bas, on les accoutume à porter ces » mêmes préférences dans tous les actes de la vie, on rend » insensiblement plus facile la pratique du devoir et de la » vertu. Dans la jeunesse surtout l'éducation par les yeux est » particulièrement influente. Si l'on pouvait se rendre mieux » compte des innombrables facteurs de nos actions, si l'on » pouvait mieux suivre les associations d'idées, les enchaîne» ments de la pensée dont se composent peu à peu nos senti» ments intimes, on serait surpris de l'influence qu'ont pu » avoir telle œuvre d'art, telle belle chose, tel beau paysage » souvent vu et regardé pendant la jeunesse, sur les tendan» ces de l'esprit et de l'intelligence de l'homme fait. »

Maurice unissait dans un égal amour les beautés de l'art et celles de la nature. Aussi, lorsque dans les conversations intimes que sa parole imagée savait rendre si attrayantes, il évoquait les souvenirs de ses voyages pour en retracer les



moindres détails avec une merveilleuse précision, on demeu-rait surpris et charmé tout ensemble par la variété de ses observations et l'étendue de ses connaissances. Une fleur cueillie en montagne, une plante rapportée d'excursion et qu'il avait acclimatée dans sa serre ou son jardin, étaient souvent le point de départ des plus charmantes envolées. Il consacrait à ses fleurs tous ses loisirs et leur culture était sa distraction favorite, car il les étudiait en savant et les aimait en artiste.

Je ne sais pas de plus aimable passe-temps et je n'en connais pas non plus qui nous récompense mieux de nos attentions et de nos soins; parfois c'est par l'éclosion long-temps attendue d'une plante rare ou nouvelle, et chaque jour c'est par la variété d'un sujet d'études qui se modifie sans cesse, intéresse les connaisseurs et auquel les simples curieux eux-mêmes ne restent pas indifférents. En tous cas ce n'est pas chez nous, qui avons si largement profité pour nos serres et nos jardins de l'expérience et des gains de notre collègue, que pouvait être passé sous silence son goût si prononcé pour les fleurs, dont le poëte Lucrèce résumait le charme incomparable dans ce vers :

Cuncta coloribus egregiis et odoribus opplet.

Dans la Commission des sciences exactes et naturelles, anssi bien que dans celle des sciences morales et histori-ques, on retrouve sa collaboration à propos des sujets les plus divers qu'il abordait avec une égale compétence et dé-veloppait avec une incomparable netteté de conception. Ainsi tantôt, rendant compte de l'ouvrage de M. Adhémar sur les révolutions de la mer, il expose et discute les théories du savant

mathématicien sur les déluges périodiques et les conséquences que peut avoir pour notre globe terrestre le phénomène de la précession des équinoxes; tantôt, à propos d'une étude sur les campements romains, il aborde une partie de notre histoire qui toujours l'attira, l'histoire de la domination romaine. Il s'attache à démontrer, à l'occasion des lettres de l'historien poëte Sidoine Apollinaire, la supériorité de la méthode historique de J.-J. Ampère, d'Amédée Thierry, et, cédant à l'attrait de son sujet, il complète ses observations par un intéressant récit de la vie du saint Evêque et de son beau-père Avitus, qui fut gouverneur général des Gaules, avant de revêtir la pourpre impériale.

Tantôt encore, c'est dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (1) qu'il découvre une chronique normande relatant qu'un homme de Champagne eut, peu de temps avant la bataille de Poitiers, des visions surnaturelles et crut entendre des voix qui lui enjoignaient d'aller trouver le roi Jean, de le détourner du projet de combattre les Anglais et surtout de s'attaquer au Prince noir. La chronique ajoute que cet homme se rendit à l'armée et n'y fut pas écouté. A propos de ce document, Maurice poursuivit un travail fort important sur la guerre de cent ans et le règne de Jean-le-Bon, sur les premiers mouvements populaires de la Commune de Paris, le rôle de son Prévôt des Marchands, Etienne Marcel, ses projets de réformes démocratiques bientôt compromises par ses violences et sa trahison. Il y a dans le récit de cette époque tourmentée de telles qualités descriptives, des aperçus si justes, des idées si généreuses, que je ne puis me défendre d'exprimer ici le vœu qu'il soit un jour publié.

(1) Ce manuscrit porte le numéro 10,468.

Un même goût, une égale ardeur portaient Léon Maurice aux études géographiques. Dans le public douaisien, on n'a pas encore perdu le souvenir des conférences publiques données dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville par notre Société d'Agriculture, et du succès qu'elles obtinrent. C'est à Maurice que fut dévolu le soin de décrire tout le littoral de la France. Plusieurs conférences furent aussi consacrées à l'Indo-Chine, au Japon, à l'Australie, enfin il reprit l'historique des excursions dans les mers polaires à propos du projet de Gustave Lambert et réussit à déterminer une souscription pour venir en aide à ce vaillant explorateur.

Si les travaux littéraires et scientifiques satisfaisaient son esprit, les élans de son cœur le portaient vers les études sociales et l'une de ses lectures à la Société fut consacrée à la *Moralisation des classes laborieuses par l'instruction primaire*. Les questions d'enseignement ont été, durant ces vingt dernières années surtout, un objet de préoccupation pour quiconque a le souci de l'avenir du pays et le sentiment du travail latent qui se fait dans ses masses profondes. La générosité de son cœur le portait à désirer que l'instruction devint obligatoire pour tous, mais son esprit indépendant repoussait l'enseignement d'Etat comme une atteinte à la liberté. Dès 1870 il vous présentait un rapport dont les conclusions furent alors très discutées; elles tendaient à ce que, par l'action d'une loi, le père de famille fut contraint à envoyer son enfant à l'école et à lui donner l'instruction primaire, estimant que l'autorité paternelle serait suffisamment sauvegardée si le choix du maître lui était laissé, si sa liberté de conscience était respectée. Il se fit le défenseur de ce programme aussi longtemps qu'il fut délégué de l'instruction primaire à Douai pour le canton nord et jusqu'au jour où il

reconnut que la neutralité dans l'enseignement est un rêve irréalisable, que l'enfant qui s'instruit a, comme l'arbre qui croît, besoin de direction, et que la culture de l'âme doit marcher de pair avec celle de l'esprit.

C'est surtout à Attiches, où il avait sa résidence d'été, qu'il put juger mieux de la loi de 1881. Maurice était de fait l'administrateur de la commune depuis son mariage avec Mlle Nelly Lorain en 1851.

La famille Lorain jouissait à Attiches de toute l'influence que donnent une grande fortune foncière et une situation sociale considérable. Cette influence s'était accrue encore par les services que le père de Mme Maurice, M. Pierre-Charles Lorain, ancien vice-président du Tribunal de Lille, avait rendus, non seulement à la commune, mais encore au département comme conseiller général, et à la France, comme député. Notre collègue a su recueillir ce précieux héritage; l'affection que lui gardent les habitants d'Attiches et qu'ils reportent aujourd'hui sur son fils aîné, M. Charles Maurice, montrent bien qu'il ne l'a pas laissé s'amoindrir.

Dans l'église d'Attiches, auprès du cimetière, où reposent et sa fille Marguerite, dont la mort marqua pour lui la première étape douloureuse de la vie et sa première femme. Nelly Lorain, que l'enfant semble avoir, en quittant cette terre, attirée avec elle vers le séjour des élus, les habitants de la commune ont élevé une plaque monumentale destinée à rappeler d'âge en âge leur reconnaissance et leurs regrets qu'ils ont ainsi formulés :

SOUVENEZ-VOUS DEVANT DIEU

DE MONSIEUR

LÉON MAURICE

DÉPUTÉ DU NORD

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE DOUAI

MAIRE D'ATTICHES

Décédé à Douai, sa ville natale, le 23 mars 1890
à l'âge de 56 ans

Les habitants d'Attiches, s'associant au deuil de sa famille, et profondément reconnaissants pour les services sans nombre qu'ils reçurent de lui pendant 34 ans, ont élevé ce monument destiné à rappeler les qualités d'esprit et de cœur, la générosité et la vertu de cet homme de bien tant pleuré et tant regretté.

Que le Seigneur le récompense au ciel.

Il est vrai de dire que l'œuvre personnelle de Léon Maurice commandait la reconnaissance, que sa bienfaisante action s'est attestée par la construction de deux écoles, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, par la restauration de l'église, et l'amélioration des chemins. Pour ce seul service il obtint des subventions dont l'ensemble s'est élevé à plus de 50,000 francs. Dans le domaine de l'école joignant l'exemple aux préceptes, il s'attachait à assurer le bienfait de l'instruction primaire à tous les enfants de la

commune, créait pour la jeunesse une bibliothèque et tous les ans encourageait l'instruction religieuse par des prix qu'il distribuait lui-même aux élèves réunis au château d'Attiches où il leur adressait de sages conseils et leur donnait toute sorte d'encouragements Sa générosité s'étendait à tous, il donnait sans compter et l'on peut dire que jamais il ne laissa dans sa commune une infortune imméritée sans la secourir.

Ni le temps qu'exigeait l'instruction de ses deux fils dont il voulut diriger les études, s'attachant non seulement à développer par ses conseils leurs facultés et leurs aptitudes, mais encore leur inspirant par sa persévéraute action ce goût, cette ardeur au travail qui leur a permis à tous deux de conquérir les grades les plus élevés dans les sciences, ni les soins qu'il donnait à son domaine d'Attiches ne le détournaient de ses devoirs tant était grande son activité. Lorsqu'en 1878 vos suffrages l'appelèrent à la présidence de notre Société, la compétence qu'il avait acquise dans les questions agricoles lui permit de s'occuper du Comice et de témoigner aux modestes et laborieux ouvriers des champs tout l'intérêt qu'il leur portait. Assurément ses paroles durent émouvoir ces cœurs simples et bons, lorsque le 17 novembre 1878, en remettant les récompenses du concours de Roost-Warendin, il leur disait :

« Combien sont différents, Messieurs, les vieux serviteurs » de la terre que nous allons récompenser dans un instant. » Ils restent comme un vivant modèle de vertus devenues » trop rares, ils donnent autour d'eux un salutaire exemple » que nous voudrions voir plus suivi. Naguère encore, on » trouvait presque dans chaque ferme plusieurs de ces vieux » collaborateurs du cultivateur. Tout jeunes ils avaient com- » mencé à garder les bestiaux, ils avaient grandi au milieu de

» la famille, compagnons de jeux des enfants de la maison,
» ils s'étaient trouvés plus tard les amis du fils devenu à
» son tour le maître, ils parcouraient ainsi avec lui tout une
» longue carrière. Attachés à la maison, ils en partageaient la
» bonne et la mauvaise fortune ; ils vivaient avec le fermier,
» admis à sa table, profitant avec lui de l'abondance des bonnes
» années, souffrant de la misère des mauvaises, et véritable-
» ment devenaient ses associés, ses collaborateurs. Ils étaient
» peut être moins bien payés que l'ouvrier d'aujourd'hui,
» mais que de compensations ne trouvaient-ils pas dans cette
» estime, cette affection qu'ils savaient inspirer, que de dé-
» dommagement dans cette communauté de vie, dans cette
» influence légitimement acquise par une longue expérience.
» Lorsqu'après une journée bien remplie dans laquelle maître
» et serviteurs avaient supporté côte à côte les mêmes fatigues,
» après ce repas du soir pris ensemble, après une longue
» causerie en fumant au coin de l'âtre, chacun regagnait son
» lit pour y prendre un repos bien gagné, l'ouvrier ne
» pouvait-il pas être fier du devoir accompli? Le labeur com-
» mun avait effacé les distances, la vie avait pour son maî-
» tre comme pour lui les mêmes faveurs, les mêmes ri-
» gueurs, le soleil n'avait pas eu de rayons plus brûlants
» pour l'un que pour l'autre.

» Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que dans cette exis-
» tence tous deux, le maître et l'ouvrier, avaient sans s'en
» douter résolu ces difficiles problèmes sociaux qui tourmen-
» tent tant d'esprits. La dignité de l'ouvrier n'était-elle pas
» mieux sauvegardée par le contact et le mélange incessant
» si je puis le dire, de sa vie et de celle de son patron que
» par une ombrageuse indépendance? N'était-ce pas une véri-
» table fraternité que celle qui les unissait ainsi sur le même

» sillon et les réunissait au même foyer, à la même table et
» enfin a-t-on trouvé une meilleure solution à ces aspirations
» de coopération, de solidarité entre le maître et l'ouvrier
» que cette mise en commun de leurs deux existences? »

Je voudrais vous parler aussi des travaux de notre collègue dans le domaine des sciences naturelles, mais je manquerais de compétence pour le faire comme il convient, je me bornerai donc à rappeler que dès 1851, il entrait dans la Commission d'histoire naturelle du Musée, que pendant quinze années, il fut son secrétaire et rédigea tous ses comptes-rendus. Classer les collections c'est faire œuvre utile, les augmenter c'est mieux encore. Le dévoué secrétaire se donna résolument à cette double tâche. Grâce aux relations qu'il entretenait avec les plus éminents professeurs du Muséum de Paris, MM. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, Gratiolet, Valenciennes, Duméril, il put négocier des échanges fort utiles et déterminer des dons importants. De même il obtint d'officiers de marine demeurés ses amis, MM. Serval et Ansart, un ensemble de pièces et d'objets rares qui constituent une partie fort intéressante de notre riche Musée.

Je ne dirai que peu de mots également des notices nécrologiques consacrées à quelques collègues, ces notices sont imprimées dans nos Annales où chacun peut se convaincre de l'importance et de la valeur qu'il a su leur donner. Je trouve pourtant dans la notice de M. Foucques de Wagnonville, écrite en 1877, des détails méritant à tous égards d'être rappelés.

Vous savez que pour arriver à reconstituer l'historique de la vie et des œuvres de notre Jean *dit* de Bologne, M. Foucques de Wagnonville s'était fixé à Florence où les œuvres

du puissant sculpteur, dont il avait fait son idole, brillent du plus pur éclat. Voici comment Maurice raconte l'accueil qui lui fut fait par le *prégiatissimo Barone*, comme l'appelaient les Florentins. « C'était en 1855, il y a bien longtemps déjà, mais ma mémoire fidèle me retrace ces jours comme s'ils étaient d'hier, que je fus frapper à sa porte. La bonté exquise, la bienveillance avec laquelle il accueillait un jeune homme de vingt-et-un ans témoignait assez de ses sentiments pour sa ville natale ; il suffisait presque d'en venir pour être ainsi reçu car je n'avais d'autre recommandation auprès de lui que mon origine et quelques relations un peu lointaines de famille. J'étais seul, fort inexpérimenté, mais profondément épris des choses de l'art, et enthousiasmé du beau voyage que je faisais. Il voulut être mon cicerone et grâce à lui, j'ai pu voir, connaître et apprècier Florence comme pas une autre ville. Chaque soir il me remettait les notes qui devaient me guider le lendemain, signalant à mon attention tout ce qu'il jugeait digne d'étude et d'admiration ; lui-même à neuf heures du matin, et c'est ainsi qu'il fit pendant plus de trente ans, se rendait à la bibliothèque des Offices dès l'ouverture des salles de travail ; jusqu'à trois heures il se livrait à ses recherches historiques, avec le zèle et le soin d'un bénédictin, puis quand l'heure de la fermeture avait sonné, il venait me retrouver sous l'admirable Loggia de Lanzi où je l'attendais perdu dans la contemplation des chefs-d'œuvre qui m'entouraient. Il m'enmenait alors pendant les dernières heures du jour, soit à San Miniato, qui domine toute la ville, soit au Poggio Impériale, soit à l'antique Fiesoles, la mère aujourd'hui couchée dans ses ruines de la jeune Florence. Les heures s'écoulaient rapides grâce à sa conversa-

tion instructive, à son érudition ; il m'apprenait à bien voir, à bien juger et la nature et l'art, puis nous dinions ensemble et la journée s'achevait au théâtre de la Pergola alors admirablement desservi par une troupe d'élite. Ces souvenirs ont laissé dans mon âme une profonde empreinte, j'ai tant gagné à ses leçons que ma mémoire émue est heureuse de saisir cette suprême occasion d'envoyer par delà la tombe un dernier témoignage de reconnaissance à l'homme distingué qui s'est montré si bienveillant pour moi. Son souvenir est resté lié à celui de ces jours bénis, embellis par le soleil d'un printemps radieux, où les enchantements de la nature unis aux splendeurs de l'art ravissaient mon âme vers les plus sereines régions de l'idéal.»

Toute autre est la notice de M. Pierre Montée, qui vous a été lue en 1880, et où se trouvent résumées les idées de l'éminent professeur de littérature latine à la Faculté libre de Lille sur les écoles antiques la morale païenne et la philosophie de Socrate.

Avec M. Chappuy, maître de verreries à Frais-Marais, il rappelle les qualités qui distinguent l'industriel et le Chrétien. Avec M. le baron de Bouteville, il montre quelle légitime et bienfaisante influence peuvent conquérir, en France, comme en Angleterre, les grands propriétaires fonciers qui s'occupent des intérêts locaux et s'attachent à développer le bien être autour d'eux. Enfin dans le portrait qu'il fait de M. de Guerne, il évoque les souvenirs de l'ancienne magistrature en qui se retrouvaient les vertus de nos anciens Parlements (1)

(1) NOTA — Indépendamment des travaux analysés dans cette notice, Léon Maurice a présentée à la Commission des sciences de nombreux rapports sur les publications de l'académie de Modane, de diverses Sociétés



Pour la seconde fois Léon Maurice fut nommé en 1889 président de la Société d'Agriculture. Dans le désir de rendre à notre compagnie l'activité dont à maintes reprises elle a donné des preuves durant son existence déjà longue, il mit à l'étude un projet de rétablissement des concours. Toutes les commissions adoptèrent en principe le retour à un usage encore en honneur dans la plupart des sociétés savantes. Ce projet, sans doute, serait réalisé déjà, si, pour se procurer les ressources nécessaires à son organisation et à sa réussite, le bon vouloir de la Société pouvait suffire.

C'est dans la même pensée qu'il rétablit l'usage un moment interrompu de distribuer en séance publique et à l'Hôtel-de-Ville les récompenses aux lauréats du Comice Agricole. Cette solennité s'imposait d'autant plus en 1889 que le concours s'était tenu à Douai même et que le renouvellement prochain des traités de commerce donnait à la question de l'établissement des tarifs compensateurs une importance plus grande. Elle fournit à notre président l'occasion d'exposer à un public que ces questions intéressent au plus haut degré l'ensemble des mesures rendues nécessaires par la situation économique de l'Europe aux prises avec des éléments nouveaux de concurrence. Pour justifier les taxes protectrices que l'Agriculture devait à son sens instamment réclamer, il disait :

« A considérer les choses de haut et de loin, l'avenir est

savantes de Belgique, de la Smithsonnienne Académy des Etats-Unis Pour le comice agricole, il a écrit une étude sur l'ensillage des fourrages verts pour la nourriture des bestiaux durant l'hiver. A la commission des jardins il exposa les meilleurs moyens d'acclimatation de l'Eucalyptus globulus et divers procédés de culture pour les fleurs et pour les fruits. Il laisse sur les octrois un travail qu'il destinait à la « Revue des Deux Mondes »,

» sombre pour le vieux monde. Si le genre humain ne
» formait qu'une vaste famille dont tous les membres animés les uns envers les autres d'un esprit d'ardente fraternité n'eussent d'autres préoccupations que celle du
» bonheur universel, il n'y aurait point de question, et
» chaque pays produisant selon son sol et son climat, recevant des centres ce qui lui manque, contribuerait pour sa
» part à la prospérité générale et en jouirait à son tour.

» Mais il n'en va pas ainsi et l'homme n'a pas de pire
» ennemi que l'homme. C'est surtout contre son semblable
» qu'il doit s'armer et se défendre, dans cette éternelle
» lutte pour la vie dont la science moderne nous a donné
» la triste formule. Des nations nouvelles surgissent en
» Amérique, en Océanie, et grandissent avec une rapidité
» vertigineuse. Nées d'hier, elles seront demain nos égales
» et nous dévanceront bientôt.

» C'est de là que viendra le danger, qu'il est déjà venu
» pour notre agriculture aussi bien que pour celle de toute
» l'Europe. Ces pays ont un sol neuf, souvent inépuisable,
» des espaces immenses, des climats variés, appropriés à
» toutes les cultures, tandis que nous foulons une terre
» épuisée par les siècles passés, qui ne produit qu'à force
» de travail, de capitaux et d'engrais. Nous succombons
» sous le fardeau de charges dont ces heureux pays sont
» presque exempts. L'impôt sous toutes ses formes prend
» au producteur Européen une grosse part du fruit de son
» travail ; tous les peuples de l'Europe sont en proie à une
» véritable folie d'armements ; la vapeur a réduit les distances, la flotte commerciale du monde entier s'est transformée et nous avons vu de 1880 à 1884, par exemple,
» un sac de blé arrivant par Bombay des fonds de l'Inde ou



» un sac de sucre venant de Java débarquer à Marseille
» après avoir moins payé pour ces immenses trajets que
» n'auraient eu à le faire les mêmes marchandises pour
» aller du département du Nord à Marseille. »

En touchant à la question des tarifs, j'arrive à l'apogée de cette vie consacrée toute entière au service du pays et au service de la ville de Douai que Maurice confondait dans un égal amour. Sans autre ambition que celle du bien public, il s'est imposé la tâche si souvent ingrate de résister aux puissants et de defendre les faibles; les échecs, les déboires qu'il rencontra brisèrent bien vite cet esprit droit, ce cœur loyal que blessait l'injustice et que révoltait l'esprit de parti.

Quand la loi de 1883, dite de la Réforme de la Magistrature, eut rayé Léon Maurice des rangs de la Cour d'Appel, la réparation pour lui ne se fit pas attendre, c'est le pays qui la lui donna. Au renouvellement de la Chambre des députés, en 1885, il fut élu par 162,090 suffrages avec toute une liste qui comprenait les plus hautes personnalités conservatrices du département, notamment deux de ses anciens collègues, magistrats des plus éminents et, comme lui, mis à la retraite: M. Félix Le Roy, ancien président du Tribunal de Lille, et M. Bottieau, ancien conseiller à la Cour de Douai.

Cette vaillante députation, ainsi l'a dénommée le président de la Chambre, M. Floquet, un moment put espérer voir le mouvement qui l'avait portée s'étendre à la France entière et compter qu'enfin les intérêts du pays, les réformes économiques, toutes les questions sur lesquelles l'accord s'établit aisémeut entre les hommes de bonne volonté, pourraient prendre le pas sur la politique où se complai-

sent les sectaires et les violents. Patriotique illusion bientôt déçue par l'action administrative sur le second tour de scrutin et les invalidations en masse qui vinrent aggraver la discorde et ajourner les espérances des modérés.

Maurice, avant tout, était homme d'action, aussi sut-il se garder des discussions stériles et prendre solidement position sur le terrain économique.

Pour résumer son rôle à la Chambre, je ne puis mieux faire que de reproduire ce qu'en a dit son collègue et ami, M. Joseph Morel :

« Tel il était au milieu de nous, tel il se montra à la » Chambre pendant la législation de 1885 à 1889. Travail- » leur infatigable, allant même jusqu'à négliger les soins » qu'il devait à sa santé, il abordait et traitait avec une » égale supériorité les questions les plus variées, économi- » ques, sociales, financières, artistiques et littéraires. Nul » parmi vous n'en est surpris car, nous le savons tous, » Léon Maurice était préparé de longue main aux nom- » breux devoirs incombant à ceux qui aspirent à l'honneur » de représenter leur pays. »

Pour moi, qui ne puis le suivre dans toutes les commissions dont il fit partie, (1) je dois me borner à vous rappeler la part prépondérante qu'il a prise dans la défense des deux intérêts qu'il avait le plus à cœur, l'intérêt industriel et agricole de notre région du Nord réclamant pour sa sauvegarde l'établissement de droits compensateurs et l'intérêt de la ville de Douai si gravement compromis par le transfert à Lille des Facultés et de l'Académie.

(1) M. Léon Maurice fut rapporteur de la Commission chargée d'examiner les modifications à apporter au traité de Courtray qui règlemente nos relations commerciales avec la Belgique et le Luxembourg ; c'est également lui qui présenta le rapport sur un projet de loi relatif à la révision du travail.

Dès le 13 novembre 1885, dans la commission chargée d'examiner la proposition de M. Beaucarne-Leroux, son collègue de la députation du Nord, demandant l'établissement d'un droit à l'entrée sur les céréales, les deux députés de notre région, qui avaient fait de cette question une étude approfondie, réussirent à mettre en évidence les conditions d'infériorité de notre agriculture vis-à-vis de la concurrence étrangère et à démontrer l'urgence qu'il y avait à la défendre contre des théories libres-échangistes mal pondérées. Leur opinion ayant prévalu dans la commission, Maurice fut nommé rapporteur.

C'est en cette qualité qu'il engagea la lutte à la tribune dans la séance du 10 décembre 1885. Il y avait alors d'autant plus d'honneur à le faire que la majorité se montrait plus hostile à des mesures dont la droite prenait l'initiative. Depuis l'utilite de ces mesures s'est affirmée, les idées économiques qui les ont inspirées ont fait leur chemin et, par la pression de l'opinion publique, par la force même des choses, elles ont trouvé des adhérents dans tous les partis et des défenseurs dans tous les groupes de nos représentants.

Le 19 février 1886, Maurice eut à prononcer sur cette même question un second discours devant la Chambre. A ceux qui l'accusaient de se faire l'apôtre du pain cher au détriment de l'ouvrier des villes, il répondit en démontrant à l'évidence que le droit de 5 francs à réclamer à l'entrée sur les céréales n'était autre chose qu'un droit compensateur, droit que la Chambre ne pouvait équitablement refuser à l'agriculteur français qui, pour cultiver son blé, doit payer par tête à l'Etat une somme annuelle de 111 francs d'imposition, alors que l'américain ne supporte que 59 francs, l'anglais 57, le belge 46 et l'allemand 44.

Vous me saurez gré, j'en suis convaincu, de reproduire ici quelques passages de ce discours qui demeure l'une des plus éloquentes protestations qui, au nom de l'agriculture, aient été portées à la tribune française :

« La doctrine de l'économie politique qui prétend qu'il faut faire tomber toutes les barrières entre les nations et que les peuples arriveront à trouver un équilibre économique qui sera bien préférable à l'état actuel, que chacun, produisant ce qu'il est plus apte à produire, vendra le meilleur marché possible ses produits à ses voisins qui, eux-mêmes, l'approvisionneront d'autres denrées. Cette doctrine, je la comprendrais si toutes les nations étaient également libres, si elles étaient dans une situation égale au point de vue de la justice et du droit, si elles étaient assurées d'une paix perpétuelle. Mais au lieu de ce spectacle, que voyons nous partout? Des frontières qui sont hérissées de forteresses, des armées innombrables qui ruinent les nations, qui enlèvent à l'agriculture et à l'industrie la partie la plus jeune, la plus robuste de la population, qui stérilisent le travail du plus grand nombre des hommes valides, qui dévorent le plus clair des économies et des revenus de chaque peuple.

» Partout vous voyez les nations se hésisser de barrières ; partout vous voyez les marchés se fermer autour de nous, partout les frontieres se relèvent pour empêcher nos produits de passer, et c'est à ce moment qu'on nous demande de laisser nos pertes toutes grandes ouvertes.

» A l'époque où nos exportations étaient le plus prospères, la France n'a jamais exporté plus de 15 p. 100 de sa production annuelle totale et ce sont ces 15 p. 100 que nos négociateurs de traités de commerce et nos économistes

ont toujours en vue... Et les 85 p. 100 de notre commerce intérieur, on les sacrifie à ces 15 p. 100 du commerce extérieur. C'est une mauvaise politique économique,. et c'est de là qu'est sortie la crise actuelle que nous traversons.

» Aussi ma conclusion est qu'un pays comme la France a le devoir de songer surtout à conserver son marché intérieur, qui correspond à 85 p. 100 de sa production générale, et c'est le meilleur moyen pour lui d'assurer les progrès de son commerce et de son industrie. Tandis que si on n'a en vue que l'exportation, ce n'est que dans la proportion de 15 p. 100 que l'on favorise la production nationale.

. . . .

» Les ouvriers des villes savent bien que si les ouvriers ruraux ne trouvent plus de travail aux champs, ils reflueront sur les villes ; ils feront diminuer les salaires par la concurrence et l'ouvrier des villes sera atteint de deux façons : lésé par la concurrence des ouvriers chassés des champs et lésé par la stagnation des affaires commerciales résultant de la ruine des campagnes. C'est cette loi de répercussion qui fait que la crise actuelle est si intense.

» On veut capter la faveur des villes et des masses en donnant le pain à bon marché, presque pour rien. Cette théorie là, cette économie politique n'est pas nouvelle ; ce n'est pas la première fois qu'elle fait son apparition en ce monde. Elle a régné jadis : nous l'avons vu gouverner Athènes, Sparte et Rome. Le seul moyen que vous ayez de faire que celui qui produit le blé le vende moins cher que son prix de revient; le seul moyen de forcer le cultivateur de continuer à travailler et à se défaire de sa marchandise à un prix inférieur à celui qu'elle lui coûte, c'est de faire

de lui un esclave ; et il n'y en a pas d'autre, parce que un homme libre ne consentira jamais à vendre d'une façon permanente les denrées qu'il produit à un prix inférieur à celui qu'elles lui coûtent.

» Cette théorie, c'est celle qui cherche à capter la faveur des villes, à donner aux masses le pain à bon marché ou presque pour rien. Je dis qu'à Rome on était plus conséquent et plus logique, on le donnait gratuitement et on y ajoutait les jeux du cirque, le pain et les plaisirs ! A Athènes, il y avait 20,000 hommes libres et 200,000 esclaves cultivant la terre. A Sparte, la caste guerrière faisait travailler à sa place les Ilotes et les Messéniens. A Rome, de récents travaux nous ont montré quelle était la déplorable condition de la terre ; les laboureurs n'étaient pas libres et les colons étaient rivés au sol comme de véritables serfs. Eh bien, nos cultivateurs, nos électeurs veulent rester des hommes libres et jamais ils ne consentiront à être ni vos ilotes, ni vos colons, ni vos esclaves ! »

Vous savez que le droit de cinq francs fut voté, vous savez aussi que les calamités annoncées par ses adversaires comme devant être la conséquence de cette taxe redoutable, ne se sont pas produites.

Le député de Douai ne fut pas moins heureux dans une autre question qui, elle aussi, intéresse au plus haut degré notre région, je veux parler des sucres. Il s'agissait d'établir dans l'intérêt de la fabrication indigène un droit à l'entrée des sucres bruts, et Maurice faisait partie de la commission chargée d'étudier ce projet. Il s'en fit l'ardent et heureux défenseur. Dans les séances des 7 et 8 juin 1886, il sut présenter un exposé tellement substantiel et lucide de la culture de la betterave, de la fabrication des sucres in-

digènes et de la législation en vigueur qu'il réussit à se faire écouter et à intéresser la Chambre au sort d'une industrie à laquelle le sort de la culture dans notre région du Nord surtout est lié si étroitement que l'agriculteur, s'il n'avait la betterave, aurait grand peine à produire le blé dans de bonnes conditions. Pour obtenir la surtaxe de trois francs, qui ne fut votée qu'après une lutte des plus vives, il fallut triompher de la puissante coalition des raffineurs. Cette branche d'industrie, concentrée en quelques mains habiles, demandait que l'on refusât à la fabrication toute protection, et l'établissement d'un droit quelconque à l'entrée des sucres. Elle oubliait trop aisément qu'elle-même était protégée par une surtaxe de dix francs établie sur les produits raffinés, ce qui lui permettait de se rendre complètement maîtresse du marché français et de tenir à sa merci la fabrication par l'importation en franchise des sucres bruts étrangers qu'elle jetait à son gré sur le marché pour avilir les prix.

Dans cette circonstance encore, Maurice eut la satisfaction d'entraîner avec lui la majorité. Pourquoi n'en fut-il pas de même dans la question du transfert à Lille des Facultes et du siège de l'Académie ? Cela, certes n'a pas dépendu de lui, car s'il est vrai de que jamais cause ne fut plus juste, on peut ajouter que jamais défenseur ne se montra plus persévérant et plus dévoué. C'est qu'il luttait pour une œuvre à laquelle son père avait attaché son nom et qu'en défendant le patrimoine universitaire de la ville de Douai, non seulement il faisait acte de bon douaisien, mais encore il accomplissait un devoir auquel un bon fils ne saurait faillir. Dans son ardente conviction, Maurice sut tirer le débat des étroites limites dans lesquelles on tentait de l'enfermer en présen-

tant la question du transfert comme une mesquine question de clocher. Comme si l'intérêt de l'enseignement luimême n'exigeait pas qu'il fut maintenu dans des centres reconnus favorables aux hautes études! Comme si les exemples fournis par les Etats voisins et notamment par l'Allemagne, ne démontraient pas que les Facultés les plus prospères ne sont pas celles dont le siège est établi dans les villes où domine surtout la recherche des intérêts matériels! Comme si enfin le concentration excessive qui supprime au profit de grandes cités, souvent peu disposées à y attacher beaucoup d'importance, l'existence morale des foyers intellectuels n'était pas de nature à porter, sans aucun profit pour le pays, la plus grave atteinte à l'enseignement et aux études? Des considérations de cette valeur méritaient examen. Comment il fut-il répondu?

On n'aime guère à rappeler les incidents d'une lutte dans laquelle on a succombé et cependant comment ne pas redire ici certaines douleurs, alors surtout qu'elles donnent la mesure de tout le talent que notre collègue sut mettre au service de ses concitoyens et qu'elles eurent sur sa santé, sur sa vie même, de si fatales conséquences? Maurice doit rester dans nos souvenirs comme le soldat blessé de l'admirable groupe de Mercié « Gloria Victis » tombé mourant aux pieds de la patrie qu'il a vaillamment défendue sans réussir à la sauver.

A quoi bon rappeler ici les précédants? Ne suffit-il pas de vous reporter au 23 mai 1887, au jour où le Conseil supérieur de l'instruction publique, malgré les démarches instantes que Maurice avait faites auprès de chacun de ses membres pour les gagner à notre cause, émit un vote favorable au déplacement des Facultés? Le Gouvernemont atta-

chait-il à ce vote une grande importance? Je ne saurais le dire, en tous cas, ce qui est certain, c'est qu'il ne l'avait pas attendu pour agir et pour s'engager. Quant aux membres du Conseil supérieur ils purent être fixés sur la valeur de leur avis lorsqu'ils apprirent que la convention destinée à assurer les ressources nécessaires à cette Hégyre universitaire était signée depuis six jours déjà entre M. le Directeur de l'enseignement supérieur et la ville de Lille. Cette convention porte en effet la date du 12 mai 1887.

Aprés ce premier incident, le ministre de l'instruction publique. c'était alors M. Spuller, laissa dormir durant quelques mois la convention ; ce n'est que le 23 octobre 1887, quand la première émotion lui parut calmée, qu'il fit signer le décret ordonnant le transfert. Cette fois encore la question fut engagée sans que le ministre ait consulté les Chambres et sans qu'aient été voté par elle le crédit nécessaire aux dépenses que la mesure devait entraîner.

Un instant Maurice put espérer que ces procédés irréguliers parviendraient à émouvoir le Parlement lorsque, le 12 mai 1888, il vint les révéler à la Tribune à l'occasion d'une demande de crédit de 350,000 fr. pour l'organisation de la Faculté de Lille. Le cas était embarrassant et pouvait éveiller la susceptibilité de députés soucieux de leurs prérogatives. M. Faye, qui avait succédé à M. Spuller, sut s'en tirer en affirmant qu'en dépit du décret du 23 octobre 1887, la question n'était pas résolue et que d'ailleurs elle était de celles qu'une loi seule peut trancher. Ce ne fut que le 28 octobre 1888 que vint en discussion le projet de loi relatif au transfert. Bien qu'il s'adressât à un auditoire peu disposé d'ordinaire à donner grande attention aux questions d'intérêt local, le défenseur de Douai sut se faire écouter.

L'éloquence du cœur a parfois de ces succès. Aucun argument ne fut oublié par lui, l'iniquité de la mesure, son caractère impolitique furent mis en pleine lumière.

« Vous voulez, disait-il à M. Lockroy, alors grand maître » de l'Université, vous voulez déposséder une ville qui depuis trois cents ans est en possession d'une université, » une ville où les familles ont toujours dirigé leurs enfants » vers les carrières libérales, qui, mieux située que Lille » au point de vue de l'industrie et du commerce, ayant » autant de canaux, autant de chemins de fer et de plus » le charbon jusque sous ses murs, n'a pourtant jamais pu » devenir une ville de commerce et d'industrie parce qu'elle » s'est adaptée à la mission que le pays réclamait d'elle... » Qu'on nous laisse au moins la part de patrimoine que » nous avons reçue de nos pères, qu'on nous laisse accom- » plir la tâche à laquelle nous n'avons jamais failli. »

Puis après avoir démontré que l'expérience tentée n'avait pas été heureuse, qu'à Lille le nombre des élèves avait diminué dans les deux Facultés, aussi bien dans celle des Lettres que dans celle de Droit, il adjurait la Chambre de ne pas s'engager dans une voie aussi impolitique qu'elle était funeste. « La mesure que l'on vous demande de rati- » fier est anti-démocratique ; c'est l'absorption des faibles » par les forts ; c'est l'abandon de ceux qui n'ont pas à » certains moments de protecteurs assez puissants, quels » que soient d'ailleurs leurs droits.., »

Mais nous l'avons dit plus haut, la question n'était plus entière. En réalité déjà le transfert était opéré. Pour ne pas se heurter contre le fait accompli, Maurice se contenta de demander à la Chambre l'ajournement, la suppliant de ne se prononcer qu'après plus ample expérience.

Le gouvernement n'ignorait pas les maigres résultats du transfert, mais, craignant sans doute que l'avenir ne rendit plus sensible encore l'erreur commise, il voulut en finir et, pour entraîner la Chambre, M. Lockroy eut recours à un argument qui rarement manque son effet. Après avoir déclaré que la loi n'avait pas l'importance que la ville de Douai voulait lui donner, il affirma que son rejet ou même son ajournement prendrait bien vite dans le pays les proportions d'une éclatante victoire remportée par le parti clérical sur le gouvernement de la République. Il n'en fallut pas plus pour entraîner les hésitants et la mesure fut votée.

Par ce vote, la ville de Douai se trouva dépossédée d'institutions auxquelles l'attachait profondément son passé glorieux; et de cette Université qu'avait fondée Philippe II, qui avait brillé d'un si vif éclat lorsqu'autour d'elle se trouvaient groupés, vivant dans son rayonnement, et le Collège anglais, et les Ecoles annexées aux collégiales de Saint-Pierre et de Saint-Amé, de ces Facultés des Lettres et de Droit, qui avaient repris et continué les savantes traditions d'autrefois, il ne reste aujourd'hui que le souvenir dont la tristesse est sans cesse avivée par l'aspect lamentable des bâtiments académiques depuis lors délaissés.

Sans doute la Cour d'Appel demeure. La ville pourtant fera bien de veiller, car la raison d'Etat ne se laisse arrêter par aucune considération; elle a, elle aussi, sa logique, et cette logique est impitoyable. Pour être latente, la campagne n'en est pas moins commencée. Déjà, dans une brochure qui traite des universités régionales et des réformes proposées par M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, on peut lire : « Mais il nous sera permis, nous » l'espérons du moins, d'insister sur une idée qui, en » ce qui touche les Facultés de Droit, nous a toujours paru

» et nous paraît encore d'une indiscutable vérité, nous vou-
» lons parler de la nécessité de placer, *autant que possible*,
» les Facultés de cet ordre dans les villes qui sont le siège
» d'une Cour d'Appel, ou si l'on préfère une autre formule,
» de placer la Cour d'Appel de préférence à côté des
» Facultés de Droit... » (1)

Bien souvent, il est vrai, pour apaiser les esprits, on a parlé de compensations. Mieux que personne Maurice était en situation de rappeler au Gouvernement les promesses faites à plusieurs reprises solennellement à la Tribune. Sans se laisser jamais décourager, il en réclamait en toutes circonstances l'exécution. Le 14 octobre 1888 (la date est à retenir) M. Faye, qui était alors à l'Agriculture, prit, vis-à-vis de lui, l'engagement de faire étudier le projet de la création à Douai d'une grande école agronomique centrale pour le Nord de la France, avec l'annexion dans les bâtiments académiques de laboratoires pour l'étude et l'analyse des engrais, des betteraves, des huiles et des graines. Cette école, dont les plans et les détails d'installation avaient été étudiés chez nous, a été réalisée depuis... non pas à Douai, mais à Paris, sur l'emplacement de l'ancienne école supérieure de pharmacie. Elle a été inaugnrée avec apparat le 27 novembre dernier par M. le Président de la République, en présence du ministre de l'Agriculture, M. Develle, accompagné de MM. Méline et Tisserand. « *Sic vos non vobis*! » C'est le sort du plus faible.

Toute l'énergie de notre regretté collègue s'est brisée contre la force qui, de toutes, est la plus aveugle, celle du parti pris.

(1) Daniel de Folleville. La question des universités régionales, p. 47.

Quelque pénible que fut son émotion, il sut pourtant la dominer et, si dans l'intimité ses amis purent en deviner l'étendue, jamais en public il n'eut une parole amère ou un mot blessant. Vous savez si les épreuves pourtant lui furent épargnées durant les dernières années de sa vie; Maurice les supporta toutes avec la même fermeté d'âme et la même dignité. Pour faire apprécier combien fut méritoire sa résignation, il suffit de rappeler qu'avec une persistance, que n'arrêtait aucune considération, toutes les fonctions qui remplissaient sa vie lui furent retirées l'une après l'autre. Délégué cantonal pour la surveillance de l'instruction primaire dans le canton de Douai-Nord, il se voit déchu de son mandat; à l'Ecole normale, il est rayé du nombre des membres de la commission de surveillance (1); à la commission du Musée, dont il faisait partie depuis 1851, et qui l'avait nommé président de la section d'histoire naturelle, il est exclu de par un arrêté municipal ; à la Cour d'Appel, où il était conseiller, il est mis à la retraite à 49 ans, de par la loi de 1883. Ainsi la politique prive le pays de ses meilleurs serviteurs, sans égard, pour l'aptitude et le talent et sans aucun souci des services rendus.

Rien ne donne mieux la mesure de la sérénité du caractère de M. Maurice et de son abnégation que ses remerciements aux électeurs demeurés fidèles à sa cause et à sa personne aux élections de 1890, les voici :

(1) *N. B.*—Contristés de cette mesure, les instituteurs et les élèves nommèrent à l'unanimité M. Léon Maurice membre d'honneur de l'association des anciens élèves de l'Ecole normale de Douai. Il est juste de dire qu'en 1870 il avait commandé comme capitaine la compagnie formée par les maîtres et les élèves de cette Ecole et qu'il n'est pas rare de voir survivre à tout le souvenir des patriotiques émotions ressenties en commun à des heures si douloureuses.

Messieurs les Electeurs,

Six mille neuf cent d'entre vous m'ont hier accordé leurs suffrages, je les en remercie de tout cœur bien que le succès n'ait pas couronné nos efforts. Un déplacement de 150 voix eut changé notre défaite en victoire ; c'est assez dire que le parti conservateur ne doit pas se décourager, il a gardé dans le département du Nord une écrasante majorité, notre échec dans l'arrondissement de Douai n'est qu'un accident sans importance dans la lutte qui se poursuit.

Quant à moi, je quitte la vie politique la conscience en paix, je n'ai jamais eu pour but que le bien de mon pays, j'ai fait tout mon devoir et n'ai ménagé ni mon temps n mes peines. Je souhaite que votre nouveau représentant fasse mieux. »

Ce fut son testament politique, il demeurait membre du Conseil municipal, il y pouvait rendre encore d'utiles services et, le cas échéant, prendre les fonctions de Maire de la ville pour lesquelles il semblait tout désigné par sa valeur personnelle et son talent, la mort ne lui laissa pas même cette dernière satisfaction. Léon Maurice avait surmené ses forces. Déjà sa santé, durant la législature de 1885, avait subi la plus rude atteinte, elle ne put résister à l'influence morbide de l'hiver de 1890, qui fit tant de victimes, et, le 23 mars 1890, après quelques jours de maladie, il mourait à l'âge de 56 ans, dans la pleine possession de toutes ses facultés, dans toute la maturité de l'intelligence et du talent. La douleur est encore trop vive et la plaie trop récente pour que je m'appesantisse sur cette mort foudroyante et cruelle. Pour la voir venir sans défaillance, de quelle force d'âme ne dut-il pas s'armer alors que tant de

liens puissants le rattachaient à la vie. Ses deux fils bien aimés MM. Charles et Jules Maurice, en qui revivent les admirables dons que la nature lui avait départis, une campagne dévouée, dont l'affection, les qualités aimables, l'intelligent concours le soutenaient dans les épreuves de sa vie publique et assuraient le bonheur à son foyer; une adorable enfant, réserve de tendresse pour l'avenir encore long qui lui semblait promis. C'est à la foi de son enfance que notre collègue demanda la résignation et c'est la foi qui la lui donna. Cette épreuve suprême, Maurice sut la traverser avec la résignation du chrétien qui a mis en Dieu toutes ses espérances.

Du jugement de Dieu il n'a rien à redouter, lui qui fut si généreux, si loyal et si bon; quant au jugement des hommes, il s'est hautement manifesté dans les splendides funérailles qui suivirent sa mort. Alors la ville en deuil comprit l'étendue de la perte qu'elle venait de faire et chacun sentit le vide que laissait ce douaisien autour de qui se groupaient tant de souvenirs et de sympathies.

On se rappelait de quel ardent amour il aimait sa ville natale et comment, aux jours difficiles, il avait su retrouver pour la défendre la vaillance, l'énergie, l'indomptable ténacité dont nos aïeux donnèrent tant de preuves dans leurs luttes pour l'indépendance. Les hommes passent, mais leurs œuvres restent, et, lorsque la ville de Douai recherchera plus tard pour les glorifier, ceux de ses enfants qui l'ont le mieux servie, elle reprendra, de l'assentiment de tous, le nom de Léon Maurice (1).

(1) Dans le désir de rendre à la famille Maurice un hommage mérité, le Conseil municipal avait donné son nom à la rue qu'elle habitait, mais l'autorité supérieure refusa d'approuver cette délibération. Les motifs de ce refus

Dans notre Société d'agriculture, la place qu'il a tenue est trop considérable pour que son souvenir ne demeure pas toujours vivant ; il est de ceux, en effet, dont on peut dire que

« Jamais l'affreuse nuit ne les prend tout entiers. »

N'avons-nous pas d'ailleurs, pour continuer son nom parmi nous, M. Jules Maurice, licencié ès sciences, récemment élu membre résidant de notre compagnie ? Des travaux très remarqués, attestant une grande variété de connaissances, des recherches patientes, une facilité de travail et une maturité d'esprit exceptionnelles secondées par les plus heureuses facultés, le désignaient à nos suffrages et nous pouvons être assurés qu'en lui revivront les traditions brilantes de son aïeul et de son père qui, tous deux, nous étaient profondément attachés et furent, à plusieurs reprises, présidents de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

sont exposés dans la lettre ci-après que M. le Sous-Préfet de l'arrondissement adressait à la Mairie de Douai le 6 février 1891 :

Monsieur le Maire,

J'ai transmis à M. le Préfet du Nord la délibération en date du 20 décembre dernier par laquelle le Conseil municipal de Douai propose d'attribuer à une rue de la ville la dénomination de « Maurice. »

Par lettre du 28 janvier M. le Préfet m'informe que M. le Ministre de l'Intérieur, estimant qu'il n'était pas opportun de ranimer les discussions locales en autorisant une dénomination qui pourrait ne pas être généralement approuvée par la population et être remise en discussion plus tard, n'a pas cru devoir soumettre la délibération dont il s'agit à l'approbation du chef de l'Etat.

Veuillez agréer, M. le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Sous-Préfet,
Signé : BONNEROT.



Quant à l'ancien collègue, à l'ami des bons et des mauvais jours, lorsqu'à votre demande il écrivait pour nos Mémoires ces notes biographiques, il se rappelait les vers de Musset où se trouve si bien résumée la pensée qui jusqu'au bout l'a soutenu

« *Mais du moins j'aurai pu.....*
« *De mon cachet de deuil sceller notre amitié*
« *Et que demain je meure, ou que demain je vive.*
« *Pendant que mon cœur bat t'en donner la moitié.* »

23 Mars 1891.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

M. DIGARD, membre correspondant

PAR

M. Alfred DUPONT

Membre résidant

La Bruyère a dit :

« Il faut en France beaucoup de fermeté et une grande étendue d'esprit pour se passer des charges et des emplois, et consentir ainsi à demeurer chez soi à ne rien faire. Personne, presque, n'a assez de mérite pour jouer ce rôle avec dignité, ni assez de fonds pour remplir le vide du temps, sans ce que le vulgaire appelle les affaires.

« Il ne manque cependant à l'oisiveté du sage qu'un meilleur nom, et que méditer, parler, lire et être tranquille s'appelât travailler. »

Rien mieux que ces paroles ne me semble caractériser et résumer la vie du collègue distingué dont vous m'avez chargé de consacrer le souvenir. M. Anicet Digard en effet offre cette singularité très-haute d'avoir compris qu'il est particulièrement difficile d'être à la fois « quelque chose » et « quelqu'un » : certes, les deux ne sont pas absolument

inconciliables, mais pour les réunir il faut avoir eu ensemble au jour de sa naissance toutes les fées autour de son berceau : c'est une fortune donnée à bien peu ; il crut plus prudent de n'y point compter, et fit son choix. A être « quelque chose » (ce qui a sa valeur), il préféra être « quelqu'un » (ce qui a une valeur plus grande). Sa vie nous montrera qu'il n'eût point à regretter son choix.

M. A. Digard naquit, à Douai, le 24 septembre 1815, d'un père, parisien d'origine normande, officier décoré par Napoléon Ier à la bataille de Wagram, et d'une mère appartenant à une des vieilles familles de notre ville. Il passa ses toutes premières années dans les diverses villes de garnison où fut envoyé le régiment ; mais quand vint pour lui le moment des études sérieuses, ses parents, dont il était l'enfant unique, voulurent tout sacrifier à son instruction ; son père prit sa retraite et vint se fixer à Douai au milieu de la famille de sa femme, afin que son fils put suivre, comme externe les cours de notre collège. Les succès de celui-ci le payèrent bien vite des soins qu'il prenait de lui : nos palmarès constatent que l'enfant y fit des classes brillantes, et ce qui ne vaut pas moins il y contracta des amitiés sincères qui lui restèrent fidèles toute la vie, quoiqu'il ait quitté notre ville avant même d'avoir terminé ses classes : les succès mêmes obtenus à Douai par leur fils déterminèrent ses parents à le mettre au collège Louis-le-Grand, à Paris, qui passait alors pour le premier établissement scolaire de France. Ses parents l'y suivirent et ne rentrèrent jamais à Douai qu'ils avaient quitté pour lui.

Il fut brillant élève à Louis-le-Grand comme dans sa ville natale, et à l'Ecole de Droit il se fit distinguer par ses maîtres et ses camarades tant par son travail que par sa facilité de parole.

A peine muni de son diplôme de licencié, il s'empressa de prêter le serment d'avocat et de suivre assidûment les exercices de la conférence de stagiaires au barreau de Paris. Il s'y fit bientôt remarquer et s'en vit nommer secrétaire, deux années de suite. Ses débuts à la barre furent même si appréciés que M. Martin (du Nord), le garde des sceaux d'alors, douaisien et ami de sa famille, proposa à ses parents de l'attacher au parquet de la Seine. C'était lui ouvrir toute grande l'entrée d'une magnifique carrière, où d'ailleurs l'avaient précédé une partie des siens magistrats au Parlement de Flandre et à la Cour de Douai. Nul n'appréciait plus que lui la noblesse de ces hautes fonctions : consacrer sa vie à la justice ; ne devoir de services à personne, n'avoir de comptes à rendre qu'à sa conscience et à Dieu ; ne reconnaître de maître que la loi, et celle-ci l'appliquer à tous, partout et toujours « la loi—toute la loi—rien que la loi » ; quoi de plus grand, de meilleur et de plus généreux ? Le jeune homme le comprenait bien et le sentait autant que qui que ce fût... mais il avait 25 ans, l'amour passionné des voyages, des livres, de l'indépendance et de la liberté de sa vie, et s'enfermer à tout jamais dans ces fonctions jalouses et austères du magistrat fut au-dessus de ses forces. Il remercia profondément M. Martin (du Nord) de sa bienveillance, supplia ses parents (qui s'y résignèrent à bien grande peine cela se conçoit) de lui permettre de refuser des offres si flatteuses, et il resta avocat.

Fils unique de parents dans une large situation de fortune il put alors, sans obstacle, satisfaire son ardeur pour l'étude sous toutes ses formes, sa passion de voir de connaître, de sentir, de vivre lui-même et de voir vivre autrui.... Le passé il le cherchait partout dans les livres, dans les

monuments, dans les œuvres d'art; le présent il le cherchait dans des voyages sans cesse renouvelés. Il visita presque toute l'Europe: il fit cinq voyages en Italie où il séjourna des années, trois voyages en Allemagne et en Autriche, quatre voyages de Suisse, deux voyages en Hollande et en Angleterre; il visita la Grèce et l'Espagne; enfin âgé de plus de 60 ans déjà il passa plusieurs mois en Egypte et en Palestine. Quant à la France et à la Belgique il les connaissait comme son jardin. Né voyageur jusqu'aux moëlles, nature vivante et expansive, connaissant à fond l'histoire, chaque pierre, chaque site avait pour lui une voix et lui parlait... tout l'intéressait et bien peu de choses le froissaient... Nul n'était plus tolérant que lui, très jaloux de sa liberté il respectait absolument celle d'autrui, et ce qui est plus rare qu'on ne le pense, il admettait parfaitement qu'il y a plusieurs manière de bien faire et qu'on pouvait bien agir en agissant autrement que lui. Il aimait tout ce qui est bon et beau sous le soleil, et il trouvait que pour peu qu'on ne fut pas trop difficile la somme du bien en ce monde l'emportait considérablement sur celle du mal. Les petits bonheurs de chaque jour ne manquent jamais à ceux qui veulent bien se donner un peu de peine pour les chercher, et qui ne se montrent point trop dédaigneux quand ils les ont trouvés. Dans les voyages il aimait tout: les beaux paysages, les monuments, les tableaux, les souvenirs, les splendeurs de la nature comme les beautés des œuvres du travail humain. Mais ce qu'il préférait, c'était l'homme lui-même, ses mœurs diverses, ses manières différentes de vivre, de sentir et de penser... Ah! il n'était point de ceux qui s'offensent à la moindre contradiction,.... Sa joie intellectuelle la plus vive était de savoir découvrir

chez chaque homme rencontré par lui la note particulière qui lui était propre, ce qui le différenciait des autres, ce qui lui donnait sa valeur en un mot. Pour lui il n'y avait point d'ennuyeux : le tout était d'amener chacun sur le terrain qu'il préfère, sur le sujet qui l'intéresse, sur sa passion dominante... Ceci obtenu l'homme se transfigure... celui qui tout à l'heure vous paraissait nonchalant, indifférent, apathique, s'anime et se réveille ; tout à l'heure il hésitait, ne trouvait point ses mots... le voici maintenant actif, ardent, éloquent, il parle de ce qu'il aime : qui donc alors ne devient expressif ? Il jouait des hommes comme l'artiste joue d'un instrument : pour tous deux il n'y a point de note qui ne doive contribuer au concert.

Il prêchait d'exemple d'ailleurs, ce qui de toutes les manières de prêcher est certainement la plus efficace. Shakespeare l'a dit : « Le meilleur prédicateur est celui qui se conforme à ses sermons. » Eh bien, lui s'y conformait : il voulait que les hommes ne se rencontrassent point comme des minéraux sans vie et sans voix, accolés l'un à l'autre sans avoir rien à se dire et rien à se donner : son expansion était si chaude, si communicative que bon gré, mal gré il y fallait bien céder et se mettre à l'unisson. Swift affirme que dans toute compagnie, « l'homme le mieux élevé est celui auprès duquel chacun se trouve le plus à l'aise » : partout où il se trouvait M. Digard était vite celui là et sa bonne humeur, sa gaieté, son entrain affectueux désarmaient les Alceste les plus misanthropes : pour lui les hérissons se faisaient aimables, et tous avec lui, en profitaient.

Il semble que goûtant aussi bien le commerce de ses semblables il dût mal supporter la solitude. Il n'en était rien. C'est que dans la solitude il retrouvait ses livres, ses

chers livres qui ne lui donnaient pas des joies moins vives que ses voyages. Les livres il les aimait tous, quelle que fût la matière ou le sujet traité : qu'ils fussent anciens ou modernes, qu'ils fussent livres de polémique et d'actualité ou livres de recherche savante, de spéculation et de philosophie, qu'ils fussent prose ou vers... à tous il faisait bon accueil, tous, selon lui, ayant toujours quelque chose à vous apprendre. Il avait cependant une prédilection marquée pour l'histoire, grâce à laquelle il lui était donné de pratiquer les grands hommes de tous les temps et de tous les peuples. Quelle joie délicate et féconde en effet d'entrer par la pensée en communion avec les intelligences les plus puissantes de chaque siècle, avec les âmes les plus pures et les plus hautes ! Quelle autre vaut celle là !

M. Digard la comprenait mieux que personne ; aussi ne négligeait-il rien pour en savourer tout le charme, et lisait-il avec une sorte de recueillement. C'est pour lui que semblent avoir été écrites ces quelques lignes de M. Damiron : « Il ne suffit pas, dit-il, pour recueillir d'utiles fruits de ses lectures, de savoir distinguer et choisir entre les livres : il faut encore savoir lire, ce qui n'est pas aussi aisé qu'on peut d'abord le supposer. Lire, en effet, bien lire est avant tout comprendre,—puis c'est juger et s'approprier les pensées d'un auteur ; c'est en faire comme son miel, à la manière de l'abeille, et les déposer pour les y garder dans le plus pur de son âme. Lire est un peu comme prier. On ne prie pas bien partout et en toute circonstance ; il y faut le temps, le lieu et les dispositions convenables de l'esprit et du cœur ; il y faut surtout cette gravité, cette sérénité, cette pureté dans l'amour de Dieu, qui sont proprement la piété. De même quand on lit, et pour bien lire, il faut au-dedans

comme au-dehors, la réunion et le concours de certaines causes favorables à cet excellent exercice, je dirai presque à cette prière de l'intelligence en quête de la vérité. Ainsi, pour peu que vous vous sentiez l'âme curieuse et recueillie, lisez, lisez un bon livre, et ce sera un peu comme si vous priiez : vous vous instruirez et vous vous édifierez, vous aurez fait un acte religieux de raison. »

M. Digard parlait rarement de ses voyages et de ses lectures, mais quand il y était convié par un auditoire sympathique il s'exécutait de bonne grâce et c'était alors une véritable fête, une véritable bonne fortune pour les érudits et les délicats. Je me rappelle (et peut être quelques-uns de vous Messieurs, vous en souvenez-vous comme moi), je me rappelle ici même, à la Société d'agriculture, un soir, où rentrant du Tyrol, à propos de la cathédrale d'Inspruck et des tombeaux des princes de la maison d'Autriche qui s'y trouvent, il nous improvisa une causerie charmante, vive, entrainante au possible sur un sujet certes bien ingrat, l'état de l'Allemagne aux XIVe et XVe siècles. Tout s'éclairait, revivait à sa parole, et pendant une heure, grâce à lui, nous avons ressenti les émotions, les ardeurs, les passions de ces époques si troublées, si mêlées et si confuses. Grâce à lui nous avions appris à goûter ce privilège précieux de nous transporter par l'imagination bien au-delà des frontières de notre pays et de notre temps, et de vivre à l'heure et au lieu mêmes qu'il plaisait à notre fantaisie de choisir !

Mais des goûts si élevés qu'ils soient, des études si sérieuses qu'on les fasse, ne suffisent point pour occuper dignement la vie d'un homme ; il y faut ajouter des affections vives et des actions utiles, utiles à soi et aux autres. Ni les

unes ni les autres ne font défaut dans la vie de notre regretté collègue!

Personne ne comprit davantage le bonheur intime et pénétrant des affections de famille. Marié à une parisienne aimable et bien douée entre toutes, il se vit bientôt père de quatre enfants, trois fils et une fille qui devinrent vite sa meilleure joie. Il eut de tout quatre les satisfactions les plus douces ; il en bénisait Dieu chaque jour, quand la douleur qui ne manque à aucune vie humaine vînt le frapper cruellement. Une angine lui enleva en quelques jours le second de ses fils âgé déjà de 12 ans. Quelques années après c'était son fils ainé qui mourait à 21 ans, en Algérie où il faisait son service militaire. Ce que lui et sa femme souffrirent alors je n'ai point à vous le dire : ils trouvèrent les forces nécessaires dans leur grande foi religieuse et dans le besoin qu'avaient d'eux leurs deux derniers enfants. Je vous ai dit que M. Digard avait toujours gardé pour Douai un profond amour ; il le montra bien en mariant ses deux enfants dans deux familles douaisiennes. Sa fille épousa M. Henri Dubus, homme distingué et sympathique entre tous, lui aussi ravi après une longue et cruelle maladie. Son fils, M. Georges Digard (fils digne du père), avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit, licencié ès-lettre, élève de l'école des Chartes, chargé d'une mission historique en Italie par le gouvernement français, épousa la petite-fille de M. Choque, ancien député et maire de Douai.

Si bon mari, si excellent père qu'il fût, notre collègue avait l'âme trop haute et la raison trop ferme pour ne point comprendre qu'à côté des devoirs privés il y a des devoirs publics non moins impérieux. A côté de la famille étroite qu'un seul foyer peut grouper et réunir, nous avons une autre

famille plus large, la patrie, à laquelle nous ne devons pas un dévouement moindre. Un de nos contemporains l'a dit excellemment : « Nous ne vivons qu'une fois; pendant cette vie il se passe un drame de choses et d'idées quelconques qui a son dessein providentiel et dont nous sommes parties intégrantes ; devons nous, pouvons nous nous mettre de côté et dire : « Jouez la pièce sans nous le sujet ne nous convient pas ! » Mais le sujet est donné de Dieu, nous ne pouvons pas le décliner par des désirs où des dégoûts. La vie est un rôle obligé. Quitter son habit avant le dénoûment, c'est manquer a l'auteur. « Si tu me dis que tu joues ta part, écrivait Lamartine à un ami, en élevant tes enfants, aimant ta femme et batissant tes murs, je te répondrai : c'est de la vie privée et non de la vie de devoir public; c'est de l'instinct et non de la vertu ; or tout homme a deux actions parallèles : l'action domestique et l'action sociale. Où est ton rôle d'acteur social ? »

Son rôle d'acteur social, votre collègue l'a rempli pleinement, entièrement, généreusement, toute sa vie il paya sans compter et de sa bourse et de sa personne. Le bien qu'il fit par ses paroles, par ses actes, par ses exemples dans les milieux les plus divers ne se saurait dire. Il avait pour cela une qualité très rare, c'est de n'avoir pas de parti pris, ni d'exclusivisme contre rien ni personne, de rendre justice au présent comme au passé, de savoir trouver du bien et du bon partout, et de savoir faire collaborer par son élan, son entrain, sa chaleur communicative et sa bonne humeur inaltérable, les esprits les plus revêches et les plus étonnés de se voir associés, grâce à lui, dans un commun effort. Et quand dans une œuvre quelconque il y avait une besogne ingrate, difficile à remplir, une besogne

dont nul ne voulait.... eh bien lui la prenait à son compte et la menait à bien tout seul. Il y a des sangliers partout : quand il y en avait un à arrêter ou désarmer, il allait droit à lui, essayait d'abord les bons procédés et ma foi, s'ils ne réussissaient pas, rendait coup de boutoir pour coup de boutoir, les portait au bon endroit et restait généralement maître du terrain. Il y reçut souvent de rudes horions, mais peu lui importait dès qu'il achetait par là le résultat à obtenir.

Il ne refusait non plus jamais son concours à une œuvre qu'il croyait bonne, parce que cette œuvre se présentait à lui sous une étiquette qui fut en contradiction avec ses opinions. Il détestait qu'on fit du bien une œuvre de parti, et considérait comme une infamie de mêler la politique aux œuvres de bienfaisance. Pour lui un homme de cœur ne peut jamais voir un adversaire dans un homme qui souffre. —Grâce à cette largeur de vue, grâce à cette générosité de sentiments je l'ai vu réussir à réunir dans un patronage commun les hommes les plus divisés par ailleurs comme M. Dupanloup et M. Jules Favre pour ne parler que des morts.

Cependant s'il donnait indistinctement son effort à tous ceux qui le sollicitaient en faveur des petits, des faibles et des déshérités, il avait ses préférences; dès sa jeunesse il s'associa sans réserve au grand mouvement d'action catholique dont le Père Lacordaire, le comte de Montalembert, Ozanam, Cochin, le vicomte de Melun, furent les initiateurs. Se consacrant ardamment à tout ce qui pouvait intéresser le sort des classes laborieuses, il vit paraître dans les *Annales de la Charité* qui, comme plus tard le contemporain, servaient d'organe à la Société d'économie charitable, des

articles sur la tutelle des indigens et la garde orpheline (1857), la question de l'amélioration de la condition des femmes dans les classes laborieuses (1862). Ces études théoriques étaient inspirées par la connaissance approfondie des législations et des coutumes de nos voisins de Belgique, de Suisse, d'Italie et d'Angleterre , et par la fréquentation journalière des ouvriers, dans les conférences de St-Vincent-de-Paul, les réunions de la Sainte-Famille, les Patronages d'apprentis, le Conseil d'administration de l'Ecole de St-Nicolas, et la Société des Amis de l'Enfance. M. Digard organisa dans cette dernière œuvre *le Comité des tutelles,* où il essaya malgré les lacunes et les difficultés de notre législation, d'étendre à la tutelle des enfants indigents et à la préservation morale des orphelins pauvres le bénéfice des institutions du Code civile qui semble réservé en droit comme en fait aux seuls mineurs ayant un patrimoine.

Sa sollicitude pour les enfants pauvres, trop souvent abandonnés, l'avait conduit à chercher si, dans notre pays où la tutelle des orphelins indigents est soumise à la même loi que celle de tous les mineurs (à l'inverse de ce qui se passe en certains pays où des institutions spéciales les protègent tout particulièrement) si, dis-je, il ne serait pas possible d'encourager des hommes de cœur et de foi à accepter cette tutelle avec tous les devoirs qui en découlent en les affranchissant de l'hypothèque que notre Code attache à la gestion des tuteurs.

Guidé dans cette recherche par ses connaissances de jurisconsulte, il avait imaginé une combinaison qu'il croyait propre à atteindre ce but. Il s'agissait de former un groupe de personnes dévouées, d'une solvabilité notoire, qui achèteraient en commun un immeuble sur lequel pourraient être,

en vertu des articles 2,141 et 2,143 du Code civil, cantonnée et restreinte l'hypothèque légale des mineurs dont ils consentiraient à prendre la tutelle. Cette combinaison ingénieuse ne pouvait être mise en pratique qu'avec le concours de la justice. Un immeuble fut acheté et l'un de ceux qui s'étaient associés à la pensée de M. Digard, après avoir accepté la tutelle d'un orphelin, vint demander au tribunal de la Seine, la restriction à cet immeuble de l'hypothèque légale, qui, sans cette limitation, aurait grevé tous ses autres biens. Le Tribunal ne se borna pas à accorder la restriction demandée: l'éminent organe du ministère public, M. Ernest Pinart, et M. le président Benoit Champy adressèrent publiquement aux promoteurs de ces mesures si favorables aux orphelins pauvres, leurs félicitations et même leurs remerciements. (Voir la *Gazette des Tribunaux* du 17 juin 1858).

Hélas, cette œuvre si utile et si touchante, sombra en 1870 avec tant d'autres choses, également utiles qui, elles non plus, n'ont pas été relevées!

Notre collègue fut aussi l'un des fondateurs du Comité des pèlerinages en Terre Sainte (1856) destiné à favoriser aux catholiques français la visite des Lieux Saints.

Mais le terrain où il déploya le plus d'activité et d'énergie ce fut celui sur lequel doit nécessairement descendre quiconque veut aujourd'hui défendre ses convictions et servir son pays. Je veux parler du journalisme, c'est là le vrai champ de bataille moderne.

Pendant toute sa vie, M. Digard y lutta d'abord à la direction du *Journal des Villes et des Campagnes*, puis ensuite au *Français*. Il fonda ce dernier journal et le dirigea avec M. Buffet et M. le duc de Broglie pendant de longues



années. Dans ces fonctions particulièrement délicates, il fit estimer au plus haut prix son concours par les hommes éminents qui l'avaient sollicité de lui.

M. Digard aimait profondément la jeunesse, et là encore, ses sympathies ne restèrent point platoniques. Il le montra, en acceptant d'être fondateur et membre de l'administration de la Société générale d'éducation et d'enseignement; enfin, en étant pendant plus de 20 ans l'un des conférenciers les plus goûtés du Cercle Catholique des Etudiants.

Chaque fois d'ailleurs qu'il y avait à défendre ou à servir un intérêt religieux, il prodiguait son temps, son intelligence et son activité. C'est pour obéir à ce sentiment de dévouement qu'il entreprit en 1867, avec M. Edmond Martin, son ami, la traduction française d'un ouvrage considérable de l'historien Italien César Cantu « sur les hérétiques et la Réforme en Italie. »

Pendant ses divers séjours en Italie, notre collègue s'était lié avec le célèbre auteur de ce livre et il venait de publier sur lui un essai biographique et littéraire. La conformité de leurs idées religieuses et morales dût être le principal attrait de ce travail auquel il consacra trois années.

Comme Cantu, il pensait et aurait pu dire : « Plus le flot révolutionnaire monte, plus il bat en brèche les digues de l'autorité ; mais le sentiment nous révèle confusément, l'intelligence nous fait voir clairement, et l'expérience nous affirme que la Société a besoin pour subsister, de la loi ou de la force ; affaiblir les croyances c'est affaiblir l'homme lui-même, c'est remplacer la voix de la conscience par le despotisme de la loi, c'est employer les menaces, la prison, la force armée... pour faire que l'homme subisse, en le

maudissant, un joug qu'auparavant il subissait avec l'obéissance de l'amour, ou du moins avec résignation. Il n'y a plus de société civile bien cimentée là où on a des opinions et non des croyances ; le mépris des idées religieuses est un symptôme pour l'avenir moral d'un pays ; car, une fois le sentiment de l'idéal oblitéré, il ne reste plus que l'empirisme et la soif des satisfactions basses et serviles. »

Ce ne fut point seulement des satisfactions basses et serviles que sut toujours se défendre M. Digard : il sut ne point rechercher davantage les satisfactions plus légitimes, auxquelles, sans que nul n'ait le droit de les en blâmer, tant d'hommes consacrent leur vie.

Il ne rechercha ni les fonctions publiques, ni les mandats politiques, ni même les situations simplement honorifiques : joies d'ambitions, joies d'amour propre, joies de pouvoir, rien de tout cela ne le tenta jamais : son âme avait soif d'autres satisfactions. Ne le plaignons donc pas de n'avoir pas connu celles-ci, il vous répondrait

Avec Descartes : « Je crains plus la réputation que je ne la désire, estimant qu'elle diminue toujours, en quelque façon, la satisfaction et le loisir de ceux qui l'acquièrent, lesquelles deux choses je possède si parfaitement, et les estime de telle sorte qu'il n'y a point de monarque au monde qui fut assez riche pour les acheter de moi. »

Ou avec Pascal : « Le repos d'esprit et la satisfaction intérieure que sentent en eux-mêmes ceux qui savent qu'ils ne manquent jamais à faire leur mieux, tant pour connaître le bien que pour l'acquérir, est un plaisir sans comparaison plus doux, plus durable et plus solide que tous ceux qui viennent d'ailleurs. »

Avoir pour soi l'opinion des Labruyère, des Descartes et

des Pascal, peut consoler de n'avoir peut être point celle de tout le monde.

A. Digard mourut à Versailles le 14 juillet 1888, au milieu des siens, qu'il essayait de consoler à l'avance ds sa mort qu'il savait prochaine et qu'il attendait avec une sérénité parfaite. Il mourut en pleine connaissance, après avoir demandé lui-même pour bien mourir les secours de cette religion auxquels il avait toujours recouru pendant sa vie pour tâcher de bien vivre : puis il s'en alla plein de confiance vers ce Dieu en qui il savait trouver la justice infaillible et la miséricorde infinie !

NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE

M. Constant LAGARDE

Membre honoraire

Par M. Charles DUHOT

Membre résidant

La notice nécrologique destinée par M. Preux, premier Président honoraire, à perpétuer le souvenir de feu Ambroise Lagarde, père de celui dont vous m'avez chargé, Messieurs, de retracer la vie si fournie, commençait par ces mots : « Nous venons après un trop long retard remplir » envers la mémoire de M. Lagarde le devoir que la So- » ciété nous a confié. »

Un délai, aussi considérable qu'involontaire, s'est écoulé avant que je puisse moi-même m'acquitter à la fois, et d'une tâche qui m'a été dévolue par notre Compagnie, et d'une dette bien douce de familiale affection. Ce délai, le sentiment intime de ma faiblesse me le ferait prolonger indéfiniment, si je ne pouvais invoquer un précédent tiré de nos annales, qui me fît trouver grâce et vous disposât à m'accorder un instant votre indulgente autant que bienveillante attention.

Constant-Louis Lagarde, dont les ancêtres sont originaires de Narbonne et Marseille, est né à Douai, le 29 octobre 1795, d'Ambroise-Julien Lagarde, à cette époque greffier du Tribunal civil du département du Nord, plus tard greffier en chef de la Cour d'appel, et de dame Caroline-Catherine-Joseph Lefebvre, (ou Lefébure, comme on écrivait alors) fille elle-même d'un homme de loi fort considéré de Douai, Mathieu Lefebvre.

D'une intelligence précoce, d'un esprit vif et pénétrant, Constant avait le travail excessivement facile ; ses progrès rapides dans l'excellent établissement secondaire de M. Fouquay et ensuite au lycée impérial, qu'il fréquenta comme externe, firent dès lors heureusement augurer de son avenir. Ses études se terminaient bientôt par de brillants succès, et, le 11 août 1814, il était reçu bachelier ès-lettres à l'*Académie de Douai*, Académie, hélas ! que dans son extrême vieillesse il devait ressentir la douleur de voir transférée hors de sa ville natale.

Lagarde ne fut pas seulement un élève modèle, il fut aussi un camarade aimant et dévoué : à une imagination fertile s'alliait en lui une nature bonne et sensible. Ses meilleures, ses plus intimes amitiés furent formées sur le banc des écoles : elles durèrent près d'un siècle et ne se brisèrent qu'avec la vie.

Cette vie, qui fut si longue, faillit s'éteindre dès son vingt-deuxième printemps, et notre jeune bachelier, reçu depuis peu commis-greffier à la Cour royale, près de son père, fut pris tout d'un coup d'une étrange maladie de langueur qui le mena aux portes du tombeau, lui enlevant à la fois, pendant près de deux ans, ses forces physiques et intellectuelles.

Longtemps après, lorsque revint, avec la santé, le ressort indispensable à la volonté, Constant Lagarde sent le plus vif désir d'élargir son horizon : il veut, comme ses anciens camarades, aller faire son droit à Paris, et n'en revenir qu'armé de toutes pièces, résolu qu'il est d'embrasser la carrière judiciaire dans toute son étendue. Fort de l'assentiment de ses parents, il se fait remplacer, mais par intérim, dans ses modestes fonctions de commis-greffier, vole vers la capitale et y rejoint son frère aîné, *Romain*, qui, lui, a déjà le pied dans l'étrier, et deviendra plus tard Directeur général de la Comptabilité des domaines privés du roi Louis-Philippe.

Constant prend sa première inscription de droit le 6 novembre 1822, passe successivement tous ses examens, soutient sa thèse et est reçu licencié en droit le 28 juillet 1824. Ses cours terminés, il ne s'attarde pas à Paris ; il n'y passe même point les vacances habituelles et revient à Douai, où il prête serment le 23 août en qualité d'avocat, devant la 1re Chambre de la Cour.

Il reprend momentanément son ancien poste au greffe ; mais la magistrature reste son objectif. Il préfèrera cependant en parcourir les étapes à journées plus lentes, plutôt que d'obtenir un avancement rapide au prix de la séparation d'un père et d'une sœur à qui il a voué une affection sans bornes, et dont il entourera l'existence entière d'un dévouement, d'une sollicitude de tous les instants. La conséquence, c'est qu'il attend sur place et ne reçoit que le 26 novembre 1830 sa nomination de Substitut du procureur du Roi, le 8 octobre 1838, celle de Substitut du procureur général, et le 17 novembre 1841, celle de Conseiller à la Cour d'appel.

Les nombreux dossiers qu'il a laissés témoignent de sa

science profonde et du soin scrupuleux avec lequel il étudiait les affaires qui lui échéaient. Ses avis judicieux, ses écrits importants sur différents sujets de droit et de jurisprudence, le faisaient tenir en très haute estime de tous ses collègues de la Cour. Aussi est-ce avec une joie unanime que le 14 août 1863, tous, concitoyens ou amis du dehors, accueillirent sa nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur, que le gouvernement impérial lui décerna comme juste récompense de ses mérites.

Deux ans après, atteint par la limite d'âge, il était admis à faire valoir ses droits à la retraite, puis nommé Conseiller honoraire, le 9 novembre 1865. A propos de cette dernière marque d'estime et de considération, un journal de la localité s'exprimait ainsi : « M. Lagarde laissera, nous n'en » doutons pas, de profonds regrets parmi ses collègues : » la supériorité de son esprit l'avait classé depuis longtemps » au nombre des magistrats dont le départ est un véritable » deuil. Il est pénible de voir nécessairement l'application » du décret de 1852 à un homme dont l'intelligence est » entière et qui pourrait rendre encore à son pays des ser- » vices éminents. M. Lagarde nous reste au moins comme » concitoyen ; il reste aussi à notre Cour impériale, puis- » que, grâce à ses bons et loyaux services, il a été nommé » Conseiller honoraire. »

Si les amis douaisiens de Constant Lagarde se réjouissaient de le conserver comme concitoyen, lui-même appréciait et avait toujours apprécié cet avantage à sa valeur. Sa nature, bonne et affable, avait dès sa jeunesse développé en lui l'esprit de famille, et il ne comprenait le bonheur qu'entouré des êtres qu'il aimait, leur rendant chaque jour de bons offices. Du vivant même de son père et de sa mère, comme

après leur mort, l'affection et la confiance des siens l'avaient institué en quelque sorte l'administrateur des biens communs. Dans les affaires de successions notamment, où des intérêts opposés, parfois même de simples divergences de vues, divisent trop souvent les parents les plus proches et sont l'occasion de longues et pénibles discussions, son intervention applanissait toutes les difficultés. Les questions épineuses étaient élucidées à la satisfaction générale, chacun s'en rapportant pleinement à ses lumières et à son équité.

Non seulement sur ces sujets ardus et délicats, mais encore sur les matières les plus relevées de l'ordre social, il entretint une correspondance suivie et des plus intéressantes avec ses oncles paternel et maternels, le baron Lagarde, ancien Secrétaire général du Directoire, Mathieu Lefebvre, Receveur général du département de la Nièvre, et le jurisconsulte Albert Duhot, ancien membre et secrétaire du Conseil des Cinq-Cents. Il eut également de fréquents rapports épistolaires avec le ministre de la justice, Martin du Nord, son ancien camarade de l'institution Fouquay, et s'il rechercha son influente protection, ce fut bien rarement pour lui-même.

Cette noble passion de la serviabilité, jointe à une grande facilité d'accès, lui valait une avalanche de quémandeurs ; il n'en rebutait aucun, et se faisait solliciteur à son tour, afin d'être utile à ses protégés. Il mettait à contribution ses relations de famille et d'amitié, pour le plus grand profit des petits et des besogneux. Innombrables sont ceux qu'il a obligés ; que ne pouvons-nous ajouter : innombrables sont ceux qui furent reconnaissants.

Constant Lagarde, nous l'avons dit, était un douaisien de vieille roche ; attaché avant tout au sol natal, il ne savait

se résoudre à le quitter, même à titre temporaire. Que de fois, surtout depuis sa retraite de magistrat, ses parents, qui avaient pour lui le plus tendre comme le plus respectueux attachement, ne tentèrent-ils de lui faire une douce violence pour le posséder quelque temps au milieu d'eux ! C'est à qui, dans cette lutte affectueuse, l'emporterait pour procurer au parent préféré des loisirs délicieux. De quels soins délicats n'eut-il point été entouré chez son frère Romain et sa belle-sœur Emélie Perrier ! chez les deux enfants de *Laure*, sa sœur bien-aimée et tant regrettée : Gustave Defontaine, l'un des grands industriels de Belgique, Mme Edmond du Sommerard, femme du Conservateur du musée de Cluny ! ou bien encore chez ses excellents cousins : l'abbé Lagarde, de sainte mémoire, ancien vicaire général et archidiacre de Notre-Dame de Paris, Léonce Lagarde, inspecteur général de l'exploitation du chemin de fer du Nord , le baron Adolphe Lagarde, ancien directeur des Douanes, Paul Tesse, inspecteur chef du service télégraphique au Chemin de fer du Nord ! Hélas, personne ne fut vainqueur dans ce tournoi de prévenances, et le bon Constant, qui eut été si choyé partout, resta obstinément chez lui.

Ah ! pourtant, ...comme dans toute règle, il y eut une exception. Lors de l'Exposition universelle de 1867, mû par un légitime intérêt artistique, dont nous parlerons plus tard, notre éminent et regretté collègue accepta la pressante invitation de sa nièce, Mme du Sommerard, et se dirigea vers ce Paris qu'il n'avait pas vu depuis l'époque où il y fit ses études de droit, et qu'il a dû, sans aucun doute, trouvé quelque peu changé.

1867 ! En ce temps déjà loin de nous, s'écoule la période la plus brillante d'un régime disparu. Les fêtes succèdent

aux fêtes. Des réceptions splendides sont données dans cet hôtel de Cluny dont les maîtres, au génie inventif, et les dames, à la grâce incarnée, ont fait un séjour enchanteur. Une place d'honneur y est réservée à notre compatriote, qui y coudoie les illustrations du monde entier...... Mais tout ce faste ne l'éblouit point ; il garde en son cœur des goûts plus simples, et malgré les charmes d'une hospitalité princière, la nostalgie le prend. Il s'empresse de dire adieu à Paris et revient continuer auprès de sa chère sœur *Justine*, sa tâche quotidienne de dévouement et d'inaltérable patience.

Comme l'a si bien dit notre président d'alors, M. Offret, qui parla, Messieurs, en votre nom sur sa tombe, « M. le
» conseiller Lagarde avait au plus haut degré les qualités
» requises pour goûter les douceurs et les joies de la vie de
» famille : bon, serviable, indulgent, spirituel, d'un caractère gai et enjoué, il eut été le modèle des chefs de maison. Mais il aima mieux veiller avec une tendre sollicitude
» sur la santé d'une sœur qu'il ne voulait pas abandonner
» à des soins mercenaires. C'est ainsi que s'écoulèrent sa
» jeunesse, son âge mûr, et lorsque, sur le déclin de sa vie,
» il perdit en 1872 cette sœur à qui il avait prodigué tant
» de marques d'affection, il eut du moins, comme première
» sinon comme suprême récompense, la satisfaction du
» devoir noblement accompli jusqu'au bout. »

Le rôle que tint Constant Lagarde dans notre Compagnie est considérable. Elu membre résidant le 28 avril 1826, il est nommé économe en 1828, secrétaire-adjoint en 1829, secrétaire-général en 1830 ; ces dernières fonctions lui sont renouvelées en 1838 et en 1839. Il est élu 2[e] vice-président en 1841 et 1847, président en 1848, et 1[er] vice-président

en 1849. Enfin, il est nommé membre honoraire, et il porte vaillamment ce titre pendant l'espace de quarante et un ans avant de mourir.

Outre les rapports lus dans les Commissions, voici les principaux travaux que nous lui devons :

1° Compte-général des travaux de la Société, du 12 juillet 1828 au 14 juillet 1830.

2° Analyse d'un système d'éducation agricole de M. de Mariveault.

3° Rapport sur l'ouvrage de M. Grar, relatif à l'organisation et à la compétence des tribunaux de commerce.

4° Rapport sur les Béliers d'Ishley, reçus d'Angleterre et appartenant à la Société, par MM. Tressignies, membre honoraire, et Constant Lagarde, membre résidant. Ces béliers furent confiés d'abord à M. Fiévet, de Masny, puis ensuite a M. Broquet, maire de Gœulzin.

5° Opinion de MM. Maugin père et Lagarde fils, organes de la Commission d'agriculture, sur la nouvelle variété d'escourgeon présentée par M. Broy, membre correspondant de Cuincy.

6° Rapport (important) sur les concours d'agriculture et d'industrie, en 1835.

7° Rapport sur les nouveaux procédés de typographie musicale de M. Duverger. Ce rapport, très ingénieux, comprend les divers systèmes employés depuis 1503 jusqu'à nos jours ; il renferme en outre une notice de Fétis et une lettre de M. Duverger.

8° Compte-général des travaux de la Société, du 13 juillet 1836 au 11 juillet 1838.

Tel est le bilan, Messieurs, des travaux variés, intéressants, de ce collègue qui, tant comme membre actif qu'ho-

noraire, appartint durant soixante-deux ans à notre Société.

Est-ce à dire que nous ne puissions le revendiquer sous le côté de son existence qu'il me reste à développer devant vous et qui, mieux encore peut-être que les autres, complètera la caractéristique de cette sympathique physionomie?

Le musicien nous appartient comme le littérateur. On peut le dire, Constant Lagarde fut un des types les plus parfaits du dilettante amateur. La musique était son art de prédilection, son passe-temps favori.

Elève d'Eloi de Vicq, il avait appris de ce maître capable et distingué les principes sérieux qui font en même temps le vrai musicien et le bon virtuose : aussi dès son jeune âge devient-il violoniste et même soliste de mérite. Un peu plus tard, au contact enflammé d'Ildefonse Luce, il sent son goût pour la grande musique s'augmenter encore, et il s'empresse de tenir, avec distinction, la partie de second violon dans les *quatuors* de musique de chambre que Luce venait de réorganiser, faisant ainsi revivre cette fondation artistique des Luce père, Mastrik père, Marteau, Taffin frères, Eloy de Vicq et Eloi de Lamotte, Bommart, Joseph et Désiré Tarlier, etc. Quelques années après, Constant Lagarde forme lui-même, avec l'aide active de son cousin le docteur Tesse, une nouvelle Société de quatuors et quintettes, où ils alternent au pupitre de premier violon, et où ils sont habilement secondés dans les autres parties par MM. Daix, Allard, Baudouin, Nourrit, Lefranc, Heisser père, Desuède, Tailliar, Lesage, Félicien Petit, Delahaye père, Hurtrez, François, Edmond, Hibon, Bréjeault, Jules Duhot, Aniart, Rousseau, Luce fils, Heisser fils, *et tutti quanti*, sans oublier l'essaim des pianistes émérites, Mesdames la baronne Duverger, présidente Paul, Dubois-Estabel, Trinquet, Mar-

guerite Delannoy, Offret, Maillot et Nyon, qui vinrent embellir ces réunions de leur grâce et de leur talent.

Qui redira le charme inoubliable de ces séances intimes, exclusivement consacrées aux productions de l'âge d'or de la musique ? Qui rêvera pour l'oreille de passer des soirées plus délicieuses qu'en la compagnie d'Haydn, Mozart, Beethoven, Weber, Schubert et Mendelssohn ? L'audition fréquente et l'analyse de leurs partitions ont établi de longtemps la supériorité musicale des Athéniens du Nord, et, j'ai hâte de le proclamer avec reconnaissance, c'est à l'étude approfondie de ces modèles impérissables que j'ai senti s'affirmer en moi la vocation artistique, que j'ai puisé les enthousiasmes nécessaires au début de toute carrière et à celle de la composition en particulier, que j'ai ambitionné de devenir l'émule de mes devanciers douaisiens, Ildefonse Luce, Victor Lefebvre, Choulet, Thomassin et Charles Heisser.

Ni les glaces de l'hiver, ni les ardeurs de l'été, ni les désertions des vacances ne suspendaient ces soirées hebdomadaires de musique de chambre (1). L'accès était loin d'en être livré aux profanes ; pour y être admis, il fallait montrer *patte blanche*, c'est-à-dire être reconnu fidèle adepte de l'art, amené au Cénacle par le pur attrait de l'amour musical et non par un motif quelconque de modanité. Aussi, lorsque parfois quelqu'auditeur.... ou quelqu'auditrice s'oubliait en un babillage indiscret, le maître de céans jetait de son pupitre un regard sévère sur l'assemblée ; mais trop poli pour confondre les vrais coupables, il apostrophait affectueusement sa bonne sœur, et la chargeant des péchés d'Israël, il lui disait d'un ton de reproche, non exempt de fine

(1) Elles avaient lieu alternativement chez les principaux organisateurs.



malice : « Justine, tu causes ! » La leçon était comprise, et les langues folles de se taire aussitôt.

Ce respectueux silence, on en conviendra, était bien dû aux grands maîtres en l'art des sons dont les ouvrages étaient interprétés comme à tour de rôle: Boccherini, à la bonhomie si spirituelle ; Haydn, à la simplicité fine, à la grâce touchante et parfois sublime ; Mozart, à la science aimable, au charme et à la perfection inimitables ; Beethoven, aux beautés grandioses, aux complexes et toutes puissantes conceptions ; Weber, au tour si original, à la plus heureuse alliance du classique et du romantique ; Schubert, aux mélodies séductrices, aux harmonies captivantes ; Onslow, aux savantes et enchanteresses combinaisons ; Mendelssohn, à la muse élégante, diserte, émue et dramatique !

Comme tout, dans les ouvrages de ces maîtres-géants, malgré la fougue de l'inspiration, est sagement pondéré et dénote le souci d'un plan, d'une forme bien arrêtée ! Comment comprendre d'ailleurs le génie, ou même simplement le talent, sans pondération ? Le génie par essence, Dieu lui-même, n'a-t-il pas dit qu'il faisait tout avec poids et mesure ? En est-il pour cela moins sublime, moins osé dans ses créations ? Ses œuvres ne renferment-elles point à l'infini le grandiose, la variété, le pittoresque, et jusqu'à une adorable fantaisie, unie à la plus intense poésie ?

Ils sont donc dans le vrai, les compositeurs qui s'attachent par dessus tout aux qualités maîtresses de la musique, qui se nomment la clarté, le charme, la précision du rythme, l'intérêt des mélodies et de l'harmonie, l'unité et la beauté du style, toutes choses qui n'excluent nullement, d'ailleurs, les envolées superbes d'un lyrisme débordant.

Ils sont dans le faux, ceux qui, de parti pris, brisent

tous les moules, répudient les modèles et font complète litière de toute correction, pour se complaire dans un vague et prétentieux ornementarisme, dans une mélopée sans fin, qu'ils veulent imposer comme le suprême de l'art et qui ne cache trop souvent qu'un vide affreux d'idées, dont le bon sens public, n'en doutons point, fera justice tôt ou tard.

Leur système de vouloir bannir toute convention n'en est qu'une de plus et la plus tyrannique. Et chose digne de remarque, ce n'est que lorsque s'écartant de ce système, ils laissent, dans de trop rares morceaux, leur génie suivre les errements anciens, qu'ils deviennent supérieurs à eux-mêmes et les égaux des plus grands. Abandonnez-donc, leur dirais-je, si ma voix était assez éloquente pour les persuader, abandonnez sans regret cette école négative qui, sous des dehors luxuriants, est vouée à la stérilité ; si vous n'y prenez garde, elle précipitera à grands pas l'art divin de la musique dans un informe chaos harmonique. Revenez au contraire, revenez au plus vite vers les saines et fortifiantes traditions du passé : vous y trouverez, accumulé dans les écrits de vos aînés, un riche patrimoine, un trésor inépuisable, qui renferme incomparablement plus de science, même didactique, plus de goût, plus d'esprit, plus d'habileté, plus de réel intérêt, que n'en contiennent tous les ouvrages des prétendus savants de l'avenir.

Aussi, honneur à vous, Méhul, Spontini, Grétry, Boëldieu, Hérold, Auber, Donizetti, Meyerbeer, Rossini, et autres grands maîtres, qui avez cru que l'on pouvait devenir illustre sans être obscur et ennuyeux : vous vous êtes rapprochés par là de la Lumière et de l'Amabilité incréées !

Gloire à vous, Haydn, qui mourez un chapelet à la main; à vous aussi, Mozart et Beethoven, qui, malgré vos fautes et

vos erreurs, avez reconnu le Dieu qui anima votre génie de son souffle créateur! Je me surprends à vous aimer tendrement comme si je vous avais connus sur cette terre ; je prie pour vous comme si vous veniez d'expirer de la veille, comme je prie pour celui par qui j'ai connu vos œuvres admirables!

En même temps qu'il était l'*alter ego* de Luce dans les réunions de *Quatuor*, Constant Lagarde se mettait sous la direction de ce chef éminent, au pupitre des violons de l'orchestre symphonique. Il y resta de longues années et fit partie de la Commission administrative de cette phalange renommée. Il en fut également secrétaire, membre honoraire, puis Président, du 23 Mai 1864 à la fin de cette même année. La *Société Philharmonique* était alors dans un de ces moments de crise et d'agitation dont les États eux-mêmes ne sont point hors d'atteinte; et ce qui nous révèle d'une manière indubitable le caractère conciliant, l'esprit droit et éclairé, la sûreté de relations de notre regretté collègue, c'est précisement sa nomination, à des époques critiques, et de Substitut du Procureur en 1830, et de Président de notre Compagnie en 1848, et de Vice-Président de l'Académie de musique en 1861, après la démission de M. Desuède, et enfin de Président de la Société Philharmonique, au jour où celle-ci, fusionnée depuis un certain laps de temps avec la *Société Chorale*, dut reprendre son autonomie, tout en restant d'accord, d'ailleurs, avec son ancienne associée.

Constant Lagarde n'était pas seulement magistrat, littérateur et musicien : il fut aussi poète, ou, si le mot vous paraît trop fort, habile versificateur. C'est qu'en effet l'on formerait plusieurs volumes avec les pièces en vers qu'il a laisssées sur les sujets les plus variés, livrets d'opéra, ron-

deaux, sonnets, (dont l'un en l'honneur de notre cantatrice douaisienne, Juliette Bilbaut) chansons, conplets, compliments à l'occasion de fêtes, de mariages, dîners officiels, anniversaires d'amis, etc., et jusqu'à un poème sur les dangers de la Loterie.

De ce bloc, qu'il intitulait lui-même : *Mes folies!* détachons : *La Société Philharmonique de province,* opera-bouffe en un acte, qui mettait en action un bon tour joué jadis à certain commissaire de police, passionné mélomane mais gourmet avéré.

Paul 1er, drame historique en 3 actes, en collaboration avec MM. Léon Nutly et Fradel, et dont Ildefonse Luce, Victor Lefebvre et Jules Bovery écrivirent la musique. Cet ouvrage fut représenté sur le théâtre de Douai, le 29 Février 1834.

Les *Ruines du mont Cassin,* opéra-séria en trois actes, représenté en 1838; musique de Luce.

Lagarde voulut, sur cet ouvrage, avotr l'opinion de Scribe, alors dans tout l'éclat de sa réputation, et il lui envoya son manuscrit, à Paris. Après en avoir pris ample connaissance, l'auteur de *Bertrand et Raton* répondit par un billet assez laconique, résumé en ces termes : « Je pré- » pare sur le même sujet un opéra dont Auber compose la musique. » Quelque temps après parut en effet *le Serment.* Notre compatriote y reconnut sans peine les principales scènes des *Ruines du mont Cassin.* Se plaignit-il avec amertume de ce plagiat mal déguisé? Ou trouva-t-il que le lion, en le croquant, lui fit beaucoup d'honneur ? Je ne sais; mais sa surprise se traduisit simplement par cette critique, qui donnait en un sens satisfaction à son amour-propre d'auteur : « Je n'avais pas réussi mon troisième acte, mais Scribe aussi a manqué le sien. »

Res mihi personales. C'est par cette désignation *ad hoc* que Constant Lagarde, dans une farde spéciale, avait rassemblé tous les documents relatifs à ce qui lui fut effectivement le plus personnel, à savoir une invention très remarquable, dûe à ses patientes et savantes recherches. Et ce n'est pas sans raison que dans la même farde il avait conservé les certificats constatant les études complètes d'architecture qu'il fit dans les Ecoles Académiques de la ville, de 1811 à 1814, en remportant toutes les *grandes médailles* : il y a un rapport direct entre ces connaissances et les inventions dont la réalisation fut rendue possible par elles. Cette découverte, je la laisse décrire par son auteur lui-même :

« Depuis longtemps, dit-il, je songeais à découvrir un
» moyen qui rendît les violons faciles à être joués en sor-
» tant des mains du luthier, au lieu d'exiger de nombreu-
» ses années avant que les sons ne soient faits, égaux ,
» purs et ronds. J'ai consulté les traités de physique qui
» font la démonstration des principes des ondes sonores, et
» en appliquant ces principes à la facture des violons, je
» suis arrivé au but proposé. Pour que l'émission des sons
» dans un instrument ait lieu suivant les lois de la physi-
» que, il faut qu'elle ne rencontre aucun obstacle au libre
» développement des ondes sonores. Partant de ce principe,
» j'ai imaginé de fabriquer un violon dont les voûtes de la
» table et du fond seraient creusées exclusivement en parties
» de cercle; j'ai tracé moi-même géométriquement les ga-
» baris (1), rectifiant certaines épaisseurs, égalisant la hau-

(1) Dans sa maison de la place St-Amé, numéro 22, dont les vastes salles suffisaient à peine à l'établissement régulier de ces cercles, desquels il s'agissait de prendre des portions déterminées.

» teur des éclisses, etc., et je confiai l'exécution de mon » plan à M. Charles Lullier, alors luthier à Douai, établi » depuis à Boulogne-sur-Mer. »

Le résultat dépassa l'attente du dilettante-inventeur. Les plus célèbres virtuoses de ce temps essayèrent ses violons, un mois après leur fabrication. Ils exécutèrent dessus les plus grandes difficultés qui se puissent aborder, sans rencontrer la moindre résistance sous les doigts; au contraire, ils avaient peine à croire que ce fussent des violons neufs, tellement les vibrations en étaient libres, prolongées, les sons d'une parfaite égalité, d'une puissance réelle et d'un velouté qui permettait de tenir l'archet à la corde, même dans les nuances *pianissimo.*

Encouragé par ces succès, Constant Lagarde rendit son système applicable aux altos, violoncelles et contrebasses. Ensuite, sur les instances des connaisseurs les plus sérieux, il se décida, dans l'intérêt de l'art, à prendre part à l'Exposition universelle de 1878, et y envoya deux violons.

Il choisit pour son représentant un artiste du pays, dont il avait aidé et protégé les débuts, Emile Debruille, premier violon à l'Opéra. Celui-ci accepta avec empressement cette marque de confiance, par une lettre pleine de cœur et de gratitude : « Disposez de moi, mon cher Monsieur Lagarde, » comme vous l'entendrez; je suis entièrement à vos ordres, » car je n'ai pas oublié vos bons conseils et vos bienfaits. » Vous pouvez donc m'envoyer vos instruments quand vous » voudrez : je ferai tout ce qui dépendra de moi pour attirer » l'attention des membres de la Commission musicale sur les » différentes qualités de ces violons. »

Debruille se chargea de tous les détails de l'installation des instruments dans une vitrine bien aménagée, avec no-

tice calligraphiée bien en vue du public. Les artistes les plus émiuents jouèrent à tour de rôle ces violons, pendant la durée de l'Exposition; ils déclarèrent tous, avec autant de sincérité que de surprise, qu'ils étaient d'une facilité d'exécution remarquable et n'avaient rien à redouter d'une comparaison avec les violons de Vuillaume et de Gand.

Le 25 juin, les instruments de notre exposant charmèrent les oreilles des membres du jury ; un de ceux-ci, M. Armingaud, violoniste très distingué, en fut particulièrement ravi. L'on pouvait donc légitimement s'attendre à une récompense proportionnée au mérite. Au lieu de cela, mutisme le plus absolu, lors de la proclamation des lauréats! A quoi l'attribuer, et que s'était il donc passé ! Quelquechose de vraiment extraordinaire, que la lettre suivante d'Emile Debruille va nous apprendre :

« Mon cher Monsieur Lagarde,

» J'ai eu ce matin un long entretien avec M. Armingaud.

» Aujourd'hui que les décisions du jury appartiennent au
» domaine public, il a pu en toute liberté me parler de vos
» instruments. Son opinion personnelle n'a pas changé : à
» part le vernis, qui ne lui plaît toujours pas, il reconnaît
» à vos violons des qualités hors ligne.

» Malheureusement, il n'a pas été possible au jury de
» récompenser un amateur : les récompenses n'ont été
» accordées qu'aux luthiers travaillant par eux-mêmes. Ce
» qui veut dire que si au lieu d'être l'architecte de vos ins-
» truments, vous en eussiez été l'ouvrier, le jugement du
» jury aurait été différent. Cependant, me suis-je permis
» d'objecter à M. Armingaud, le jury savait que M. Lagarde
» n'était pas luthier, sa notice le dit assez explicitement ;
» pourquoi alors l'avoir admis à exposer ? Cette question

» d'admission, m'a répondu M. Armingaud, a été l'objet
» d'une discussion dans le sein de la Commission : on a reçu
» les violons de M. Lagarde par bienveillance. Son système
» de perfectionnement a été considéré comme une invention,
» et le jury musical n'avait pas qualité pour juger les in-
» venteurs. »

Que de contradictions dans cette explication ! Mais enfin la voilà dénommée, l'invention, à la fois reconnue et méconnue ! Le mot y est, et notre cher et regretté collègue n'avait donc pas tort de la désigner par cette appellation significative : *Res mihi personales*.

Reçu par bienveillance! Constant Lagarde ne se contenta point de ce bon billet; il voulut en avoir le cœur net et fit prendre de nouveaux renseignements, desquels il résulte, d'après une correspondance particulière, que : 1° « Dans
» presque toutes les classes, les jurés avaient agi avec une
» légèreté inconcevable. A la section de musique, notam-
» ment, le jury avait jugé des instruments sans les entendre :
» on se basait uniquement sur le chiffre d'affaires plus ou
» moins important de chaque maison. » 2° Le jugement eut
» été peut-être tout différent, si M. Lagarde avait su inté-
» resser davantage certains jurés à son exposition. » Pouvait-on avouer plus clairement que l'ère décadente des pots-de-vin était ouverte ?

Le bon et convaincu mélomane se consola de certe déconvenue en se rendant à lui-même cette justice qu'il avait fait faire à la lutherie un progrès important et réel. C'était son but, et il le prouva en communiquant sans arrière-pensée le secret de son invention à plusieurs luthiers de sa connaissance, entr'autres à MM. Bailly, de Mirecourt, Collin-Mezin, de Paris, et enfin, avec les derniers perfectionne-

ments, à M. Hel, luthier du Conservatoire de Lille. Des deux violons admis à l'Exposition de 1878, l'un, le meilleur, fut offert à M. Emile Debruille, qui l'accepta « comme un pré- » cieux souvenir d'une personne dont l'appui et les conseils » avaient tant contribué à son avenir; » l'autre fut donné à M. Armand Heisser, professeur à notre Ecole nationale de Douai.

Notre vénéré collègue continua à jouer du violon jusque dans les limites extrêmes de l'existence, et ainsi que le rappelait sur sa tombe M. Hibon, l'un de ses successeurs à la présidence de la Société Philharmonique : « Nous l'avons vu » au premier pupitre, alors qu'avait commencé sa quatre- » vingt-huitième année : l'âge n'avait pas altéré la correction » académique de sa tenue, et, bercé d'illusions que faisait » pardonner sa vigoureuse constitution, il s'attaquait encore » à Onslow, Spohr, Fesca, Mayseder, réservant, disait-il, » sans remarquer notre sourire attendri, l'Haydn facile pour » ses vieilles années... Mais bientôt après, commence, pièce » à pièce, le démembrement : les yeux d'abord, puis les » jambes, puis enfin les doigts. L'intelligence était demeurée; » le goût n'avait pas subi d'atteintes. Aussi, pendant les » derniers temps, ô charité sublime ! une musicienne de » race, (1) dont le nom est sur toutes les lèvres, a charmé la » chambre du malade par l'aumône délicate d'un peu de » musique. Une semaine avant l'heure suprême, il a une » une dernière fois manié, ausculté, caressé de ses mains » tremblantes, un violon, l'objet de ses constantes amours. »

Dévoué à toutes les institutions utiles de son pays, Lagarde fut Administrateur de la Caisse d'Epargne, de 1845 à 1884. Pendant ces vingt-neuf années, il y fit un service des

(1) Mme Dubois Estabel. Nous-même, à l'imitation de cette touchante attention, avons procuré le même plaisir au cher malade.

plus actifs; dans la suite, il fut conservé comme administrateur honoraire.

L'habitude d'être accueillant, de rendre de signalés offices, avait survécu aux occupations extérieures, et la Religion, qui n'avait pu présider ostensiblement à sa naissance, survenue en pleine période révolutionnaire, vint du moins adoucir la tristesse amère des derniers ans.

Pendant ceux-ci, Constant Lagarde fut le bienfaiteur et comme l'ami d'un jeune séminariste, que la mort ravit à la fleur de sa pieuse carrière. Or Dieu ne se laisse jamais vaincre en générosité, et il se montre particulièrement touché du bien que l'on fait à ses lévites. Parvenu au ciel, le novice Louis Boulogne obtint de la Miséricorde divine que le protecteur mourût en communauté de foi et de pratique avec son protégé. Si le Souverain Juge est redoutable pour tous, s'il interdit l'entrée de son Royaume à toute souillure, nous savons aussi qu'il ne laissera aucune bonne pensée, aucune bonne action sans récompense, et quelle récompense!

Notre cher et sympathique collègue avait, dans les derniers temps de sa longévité, confié le soin de ses affaires à l'un de ceux qui l'avaient le mieux secondé dans ses séances de *Quatuor* (1). Libre de tout souci moral et matériel, il s'éteignit paisiblement le dimanche 18 mars 1888, à onze heures du matin, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Ses funérailles eurent lieu à l'église St-Jacques, sa paroisse, le mercredi suivant, à onze heures. La *Société Philharmonique*, dont il avait été président, fit entendre, pendant la messe de *Requiem*, plusieurs morceaux funèbres, au nombre desquels *Doglienza*, adagio symphonique inter-

(1) M. Victor Hurtrez, principal clerc de notaire, qui fut également son exécuteur testamentaire.

prêté dix-huit ans auparavant aux obsèques du docteur Tesse, son parent et le nôtre.

Terminant cette notice nécrologique comme elle a été commencée, par un emprunt aux annales de notre Société, je dirai avec M. Pilate :

« Telle fut la vie du collaborateur que nous avons perdu.
» Mon amitié a été impuissante pour donner à ce récit le
» charme que lui auraient prêté beaucoup de mes collègues,
» qui se sout fait de la littérature un plaisir et de l'élo-
» quence une habitude. Mais une aussi longue série d'ac-
» tions honorables peut se passer du secours de l'art, et la
» simplicité suffit pour en rappeler le souvenir. »

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
AU 15 AVRIL 1891

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT

MM.

L'Archevêque de Cambrai.
Le Premier Président de la Cour d'appel
Le Procureur-Général.
Le Président du Tribunal.
Le Procureur de la République.
Le Préfet du Nord.
Le Sous-Préfet de l'arrondissement.
Le Maire de la ville.
Le Général commandant l'artillerie.
Le Recteur de l'Académie.
Le Doyen de la Faculté de Droit.
— des Lettres.
— des Sciences.
— de Médecine.

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS

M. Bagnéris, ✻ C., docteur en médecine, admis le 27 mars 1846, honoraire le 1er juin 1864.

M. Leroy, E., ancien maire de Douai, admis le 9 juillet 1852, honoraire le 14 juin 1870.

M. Deschodt, ✻ C., président de chambre honoraire, admis le 23 avril 1875, honoraire le 26 mars 1891

MEMBRES RÉSIDANTS

DATE DE L'ADMISSION	MEMBRES
26 mars 1858,	Offret, ✱ C., professeur au lycée.
9 juillet 1858,	Tarlier, Jules.
13 septembre 1867,	Frey, pharmacien de 1re classe.
28 février 1868,	Favier.
23 octobre 1868,	Vuillemin, ✱ O., directeur des Mines d'Aniche.
23 juillet 1869,	Cambier, B.
12 avril 1872,	Grimbert.
28 juin 1872,	Gosselin, ingénieur civil.
13 mars 1874,	Dupont, Alfred, avocat.
13 mars 1874,	Dutilleul.
13 mars 1874,	Maillard, avocat.
14 août 1874,	Bernard, ✱ C.
26 décembre 1874,	Dauphin, avocat.
23 avril 1875,	Morel.
14 janvier 1876,	Poncelet.
28 janvier 1876,	Faucheux, docteur en médecine.
24 mars 1876,	Taisne, avocat.
9 juin 1876,	Lebon, avocat.
25 août 1876,	Fiévet, Ed., fabricant de sucre.
8 décembre 1876,	Dubois, Désiré.
8 juin 1877,	Calot.
8 juin 1877,	Dechristé, imprimeur.
25 avril 1879,	Maugin, G.
25 avril 1879,	Quinion-Hubert, avocat.
27 juin 1879,	Beharelle.
27 juin 1879,	Dovillers.
22 août 1879,	Vitrant, avocat.

DATE DE L'ADMISSION	MEMBRES
23 avril 1880,	Hazard.
8 octobre 1880,	De Bailliencourt, ✱ C, col^{el} en retraite.
14 janvier 1881,	De La Gorce, avocat.
26 août 1881,	Boissonnet, avocat.
10 novembre 1882,	André, Alp., brasseur.
22 mars 1883,	De Warenghien, avocat.
28 décembre 1883,	Dransart, docteur en médecine.
14 mars 1884,	Boutet, avocat.
14 mars 1884,	Rivière.
10 octobre 1884,	Sockeel.
10 juillet 1885,	Dubois, capitaine d'artillerie.
28 mai 1886,	Duhot, compositeur de musique.
9 mars 1888,	Devimeux, avocat.
9 mars 1888,	Dransart, E. notaire.
9 mars 1888,	Dupont, L., banquier.
11 mai 1888,	Tréca, Victor.
11 mai 1888,	Théry, avocat.
27 décembre 1889,	Le Glay, avocat.
27 décembre 1889,	De Prat, avocat.
26 mars 1891,	Le docteur Blanc, médecin-major.
26 mars 1891,	De Guerne.
26 mars 1891.	Maurice.
26 mars 1891,	Toussaint, avocat.

Fonctionnaires de la Société pour l'année 1888

MM. Offret, *président.*
Quinion-Hubert, *1er vice-président.*
Maurice, *2e vice-président.*
Faucheux, *secrétaire général.*
Favier, *1er secrétaire adjoint.*
Rivière, *2e secrétaire adjoint.*

MM.	A. André,	*trésorier.*
	Gosselin,	*archiviste-bibliothécaire.*

Fonctionnaires de la Société pour l'année 1889

MM.	Maurice,	*président.*
	Offret,	*1er vice-président.*
	Quinion-Hubert,	*2e vice-président.*
	Faucheux,	*secrétaire général.*
	Favier,	*1er secrétaire adjoint.*
	Rivière,	*2e secrétaire adjoint.*
	L. Dupont,	*trésorier.*
	Gosselin,	*archiviste-bibliothécaire.*

Fonctionnaires de la Société pour l'année 1890

MM.	Quinion-Hubert,	*président.*
	Maurice,	*1er vice-président.*
	Maillard,	*2e vice-président.*
	Faucheux,	*secrétaire général.*
	Rivière,	*1er secrétaire adjoint.*
	Le Glay,	*2e secrétaire adjoint.*
	L. Dupont,	*trésorier.*
	Gosselin,	*archiviste-bibliothécaire.*

Fonctionnaires de la Société pour l'année 1891

MM.	Maillard,	*président.*
	Quinion-Hubert,	*1er vice-président.*
	Offret,	*2e vice-président.*
	Faucheux,	*secrétaire général.*
	Rivière,	*1er secrétaire adjoint.*
	Le Glay,	*2e secrétaire adjoint.*
	L. Dupont,	*trésorier.*
	Gosselin,	*archiviste-bibliothécaire.*

LISTE CHRONOLOGIQUE

Des Présidents et des Secrétaires-Généraux depuis 1873 (1)

	Présidents.	Secrétaires généraux.
1874	Asselin, ancien maire.	Montée.
1875	Vasse, ancien maire.	Montée.
1876	Fleury, recteur de l'Académie.	Montée.
1877	Alf. Dupont, avocat, ancien député.	Montée.
1878	Maurice, conseiller.	Montée.
1879	Fleury, recteur de l'Académie.	H. Leroy.
1880	Hardouin, conseiller.	H. Leroy.
1881	Deschodt, conseiller.	H. Leroy.
1882	Fleury, recteur de l'Académie.	Quinion-Hubert.
1883	H. Leroy, conseiller.	Quinion-Hubert.
1884	Offret, professeur au lycée.	Quinion-Hubert.
1885	Fleury, recteur de l'Académie.	Quinion-Hubert.
1886	Dutilleul, propriétaire.	Faucheux.
1887	Quinion-Hubert, avocat.	Faucheux.
1888	Offret, professeur au lycée.	Faucheux.
1889	Maurice, ancien député.	Faucheux.
1890	Quinion-Hubert, avocat.	Faucheux.
1891	Maillard, avocat.	Faucheux.

(1) Cette liste fait suite à celle qui a été publiée dans le tome XI de la 2e série, page 559.

TABLE DES MATIÈRES

ERRATA

Page 516 ligne 7 (en remontant) au lieu de modanité : lire mondanité.
» 525 » 5 » supprimer une.

DOUAI. — Imprimerie O. DUTHILLŒUL, rue Léon Gambetta, 12.


Digitized by Google


Widener Library
2044 092 621 093